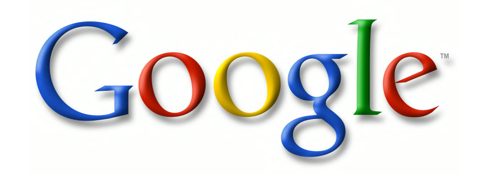
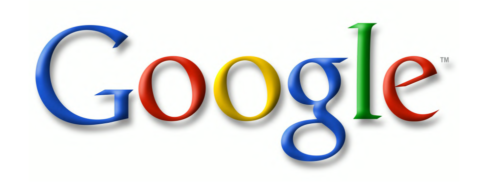





HARVARDIANA
ET
VE RI
TAS
CHRISTO
ECCLESIAE
ACADEMIA · IN · NOV · ANG

LA PHALANGE.

Imprimerie Lange Lévy, 16, rue du Croissant.

LA PHALANGE

REVUE

DE LA SCIENCE SOCIALE

LA SÉRIE DISTRIBUE LES HARMONIES.
LES ATTRACTIONS SONT PROPORTIONNELLES
AUX DESTINÉES.

XIXe ANNÉE.

Ire SÉRIE IN-8. TOME X.

DEUXIÈME SEMESTRE 1849.

PARIS
AUX BUREAUX DE LA PHALANGE,
RUE DE BEAUNE, 2.

LA PHALANGE

REVUE

DE LA SCIENCE SOCIALE

LA SÉRIE DISTRIBUE LES HARMONIES.
LES ATTRACTIONS SONT PROPORTIONNELLES
AUX DESTINÉES.

XVIIIe ANNÉE.

1re SÉRIE IN—8. TOME X.

Juillet-Aout.

PARIS

AUX BUREAUX DE LA PHALANGE

RUE DE BEAUNE, 2.

1849

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans la livraison de juillet-aout. 1849.

AVIS.

La présente livraison n'est envoyée qu'aux abonnés qui ont renouvelé leur souscription.

PUBLICATION

DES

MANUSCRITS DE FOURIER.

DE LA SÉRISOPHIE,

OU

ÉPREUVE RÉDUITE.

(Fin.—Voir la précédente livraison.)

CHAPITRE XIII.

APERÇU DES LIENS SPIRITUELS DANS LA TRIBU MIXTE.

Parcourons le système de liens qui va s'établir entre les 2 classes D, E, riches, arrivant en avril, et A, B, C, pauvres, installés dès février. J'ai traité d'abord de la chère parce que c'est le côté faible du peuple. On le séduit d'emblée quand on le prend par ce côté. Nous allons y ajouter successivement tous les autres appâts, mais traitons réciproquement, et donnons un chapitre à l'analyse des amorces que la classe populaire va du premier jour présenter aux riches qui tiennent davantage aux jouissances affectives. On va d'abord faire la conquête de leurs enfants pour acheminer à la leur.

Le neutre étant la principale source des liens, c'est par le sexe neutre, par les enfants, que commencera à s'établir l'affection entre les diverses classes aujourd'hui si haineuses, si attentives à s'isoler les unes des autres et à consacrer l'isolement par des prérogatives de caste, comme les titres nobiliaires que je me garderai bien de critiquer. Loin de là, j'estime que le peuple civilisé est si odieux par sa grossièreté et sa malfaisance que les riches ont raison de considérer ce

peuple comme une classe de brutes ou gens étrangers à l'honneur, gens dont les familles honorables doivent s'isoler par tous les moyens possibles, entre autres par la corporation nobiliaire. Les nobles et les grands sont une classe de libéraux identiques, c'est-à-dire de libéraux entre pairs et à charge de réciprocité. On ne peut pas espérer cette réciprocité du peuple civilisé dans le cas de conduite libérale avec lui ; il n'usera de votre générosité que pour vous duper et spolier (quelques exceptions très-rares confirment la règle).

En vertu de l'expérience acquise sur cette malfaisance de la classe populaire, les classes supérieures ont dû se coaliser pour transmettre corporativement certains procédés nobles qu'il faut pourtant combiner avec d'autres procédés ignobles comme la rapine. Un noble n'est pas bon civilisé s'il ne sait pas piller ses vassaux, car il faut en Civilisation être dupe ou fripon et je répète ici que les exceptions applicables à 1|8 confirment la règle et militent pour forcer les 7|8 à opter entre l'un des rôles, persécuteur ou persécuté, ou, si l'on veut, voleur ou volé. Les nobles ont donc raison de se coaliser pour persécuter le peuple, car s'ils y manquaient ils seraient persécutés par le peuple, témoin les prouesses fraternelles de 1793 et 1794, témoin encore les perfectibilités régénératrices du règne de Bonaparte où l'on vit naître des nobles de 24 heures, aussi impudents que les Montmorency étaient honnêtes. — Il convient donc pour le bien du peuple civilisé qu'il soit persécuté par une classe de nobles privilégiés généalogiquement. — Laissons ce débat qui anticiperait sur le cadre de la 17e touche et rentrons dans le sujet. Nous en sommes aux procédés qui peuvent établir l'affection entre les classes riche et pauvre si justement antipathiques par suite du mécanisme civilisé, classes qu'il faut réunir et coaliser dans la Tribu, en les animant d'un dévouement réciproque.

On sait que les enfants n'ont rien de ces antipathies de castes qui règnent parmi les les pères. L'enfant est tout à l'attraction qui l'entraîne dans les réunions de ses semblables : il pourra d'autant mieux s'y abandonner dans la Tribu qu'il n'y trouvera pas de réunions destructives comme celles des enfants civilisés.

L'enfant est essentiellement harmonique du moment où les 16 âges sont distingués en 3 sexes et affectés par séries à des branches d'industrie concurrentes. Cet effet, impossible en Civilisation, peut déjà avoir lieu dans la Tribu, surtout lorsqu'elle sera renforcée en avril de quelques enfants des 21 familles qui se hâteront de se joindre aux groupes enfantins tirés des 60 familles pauvres et moyennes.

Là commencera pour les familles riches un plaisir inconnu en Civilisation, celui de voir l'enfant rendu à la nature harmonique, se portant

de lui-même aux occupations utiles qui lui donnent santé, dextérité, lumières et bénéfices. On atteindra ce but par la précaution de bien répartir les fonctions selon la compétence des 3 sexes, d'éviter la confusion civilisée qui n'établit aucune concurrence des sexes, et de ménager partout les ateliers enfantins bien pourvus d'un attirail proportionné aux forces du jeune âge.

La concurrence ne peut avoir lieu qu'autant qu'il y a au moins 3 groupes de chaque sexe dans chacune des fonctions enfantines. Chacun de ces groupes enfantins est aid · les conseils de quelque personne âgée, un groupe d'enfant ne marchant jamais sans un foyer ou mentor choisi parmi les personnes capables de le diriger; mais ce personnage est avec eux pour le conseil et non pour le commandement. C'est un chef désiré et non pas redouté, puisqu'il ne peut donner aucun ordre; du moment où il y aurait des commandements et assujétissements, la réunion ne serait plus un groupe susceptible d'équilibre passionnel, mais un ramas d'esclaves et de mercenaires; or, nous ne devons spéculer ici que sur des réunions purement passionnelles.

La Tribu de 2e phase, 405 sociétaires, fournissant au moins 120 enfants au dessous de 4 ans 1/2 selon le tableau des 16 âges :

36 —	18.	21.	24.	27.	30.	31.	36-F-	30.	27.	24.	21.	18.	15.	12 —	9 — 405,
1	2	3	4	5	6	7	8-24-	9	10	11	12	13	14	15	16.

Elle peut dès l'entrée des familles riches organiser dans chaque série de travail la concurrence régulière des enfants, car dans les fonctions qui peuvent comporter le mélange de l'âge 6 pubère avec les 2,3,4,5 impubères, on aura 120 enfants, et 90 seulement dans celles où il faudra séparer l'âge 6. Or, le nombre 90 fournit déjà suffisamment à la concurrence, car si un travail comme la basse-cour peut passionner les 2/3 des enfants au nombre de 60, on pourra former 6 groupes, 3 de garçons, 3 de filles par 9, 10, 11, et chacun des 6 groupes étant susceptible d'une subdivision interne par 3, 3, 3, ou 3, 4, 3, il existera sur ce travail 4 partis et 9 sous-partis de garçons, autant de filles, en tout 18 cabales régulièrement opposées et contrebalancées. La Tribu sera déjà très-harmonique sur ce point, soit dans les rivalités d'âges, soit dans celles de fantaisies industrielles.

Cette opération serait impossible dans une tribu composée de 200 personnes; elle ne donnerait que 45 enfants des âges 2, 3, 4, 5. Or, dans un travail qui n'en attirerait que les 2/3, 30, dont 15 de chaque sexe, il n'y aurait plus moyen d'organiser une cabale à contrepoids composé, à triple rivalité interne et triple rivalité externe, exigeant pour les 2 sexes 18 groupes. On voit par là qu'il serait impossible d'établir, sur un petit nombre de 200 personnes, la formation des séries

passionnelles puisqu'il n'y aurait plus moyen d'organiser les enfants; de là vient que tout essai au-dessous de 300 sort du cadre de Sérisophie et rentre dans une période bâtarde que je décrirai sous le nom de Sérigermie et qui tient le rang 6 1/2 en lymbes antérieures.

Et comme les enfants sont les premiers sur qui l'on doive opérer, parce qu'ils sont plus dociles à la nature et à l'attraction, on voit combien serait gêné celui qui voudrait fonder pour essai une tribu de 200 personnes; il serait obligé, dès le début, de recourir à des opérations bâtardes, car il est de règle qu'il faut équilibrer les passions des enfants avant celles des pères, et de plus commencer par les harmoniser matériellement avant de passer aux spirituelles et aux composées qui réunissent matériel et spirituel.

Aussi ne débutera-t-on pas avec les enfants par des appâts industriels, mais par des exercices d'harmonie matérielle, comme la manœuvre de l'encensoir qui leur plaît à tous et qui, sur 90, en passionnera assurément 72, nombre nécessaire aux évolutions régulières. On y ajoutera les exercices militaire et chorégraphique, et c'est dans ces amusettes matérielles de goût général qu'on les façonnera d'abord à la subdivision cabalistique et au développement des passions en contrepoids régulier, en groupes équilibrés par contrastes, identités, alternats et gradations d'où naît l'unité d'une série sur les ressorts à mettre en jeu pour que chaque sectaire apporte une joie fougueuse, une ivresse amicale dans l'exercice de toute fonction de travail. Cet effet dépend de la composition méthodique des groupes avec qui l'on exerce.

On n'y parviendra qu'en ménageant l'alternat de fonctions, les séances courtes et fréquemment variées selon la méthode harmonienne. C'est pour cela que les gens qui voudront forcer de travail dans une branche, ne conviendront nullement. Le but étant de former des liens passionnels et des rivalités concurrentes, il faut sur chaque travail créer d'abord une série de 3 ou 4 groupes se répartissant les diverses fonctions, afin que le travail bien subdivisé puisse être expédié en peu d'instants. De là vient que les gens qu'on appelle en Civilisation culs-de-plomb, forçats de travail, ne conviendront pas dans la Tribu où la difficulté d'atteindre aux équilibres obligera à cultiver les germes d'où ils peuvent éclore, entre autres l'amour de la variété, 11[e] passion, papillonne, et le bon assortiment judicieux, 10[e], cabaliste.

J'ai déjà remarqué que telle société fort gaie, fort amicale, si elle est équilibrée en plein contrepoids comme

3 coryphées tenant le dé par degrés,
3 mixtes sans faveur ni défaveur,
3 bardots raillés en gradation,

sera fort triste si les assortiments sont mal établis et en rompent les

proportions; on verra bientôt la tiédeur empiéter par degrés, comme il arrive si 2 bardots ou coryphées se retirent d'un groupe régulier; souvent il est déconcerté et comme paralysé par cela seul qu'il n'a plus de bardots à railler.

La tribu, quoique réduite à peine au quart des ressources d'une phalange, aura déjà de beaux moyens pour graduer et équilibrer ses groupes; 400 sectaires fourniront déjà une ample ressource de variété et de graduation. Cultive-t-on un végétal, comme le pois vert, on peut bien s'attendre à y réunir 3 groupes, dont 1 d'hommes, 1 de femmes, 1 d'enfants, tous gradués par 7, 8, 9, ce qui est le nombre nécessaire pour ménager les contrepoids. Ces groupes varieront, changeront parfois de sectaires et ne seront pas désorganisés par la perte de quelque individu, comme les groupes civilisés qu'on ne peut plus reformer dès qu'un contretemps les dénature par la retraite de quelques membres.

On enseignera aux enfants à exécuter cette manœuvre en spirituel dans les cabales de repas, dans la composition des réunions négociées à la bourse pour le dîné et le soupé. Ces cabales sont d'amitié; on passera de là à celles d'ambition ou de rivalités industrielles, et au bout d'une quinzaine les enfants seront déjà assez exercés en équilibre passionnel pour faire honte aux pères qui sentiront dès lors combien l'incohérence industrielle et le conflit des passions sont éloignés de la destinée de l'homme, et combien l'on a dupé le pauvre genre humain en le détournant d'étudier les lois de l'attraction et de l'association par séries à cabales contrastées.

Il faut se garder de croire que l'équilibre d'une série repose essentiellement sur un concours de 18 cabales des 2 sexes. La cabale est souvent très parfaite à 14 groupes, 2. 3. 2 en hommes, 2. 3. 2. en femmes : ce dernier nombre est même le plus naturel, parce qu'il est plus inégal et varié dans ses dimensions. On forme encore des séries passablement équilibrées à 12 groupes, dont 6 d'hommes et 6 de femmes par 2. 2. 2. Mais cette division a le vice d'affaiblir le terme moyen qui est en lutte contre les 2 extrêmes. Il faut donc moduler en terme moyen par 14 groupes J'ai spéculé ici sur 18, parce que nos débutants étant peu exercés, il faut par le nombre suppléer au défaut d'habileté.

Dès que l'ordre sériaire ou destinée de l'homme peut germer parmi les enfants qui sont le sexe neutre, il germe bien vite chez les 2 autres, confus de voir que l'enfant leur apprend la sagesse naturelle en économie sociétaire et concurrente.

C'est un lien de la plus grande force entre les pères qu'une convenance respective des enfants.

Les pères de la classe riche prendront les pères pauvres en affection et seront réciproquement aimés d'eux du moment où leurs enfants seront nécessaires les uns aux autres, et comme les relations de série étendent ce lien d'un père riche à 20 enfants pauvres qui aident le sien dans les groupes, ils l'étendent de même à 20 pères et mères de ces enfants. L'effet de ce lien, très-inconnu en Civilisation, sera que chaque riche regardera la tribu comme une famille adoptive et prendra part officieusement à ses fonctions. D'abord ce ne sera que bienveillance, curiosité, et bientôt ce sera rivalité industrielle. On n'intervient pas dans un groupe sans en épouser bien vite l'esprit et les prétentions, sans s'émouvoir pour le soutien de ses intrigues. Or, si Dorimon et Philinte, gens des plus riches de la Tribu, se sont entremis dans la culture des melons et ont pris parti pour deux espèces ou deux méthodes opposées dans 2 subdivisions d'un groupe des jardiniers, cette seule rivalité suffira à les passionner pour leurs coopérateurs.

Deux cabales sont menées par le riche Dorimon et le pauvre Ménalque. Il arrivera que le fils de Dorimon se trouvera partisan contre son père de la cabale de Ménalque, et réciproquement le fils de Ménalque sera contre son père dans la cabale de Dorimon. Ces croisements sont immanquables, et la nature les a ménagés avec soin pour disposer aux adoptions industrielles qui sont le contrepoids de l'égoïsme du groupe familial.

Ce sera en petit le mécanisme de l'harmonie, décrit aux touches 3e, 4e majeures. On y arrivera partiellement et lentement, mais on y viendra peu à peu, grâce à la précaution de distinguer et opposer les 3 sexes dans les travaux. La classe riche, au bout d'un mois d'exercice, aura tant de ligues et intrigues et de rivalités avec la classe populaire, qu'on finira par convenir d'oublier les rangs avec les sectaires de la Tribu et réserver la morgue pour le dehors, pour les relations avec les civilisés, que la Tribu s'accordera à regarder comme des êtres d'espèce inférieure et au-dessous de la nature humaine.

Un riche ne se croira pas compromis en se familiarisant avec le page, le jardinier, le cuisinier, parce qu'ils ne feront pas de service individuel; ils serviront la Tribu et non un seul maître. Chacun d'eux sera dans la situation d'un artisan qui sert le public avec intelligence et jouit de la considération générale, sans être sujet aux caprices de personne, puisqu'il peut refuser tout service individuel sans compromettre son industrie.

Un pas qui semble difficile à franchir est celui d'amener les 21 familles riches D E à se mêler peu à peu aux tables des moyens C B, et fondre finalement toute la classe riche D E dans les classes B et C, bref

réduire les 5 classes à 3, dont on améliorerait la chère en ne conservant qu'une classe accidentelle, d'extrà ou de pivot, comme en Harmonie, où l'on distingue, outre les trois classes, la chère commandée.

Cette fusion des tables est une opération qui doit sembler bien plus difficile que la fusion des travaux, car dès à présent un petit propriétaire est forcé à se mêler avec ses jardiniers dans toute exploitation; mais comment le décider à fréquenter quelquefois leurs tables, même en les supposant égales en chère à la sienne?

Le problème n'a rien de difficile, pourvu qu'on emploie par gradation les ressorts convenables. Observons que j'ai dit: fréquenter quelquefois leurs tables, et non pas habituellement; je ne donnerai pas la solution pleine dans ce chapitre; je me borne à y préluder.

Les riches consentent facilement à se mélanger à un peuple même grossier, quand il s'agit *d'amour* ou *d'intérêt*. Les jeunes gens riches fréquentent avec empressement les bals et coteries de grisettes, couturières, modistes, et d'autre part les marquises ne sont pas moins accommodantes avec leurs laquais que les marquis avec les soubrettes. Il n'y a donc aucun obstacle sérieux aux rapprochements amoureux.

En affaires d'intérêt le mélange des classes extrêmes est forcé, puisque tout grand seigneur est par le fait associé de son fermier, obligé de concerter avec lui la gestion du domaine et les opérations agricoles. Or, le jardin, les étables, ateliers et cuisines de la tribu sont un domaine exploité par actions. Chaque riche se plaît à y intervenir avec les subalternes, pour concerter au conseil de série la meilleure disposition possible sur la régie sociétaire, où le pauvre est intéressé pour les deux tiers de dividende affecté au travail, et le riche pour le tiers affecté au capital.

Voilà des chances pour les amalgames d'amour et d'ambition; ce sont les 2 principaux des 4 groupes, et l'on voit déjà que dans ces 2 groupes, l'unité ou fusion des classes inégales n'essuiera dans la tribu aucun obstacle de la part des préjugés, surtout si l'on remarque que les ateliers, étables, cultures, etc., présentent sans cesse au riche l'amorce des 3 luxes réunis à la vérité, et qu'une fois lié d'intérêts et de cabales industrielles avec un peuple très poli, il n'aura aucune répugnance à se lier avec les femmes de cette classe populaire.

Il reste donc à unitariser les relations d'amitié et de famille. J'ai observé que celles de famillisme ne peuvent guères être l'objet d'une spéculation d'unité dans la tribu, elle ne peut tenter que les accords de famillisme indirect ou adoption, elle n'a pas les moyens nécessaires pour opérer les ralliements directs de famille, puisque les 80 familles n'ont aucun lien de consanguinité, et les lacunes prévues sur ce point prouveront la nécessité d'essayer sans délai la Phalange complète.

Mais la Tribu en 2e phase pourra déjà atteindre à l'unité en affaires d'amitié et surtout aux réunions de table, qui sont essentiellement les réunions [ ] d'Amitié.

A quoi se réduit le problème ? Il s'agit d'amener aux tables des classes B C, les 21 familles riches D E, ou en d'autres termes, élever les classes B C aux tables des classes D E.

Les 2 classes B C tiennent déjà un rang dans la Tribu; elles comprennent 20 familles moyennes et 10 aisées. La table subalterne ou 3e classe étant réservée aux 30 familles A (je dis 30, nombre certain pour l'incertain, il est assez connu que si l'on veut distinguer le peuple en 3 classes, on trouvera communément sur 60 familles la proportion de 30 pauvres A, 20 moyennes B, 10 aisées C.)

Il s'agit donc d'amener les 21 familles riches D E à se familiariser *peu à peu* avec les tables B C seulement, et non pas avec la table A qui est la classe pauvre, classe mieux servie pourtant que ne le sont les bourgeois de nos villes; car on n'en voit aucun avoir 3 sortes de vins sur sa table aux repas d'ordinaire, tandis que la classe pauvre de la Tribu offre toujours à ses derniers sociétaires de 20 sous par jour, une option sur 3 vins, ce qui est, selon les lois de la concurrence de série, plus économique pour elle que de n'en servir qu'un seul, puisque la gestion d'un seul n'exciterait point d'attraction, point d'émulation industrielle.

En définitif, notre tâche sur l'unité des 4 groupes se réduit à former une alliance en titre d'amitié; quant aux 3 autres, on a vu qu'il n'y a pas d'obstacle sur ce qui concerne les rapprochements en affaire d'amour et d'ambition, et que les accords, quant au lien de famille directe, ne peuvent pas s'établir dans la Tribu faute de consanguinité, mais qu'elles y germeront peu à peu en sens indirect par les adoptions industrielles.

C'est donc sur le lien d'amitié, et principalement sur les réunions de table, que nous avons à spéculer. Si nous remportons cette victoire, si nous amenons les 2 classes D E à s'humaniser avec les tables B C, l'unité passionnelle s'établit dans la Tribu, et c'en est fait de la Civilisation.

Il faut donc s'occuper minutieusement en grand détail de cette opération. Nous n'en sommes qu'aux préludes, qu'aux occasions de réunions accidentelles, pendant le mois d'avril qui est mois d'entrée des classes D E. L'affaire s'engage d'abord par les enfants.

Dans toute circonstance embarassante, où il s'agit de former des liens passionnels, spéculons s'il se peut sur le sexe neutre, sur les enfants qui sont une classe docile à l'attraction. Les enfants riches s'habitueront dès le premier jour avec les inférieurs de la Tribu, ils prendront

parti dans les groupes industriels des autres enfants, et en serviront ardemment les rivalités. Chaque fois qu'il y aura des repas de corps ou d'âges, on ne pourra pas arracher les enfants riches d'avec les pauvres qui les auront invités à un repas décemment servi et surtout animé par la gaîté qui ne règne pas dans les tables de famille ; du moins n'y règne-t-elle pas pour l'enfant qui y est sans cesse assailli de leçons et réprimandes. Ne trouvât-il que du pain bis aux tables des corporations d'enfants, il y courra avidement parce qu'on traitera des cabales industrielles et des intrigues de la corporation. Du reste ces tables, sans être somptueuses, auront tout ce qui est nécessaire pour des enfants qui, chez les princes mêmes, sont nourris sobrement, servis à part avec le précepteur et exclus de la table du père dans les repas d'étiquette. Précaution très sage, car il est bien inutile d'exciter la gourmandise chez les enfants civilisés, ni même chez les enfants d'une Tribu mixte. La gourmandise des enfants ne peut être utile qu'en Harmonie, où on a des moyens d'équilibres passionnels que n'offrent pas les autres sociétés. Cependant on peut déjà, dans la Tribu mixte, admettre en gourmandise beaucoup de fantaisies chez les enfants, sans qu'il en résulte aucun inconvénient. En effet, voici la cause : Ils ne sont pas confinés exclusivement à cette table, ils peuvent souvent être conviés à des tables supérieures, et il est bon qu'ils sachent y disserter avec l'aptitude qu'on exige dans l'ordre sociétaire sur tout ce qui touche aux cultures et préparations.

Les pères, si embarrassés d'inspirer à leurs enfants le goût du travail, les verront avec plaisir se mêler dans les jardins, vergers, ateliers et écoles, aux groupes d'enfants industrieux de la classe populaire, et par suite aux tables de ces mêmes groupes. En peu de temps il deviendra impossible de séparer les enfants riches de ceux de la Tribu, et ce sera le commencement de l'amalgame, qui finira par s'étendre aux pères comme aux enfants.

Les pères, quelle que soit leur fortune, prendront plaisir à se mêler à ces travaux d'enfants, présider leur table, où il faut toujours à chacun un mentor pris dans l'âge avancé. Bientôt chaque père de la classe riche voyant que la masse des enfants de la Tribu est nécessaire à l'éducation des siens, s'habituera à regarder ces enfants comme demi-adoptifs, comme famille accessoire. L'ordre séraire a la propriété de rendre les enfants aimables par une tendance générale à la politesse, par leur industrie qu'il favorise en tous sens, en leur affectant les mêmes travaux et les pourvoyant d'outils, chariots et animaux adaptés à leur faiblesse.

Souvent il arrivera qu'un père ou une mère de la classe riche sollicitera la présidence d'une table d'enfants, où figurera leur fils ou leur fille. D'ailleurs il est d'usage que le recteur ou la rectrice, tirés des âges

13, 14, 15, soient servis différemment des enfants, dont ils président la la table, et aucun enfant n'en est offensé, d'autant mieux que les goûts du jeune âge sont très différents.

Ceux qui quitteront un jour les tables D E pour figurer aux tables B C ne causeront aucune dépense de service à la Tribu, car elle en aura été prévenue assez à temps pour diminuer des tables de classe D E autant qu'il faudra ajouter aux tables B C. Les riches, soit pères, soit enfants, seront très-fêtés aux tables inférieures, parce que leur présence aura produit une amélioration dans le degré de la chère, qui se trouvera transformée en genres C D, terme moyen de B C et D E.

Tandis que les pères de la classe riche s'habitueront à quitter quelquefois leurs tables pour figurer à celle des corporations d'enfants, les fils d'autre part assisteront fréquemment aux soupés des femmes de classe inférieure, et dans les cas de repas de corps personne ne dédaignera de figurer dans des réunions où se trouveront les inférieurs qu'on aura, je le répète, choisis parmi les ouvriers polis qui abondent dans les capitales.

Divers individus des classes B C, qui jouiront d'un petit capital et feront d'amples bénéfices, pourront former quelques réunions de table avec certains riches D E. Ce ne sera pas une dépense pour aucune des classes, car la Tribu déduit à chaque repas manqué l'équivalent de son prix de pension, et celui qui manque un repas de 20 sous pour figurer à un de 30, ne dépense réellement que 10 sous.

S'il fallait amener les deux classes E D à quitter leur table pour s'associer à celles C B, la réunion serait impossible malgré les liens d'amitié et de corporation, mais il y a pour cette réunion d'autres ressorts dont nous allons rendre compte.

Répétons que tout ce qui tient aux relations d'amitié devient ici de haut intérêt, car la Tribu doit en système général moduler sur les 2 cardinales majeures, amitié et ambition; elle ne peut, sur les 2 autres, amour et famillisme, atteindre qu'à des branches d'équilibre unitaire; mais sur les 2 majeures elle doit s'élever à un équilibre voisin du plein. C'est donc l'ordre majeur qui est son pivot de manœuvre, et c'est pour cela qu'une opération d'amitié assez délicate comme la fusion des riches et des moyens dans les repas, mérite la plus sérieuse attention.

CHAPITRE XIV.

FUSION UNITAIRE DES CLASSES.

Pendant le courant d'avril, nos arrivants des classes riches D, E, après avoir fureté, examiné pendant une quinzaine, ont pris parti des

divers groupes industriels, et, dès la deuxième quinzaine d'avril, ils sont enrôlés, l'un pour les roses et les pêches, l'autre pour les œillets et les abricots; celui-ci pour les mérinos et les pigeons, celui-là pour les chevaux et les chiens à éducation pastorale. Si l'âge empêche quelques-uns d'entre eux de coopérer activement, ils n'interviennent pas moins par la cabale émulative; ils sont les appuis de divers groupes, et vont s'asseoir sous la tente mobile pendant les séances, où règne une franche gaieté qu'on ne trouverait pas dans les réunions de civilisés, toujours mal équilibrées, ignorantes sur les proportions de caractères qui doivent régner dans une assemblée, et obligées de recourir aux cartes pour se déguiser leur vice d'assortiment et le défaut de fonction.

Au 1er mai, chacun des riches est déjà enrôlé dans une dizaine de groupes, avec qui il se trouve en pleine amitié et en lien de cabale corporative; mais les riches D, E, ont fait entre eux une fâcheuse observation, c'est que les classes pauvres A, B, C sont plus heureuses que celles D, E, qui souvent éprouvent de grandes lacunes d'équilibre passionnel.

On sait que cet équilibre consiste dans la jouissance continue des 3 passions distributives : composite, papillonne et cabaliste. Ces riches s'aperçoivent bien que les lacunes d'équilibre diminuent à mesure qu'on prend parti dans un nouveau groupe et qu'on en épouse les intrigues; il se sont faufilés dans les fêtes du soir, classe A, B, C, et, en revanche, ils ont admis dans les leurs quelques individus de ces classes à titre de bons danseurs, bons chanteurs. On a ébauché des liens. Cependant on observe, dans les 3 classes A, B, C, un essor passionnel bien plus actif, un bonheur plus réel. Quelle en est la cause? Faut-il l'attribuer au surplus d'exercice qu'ont les classes A, B, C installées moitié depuis 3 mois, moitié depuis 7 à 8 mois, tandis que les D, E n'ont qu'un mois d'habitude, et sont moins aptes au travail, ayant été élevés aux fonctions dites libérales?

Cet [ ] influe bien pour quelque chose dans les différences d'équilibre; mais la vraie cause provient 1° de ce que les riches D, E n'ont formé, avec la Tribu, que des ébauches de lien, des demi-liens, tandis que les classes A B C n'ont pas songé à limiter les leurs, et ont agi sans morgue, sans [ ].

2° De ce que les riches étant limités à une centaine, soit dans les repas, soit dans les soirées, ne peuvent pas arriver à la manœuvre qu'on appelle engrenage des séries, et qui, exigeant au moins 300 personnes, devient praticable aux classes A B C; on a fait, parmi les D E, diverses tentatives pour imiter en petit ce mécanisme : vains efforts! il ne s'organise pas à moins de 300.

Voilà donc pour la 1re fois, depuis l'existence du monde, les riches

fort ébahis de reconnaître que le bien-être du pauvre peut l'emporter, surpasser le leur, et qu'il n'y a d'heureux que celui qui se conforme strictement aux lois de l'attraction.

Quel remède apporter? c'est le sujet de maint conciliabule dans les classes D E. Si l'on consultait là-dessus nos équilibristes politiques, si habiles à équilibrer la pauvreté, la fourberie et le duplicisme, ils seraient hommes à faire la proposition suivante :

» Puisque le Tribustère (palais de la Tribu) et son territoire sont disposés pour contenir et occuper ultérieurement 600 personnes, il faut faire entrer encore 200 riches qui, avec les 100 déjà admis, compléteront le nombre 300, nécessaire à l'engrenage des séries; alors les riches D E s'élèveront au même bonheur que les pauvres A B C. »

Admirable idée pour organiser le duplicisme! ce serait organiser 2 tribus en une seule, et faire le pendant des comédies à double action. Qu'en arriverait-il? Que les 2 tribus se jalouseraient et se sépareraient selon la méthode civilisée.

La nôtre doit être l'Unité. Il faut arriver à la fusion, et c'est sur quoi la classe riche devisera dès la fin d'avril; elle saura que l'harmonie ne peut pas exister si l'on n'observe la proportion suivante quant aux fortunes : riches, 1 ; moyens, 2; pauvres, 4; règle qui serait anéantie par la proportion : riches, 300; pauvres, 300.

On songera donc à la fusion, et voici sous quel rapport elle sera envisagée pour la table, qui est le point le plus délicat, ladite fusion étant facile en affaires d'industrie qui auront préludé à celle des tables.

On raisonnera d'abord sur le matériel. Une fusion des 5 cuisines, A B C D E, donnerait en terme moyen réduit à 3 les cuisines B C D, la classe pauvre y gagnerait beaucoup, car elle passerait tout entière de la cuisine A en B; la classe E perdrait, car elle tomberait de E en D. Serait-il mieux de ramener la fusion aux termes A C E, qui ne feraient tort ni aux pauvres A, ni aux riches E, mais qui gêneraient un peu les classes B D, obligées de descendre en degré, ou de monter à une table plus coûteuse?

Le remède sera d'adopter les termes B, C 1/2, E. C'est, dira-t-on, un système alimentaire plus coûteux : il faudra donc que les 30 pauvres familles A soient traitées en cuisine B?—Oui, et il n'y aura aucun surcroît de dépense. En effet, la Tribu, après 3 mois d'exercice, aura, par le perfectionnement de gestion, acquis des moyens d'amélioration qui comporteront un [ ] collectif de la chère; elle sera dans le cas d'un particulier dont l'établissement prospère, et qui ajoute à son train de ménage. D'ailleurs, s'il y a dans ce nouvel ordre alimentaire quelques frais de plus, ils seront couverts sous un mois par les grands moyens que donnera le renfort ultérieur de 100 personnes, la plupart très-riches.

Ajoutons que dès le mois de mai, où doit s'opérer cette fusion, la Tribu commencera à ouvrir ses portes aux curieux admis à 40 francs par jour, sans la nourriture. Il faudra, pour ces spectateurs, un grand surcroît de cuisine, qui donnera les moyens d'améliorer sans frais celle du peuple, au moyen des reprises et dessertes, et extensions d'achats.

Objectera-t-on que les riches E n'auront rien à gagner à la fusion, et que les riches D perdront un demi-degré, puisqu'ils tomberont en C 1/2; mais, d'après les nouveaux moyens dont je viens de parler, comme extensions d'achats et ressources de saison,

Le degré C 1/2 en mars sera D en mai.

Le degré E en mars sera E 1/2 en mai.

Nulle perte pour la classe D, bénéfice pour la classe E. D'ailleurs on saura bien ménager les intérêts de chacun, et ces menues considérations ne prévaudront pas un instant contre une [ ] plus noble et plus puissante. C'est que la Tribu, sentant qu'elle est appelée à la conquête sociale du monde, qu'elle n'y peut marcher que par l'Unité, sera unanime et ardente pour toutes les mesures qui tendront à l'Unité, sauf les précautions nécessaires pour satisfaire les diverses classes.

Dans cette occasion, l'on aura le plaisir de contenter outre mesure les 2 classes A B — 50 familles pauvres, qui s'élèveront, les unes en chère B, devenue bas degré, les autres en C 1/2, devenue moyen degré.

En considération de cet avantage, les 50 familles pauvres A B redoubleront de prévenances pour les riches qui auront voté la fusion ; ils les combleront de [ ], soit dans le service de pagerie, soit dans les séances de groupes industriels.

Et quel sera le nombre de ceux qui auront voté la fusion parmi les 105 riches ? Tous auront adhéré sans [ ] ; si l'on en doutait, envisageons seulement l'intérêt des principaux. Nous conclurons de là aux inférieurs.

J'ai dit que sur les 21 familles riches entrées en avril, il s'en trouve 4 des plus riches : Dorimon, Lisimon, Dorante et Argante, qui ont opté pour l'incohérence, et, par un reste de morgue civilisée, refusant les tables de pension D E, ont voulu faire ménage à part avec leurs familles. Qu'en est-il résulté ? Qu'au bout d'un mois ils sont secrètement ennuyés de leur orgueil ; ils paient plus cher, sont moins bien servis et vivent moins gaiement que la table pensionnaire E : car on ne peut pas donner à 4 ou 5 personnes l'assortiment de mets qu'on sert à 30 ou 40, formant une seule ou bien 3 ou 4 tables, ce qui est indifférent quant à la fourniture et la division.

Les 4 familles incohérentes ont pendant le mois d'avril formé des liens aux jardins, aux vergers, avec tous les inférieurs A B C ; elles ne

répugnent à aucun rapprochement avec ces subalternes; leur morgue n'a porté que sur les familles D E. Les 4 scissionnaires ne voudraient pas se rejoindre aux pensions D E; elles plaident ardemment pour la fusion; elles y prendront place en chère E 1/2; auparavant elles étaient, par leur incohérence, réduites à D 1/2. A la vérité, elles se réuniront à ces 20 pensionnaires E, qu'elles avaient paru dédaigner; mais, en franchissant ce pas, l'amour propre est sauvé, et la démarche acquiert tout le lustre du patriotisme. Il est censé que les 4 familles supérieures adhèrent à la fusion pour le bien général de la Tribu, et pour favoriser les 50 familles pauvres A B, qui vont s'élever en B et C 1/2, et pour donner l'exemple de dévouement à l'Unité chez les plus notables des associés.

Si l'on voulait passer en revue les mobiles des familles E D dans l'affaire de la fusion, on y trouverait de même des doubles [ ]. C'est une propriété essentielle à l'ordre combiné que de créer toujours double appât, un matériel, un spirituel, dans toute lutte qui peut s'établir de l'incohérence à la combinaison.

Je ne m'arrête pas à cette analyse; il me suffit de l'avoir faite sur une classe de riches entrés en avril. Ajoutons pourtant un ressort négatif, mais bien puissant, c'est la concurrence prochaine du renfort qui va entrer en juin et qui sera aux 2/3 composé de gens plus riches que les classes D E.

Ces dernières n'auront garde de laisser aux futurs adjoints de classes F G l'honneur de l'initiative d'unité. L'homme de rang supérieur est indulgent, familier avec les subalternes. Un petit parvenu se croira déshonoré de fréquenter les bourgeois; il les traitera du haut de sa grandeur. Un Montmorency sera honnête avec les bourgeois comme avec ses pairs. Les classes D E, qui sont de moyen ordre quant à la fortune et l'extraction, n'auront pas manqué, en arrivant dans la Tribu, de conserver un peu de cette morgue des demi-grands; mais elles se sentiront talonnées par les classes F G qui vont entrer en juin, qui seront composées aux 2/3 de grands choisis parmi les vrais libéraux. Les D E seraient flétris s'ils laissaient à ces futurs adjoints l'honneur de voter les mesures d'unité, et la fusion sera résolue au 1er mai par acclamation.

Je viens de spéculer sur un ressort négatif, sur une de ces petitesses jalouses qui dirigent les assemblées civilisées. Si je me suis arrêté à ce mesquin véhicule, c'est pour justifier de l'assertion précédente, que dans toute lutte entre l'incohérence et la combinaison l'ordre sériaire sait mettre en jeu double appât, le matériel et le spirituel, et qu'il fait naître ces appâts en négatif comme en positif. C'est toujours quadruple véhicule à opposer aux impulsions [ ]. J'ai déjà tant de fois

démontré cette belle propriété des séries passionnelles que je croirais fatiguer les lecteurs intelligents si je m'arrêtais à la prouver encore par des analyses détaillées.

Fixons plutôt nos regards sur les [ ] nobles qui viendront enthousiasmer tous les sociétaires D E; chacun d'eux, à supposer qu'il ait en arrivant usé d'une sage circonspection, aura vu, en moins d'une 15e, ses enfants devenus heureux et [ ] par la fréquentation des groupes A B C. Lui-même, en s'y mêlant quelquefois, y aura trouvé ce bonheur, cet essor des 3 distributives, qu'on ne saurait trouver en Civilisation, et dont la privation constitue l'*atra cura*, le tourment du Civilisé. Il aura, par les relations d'amour et d'esprit de parti, préludé à une réunion fédérale avec le peuple; pourra-t-il hésiter quand il s'agira d'achever l'ouvrage par la fusion des tables, qui, après tout, n'établit aucune ombre d'égalité puisqu'elle conserve la trinité classique, les pauvres, les moyens et les riches, avec faculté à ceux-ci de s'isoler, même dans la classe riche, en prenant place aux tables séparées et servies à 8 ou autre nombre convenu? Chacun d'eux, par cette mesure, se sera assuré le vrai bien, l'essor des 3 Distributives, que gênait l'absence d'un système de liens complets et d'engrenage de séries. Cet engrenage, qui existait déjà dans le nombre 300 des classes A B C, sera d'autant plus actif quand la fusion aura élevé cette masse unitaire à 405, et les pauvres se croiront redevables envers les riches de ce surcroît de bonheur social, comme de l'amélioration matérielle des tables. Ces nouveaux liens resserreront les nœuds d'amitié collective déjà si bien établis par la bienveillance et la loyauté générales, qui contrasteront si fort avec les relations civilisées.

Quant au nœud d'ambition collective, il se renforcera par l'estime réciproque des sectaires et l'assurance d'une prochaine et éclatante victoire, dont leur Unité devient le garant; chacun d'eux, persuadé qu'il marche à la conquête du monde et que le moindre prix sera, outre l'honneur, une principauté héréditaire pour chaque Tributien ou Tributienne, chacun d'eux, dis-je, considèrera tous les collègues riches ou pauvres comme des compagnons de gloire qui vont éclipser tous les inutiles trophées de Civilisation; chacun d'eux sera tout à l'honneur, tout à l'amitié, dans ce nouveau monde social où il suffira d'être tout au plaisir pour ne jamais dévier de l'amitié et de l'honneur.

CHAPITRE XV.

ÉBAUCHE DES UNITÉS MINEURES.

Antienne.

Le mineur est le côté faible de la Tribu ou Phalange sérisophe ; elle aura en accords majeurs d'Amitié et d'Ambition pleine marge selon l'opinion, c'est-à-dire que ses prétentions, même en semblant gigantesques, seront applaudies. Conquête du monde, opulence universelle, il n'est pas un Civilisé qui ne sourie à cette perspective ; la législation, la religion, tout sera pour la Tribu annonçant qu'elle va ranger le monde civilisé, barbare et sauvage à l'unité administrative et religieuse. On raillera sur ses espérances, mais en louant ses desseins.

Même faveur à ses plans d'amitié et de philantropie universelle. Ici la philosophie même sera obligée de déguiser sa malveillance et d'applaudir du bout des lèvres à l'engagement d'opérer en 7 mois ce que la science promet en vain depuis 3000 ans.

Mais tout devient entrave pour la Tribu dès qu'elle spécule en mineur ; sur l'accord de famillisme elle manque des liens de consanguinité directe par l'engrenage collatéral des familles. On ne forme pas ces liens avec le secours de l'art ; il faut donc y renoncer et ce n'est pas une médiocre lacune.

Reste la parenté indirecte ou adoption, lien peu en crédit et blâmé en secret par l'égoïsme général qui veut qu'un père laisse mourir de faim les enfants du voisin pour amasser aux siens propres un immense héritage.

L'entrave est pire en Amour. Tout est réduit aux accords exclusifs de tierce et seconde, les seuls permis en Civilisation. Les accords de 4e sont proscrits comme adultères, ceux de simple matériel ou cynisme sont réputés abjects, ceux de simple spirituel ou céladonie sont voués au ridicule, ceux de seconde hors de mariage sont infâmes à titre de prostitution, ceux de tierce hors de mariage sont criminels à titre de fornication et immoralité. Le pauvre amour est donc réduit à un bien faible essor s'il veut se concilier avec la philosophie et la Civilisation, qui le tiennent pieds et poings liés. Qu'il est habile à s'en dédommager secrètement et que la science est dupe de ne pas transiger avec lui !

La Tribu, obligée par bienséance de déguiser sa politique en ce genre, n'adoptera pas moins en secret le principe d'harmonie, qui est de former tous les liens possibles et de former au moins quelques liens transcendants, comme 1er, 5e pour le contrepoids des subcendants

2°, 3°, 4°, qui sont essentiellement discordants, à moins qu'on ne parvienne à les combiner avec les liens 1. 5. 6. 7. 8., auquel cas ils donnent de très-belles harmonies.

Cependant l'accord de prime spirituelle ou céladonie est couvert de ridicule en Civilisation; l'accord de quinte ou phanérogamie confuse est réputé infâme. Ces deux accords méritent ce discrédit en Civilisation, où l'un conduit à la duperie, l'autre n'engendre que l'infamie, effets inévitables des sociétés subversives qui dénaturent les bons germes et en font naître l'ivraie.

La Tribu ne veut employer ces 2 accords amoureux qu'en sens noble, qu'en essor harmonique et favorable aux unités sociales. Il faut longtemps à l'avance en prévenir les lecteurs afin qu'ils se gardent de croire que la Tribu veuille favoriser ni même tolérer ce qui tendrait à la débauche; elle veut, au contraire, établir sur chacune des 12 passions les équilibres qui préviennent tout excès. Or on n'arrive à l'équilibre que par une balance judicieuse des liens transcendants avec les subcendants, et qu'importe que les transcendants produisent des infamies en Civilisation puisque nous traitons d'une autre société, qui est à la Civilisation ce que le papillon est à la chenille et qui va opérer pareille métamorphose sur les amours céladonique et phanérogame!

Je serais blâmé par les lecteurs décents si j'oubliais de les prévenir de cet effet qu'il faudra fréquemment leur rappeler. Je vais dans quelques chapitres passer en revue les moyens que fournit la Tribu pour opérer des accords d'amour par les méthodes connues et les moyens de Civilisation. Après le tableau de ces moyens, nous y appliquerons les 2 ressorts céladonique et phanérogame; ce sera le sujet des deux derniers chapitres.

On pourra reprocher aux 5 chapitres suivants une teinte libidineuse, lorsqu'on oubliera que c'est une revue des moyens que fournit l'état actuel des choses et que tout ce qui paraîtra licencieux dans ces 5 chapitres sera corrigé par l'alliage des accords de prime et quinte exposés aux chapitres 6 et 7.

Ces deux accords seront un puissant secours pour acheminer au lien de famille indirecte ou adoption, seule ressource que nous avons pour tirer de la 4e cardinale quelques liens d'unité sociale, et, d'autre part, les adoptions contribueront très-efficacement à l'unité amoureuse dont nous allons nous occuper. Passons à l'examen des moyens qu'elle pourra tirer de l'état sociétaire avant l'introduction des 2 ressorts céladonique et phanérogame.

[Dans les chapitres que Fourier indique ici, il énonce des idées déjà exprimées dans les ouvrages publiés de son vivant; néanmoins nous ajournons

la publication de ces chapitres, pour ne pas fournir un nouveau texte à l'indignation des hommes prétendus vertueux qui, sans vouloir prendre la peine d'étudier Fourier, sont saisis d'une si sainte horreur lorsqu'il parle de liberté amoureuse.

En remplacement de ces chapitres nous donnerons une esquisse officielle du véritable état des mœurs. Nous le tirons du *Moniteur* et de la séance de l'Assemblée nationale du 21 février 1849.

M. Pierre Leroux avait proposé un amendement pour exclure les adultères du droit d'être nommés représentants. Cet amendement souleva une grande tempête dans toute la droite, où siége le parti honnête, modéré et religieux, et qui se dit moral par excellence. Ce parti repoussa l'amendement; mais, ne voulant pas que le nom de ses membres qui s'opposaient ainsi à une mesure *morale* fût connue des électeurs, probablement parce que, dans beaucoup de cas, les électeurs auraient trouvé une contradiction flagrante entre le vote et la conduite connue du votant, il demanda à deux reprises différentes le scrutin secret. L'amendement fut adopté par 286 voix contre 229.

C'est qu'en fait d'amour, le monde a deux morales : la morale *publique*, officielle, et la morale *privée*. Les paroles, les démonstrations extérieures sont conformes à la morale publique : les actes réels, la vie réelle du monde sont abandonnés à la morale *privée* ou liberté. C'est ce qu'exprimait très-bien dans les discussions sur l'amendement de M. Pierre Leroux, un des opposants de la droite, M. Baze. Lisons le *Moniteur*.

Le citoyen Baze. Messieurs, j'espère que l'Assemblée, rendue au calme habituel de ses délibérations, me permettra de combattre un amendement que quelques-uns de vous pourraient peut-être être disposés à adopter par un entraînement louable, mais, permettez-moi de vous le dire, irréfléchi.

Voix diverses. L'aldultère est pire que le vol.

Le citoyen Baze. Messieurs, il faut traiter sérieusement les choses graves, et c'est une chose grave que d'établir une incapacité, une indignité d'être élu représentant.

Sans doute le respect de la famille doit être une des premières lois de la conduite de tout citoyen, et bien plus encore de ceux qui aspirent à l'honneur d'être élus; mais *il y a des torts qui relèvent encore plus de l'opinion que de la loi*..... (Réclamations et murmures à gauche.)

Le citoyen Pascal (d'Aix). Et l'attentat à la pudeur!

Plusieurs membres. Effacez du Code les peines contre l'adultère, alors.

Le citoyen Baze. Ma pensée a été mal comprise. J'ai voulu dire seulement qu'entre les diverses incapacités, il y en avait qu'il fallait élever, par une disposition législative, à la hauteur d'une incapacité légale, et qu'il y avait d'autres incapacités morales, dont il fallait nécessairement, fatalement, à raison de l'infirmité humaine, abandonner le jugement aux électeurs eux-mêmes. (Nouvelles réclamations. — Interruption prolongée.)

« Il y a des torts qui ne relèvent que de l'opinion, ou qui relèvent encore plus de l'opinion que de la loi. » A notre avis cela ne veut pas dire autre

chose que ceci : Il y a des torts qui sont torts seulement lorsque l'opinion les connaît, seulement lorsque, par la publicité, ils offensent une morale convenue; mais en eux-mêmes ces torts ne sont pas des torts, et la preuve en est que jamais cette espèce de torts n'a été reprochée aux hommes, et que chez les femmes seules ils ont passé pour des fautes ou des crimes.

La distinction entre la morale publique et la morale privée est aussi contenue implicitement dans le discours d'un autre opposant, M. Billault; mais auparavant achevons le discours de M. Baze sur la partie plaisante des pièges que sèmeraient l'amour et la morale pratique autour d'un candidat.

Le citoyen Baze. Remarquez, messieurs, que si vous adoptiez l'amendement, vous créeriez des dangers immenses et dont vous ne vous êtes pas rendu compte.

Le délit d'adultère ne peut être poursuivi que sur la plainte du mari..... (Bruit général.) Le délit d'adultère est de ceux qui ne peuvent pas être poursuivis d'office par le ministère public..... (Le bruit va croissant.)

Le citoyen président. J'invite l'orateur à ne reprendre la parole que quand le silence sera tout-à-fait rétabli.

Le citoyen Baze. Je disais, messieurs, que l'adoption de l'amendement créerait des dangers et des inconvénients dont il faut se rendre compte.

Le délit d'adultère est de ceux qui ne peuvent être poursuivis que sur la plainte du mari, et le mari peut même abandonner la poursuite en se désistant.

Or, savez-vous ce qui arrive? C'est qu'on fera des spéculations scandaleuses..... (Oh ! oh ! — Oui, c'est vrai !) C'est là qu'est le danger politique de l'amendement qu'on vous propose. (Le bruit des conversations couvre la voix de l'orateur.)

Plusieurs voix. Attendez ! attendez le silence !

Le citoyen Baze. Je supplie l'Assemblée d'être attentive à cette considération du danger que l'amendement va introduire dans nos mœurs politiques. On sèmera de pièges, de séductions, la situation d'un candidat..... (Rires et exclamations prolongées.) Je vous assure que, si je n'avais pas regardé la question comme infiniment grave et périlleuse, je n'aurais pas voulu encourir la responsabilité du rôle que je viens remplir à cette tribune; mais cela est très-grave.

J'ai dit qu'on sèmerait de pièges la carrière parlementaire. Un mari estimera son injure tout juste autant qu'il supposera que peut valoir un siège dans le parlement; voilà ce qui arrivera. (Réclamations.)

Ce sera là le résultat le plus clair de l'amendement qu'on vous propose; et au lieu d'avoir introduit dans vos lois une disposition favorable à la morale, vous aurez introduit dans nos mœurs, sans le vouloir, un véritable *chantage* parlementaire.

En ceci, nous sommes à peu près du même avis que M. Baze; toutes les mesures morales ou prétendues telles, comme l'amendement de M. Leroux, allant contre la nature des choses, présentent encore plus d'inconvénients

que d'avantages, et compliquent encore plus les mouvements, déjà si embarrassés dans ce milieu faux et compressif, des passions humaines. Mais arrivons à l'opinion de M. Billault.

Après avoir considéré la proposition de M. Pierre Leroux comme une simple *malice*, il ajoute :

L'honorable M. Pierre Leroux a raison, l'adultère est un fait aussi condamnable que le vol. Et si, dans la mollesse de nos mœurs, l'opinion publique n'assimile pas et ne flétrit pas au même degré ces deux faits, cela est regrettable.

Mais quand le Code pénal a voulu réprimer cette sorte d'attentat aux mœurs, il a senti avec quelle circonspection il fallait en ces matières faire agir la main de la justice.

Le respect de la famille commande, non-seulement que les lois en protègent les mœurs, mais qu'elles n'en violent pas volontiers et sans précautions sérieuses les secrets intimes. La société ne refuse pas au mari outragé le droit, s'il le désire, de réclamer au grand jour de la justice une punition exemplaire, mais elle a compris que ce qu'il y a presque toujours de plus sage et de plus prudent dans les choses tristes de la famille, c'est le secret et le mystère. (Très-bien ! très-bien !) Elle a senti qu'il n'était bon ni pour la morale publique, ni pour la paix et l'honneur du foyer domestique, de livrer trop facilement à la grande lumière de la justice les égarements de la vie intime. Elle a donc formé autour de ces délits spéciaux une sorte d'enceinte de pudeur publique; elle a défendu même au procureur de la République d'y pénétrer. C'est le chef de la famille qui, seul, peut agir; elle a réservé la disposition de ce secret pour lui seul. (Très-bien ! très-bien !)

Vous voulez, à cette prudente circonspection, substituer les indiscrétions des passions politiques. Nous aussi, je dois le dire, dans la commission, au premier abord, nous avions voulu ranger ce délit au nombre de ceux qui ne permettent pas à un homme de siéger dans cette enceinte. Mais, à la réflexion, les difficultés de la pratique nous ont arrêtés : il y a un article du Code pénal qui punit l'homme libre commettant l'adultère avec une femme mariée, et un autre article qui punit, mais faiblement et seulement dans certaines circonstances, l'homme marié coupable d'un adultère avec une femme libre.

Mais ce même code, justement respectueux du secret de la vie privée, n'a pas osé punir l'homme qui, marié, et devant sa fortune, son temps, son affection à sa femme, à ses enfants légitimes, passe ses jours, passe ses nuits dans des lieux infâmes, dans des liaisons honteuses, et y perd trop souvent son temps, sa fortune, et jusqu'à toute affection pour sa famille; celui là aussi est coupable et mérite d'être flétri, et cependant la loi n'a pas osé l'atteindre ; elle a craint tous les périls du scandale de la poursuite et du scandale du jugement; elle a vu un mal, mais elle a craint, dans la répression, un mal plus considérable encore. Serez-vous plus hardis dans un intérêt électoral? Nous avons reculé devant un remède qui pouvait être pire que le

mal, et, par respect pour la morale publique, nous repoussons l'amendement qu'on vous propose.

Comme on le voit, ce qui est toujours en cause, c'est la morale publique. Il ne faut pas attaquer, il ne faut pas offenser la morale publique; or, tous les *éclats* l'offensent, et, d'après les paroles de l'orateur, on serait tenté de dire : Les éclats *seuls* l'offensent. Aussi désire-t-il qu'il y ait le moins d'éclats possibles; il faut enfermer dans le secret et le mystère les infractions à la morale publique. Voilà où en est arrivé le législateur. Pourquoi? Parce que réellement il n'a pas une foi sincère dans ses principes de morale.]

CHAPITRE XVI.

TROISIÈME PHASE. — PRÉPARATIFS ULTÉRIEURS DE LA TRIBU.

Déjà la Tribu a franchi les sentiers de ronces. Elle a pendant les mois d'avril et mai formé les liens les plus difficiles, ceux d'initiative. Parvenue en juin, elle est, quant aux accords sociaux, dans un chemin de fleurs; ses cultures sont faciles et séduisantes, ses groupes exercés par deux et trois mois de travail le sont bien plus encore par les habitudes amicales et par l'assortiment de caractères auquel ils sont parvenus; ses travaux, même dans la saison des chaleurs, sont des récréations, parce qu'on ne cultive que sous des tentes mobiles que le groupe soulève et transporte en un instant à mesure qu'il parcourt un carreau de terre.

Dès le mois de juin, la Tribu commence à jouir d'une haute considération. Divers curieux admis par faveur spéciale ont pu admirer ses concerts sociaux, ses méthodes parfaites dans l'assemblage, la variété, le contraste et la gradation des groupes. De nombreux aspirants sollicitent l'honneur d'y être admis, offrent déjà de payer double et triple valeur des actions. C'est le moment que choisira la Tribu pour introduire un renfort que je n'estime qu'à 75 personnes qui, jointes à 405, donneront un total de 480. C'est le tiers maximé d'une Phalange qui peut à la rigueur être portée à 1,440.

Ce renfort de 75 ne sera pas admis en proportion des âges. Il n'a pas pour but d'augmenter la Tribu en nombre, mais de renforcer seulement certaines fonctions sur lesquelles on va opérer en juillet pour procéder aux opérations d'unité.

Répartition de 75 entrants, puis de 20 autres.

Anciens....	405	=	36 —	18.	21.	24.	27.	30.	33.	36 — 24	30.	27.	24.	21.	18.	15.	12 —	9.
Nouveaux.	75	=	— —	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9 — 6	6.	5.	4.	3.	3.	3.	3 —	
Derniers...	20	=	— —	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1 — 2	1.	1.	1.	2.	2.	2.	2 —	
Totaux.	500	=	36 —	22.	26.	30.	34.	38.	42.	46 — 32	37.	33.	29.	26.	23.	20.	17 —	9.

Pendant le courant de mai on se sera appliqué à observer quels titres de caractère manquent à la Tribu et y causent des lacunes capables d'entraver le mécanisme; on aura en même temps éprouvé parmi les aspirants quels sont ceux qui semblent pourvus des titres de caractère dont on ressent le besoin.

On admettra à peu près 30 personnes choisies parmi ces titres et à répartir, savoir, comme il suit :

Dans les chœurs	2. 3. 4. 5. 6.	= 12
Dans les chœurs	7. 8. 9. 10.	= 10
Dans les chœurs	11. 12. 13. 14. 15.	= 8
		30

On admettra en outre 45 personnes en 3 divisions affectées aux fonctions sur lesquelles va reposer l'opération d'avènement à l'unité; le choix devra comporter environ

18 enfants aptes aux fonctions des petites hordes,
15 pubères aptes aux fonctions du faquirisme,
12 vieillards de la classe riche.
45

Ces 45, joints aux 30 précédents, complètent le nombre de 75, qui portera la tribu mixte de 405 à 480.

Avant d'expliquer l'emploi de ces 75 aspirants, je réponds à une objection sur le retard de leur entrée. Pourquoi, dira-t-on, n'avoir pas porté d'emblée la Tribu à 480, qui seraient bien plus exercés et auraient par leur nombre favorisé les pénibles essais d'équilibres sociaux? — Ce serait mal spéculer : comme il est impossible d'atteindre d'emblée à une assortiment régulier des caractères, et comme il est certain qu'on trouvera avec le temps beaucoup de lacunes très-préjudiciables, il vaut bien mieux se ménager des moyens de complément, que de se porter d'abord au nombre plein et se voir dans le cas de con-

gédier quelques sectaires superflus qui entraveraient le mécanisme par affluence de caractères en titre identique et lacune en d'autres titres. D'ailleurs, en juin, les travaux du jardin exécutés sous tente mobile sont si variés et si intéressants, que les sectaires nouveaux seront bien vite formés. Ajoutons qu'on n'admettra que ceux qui, dans les épreuves subies en mai, auront dénoté une aptitude particulière, et ils réussiront d'autant mieux qu'ils n'entreront qu'aux emplois que l'expérience aura démontrés vacants et indispensables.

Au moyen de ces tardives recrues la Tribu aura fait un bénéfice réel à retarder son complément; le cadre général sera d'autant plus parfait et pourra approcher à peu près d'un demi-clavier des 810 caractères, car la recrue de 75 personnes n'admettant rien ni en patriarches ni en bambins, limités à 36 et 9 = 45, il restera en titres actifs une masse de 435 touches de caractère sur lesquels on pourra à peu près discerner le demi-clavier général de 405 ; au moins arrivera-t-on à une bonne approximation.

Le mois de juin tout entier sera employé à façonner ces nouveaux sectaires, à l'appui desquels la tribu va définitivement entrer en modulations unitaires. C'est ici le coup de partie qui doit terrasser l'hydre.

En vain prétendrais-je que la Tribu intimidera les philosophes, si d'avance je divulgue la manœuvre. Une ruse de guerre n'est plus une ruse quand elle est connue ; elle devient une niaiserie à laquelle personne ne se laisse prendre. Si vous construisez une batterie masquée et que les espions en instruisent l'ennemi, il saura bien la tourner sans en essuyer le feu, et votre batterie sera inutile.

Comment donc espérer quelques succès de la manœuvre que je vais divulguer? Fût-elle excellente, elle sera nulle par la publicité. Ainsi raisonneront les critiques. Il est deux réponses à leur faire.

1° Si j'indique une opération, j'en puis mettre en jeu d'autres. Dès-lors je ne dévoile qu'un de mes secrets et je me réserve la faculté d'opérer mystérieusement sur les autres.

2° Si la manœuvre que j'indique est régulière, méthodique et assortie aux convenances, elle pourra être mise en jeu malgré que je l'aie dévoilée. Elle pourra lutter contre la philosophie comme une armée qui, sûre de sa manœuvre et de ses moyens, n'en cache rien et joue à jeu découvert, comme celui qui ayant les belles cartes dédaigne toute ruse et déclare qu'il gagne forcément, que son adversaire ne peut pas résister.

Tel sera le résultat de la manœuvre passionnelle que je vais décrire;

je puis en termes de l'art mettre cartes à bas et gagner forcément en montrant mon jeu.

Cependant j'ai commencé une opération capable de terrifier les philosophes et leur faire lâcher pied sans combat. Pour juger de cette assertion, il faut supposer qu'un prince ou une compagnie fondant la Tribu me donnent carte blanche pour l'organiser à ma volonté et que le secret des opérations ne soit connu que de moi, pas même des chefs; car on dit qu'un secret n'en est plus un quand il est su de 3 personnes. Je crois qu'il est bien aventuré, même quand il est su d'un second. Pour plus de sûreté je ne le confierais à personne, mais je peux sans inconvénient divulguer le trébuchet que je tendrais à la philosophie : ce n'est qu'un des 20 pièges que je veux lui tendre, et je ne risque rien à en divulguer un ; il en reste assez d'autres en réserve.

Le moyen dont il s'agit et que j'emploierais contre les philosophes, même après l'avoir divulgué, c'est le christianisme adapté aux 5 branches de charité, qui n'est autre chose que l'amitié inverse en amour, ambition, amour, famillisme et unitéisme.

C'est une vraie mine de miracles en fait de charité que la religion chrétienne, rien ne lui est impossible. Rome s'enorgueillit d'avoir produit des Curtius et des Décius. On en trouve par milliers quand on veut mettre en jeu les dogmes charitables du christianisme. Aucune religion n'a mieux réussi à exciter le dévouement aveugle et l'abnégation de soi-même. Témoin les trappistes, les missionnaires, les pères de la rédemption, et tant de corporations qui ont brillé et brillent encore dans la charité et dans les autres branches du dévouement. La religion chrétienne a souvent abusé de ses moyens, elle a produit les Ravaillac et les Clément et tant d'autres scélérats, mais ceci est un abus de la chose et n'en infirme pas le mérite réel : ainsi, quoique le fusil puisse être employé à tuer un honnête homme, il n'est pas moins vrai que l'arme à feu est un des plus beaux trophées de l'industrie.

La philosophie ne redoute rien tant que la religion chrétienne, et si dans la Tribu elle voyait à la levée de la toile la religion chrétienne employée à propos et mise en jeu pour obtenir des hommes un léger effort de charité, les philosophes s'écrieraient : Nous sommes perdus ! la Tribu opèrera tous les prodiges de charité si elle emploie le christianisme.

Mais à quoi se borneront ces efforts ? A bien peu de chose, à des travaux beaucoup moindres que ceux qu'on voit exercer journellement par les femmes vraiment pieuses qui servent les hôpitaux et qui sont si mal payées de tant de fatigues. Lorsqu'on les voit prodiguer si généreusement de pénibles soins, ne pourra-t-on pas obtenir de la Tribu le

quart seulement en ajoutant au levier de la religion celui de l'amour-propre et de la gloire.

Nous allons extraire de la Tribu un corps d'élite ou croisade, composé du tiers des sectaires actifs, soit 144. On va voir que leur tâche, d'où dépend la conquête sociale du monde, n'exigera pas le quart des fatigues endurées chaque jour par les pieuses [ ]; et quand on voit cette religion suffire à électriser et soutenir pendant tout le cours d'une longue carrière les [ ], peut-on douter du succès d'une ligue religieuse qui, pour le quart de ces fatigues, aura la perspective d'opérer en trois mois la délivrance du monde et s'élever à l'immensité de fortune et de gloire?

CHAPITRE XVII.

PLAN DE L'OPÉRATION DE CHARITÉ INTÉGRALE.

La charité jusqu'ici a toujours été bornée à des spéculations partielles, jamais elle n'a pu ni ne pourrait en Civilisation embrasser l'ensemble des besoins de l'homme, car elle ne peut pas même remédier à la plus pressante des privations, qui est celle de l'absolu nécessaire, nourriture et vêtement. Faut-il s'étonner qu'insuffisante sur l'objet principal, elle néglige beaucoup de branches moins urgentes, entre autres celles qui tient au plaisir?

La Tribu envisage la charité dans un sens bien différent; elle veut tout embrasser, pourvoir aux besoins de l'homme sur les 12 passions, et si la Tribu peut faire preuve d'un système de charité complet sur les 12, elle aura [ ] la vraie garantie de bonheur social, il ne restera qu'à imiter.

Examinons son plan dans les 3 classes de passions et d'abord en matériel. Pourvoir aux besoins du matériel, c'est assurer le minimum en subsistance, vêtement, logement et même en récréations de la vue, de l'ouïe, etc. C'est le premier des statuts de la Tribu, le minimum est une des 3 garanties d'unitéisme : la croisade de charité n'aura donc pas à s'occuper de cette [ ] à laquelle pourvoit essentiellement l'ordre sociétaire.

Il ne lui restera que le soin des 4 passions affectives; je ne parle pas des distributives puisqu'elles sont un mode d'exercice raffiné des 9 autres. Or, la charité se borne à procurer le nécessaire qui s'étend fort loin en harmonie. Nous allons en tracer le plan sur les 4 cardinales.

Les vices de ces 4 passions, leurs [ ] égoïstes, ne proviennent que des accords inférieurs en seconde, tierce et quarte. Ainsi l'amour an-

drogame ou amour de tierce par couple est germe d'égoïsme et de discorde, comme le famillisme en accord de tierce par le mariage exclusif, est un levain d'égoïsme général. La charité doit donc s'exercer dans les 4 passions sur les accords transcendants qui sont les gages de concorde et d'unité. Elle doit s'attacher à introduire des accords de 1e, 5e, 6e, 7e, 8e. Voilà en thèse générale son objet, nous allons l'examiner dans les détails, dans ses moyens d'absorber par des accords transcendants l'influence vicieuse des accords infimes 2e, 3e, 4e. Préalablement disons quelques mots sur l'organisation de la légion de charité collective.

Elle serait corporative, religieuse, militaire comme les templiers et les maltais. Leurs signes distinctifs et ornements seront pour les chevaliers la croix et le sabre, pour les chevalières la croix et le poignard; les drapeaux seront une croix ornée de cravates militaires : —oriflamme croix sur drapeau, bannières croix à cravates.

La horde sera sous le vocable d'un héros de charité, comme saint Vincent-de-Paule, mais comme ce sera un nouvel ordre monastique, il ne suivra la règle d'aucun des ordres existants.

On ne donnera à la horde que des statuts qui n'entraîneront aucune perte de temps; elle est faite pour exciter le travail et non pour encourager l'oisiveté comme font les moines d'Espagne. Ainsi, tout en la soumettant au rit catholique, on la dispensera de toutes les [ ], où l'on perd des heures à réciter du latin; elle n'aura d'autres coutumes religieuses que celles qui consument peu d'instants, et comme de recevoir le matin de son aumônier le pain de l'unité, la communion corporative.

On donnera à la horde des costumes élégants, gracieux et point embarassants comme les vêtements monastiques; on choisira au contraire ce qu'il y a de plus beau et de plus commode dans les costumes antiques ou modernes. Elle adoptera la manœuvre tartare perfectionnée par cercles et demi-cercles.

CHAPITRE XVIII.

FONCTION DE LA HORDE SAINTE EN ESSOR DE FAMILLISME, D'AMITIÉ, D'AMBITION ET DE CHARITÉ FÉDÉRALE.

Un accord ne sera pas bien immense pour embrasser la Tribu de 400 personnes. Les philosophes nous disent que les hommes ne doivent former qu'une seule famille; elle serait donc de 800,000,000. C'est ce qui peut arriver par l'accord de famillisme en 8e degré, mais ici nous n'avons à opérer que sur 480 personnes, et encore n'est-ce qu'en famil-

lisme indirect ; car nulle opération ne pourra établir entre ces 480 personnes des liens de consanguinité, liens qui ne commenceront à se former qu'à la 3e génération, par les lignées diverses. Il faut recourir au lien indirect qui est celui d'adoption, praticable dès la première année.

Chacun au bout d'un mois ou deux de plein exercice, aura pu connaître quels sont les enfants qui héritent de ses penchants. Mondor, sectateur ardent des tulipes, n'a pu inspirer pour cette culture aucun goût à son fils, qui dédaigne obstinément cette fleur ; d'autre part, le jeune Euryale, pauvre enfant âgé de 12 ans, est le plus ardent, le plus intelligent des jeunes sectateurs de la tulipe. Mondor doit voir en lui un héritier partiel, car ce sera Euryale qui soutiendra par la suite les travaux qui charment la vieillesse de Mondor. Il doit en toute justice titrer Euryale comme adoptif industriel, et en titrer 20 autres par la même raison, car Mondor ne peut manquer d'avoir dans la Tribu 20 fonctions favorites.

La règle en Harmonie est de léguer un tiers de sa fortune aux adoptifs de séries. On devra donc former une cohorte, 16 personnes, de gens riches qui se seront prononcés pour ce genre d'adoption, qui auront titré au moins 8 enfants, je dis 8 seulement, car on ne peut pas s'attendre que dans la 1re année chacun puisse bien connaître tous ceux qu'il aura à titrer.

On formera par la même raison une cohorte, 16 personnes, de jeunes gens riches, qui auront titré des vieillards pauvres à titre de pères et mères industriels, et leur auront assuré une gradation de fortune et de bien-être, comme serait une élévation d'un degré sur les tables.

Ce secours serait offensant s'il était personnel, mais il est honorable collectivement. 16 jeunes gens d'un et d'autre sexe adoptent tels vieillards. Ce n'est plus intrigue ni *captation*, c'est témoignage collectif des soins de la vieillesse pour former les jeunes gens au travail et gratitude publique de la jeunesse pour la corporation des vieillards ou du moins pour ses membres les plus distingués dans les soins de l'éducation.

Ce genre d'accord est déjà en familisme un des accords transcendants, il n'est qu'accord de quinte, mais nous ne pouvons pas en employer de plus élevé dans la Tribu. Elle ne saurait admettre la sixte, mais il suffit de ce court exposé de l'accord de quinte, pour [ ] la fausseté des Philosophes qui veulent, disent-ils, faire des hommes une famille de frères, et qui les réduisent en modulation de familisme à l'accord de tierce, selon lequel un homme n'aime que ses enfants, issus d'une seule femme, et voit de sang-froid mourir de faim les enfants de son voisin : plaisante fraternité bien digne de la mercantile civilisation !

Passons aux 2 cohortes d'amitié : Elles devront de même fonctionner

dans les liens les plus vastes que puisse admettre la Tribu, qui ne peut pas s'élever au-dessus de la quinte.

Le lien d'amitié collective s'exerce sur les malades et infirmes, y compris les enfants et gens caducs. La Civilisation a déjà fait un grand pas en ce genre, car elle a attaché quelque honneur aux fonctions de ceux qui se vouent dans les hôpitaux à soigner les malades, les enfants trouvés, etc. On formera donc les 2 cohortes d'amitié collective dans le même sens [que les hôpitaux civilisés, et l'on comprendra dans ce service les sectaires qui soigneront la salle des petits enfants et celle des patriarches; ces 2 classes étant réputées infirmes en harmonie.

On formera donc de la classe que nous nommons hospitaliers et hospitalières, 2 cohortes dans la légion de charité, où elles jouiront d'autant de lustre qu'on en donne peu parmi nous à ces estimables et précieux fonctionnaires. Ce sera un bel affront à la Civilisation que d'élever au 1er rang de la Tribu ceux que notre perfectibilité condamne à l'obscurité. Quel mérite attaché à la charité dans un ordre social où les serviteurs gratuits des malades ne sont pas même indemnisés par des récompenses honorifiques. Leur dévouemeut persévérant malgré l'injustice des [ ] est un bel éloge de cette religion qui suffit seule à soutenir leur charitable zèle.

[Note.] *Porrò* point d'hôpital, un fiévreux avec fiévreux, tout au plus maladies contrastées.

Voilà déjà 4 cohortes, 2 formées d'adoptants et adoptantes et 2 d'infirmiers et infirmières. Il reste à en définir 4 autres dont 2 hyper majeurs, ou ambition, et 2 en titre hypermineur, ou amour.

Etrange annonce pour les civilisés d'une corporation de charité en amour et en ambition, eux qui condamnent ces 2 passions aux flammes de l'enfer. Cependant le système de charité collective serait avorté s'il n'embrassait pas les 4 cardinales et l'Unitéisme qui ne peut naître que du concert de ces 4 passions. Il faut donc, si l'on veut un mécanisme d'unité, y faire intervenir très-exactement les unités d'amour et d'ambition, et c'est pour en garantir l'essor que la Tribu formera 4 cohortes en service d'Amour et d'Ambition comme elle en a formé 4 en service d'amitié et de famillisme.

C'est l'Amitié qui aura l'honneur de porter les premiers coups. C'est par les modulations d'amitié que la Tribu, dès le 1er mois, étonnera et déconcertera tous ses détracteurs en leur démontrant par l'aspect des groupes industriels régulièrement équilibrés, que la Civilisation n'a jamais eu la moindre notion des accords transcendants de l'amitié dont elle ne connaît et ne prône que la tierce ou accord de couple, comme

celui d'Oreste et Pilade, Pirithoüs et Thésée, accord qui n'est le plus souvent qu'une ligue de brigandage.

Si nos savants n'ont aucune connaissance de la passion la plus prônée par eux, de celle dont leurs [ ] ont vanté les doux charmes, et qu'ils ont donnée pour boussole de vertu, quelle doit être leur ignorance relativement aux passions proscrites, comme l'amour, dont on ne parle que pour les [ ], au lieu d'analyser leurs accords transcendants, et spéculer sur les ressources qu'ils pourraient offrir ?

Pour constater cette impéritie philosophique en emplois de passions, je crois devoir insister sur l'éminente utilité de l'Amitié en mécanique sociétaire. Je n'ai pas lu le traité de Cicéron sur l'Amitié ; mais comme il ignorait pleinement les règles de construction d'un groupe amical contrasté et équilibré à 3 parties, je suis assuré de n'être l'écho ni de Cicéron ni de personne, et de ne donnner que des idées neuves sur cette importante passion si inconnue des modernes.

Il n'est pas de passion plus incompatible avec l'ordre civilisé, où la fausseté universelle détruit dans sa base tout essor d'Amitié collective. Aussi est-ce la cardinale la plus faible en Civilisation, où elle obtient à peine le rang de passion, tant elle y est éphémère et dénaturée par une fusion continuelle avec l'Ambition.

L'Amitié n'étant pas crime, selon la philosophie, comme l'Amour, on peut spéculer franchement sur son plein développement. Cela ne se pourrait pas en Amour. Nous ne pourrions pas sans scandale choisir, dans le début, pour pivot de manœuvre, une passion proscrite ; mais, en spéculant sur l'Amitié, nous marchons de front avec toutes les lois philosophiques et théologiques, et la Tribu pourra faire ses débuts sans heurter les préjugés.

Il s'agit d'amener tous les civilisés à s'écrier, en voyant la Tribu : « Nous n'avions point d'amis, nous ne connaissions pas l'Amitié, nous » sommes des profanes qui souillons le nom de cette belle passion en le « donnant à nos liaisons mercenaires, à nos glaciales et perfides réu« nions. » La Tribu, pour les amener à ce point, devra d'emblée, c'est-à-dire dès le 1er mois, développer la véritable amitié dégagée des rêves de cette philosophie qui prétend faire des hommes une famille de frères, et n'en fait qu'une famille de vipères et de vautours.

L'Amitié collective, ou essor des intrigues de gaieté dans des groupes équilibrés par contrastes, identités, alternat et gradation, cette amitié, dis-je, dépend de l'union affectueuse qu'on pourra établir entre les inégaux. On ne peut pas faire en sorte qu'une branche de travail, comme la culture des œillets, soit tout entière exercée par des gens riches, que le groupe des œilletistes se compose de neuf marquis et neuf marquises. Il faut bien quelques gens du peuple, et en majorité, pour

la grosse besogne; mais si ces gens du peuple ne sont pas intimes avec les marquis, s'il ne règne pas dans le groupe une franche cordialité, comment parvenir à l'équilibrer selon la méthode indiquée touche 1re, (3, 3, 3,)?

Répondra-t-on que les marquis ne doivent pas se familiariser avec leurs jardiniers, qu'ils doivent réserver leur intimité pour les amis de la morale, du commerce et de la charte? il n'en est rien. Les marquis, comme les bergers, doivent être dans la Tribu en gaieté perpétuelle. Au jardin comme à table, il faut que tout rassemblement soit jovial et bien intrigué, à moins qu'il ne tienne au groupe d'Ambition, qui a le ton grave. Or, la culture des œillets et des roses ne sera pas dans la Tribu une spéculation d'ambition, mais une amusette qu'il faudra traiter en sens d'amitié.

Ne suffit-il pas, diront les moralistes, de jouir du bonheur champêtre selon l'abbé Delille, goûter les doux charmes de l'amour des champs en cultivant les doux présents de Flore? — Non vraiment. Avec toutes ces fadeurs poétiques et morales, vous ferez de votre jardinier un fripon, un ennemi secret prêt à vous dénoncer après qu'il vous aura volé. Tels sont les ouvriers civilisés sous leur manteau de bonhomie. On ne veut, dans la Tribu, rien de ces mascarades morales; elle veut faire de tous ses sectaires autant d'amis, sans acception des rangs que l'amitié ne fera pas méconnaître, mais qui ne devront pas nuire à l'essor de l'amitié.

Pour le préparer, j'ai fait observer qu'on devait choisir les 60 familles pauvres parmi les gens polis et honorables qu'on rencontre en abondance chez le peuple de Paris, où l'on trouve souvent plus d'urbanité que chez certains grands de province. Une réunion de ces ouvriers polis sera l'élément convenable pour former au travail des groupes d'amitié bien contrastés et équilibrés qui assurent l'essor d'amitié directe, expansive et joviale.

Du moment où les philosophes verront régner universellement dans la Tribu cette amitié et cette vérité partout bannies de leur infâme Civilisation, ils chancelleront et n'oseront pas même songer au combat; ils seront désorientés, abasourdis et culbutés les uns par les autres, comme le furent par la chute des tentes les armées de Rosbach, en apercevant inopinément le bel ordre de cette poignée d'hommes qu'on croyait tenir prisonniers. C'est ainsi qu'avant le choc définitif qui tient aux opérations unitaires de la horde sainte, la philosophie sera déjà battue, et par le seul aspect de l'amitié collective équilibrée, c'en sera assez pour faire augurer l'issue, et ne laisser aucun doute sur la prochaine débâcle qui va entraîner bibliothèques, fauteuils, renommées et Civilisation, quoique étayés dans le combat par 400,000 volumes et par

100 rangées de fauteuils académiques d'où jaillissent des torrents de lumières. (Je dis 400, car j'estime que la Civilisation en masse peut bien mettre sur pied 400 académies, plus ou moins parsemées de ces doctrines inutiles de classe incertaine).

On ne doit pas perdre de vue que le bonheur de la vie consistant à se trouver fréquemment dans des groupes d'amis bien gradués, contrastés et équilibrés, ce charme serait perdu pour la Tribu, si la domesticité simple existait, car il deviendrait impossible de réunir passionnément sur chaque branche de culture ou d'industrie des groupes d'environ 9 personnes assez intimes et familières pour l'équilibre du groupe d'amitié. Cette intimité sera pleinement praticable du moment où le travail immonde sera réduit en service de charité religieuse. Chacun, dans les autres fonctions, se trouvera au niveau du marchand et de l'artisan, qui ne sont pas serviteurs spéciaux de tel individu, quoiqu'ils s'empressent pour lui dès qu'il réclame leurs services, qui ne l'empêchent pas de se familiariser avec eux.

Le plan d'opérations serait manqué si l'on n'arrivait pas à former les groupes de gaieté industrielle ou d'amitié directe. On n'aurait plus dans les travaux que des réunions mercenaires et mornes comme celles des Civilisés ; le travail n'attirerait plus.

Le plan serait manqué de même si l'on négligeait la garantie fondamentale d'unité, celle du minimum. Il n'y aurait plus d'insouciance ni de cordialité là où règnerait l'inquiétude du lendemain ; les riches suspecteraient des pauvres qui seraient dans le cas de demander ou intriguer pour s'enrichir à leurs dépens. L'amitié tomberait du moment où le souci et le soupçon de vues intéressées germerait dans les esprits ; il faut les amener à [ ] impraticables en Civilisation : l'incurie motivée par la garantie du minimum et l'attraction industrielle fondée sur la brièveté des séances : la subdivision et répartition libre des travaux ; l'assortiment équilibré des compagnies.

On atteint à la fois tous ces divers buts si l'on opère bien dans la formation de la légion de charité intégrale. On assure le mécanisme d'amitié directe en fondant celui de charité fédérale ou ambition indirecte, et rien n'est plus facile que de produire cet effet en formant les petites hordes, ou en leur donnant un grand relief par la monture sur chevaux nains et la beauté des uniformes, en les exaltant au travail par l'esprit religieux. Il faudra les installer les premiers, vu la facilité des fonctions, dont la plupart n'exigent aucune étude ; on peut dire qu'en soignant bien cette facile fondation, l'on aura tout disposé pour que la philosophie, déjà consternée à la levée de la toile par le spectacle de l'amitié directe, soit achevée par l'accord d'ambition indirecte, ou cha-

rité fédérale qui, en absorbant toute fonction méprisée, lèvera un des obstacles principaux à l'unité.

Empressé de leur rendre justice quand il s'en trouve par hasard quelque occasion, je n'oublierai pas de les louer sur certaines lueurs d'instinct charitable en amitié indirecte dans les genres d'hospitalité et d'infirmerie. On a vu en fait de charité hospitalière de beaux accords de quinte (masse avec masse), chez les moines du Mont Saint-Bernard voués au soutien des voyageurs perdus dans les neiges ; on a vu en charité fraternelle de sublimes accords chez les pères de la Rédemption des captifs ; on a vu en hospitalité amicale l'honorable coutume de la grande Chartreuse où l'on recevait et hébergeait très-gracieusement pendant 3 jours bon nombre de voyageurs inconnus et souvent peu dignes par le prolongement indiscret de séjour ; enfin on voit partout dans les hôpitaux un dévouement magnanime de charité médicale. Pourquoi tous ces nobles amis de l'humanité sont-ils si mal payés de leur zèle, si oubliés dans les derniers rangs de la société, et pourquoi à côté d'un titre glorieux pour la Civilisation, faut-il toujours se récrier sur l'ingratitude des civilisés ?

J'ai dû les louer sur ces actes honorables pour les rappeler à la vraie théorie du bien social : c'est la tendance aux accords transcendants comme les quintes d'amitié indirecte que je viens de citer, et la défiance des accords de 2e, 3e, 4e, dont on n'obtient isolément que la discorde. Si les académies voulaient entendre la vérité qu'elles feignent de chercher, on les mettrait sur la voie par cette seule proposition : déterminer un système social où tout le mécanisme des relations soit régi par des accords transcendants, 1e, 5e, 6e, 7e, 8e, et où tous les accords subcendants 2e, 3e, 4e, soient en tous sens subordonnés à l'influence des transcendants. Voilà en jargon scientifique le problème de l'harmonie universelle déjà posé dans d'autres thèses, entre autres dans celle de l'essor passionnel en raison directe des masses, inverse des distances.

Méthode rebutante ; je n'en parle que pour faire voir que j'évite autant que je puis ces épines scientifiques. Poursuivons sur l'étude plus intéressante du développement des passions affectueuses en hauts accords. Nous allons passer à un noble effort de l'honneur, à la charité fédérale dont le succès sera pour la Tribu le plus sûr garant de la conquête du monde.

Nous avons peu de moyens dans la Tribu, ménageons-les bien et suppléons par l'habileté au défaut de forces réelles.

On a vu, Touche 5e majeure, que le pivot de l'ambition indirecte ou charité est la petite horde, sans qui le travail des classes inférieures

serait déshonoré, et par suite on dédaignerait celui des classes voisines du rang inferieur, et, d'orgueil en orgueil, la société ne serait comme en Civilisation qu'un chaos d'ennemis se haïssant en gradation; il n'y aurait plus de lien honorifique entre les classes extrêmes du moment où les derniers degrés seraient méprisés. Le ralliement général d'ambition ne peut se fonder que sur le lustre des fonctions utiles et pourtant avilies parmi nous. C'est à les rehausser que doit tendre la charité collective en titre d'ambition, et pour y parvenir il faut transformer en service religieux les fonctions de service immonde.

On a vu en 5e Touche majeure, que cette illustration des emplois domestiques subalternes tient aux 2 corporations des petites hordes et du corps vestalique; nous ne pourrons pas dans la Tribu organiser la 2e; quelle foi aurait-on à des vestales sortant de civilisation où il est avéré même dans les innocentes campagnes que les filles ne sont plus intactes à 10 ans. Nous ne sommes plus au temps où l'on croit aux rosières.

Il faut donc dans la Tribu renoncer au puissant levier de la corporation vestalique et se rattacher d'autant à celui des petites hordes, l'accroître en forces pour compenser l'absence de l'autre levier.

On les étaiera d'une horde de Coeres et Coeresses choisis parmi les individus qui, même après la puberté, conservent un penchant à exercer gaiement les fonctions immondes et répugnantes; il se trouve de ces caractères dans la classe riche comme dans la pauvre. Il faudra soigneusement les recueillir pour former la horde coere, mi-partie des des 2 sexes.

Les petites hordes ainsi que les grandes fourniront chaque jour 1|3 de leurs membres pour le service immonde qui commencera en été à 3 heures, en hiver à 5 heures, en 1|2 saison à 4 heures; il s'exercera sur les décrottages, les fumiers, les déjections, les triperies et autres services répugnants.

Dans ce service on comprendra celui des malades et on adjoindra à la petite horde une grande horde composée de coeres et infirmistes.

En supposant que les enfants des familles riches prennent parti dans les petites hordes, ce qui ne manquera pas, on peut compter, sur une masse de 480 habitants, environ 60 enfants de 8 à 15 ans, dont on pourra enrôler plus de moitié aux petites hordes. Il ne faut pas spéculer sur le tout puisque l'enrôlement est volontaire et qu'on a besoin d'une corporation formant contrepoids; mais, par besoin, par circonstance, il conviendra de donner beaucoup plus de relief aux petites hordes qu'aux petites bandes, et forcer de nombre sur les hordes, qu'on peut estimer à 3/5, soit 36 enfants dont 18 garçons et 18 filles.

Vu la difficulté de se procurer des chevaux nains, on ne montera

que les petites hordes; elles auront d'autant plus de relief en comparaison des petites bandes moins nécessaires dans une opération bâtarde, comme celle de la Tribu mixte où les petites bandes ne pourraient fonctionner scientifiquement qu'après 3 ou 4 ans d'exercice, tandis que les petites hordes affectées à la charité sociale ou ((amitié)) ambition indirecte qui s'applique aux travaux immondes pourront fonctionner en pleine attraction dès la 2e quinzaine, pourvu qu'on les entoure de tout le lustre nécessaire à les exalter dans leurs fonctions.

J'ai prôné ce levier dans la 5e touche majeure en traitant de la Phalange; il devient ici plus précieux encore puisque la Tribu ne pourra déployer en plein que sur pivot d'ambition et d'amitié, et très-peu sur pivot d'amour et de famille, tandis que la Phalange déploierait sur toutes passions. On devra donc soigner d'autant les petites hordes, qui sont le ressort principal d'amitié et qui fourniront 2 cohortes dans la légion de charité. Sans leur intervention nous verrions avorter en divers sens la manœuvre passionnelle de la Tribu. Il faudrait créer un corps de domestiques dont les fonctions, surtout dans le genre immonde, seraient dédaignées et empêcheraient toute intimité publique entre le page et le maître. De là résulterait l'impossibilité de nuancer et d'équilibrer les groupes d'amitié directe et d'intrigue joviale en industrie; de là résulterait un bien plus grand inconvénient, celui des mépris de la classe riche pour la classe pauvre. Les riches ne voudraient point se familiariser ni aux travaux avec des valets ni frayer avec eux dans les soirées.

Ainsi le mécanisme d'amitié et d'ambition, du moment où il avorterait en essor inverse, deviendrait impraticable en essor direct, en intrigue de gaieté et d'intimité industrielle et en ligue de conquête sociale.

Envisageons bien cet obstacle, car, si nous parvenons à le surmonter (et c'est l'unique), la philosophie sera battue sans combat. Il suffit, pour la mettre en déconfiture, de lui montrer, dès le début, un bel ordre de bataille dans cette petite esquisse d'harmonie qu'elle aura couverte de huées pendant les travaux préparatoires.

Précisons donc bien la principale condition à remplir. Il faut que la Tribu, par le moyen de sa légion de charité collective, développe sur les 4 cardinales en essor et industrie. Nous en sommes à franchir l'obstacle d'ambition par un ralliement d'extrêmes, ce qui ne peut avoir lieu qu'en faisant disparaître la domesticité. Tout-à-l'heure nous aurons à traiter de l'obstacle en ralliement d'amour; achevons sur celui-ci. On va opposer les préjugés; ils seront puissants. Toute cette race qu'on assemblera dans la Tribu aura été élevée à mépriser les travaux domestiques et surtout les fonctions immondes; quelques hochets, quelques fumées honorifiques ne suffiront pas à vaincre les préventions et

n'amèneront jamais le marquis à frayer publiquement avec son valet; il pourra en secret s'apprivoiser avec la soubrette, mais c'est un rapprochement déjà effectué, aussi bien que celui de la marquise avec son laquais, et il n'est pas besoin d'un attirail de Tribu ni d'une théorie fastueuse d'harmonie pour en venir à faire ce qui existe déjà et rêver ce qui est impraticable, comme la prétention d'identifier et associer les domestiques avec les maîtres.

Je ne me dissimule ni les obstacles ni les préventions qui décréditeront la Tribu pendant les travaux préparatoires. On s'en égaiera à tel point que la philosophie croira au-dessous d'elle d'entrer en lice et de démontrer l'impossibilité. Les antagonistes seront aussi superbes que les vaincus d'Austerlitz et de Rosbach: la veille tous comptaient prendre vivants Frédéric et Bonaparte; quelle fut leur déconvenue à la fin de la journée!

Les petites hordes auraient peu de relief, même dans une épreuve de Phalange complète à 1,200 personnes, tant qu'elles ne pourraient pas former la nuée ou escadron de 12 hordes vicinales, se prêtant secours et formant corporation. La Tribu sera infiniment loin de cet effet; elle n'aura qu'une quarantaine d'enfants enrôlés pour le travail immonde: supposons 36, dont 20 garçons et 16 filles, les hordes devant être de 16 au moins, dont 12 cavaliers formant le cercle, puis 1 chef, 1 foyer et 2 acolytes latéraux; on ne peut pas former le cercle de cavaliers à moins de 12. L'on pourra facilement, vu l'insigne relief attaché à cette corporation, enrôler 40 enfants pour le travail immonde; ceux des familles riches adjointes seront les premiers enrôlés. Quand les enfants riches verront la horde formée et exécutant sur chevaux nains la manœuvre tartare, les pères n'auront ni paix ni trêve avec l'enfant jusqu'à ce qu'ils lui aient permis d'y entrer. On peut même augurer que les petites bandes seront réduites à peu de chose, et que les petites hordes absorberont la grande majorité des enfants de 9 à 15 ans. Il n'importe, puisque nous n'avons, dans ce faible essai, aucune opération à confier aux petites bandes, et qu'au contraire notre principale manœuvre, celle de l'absorption du régime de domesticité simple, roule entièrement sur les petites hordes.

Parmi les enfants d'âge inférieur et supérieur on choisira l'élite pour l'adjoindre à toutes les cérémonies dont la horde sera le pivot, comme dans la manœuvre de l'encensoir à 72 thuriféraires. On fera de cette adjonction aux petites hordes une faveur pour les enfants d'âge inférieur. Plus on donnera de relief aux fonctions des petites hordes, plus on renforcera l'esprit de charité industrielle qui est l'objet de leur institution.

Il arrivera nécessairement que divers enfants riches, entraînés par

la vocation et l'esprit de corps, exerceront les fonctions immondes, qui dès lors seront relevées de [']. Là finiront les préventions contre l'état de domesticité composée ou service collectif et libre, dans lequel, loin d'être assujetti aux volontés de tel individu, chaque servant peut à volonté refuser son service à tel individu.

Alors les gens riches ou qualifiés pourront sans déroger prendre parti dans les fonctions domestiques non immondes, qu'on appelle domestiques et dont plusieurs sont attrayantes, sinon pour l'exercice manuel, au moins pour la distribution. Tel saura diriger et [ ] le battage des habits, il se plaira à occuper un rang dans le groupe du battage. Chacun a des prétentions même sur quelqu'une des fonctions nommées domestiques, et qui cesseront de l'être par l'établissement des Phalanges et par la collectivité et liberté du service, qui n'aura rien de désagréable lorsque sa grande étendue, ses nombreux détails portant sur 480 personnes permettront d'établir une grande division du travail et d'affecter à chacun la branche où il pourra exceller.

CHAPITRE XIX.

DU SERVICE PASSIONNEL COMPOSÉ RÉCIPROQUE.

J'ai démontré qu'en affaires d'harmonie générale, calculée pour des masses de 500 et 1000 associés, on ne peut ni en amitié, ni en amour, ni en ambition, ni en famillisme, spéculer sur les accords inférieurs 2e, 3e, 4e, que ces accords employés isolément n'établissent du plus au moins que l'égoïsme, la fausseté et la discorde, quoique 2 soient de fait accords réels, car la tierce est le plus doux des accords. Ainsi nous allons en ambition indirecte ou charité corporative spéculer comme en toute autre passion, et fonder toujours nos plans d'harmonies sur les accords transcendants, ceux de 5e, 6e 7e, 8e, joints à celui de prime, qui n'est concertant que par connexion avec les transcendants.

Étudions donc la charité fédérale en 5e degré, qui donne une protection des masses riches pour les masses pauvres, et réciproquement de cette ligue naît un lien merveilleux que je nommerai service passionnel. Il absorbe la domesticité et transforme en plaisir une des plus grandes servitudes de la Civilisation.

J'ai déjà signalé une plainte continuelle des riches, qui se lamentent sur ce que les domestiques internes ou externes sont le tourment de la classe riche, tandis que de son côté la classe domestique se plaint à bon droit de l'injustice et de l'égoïsme des maîtres. Tel est le résultat des accords de seconde, tierce et quarte, qui sont traités d'individu

à individu ou d'un chef à une masse. En élevant cette branche de relations à l'accord de quinte on la transforme en source de plaisir continuel pour les riches et les pauvres. Tel est l'objet de la charité fédérale ou service passionnel collectif, qui confédère les corporations de serviteurs avec celles de servis.

Pénétrons-nous bien des propriétés de l'opération décisive dont il s'agit. On a vu que le service composé, élevé au rang de charité fédérale, par entremise des petites hordes crée aux riches des variétés d'amitié par le fait même de l'inconstance avec ses pages, tandis que le service de mode simple lui enlève l'amitié du valet même qui en avait pour lui. On se lasse les uns des autres en fonction trop continue; il faut quelquefois se quitter pour mieux s'aimer. Aussi, dit-on des écoliers qu'ils ne sont pas bons amis sans s'être battus une fois. La 11[e] passion, qui a beaucoup d'influence chez le grand nombre, veut des alternats en toutes choses, et tout au moins des entr'actes. J'ai vu une foule de gens se dégoûter de leur mets favori pour en avoir maugé trop habituellement et regretter ensuite de n'avoir pas songé à la nécessité de varier. Il faut que cet alternat, en affectif comme en matériel, naisse de la nature même des relations sociales, qu'il naisse des chances de variété, et qu'on ne soit pas obligé d'y recourir par calcul et par lassitude au moment où la possession coutinue d'un bien en a usé pour nous la saveur. En domesticité passionnelle comme en toute autre jouissance, il faut des [ ]; et comment les chercher en Civilisation quand on ne trouve pas même l'affection simple ou garantie d'attachement sincère dans l'individu qui nous sert en domestique, et qui doit être suspect au maître par cela seul qu'il est payé par lui? car ce débat des salaires et l'obligation des générosités sont déjà deux motifs de refroidissement chez un homme honorable : il faut que le valet soit un peu mercenaire, un peu vil, ou tout au moins faible sur le point d'honneur, pour s'attacher franchement à celui qui le paie et avec qui il faut débattre ses intérêts ou se contenter de peu, puisque sur 10 civilisés il y en a 9 d'injustes et de ladres sur le paiement de services rendus.

La tribu doit éviter toute opération ambiguë qui ne conduirait pas aux liens composés. Par exemple, si on se bornait à mettre en jeu les petites hordes pour absorber la domesticité en fonctions immondes, ce serait n'atteindre qu'à moitié du but. C'est peu d'absorber le service mercenaire simple, il faut encore y substituer le service passionnel composé, transformer en germe de dévouement cette fonction, qui aujourd'hui n'est que germe de haine secrète, parce qu'elle est personnelle et salariée.

Quelques lecteurs pourraient croire qu'il s'agit de transformer les

domestiques ou amis zélés de leurs maîtres, il n'en est rien, puisqu'il n'y a point de domestiques dans l'Harmonie, où chaque page sert par préférence officieuse et jouit d'un dividende sur le travail général de la Tribu.

Pourquoi s'attachera-t-elle fortement à produire cet effet? c'est que sans le service passionnel composé, qui est effet d'honneur corporatif et de charité fédérale, on ne parviendrait pas à équilibrer les groupes d'amitié, les réunions industrielles d'inégaux, et ils ne seraient plus attrayants; le travail et les intrigues de rivalité ne suffiraient pas à égayer la séance et la transformer en fête qui fasse amorce par elle-même et indépendamment des bénéfices et rivalités. On voit par là combien la perfection des groupes d'amitié tient à celles du système de charité fédérale ou ambition indirecte, et que les 2 cardinales majeures sont liées l'une à l'autre dans cette opération, et qu'on doit disposer tout le système de manière à leur assurer un plein essor.

C'est pour l'activer que j'ai élagué tous les travaux pénibles. En nous restreignant aux jardins, vergers, troupeaux, bassecours, nous ne prendrons pas un vol trop élevé, selon nos faibles moyens.

Nous n'avons qu'environ 100 sectes au lieu de 400 qu'exigerait la grande mécanique passionnelle; en estimant les 100 sectes à 20 groupes, terme moyen, d'environ neuf personnes, ce sera 1,400 groupes à 2,000. Sur une petite masse de 400 sectaires, on peut sans exagération espérer ce nombre de groupes réguliers dans les 4 titres.

Si l'on manque les moyens d'établir la gaieté, la fraternité et l'équilibre d'unité dans chaque groupe, son travail sera peu profitable, et la Tribu, au désavantage de peu gagner, joindra le vice bien plus grand d'avoir peu d'unité, d'en manquer dans diverses relations. Le véritable préservatif contre ce double péril, consiste dans les mesures de charité fédérale, d'où résulte le service passionnel composé, qui lève tous les obstacles et fait des 500 sectaires une masse très-intégralement liée et très-fortement confédérée, lors même que l'amour ne viendrait que faiblement à l'appui.

Dans l'état actuel il est à peu près impossible de juger les influences du service passionnel, chacun se rattache à l'idée banale de commander à des valets, les rudoyer, les renvoyer. Tout civilisé se croirait privé d'autorité s'il n'avait pas des mercenaires à quereller et [ ]. Ce goût de querelle ne naît que de l'habitude d'être mal servi, nous ne querellons pas une maîtresse lorsqu'elle daigne s'entremettre à notre service. Tout est bien, quoi qu'elle ait fait. On se contente même d'un service insuffisant; on n'est plus au plaisir de commander un mercenaire, mais à celui d'être servi passionnément, et ce 1er agrément sem-

ble bien préférable à celui de rudoyer un mercenaire qui vous volera l'instant d'après s'il en trouve l'occasion.

Les civilisés, tout entourés d'ennemis en domesticité, ne songent qu'au besoin de les contenir et non pas au plaisir qu'il y aurait à être délivré d'eux, à pouvoir les remplacer par des amis empressés et fidèles. Cet effet ne peut pas avoir lieu dans le mécanisme de domesticité permanente; personne ne sera serviteur empressé et fidèle quand il faudra passer sa vie à satisfaire les caprices d'un ingrat, ou même d'un maître juste. Si le service est passionné dans la Tribu comme dans la Phalange, c'est qu'il est momentané et libre. C'est sur quoi il convient d'insister par quelques exemples qui établissent bien le contraste du mode combiné avec le mode incohérent.

Je continue à citer le battage des habits, qui n'a rien d'immonde et rentre dans la catégorie des services, assez intriguables pour s'élever au degré d'attraction, sauf les ressorts cabalistiques et les équilibres : on peut puiser ces équilibres hors des intrigues d'amour qui rendent le lien trop facile, car si nous voulons mettre aux prises la jouvencelle camérière Chloé avec le sexagénaire Dorante, il est sûr qu'il y aura entre eux de grands moyens de concorde et que Dorante verra un service passionné dans les plus petits soins que donne Chloé au battage de ses habits. Laissons les calculs grivois et spéculons sur une relation de pure amitié.

Phébon, âgé de 50 ans, est un des plus pauvres sectaires de la Tribu; il ne s'est point adonné au service de page, il est tout occupé des jardins et vergers, troupeaux et fruiterie, où il excelle dans divers groupes, il y obtient de bons dividendes et jouit d'une grande considération. Cependant il a des prétentions dans un service réputé aujourd'hui pour basse domesticité, c'est le battage des habits. Il a pris parti dans le groupe qui s'en occupe. Lisimon, très-satisfait de l'intelligence de Phébon, le préfère et lui confie exclusivement sa garderobe, et après avoir essayé successivement des services d'autres pages, il ne trouve que dans Phébon le genre de battage qu'il désire, et il est très-satisfait que Phébon, pressé par beaucoup de solliciteurs, veuille bien accepter le soin de sa garderobe de préférence à tant d'autres qui lui sont offertes. D'ailleurs Phébon ne veut pas accepter plus de 12 garderobes, dont il [ ] une portion chaque jour de la semaine. On lui en offre 50, il se borne à 12 et n'est point payé individuellement par les 12 acceptés, mais par une portion du dividende affecté au groupe du battage, où il tient rang d'officier de pages et où il fonctionne une heure chaque matinée, ou deux heures en cas de [ ].

Croit-on que Phébon puisse être considéré comme valet des 12 personnes dont il accepte la garderobe? Tant s'en faut, car chacun les

félicite d'avoir été préférés. Phébon sera dans cette fonction ce qu'est parmi nous un habile artisan, qui ne travaille pas pour tous ceux qui le font appeler. Ajoutons que l'artisan, et même l'homme de profession libérale, comme avocat ou médecin, est payé par les individus, tandis que Phébon n'est point en relation d'intérêt avec eux et n'en reçoit pas une obole.

D'autre part, les 12 individus se rencontrent avec Phébon dans divers groupes des jardins et troupeaux, où il est leur co-sectaire et leur supérieur en connaissances; ils sont encore obligés de le consulter et réclamer ses services, ils ne sont embarrassés que des moyens de s'en reconnaître par des civilités, des invitations où Phébon, officier de pages et décoré comme tel, peut bien figurer à la table d'un comte, capitaine d'aspergistes, lieutenant de cerisistes.

Eh! de quelle considération jouiront les sectaires du battage qui ne sont que simples pages? N'y en aura-t-il point dans leur nombre quelques brouillons qui maltraiteront les habits et feront donner au diable le groupe de pages et ses dignités?

Cette crainte n'est pas fondée. Aucun groupe n'admet de sectaires maladroits, et aucune série n'admet de groupes éclipsés ou notés comme inférieurs dans l'objet de leurs fonctions.

Cependant il y aura bien quelques sectaires inférieurs à Phébon, puisqu'il est le premier en habileté, mais ces sectaires, pour être moins exercés, manqueront-ils de moyens pour satisfaire et mériter la considération. Examinons leur clientèle.

Dorimon est moins raffiné, moins exigeant que Lisimon sur le battage des habits. Il se contente volontiers des services de la jeune Chloé, qui ne passe pas pour la plus experte du groupe de battage, mais les choses tournent de manière que Dorimon s'estime encore fort heureux que Chloé veuille bien lui donner ses soins pour cet objet.

Quelques rigoristes diront que ces préférences peuvent tenir à des intentions très-alarmantes pour la morale: laissons les philosophes s'alarmer et occupons-nous de former nos accords un peu par amitié, un peu par amour, ici par ambition, là par esprit de religion. Je ne me suis pas engagé à àtablir les accords d'un groupe sur un seule passion puisqu'il doit moduler sur les 12 quoiqu'il n'en ait d'ordinaire qu'une seule en pivot.

La plus belle propriété des groupes industriels étant de substituer au vil ressort du salaire le lien des esprits de parti ou des affections quelconques, lorsque le mécanisme est bien organisé il se trouve des affinités de toute espèce pour lier les divers membres d'un groupe avec ceux qu'ils ont à servir et fonder sur des affections nobles tous ces travaux

avilis aujourd'hui par le sordide esprit du gain et les tentatives continuelles de fourberie.

La garantie assurée contre toute fraude sera dans la Tribu un plaisir absolument neuf pour les sociétaires sortant de l'état actuel où ils ne sauraient faire un pas sans avoir à se prémunir contre quelque astuce. A cette garantie de vérité ajoutons l'insouciance du lendemain, l'assurance du minimum perpétuel, la cessation de toute inquiétude sur le placement des enfants, tous ces motifs se réunissent pour enthousiasmer les sociétaires. Comment pourraient-ils manquer d'accord sur l'opération d'où dépend le succès de la Tribu et la fortune subite de ses sociétaires?

Or, cette opération difficile en perspective, cet essor de charité fédérale ne sera plus même un obstacle, quand au concert intentionnel se joindront les intrigues et liens de toute espèce dont j'ai fait mention. Eh! sans ressasser le détail de ces liens, ne voyons-nous pas chez nous que le seul lien de l'intrigue suffit à faire oublier tous les rangs? On en a pu juger dans les révolution où les intrigues de parti ont rapproché tant de familles et de classes hétérogènes comme les anciens nobles et les jacobins qu'on a vus plus d'une fois en accord cabalistique. — Or, cet esprit de secte est un levier général pour tous les groupes régulièrement organisés : la Cabaliste, 10e passion, y est en essor collectif et suffirait seule à élever le charme au degré suffisant pour faire tomber le préjugé de domesticité dans un service qui n'étant ni personnel, ni obligé, ni salarié, joindra à tous ces titres d'indépendance le titre plus noble de lien personnel et charme réciproque entre les sociétaires.

Parmi les jouissances refusées à la Civilisation et qui seront pleinement réalisées dans la tribu mixte, il faut particulièrement distinguer celle du service passionnel. Les monarques même n'en trouvent pas l'ombre dans leur domestique où règne tout au plus le simple et non le composé. Un souverain peut bien se procurer un valet de chambre affectionné, reconnaissant. On le paie si bien par le crédit et par les libéralités qu'on peut soupçonner des motifs d'intérêt dans cette affection; mais comment un souverain trouverait-il un dévouement absolu et dégagé d'intérêt dans tous ceux de qui il reçoit quelque service domestique? tel est le problème que résout la Tribu, le bien qu'elle procure à tout le monde. Analysons le charme qui y est attaché.

Chacun a pu jouir quelques fois du service passionnel, simple et hors de la domesticité. Une maîtresse est ardente à servir son amant malade : les soins d'un mercenaire lui seraient insipides, ceux d'une amie lui sont délicieux. Le service passionnel est agréable même pour celui qui l'exerce. Quel homme n'a pas quelques fois pris plaisir à servir sa maîtresse? Lui plaît-il de déjeuner au lit? l'amant sera son va-

let empressé, donnera lui-même serviette, cuillier, tasse, etc. et s'en fera un plaisir qu'il disputera à la soubrette. Le service passionnel est donc jouissance en actif comme en passif; il fait le charme du serviteur et du maître à la fois.

Jouissance bien rare en Civilisation ! Chacun en cherche le simulacre. Un père aime à être servi par sa fille et prend pour soins empressés et passionnels ce qui n'est, helas ! que devoir et formule de bienséance. Du moins ce père jouit en illusion. Un vieux garçon accoquiné à sa gouvernante serait désolé s'il manquait de ses services impérieux. Qu'elle fasse un voyage d'une quinzaine et qu'on la remplace par une béate bien experte, bien attentive, bien craignant Dieu et bien soumise au maître, au bout de la quinzaine le vieux garçon sera à demi mort d'impatience, rien ne peut remplacer la servante maîtresse qui lui dicte ses ordres d'un ton sévère et dont il est le véritable serviteur, mais il est persuadé qu'elle le soigne affectueusement. C'est bien souvent illusion, du moins en partie; car sans les vues intéressées, sans l'espoir d'héritage, la gouvernante délaisserait le barbon. Il s'étourdit sur ces vérités que lui font entendre les collatéraux, il jouit d'une apparence de service passionnel. Il faut que ce soit un plaisir bien séduisant pour maîtriser ainsi l'homme dans tous les âges.

L'enfant y est sensible comme le vieillard ; il s'attache à celui des valets qui soutient ses fredaines et les cache au père. Quand un valet a fait la conquête des enfants, on les verrait dans la désolation s'il était bruit de le renvoyer, ce n'est plus pour eux un domestique, c'est un ami intime.

Sans doute on est bien convaincu de la réalité des plaisirs que trouve le riche dans le service passionnel de ses inférieurs, car cette illusion est la flatterie la plus fréquemment employée auprès des rois. Tout s'accorde à leur persuader que les sujets servent passionnément et paient les impôts et marchent à la conscription avec transport de joie, et brûlent d'un pur amour pour la personne sacrée du monarque ; gazettes, courtisans, littérateurs, tout redit aux rois cet impudent mensonge et ils en croient toujours quelque chose. Tibère et Néron se croyaient les pères du peuple. Avaient-ils tort ? non, car on le leur persuadait par des crieurs et des louangeurs stipendiés.

Les êtres les plus méchants, les Néron, les Tibère, sentent donc ce besoin de trouver le service passionnel dans les inférieurs et sont flattés du simulacre.

Ce genre de lien n'est jamais connu chez nous qu'en mode simple. Il ne roule que sur une personne, s'il s'agit des valets, ou sur une circonstance comme le service d'une maîtresse dans une maladie, et ce qu'il faut remarquer dans ce genre de fonction, c'est que personne ne

veut qu'elle porte le nom de domesticité, même dans un domestique lorsqu'on le croit serviteur passionné. On dit et on pense de lui : Ce n'est pas un domestique, c'est un ami qui m'est tout dévoué.

Nous avons à spéculer sur l'introduction générale de ce genre de service, sur le cas où on ne rencontrerait dans toutes les fonctions de besoin journalier que des amis dévoués servant l'individu passionnément et par préférence à d'autres et sans aucun salaire personnel, effet qui ne peut avoir lieu que dans le cas où le *serviteur* a une option sur un très-grand nombre de *servis* comme il arrive de la Tribu où l'on peut dans chaque branche de service opter pour telle compagnie, telle table, tels individus, telle portion d'ouvrage, etc. Les variétés d'option n'y sont pas à beaucoup près aussi étendues que dans la Phalange, mais elles existent déjà et suffisamment pour comporter le service passionné en composé réciproque. Il est composé lorsqu'au lieu d'être individuel et mercenaire il devient [ ], il est réciproque lorsque par un système de relations inhérent aux séries passionnelles, le servant trouve l'instant d'après chez le serviteur un équivalent des bons offices qu'il vient de lui rendre.

C'est donc non seulement le riche, mais le pauvre même qui dans la tribu aura le charme de trouver à chaque pas ce service passionnel qu'un riche peut si rarement rencontrer dans quelqu'un de ses valets, encore n'est-il jamais assuré, vu le défaut d'option, qu'il y ait chez ce valet une préférence bien sincère, une inclination franche. Parfois le valet pourra être mécontent, déguiser longtemps, et même toujours, son refroidissement : il n'y a jamais rien de garanti en Civilisation dans les affections de ce genre.

Ce sera donc un avantage bien neuf pour les Tributiens que celui de trouver un service passionnel chez 20 et 30 personnnes, chez un quart ou un tiers de ceux qui serviront la tribu et dont le nombre peut bien s'estimer à 100, car personne ne fera du service une fonction permanente. Tel qui est au balayage à six heures du matin est à huit heures officier de groupe ou de série dans une autre fonction des jardins, des ateliers.

La Tribu jusqu'en juin, 3e mois de son installation, n'a pas un grand nombre de serviteurs en tout genre comme la Phalange ; elle n'a pas non plus un si grand de riches à servir. Ainsi l'option y est proportionnément très étendue, et quand Dorante fait choix de Colinette pour le battage de ses habits, il aurait pu choisir sur 7 ou 8 autres femmes qui composent le groupe du battage, mais il a un penchant pour Colinette, il en a un pour Lucette qu'il a chargée de son linge, pour Zélie qu'il a chargée de ses bas ; il aurait pu de même opter entre beaucoup d'autres

qui composent les groupes de lingerie, ravaudage et ainsi des autres fonctions dont chacune est gérée par un groupe spécial.

Si Dorante a des préférences d'amourettes dans les fonctions confiées aux femmes, il a de même des préférences d'amitié dans celles qu'exercent les groupes d'hommes : ainsi sur une trentaine de services divers dont il a besoin dans le cours de la semaine, ou de la journée, il a le charme de recevoir les services affectueux de 30 individus dont l'attachement est d'autant moins douteux qu'ils peuvent le quitter sans rien perdre de leur dividende annuel, et que lui peut les quitter sans que son service périclite un instant puisque chaque groupe fournit des remplacements dans le cas de brouillerie.

Dorante pour quelque motif inutile à rapporter est mécontent de Colinette ; elle est la première à lui dire : Je cesserai de vous servir, faites votre choix dans le groupe du battage. Dorante s'accomode avec Chloé qui sera dorénavant chargée de la revue et du battage de ses habits. Que résulte-t-il de ce changement ? un surcroît de liens sans aucun froissement industriel. Ni Colinette, ni Chloé n'y ont rien perdu, car la Tribu leur paie un dividende pour l'opération au groupe du battage et non pour services rendus à tel ou tel, c'est à ce groupe à répartir entre ses sectaires selon leurs faits et gestes, mais qu'importe au groupe qu'à telle date Colinette ait quitté la garde-robe de Dorante et pris celle de Dorimon, que Chloé ait ajouté celle de Dorante à d'autres qu'elle battait déjà ? Le conseil du groupe, sans s'arrêter à ces convenances individuelles, n'estime que la masse de travail fait dans le courant de l'année par chaque sectaire, et un groupe de gens exerçants ne peut pas se tromper sur la dose de travail qu'ont fourni ses divers membres. On saura bien laquelle des jouvencelles a battu habituellement 10 à 12 garde-robes, ou n'en a battu que 5 à 6, laquelle a été assidue ou rare aux séances, laquelle a par négligence obligé quelque autre à la suppléer et laquelle a par diligence été suppléante des autres. Les industriels ne se trompent pas sur ces menus détails, et n'ont pas même besoin de pointer journellement. Un groupe à la fin de l'année, tenant conseil de répartition du dividende, ne peut pas errer sur cette estimation des services respectifs. La passion aveuglerait un individu en faveur de son favori, ce serait jugement simple, mais la passion ne peut pas aveugler 10 à 12 personnes, prononçant en jugement composé sur l'assiduité et la dextérité d'une seule. Bref, le composé est toujours juste et vrai, le simple toujours faux, à moins qu'il n'intervienne en variante obligée du composé.

Les variations de service passionnel ne causent donc aucun froissement de [ ]; d'autre part elles causent un surcroît de lien. En effet, croit-on que Dorante et Colinette seront longtemps brouillés pour une

cessation de service? non, ils n'iront pas à 3 jours sans se rejoindre et raccommoder en quatre mots leur querelle vraiment légère, parce qu'elle n'aura pas pu être poussée à l'aigreur, comme en civilisation, où la longueur des débats, le délai des séparations enveniment les moindres discordes et font une [ ] d'un germe de [ ]. Ici, au contraire, la querelle de Dorante avec Colinette étant oubliée au bout de 4 jours, malgré le changement il aura dans Chloé et Colinette deux pagesses affectionnées. Une autre querelle lui en donnera 3 sur le seul battage des habits et ainsi sur tous les détails du service domestique, où le mode passionnel composé devient [ ].

Des philosophes vont mêler ici une question de mécanisme amoureux direct dans une amitié indirecte. Nous n'en sommes ici que sur la domesticité passionnelle composée, que nous envisageons comme fonction émulative et préférence amicale; peu importe que l'amour y intervienne, les passions ne sont jamais de trop quand elles se soutiennent et se renforcent l'une, l'autre, en essor honorable et indépendant. Colinette et Chloé, dans le cas dont il s'agit, ne seront point avilies en relations d'amour avec Dorante, puisque leur salaire sera indépendant de lui. Qu'elles en reçoivent quelques présents à titre de courtoisie, il n'est pas moins certain qu'elles ne pourront, ni ne voudront accepter de lui une obole pour service domestique. On sert la tribu et non l'individu, celui qui serait convaincu d'avoir accepté quelque chose pour service individuel, serait à l'instant réprouvé et congédié par sa série, comme coupable d'esprit vénal, de sujétion individuelle, de mœurs mercantiles et civilisées.

C'est escobarder, diront les philosophes, et qu'importe que Colinette ne reçoive pas de Dorante le salaire légitime à titre de service domestique, si elle reçoit de lui le double et le triple pour des complaisances criminelles condamnées par la philosophie moderne. — Eh! de quoi vont se mêler les philosophes? encore une fois pourquoi compliquer une affaire accidentelle d'amour avec une d'amitié en service passionnel? qui leur a dit que Colinette aura avec Dorante ces privautés qui font frémir la philosophie moderne? à supposer que cela soit, serait-elle moins complaisante en Civilisation? non, elle le serait davantage et plus vénalement; mais est-il sûr que Dorante cherchera les faveurs de ces jeunes filles, par suite de quelque service domestique, auquel il n'assistera pas, car elles n'entreront guères chez lui qu'au moment où il n'y sera pas? D'ailleurs, quand on connaîtra le mécanisme de la Tribu, on verra que les relations d'amour s'y établissent par tant d'autres voies romantiques et nobles, qu'il faut bien se garder de les attribuer aux rencontres de service domestique, service qui, au contraire, est un dissolvant d'amour dans tous les cas, où il n'est pas passionné, mais du

moment où il est passionné il n'est plus service, il devient branche d'amour ou d'amitié ou de l'une et l'autre passion, il est lien sublime en ce qu'il combine l'essor de 2 cardinales.

Au résumé, le service passionnel composé, donne dans la Tribu le décuple (ce n'est pas trop dire) des jouissances que peut donner le service passionnel simple en Civilisation, dans les cas où il réussit pleinement comme lorsqu'il est fait par un valet sincèrement affectionné et désintéressé, par une maîtresse à son amant, ou par une fille empressée pour un père. Ajoutons qu'il est rare en Civilisation que le service offre le charme de la réciprocité, qui a toujours lieu en harmonie. Car celui qui jouit positivement du service passionnel avec 30 domestiques d'élite en toutes fonctions, exerce lui-même activement dans d'autres fonctions de série un service passionnel, envers ceux à qui il est désireux de payer la dette d'obligeance.

De là naît entre les inégaux, serviteurs ou non, une affection ardente qui, portant sur une trentaine d'industriels et souvent sur une centaine par suite des changements, s'étend bien vite à la masse entière de la Tribu et produit ligue fédérale des *servis* avec les *servants*, intervention des servis pour le soutien des intérêts et droits honorifiques du corps de pages.

Cette ligue sincère, cette charité fédérale est due à l'influence des petites hordes qui, s'emparant par esprit de religion de tout service immonde, répugnant et dédaigné, ne laissent aucune teinte de bassesse aux autres fonctions. Il ne peut exister aucun service abject là, où tout ce qui serait réputé abject serait envahi à l'instant par une corporation très noble, et jouissant du plus grand lustre. Ainsi s'évanouit la défaveur attachée aux fonctions domestiques, il n'en reste que les jouissances de service passionnel et l'esprit de ligue fédérale entre les obligeants et les obligés. C'est ici que l'on peut dire de l'harmonieux mécanisme des séries passionelles : il fait naître les accords des fonctions même qui, parmi nous, sont les gages de désunion générale, témoin cette relation de domesticité qui, chez nous, exercé en simple et en salaire individuel, y aboutit à semer les haines dans tout le corps social, par l'irritiation inévitable des valets contre les maîtres, toujours injustes quand ils salarient et traitent du salaire en stipulation individuelle.

Chez nous, le seul [ ] de la domesticité et du salaire qui en est une branche, suffit pour exciter la guerre secrète du pauvre contre le riche : nous allons le [ ] en plein accord, en ligue d'intérêts, par la seule métamorphose de ce ressort que nous élèverons du simple au composé.

Qu'on s'abstienne donc d'opposer à cette théorie le danger d'accoin-

tances illicites entre tels et tels. Si, lorsque je traite d'une harmonie de passions en système bien restreint, on veut que j'en retranche l'emploi des passions plus fortes, comme l'amour, sur quoi donc faudra-t-il que j'opère, et quels leviers pourrais-je mettre en jeu ?

Evisageons mieux le problème, et considérons qu'il s'agit de multiplier les liens sociaux sur chaque fonction, y faire concourir toutes les passions le plus fréquemment que possible, et leur donner l'essor noble et libre qu'elle n'ont pas en civilisation, c'est-à-dire les développer en hauts degrés, par 5e, 6e, 7e et 8e où elles produisent, outre les accords collectifs, le règne de la vérité, qu'on a la stupide prétention d'introduire en Civilisation, sans songer qu'elle ne peut s'établir que par l'essor des passions en hauts degrés 5, 6, 7, 8, par l'essor de toutes et non d'une exclusivement, et que vouloir en bannir une seule, c'est vouloir moduler en fausseté dans tout l'ensemble du mécanisme.

Loin de ces [ ] de préjugé, il faut au contraire spéculer sur les moyens d'élever chaque passion au plus haut degré possible, et puisque l'amour, borné aux accords de seconde, tierce et quarte, n'est qu'un germe de discorde générale, il faudra s'attacher à l'élever au moins en accord de quinte ou infidélité composée, où il devient déjà un puissant levier de concorde. C'est précisément la propriété de la Tribu mixte, où la manœuvre d'amour pourra s'effectuer en quinte générale, mais sans arriver à l'accord de sixte, qui est le plus tendre et le plus romantique, encore moins aux accords d'octave direct et indirect, décrits en 10e et 11 touches.

Au reste, comment, avec un embryon de Phalanstère passionnel, pourrions-nous prétendre aux accords transcendants, et ne sera-ce pas déjà un plein triomphe, que de fonctionner harmoniquement dans une foule de degrés, dont la Civilisation ne fait naître que la discorde générale, parce qu'elle ne peut pas s'élever jusqu'à la quinte qui est le plus bas des liens en accord passionnel, et sans qui les accords inférieurs quarte, tierce, seconde ne sont qu'une zizanie passionnelle, dont l'aspect révolte les âmes honnêtes, et fait naître les 400,000 volumes de rêveries sociales, qui veulent réprimer les passions, ou en d'autres termes réprimer Dieu qui en est le créateur et le distributeur.

Avec notre faible noyau, nous n'avons pas pu d'emblée tenter un développement général sur toutes passions. Il a fallu opérer particulièrement sur chacune, c'est-à-dire sur les 4 cardinales dont l'équilibre suppose celui de toutes les autres. Là où on s'accorde en Amitié, en Amour, en Ambition, en Esprit de famille, sur quoi ne s'accordera-t-on pas ?

CHAPITRE XX.

IMPÉRITIE DE LA CIVILISATION.

Un adage dit avec raison « que charité bien ordonnée commence par soi-même. » Pourquoi les philosophes si bien imbus de ce principe en affaires administratives, si exacts à remplir leurs poches quand on les charge de gérer les deniers des peuples, ne savent-ils rien faire pour eux-mêmes en législation amoureuse ? Je leur ai reproché amèrement cette bévue au traité du faquirat, il est bon d'insister sur le reproche et d'en laver d'avance la Tribu ; elle devra se montrer fidèle aux 4 branches de charité, et les légions saintes affecteront 2 hordes à la charité amoureuse comme aux trois autres dont nous venons de traiter.

J'ai déjà dit au traité du faquirat que ce n'est pas du plaisir matériel que l'harmonie doit procurer aux vieillards ; il suffirait de la science des Bayadères de l'Inde. Ceux-mêmes d'entre eux qui, à prix d'argent, se procurent le matériel en amour, se plaignent encore de n'avoir plus d'illusion en ce genre. C'est donc sur le spirituel ou affectif qu'ils trouvent des lacunes, et l'art de les remplir est l'objet de la charité amoureuse. Quant au matériel isolément considéré, il tient à la charité d'unitéisme et de minimum, qui doit pourvoir au nécessaire des 5 sens ; or nous traitons ici de ce qui tient à l'âme.

Ce n'est pas au premier mois d'exercice que la Tribu pourrait songer à former de parcils liens entre la vieillesse et la jeunesse ; ils sont les plus difficiles à créer et doivent être les derniers à naître. Il faudra auparavant avoir préparé les voies par tous les autres liens d'amitié, d'adoption, de ligue fédérale, etc., et lorsque la Tribu sera parvenue au degré de bienveillance collective, lorsque cette [ ] s'étendra à tous les âges indifféremment, et que chaque jouvenceau ou jouvencelle regardera les vieillards de la Tribu comme une classe d'amis intimes, dont on désirera le contentement parfait et dont les privations seront un [ ] pour la jeunesse, il sera temps de songer à créer les germes du faquirat qui ne pourra pas s'élever à une grande intensité, car il n'aura presque aucun des ressorts qui le soutiennent dans l'harmonie ; mais il en aura quelques [ ] et on organisera en conséquence les 2 hordes de charité amoureuse.

Quelles seront leurs fonctions ? Un moraliste va croire que ces 2 hordes seront obligées par statuts à se livrer aux vieillards d'un et d'autre sexe, jugement digne des civilisés qui ne voient la nature qu'en ordre simple.

Faisons un moment abstraction du matériel, ne raisonnons que sur

la branche affective de l'amour. Nous y trouverons déjà 2 [ ] bien distinctes, surtout chez les vieillards : celle du charme direct ou [ ] et celle du charme indirect ou confidence, intimité. Dissertons d'abord sur cette dernière qui, sans doute, sera approuvée des philosophes, s'il est vrai qu'ils n'aiment, comme ils le disent, que l'auguste vérité, toute l'auguste vérité et rien que l'auguste vérité.

Supposons donc un sexagénaire qui, voulant se fixer au rôle que l'âge lui assigne, ne prétend, avec les jeunes filles, qu'au rôle de confident, qu'à l'auguste vérité. Comment pourra-t-il amener les demoiselles à lui dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité? Loin de là, elles lui conteront cent mensonges sur leurs amours secrets, prétendant qu'elles ne songent qu'à suivre le chemin du ciel, et que leur cœur n'est à personne autre qu'au papa et à la maman. Dieu sait ce qu'il y a de vrai. Glissons sur les scènes qui se passent derrière la toile, sans le consentement du papa et de la maman, sur les jeux innocents où les demoiselles vont se cacher et s'egarer au grenier à foin avec les innocents militaires des innocentes campagnes. J'admets tout cela pour passe temps moral. Raisonnons seulement sur les relations que peut avoir, avec ces péronnelles, un sexagénaire qui veut se tenir à sa place, aux prétentions admissibles selon les philosophes, c'est-à-dire à des conversations sur l'auguste vérité. Comment s'y prendra-t-il pour tirer de ces hypocrites un mot de vérité sur leurs amours?

Qu'importe! diront les moralistes, un vrai républicain doit-il s'occuper des amourettes des demoiselles? il ne doit les approcher que pour leur recommander l'amour de la morale, des abstractions métaphysiques, du commerce et de la charte.—Plaisant rôle que jouerait auprès des demoiselles ce farouche républicain. Il tomberait dans double absurdité : l'une de parler aux demoiselles un langage inintelligible pour elles, et l'autre de se priver de la seule conversation intéressante qu'on puisse avoir avec les jeunes filles, car elles sont incapables de parler d'autre chose que d'amour, surtout en France, où on ne les élève qu'à l'hypocrisie et au mépris des sciences et des arts. J'excepte les parisiennes et les genevoise, et quelques protestantes, à qui on donne un ton sensé.

Certains damoiseaux surannés, dont l'espèce foisonne en France, ont l'art de conter aux demoiselles des arlequinades sentimentales qui ne vont point aux but, car les *ci-devant jeunes gens* ne feront pas la conquête de la demoiselle, et n'obtiendront pas même ses confidences en amour. Diront-ils qu'ils ne prétendent pas à sa conquête? Ils en ont menti, comme le renard qui trouve les raisins trop verts. Ce sont de plats libertins qui ne chercheraient qu'à séduire les jeunes filles. Mais admettons leur excuse; à quoi donc tendent leurs douces paroles? elles

ne peuvent tendre qu'au second rôle ; puisqu'ils ne veulent pas, disent-ils, du premier, ils veulent au moins du 2e, celui de confident. L'obtiendront-ils ? Non. La demoiselle ne leur dira mot de ses équipées du grenier à foin avec les innocents jeunes gens ; elle leur persuadera au besoin qu'elle a peur de l'enfer, qu'elle aime la charte et la morale. Voilà tout ce que notre vieux damoiseau tirera de ses niaiseries sentimentales, en attendant qu'il aille se consoler avec sa gouvernante ou sa grisette ; il ne sera qu'un imbécille avec son bel esprit, car on ne doit fréquenter les jeunes femmes que pour tenir auprès d'elles le rang convenable, et autant il est certain que les vieillards ne peuvent pas prétendre au 1er rang, à la possession, autant ils deviennent ridicules quand ils n'obtiennent pas le second rang, celui de confidents. Conçoit-on quelle peut être leur jouissance dans la conversation d'une jeune femme qui, ne sachant s'occuper que d'amour, ne pouvant se complaire qu'aux conversations d'amour, devient un masque, un caméléon pour celui à qui elle n'accorde pas au moins l'initiative à l'auguste vérité, aux confidences des fredaines du grenier à foin, ou bien du boudoir, pour celles qui peuvent raffiner sur le choix du local. Sans cette confidence, quel plaisir peut trouver un vieillard dans la compagnie de jeunes filles à qui on ne peut parler que d'amour, et qui ne lui diront pas un mot de vérité sur ce sujet ?

Beaucoup de gens âgés aimeraient à connaître le bulletin journalier de ces expéditions galantes. C'est une chronique amusante et qui exerce agréablement la 10e passion, la cabaliste. Sans être partie active des intrigues, on en jouit sous le rapport critique, et c'est chaque jour une distraction aussi précieuse que celle des nouvelles politiques. Il faut exercer la Cabaliste en mineur comme en majeur, et l'on a besoin de connaître la chronique amoureuse aussi bien que la chronique politique. Si Antoine et Octave se disputent le sceptre du monde, moi, pauvre hère, qui n'ai aucune prétention à la couronne, et qui ne porterai *que deux bâts* sous l'un ou l'autre maître, je suis pourtant très-empressé de savoir, jour par jour, où en sont les armées d'Antoine et d'Octave. Le moindre incident pique vivement ma curiosité, et je me repais avidement d'une escarmouche en attendant la journée d'Actium. Enfin, si je ne joue aucun rôle actif dans le débat du sceptre impérial, j'aime au moins à y intervenir passivement et spéculativement par des augures et des conjectures qui tiennent mon esprit en intrigue.

Ce besoin d'intrigue spéculative règne de même en mineur, en affaires d'amour. On veut, lors même qu'on n'a plus de prétentions au rôle actif, s'enquérir passivement de l'état des choses, être au courant des intrigues journalières ; c'est un besoin aussi fort que celui des caquets politiques. La plupart des vieillards civilisés se dissimulent ce

besoin, parce que le défaut de fortune ou la tyrannie du préjugé leur ôte les moyens de le satisfaire. Tel que son rang, son état de père contraignent à [ ], se persuade qu'il ne doit plus s'enquérir des intrigues d'amour. A tout âge on a besoin d'exercer la Cabaliste ou 10e passion, et de l'exercer en passif à défaut de l'actif. Supposez ce moraliste, ce républicain farouche dans un état différent de la Civilisation, supposez-le dans la Tribu, où il n'aura plus aucun souci des préceptes de la morale, ni des prudotteries d'étiquette, il reconnaîtra bien vite que l'intrigue, même en rôle passif, nous plait en Amour autant qu'en Ambition, que l'une et l'autre gazette sont un besoin journalier, qu'une querelle amoureuse entre Aspasie et Phryné peut intéresser comme la lutte politique d'Antoine et Octave, surtout quand on connaît les personnages, et vous verrez que dans la Tribu, les jalousies et rivalités de Phillis et Chloé, qui s'enlèvent quelques amants, intéresseront le vieux Lisimon aussi activement que les débats des tirailleurs de la charte. L'âme a besoin d'intrigue sur les 4 cardinales, sinon en mode actif, au moins en mode passif, et il n'est pas d'absurdité plus grande que le [ ] moral, qui veut persuader aux vieillards qu'ils doivent rester étrangers aux affaires d'amour, où la nature les appelle à figurer en passif et en actif.

Il est vrai qu'en Civilisation ils sont obligés de faire de nécessité vertu : la sévère étiquette leur défend jusqu'à l'apparence de curiosité sur ces intrigues, dont il leur serait bien impossible de s'enquérir, puisque toute la jeunesse est cuirassée de fausseté, et que même en se bornant à l'innocent délassement des [ ] on serait obligé de hanter des compagnies interdites à tout vieillard qui se respecte.

Mais nous allons raisonner sur un ordre de choses où la chronique amoureuse sera dans tous ses menus détails aussi connue des vieillards que l'est aujourd'hui la chronique des débats législatifs et politiques. Ils reconnaîtront bien vite dans ce nouvel ordre que l'examen des gazettes ou caquets d'amour, quand ils sont variés et piquants, devient pour l'esprit un aliment aussi utile que celui des gazettes politiques. C'est un vrai déjeuné de l'esprit, et on y tiendra dans la Tribu autant et plus qu'aujourd'hui à la lecture de la gazette, car on n'y voit d'ordinaire que le masque des diplomates, ils figurent sur la scène comme les jeunes gens en amour où tout est mascarade. Combien l'intérêt sera plus [ ] quand on pourra se flatter de savoir chaque matin à peu de chose près l'exacte vérité, sauf quelques résidus à débrouiller, et dont l'obscurité sera utile à alimenter l'intrigue des curieux.

Prétendra-t-on que cette curiosité est un aliment puérile pour un vieillard et qu'il doit se borner à s'informer de la charte et du commerce ? Mais lorsqu'il n'y aura plus ni charte, ni commerce, de quoi la

10e passion devra-t-elle s'alimenter ? tel est le cas où se trouveront les sociétaires de la Tribu; les intrigues sur la charte ne seront d'aucun intérêt pour eux, puisque leur petite colonie prétend donner congé à toutes les lois humaines, et loger au même bourbier les chartes de Mirabeau, Robespierre, Sieyes, Bonaparte et autres fabricants de chartes dont il ne résulte toujours que les 7 fléaux. Même prétention au sujet du commerce dont la Tribu démontrera l'inutilité et la perversité. Dès-lors ces deux foyers d'intrigues présentes ne seront à ses yeux que des foyers de ridicules; elle n'en sera que plus vivement intriguée en sens politique puisqu'elle aura jeté le gant à tous les charretiers politiques, à toutes les sangsues mercantiles de la Civilisation.

S'ensuivra-t-il qu'elle doive négliger les intrigues d'Amour parce qu'elle sera bien alimentée quant à celles d'Ambition ? Non sans doute et ses vieillards mêmes voudront des intrigues d'amour, au moins en passif, en rôle de spectateurs et confidents bien informés de la vérité. Auront-ils tort de prétendre à ce délassement refusée aux vieillards civilisés ? si on les blâmait, autant vaudrait blâmer les Espagnols quand ils se plaignent de ce que leur ministère les laisse une année entière dans une ignorance absolue sur ce qui ce passe aux colonies révoltées. Les moines Escoiquiz et Ostolaza sont-ils fondés à dire à 11 millions d'Espagnols: ce n'est pas vous qui gouvernez, donc vous ne devez pas prétendre à savoir ce qui se passe dans les colonies espagnoles soulevées contre la métropole ? — A cela tout Espagnol répondra avec raison : Je ne prétends pas disputer l'autorité à une douzaine de moines qui la possèdent, mais je voudrais, loin du rôle actif, avoir du moins l'aliment passif et connaître ce qui touche de près aux intérêts de mon pays et aux guerres qu'il soutient.

Tout philosophe approuvera cette réponse des Espagnols. Or, si la Philosophie approuve et reconnait en ambition le besoin de l'intrigue passive, *cur* méconnaîtrait-elle en Amour la même propriété si générale chez les hommes et encore plus chez les femmes, qui dans leur vieillesse raffolent des caquets d'amour et s'entremettent si ardemment dans ce genre d'intrigues, sinon en actif, au moins en passif, sinon en exercice essentiel, au moins en accessoire ?

Il fallait ce préambule pour établir qu'en fait d'amour la philosophie veut refuser aux vieillards jusqu'aux besoins *passifs* de l'âme, jusqu'aux aliments d'intrigue confidentielle et de chronique amoureuse. — Comment, après cette vexation s'occuperait-elle à les satisfaire sur les besoins *actifs* qui exigent des illusions d'amour chez la vieillesse comme chez la jeunesse, illusions auxqelles doit pourvoir un système de charité intégrale et obligée sur l'amour comme sur les autres cardinales ?

Encore, si l'impéritie des Civilisés se bornait, sur la charité amoureuse, au *négatif simple du bien*, à l'absence de plaisirs sans disgrâces; mais ils n'ont assuré à la vieillesse qu'un lot de double disgrâce, un *positif composé du mal.*

Il est assez connu qu'il faut être tout ou rien avec les femmes civilisées. Elles ne conçoivent pas ce que c'est que l'Amitié, dont pourtant elles se fardent communément. Un lien d'amitié avec elles ne peut reposer que sur une basse adulation de leur hypocrisie ; il faut feindre de croire qu'elles n'ont qu'un amant, quand elles en ont à rechange, croire à leurs sornettes romanesques sur la constance, et, qui pis est, flatter la demi-douzaine d'amants dont chacun peut d'un mot faire éconduire le prétendu ami. Encore avec cette abjecte flatterie n'arrivera-il qu'à être secrètement un objet de mépris pour les amants et pour la femme, qui vous raillera de n'avoir pas prétendu à ce que tant d'autres obtiennent. Là se réduit l'amitié des femmes civilisées ; il n'y a d'autre alternative avec elles que tout ou rien. Aucun accommodement pour des vieillards qui se contenteraient de la fumée du festin, de la confidence amicale, mais complète. Un vieillard, à moins de prostitution vénale, ne peut donc trouver chez les femmes qu'hypocrisie et dédain. Pour l'en dédommager, les philosophes lui conseilleront d'aimer la charte, rien que la charte et toutes les chartes qui varieront au gré de chaque parti. Les savants proposeront vingt affections également insipides, et aucun d'eux ne résoudra le problème de charité intégrale qui exige qu'on satisfasse l'individu sur les 4 cardinales et l'unitéisme matériel ou minimum des cinq sens.

Les philosophes pourtant sont généralement des vieillards dont les 9/10 sont galants, égrillards et désireux d'illusions en amour et en tout sens. Faut-il s'étonner que ces maladroits, qui en amour comme en intérêt ont su faire si peu pour eux-mêmes, aient fait aussi peu pour le monde social? Examinons comment la Tribu y suppléera en charité amoureuse.

Jusqu'ici les rigoristes n'auront pas eu à murmurer sur les emplois assignés aux 3 classes de hordes que je viens de décrire, mais l'emploi de la 4e va soulever les philosophes, qui opposeront leurs banales doctrines contre l'amour. Qu'ils envisagent donc le problème dans toute sa plénitude, qu'ils en mesurent bien les difficultés, ils ne gloseront pas sur les moyens d'exécution.

Il faut opérer attraction industrielle et hausse progressive du dividende populaire, telles sont les 2 voies par lesquelles on doit marcher à la [ ] d'équilibre en raison directe des masses, inverse des distances, et lorsque des gens, qui pendant 3000 ans n'ont pas même su

poser le problème de l'harmonie, s'avisent de critiquer mes moyens, n'est-ce pas le comble du ridicule?

Avec leur prétendue sollicitude pour le peuple, comment s'y prendront-ils pour amener les riches à souhaiter que le peuple ait une ample portion des bénéfices, à s'inquiéter sur le bien-être des familles du dernier ordre, à plaider dans les débats de répartition pour faire grossir la part du peuple, même aux dépens de la leur? Est-ce avec des subtilités idéologiques et morales, des amours du commerce et de la charte, qu'on amènera le riche à cette générosité pour le pauvre? Cependant, si on ne l'amène pas à demander pour son lot la raison inverse des distances de capitaux, c'est-à-dire recevoir d'autant moins en bénéfice industriel qu'on a plus versé de fonds, si on le maintient comme aujourd'hui dans la prétention de percevoir en raison directe des masses et directe des distances, où sera la solution du problème d'unité passionnelle et d'unité de l'univers en matériel et passionnel? Pour parvenir à cette solution, comment opérer si les philosophes veulent proscrire une des 4 passions cardinales? N'est-ce pas la prétention d'un fou qui voudrait ôter une des 4 roues de sa voiture et la faire marcher avec les 3 autres? Telle est la démence des philosophes qui veulent proscrire l'amour des opérations d'harmonie. Gémissons de cette ineptie et poursuivons notre ouvrage. Il reste à parler du levier d'amour en équilibre passionnel.

[Ici lacune forcée. Voir ce qui a été dit ci-devant sur l'amendement de M. Pierre Leroux contre les adultères. Ce qui n'empêchera pas les hypocrites de clabauder contre les dires de Fourier sur l'amour, sans vouloir faire attention à aucune autre de ses idées.

Nous remplaçons le passage *ajourné* par des extraits de la cote supplémentaire.]

(Extrait de la 64e pièce, cote supplémentaire)

.... Il n'est bruit que de garantie, balance, contrepoids et équilibre politique. Ces quatre mots sont les chevaux de bataille de nos savants, et là-dessus, comme sur tous les problèmes dont ils s'occupent, il est évident que plus on raisonne de garantie et d'équilibre, moins il en existe. Les sciences philosophiques ont la propriété d'éloigner le corps social de tout lieu où elles veulent le conduire. Aussi n'a-t-on jamais été si asservi, si persécuté que depuis leur [ ] de 1789 pour nous conduire à la liberté.

Le Garantisme est l'une des 3 sciences qui ont été négligées, et que j'ai désignées sous les noms de :

Garantisme, ou théorie de la 6e période sociale;

Association, en théorie de la 7e période sociale;
Attraction, en théorie de la 8e période sociale.

Il faudra se garder de confondre ces 3 [ ], selon l'usage des Français qui font confusion de tout et prennent pour la 8e ce qui est dit de la 6e ou 7e. Je ne parlerai ici que de la 6e.

Les peuples civilisés ont cherché à établir des garanties de toute espèce, par exemple, sur la fidélité conjugale des épouses, sur la fidèle gestion des financiers et fermiers ruraux, sur la responsabilité des ministres, sur l'observation des traités, etc. Il est clair qu'on réussit de moins en moins à atteindre le but, et que tout le savoir-faire de nos perfectibiliseurs n'a servi qu'à rendre de plus en plus douteuse la fidélité des femmes, des financiers et de toutes les classes qu'on a voulu garantir.

C'est donc une science tout-à-fait neuve que le Garantisme, tout-à-fait inconnue aux savants, qui échouent sur tous les points où ils veulent l'établir.

Je ne connais qu'un point sur lequel on ait réussi à établir approximativement le Garantisme, c'est sur le prêt d'argent dont on sait garantir les rentes par des cautions, hypothèques, gages et conseings et garantir la circulation par des billets à ordre et contrats négociables. On a donc grand tort de critiquer les civilisés sur leur soif de l'or, car le peu de sagesse et de garantie qu'ils ont imaginé est due à cette cupidité, qui n'a été ni assez forte ni assez éclairée puisqu'on a manqué les belles opérations, comme la concurrence réductive qui double les revenus fiscaux de chaque souverain, tout en augmentant ceux des peuples. D'après cette [ ], il est clair que nos financiers n'ont pas su concerter de vastes plans d'enrichissement et que la politique civilisée a été mesquine, rétrécie en cupidité comme en toute autre chose. Ceux même qu'on a accusés de vaste ambition n'ont eu que des vues timides et des plans restreints, témoin Bonaparte qui, avec les moyens surabondants de faire la conquête du Globe, n'a pas su y parvenir, et qui, animé d'un violent désir de s'emparer du commerce, n'a pas su trouver la concurrence véridique, qui ramène au fisc tous les bénéfices envahis aujourd'hui par la corporation mensongère des marchands.

Le Garantisme, en système général, a pour but d'assurer le développement des 12 passions radicales. Comme je ne les ai pas encore définies, je ne peux pas indiquer l'essor qu'elles doivent avoir en 6e période. D'ailleurs, nous n'en sommes ici qu'à des aperçus, et je me bornerai à jeter un coup d'œil sur le sujet, à donner deux dissertations sur le Garantisme appliqué aux passions les plus connues des civilisés, l'Amour et l'Ambition.

Pour commencer par l'Amour, je traiterai de la fidélité conjugale des époux.

J'entends les plaisants s'écrier : si vous nous donnez une méthode de garantie infaillible sur la fidélité des femmes, vous serez le phénix des inventeurs, *nobis eris magnus Apollo* ! — Je vais les satisfaire. Ce n'est pas une question aussi facétieuse qu'elle le paraît au premier abord.

Tout garantisme implique réciprocité d'obligation et équilibre d'avantage, observance respective des engagements. Or, je demanderai aux maris civilisés s'ils consentiraient à un ordre de chose qui leur garantirait pleinement la fidélité de leurs femmes, sous condition de garantir de même aux femmes la fidélité des maris. A cette proposition, je les vois tous froncer le sourcil, et se décéler pour ce qu'ils sont, pour des tyrans qui n'ont aucune idée de justice. Un Turc est plus estimable dans sa manière. Il vous dit franchement : je veux tyranniser, je veux avoir vingt femmes, et que toutes les vingt n'aient d'homme que moi. Mais un civilisé veut aller se parjurer aux pieds des autels, promettre une fidélité qu'il n'a aucune intention de tenir, et il prétend qu'une épouse lui soit fidèle pour prix de ce parjure !

Demander la fidélité des épouses, c'est demander la chute de la Civilisation, car il n'est pas 2 moyens d'obtenir cette fidélité, ou par la voie de contrainte (réclusion, duègnes, eunuques, et autres coutumes qui constituent l'état barbare), ou par la voie des garanties amoureuses qui constituent la 6e période et l'issue de Civilisation. Quant à l'ordre civilisé, il est incompatible avec la fidélité des épouses, et, pour mieux convaincre ceux qui en douteraient, je donnerai, dans l'un des intermèdes, un tableau de la hiérarchie de l'adultère, divisé en classes, ordres, genres et espèces. C'est une analyse qui n'a jamais été faite, et qui prouvera l'illusion de ceux qui croient pouvoir concilier la fidélité des femmes avec le mécanisme civilisé.

Quelle est donc, diront-ils, cette société où les épouses deviennent fidèles ? — C'est une société où il n'y a que nombre égal de femmes fidèles et d'hommes fidèles. Chacun y trouve facilement à s'assortir en ce genre, pourvu qu'il observe fidèlement la clause qu'il a exigée d'une épouse ; car toute infraction de la part de l'un des contractants entraîne le dégagement de l'autre. — Nous ne voulons pas cela, disent les civilisés, nous voulons avoir des maitresses sans que nos femmes aient des amants. — Vous ne voulez donc pas la fidélité qui entraîne réciprocité ; vous voulez la fidélité contrainte, et non obligatoire pour l'homme. En ce cas faites-vous barbare et coëffez-vous du turban, munissez-vous d'eunuques et de verrous, à défaut de quoi vous serez, tant que durera la

Civilisation, décorés d'une autre coëffure qui est votre lot commun, et que vous méritez si bien.

Il serait fort plaisant que Messieurs les civilisés fussent pris au mot par le sexe et collectivement satisfaits sur tout ce qu'ils exigent. Car chaque homme voulant trouver une épouse vierge, il faudrait pour satisfaire tous les hommes que la masse des femmes refusât de céder à aucun homme avant le mariage. Tous seraient obligés de prendre femme avant vingt ans; tout libertinage deviendrait impossible, puisque toutes les femmes seraient fidèles après et chastes avant la noce, et Messieurs les maris diraient bien vite de la fidélité absolue ce qu'on a dit de l'égalité absolue, après quelques courts essais : nous n'avions pas senti les conséquences de ce que nous demandions; rétablissons toutes choses comme auparavant.

Le Garantisme régulier n'établit point cette fidélité absolue du sexe; elle serait hors de nature, Dieu voulant une série de variétés dans les les espèces passionnelles comme dans les espèces matérielles. On n'entend donc par garantisme qu'un classement gradué de caractères et une certitude pour chacun, homme et femme, de pouvoir s'assortir sans aucune fraude dans la carrière qu'il veut suivre. Un homme loyal ne saurait trouver cet avantage en Civilisation. Il demande une femme qui ait le gout de la fidélité (et il existe de pareilles femmes en dépit des plaisants). Mais comme les mœurs et les usages flétrissent la coquette, chacune se prétend fidèle. On ne connaît pas le moyen de discerner et constater les penchants de la jeunesse en ce genre, et l'on perd l'avantage de connaître le petit nombre de femmes fidèles que crée la nature, en exigeant qu'elles le soient toutes. On perd tout pour avoir trop exigé, pour avoir voulu un seul caractère dans le sexe entier, quand on connaît si bien l'impossibilité d'oblenir pareille uniformité.

Ceux qui ont imaginé le système actuel du mariage, ont sacrifié un sexe entier aux convenances de l'autre. Ils ont cru par cette mesure tyrannique faire le bonheur du sexe masculin : il n'en est rien; les hommes sont d'autant plus heureux que les droits des femmes sont plus étendus. Mais on a tellement avili en Europe le sexe féminin, qu'il ne songe pas même à réclamer ce qui lui est dû, la garantie de mariage. Puisqu'on destine toutes les femmes à cette union, on leur doit ou le mariage, ou une indemnité pour la perte des belles années consumées dans l'attente du mariage...

(58e cote supplémentaire).

.... Au reste, on doit s'étonner que les nations diverses n'aient pas encore cherché, pour l'union conjugale, des coutumes analogues à leur

caractère respectif. La coutume du mariage permanent peut convenir aux Allemands, nation calme, constante, méthodique jusqu'à la monotonie. Un tel caractère se concilie avec l'uniformité du lien conjugal; mais le Français qui a toutes les qualités opposées, l'ingratitude, l'inconstance, l'étourderie, etc., est de tous les caractères le moins compatible avec le mariage perpétuel. Aussi les mariages sont-ils généralement mauvais en France, et de là vient que les Français sont les plus grands ... qu'il y ait sur la terre. Il y a, sans contredit, bien moins de... en Allemagne qu'en France, quoique les jeunes Allemandes soient moins surveillées et élevées dans une grande liberté de [ ] et de conscience. Tant qu'elles sont demoiselles, elles se croient maitresses de leurs personnes, et acceptent les propositions d'un homme avec une facilité qu'on ne trouve point du tout en France. Leur conscience sur l'honneur féminin est à peu près celle de nos servantes d'auberge, qui ont pour principe : Mon corps est au roi, mon âme est à Dieu et mon honneur est à moi. Fondées sur ce principe, les demoiselles de bonne famille en Allemagne, Flandre, Hollande, ne se font aucun scrupule de conclure de prime abord, même avec un étranger, et le voir en maison tierce, à quoi se prêtent fort débonairement les artisans qui, presque tous, louent une chambre à quelque demoiselle. Mais aprés le mariage, elles sont plus [ ] que les Françaises, et de là vient que l'infidélité conjugale, peu commune en Allemagne, est [ ], dont j'aurai lieu de parler en grand détail dans l'épilogue.

(La fin prochainement.)

LA SÉRIE,

LOI UNIVERSELLE DE LA NATURE.

THÉORIE ANALYTIQUE DE LA SÉRIE CONSTITUTIVE.

ANALYSE DE L'HOMME.

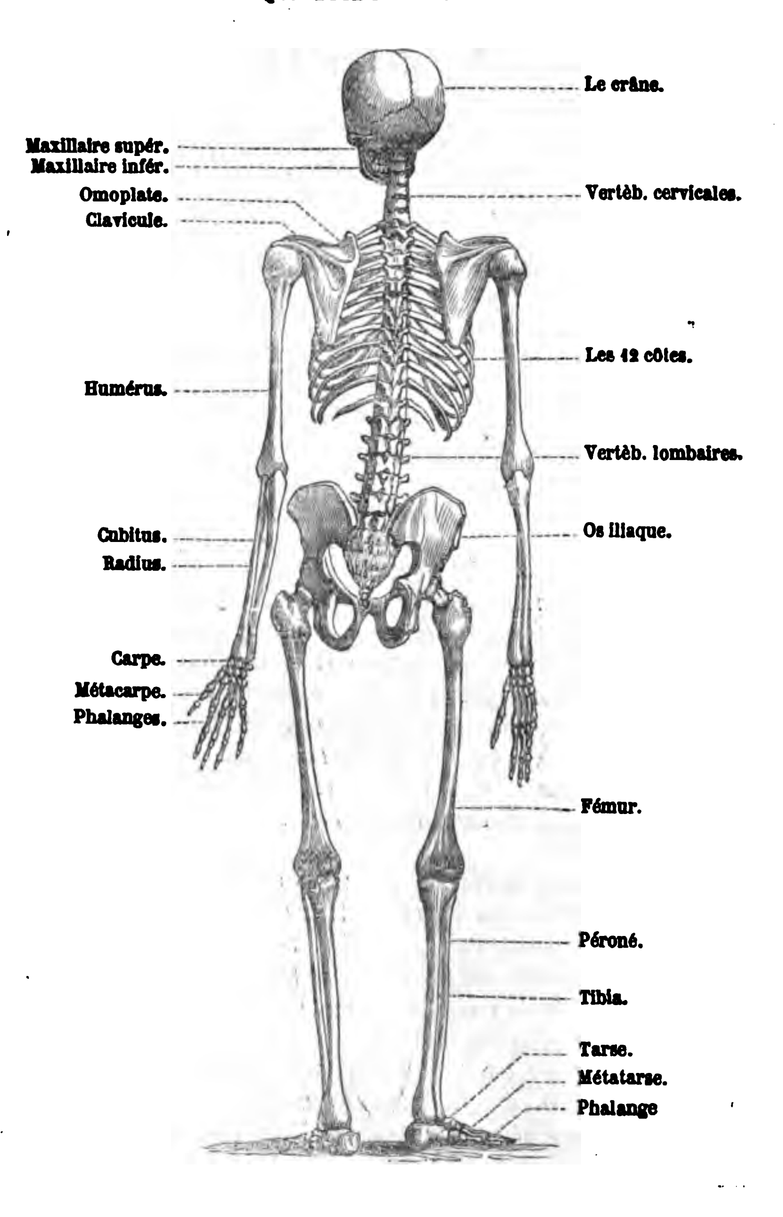
Dans l'étude générale de l'homme, il faut commencer par l'analyse des organismes du corps avant d'aborder celle des facultés de l'âme. On pourrait, à la rigueur, suivre une marche opposée, mais avec moins d'avantage pour la démonstration positive et scientifique.

Dans l'analyse du corps, le système osseux nous présente la partie la plus facile à dénombrer et à décrire pour les gens du monde trop peu familiers avec les détails de l'anatomie humaine, et des fonctions de l'économie animale. C'est donc par le système osseux que je vais commencer l'analyse de l'homme matériel, au point de vue de la série constitutive.

J'aurais peut-être dû commencer par un coup d'œil général sur tous les organismes du corps avant d'entreprendre l'analyse détaillée de l'un des systèmes particuliers ; mais le temps m'a manqué pour compléter toutes les études nécessaires à une telle méthode. Je suis forcé de renvoyer à la fin du travail la description générale du corps au lieu d'en donner un aperçu dès le début.

Ce retard forcé n'a que peu d'importance à la vérité, car la même loi sériaire se trouve partout, et nous la verrons aussi bien dans les détails que dans l'ensemble. Je commencerai donc par l'analyse et la description générales du système osseux.

SQUELETTE DE L'HOMME.



CHAPITRE PREMIER.

ANALYSE DES LEVIERS OU ÉLÉMENTS MÉCANIQUES DU SYSTÈME OSSEUX.

Le système osseux est la partie centrale, et pour ainsi dire la base du domaine externe et mécanique du corps humain. Il se divise en plusieurs régions distinctes, comme le corps entier se divise en plusieurs domaines.

Les principales divisions naturelles du système osseux sont celles qu'on trouve en démontant les parties distinctes du squelette. En opérant ce démembrement, nous ôterons premièrement les parties externes ou les membres ; secondement, les parties moyennes ou les côtes. Viennent ensuite la face et le coccyx, qui sont attachés comme appendices aux deux extrémités de la colonne centrale.

De cette manière, nous trouvons trois régions ou divisions naturelles dans le système osseux, sans compter la région centrale de la colonne vertébrale, ni celle des cartilages et des ligaments qu'on trouve dans les articulations, et qu'il faut détacher pour démonter le mécanisme.

Cela nous donne le nombre et l'ordre suivants pour la première division générale du système osseux :

K. L'hyper-région connective ou articulaire.
1. La région externe des membres.
2. La région interne, moyenne ou thoracique.
3. La région mixte ou neutre, extrémitale.
⋈ L'hyper région centrale ou médiane.

La colonne vertébrale se place en pivot général du système osseux. Elle occupe la ligne médiane du corps et se classe par conséquent comme hyper région centrale ou foyère.

La colonne vertébrale forme le principal centre et le soutien général de tout le système osseux. La seule inspection du squelette suffit pour expliquer la prééminence de cette partie du mécanisme. Je l'ai nommée hyper région médiane pour la distinguer de la région interne moyenne, qui est celle des côtes.

Le crâne et le sacrum forment les deux limites internes et immédiates de la colonne vertébrale, et doivent être classés, comme des parties constitutives de cette colonne. Il n'en est pas de même des limites externes ou accessoires, formées par la face et par le coccyx. Ces dernières forment un ordre à part et doivent être classés comme une région mixte ou neutre, étant à la fois interne et externe, médiane et extrémitale, tout en étant distincts des deux régions interne et externe.

On verra par la suite que toute série renferme une division *mixte* ou *neutre* moins facile à déterminer que celle de la Série que nous venons d'examiner.

Au point de vue de la Série constitutive, c'est par l'analyse des fonctions qu'on doit déterminer le classement des organismes, ainsi que les rangs des éléments dans le groupe, et ceux des groupes dans la Série.

Les côtes se classent en région interne ou moyenne, parce qu'elles occupent réellement la région moyenne du squelette, mais non la région médiane, occupée par la colonne vertébrale. C'est pour cette raison que la région *moyenne* est dite interne, et la *région médiane*, hyper-interne ou hyper-centrale.

Ces noms peuvent sembler arbitraires et défectueux. Je n'y attache aucune importance. Nous pourrons peut-être mieux nous fixer plus tard sur la question des nomenclatures.

Les membres supérieurs et inférieurs se classent naturellement en région externe, parce qu'ils occupent la partie extérieure du corps.

Les parties connectives et limitrophes des os se classent à part, en hyper région générale articulaire.

Les régions articulaires se placent en série générale, en dehors des régions ordinaires de l'échelle, parce qu'elles sont dispersées dans toutes les autres régions. De plus, la substance cartilagineuse qui forme les parties élémentaires des articulations n'a qu'un demi-caractère de substance osseuse.

Le demi-caractère des éléments articulaires, la nature mixte de leurs fonctions et l'universalité de leur distribution concourent également à les faire classer en dehors des régions ordinaires du système osseux. C'est une série générale ou hyper-série de demi-caractère, dont la fonction est de former les nœuds de liens limitrophes et particuliers en contraste avec la série médiane qui est le pivot et le foyer de lien universel. L'hyper-série foyère porte les autres séries, et toutes les séries portent la série limitrophe ou l'hyper série périphérique des articulations et des liens des os.

Nous aurons donc, en premier degré d'analyse constitutive, cinq ordres de séries dans le système osseux.

1° La série externe des os des bras et des jambes.

2° La série moyenne des os des côtes et du sternum.

3° La série neutre des os de la face et du coccyx.

⋈ L'hyper série médiane des os de la colonne vertébrale.

K. L'hyper série connective des articulations.

Ce petit tableau analytique est parfaitement conforme à la manière naturelle de démonter et par conséquent de diviser le système osseux.

La méthode inverse serait celle de la synthèse ou de la reconstruction. Il n'y a donc rien d'arbitraire dans les distinctions ni dans l'ordre des classements que nous venons de constater.

J'appelle l'attention de mes lecteurs sur cet ordre de classement, car il renferme toute la question de la méthode naturelle et nous donne, au point de vue de la Série constitutive, la formule analytique la plus générale et la plus complète. Il en serait autrement à tout autre point de vue.

Il est bon d'éviter les procédés arbitraires dans toutes les recherches possibles, et surtout dans l'étude de la Nature. C'est pour cette raison que je signale ici le premier pas de l'analyse méthodique et régulière, appliquée à l'observation et au classement des diverses parties du système osseux. On ne pourrait pas procéder autrement sans violenter l'ordre établi par la nature. Ce n'est donc pas moi qui invente ici les distinctions de la série générale en séries secondaires et subordonnées; c'est la Nature qui indique elle-même cette méthode.

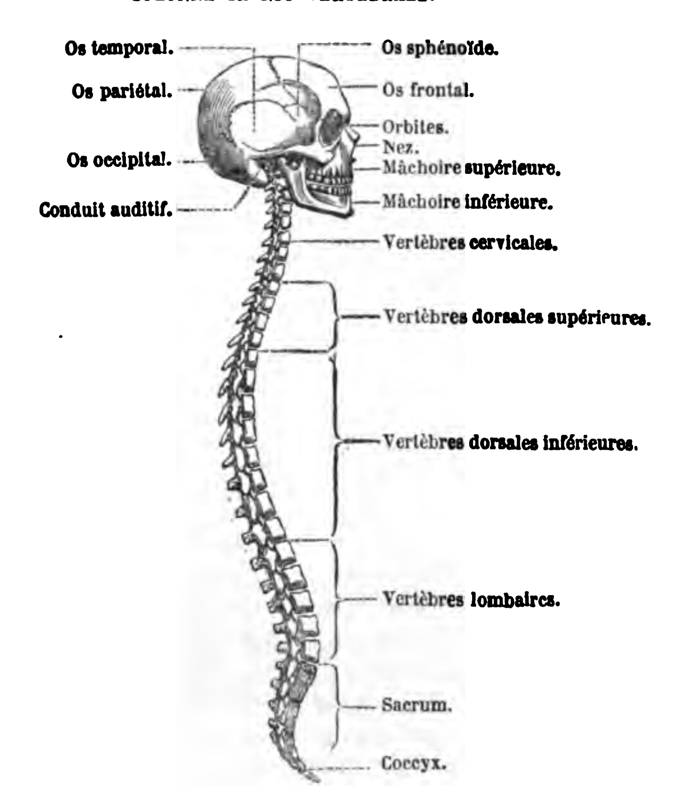
Ce n'est pourtant pas la méthode généralement suivie, et par laquelle on divise le système osseux en trois parties : *tête, tronc* et *membres*. Je ne m'arrêterai pas à critiquer cette méthode. C'est la manière ordinaire de mutiler un corps, en enlevant premièrement la tête, ensuite les membres. La méthode naturelle de démonter une machine ou un mécanisme, est plus régulière et plus intelligible. Cette méthode est pourtant loin d'être bornée à la formule analytique de la seule Série constitutive. Nous en verrons beaucoup d'autres plus tard, en traitant des douze théories analytique de la Série universelle.

Tout le monde a vu le squelette osseux de l'homme, soit en nature, soit en tableau; je vais donc parler des divers os du système, sans m'arrêter aux détails d'une description plus ou moins inutile ici. Il en sera autrement quand nous arriverons à la théorie analytique de la série typique, où la question des formes doit primer celle des nombres. La nature, le nombre et les positions relatives des pieces élémentaires du squelette, tel est l'objet principal de la série constitutive.

La série osseuse générale se compose, comme nous venons de le voir, de cinq sous-séries plus ou moins importantes. Chacune de ces séries occupe une région spéciale. Chacune de ces régions se compose d'une série de groupes; chaque groupe se compose d'un certain nombre d'os élémentaires ou individuels. Ces os élémentaires sont liés en groupes distincts, au moyen de la soudure, de l'engrenage, ou de la juxta-position, et par l'intermédiare de petits cartilages. Je parle des rapports d'os à os seulement, sans entrer dans la question des ligaments et des liens généraux du squelette avec les autres systèmes du corps.

Analysons une à une les diverses séries et les diverses régions du système osseux.

COLONNE CRANIO-VERTÉBRALE.



Cette colonne forme le foyer général du système osseux. C'est la région pivotale ou hyper-centrale de la série. Elle se compose d'un groupe principal, de 3 ou de 4 groupes d'échelle régulière, et d'un groupe terminal connectif. Ces groupes sont distribués de la manière suivante :

⋈ Les hyper-vertèbres du crâne ;
1° Les vertèbres du cou ;
2° Les vertèbres du dos ;
3° Les vertèbres lombaires ;
K. Les demi-vertèbres du sacrum.

Le groupe central ou dorsal des vertèbres réguliers est égal en nombre aux deux groupes cervical et lombaire qui l'avoisinent. Il est

même formé de deux sous-groupes comme ces derniers, et devrait se classer en groupe double plutôt qu'en groupe simple. De cette façon, l'échelle aurait quatre termes au lieu de trois, en outre du groupe de pivot et du groupe connectif. Nous aurions ainsi pour première division de groupes distincts :

⋈ Le crâne................	8 os.
1. Le cou..................	7 os.
2. Le dos supérieur..........	4 os.
3. Le dos inférieur..........	8 os.
4. Les lombes..............	5 os.
K. Le sacrum...............	5 os.

Ces groupes sont réguliers en apparence, mais les deux hyper-groupes de pivot et de lien doivent, en mode isolé, former chacun un tout complet que nous pourrions classer ainsi :

Le crâne.

K Hyper-groupe connectif..	l'os frontal.
1. Groupe externe........	les deux os pariétaux.
2. Groupe interne.........	l'os ethmoïde. l'os occipital.
3. Groupe neutre.........	les 2 os temporaux.
⋈ Hyper-groupe central...	l'os sphénoïde.

Ce classement n'est pas rigoureux. Nous serons plus à même d'en juger par la suite.

Tout en admettant que les os du crâne sont de véritables vertèbres, on n'est pas d'accord sur le nombre des vertèbres qui se modifient pour former la boite crânienne. Les uns disent trois, les autres six. J'opterais plutôt pour le dernier que le premier de ces nombres ; mais nous ne sommes pas encore assez bien fixés sur l'exactitude des observations, pour décider la question. Attendons de plus amples développements et de meilleures observations.

Les demi-vertèbres, ou les hypo-vertèbres du sacrum se dessinent naturellement en cinq divisions, qu'on peut classer provisoirement de la manière suivante :

Le sacrum.

K Hyper-externe connectif....	le 5e	hypo-vertèbre.
1. Externe..................	le 4e	id.
2. Interne..................	le 3e	id.
⋈ Hyper-central........	le 2e	id.
3. Neutre....................	le 1er	id.

Ces minuties analytiques sont peut-être déplacés ici, car nous devons nous borner à un coup d'œil général et superficiel avant d'entrer dans les détails. Je n'en parle ici que pour faire entrevoir l'universalité de la formule analytique.

Le groupe du crâne se compose de 6 paires d'os, les unes libres, les autres soudées ensemble. Le tout ne forme qu'un ensemble fortement relié.

Le groupe du cou se compose de 7 vertèbres; celui du dos supérieur, de 4; le dos inférieur, de 8; les lombes, de 5. Le groupe du sacrum se compose de cinq os, soudés en une seule pièce, comme le crâne, sauf la différence des formes et des engrenages.

Cette série foyère se compose donc, en apparence, d'une échelle régulière de 24 vertèbres rachidiennes, de 6 hyper-vertèbres crâniennes, ou pivotales, de formes aplaties et, pour ainsi dire, diffractées; de 5 demi-vertèbres terminales, ou sacrées, plus ou moins élargies et aplaties, comme les os du crâne, et formant avec lui un espèce de contraste et de contre-partie de transition ou de demi-caractère.

J'ai nommé hyper-vertèbres et hypo-vertèbres les os du crâne et ceux du sacrum, pour les distinguer des vertèbres régulières de la colonne vertébrale proprement dite. Je crois que ces distinctions sont utiles et légitimes. L'anatomie transcendante reconnaît que les os du crâne et ceux du sacrum sont des vertèbres dont les formes ont été modifiées, pour s'adapter à des fonctions spéciales. Certains anatomistes affirment qu'il en est de même pour tous les os du corps. Ce qui est certain, c'est que les os du sacrum, quoique aplatis, et pour ainsi dire diffractés ou développés en largeur, sont de véritables vertèbres, dont les formes sont bien conservées à l'état rudimentaire. Les os du crâne sont trop aplatis, trop diffractés, pour qu'un œil peu exercé puisse y reconnaître la forme typique des vertèbres, mais l'autorité des hommes de l'art doit suffire provisoirement pour nous fixer à cet égard. Je ferai observer du reste que l'analyse transcendante est exactement l'opposée de celle que nous étudions ici. Nous l'aborderons en traitant de la Série typique des animaux vertébrés, qui comprendra les divisions suivantes :

K. Type amphie, individuel et collectif.
1. Type quadrupède, individuel et collectif.
2. Typé poisson, individuel et collectif.
3. Type oiseau, individuel et collectif.
⋈ Type humain, individuel et collectif.

Cet ensemble de types divers sera étudié aux deux points de vue de la diversité élémentaire *réel* ou individuel, et de l'unité *idéale* ou collective. En attendant, je signale au lecteur déjà savant le magnifique

travail de Maclisse sur le squelette et les homologies osseuses, publié tout récemment à Londres dans le *Cyclopedia of anatomy and physiology*. Mars 1849.

On n'est pas d'accord, dis-je, sur le nombre des vertèbres qui formerait la boîte du crâne. Les uns n'admettent que trois, les autres six. Qu'il y ait trois vertèbres ou six, pour former cette boîte, peu nous importe pour le moment. Ce qui est constant, c'est qu'il y a six paires d'os, dont trois toujours séparées, deux toujours unies, et une, le frontal, quelquesfois unie et quelquefois divisée.

Les os du crâne sont ainsi nommés :

1° Le frontal ou coronal.

2° Les pariétaux.

3° L'occipital.

4° Le sphenoïde.

5° Les temporaux.

6° L'ethmoïde.

Il y a généralement huit pièces distinctes dans le crâne, mais on les classe en six divisions, parce que les deux temporaux et les deux pariétaux se correspondent de chaque côté de la tête.

Sans entrer dans les discussions de l'anatomie philosophique ou transcendante, je citerai ici quelques lignes du traité de névralgie, par Valentin, qui feront comprendre la nature de cette controverse :

« Quand on combine ces faits (du système nerveux) avec des idées vraisemblables sur la structure vertébriforme du crâne, il ressort deux différentes manières principales de réduire les nerfs cérébraux. Si l'on admet, dans le crâne, trois vertèbres, indépendamment de trois vertèbres intercalaires correspondant aux nerfs sensoriels supérieurs, vertèbres dont l'une est prouvée, à l'égard du rocher, par l'anatomie comparée et l'embryologie, dont la seconde est très-probable à l'égard de l'ethmoïde, et dont la troisième a l'analogie en sa faveur, à l'égard d'une portion de l'orbite, il faudrait rapporter à ces derniers le nerf olfactif, l'optique et l'acoustique. »

Je pense que les vertèbres intercalaires dont parle ici Valentin, doivent se rapporter à la série mixte des sens et des os de la face, plutôt qu'aux hyper-vertèbres propres du crâne. Je dois toutefois avouer que je ne suis guère compétent pour décider une pareille question. J'ai cru devoir signaler les dissidences d'opinions qui divisent les hommes de l'art ; mais ce qui est simple et évident pour tous les yeux, doit suffire à notre analyse des premiers degrés.

Ce qui est certain, c'est que le sacrum contient 5 vertèbres plus ou moins rudimentaires, et plus ou moins soudées ensemble, selon l'âge de l'individu. Si le crâne n'en contenait que trois, nous aurions juste

32 pour la série entière. En adoptant le nombre de 6 pour le crâne, nous aurons une échelle de 24 vertèbres régulières pour la colonne ou la série de ligne; une échelle de 30, en comptant le crâne en pivot, et une de 35, en comptant les os du sacrum comme annexes, limitrophes de demi-caractère. Nous serons peut-être plus à même d'opter plus tard entre les nombres 32 et 35 pour la série foyère.

En dédoublant tous les os de la colonne vertébrale, comme il nous est loisible de le faire, la série entière contiendra le nombre de 64 ou de 70. Ce dédoublement est parfaitement légitime, car on sait, par l'embryogénie, que tous les organes qui se trouvent placés sur la ligne médiane du corps, sont doubles avant d'être soudés ensembles, et rendus en apparence simples.

Un autre moyen de développer le nombre des parties élémentaires de la série osseuse, c'est de compter ce qu'on nomme les centres de développement, ou noyaux d'ossification, dont nous pouvons nous occuper un instant.

Centres d'ossification.

On nomme noyau d'ossification les points ou centres de rayonnement par lesquels l'ossification commence dans la masse gélatineuse qui se transforme en os pendant le développement de l'embryon.

Selon la plupart des auteurs, il y a 3 noyaux d'ossification dans chaque vertèbre; ce qui nous donnerait 72 pour les 24 de la colonne. On est moins fixé sur les nombres de ceux du sacrum et de ceux du crâne. Selon les uns, il y aurait 26 points d'ossification dans la boîte du crâne; selon les autres, 28. Je crois qu'il faut en déduire ceux des sinus frontaux et ceux du rocher dans l'os temporal qui doivent être classés dans la série mixte des os de la face.

Dans le sacrum on accuse 5 points d'ossification, pour chacun des 3 premières vertèbres, et 3 pour chacune des deux dernières. Cela donne 21 pour les 5.

Si ces nombres sont exacts, nous aurons $72 + 28 + 21 = 121$ noyaux d'ossification dans la série foyère du système osseux : ou bien $64 + 26 + 21 = 111$ qu'il faudrait peut-être réduire à 104 ou à 105 pour approcher de la vérité, car plusieurs des nœuds d'ossification qu'on rapporte aux os du crâne doivent être classés dans la série mixte des organes spéciaux des sens. Cependant, il me semble probable que le nombre des noyaux d'ossification doit être plutôt pair qu'impair pour chaque vertèbre. Cela nous donnerait un résultat différent, en plus ou en moins. Il ne faut donc pas se fixer sur ces variantes de nombres dans l'analyse détaillée et minutieuse, car je n'ai aucune garantie suffisante pour ré-

pondre de leur exactitude approximative. Je les soupçonne même d'être très inférieurs au nombre réel des centres ou noyaux d'ossification.

Il n'en est pas de même pour ceux des premiers degrés analytiques. Tout le monde peut les vérifier sur la simple inspection du squelette humain.

Passons maintenant à la série mixte.

DES OS DE LA FACE ET DU COCCYX.

Cette série se compose des os de la face qui logent pour ainsi dire les organes spéciaux des 4 sens du goût, de l'odorat, de l'ouïe et de la vue. Le sens du toucher n'y est pas clairement représenté. La série neutre doit pourtant représenter l'échelle des cinq sens dans tous les systèmes particuliers, soit à l'état complet, évident, soit à l'état typique, rudimentaire. Le caractère particulier du cinquième sens est d'être dispersé sur les extrémités des membres aux pieds et aux mains. Je ne trouve que les os du coccyx à l'extrémité inférieure de la série foyère.

J'ai donc classé les os du coccyx avec ceux de la face, dans la série mixte, parce que les deux catégories sont immédiatement fixées sur les deux extrémités de la série foyère, et que les derniers concourent exclusivement à l'organisation des quatre sens de l'ouïe, de la vue, de l'odorat et du goût; tandis que le cinquième sens n'y est aucunement représenté. Il en est de même des quatre sens qui sont imméniatement liés avec le foyer général du corps, tandis que le cinquième sens, celui du tact, est distribué plus spécialement sur les parties les plus externes de l'ensemble unitaire. Dans la distribution générale du système osseux, les os de la face sont directement liés avec ceux du crâne, le pivot de la série foyère; le coccyx est la partie la plus éloignée de ce pivot de la série centrale, mais il est directement attaché au sacrum qui est pour ainsi dire le contre-pivot de la série.

Nous pouvons faire observer aussi, qu'un animal, qui mettrait le bout de sa queue entre les dents réunirait, par contact d'extrêmes, tous les os de la série mixte. On voit par là que les os du coccyx ne sont pas sans rapports directs avec ceux de la face, puisque les extrêmes se touchent en distribution circulaire.

Je n'ai pas d'autres raisons pour ce classement. Si je me suis trompé, j'en découvrirai peut-être la cause plus tard, et je ne manquerai pas de rectifier l'erreur. Pour le moment, je crois devoir mettre les os du coccyx dans la série neutre extrémitale du système osseux en parallèle avec le sens du tact, dans la série générale des organismes du corps. Cela peut sembler bizarre, mais les bizarreries sont un effet assez commun de la loi du contact d'extrêmes en harmonie distributive.

On compte généralement 14 os pour la face et 4 pour le coccyx. Cela nous donnnerait 18 pour la série neutre, mais il est facile d'en distinguer un plus grand nombre. Pour le nez, on peut en trouver 8 : 2 pour le *vomer*, 4 pour les *cartilages* et 2 pour le *dos* du nez. Pour la partie qui concourt à former les orbites, on peut en compter 8 : 2 pour les os *malaires* à l'extérieur, 2 pour les os sus-orbitaires, 2 pour les unguis et 2 pour les poulies cartilagineuses. Les os qui appartiennent plus spécialement à la bouche peuvent être comptés pour 8 : 2 pour les *maxillaires supérieures*, 2 pour les *maxillaires inférieures*, 2 pour les os *palatins* et 2 pour l'*os hyoïde*.

Les dents ne sont pas des os, par conséquent elles ne forment pas partie de la série osseuse.

Les oreilles sont enclavées dans les os du crâne, elles contiennent chacune 4 osselets distincts qui font exclusivement partie de l'ouïe. Ces osselets sont ainsi nommés : le *marteau*, l'*enclume*, l'*étrier* et l'*os lenticulaire*.

D'après ces divisions, nous avons 32 os pour les 4 sens : 8 pour le nez, 8 pour la bouche, 8 pour les yeux et 8 pour les oreilles. Les os du coccyx varient de 3 à 5, la moyenne est de 4. Cela nous donne 36 pour la série mixte, et 40 en dédoublant les quatre vertèbres rudimentaires du coccyx. Je crois cependant que ce classement est défectueux.

On devrait rapporter les cartilages de l'oreille externe au sens de de l'ouïe, au lieu d'y classer les osselets de l'oreille moyenne, qui ne font pas partie du squelette externe. Une analyse complète donnerait une centaine de pièces distinctes pour la Série neutre.

En rapportant les os de la face aux quatre organes des sens dont ils font, pour ainsi dire, la charpente, nous devons, je crois, les classer de la manière suivante :

A. Parties osseuses du nez. . .	2 os, extérieurs du nez. 2 os, moyens du vomer. 4 os, *cornets* et *cartilages*.
B. Orbites des yeux.	2 os, sus-orbitaires. 2 os, malaires. 4 os, *unguis* et *poulies*.
C. Parties osseuses de la bouche.	2 os, maxillaires supérieurs. 2 os, soudés, maxillaires infér. 4 os, *palatins* et *hyoïde*.
D. Parties osseuses des oreilles.	2 os, du rocher. 2 os, contours du conduit auditif. 4 os, *cartilages externes*.

Ce classement des os de la face, rapportés aux organes des sens,

diffère de celle qui est généralement donnée dans les traités d'anatomie descriptive.

Voici la manière ordinaire de les distinguer :

2 os simples, le maxillaire inférieur et le vomer ; 6 paires d'os symétriques, ainsi nommés : 2 os nasaux ; 2 os cornets inférieurs ; 2 os malaires ; 2 os unguis ; 2 os maxillaires supérieurs ; 2 os palatins.

Les 2 os nasaux forment le dos du nez extérieur ; les 2 os, dits cornets inférieurs, forment l'intérieur du nez ; les 2 os malaires forment ce qu'on nomme les pommettes et la partie inférieure des orbites ; les 2 os dits *unguis* sont situés dans l'intérieur des orbites ; les 2 os de la mâchoire supérieure contiennent la rangée supérieure des dents ; les 2 os palatins sont ceux du palais, comme l'indique leur nom.

La mâchoire inférieure est formée en apparence d'un seul os, mais il est évident que c'est là l'effet d'une forte soudure entre les deux parties latérales et symétriques, et que cet os doit être classé comme les autres en mode bilatéral et non pas simple.

Le vomer est un os symétrique, en apparence simple, mais en réalité tout aussi complet et bilatéral que les autres parties osseuses de la face. Cet os est situé dans la partie postérieure de la cloison nasale. C'est un os mince, aplati, quadrilatère, placé verticalement sur la ligne médiane intérieure du nez. Cette position sur la ligne médiane donne au vomer l'apparence d'un os simple et non bilatéral. Il en est de même de l'os hyoïde, sur lequel repose la langue. Cependant tous les os situés sur la ligne médiane du corps sont des os bilatéraux tout comme les autres. La différence est dans l'intimité des soudures, et la fusion des nœuds d'ossification.

Dans la description des os de la face, on ne rapporte rien à l'organe de l'ouïe. Il y a cependant plusieurs parties de l'os temporal qui sont évidemment des os de l'oreille enclavés dans cet os du crâne, et notamment le rocher qui est composé de plusieurs parties, telles que celles que nous venons de rapporter au sens de l'ouïe. L'embryologie vient à l'appui de cette manière de voir, et les recherches de Beclard sur l'ostéologie lui ont fait distinguer six points d'ossification dans l'os temporal, au lieu des trois accusés par les anatomistes anciens. Voici les six noyaux d'ossification de l'os temporal, selon Beclard : « Un pour le rocher, un pour le contour du conduit auditif externe, un pour la partie écailleuse, un pour la région mastoïdienne, un pour l'apophyse zygomatique, et un pour l'apophyse styloïde. » Or, ceux de la partie écailleuse et du contour auditif sont propres, je crois, à l'oreille et ne sont qu'enclavés dans l'os temporal.

Il est possible que je me trompe dans le classement que je viens d'établir, d'où j'élimine les osselets de l'oreille interne pour les classer

dans la catégorie des os sésamoïdes; mais, dans tous les cas, la confusion ne peut être plus grande qu'elle n'est dans l'anatomie reçue.

En ajoutant aux 32 os de la face, ceux des vertèbres rudimentaires du coccyx, nous aurons, sans dédoubler ces derniers, une échelle de 36 os pour la série mixte, et le nombre 40 en dédoublant ceux du coccyx, en vertu de leur placement sur la ligne médiane du corps.

Les caractères particuliers de cette série diffèrent beaucoup, comme on le voit, de ceux de la série foyère. On pourrait bien les classer en série de groupes analogues, selon leur importance hiérarchique; mais il n'est pas sûr que nous aurions raison à tous les points de vue. Voici l'ordre hiérarchique qui me paraît le plus évident :

⋈ Hyper-groupe pivotal . .	les os de la bouche.
1° Groupe neutre.	les os des yeux.
2° Groupe moyen.	les os du nez.
3° Groupe externe.	les os des oreilles.
K. Hyper-groupe extrémital.	les os du coccyx.

Je n'attache aucune importance à ce classement qui peut être modifié.

Nous serons plus familiers avec les questions de classement hiérarchique, quand nous arriverons au traité analytique de la série distributive. Jusque là, il faudra nous limiter à des aperçus plus ou moins imparfaits.

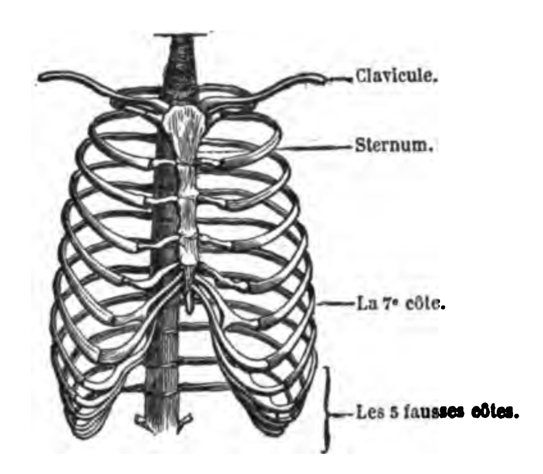
Noyaux d'ossification.

La question des noyaux d'ossification a été un peu confondue avec le nombre premier des os de la série, dans ce que nous venons de dire. Le fait est qu'on n'accuse qu'un seul point d'ossification pour la plupart des os de la face, excepté toutefois pour les deux mâchoires supérieures et inférieures. On admet généralement cinq pour le premier et deux pour le dernier, en outre de 32 noyaux distincts et superposés pour les alvéoles des dents.

On voit par l'analyse adoptée ici que je n'ai pas cru devoir admettre dans l'échelle mixte du squelette externe les 8 osselets de l'oreille interne. Ces osselets appartiennent au squelette interne ou splanchnique, à moins qu'ils ne soient semblables aux os wormiens articulaires du crâne, aux rotules des genoux et à tous les osselets sésamoïdes du corps humain. C'est, du reste, une question que nous aurons à examiner plus tard.

Passons maintenant à la série moyenne, qui est facile à dénombrer.

CÔTES, CLAVICULES ET STERNUM.



Les 24 os des côtes forment l'échelle de cette série, dont les os du sternum forment le pivot ou le foyer commun. Les 2 clavicules forment les parties externes connectives, qui lient la série interne à la série externe des membres thoraciques.

Cette série peut se classer ainsi en une échelle secondaire de groupes:

K. L'hyper-groupe connectif.	Les clavicules.
1° Le groupe supérieur.	3 petites paires de côtes.
2° Le groupe moyen.	4 grandes paires de côtes.
3° Le groupe inférieur.	5 paires de demi-côtes.
⋈ L'hyper-groupe médiane.	Le sternum.

On compte 6 os dans le sternum.
2 os pour les clavicules.
24 os pour les côtes.

Total. 32 pour la série entière.

Dans l'âge adulte, le sternum ne représente que trois pièces distinctes, parce que les quatre os du milieu sont intimement soudés ensemble. On les distingue bien cependant dans le squelette d'un enfant.

La forme générale du sternum est semblable à celle de l'ancien *gladium*, et les noms des os sont tirés de la ressemblance avec le manubrium, la lame et la pointe d'un glaive.

L'os principal et supérieur se nomme *manubrium*, les 4 intermédiaires, *gladioles*, et le dernier, *xyphoïde*, ou pointe de l'épée.

Tout le monde connaît la forme et l'emplacement des côtes du sternum et des clavicules. Il serait donc superflu de les décrire ici. Nous

pouvons dire cependant que la Série moyenne du squelette humain contient réellement deux claviers costaux, le *dorsal* et le *cervico-lombaire*. Le premier, à l'état complet; le second, à l'état rudimentaire : car les apophyses transversales des vertèbres du cou et des lombes sont de véritables rudiments de côtes. Cette vérité m'a semblé parfaitement démontrée dans le travail de Maclisse. Ce travail prouve en même temps que l'analyse transcendante peut et doit être faite à un point de vue tout différent de celui d'une analyse ordinaire. L'une doit être à l'autre ce qu'est l'individuel au collectif, ou mieux encore, ce qu'est l'infiniment grand à l'infiniment petit, le général au particulier, le tout à l'une des parties élémentaires.

Centres d'ossification.

On accuse 3 centres d'ossification pour chacune des 24 côtes et les deux clavicules, mais il y a différence d'opinion sur les os du sternum.

Les uns n'accusent que 2 points pour l'os manubrium, 1 pour l'appendice xyphoïde, et 1 pour chacun des 4 gladioles. Les autres en admettent 1 pour le manubrium, et 2 pour chacune des cinq autres pièces.

Le nombre total des nœuds d'ossification, dans la serie interne, serait donc, selon les uns, de $72 + 6 + 14 = 92$; selon les autres, $72 + 6 + 7 = 85$.

Il est bien entendu que tout ce qui se rapporte aux cartilages et aux osselets articulaires n'est nullement compté dans ces nombres. Ces éléments articulaires du système osseux doivent se classer dans l'hyper-région connective ou limitrophe. Mais ce n'est pas ici le lieu de traiter de ces questions de détail.

De la région interne, nous passons à la région externe, qui embrasse les os des quatre membranes.

SÉRIE EXTERNE : DES OS DES QUATRE MEMBRES.

Jusqu'ici nous avons trouvé des échelles doubles, bilatérales et parallèles dans chaque série. Dans la région externe, nous les trouverons quadruples ou bi-composées. Les membres supérieurs sont doubles et parallèles. Il en est de même des membres inférieurs.

Chacun des 4 membres peut même être considéré comme une série complète, et divisé de la manière suivante :

Les os du bras, membre thoracique.

1° Groupe neutre. . . . . Les doigts.
⋈ Hyper-groupe pivotal. . . . . La main.

2° Groupe moyen. . . . . L'avant-bras.
3° Groupe supérieur. . . . . . . L'humerus.
K° Hyper-groupe connectif. . . . L'omoplate.

Ce classement peut sembler bizarre. C'est pourtant naturel, et je le crois très-régulier.

La main me paraît être, pour ainsi dire, la tête du bras; les doigts en sont les sens, et l'humerus et l'avant-bras en forment le corps. L'omoplate en forme la partie extrémitale connective, qui lie le bras au système général.

Les os de la main sont classés en deux sous-groupes, qu'on nomme carpe et métacarpe. La première se compose de deux rangées de 4 osselets chacune; la seconde, d'une seule rangée de quatre ou de cinq, selon qu'on y admet ou qu'on en écarte la phalange carpienne du pouce.

Ce classement me semble défectueux.

Il faudrait diviser la main en trois rangées, puisque la nature en a mis trois.

1re Rangée, ou carpe supérieur.	4 os	12.
2me Rangée, ou carpe moyen.	4 os	
3me Rangée, ou carpe inférieur.	4 os	

Les quatre os du carpe supérieur sont ainsi nommés: *scaphoïde*, *semi-lunaire*, *pyramidal* et *pisiforme*. Les quatre os du carpe moyen s'appellent *trapèze*, *trapézoïde*, *grand os* et *unciforme*. Ceux du métacarpe se nomment par numéro d'ordre, comme les quatre doigts, en partant de l'index.

Il y a donc 3 divisions ou groupements naturels dans la main proprement dite, ou la tête du bras.

Le groupe mixte des doigts se divise en cinq parties ou sous-groupes, contenant chacune 3 os. Nous pouvons les classer ainsi (en sous-groupes hiérarchiques :

1. Sous-groupe, neutre : l'index, 3 phalanges.	12 os.
⋈ Sous-groupe pivotal, l'hyper : doigt du milieu, 3 phalanges.	
2. Sous-groupe interne : doigt de l'anneau, 3 phalanges.	
3. Sous-groupe externe : petit doigt, 3 phalanges.	
K L'hyper-doigt connectif ou le pouce. { 2 phalanges. 1 os carpien.	3 os.

Cela nous donne 12 os pour la main, 12 pour les 4 doigts, et 3 pour le pouce qui lie les 2 échelles en fonction unitaire.

J'ai classé le pouce comme hyper-doigt connectif, ou lien général des doigts et de la main. Les 4 doigts et le pouce forment le groupe neutre directement attaché au groupe foyer, et leur distribution particulière est *analogue* à celle des 5 sens, c'est-à-dire que, 4 des 5 doigts sont groupés ensemble à l'extrémité supérieure du foyer, et le cinquième est placé à l'extrémité opposée de la série centrale. Selon les apparences analogiques, on peut établir le parallèle suivant entre les 5 sens et les 5 doigts de la main :

1° L'odorat.	1° L'index.
⋈ Le goût.	⋈ L'hyper-doigt central.
2° La vue.	2° Le doigt de l'anneau.
2° L'ouïe.	3° Le petit doigt.
K. Le tact.	K. Le pouce ou l'hyper-doigt connectif.

Je n'attache aucune importance à ce parallèle. Je n'en parle que pour interrompre les détails analytiques de la méthode. Le changement est parfois un repos, quand même il n'a aucun autre charme.

L'avant-bras est composé de deux os, qu'on appelle le *cubitus* et le *radius;* le bras supérieur est formé d'un seul os, l'*humerus*. Il en est de même de l'épaule, dont l'os est appelé *omoplate*.

Cela nous donne les nombres suivants pour la série entière : $12 + 12 + 3 + 2 + 1 + 1 = 31$.

En comptant 31 os pour chacun des deux bras, nous aurons 62 pour les membres supérieurs.

Centres d'ossification.

On accuse 2 nœuds d'ossification pour chacun des 4 osselets du carpe supérieur, ou métacarpe; 2 pour chaque os du carpe moyen, et 1 pour chaque os du carpe inférieur. On admet de même : 2 pour chacun des os des quatre doigts et du pouce ; 3 pour le radius ; 3 pour le cubitus; 7 ou 8 pour l'humerus ; et 6 pour l'omoplate. Cela nous donne : $20 + 24 + 6 + 3 + 3 + 7 + 6 = 69$ pour le bras : 138 nœuds d'ossification pour les deux membres supérieurs.

Je ne pense pas qu'on puisse garantir l'exactitude de ces derniers nombres. Les observations sont encore imparfaites.

Il n'est pas nécessaire de donner ici une description particulière des os du bras. Chacun les a vus en nature ou en tableau. Je passe donc au dénombrement des os des membres inférieurs.

Membres inferieurs.

Les divisions des groupes et des sous-groupes sont à peu près pa-

rallèles entre les membres supérieurs et les membres inférieurs. Nous pouvons les classer de même en :

1° Groupe neutre.	Les doigts du pied.
⋈ Hyper-groupe pivotal. .	Les os du pied.
2° Groupe moyen.	Les os de la jambe.
3° Groupe supérieur. . . .	La cuisse.
K Hyper-groupe connectif.	Le bassin.

Le groupe pivotal se divise en trois rangées d'osselets, comme celui de la main. On les nomme *tarse* et *métatarse*, en mettant deux rangées dans la première division et une seule dans la seconde. L'arrangement et le nombre des os du pied sont analogues à ceux de la main, mais non identiques. Il s'en faut de beaucoup.

Je ne puis entrer dans les différences d'arrangement qui distinguent les os du pied des os de la main. Il suffit de dire que les deux rangées tarsiennes ne contiennent que 7 os au lieu de 8, et que c'est le petit doigt du pied qui semble être relegué à l'extérieur de la série, au lieu de l'orteil, qui paraîtrait correspondre plus spécialement au pouce.

Raspail affirme que le petit doigt du pied est l'analogue distributif du pouce ou l'hyper doigt connectif de la main. J'avoue que je suis embarrassé pour juger la question. L'orteil a pour lui l'apparence, mais l'inversion évidente du parallèle qui distingue entre eux le pied et la main, sous plus d'un rapport, me laisse dans le doute. Les soudures intimes, les développements inégaux, entre les deux extrêmes rudimentaires et supérieurs, les inversions générales et partielles, toutes les modulations enfin typiques et distributives, me déroutent plus ou moins dans l'analyse incipiente d'une série constitutive, qui ne s'occupe que des éléments primordiaux et simples, sans préjudice des autres fonctions de la méthode universelle.

Toutefois, en prenant pour guide provisoire l'analogie des fonctions et des organismes dans la série animale, le chaînon qui approche le plus de l'homme, celui des quadrumanes, nous montre le doigt du pied parallèle à l'orteil, par la place distributive, analogue au pouce en fonction de préhension et de contrepoint connectif. C'est donc l'orteil qui est l'analogue distributif et fonctionnel de l'hyper doigt connectif de la main, quel que soit son parallèle en ordre typique et organique. En abordant l'analyse distributive et typique de la série osseuse, il est possible que nous trouvions le mot de l'énigme. Jusque là, je laisse l'obscurité envelopper la question, et je passe à l'analyse toute simple des autres éléments constitutifs de la série externe qui nous occupe.

Les os du métatarse sont indiqués par numéros d'ordre, comme ceux du carpe, mais en commençant par celui de l'orteil et en finissant par

celui du petit doigt. Les os du tarse sont divisés en deux rangées de cinq et de deux, nommées *rangée jambière* et *rangée métatarsienne*. Le premier contient deux os nommés l'*astragale* et le *calcaneum ;* le second contient cinq os appelés *scaphoïde, cuboïde,* 1er *cunéiforme*, 2e *cunéiforme*, 3e *cunéiforme*.

Ici, comme à la main, l'os inférieur de l'orteil semble faire partie du pied ou du groupe pivotal proprement dit, et le nombre 12 n'est complet que par cet arrangement. Le nombre 13 résulterait des mêmes divisions à la main ; mais la mobilité de la Phalange métacarpienne du pouce la fait classer dans la série neutre des doigts, tandis que la fixité de la phalange métatarsienne de l'orteil la fait classer dans les os de la série pivotale. Le caractère ambigu de cette pièce élémentaire dans le mécanisme du pied nous permet de la classer dans l'une ou l'autre série selon la nature de sa fonction.

C'est une question de diversité fonctionnelle qui exige une modulation distributive, et je soupçonne la soudure intime de certains osselets du pied d'être pour quelque chose dans la diversité apparente des nombres, entre les os du pied et ceux des mains. Le calcanéum me paraît être ou une soudure intime de deux osselets tarsiens, ou un développement exagéré d'un seul os, aux dépens de l'atrophie rudimentaire d'un autre. Nous aurons, du reste, à étudier cette question plus ou moins à fond dans les deux séries typique et distributive.

Le groupe neutre des doigts du pied se divise en cinq parties comme les doigts de la main. Nous pouvons les classer de même en sous groupes hiérarchiques.

K. Hyper groupe connectif.	L'orteil.
⋈ Hyper groupe central.	2e doigt du pied.
1° Groupe central.	3e doigt du pied.
2° Groupe moyen.	4e doigt du pied.
3° Groupe externe.	5e doigt du pied.

Chacun de ces groupes contient 3 osselets nommés phalanges, excepté l'orteil qui n'en a que deux. Ces osselets sont désignés dans chaque groupe par les noms suivants : *phalanges unguinales, phalanges moyennes* et *phalanges métatarsiennes ;* la moyenne manque à l'orteil qui n'en a que deux, l'unguinale et la métatarsienne ; — ou plutôt c'est la phalange métatarsienne propre, qui se classe en série pivotale au pied, tandis que son parallèle dans la main se classe en série neutre :

Cela nous donne 14 osselets pour le groupe neutre général du membre inférieur.

Le groupe moyen de la série ne contient que 2 os nommés *tibia* et

péroné. Le groupe supérieur n'en contient qu'un seul os, nommé *fémur;* le groupe connectif ne contient qu'un assemblage nommé hanche ou bassin, qui peut néanmoins être divisé en plusieurs parties élémentaires comme les os de l'épaule.

La série entière des os de la jambe nous donne les nombres suivants : $12 + 14 + 2 + 1 + 1 = 30$; les deux membres réunis donnent par conséquent le nombre 60. C'est à peu près le même nombre total que celui des membres supérieurs.

Centres d'ossification.

On accuse 2 noyaux d'ossification pour chacun des phalanges des doigts du pied, à l'exception des phalanges unguinales des quatre moins forts, pour lesquels on n'admet qu'un seul et peut-être un second à l'état rudimentaire. C'est donc 24 ou 28 noyaux pour les doigts des pieds. On accuse 2 nœuds pour chacun des os du métatarse et 2 pour ceux de la rangée jambière du tarse. On n'admet qu'un seul noyau pour chaque os de la rangée métatarsienne.

On parle de 3 centres d'ossification dans le tibia, 3 dans le péroné, 7 dans le fémur et 8 dans l'os du bassin. Cela nous donne les nombres suivants pour la série entière : $24 + 19 + 6 + 7 + 8 = 64$. En admettant 28 pour le groupe neutre, 19 pour le pivot, 6 pour le moyen, 7 pour le supérieur, et 8 pour l'accessoire, nous aurons le nombre 68 noyaux d'ossification dans la jambe ; 128 ou 136 pour les deux.

C'est un nombre très-peu inférieur à celui des membres thoraciques qui donnent 138.

De l'analyse des leviers positifs ou des éléments mécaniques de plein caractère, nous passons à celle des articulations ou éléments mécaniques de demi-caractère. C'est une série très-importante.

HYPER-RÉGION CONNECTIVE ET ARTICULAIRE.

Cette série est à la fois exceptionnelle et générale : exceptionnelle en ce qu'elle se rapporte aux liens et articulations seulement ; générale en ce qu'elle intervient dans toutes les régions du système osseux.

Nous devons donc la suivre dans chacune de ces régions, et la diviser comme le système entier en régions hyper externe, externe, interne, mixte et centrale. Cela nous donnera l'échelle suivante :

Echelle générale des liens et des régions articulaires.

K. Articulations connectives générales du système entier.

3. Articulations connectives spéciales de la région externe.

4. Articulations connectives spéciales de la région interne.

5. Articulations connectives spéciales de la région neutre.

⋈ Articulations connectives spéciales de l'hyper région médiane.

Cette série comprend tous les liens et toutes les articulations du système osseux.

La première division se rapporte spécialement aux articulations générales qui lient une région entière à une autre : la série externe à la série interne et à l'hyper série médiane ; la série interne à la série centrale ; la série neutre à la série foyère ; la région principale à toutes les autres régions ; et tout le système osseux aux divers organismes du corps.

La seconde division se rapporte spécialement aux liens propres de la région externe ; la troisième division se rapporte aux liens propres de la région interne ; la quatrième, aux articulations spéciales de la région mixte ; et la cinquième à celles de la région foyère.

C'est donc la première division ou l'hyper région générale et externe qui est la plus importante dans cette série. En d'autres termes, le type supérieur de la série entière représente la fonction principale, le caractère par excellence de toute la série. Généralement et sauf exception, il en est de même des types supérieurs et caractériels dans toutes les séries. Ainsi, on peut remarquer que le système osseux tout entier fait partie de la charpente générale ou domaine externe du corps, et dans les subdivisions du système osseux, c'est le groupe *externe* des membres qui est le plus composé, le plus apparent et le plus considérable en volume, de tous les groupes du système.

Il y a cependant une distinction capitale à faire entre le type spécial et le type général et unitaire. Ce dernier est representé par la colonne vertébrale dans l'organisme osseux. J'en parlerai à l'occasion.

L'étude des liens et des nœuds d'une série, ainsi que celle des types symboliques et caractériels, est une étude très-importante, car les formes, la nature et le jeu des liens indiquent les moyens, la nature et le but des fonctions de tout un système. Je n'ai cependant pas l'intention d'entrer dans les détails de cette étude à propos du système osseux. Je n'en parle en passant que pour mémoire, afin d'attirer l'attention du lecteur sur l'importance de la question au point de vue général de a loi sériaire.

Il serait inutile au but que je me propose dans ce travail, d'entrer dans une description minutieuse des pièces et des formes élémentaires qui constituent un nœud, un lien, une articulation du système osseux. Cette étude est très-intéressante pour l'art du chirurgien et pour la théorie transcendante de l'harmonie et du mouvement, mais, au point de vue élémentaire de la série constitutive, elle serait intempestive. Je

dois par conséquent me limiter à une description générale et superficielle.

Avant d'entrer dans l'analyse des pièces élémentaires qui forment l'ensemble d'une articulation, ou d'un point nodal dans le système osseux, nous devons nous occuper du nombre et des localités de ces articulations. C'est une question très-intéressante au point de vue de la théorie et de la méthode.

Remarque générale et théorique.

Dans l'enchaînement régulier et complet des parties élémentaires d'une série, le nombre des nœuds ou points de lieu est nécessairement égal à celui des pièces liées et articulées ensemble.

En thèse générale, le nombre des articulations dans le système osseux est égal à celui des pièces distinctes et visibles à l'œil nu dans tout le système; car chaque os doit se lier à un autre ou à plusieurs autres par au moins l'un de ses côtés. Cependant deux os peuvent se lier et se lient en effet par une seule articulation; ce qui fait que l'ensemble des articulations directes et internes d'un système déployé est à l'ensemble des pièces liées et articulées comme le nombre impair est au nombre pair immédiatement supérieur, ou bien comme le nombre pair est au nombre impair, immédiatement supérieur; car trois os peuvent se lier par deux articulations.

Considéré en mode simple, ouvert ou déployé, le nombre des liens est donc en apparence inférieur au nombre des pièces articulées, mais, envisagé en mode circulaire, composé ou engrené, le nombre des liens ou des nœuds est égal à celui des pièces liées en unité. Je dis en apparence, car, en réalité, les deux extrémités d'une série pourraient se toucher, et, dans ce cas, le cercle est fermé.

Douze pièces articulées en ligne déployée contiendraient onze nœuds de lien : articulées en cercle fermé, le nombre des nœuds est nécessairement égal à celui des pièces.

Je n'en dirai pas davantage pour le moment, vu que j'aurai souvent à revenir sur des questions semblables.

Passons à l'analyse des cinq ordres de l'échelle générale des liens.

1er *ordre : —* K. *Articulations générales du système osseux.*

La première distinction à faire ici est celle des liens hyper-externes entre le système osseux proprement dit et les deux systèmes musculeux et réticuleux; la seconde est celle des articulations générales qui lient entre elles les diverses régions osseuses.

Il n'est pas nécessaire de parler ici de la première. Les autres articulations générales sont :

1° celles de l'omoplate au clavicule et celles de l'iliaque au sacrum, car c'est par ces articulations que les membres supérieurs se lient à la région interne, et les membres inférieurs à l'hyper-région médiane;

2° Les articulations des côtes à la colonne vertébrale, et celles des clavicules aux omoplates;

3° Les articulations des os de la face et de ceux du coccyx aux deux extrémites de la colonne vertébrale.

⋈. Pivotalement, les articulations immédiates de la colonne vertébrale avec les trois régions, neutre, interne et externe.

Ces subdivisions des articulations générales doivent se classer dans l'ordre suivant :

K. Articulations hyper-externes du système osseux........................	avec les muscles. avec les peaux.
1 Articulations générales externes....	omoplate à clavicule. bassin à sacrum.
2° Articulations générales internes....	côtes à colonne vertébrale.
3° Articulations générales neutres.....	os de la face au crâne. os du coccyx au sacrum.
⋈ Articulations générales foyères.....	hyper-région vertébrale. avec toutes les autres rég^ons^.

Tel est l'ensemble des articulations osseuses de l'ordre général ou hyper-externe.

Remarque théorique. — On comprendra facilement ici la nature théorique de la distinction faite entre les chiffres et les deux signes K et ⋈ de l'échelle. En comptant le signe K pour *numéro* d'ordre, on confondrait les articulations externes avec l'échelle générale des articulations internes, et en comptant le signe ⋈ pour cinquième *numéro* d'ordre, on compterait deux fois les mêmes choses, puisque les 3 ordres d'articulations générales avec l'hyper-région médiane sont la même chose que l'articulation générale de cette région foyère avec les 3 ordres déjà comptés de l'échelle.

De la distinction générale des articulations des régions entre elles, passons à celles des nœuds élémentaires de chaque région.

Région externe.

Les articulations spéciales de la région externe sont, pour les membres supérieurs et inférieurs,

K. Ceux de l'humérus et du fémur avec l'omoplate et le bassin ;

1. Ceux du coude et du genou ;

2. Ceux du poignet et du coude du pied ;

3. Ceux des mains et des pieds avec leurs doigts ;

⋈. Ceux des osselets entre eux dans tous les groupes et notamment dans les mains, dans les pieds, et dans leurs doigts respectivement.

Il serait inutile à notre but actuel d'entrer dans une description minutieuse de tous ces genres d'articulations. Disons seulement que la question des liens entre les osselets des pieds et des mains nous mène naturellement à celle des nœuds d'ossification dans les autres régions secondaires, où un seul os forme, en apparence, l'équivalent de tout un groupe, de toute une région secondaire.

Je passe rapidement à présent sur ces détails parce que nous aurons souvent l'occasion d'y revenir assez longuement.

Région interne.

Les articulations spéciales de la région interne peuvent se classer de la manière suivante :

K. Les articulations sterno-claviculaires.

1. Les articulations des 3 côtes supérieures avec le manubrium et la partie supérieure du sternum.

2. Les articulations des 4 côtes moyennes avec les gladioles, ou le milieu du sternum.

3. Les articulations réunies des 5 demi-côtes inférieures avec la partie inférieure du sternum.

⋈. Les articulations internes des os du sternum et des noyaux d'ossification sur toute la ligne.

Je ne m'arrête pas à la description de ces genres d'articulations. Tout le monde les a vus en nature ou en image. C'est principalement au moyen de simples cartilages que les os de la région moyenne se lient entre eux et avec les autres régions. Dans les nœuds des autres régions, on remarque une plus grande complication de pièces élémentaires et de moyens mécaniques.

Région mixte.

Cette région participe plus ou moins des caractères de toutes les autres régions. Nous pouvons subdiviser ainsi ces divers genres d'articulations :

K. Les articulations spéciales des os du coccyx.

1. Les articulations spéciales des os de l'oreille.

2. Les articulations spéciales des os de l'orbite.
3. Les articulations spéciales des os du nez.
⋈. Les articulations spéciales des os des mâchoires.

Tout le monde peut voir ces divers modès d'articulations sur le squelette osseux.

Je passe sans commentaire au classement général des articulations spéciales de l'hyper-région médiane, que l'on peut subdiviser ainsi :

⋈ *Hyper région médiane.*

K. Articulations *spéciales* et internes sur toute la ligne.

1° Articulations générales et internes. .	du cou au crâne. des lombes au sacrum.
2° Articulations générales et internes. .	du cou au dos supérieur. des lombes au dos inférieur.
3° Articulation générale et interne. . . .	du dos supérieur. au dos inférieur.

⋈ Articulations *hyper-générales* et médianes sur toute la ligne.

L'articulation pivotale et médiane et celle qui divise la colonne vertébrale en ligne verticale, réunissant les deux moitiés parallèles du corps.

Remarque théorique.

C'est ici le cas de faire observer que l'étude de la division principale d'une série ou d'un groupe, est toujours plus facile et plus féconde que l'étude d'une division moins importante de la même échelle, parce que cette division est généralement le foyer et le parfait type de toutes les autres. Ce n'est pas à dire cependant que l'étude des autres divisions soit inutile, tant s'en faut, puisque la principale utilité méthodique de la division pivotale est celle de nous montrer dans son plein développement, la clef de voûte du mécanisme entier et le type développé de chacune de ses parties. Les parties secondaires ont néanmoins leurs caractères propres, qui diffèrent souvent beaucoup de leurs prototypes supérieurs et inférieurs.

La méthode inverse qui commence par l'observation de l'hyper région externe pour arriver à la région hyper centrale est la méthode naturelle de l'exploration première, et l'on doit toujours la préférer dans ce cas; mais quand il s'agit de la science positive et de la démonstration de ses lois, c'est dans la partie hyper centrale qu'il faut chercher à la fois le foyer et le type de toutes les autres parties : la perfection, en un mot, de tous les éléments qui constituent l'ensemble de l'unité en question,

quelles que soient sa nature et ses fonctions, sa position relative et son importance.

Je n'ai pu suivre qu'imparfaitement cette marche régulière dans l'étude de la série comme loi générale du monde, et spécialement dans l'étude de l'homme, comme foyer du règne animal et type de l'univers. Je m'y conformerai, autant que possible, dans les études secondaires qui doivent nous mener à la connaissance de l'homme matériel et spirituel, individu et collectif.

C'est pour cette raison que j'appelle l'attention de mes lecteurs sur l'importance de l'hyper région médiane du système osseux comme type développé et clef régulière de toutes les autres régions.

Le type collectif, unitaire, de toute la série, c'est la région hyper centrale; le type symbolique spécial du caractère individuel de la même série, c'est la région qui porte le même nom spécial que la série entière. C'est-à-dire que, dans une série d'ordre pivotal, c'est le groupe pivotal qui en est le plus parfait type; dans une série d'ordre ambigu, c'est le groupe connectif, ambigu ou hyper-externe qui en est le plus complet symbole; dans une série d'ordre neutre, c'est le groupe neutre, et ainsi de suite. Aussi dans la série moyenne des côtes, est-ce le groupe interne qui est le plus développé; dans la série externe des bras et des jambes, ce sont les fémurs et les humérus qui sont les parties typiques de la série.

La fonction principale et caractéristique de la colonne vertébrale ou série osseuse foyère, c'est de loger le cerveau et la moëlle épinière : or, c'est le crâne ou le groupe pivotal de la série qui est le plus complet organe à ce point de vue.

Sans nous éloigner de l'étude spéciale des articulations, nous pouvons voir que celles de la colonne vertébrale nous présentent les deux distinctions générales et spéciales très-marquées dans son propre domaine. Nous pouvons y remarquer aussi que les divisions principales des nœuds articulaires parcourent la série entière, et possèdent ainsi les caractères par excellence d'une hyper région ; celui de se disperser dans tout le mécanisme dont elle forme les nœuds et liens pivotaux et intermédiaires. Il en est de même des caractères distinctifs dans tous les groupes et toutes les séries de la Nature, sauf l'exception, bien entendu, qui confirme la règle.

Voici l'échelle des articulations spéciales et internes de la colonne vertébrale ou région foyère.

K Articulations internes des hypo-vertèbres du sacrum ;
1. Articulations internes des vertèbres lombaires;
2. Articulations internes des vertèbres dorsales;

3. Articulations internes des vertèbres cervicales;
⋈ Articulations internes des hyper-vertèbres du crâne.

Les articulations générales et médianes parcourent de même toute l'échelle de la région foyère, puisque la ligne médiane divise le corps en deux moitiés parallèles et semblables; mais le caractère de ces articulations diffère de celui des articulations ordinaires, en ce qu'elles se forment par fusion directe, comme les noyaux d'ossification dont elles offrent le type pour tous les os du système.

Nous avons déjà parlé de ce mode de liens intimes, dans l'analyse des os des diverses régions. Une analyse descriptive complète de tous les genres de lien qui se rencontrent dans le système osseux nous entraînerait trop loin. Il nous faudra nous contenter d'un aperçu général et rapide dans ce travail, qui a plutôt pour objet l'étude des lois générales du mouvement et de l'unité, que celles de l'art mécanique et chirurgical du squelette humain.

Nous aurons d'ailleurs à revenir sur l'étude des articulations dans l'analyse descriptive des substances qui en forment les parties élémentaires.

Je passe donc au résumé général de tous les éléments du système osseux, avant d'entrer dans l'examen systématique des tissus et des substances dont ces éléments sont formés.

Échelle générale des éléments mécaniques du systeme osseux.

K. Hyper-région connective des articulations.	K. Articulations hyper-externes.
	1. Articulations de la région externe.
	2. Articulations de la région moyenne.
	3. Articulations de la région mixte.
	⋈ Articulations de l'hyper-région méd^{ne}.
1° Région externe des 4 membres.	VII. Les 106 osselets des mains et des pieds.
	VI. Les 12 os des bras et des jambes.
	V. Les 4 os des épaules et des hanches.
2° Région moyenne des côtes.	I. Les 24 os des côtes rudimentaires.
	II. Les 24 os des côtes régulières.
	III. Les 6 os du sternum.
	IV. Les 2 os des clavicules.
3° Région mixte de la face, etc.	A. Les 8 os du nez.
	B. Les 8 os des yeux.
	C. Les 8 os de la bouche.
	D. Les 8 os des oreilles.
	E. Les 4 os du coccyx.

⋈ Hyper-région médiane de la colonne vertébrale.	K. Les 5 os du sacrum. 1. Les 5 os des lombes. 2. Les 8 os inférieurs du dos. 3. Les 4 os supérieurs du dos. 4. Les 7 os du cou. ⋈ Les 6 os du crâne.

Tel est le résumé général des éléments mécaniques du système osseux. C'est le résultat d'une analyse faite au point de vue de la méthode naturelle, au point de vue de la science positive, et non au point de vue d'une simple connaissance chirurgicale.

C'est une innovation analytique qui demande à être expliquée par des observations théoriques et critiques que je vais présenter.

OBSERVATIONS THÉORIQUES SUR LES CLASSEMENTS ET LES NOMBRES.

La distribution de cette échelle n'est pas conforme à celle des précédentes divisions des mêmes éléments. La différence résulte des deux points de vue distributifs opposés ; le point de vue collectif, unitaire, et le point de vue individuel, isolé.

Le premier mode de classement exige que chacune des parties d'un même ensemble soit distinguée hiérarchiquement les unes par rapport aux autres; le second demande que chacune des parties soit envisagée comme un tout complet, dont les parties élémentaires se distribuent en mode isolé.

J'ai d'abord pris chaque partie comme un tout complet et isolé ; puis, j'ai dû revenir à l'ordre unitaire dans le résumé.

La chose essentielle dans l'étude de la série constitutive, est le dénombrement complet des éléments, quels que soient les modes de distribution théorique ou abstraite. La distribution naturelle est sans doute très-importante, mais cette question sera l'objet d'une des théories spéciales de la série universelle. Les modes isolés, unitaires, collectifs, et tous les modes distributifs, sont, ou peuvent être également complets. Au point de vue de la série constitutive, les classements et les distributions sont des questions secondaires, des simples convenances de méthode pure et abstraite.

Ce n'est qu'en passant que nous devons nous arrêter à ces questions. Je profiterai cependant de l'occasion pour faire quelques observations sur les variantes distributives des classements et des nombres. Les apparentes contradictions de ces modulations accidentelles pourraient sans cela faire confusion dans les esprits non avertis. C'est aussi le cas de prévenir mes lecteurs que je puis me tromper souvent dans ces premiers aperçus de la théorie, car la plupart de mes études sont publiées au fur

et à mesure qu'elles sont faites, sans avoir subi tous les contrôles nécessaires à l'observation complète et définitive. Ce sont des analyses approximatives que le temps doit rectifier et compléter.

Je me suis aperçu déjà que dans l'introduction (Phalange de mars-avril 1848, page 266), j'ai mis la série Involutive à la place de la série Révolutive et vice versa. C'est une erreur de classement hiérarchique facile à réparer.

J'ai fait une erreur semblable dans le tableau général des ressorts de la vie et du mouvement (Phalange de novembre-décembre 1848, page 462), où j'ai mis les *besoins* et *impulsions* des organismes au lieu des *fonctions* des organismes. Ces dernières ont été omises dans l'échelle : les premières doivent se placer en pivot général avec la *raison* et la *conscience innées*, qui sont eux-mêmes les hyper-foyers des impulsions spirituelles.

Ces erreurs prouvent qu'il est imprudent de publier des études partielles sur un sujet aussi vaste et aussi peu avancé que celui de la science des lois du mouvement universel, mais la bonne foi et les études plus avancées remédieront au moins en partie, je l'espère, à cette espèce de précipitation forcée.

Quand le travail sera terminé, je pourrai revoir tous les articles, et les coordonner en les corrigeant, au point de vue de l'emsemble. Jusque-là, il faut se limiter à l'idée d'une approximation utile et au cadre d'une ébauche générale.

Dans tout arrangement sériaire, le centre et la circonférence sont les deux hyper régions du cercle unitaire. Les modes distributifs sont néanmoins diversifiés à l'infini. Le cercle et la sphère ne sont que des formes particulières de mouvement et de distribution. Il ne faut donc pas se limiter au deux mots centre et circonférence pour nommer les deux hyper régions de la série. Aussi les ai-je nommés *médiane* et *limitrophe*, *foyère* et *articulaire* dans le système osseux, qui est plus ou moins diversifié dans ses modes distributifs. On pourrait peut-être mieux choisir pour la nomenclature. C'est ce que nous étudierons dans la série figurative des nomenclatures et des signes.

Chaque partie d'une série forme un tout au point de vue distributif isolé, quel que soit le sens de la division systématique et régulière. Un seul exemple ajouté aux deux exemples déjà donnés suffira pour mettre en évidence ce principe de la méthode naturelle. Prenons les deux hyper régions dans chaque subdivision de la série osseuse.

Hiérarchie des pivots en mode isolé

K. Pivotal hyper externe. Les hyper doigts des pieds et des mains ⋈

1. Pivotal externe. Les mains et les pieds ⋈.
2. Pivotal interne. Le sternum ⋈.
3. Pivotal mixte. Les mâchoires ⋈.
⋈. Pivotal hyper-central. Le crâne ⋈.

Hiérarchie des liens connectifs en mode isolé.

K. Connectif hyper-externe. Les pouces et les orteils.
1. Connectif externe. Les épaules et les hanches.
2. Connectif moyen. Les clavicules,
3. Connectif mixte. Le coccyx.
⋈. Connectif hyper-central. Le sacrum.

Les variantes distributives n'infirment en rien, comme on voit, la méthode naturelle. Nous en verrons l'explication dans la théorie analytique de la série distributive. Pour le moment, et sauf exception, nous n'avons qu'à nous occuper des éléments de la série constitutive.

L'étude de ces éléments ne peut être que générale et approximative dans ces premiers aperçus, et notamment en ce qui touche à l'analyse du système osseux. Les observations déjà faites par les anatomistes les plus avancés sont encore trop incomplètes sur une foule de points, pour que nous puissions les accepter sans réserve. Je n'ai pour guide cependant que l'autorité des hommes de l'art, car je n'ai aucun moyen par moi-même d'observer tous les phénomènes et tous les éléments des organismes du corps. Tout ce que je puis faire à l'heure qu'il est, c'est d'étudier avec soin les meilleurs livres, et de manipuler parfois les divers organismes et appareils du corps humain et des animaux, pour m'assurer de l'exactitude descriptive des bons auteurs.

Plusieurs médecins et professeurs de la Faculté de Paris m'ont facilité ce travail, et j'espère à la longue réussir à compléter l'étude pratique qui, en ce moment, me fait défaut. J'aurai néanmoins des observations théoriques à faire sur beaucoup de points où l'expérience pratique a mal servi les anatomistes. C'est ainsi que la science fait des progrès, souvent assez lents et assez douteux, à la verité, mais toujours vers le but définitif d'une connaissance exacte et suffisante des lois de la nature. Je m'arrêterai donc un instant ici pour dire quelques mots sur la théorie des nombres.

Je ne parlerai pas de l'analogie, qui est une branche importante de la méthode, plus difficile à comprendre que la théorie des nombres, parce que les apparences sont plus frappantes et non moins illusoires. Dans les harmonies de la Nature, comme dans celle de la musique, la dominante d'une gamme ou d'une série est toujours analogue à la dominante d'une autre gamme ou série, mais on sait que les notes qui

portent les mêmes noms dans toutes les gammes d'un clavier musical, ne remplissent pas des fonctious analogues dans tous les tons. La dominaute d'un ton peut devenir la tonique ou la médiante d'un autre ton. Il en est de même des parallèles de fonctions et des analogies diverses dans les séries et les échelles de la Nature.

Dans le système osseux, par exemple, les pièces connectives des séries secondaires ne ressemblent pas aux articulations de la série générale, et pourtant il y a de l'analogie entre les fonctions connectives des unes et des autres.

On voit par-là que la théorie des analogies et des parallèles méthodiques est un terrain mouvant dont il faut se défier, pour ne pas se laisser séduire par de fausses apparences, et aussi, pour ne pas se laisser désorienter par le manque de parallèles apparents faciles à constater, car les premières apparences peuvent nous tromper de plus d'une manière. Nous y reviendrons plus tard en parlant des modulations fonctionnelles distributives.

Théorie des nombres.

La théorie abstraite ou mathématique des nombres, est une branche de science et de méthode qui, dans tous les temps a séduit beaucoup d'esprits.

« Omnia in mensurà et pondere disposuisti. »

nous dit le livre de la Sagesse (*Sap.*, XI, 21), et l'humanité a cru instinctivement à cette belle maxime de la foi et de la science divines, mais le problème tant étudié des nombres et de leurs harmonies reste encore, sur une foule de points, insoluble à nos méthodes. Je n'espère pas la résoudre ici, mais nous pouvons nous arrêter un instant pour examiner les caractères, les rapports et les variations réelles ou apparentes, des nombres particuliers qui se trouvent dans les groupes et les séries du système osseux. Il faut bien se garder, toutefois, des illusions systématiques qui en pourraient naître. La théorie abstraite des nombres est sujette à des modifications infinies dans la nature concrète. Les combinaisons et les types des individus et des groupes se changent en tous sens pour s'accommoder aux besoins et aux fonctions qui déterminent les modulations dans la sphère de l'unité comme dans celle de la diversité. J'engage donc mes lecteurs à se défier des jeux de nombres donnés comme théorie d'harmonie et comme clé de tous les secrets de la nature. C'est un mirage abstrait qui peut facilement engendrer des illusions par de fausses apparences mathématiques qui n'ont rien de sérieux dans les modulations de la Nature.

Ce n'est pas à dire cependant que l'hypothèse d'une théorie des nombres n'a aucune valeur. Elle en a une très-réelle, mais difficile à comprendre et très-facile à mal saisir. Nous y reviendrons d'une manière toute spéciale dans la théorie analytique de la série distributive, et plus particulièrement encore dans le traité syntaxique de la série universelle, après avoir parcouru toute l'échelle du traité analytique.

En attendant, il est bon de faire observer que si, d'une part, il ne faut pas négliger l'étude des nombres et de leurs variations, de l'autre, il faut avoir soin de se prémunir contre la séduction des apparences mathématiques, souvent très-illusoires. Voyons pourtant ce qu'il y a d'incertain dans le nombre des éléments du système osseux.

Dans l'hyper-région centrale ou médiane du squelette humain, mâle ou femelle, le nombre des vertèbres de la colonne est constamment de 24; celui des hypo-vertèbres, du sacrum, est de 5. Dans l'état actuel de la science, le nombre des hyper-vertèbres du crâne est doublement incertain, et par les os intercalaires des sens, et par l'incertitude du nombre des os propres à la boîte crânienne. L'observation embryogenique des centres primitifs d'ossification dans le crâne est encore trop imparfaite pour que nous puissions nous fixer sur un nombre quelconque à cet égard,

L'os frontal me paraît appartenir à la fois au crâne et à la face, et surtout à cette dernière. Le nombre constaté de ses noyaux d'ossification n'est que de deux, tandis que la plupart des os du crâne en ont un plus grand nombre. L'occipital et le sphénoïde sont remarquables par le nombre de leurs centres d'ossification. Ils en ont chacun sept.

Il n'est pas facile de déterminer quelles sont les parties intercalaires des os du crâne qui doivent être classées dans la série faciale ou neutre, et quelles sont celles qui doivent être rangées dans la série foyère. Je crois cependant, et sauf meilleur avis, que l'os frontal et les parties pierreuses des os temporaux doivent être classés dans la série neutre. Ce classement paraît hasardé au premier abord, mais la solidarité des parties d'un même ensemble exige bien des liens et engrenages intimes et même indispensables. L'os carpien du pouce semblerait faire partie des os de la main, et pourtant il appartient réellement au pouce. Il en est de même de la phalange métatarsienne de l'orteil, intimement confondue avec les os du pied.

On voit par-là que la série neutre d'un système, général ou particulier, est tellement confondue avec la série foyère, au moyen de pièces connectives des deux séries, qu'il est pour ainsi dire impossible de les séparer l'une de l'autre sans les mutiler toutes deux. Il n'en est pas de même des autres séries d'un même système, quoique les séries internes soient toujours intimement liées à la série foyère. Du reste, les mêmes

formules nous donneront un tout autre ordre de classement dans la série typique, universelle, où il faudra construire l'idéal osseux de l'animal intégral ou du règne animal tout entier, en développement central, hœmal, dorsol, segmentaire et articulaire, tel que l'analyse transcendante de Maclisse en a donné l'idée.

En comptant 5 hyper-vertèbres pour le crâne, et 5 hypo-vertèbres pour le sacrum : nous aurions 34 vertèbres pour la série foyère, 35, y compris l'os frontal.

En comptant 7 noyaux pour l'os occipital, 7 pour l'os sphénoïde, 4 pour l'os ethmoïde, 8 pour les deux os temporaux (sans compter ceux du rocher et du conduit auditif), 2 pour les deux os pariétaux, nous aurons 7 + 7 + 4 + 8 + 2 = 28 noyaux d'ossification pour l'hyper-groupe vertébral du crâne. En admettant 21 pour les os du sacrum, et 72 pour les 24 vertèbres réguliers, nous aurons 28 + 21 + 72 = 121 pour la région entière.

Ces nombres me paraissent théoriquement irréguliers. Je pense que chaque vertèbre de la colonne doit contenir au moins 4 noyaux d'ossification, sans parler de ceux des apophyses épineuses, transverses et articulaires.

Le noyau du corps de la vertèbre se trouvant sur la ligne médiane, doit être naturellement double et fusionné en un seul point, comme tous les centres d'ossifications qui se trouvent placés sur cette ligne. On peut donc, à la rigueur, la compter pour deux, dans une théorie de nombres, puisque tout est double et parallèle dans les organismes du corps.

Il en serait de même des os du sacrum.

Cela nous donnerait 96 noyaux pour la colonne vertébrale, et 21 pour le sacrum ; sans parler des noyaux secondaires, au nombre de 7 pour les quatre apophyses articulaires, les 2 apophyses transversales et l'apophyse épineuse de chacune des vertèbres.

Ce qui est à peu près certain, c'est qu'il y a 32, ou 34, ou 36 vertèbres dans la série foyère d'un seul individu, homme ou femme : 64 ou 68, ou 72 pour les deux types, mâle et femelle.

Si le crâne ne renferme que 3 hyper-vertèbres qui lui sont propres, comme le pensent quelques anatomistes, il faut admettre les premiers de ces nombres ; s'il en renferme, au contraire, six, il faut admettre les derniers. Dans l'hypothèse du nombre 5, il faudrait opter pour les nombres moyens.

Comme on le voit, la théorie des nombres est encore peu avancée, même pour les choses les plus faciles à observer, comme les éléments du système osseux.

En prenant la distribution des vertèbres régulières pour guides sug-

gestif et théorique dans l'étude des nombres, on pourrait établir l'équation suivante pour les groupes de la colonne vertébrale : 1° le groupe composé, interne ou *dorsal*, $8 + 4 = 12$ vertèbres ; 2° le groupe externe ou *cervico-lombaire*, $7 + 5 = 12$ vertèbres ; 3° le groupe hyper-interne ou foyer, le *crâne* et le *sacrum*, $5 + x = 12$; 4° le groupe composé neutre, le *coccyx* et la *face*. $4 + x = 12$; mais cette équation théorique soulève plus d'une difficulté.

Il n'est pas certain que le crâne contienne 7 vertèbres pour compléter les 5 du sacrum ; il n'est pas prouvé que les os de la face soient de véritables vertèbres plus ou moins rudimentaires ajoutées aux hyper-vertèbres du crâne, comme ceux du coccyx sont ajoutés aux hypo-vertèbres du sacrum ; car, selon les *apparences* admises par Maclisse, les os de la face ne seraient aux os du crâne que ce que sont les côtes aux verbètres dorsales. Cependant, il faut convenir que le travail de Maclisse ne résout pas entièrement le problème ; car sa théorie se bris à l'endroit des anneaux de la trachée-artère qui mettent de la confusion dans la série des nombres et dans celle des liens entre le squelette externe et le squelette interne, splanchnique.

Il en est de même des omoplates et des os iliaques, qu'il donne comme homologues des *corps* de vertèbres, sans signaler aucune lacune de cet ordre dans la colonne centrale, si ce n'est celle de l'os temporal du crâne. Son remarquable travail laisse donc encore quelque chose à désirer sous ce rapport, et je suis loin de pouvoir le compléter. Tout ce que je puis faire à l'heure qu'il est, c'est de signaler les lacunes de la science et l'incertitude des théories de nombres.

Si l'équation que je viens d'établir était fondée, ses éléments se classeraient de la manière suivante.

Clavier osseuxdu squelette externe.

K	Gamme hyper-externe.....	membres supér.	x	$= x$ vertèbres.
		membres infér.	x	
1.	Gamme extrémitale neutre	la face.........	x	$= 12$ vertèbres.
		le coccyx.......	4	
⋈	Gamme hyper-centrale....	le crâne.........	x	$= 12$ vertèbres.
		le sacrum.	5	
2.	Gamme externe.,............	cervicales.	7	$= 12$ vertèbres.
		lombaires.......	5	
3.	Gamme interne.............	dos supérieur..	4	$= 12$ vertèbres.
		dos inférieur...	8	

Comme on le voit, les éléments certains de cette hypothèse jettent

peu de lumière sur les éléments incertains des homologies et des analogies du système osseux. La question de savoir ce qui est corps de vertèbre et ce qui est simplement appendice de vertèbre, reste encore bien embrouillée dans l'étude de la seule colonne centrale, sans parler des divers types de l'échelle animale où les claviers, les gammes, les nombres et les distributions sont variés à l'infini.

Dans l'état actuel des observations, nous ne trouverions pas plus de certitude pour les nombres dans les autres régions du corps humain que dans celle que nous venons d'examiner. Tout ce que nous pouvons faire pour le moment, c'est d'enregistrer les nombres approximatifs admis par les hommes de l'art ou par une analyse toute superficiell et incertaine.

Selon les apparences les mieux fondées, nous pouvons admettre provisoirement les approximations suivantes, pour les divers degrés analytiques du corps osseux, mâle et femelle :

Degrés analytiques.	2°	3°	4°	
⋈ Hyper-série vertébrale.	35	121	312	— *mâle.*
	15	12	312	— *femelle.*
1. Série neutre.	40	40	60	— *mâle.*
	40	40	60	— *femelle.*
2. Série moyenne..........	54	48	118	— *mâle.*
	54	48	118	— *femelle.*
3. Série externe.........	122	194	194	— *mâle.*
	122	194	194	— *femelle.*
	502	946	1368	
K. Hyper-série articulaire. (Mém.)	30	53	53	— *femelle.*
	30	53	53	— *mâle.*

Je n'ai compté que 8 pièces distinctes pour chacun des cinq sens; on pourrait cependant énumérer les éléments suivants pour le seul sens de la vue : *intérieur des orbites*, 2 os unguis, 2 poulies; *orbites*, 2 parties des os malaires, 2 de l'os frontal, 2 de l'os ethmoïde, 2 de l'os sphénoïde, 2 palatins, 2 maxillaires; *paupières*, 4 cartilages tarses.

Le troisième degré analytique tient compte des principaux centres d'ossification. Le quatrième tiendrait compte de ceux des apophyses des 24 vertèbres, et des alvéoles dentaires des deux mâchoires. J'ai

classé les os sesamoïdes et wormiens des régions articulaires dans tous le système calleux, comme des fractions numériques dont on ne tient compte que pour mémoire.

Je n'ai pas encore parlé de ces derniers dans l'analyse du système général. Il faudra néanmoins en tenir compte dans l'étude régulière intégrale. Ce sont des noyaux osseux excessivement minimes qui se trouvent logés les uns dans les ligaments tendineux des articulations, les autres dans les cartilages des sutures crâniennes. Dans ce genre d'osselets les rotules ont seuls un volume tant soit peu considérable. Je les classe ainsi dans l'échelle des articulations :

⋈	Les os wormiens du crâne..................	4 ou 8 ou plus. 4 ou 8 —
1.	Les osselets de l'ouïe......................	8 *mâle.* 8 *femelle.*
2.	Les os sesamoïdes des pieds et des mains......	24 *mâle.* 24 *femelle.*
3.	Les rotules et les olécrânes.................	4 *mâle.* 4 *femelle.*
K.	Les os sesamoïdes des apophyses.............	6 *mâle.* 6 *femelle.*

Ces nombres ne sont pas constants. Souvent on en trouve moins, et parfois plus. Je n'en parle qu'exceptionnellement ; car rien ne me prouve qu'on doive en tenir compte dans une théorie de nombres. Il faut nous rappeler aussi que l'étude de cette théorie ne doit pas être isolée de celle des volumes relatifs et des développements progressifs, depuis l'état rudimentaire jusqu'à l'hyper-croissance. C'est un sujet vaste et peu avancé dans la sphère des observations positives.

La loi des nombres et des progressions est nécessairement une des lois de la nature, et l'homme finira, je n'en doute pas, par en découvrir quelques-uns des mystères ; mais le premier devoir de la raison humaine, à la recherche des lois divines, est d'éviter les illusions systématiques de l'imagination trompée par l'apparence. Multiplions consciencieusement les observations de la nature, et constatons les résultats de nos observations; mais, en même temps, gardons-nous de conclure à la hâte, sans démonstrations rigoureuses, sur les nombres et les coïncidences qui, tout en paraissant essentiels et réguliers, peuvent fort bien être exceptionnels et variables.

J'ai bon nombre d'observations sur les formules abstraites de la méthode, mais les nombres et les progressions analytiques sont tellement variables et incertains, que je n'ose pas hasarder une hypothèse quelconque pour m'orienter dans les régions abstraites de la loi des nombres.

Je conclus donc à mettre mes lecteurs sur leur garde, jusqu'à plus ample informé, et de nous contenter, pour le présent, d'observations variées et d'hypothèses approximatives, sur toutes les questions de cet ordre.

Nous pouvons dire cependant, en thèse générale et sauf exception, que tous les organismes du corps et tous les éléments des organismes, quels que soient leurs nombres respectifs et leurs distributions, sont doubles et parallèles chez l'individu, homme ou femme, et qu'ils sont quadruples et bi-parallèles chez le type composé parfait, mâle et femelle. L'embryogénie prouve que les organismes, en apparence simples, placés sur la ligne médiane du corps, ne font pas réellement exception à cette loi. Le côté gauche répète le côté droit, en mode identique, sauf exception, chez l'individu mâle ou femelle. Le corps entier d'un sexe reflète à peu près constamment en mode contrasté le corps entier de l'autre sexe, dans l'unité du corps bi-sexuel.

Ce qui est vrai pour tous les organismes du corps est facile à observer sur le système osseux.

Quant à la loi des nombres, par rapport aux prorgessions analytiques, nous en aurons, je crois, quelques aperçus assez positifs, à la fin du traité analytique de la série. Jusque-là, il faut nous borner aux approximations.

Les rapports relatifs de grandeur sont une branche de théorie suggestive (1) non moins importante que celles des analogies et des nombres. Je n'en ai rien dit jusqu'ici, afin d'éviter de trop grandes complications dans un premier aperçu. Je dois cependant faire observer que l'étude des groupes de noyaux d'ossification peut seule nous donner une idée de l'égalité individuelle des éléments mécaniques du système osseux; car l'inspection des leviers distincts nous présente une apparence d'inégalité élémentaire et individuelle très-illusoire.

En thèse générale, le groupe égale le groupe, l'individu égale l'individu dans une même série et un même ordre; mais un groupe entier se présente quelquefois sous l'apparence d'un seul individu collectif ou composé, qui contraste singulièrement avec les individus élémentaires d'un autre groupe collectif, dont l'ensemble seul forme l'individu composé qui doit être mis en parallèle avec le premier. Tel est le seul os du fémur contrasté avec les nombreux os du pied. Les deux groupes peuvent être mis en parallèle sous le double rapport des fonc-

---

(1) Par *théorie suggestive*, j'entends cette branche de l'*analogie* qui met en parallèle certains éléments *connus* d'une série, et certains éléments *inconnus* d'une autre série appartenant au même système que la première. (Voir exemple *clavier osseux*, page 90.)

tions hiérarchiques et du nombre des noyaux d'ossification dans chaque groupe, mais on aurait tort de comparer le fémur à un os isolé dans le groupe du pied.

Il y a donc deux sortes d'individualités apparentes dans une série : l'individualité collective ou composée, dont les éléments sont fusionnés, et l'individualité simple et élémentaire, dont le groupement est libre et indépendant.

Les seules individualités complètement simples et élémentaires dans le système osseux sont donc celles des noyaux d'ossification. Tous les os proprement dits sont des leviers composés, des groupes de noyaux, ou des individualités collectives.

Je ne parle pas des parties osseuses et demi-osseuses des viscères, parce que les appareils du squelette splanchnique ne sont pas comptés dans le squelette externe ou mécanique. Les substances osseuse, cartilagineuse et fibro-cartilagineuse, telles qu'on les voit dans le larynx et l'appareil bronchique, se trouvent dans presque tous les organes du corps, comme tous les tissus se trouvent représentés dans le squelette proprement dit. Il faut donc bien se garder de confondre l'analyse des organes avec celle des substances et des tissus particuliers qui constituent ces organes. Nous trouverons, comme nous l'avons déjà fait observer, des variétés de toutes les substances animales dans tous les organes du corps.

Le système osseux du squelette externe et de la substance osseuse du squelette interne sont deux choses distinctes qu'il faut bien se garder de confondre dans l'analyse des organisme du corps.

Je ne crois pas nécessaire de multiplier ici les observations et les commentaires d'un intérêt purement abstrait et théorique. Ils seront mieux placés à la fin du travail. Je passe donc au second chapitre de cette section, dans lequel je m'occuperai de la description générale des leviers ou éléments mécaniques du corps calleux.

CHAPITRE II.

Préambule. — Dans toute œuvre humaine la nature du but et les exigences du milieu ambiant, doivent déterminer le choix des moyens. Or, les exigences du milieu ambiant sont, pour nous, celles de l'économie du temps et des détails analytiques; le but est celui du développement de la science positive, et notamment de cette branche très-importante que l'on nomme la science sociale.

L'analyse de l'homme matériel faite à ce point de vue ne doit pas différer au fond d'une analyse du corps humain faite à un autre point

de vue, mais la forme et les développements du travail analytique peuvent et doivent être modifiés selon la loi de l'économie des moyens strictement nécessaires et amplement suffisants pour atteindre le but indiqué. Je dois, par conséquent, me restreindre aux détails indispensables dans l'analyse détaillée du corps humain, afin d'arriver plus vite aux parties principales du travail.

Je vais donc passer rapidement sur tout ce qui n'aura pas un lien direct avec le but proposé, mais j'indiquerai largement les détails omis dans cette étude, et qui doivent être l'objet d'une attention spéciale dans la science anatomico-physiologique.

J'ai commencé l'analyse du corps par celle du système osseux, qui doit contenir dix chapitres. Au point de vue de l'anatomie et de la physiologie, ces dix chapitres, bien étudiés, formeraient un volume très-intéressant. Je vais les condenser en chapitres rudimentaires suffisamment développés pour l'objet de cette étude.

Voici l'ordre des dix chapitres nécessaires à un travail monographique complet sur le système osseux du corps humain :

1.	I° Analyse des leviers ou éléments mécaniques du système osseux.			
	II° Description,	id.	id.	id.
2.	III° Analyse des tissus et des substances du système osseux.			
	IV° Description,	id.	id.	id.
3.	V° Analyse des fonctions mécaniques du systèm e osseux.			
	VI° Description,	id.	id.	id.
4.	VII° Analyse des besoins mécaniques du système osseux.			
	VIII° Description,	id.	id.	id.
5.	IX° Analyse du milieu ambiant immédiat du système osseux.			
	X° Description	id.	id.	id.

Je toucherai légèrement à tous ces chapitres, mais le premier suffit presque seul au but que je me suis proposé. Il serait donc inutile de m'arrêter longuement sur les autres. Voilà la raison de ce préambule.

DESCRIPTION DES LEVIERS OU ÉLÉMENTS MÉCANIQUES DU SYSTÈME OSSEUX.

Aucune description du système osseux ne peut suppléer à la vue du squelette. Une description écrite n'est faite que pour venir en aide à celui qui observe les pièces, ou tout au moins les dessins du mécanisme osseux.

Il y a deux sortes de squelette : l'un naturel, l'autre artificiel.

La réunion de toutes les parties du système osseux, y compris les ligaments tendineux, les membranes synoviales, les parties cartilagineuses, les périostes interne et externe, en un mot, tous les éléments articulaires, constitue le squelette *naturel* et complet.

Le squelette *artificiel* se compose de l'ensemble des os dépouillés de leurs éléments articulaires, et unis entre eux par des fils de métal propres à les maintenir dans leur position ordinaire.

Ce dernier ne donne qu'une idée très-imparfaite de l'une des parties principales du mécanisme : celle des articulations. C'est pourtant à peu près la seule ressource des musées, car la difficulté de conserver le squelette complet, avec les éléments connectifs naturels, les réduit à l'emploi du squelette artificiel.

Quiconque a décomposé avec soin un poulet, une dinde, un lapin, une pièce de gibier quelconque, a pu s'assurer de la nature et du mécanisme de la plupart des genres d'articulations des os du corps humain, qui, sous certains rapports, diffèrent assez peu de ceux des animaux supérieurs, quoique, sous d'autres rapports, les différences soient notables.

Je suppose donc que le lecteur aura recours à l'inspection d'un squelette naturel, ou tout au moins au dessin d'un squelette humain, pour compléter la description générale et superficielle que je vais esquisser. Je l'engage en outre à lire un traité spécial d'anatomie descriptive après avoir lu ce court aperçu.

Le système osseux forme un mécanisme relativement complet dans le domaine externe général du corps. L'analyse régulière nous montre qu'il est composé de trois séries spéciales de leviers secondaires, d'une série générale de leviers principaux, et d'une série hyper-générale de demi-leviers ou d'éléments articulaires.

Je dirai quelques mots de chacune de ces séries, en commençant par la principale, celle de la colonne vertébrale.

La colonne vertébrale.

Cette colonne est composée de plusieurs groupes de vertèbres dont les caractères extérieurs sont variés en tout sens, depuis le crâne jusqu'au sacrum, et dont l'ensemble creux et cylindrique sert à loger le centre général du système nerveux : l'encéphale et la moelle épinière.

Les hyper-vertèbres du crâne forment une boîte solidement établie, flexible sur la colonne, mais inflexible, quoiqu'élastique, dans son mécanisme. Les cinq hypo-vertèbres du sacrum sont généralement soudés ensemble. Il n'en est pas de même des vertèbres de la colonne

intermédiaire, dont l'ensemble forme une tige flexueuse, élastique, composée de 24 segments articulés, de manière à pouvoir glisser légèrement les uns sur les autres.

Les mouvements articulaires communiquent à la colonne entière une flexibilité considérable. Entre les faces articulaires des vertèbres se trouvent des couches de substance fibro-cartilagineuse élastiques. Ces 24 petites plaques élastiques placées entre les 24 vertèbres donnent à la colonne entière de l'élasticité en tout sens; les glissements articulaires des vertèbres les unes sur les autres lui donnent de la flexibilité.

Les parois antérieures de la tige sont plus épaisses que les parois postérieures. La partie solide et antérieure de la colonne est beaucoup plus volumineuse en bas qu'en haut; la région lombaire est la plus forte, la région cervicale la plus faible; la région dorsale tient le milieu entre les deux extrêmes.

La capacité de la tige qui contient la moelle épinière est plus grande en haut qu'en bas. C'est-à-dire que le tube creux qui loge la moelle épinière va en diminuant depuis le crâne jusqu'au sacrum. Cette progression descendante n'est pourtant pas régulière depuis le haut jusque en bas. Il y a des renflements et des rétrécissements en plusieurs endroits de la colonne. Il en est de même de la progression inverse qui caractérise la partie antérieure et solide de la tige. Le diamètre est plus considérable de droite à gauche que d'arrière en avant, dans la région cervicale. Le contraire est vrai de la région lombaire.

Cette description de la colonne vertébrale ne tient pas compte des points exceptionnels qui modifient très-légèrement le caractère général de la progression contrastée que je viens d'indiquer. Les principales exceptions se rapportent aux deux vertèbres du cou, qui s'articulent avec le crâne. La première est nommée l'*atlas*, la seconde l'*axis*. La première est formée de manière à faciliter les mouvements de la tête d'arrière en avant, tels que ceux des gestes d'assentiment, et *vice versâ;* la seconde permet les mouvements de rotation et les gestes de négation. Je renvoie aux traités d'anatomie pour la description partilière de chacune des vertèbres, et notamment de l'atlas et de l'axis.

La septième vertèbre cervicale a aussi une forme et un caractère un peu exceptionnels. En thèse générale, ces déviations partielles se trouvent placées aux endroits des articulations externes des groupes de vertèbres : aux articulations du crâne au cou, du cou au dos, du dos supérieur au dos inférieur, de celui-ci aux lombes et des lombes au acrum.

Il y a aussi des différences à remarquer dans le sens de la hauteur de l'épaisseur relatives des vertèbres. La hauteur de la dernière ver-

tèbre lombaire est plus considérable dans la partie antérieure que dans la partie postérieure. La hauteur générale des cinq vertèbres lombaires est à la hauteur générale des sept vertèbres cervicales, comme 7 est à 5. Cette proportion est l'inverse de celle des nombres de vertèbres qui sont de 7 pour le cou et 5 pour les lombes. La hauteur générale de la région dorsale est à la hauteur combinée du cou et des lombes, comm 11 est à 12.

L'ensemble de la colonne vertébrale forme une tige plus forte en bas qu'en haut, une espèce de pyramide cilyndrique. Cette pyramide n'est pourtant pas régulière. Elle se compose de quatre pyramides, formées par les quatre groupes de vertèbres, dont l'un, le groupe du do supérieur, est renversé. Ainsi les cinq lombaires et les huit dorsales inférieures forment une progression décroissante de bas en haut : les quatre vertèbres dorsales supérieures forment une progression croissante, ou une pyramide renversée. Le groupe cervical reprend la progression décroissante continue, de bas en haut.

Les deux régions cervicale et lombaire sont donc formées de deux groupes distincts et séparés, dont la progression ou la tendance est identique . les deux régions dorsales supérieures et inférieures sont formées de deux groupes distincts réunis dont les progressions ou les tendances sont respectivement opposées et contrastées.

La flexuosité ou la courbure de la tige est de même contrastée dans le milieu et les deux extrémités. Elle est bombée à l'*extérieur*, sur le dos, à l'*intérieur*, sur le cou et sur les lombes (voir le dessin page 00). Elle est de même légèrement courbée du côté droit dans toute sa longueur.

Il y a donc trois espèces de courbures ou de flexuosités fixes dans la colonne vertébrale, en outre des mouvements généraux et variables de la flexuosité élastique et articulaire.

On pourrait classer de la manière suivante ces divers ordres de mouvements, de courbures, de progressions ou de tendances :

K. Mouvement de flexibilité articulaire et variable en tous sens.
1. Progression interne conique.
2. Courbure àntéro-postérieure contrastée du centre aux ailes.
3. Courbure médiane connexe du côté droit
⋈ Mouvements élastiques hyper-interne en tous sens.

Je soupçonne que la courbure médiane qui forme le troisième degré de l'échelle doit être généralement contrasté chez les deux sexes, mâle et femelle, mais je n'ai pas les moyens de multiplier les observations à cet égard.

Les déviations de la taille viennent des excès de mouvement ou de

courbure fixe. Les bossus ont la courbure antéro-postérieure exagérée les jeunes filles dont la taille est déviée à gauche ou à droite, on la courbure médiane exagérée. Les mouvements internes coniques exagérés sont invisibles à l'extérieur du corps. On ne peut les voir que sur le squelette.

Je n'entamerai pas ici la description des apophyses *épineuses*, *articulaires* et *transversales* des vertèbres. Ces détails conviennen mieux aux traités d'analyse descriptive qui n'intéressent que les hommes de l'art.

La face et le coccyx.

La face s'articule sur les os du crâne et forme une espèce de sculpture compliquée, servant à la fois de matrices et de leviers pour loger les organes de l'ouïe, de la vue, de l'odorat et du goût. Une seule pièce est mobile dans les os de la face, celle de la mâchoire inférieure, faisant partie de la charpente osseuse de l'organe du goût. Les autres s'engrènent en divers sens pour former des matrices rentrantes ou proéminentes, comme celles des os du nez, du rocher et des orbites qu logent les trois sens de l'odorat, de l'ouïe et de la vue.

Le coccyx s'articule avec l'autre extrémité de la colonne vertébrale, et forme une espèce de terminaison caudale rudimentaire dont l'usage est un demi mystère anatomique, c'est-à-dire dont l'usage est inconnu, pour le corps de l'homme, mais très-appréciable pour les corps de bon nombre d'animaux.

La beauté et la laideur de la figure dépendent en grande partie de la charpente osseuse de la face. L'os frontal, les os du nez, les os malaires et les os maxillaires supérieurs et inférieurs bien formés donnent un caractère de beauté à la face; mal formés et exagérés dans leurs proportions relatives, ces mêmes os donnent à la figure un type de laideur auquel rien ne peut remédier.

La différence des types de race est au moins aussi frappante sous ce rapport que sous celui de la couleur de l'épiderme et de la chevelure.

Le type du crâne et de la colonne vertébrale n'est pas moins divers chez les diverses races que celui de la face, et de toutes les autres régions du corps osseux, mais la figure est l'une des régions les plus évidentes à première vue, et c'est par là qu'on remarque le plus souvent les différences les plus distinctives du type osseux.

Je laisse de côté ces considérations pour ne pas m'écarter de mon sujet, et je passe à la description sommaire de la région interne.

Les côtes, le sternum et les clavicules.

Ce n'est que pour la forme que je m'arrête à la description de cette partie. Tout le monde a vu les côtes d'un squelette humain. Le sternum est la pièce plate, en forme de sabre, sur laquelle les côtes sont fixées au devant de la poitrine. Les clavicules sont deux os longs, arrondis et un peu fléchis, qui s'articulent par un bout, en dehors de la poitrine, avec le haut du sternum, et, par l'autre bout, avec la partie supérieure et avancée de l'épaule, qu'on nomme l'*apophyse acromion*.

La clavicule semblerait faire partie de l'épaule plutôt que de la poitrine, puisqu'elle est, comme l'omoplate, située en dehors de celle-ci; mais, ce qui prouve que l'épaule est complète sans la clavicule, c'est que cet os manque à beaucoup d'animaux.

On ne compte généralement que douze côtes pour chaque côté de la colonne vertébrale; mais il y en a évidemment vingt-quatre, dont douze sont nommées apophyses transverses, cinq, fausses côtes ou demi-sternales, et sept, côtes complètes ou sternales.

Les vingt-quatre côtes rudimentaires nommées apophyses cervico-lombaires ne servent que comme points d'attache pour les muscles du cou et du ventre; mais les vingt-quatre côtes thoraciques servent à la fois de charpente osseuse pour la poitrine et de points d'attache pour les muscles.

Le travail de Maclisse a démontré que les côtes thoraciques ne sont que des appendices des vertèbres dorsales, tout comme les côtes rudimentaires nommées apophyses cervico-lombaires.

Les membres supérieurs et inférieurs.

Les os des bras et des jambes sont d'une forme allongée et cylindrique. Les osselets des mains et des pieds sont beaucoup plus petits et plus nombreux. Les épaules et les hanches sont formées chacune d'une seule pièce évasée dont la forme est contournée et compliquée.

Articulations du système osseux.

Ce qu'on peut dire de plus simple pour donner une idée générale des articulations, c'est que les bouts et les faces articulaires des os sont formés de telle façon que les uns s'adaptent aux autres, de manière à faciliter leurs mouvements réciproques en divers sens. Ces faces articulaires sont généralement revêtues d'une mince couche de cartilage dont l'élasticité sert à amortir les chocs inévitables dans les mouvements du corps.

Certaines articulations des os du crâne, étant peu assujetties au mouvement, sont presque dépourvues de cartilage; mais beaucoup d'autres, dans tout le système osseux, sont soumises à des mouvements divers très-compliqués. Dans ces cas, elles sont pourvues à la fois de gonds tendineux ou ligaments extérieurs, de cartilages élastiques sur leurs facettes articulaires et de poches synoviales intercalées pour lubrifier les parties exposées au frottement.

La description des formes, des mouvements et des pièces intermédiaires qui constituent le mécanisme des articulations est une étude très-importante, qui sera mieux placée pour nous dans l'analyse méthodique de la série typique, où nous aurons à y puiser de grandes lumières. Je n'en dirai pas davantage ici.

CHAPITRE TROISIÈME.

ANALYSE DES TISSUS ET DES SUBSTANCES DU SYSTÈME OSSEUX.

On nomme tissu animal les membranes et les tissus divers dont se forment les organismes du corps.

Il y a plusieurs sortes de tissus dans le système osseux. Le corps de l'os se compose de la substance osseuse proprement dite. La membrane qui recouvre partout cette couche de substance osseuse se nomme *périoste externe*. Elle est composée d'un tissu fibreux. La membrane qui revêt les parois intérieures d'un os se nomme *périoste interne*. Elle est formée d'un tissu réticuleux. Tels sont les principaux tissus du système osseux. Il y a cependant d'autres variétés de tissu et de substance dont l'ensemble compose l'échelle suivante :

1° Le tissu osseux.
2° Les cartilages.
3° Le tissu fibreux de la périoste externe.
4° Les ligaments tendineux.
5° Le tissu réticuleux de la périoste interne, etc.
6° Le tissu cellulaire connectif.
7° Les secrétions médullaires et synoviales.
8° La substance glanduleuse qui fournit les sécrétions.

Le corps d'un os se compose généralement de l'os proprement dit, revêtu, à l'extérieur, par le périoste fibreux, à l'intérieur, par le périoste réticuleux. Les articulations se composent, pour la plupart, des éléments suivants :

1° Les ligaments tendineux.
2° Les cartilages.
3° Les membranes ou les poches synoviales.

On peut encore classer les tissus et les substances du système osseux de la manière suivante :

K. Les glandules et leurs sécrétions médullaires et synoviales.

1° Les périostes externes et les ligaments tendineux.

2° Les périostes internes, les membranes synoviales et le tissu cellulaire.

3° Les substances pierreuses du rocher, etc.

⋈. Les substances osseuses et cartilagineuses.

Je me bornerai à cet aperçu analytique des substances et des tissus du squelette. Les développements détaillés appartiennent aux domaines propres de l'anatomie et de la physiologie. Nous aurons plus tard l'occasion d'y revenir.

CHAPITRE IV.

DESCRIPTION DES TISSUS ET DES SUBSTANCES DU SYSTÈME OSSEUX.

La description de ces tissus a de l'intérêt au point de vue de l'anatomie générale, mais ce n'est que par respect pour la méthode que j'en parle ici. Tout le monde sait la différence qu'il y a entre un os et un cartilage. Le nom seul de la substance pierreuse du rocher suffit pour en dire la nature. La membrane réticuleuse de la périoste interne et des poches synoviales est de même nature que celle de la peau et des membranes muqueuses et séreuses dans tout le corps. La membrane fibreuse de la périoste externe est de la même nature que les tendons et les aponévroses du système musculeux, sauf les différences de finesse et de ténuité. Les glandules qui sécrètent la moelle des os et la synovie des articulations sont imperceptibles dans les membranes réticuleuses où ils sont logés; mais l'abondance des sécrétions médullaires et synoviales suffit amplement pour prouver leur existence. La moelle des os est une substance que tout le monde a vue, et la synovie est une espèce de sécrétion huileuse qui sert à lubrifier les articulations là où les mouvements sont fréquents et les frottements considérables.

La principale utilité pour nous au point de vue de la série, c'est de constater, dans le système osseux, la vérification concrète d'un principe abstrait dont la formule a été donnée par Anaxagore, et répétée par des philosophes de tous les siècles, à savoir, que « *tout est dans tout*, » ou, en d'autres termes, que chaque partie de la nature est un reflet plus ou moins complet de l'ensemble unitaire.

Or l'analyse des tissus du système osseux nous fait voir que tous les tissus du corps s'y trouvent représentés par quelques-unes de leurs

variétés ; car nous verrons plus tard qu'il n'y a que trois grandes classes de tissu animal, le tissu réticuleux, le tissu musculeux et le tissu osseux. Le tissu cellulaire connectif est un demi-réticuleux, le fibreux ou le tendineux est un demi-musculeux, et le cartilagineux, un demi-osseux. Les substances glanduleuses et nerveuses, ainsi que le sang et les sécrétions du corps en général, ne sont que faiblement représentées dans le système osseux, mais tout y est en degré suffisant pour démontrer la vérité du principe et de la formule consacrée, « *tout est dans tout.* » L'analyse et la description nous ont donc mis à même de voir comment et en quelles variétés le système osseux contient, en résumé, tous les éléments et toutes les substances du corps entier. Il doit en être de même de l'analyse de tous les organismes du corps, sauf exception, bien entendu, si exception il y a ; car il n'est nullement prouvé que l'exception, en apparence évidente pour nous, soit autre chose qu'un degré limitrophe entre le connu et l'inconnu, le visible et l'invisible d'une progression unitaire et homogène, au point de vue de la nature universelle. Je n'en parle qu'en passant ici, mais je prévois que ailleurs j'aurai beaucoup à en dire.

Dans cette description superficielle des tissus et des substances du squelette, je ne parle pas des divers degrés de solidité des os, de l'élasticité des cartilages, de la non-élasticité des ligaments tendineux et des périostes fibreux, de la laxité des tissus réticuleux et cellulaire, des propriétés physiques et mécaniques, en un mot, des divers éléments du mécanisme calleux. Tous ces détails seraient plus ou moins déplacés dans un court aperçu.

CHAPITRE V.

ANALYSE DES FONCTIONS DU SYSTÈME OSSEUX.

Les principales fonctions du squelette sont évidemment celles de servir de soutien mécanique à tous les organismes du corps. Dans cette statique générale, chaque région a des fonctions spéciales. Je ne pourrai pas les décrire toutes, mais un aperçu rapide suffira pour notre travail.

Les fonctions spéciales de la colonne centrale peuvent se résumer dans l'échelle suivante :

K. Se prêter à tous les mouvements naturels du corps et des membres.

1. Porter les membres supérieurs et inférieurs.

2. Porter les côtes complètes et rudimentaires.

3. Porter la face et le coccyx.

4. Loger et protéger la pulpe nerveuse cérébro-spinale.

J'épargne les développements.

Les os de la face servent à former une charpente mécanique pour loger les organes de l'odorat, du goût, de l'ouïe et de la vue. Les os du coccyx servent de base mécanique pour la queue chez l'animal. Chez l'homme, j'ignore sa fonction; je l'étudierai plus tard.

Il semblerait cependant que toutes les fois qu'un plein développement devient inutile à telle ou telle partie d'un organisme, la nature l'indique par un état rudimentaire. La queue est nécessaire a l'animal, mais non à l'homme; voilà sans doute la raison de cette différence dans leurs appendices caudales.

Le simple bon sens indique une marche pareille à l'esprit humain dans le choix des degrés de développement à donner à telle ou telle œuvre de sa création.

Au point de vue de l'anatomie et de la physiologie, par exemple, chacun des dix chapitres indiqués plus haut dans le cadre de l'étude générale du système osseux aurait mérité un plein développement : au point de vue de la série où je me suis placé, le premier chapitre seul a dû être amplement détaillé ; les autres ne seront développés qu'à l'état rudimentaire.

Les os du thorax servent de base mécanique ou de coffre pour loger les viscères de la poitrine et de points d'attache pour les muscles de cette région ; les côtes rudimentaires nommées apophyses cervico-lombaires, servent de points d'attaches pour les muscles de ces deux régions.

Les os des bras et des jambes servent évidemment de bases solides et de points d'attache pour les muscles de ces membres.

Les articulations du système osseux servent évidemment à faciliter les mouvements naturels de tous les leviers du mécanisme. Épargnons tous les détails pour aller plus vite.

Les cinq autres chapitres indiqués dans le cadre de l'analyse générale du système osseux peuvent se résumer en autant de paragraphes. — Je les traiterai solidairement.

Chap. VI. — *Description des fonctions du système osseux.* J'en épargne tous les détails.

Chap. VII. — L'*analyse des besoins et des impulsions du système osseux.*

Ces besoins peuvent se classer ainsi :

K. Sécrétions et excrétions glanduleuses, etc.

1. Exercices gymnastiques, du travail, de la course, etc.

2. Nutrition physiologique, etc.

3. Vibrations harmoniques, de la musique, de la danse, etc.

⋈ Repos et activité équilibrés hygiéniquement ; veille et sommeil action et repos.

Chap. VIII. — *La description de tous* ces besoins et impulsions serait presque superflue pour notre but, bien que très-nécessaire aux études anatomico-physiologiques.

Chap. IX. — *L'analyse du milieu ambiant immédiat des leviers osseux* nous mène aux tendons des muscles qui sont immédiatement attachés à la membrane fibreuse qui forme le périoste externe des os.

Chap. X. — *La description spéciale* de ces attaches aurait peu d'intérêt pour nous, et la description *générale* de ces mêmes tendons trouvera sa place dans l'étude suivante, qui s'attache au système musculeux.

Cette étude n'est pas encore terminée, mais je m'en occupe assidûment, et j'espère le faire paraître dans un prochain numéro de la *Phalange*.

Telle est en résumé l'analyse du système osseux, qui me semble suffisante pour une première étude de la théorie analytique de la série constitutive. Ce travail est sans doute très-superficiel, mais une étude plus étendue aurait eu de nombreux inconvénients pour la marche de l'ensemble. Nous aurons tant et tant d'analyses à faire dans tous les domaines de la nature, que le temps nous manquerait pour arriver au but, s'il fallait nous arrêter aux plus minimes détails de chaque région. — Nous pourrons tout observer et tout noter en mode général, sans fatiguer l'intelligence par des minuties multiples, et sans rien perdre de vraiment utile et important. Je ferai tous mes efforts d'ailleurs pour ne rien omettre d'intéressant dans l'analyse des divers domaines de la nature que nous aurons à parcourir.

Hugh Doherty.

SIMPLES EXPLICATIONS

A MES AMIS ET A MES COMMETTANTS

Par Victor Considerant, représentant du peuple (1).

A des juges un accusé se présente.

L'accusé politique a des amis et des ennemis ; il n'a pas de juges.

Je n'ai donc qu'à donner des explications à mes amis, à mes commettants, au Peuple, à qui, pur de toute ambition personnelle, sur quarante ans de ma vie, j'en ai déjà consacré vingt.

Je n'ai jamai su le mensonge. Je n'en commencerai pas aujourd'hui l'apprentissage. Je dis les choses, mes actes et mes motifs. J'établis en quelques mots la situation.

I.

ÉTAT DE LA RÉVOLUTION.

Il y a soixante ans que nous sommes en révolution.

L'esprit de liberté, d'égalité et de fraternité était depuis 1800 ans déposé par le Christ dans la conscience humaine.

Comprimé par la Féodalité, faussé par la Théocratie, ressuscité par la Science et par la Philosophie du dernier siècle, il a fait explosion dans la société civile et politique en 89.

Depuis cette mémorable époque, le nouveau monde, le monde de la justice et de la liberté, se dégage du vieux monde, du monde des privilégiés, de l'oppression, de toutes les exploitations du Peuple par toutes les aristocraties.

Il s'en dégage invinciblement.

---

(1) Cet écrit de M. Victor Considerant a été publié en Belgique dans le journal le *Débat social* du 5 juillet 1849. La presse n'étant pas libre en France en ce moment, nous sommes contraints de mutiler et rendre *frustes* certains passages. — *Les Éditeurs.*

Cependant les privilégiés, les égoïstes, les exploiteurs de tous les régimes s'opposent constamment, de toutes leurs forces incessamment coalisées, à l'édification de l'Ordre nouveau.

D'une transformation nécessaire, irrésistible, qui se fait bon gré malgré, qui se développe comme une force cosmogonique, et qui eût été favorable à tous s'ils l'eussent comprise, acceptée et conduite, les insensés ont fait et continuent à faire une lutte, une révolution.

A chaque degré d'affranchissement conquis, vainqueurs ou parvenus, les combattants de la veille, *satisfaits* du jour, se sont faits les apostats du lendemain.

L'avant-dernière trahison a été celle des chefs de la bourgeoisie en 1830.

Maîtresse du pouvoir en 1830, la haute bourgeoisie, qui pouvait clore si facilement la lutte en organisant le progrès, est rapidement descendue dans des abîmes d'égoïsme et de corruption, perdant toute notion du devoir, reniant les principes de la Révolution, méprisant le Peuple et sa cause, repoussant avec la dédaigneuse ignorance des parvenus jusqu'à l'idée même des réformes nécessaires.

Cette Oligarchie, gorgée et aveugle, a employé dix-huit années de pouvoir à remettre forcément à l'ordre du jour du progrès et de la liberté la révolution et la guerre.

La soudaineté de la victoire de Février, les ravages de la corruption, le concert général des effarouchés, des égoïstes et des lâches; les intrigues des factieux du passé, des partisans de toutes les monarchies; l'exploitation de fautes inévitables; l'ignorance des questions sociales chez les hommes de bonne volonté qui furent les premiers dépositaires de la révolution; tout, jusqu'à l'extrême mansuétude de la démocratie triomphante, concourut à en remettre bientôt la direction à ces mêmes influences oligarchiques dont l'égoïsme et l'incapacité l'avaient provoquée.

Nous avons aujourd'hui 1847 et 1815.

C'est le Conservateur philippiste, le fils de l'Émigré et le fils du Croisé qui gouvernent aujourd'hui la République démocratique. Quant aux républicains, aux démocrates de toutes les nuances convaincues et sincères; quant aux hommes qui ont au cœur l'amour du Peuple et le sentiment de ses droits, ils sont presque tous à l'état de condamnés ou d'accusés politiques, ce qui est la même chose.

II.

USURPATION ET VIOLATION DE LA CONSTITUTION.

Cependant une Constitution avait été faite. Malgré des imperfections aujourd'hui trop évidentes, nous l'avons franchement acceptée. J'avais, pour ma part, concouru à la préparer. C'était l'ancre du salut, la garantie de l'ordre et des droits. Elle contenait d'ailleurs le principe de son propre perfectionnement et laissait la porte ouverte à tous les progrès. Si l'on s'y fût loyalement rallié de toutes parts, la Révolution était finie, la paix faite, et l'œuvre réparatrice, l'œuvre de l'organisation et de l'édification pacifique de l'Ordre Nouveau commençait.

Les intrigants, les royalistes, les journaux honnêtes et modérés n'ont, dès sa proclamation, épargné à cette Constitution aucune insulte. M. Thiers, qui mène aujourd'hui le gouvernement chargé de l'appliquer, est l'homme de France qui a traité avec le plus de mépris « *ce méchant chiffon de papier.* »

La défendre, en développer les bons principes, faire du progrès sur son terrain, les démocrates en immense majorité n'ont pas eu d'autre pensée, et la *Démocratie pacifique*, en particulier, n'a pas donné d'autre mot d'ordre.

Mais, *la défendre !* nous avions pris ce mot-là au sérieux, et nous la vîmes bientôt aux mains des infidèles.

Je passe sur la série des avanies dont cette Constitution et la trop faible Assemblée constituante ont été l'objet de la part du pouvoir exécutif et du grand parti de la légalité, de l'ordre, de l'honnêteté et de toutes les vertus civiles et héroïques.

Je passe et j'arrive au bout.

Je demande si, OUI OU NON, la volonté de l'Assemblée souveraine a été outrageusement méprisée par M. Louis Bonaparte et par les ministres qui devaient exécuter cette volonté ; et si, OUI OU NON, la Constitution a été indignement violée par eux ?

Les aveugles eux-mêmes reconnaissent la présence du soleil au firmament. Je m'en rapporterais volontiers, pour répondre, à ceux qui ont perdu la vue de la conscience, tant la violation est éclatante et odieuse.

Quoi ! l'Assemblée constituante apprenant la première attaque de Rome (une simple reconnaissance armée, disait le Pouvoir) s'est levée indignée. Elle a dit au Pouvoir exécutif : « Nous n'avons pas voulu que » les forces de la France attaquassent la République romaine, vous » vous étiez engagé à respecter la Constitution qui vous le défend, et

» notre volonté qui vous le défendait. Faites rentrer immédiatement
» l'expédition dans son but. »

Eh bien ! au mépris de cette volonté souveraine, au mépris de l'article 54 de la Constitution qui interdit au Pouvoir exécutif de déclarer aucune guerre sans le consentement de l'Assemblée nationale, ce pouvoir a subrepticement envoyé, au chef incapable de nos braves soldats, l'ordre d'attaquer et de prendre, coûte que coûte, la ville éternelle!...
— Et la Constitution n'est pas ? et vous avez, honnêtes gens,
de le soutenir? Vous savez bien que vous mentez.

Mais le pacte fondamental eût défendu à l'Assemblée nationale elle-même, de faire spontanément la guerre à la République romaine, à une République régulièrement sortie du suffrage universel, à une République beaucoup plus unie, beaucoup plus courageuse, beaucoup plus dévouée et, historiquement par conséquent, beaucoup plus légitime encore que n'est la nôtre ! Chacun connaît l'article V du préambule : « La Ré-
» publique française respecte les nationalités étrangères COMME *elle*
» *entend faire respecter la sienne*, — elle *n'emploie jamais ses for-*
» *ces contre la liberté d'aucun peuple.* » — Est-ce clair ?

Ce que l'Assemblée souveraine n'eût pas eu le droit de faire, le Pouvoir exécutif l'a donc fait, non du consentement, mais au mépris formel de son Souverain légitime, de l'Assemblée !

Et l ution n' ? Et n'est pas
un u ? — , taisez-vous!

Us et e la Constitution !... il n'y a plus de légalité en France; à l'heure qu'il est, le régime légal est supprimé. De quel droit parlez-vous de loi et de Constitution, ?

Et cette flagrante du droit fondamental, cette
éclatante, stituent, en outre, par leur but, une indi son
de la ca euples.

Cette guerre impie de la République mère, à la noble République romaine qui, historiquement, et dans un temps donné, n'en sera pas moins, entendez-vous, sa fille aînée en Europe ; c'est la cause démocratique trahie, la Révolution livrée aux Rois ; c'est une coalition sacrilége, cimentée du sang de nos braves soldats, avec les Autrichiens et les Cosaques, avec les Aristocraties et les Royautés, contre les Peuples.

L'histoire qui cassera cet acte le flétrira comme elle flétrira ceux qui l'ont accompli, comme elle flétrira ceux qui l'ont souffert. Elle dira que rien d'aussi infâme n'a été osé en dix-huit ans par Louis-Philippe. Elle dira qu'après dix-huit ans de politique souterraine et d'efforts contre-révolutionnaires pour se glisser dans le parti des rois, M. Guizot envoyant des armes clandestines au Sunderbund en 1848 était encore

bien loin du de S et de ne, de l'ancien révolutionnaire ro , bom de Rom 1849. Et en 1847 encore, M. Guizot, Louis-Philippe et leurs satisfaits n'étaient pas en présence des articles V et 54 d'une Constitution démocratique et républicaine.

La Révolution européenne trahie ; les Peuples livrés aux rois et à leurs exécuteurs ; la souveraineté nationale sur l'Assemblée par un r; la Constitution et avilie après cinq mois de provo olentes du Pou utif et de ses prétoriens, et cinq mois de faiblesse, pour ne pas dire plus vrai, de l'Assemblée constituante ; voila ce que la restauration de l'Oligarchie bourgeoise aux affaires et sa honteuse alliance avec les fils des émigrés, les jésuites et les cosaques, ont donné à la France !

En fait, une compacte, unie par la peur ou la haine du - ple, inintellig la Révolution, en grande partie royaliste e - bérément enn st empressée d'attacher à cette - pation et de t n sa propre complicité, Les - graphe ont consacré, par deux votes, la poussant honteusement d'ailleurs jusqu'à l'oppression, en présence du corps du corps du maréchal Bugeaud qui les avait lui-même rappelés à la pudeur, le mépris du droit parlementaire de la minorité (1).

Qu'avait à faire la Minorité, la Minorité républicaine et constitutionnelle ?

Ce qu'elle avait à faire ? — On peut être maître de mon corps ; mais de mon âme et de son verbe, jamais. Je ne suis pas de ceux qui courbent la tête devant la force. Accusé et poursuivi, je dirai hautement ce que j'ai proposé à mes amis dans les conférences des Représentants démocrates, du 11 au 13. — Greffier écrivez. — Je ne me plais à aucun genre de bravade ; je ne recherche pas la persécution ; j'aime mieux vivre et accomplir ce que j'ai à faire pour l'humanité que de mourir, même glorieusement, pour elle ; et si je fournis ici, à l'espèce de juges que j'aurai, de quoi me condamner à l'aise, c'est que je dois à mes amis la vérité. Les juges politiques n'ont d'ailleurs pas besoin de motifs pour condamner. Voyez Raspail.

---

(1) Voyez au *Moniteur*, la séance du 12. Journée d'escamotage. Cependant à quoi bon, quand on est les plus forts? Un président, après avoir dirigé pendant une heure et demie une discussion, n'en veut pas mettre l'objet aux voix, maintenant que *c'est déjà voté !* Je défie que l'on cite un exemple pareil dans les plus mauvais jours de nos fastes parlementaires.

III.

CE QU'IL FALLAIT FAIRE POUR DÉFENDRE LA CONSTITUTION..

Voici donc ce que je disais :

Si les majorités sont omnipotentes et sacro-saintes, si leur volonté fait le droit, si leur vote légitime tout, justifie tout, à quoi bon une Constitution ?

Mais non : la Constitution c'est le pacte fondamental, l'arche des principes, l'inviolable garantie des minorités, des droits de tous. La Constitution, dans son esprit et ses principes, c'est la clef de voûte, la loi des lois, la condition à laquelle les citoyens se soumettent aux lois secondaires, à laquelle les Minorités acceptent le gouvernement des Majorités.

Si la Constitution est violée par ceux-là même à qui, au premier chef, en est confiée la garde, il n'y a plus de régime légal. Si les Majorités, en la foulant aux pieds, foulent aux pieds les garanties des Minorités et les droits de tous, leur droit s'évanouit, leur autorité tombe. Elles brisent elles-mêmes, en ce qui les concerne, toutes les obligations juridiques. Le Peuple, chaque fraction du Peuple, chaque individu rentre de plein droit dans sa liberté. La conscience de chacun redevient la seule règle de son devoir ; et les violateurs de la Constitution, gardant un pouvoir qu'ils n'avaient qu'aux conditions de la Constitution, ne sont plus qu'une fraction du Peuple usurpatrice, c'est-à-dire une fraction tyrannique. Voilà le droit.

Le *droit* constaté, que devait être la *conduite ?*

Voici ce que je proposai, dès le 11, à une heure après midi, à mes amis politiques réunis au quatorzième bureau, un instant avant les interpellations de Ledru-Rollin, pour le cas prévu et certain d'un acte par lequel la Majorité répondrait aux interpellations en couvrant l'usurpation du Pouvoir exécutif, et s'associant à la double violation du pacte constitutionnel.

Je proposai :

— De proclamer la violation flagrante de la Constitution sur deux points capitaux : art. V du préambule et art. 54 des chapitres ;

— De proclamer la complicité de la Majorité dans cette double violation ;

— De déclarer le peuple, la garde nationale, les fonctionnaires et l'armée dégagés des liens constitutionnels à l'égard du Pouvoir exécutif et de la Majorité, tenus de refuser obéissance aux ordres du gouvernement et aux lois et décrets votés par toute collection des Repré-

sentants extra-constitutionnels, tant que ceux-ci ne seraient pas rentrés, par une rétractation, dans la Constitution, hors de laquelle ils s'étaient mis délibérément;

— De déclarer l'Assemblée, réduite aux Représentants constitutionnels, en permanence et munie provisoirement de tous les pouvoirs qui lui font retour de plein droit, aux termes de l'article 68 de la Constitution.

J'ai proposé que ces résolutions (je les avais rédigées sous forme de décrets) fussent prises et promulguées par la Minorité constitutionnelle, dans le Palais législatif, immédiatement après la levée de la séance qui suivrait le vote attentatoire à la Constitution.

Je ne me dissimulais point que, cette attitude prise, il y avait toute probabilité qu'avant deux heures, cernés au Palais législatif, nous fussions au pouvoir de nos adversaires. Je n'en ai pas moins repris, le soir, cette opinion que le temps n'avait pas permis de mettre, le matin, en délibération régulière. Je l'ai soutenue toute la journée du 12 et défendue jusqu'à la fin de la conférence de la nuit du 12 au 13, terminée de trois heures à trois heures et demie du matin, dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*, où la réunion des Représentants s'était transportée.

J'ai soutenu qu'en faisant ce que je proposais, et le faisant dans le sanctuaire même de la loi, nous aurions non-seulement pour nous le droit, mais encore le caractère extérieur et physique du droit; et que, nous victimes, les violateurs de la Constitution seraient vaincus par leur propre victoire.

J'ajoutais qu'en faisant au dehors beaucoup moins que ce que je proposais, en nous bornant à nous associer à une protestation pacifique, nous n'aurions pas un moindre droit sans doute, mais que l'on nous donnerait facilement l'apparence de factieux.

A trois heures du matin, le 13, l'action au Palais législatif paraissait avoir rallié l'opinion de ceux qui étaient encore présents; mais elle resta à l'état d'opinion personnelle; on se remit à délibérer, on se dispersa, harassés de fatigue, et rien ne fut arrêté par la réunion, que la déclaration livrée aux journaux à une heure de la nuit, et qui parut dans les feuilles démocratiques du 13.

IV.

CE QUI SE FIT. — AFFAIRE DU CONSERVATOIRE.

On devait, dans la matinée, porter et prendre les nouvelles, rue du Hasard, au local ordinaire des réunions de la Montagne, et s'y ren

contrer. On en partit, entre une et deux heures, pour aller au Conservatoire sans avoir rien décidé davantage. Une manifestation s'est rassemblée ; elle est nombreuse et toute pacifique ; le peuple pense que c'est surtout aux Représentants constitutionnels et à la garde nationale de aire la protestation ; il leur laisse le champ libre et s'abstient. Telles étaient les nouvelles du matin.

Les Représentants réunis rue du Hasard, et ceux qui, comme moi, y arrivèrent au moment du départ, partirent spontanément et d'un avis commun sous l'empire de ces nouvelles. Au Palais-National, nous vîmes des citoyens criant que l'on venait de charger, de tuer des hommes désarmés sur les boulevards.

Gagner le Conservatoire où l'on nous disait la 5e et la 6e légions réunies sans armes ; se mettre à leur tête et marcher en faisant entendre les cris de « Vive la Constitution ! Vive la République Romaine ! » voilà la seule idée générale commune, avec laquelle on se mit en marche pour le 5e arrondissement.

Quant aux artilleurs parisiens, que l'on prit en passant au Palais-National, ils étaient munis de leurs carabines par la bonne raison qu'ils avaient été régulièrement commandés ; leurs camarades, partis directement pour la manifestation, étaient en uniforme, mais, j'en suis certain, sans armes. Moi-même, consulté e matin par un billet, entre huit et neuf heures, sur la question de savoir s'il fallait être armé, j'avais écrit au dessous de la demande : « Pas d'armes ! pour l'amour de Dieu » et de la Constitution, pas d'armes ! Il faut une manifestation imposante et pacifique : des armes perdraient tout. »

Ce sentiment s'exprimait à chaque instant au milieu de nous. Ratier et Boichot, deux nobles cœurs, en butte à bien des calomnies et des haines parce que leur élection a une immense portée démocratique, le formulèrent dix fois dans le trajet du Palais-National au Conservatoire. Ils avaient pris un de mes bras chacun, nous ne cessâmes de faire taire, sur toute la ligne, les cris de Vive la Montagne ! qui nous accueillaient chaudement, et d'y faire substituer ceux de Vive la Constitution ! Vive la République Romaine ! Nous nous répétâmes plusieurs fois que notre rôle pour cette journée était tracé ; qu'il n'y avait pas à délibérer ; que nous devions écarter tout appel aux armes, nous placer en tête de la manifestation et y recevoir, si cela se rencontrait, des coups de baïonnettes et des décharges en pleine poitrine.

Et il est certain que cela se fût fait, si nous eussions trouvé, comme nul n'en doutait, les hommes des légions au Conservatoire.

La foule entra, avec nous, dans les cours de l'établissement. Plusieurs fois, sans y parvenir, les représentants essayèrent de se réunir. L'opinion commune était que les gardes nationaux ne pouvaient tarder

à venir. Chacun était persuadé qu'un rendez-vous avait été donné sur ce point. On demanda une salle à M. Pouillet pour s'entendre. Je ne comprends pas pourquoi M. Pouillet a été destitué. Pour toute force à ses ordres il avait son fils, un enfant de 15 à 16 ans. Il nous a reçus en homme de bonne compagnie, sans faire un fracas inutile et qui eût été ridicule, et nous a engagés à plusieurs reprises, au nom de ses collections et de notre propre sûreté, à aller ailleurs.

Je proposai que des émissaires fussent envoyés pour nous renseigner sur ce qui se passait et hâter, si possible, l'arrivée des gardes nationaux. C'est la seule chose qui fut faite parce que, à plusieurs d'entre-nous, nous expédiâmes nous-mêmes des hommes de bonne volonté. J'entendis des inconnus demander une proclamation. On n'avait pas même une plume et un morceau de papier et nous étions toujours dispersés dans les cours, les péristyles ou dans la salle du fond qui longe le jardin. Je n'ai pas vu la proclamation qu'on dit avoir été saisie, et j'affirme, pour avoir été toujours à côté de lui ou dans son voisinage, que Ledru-Rollin ne l'a pas vue davantage.

Les journaux autrichiens et cosaques de Paris ont donné des détails qui font honneur à leur imagination : Une Convention ; des délibérations ; des décrets ; un gouvernement provisoire ; une proclamation incendiaire signée par les Représentants présents et imprimée séance tenante au Conservatoire ; puis une panique, des figures blêmes, des langues glacées, une fuite pleine de désordre et de terreur...

Tout cela est faux.

Je dis, à ma charge, assez de choses que je pourrais taire, qui ne pourraient pas être établies judiciairement contre moi par la raison qu'elles n'ont eu pour témoins que des Représentants de notre réunion, qui ne sont constantes que parce qu'il me convient d'expliquer ma conduite à mes amis, et qui suffiront dix fois à des juges politiques pour motiver une condamnation ; je parle assez vrai pour avoir le droit d'être cru. Ces récits dérisoires et triomphants sont faux.

Les minutes s'écoulaient, rien ne se faisait. Il y avait des conversations à deux, à trois, à six, des allées et des venues ; pas une délibération, pas une résolution prise en commun. Quelques individus ont crié aux armes, demandant des cartouches et l'ordre de faire des barricades ; mais on allait au devant des survenants pour avoir des nouvelles, on attendait toujours, et les gardes nationaux de la manifestation ne venaient pas. Pendant les 25 minutes que nous passâmes là avant l'invasion des troupes, ce fut à peu près la scène de *ma sœur Anne*.

Cependant, je n'avais pas tardé à comprendre que nous allions être cernés, pris, tenus pour des factieux en flagrant délit d'insurrection et traités comme tels. A plusieurs reprises, j'émis l'idée de sortir, d'aller

chercher la manifestation sur les boulevards ou la garde nationale au 6e arrondissement. Tout se passait sans ordre à cause du mouvement continuel et du nombre; mais sans trouble dans les esprits. On n'avait pas l'air triomphant, sans doute, mais je n'ai vu les signes de la consternation, de l'effroi ni même de la démoralisation sur aucune figure, du moins autour de moi et aux points où je me suis trouvé. Je m'en rapporte au témoignage de M. Pouillet. Il était parfaitement calme, qu'il dise si nous l'étions moins que lui.

Au moment où, ceux avec qui je causais se rangeant à mon opinion, nous allions sortir, des coups de fusils se firent entendre du côté de la grille de la rue du faubourg Saint-Martin. Ledru, Guinard, quelques autres et moi, nous nous y dirigeâmes immédiatement. La ligne y fut presque aussitôt que nous, faisant face à la grille. Les artilleurs, crosses en l'air, criaient: Vive la Constitution!

Nous touchions le premier rang des soldats du 62e, ils entrèrent en colonne et nous refoulèrent par la gauche. Nous cédâmes à la pression lentement, en nous maintenant au dernier rang de la retraite, devant la première section de la colonne, et nous nous retrouvâmes bientôt dans la grande salle du rez-de-chaussée qui donne à l'est sur le jardin; nous nous y arrêtâmes, quatre ou cinq sections entrées avec nous occupant la moitié nord de la salle.

Depuis l'entrée des troupes, nous nous considérions comme prisonniers. Je ne comprenais pas, au milieu du bruit, la manœuvre commandée à la troupe. Nous restions dans la salle cinquante à soixante à peine, Représentants, artilleurs et hommes du peuple. Quoique au premier rang, immobile et très calme, je n'entendais point les injonctions des officiers.

Tout-à-coup, la première section recule de deux pas, croise la baïonnette, et une partie de la section, qui avait sans doute mal entendu le commandement, fait le mouvement d'*apprêter armes*, et nous couche en joue. Je pensais que nous allions être fusillés sur place. Je ne pouvais cependant me rendre compte du motif, la chose n'ayant point été faite à l'entrée, dans la première cour. Quelques-uns de mes voisins, de la première travée, se baissèrent, je me baissai comme eux. Dans la seconde, je me relevai et croisai les bras, faisant face au bout des fusils. Derrière moi, on se tint généralement aussi très bien. Quelques jeunes gens, à ce mouvement, se jetèrent dans les carreaux de vitre pour sauter au jardin de niveau avec le sol intérieur. L'un d'eux, à côté de moi, à moitié hors de la fenêtre, fut piqué d'un coup de baïonnette qui ne dut que l'égratigner, une table empêchant l'arme de l'atteindre à bonne portée, et deux ou trois soldats seulement semblant y mettre quelque acharnement; j'engageai ceux-ci du geste à relever leurs fusils.

Ce fut alors que je compris qu'on voulait nous faire évacuer la salle, où l'on nous avait refoulés. Nous retournâmes donc paisiblement par la cour en face, à la grille d'où l'on venait de nous écarter.

Les sections du 62e s'y rendirent avec nous par notre droite et, à mon grand étonnement, sortirent sans que les chefs nous eussent rien notifié.

Beaucoup de Représentants, presque tout le peuple, la plus grande partie des artilleurs, avaient été dispersés par cette manœuvre. La grille fut fermée sur nous. Au dehors, dans la rue, stationnait une fraction de compagnie de gardes nationaux ayant à sa droite un citoyen en bizet, portant 55 ans sur une figure calme et douce, qui nous dit avec politesse que nous ne sortirions pas.

— Nous voici bel et bien prisonniers, fis-je à Ledru.

— Attendons et causons, nous n'avons rien de mieux à faire.

— Comprenez-vous qu'ils aient laissé sortir presque tout le monde et qu'on nous laisse nous-mêmes seuls et maîtres de l'intérieur?

— Je n'y comprends rien. Nous avons entendu quelques nouveaux coups de fusils; ils ont peut-être eu la pensée d'une attaque du dehors.

Quelqu'un nous dit qu'on avait favorisé la sortie des artilleurs et des hommes du peuple. Les artilleurs présents voulaient rester avec nous. Nous les engageâmes vivement à saisir le moment et à ne pas attendre, sans profit aucun, un ordre d'arrestation. « Partez, partez, leur dîmes-nous, nous restons pour répondre. »

Nous étions donc prisonniers, mais prisonniers fort mal gardés.

Si c'est une honte à nous de n'avoir pas attendu bénévolement les agents de police, je la dois prendre pour moi.

— Au fait, dis-je à Ledru, la maison a d'autres issues et nous en sommes maîtres. Pourquoi n'aviserions-nous pas à sortir? Allons voir du côté du jardin.

Nous nous y dirigions quand quelqu'un, de l'établiseement sans doute, nous apprit que « d'autres » (probablement ceux qui avaient sauté par les fenêtres quatre ou cinq minutes avant, pendant l'invasion des troupes) « venaient de sortir par une porte du jardin ; allez à gau» che, à l'angle à gauche » nous répétait-on.

La porte était ouverte. Nous sortîmes.

Nous n'avions pas fait soixante mètres, que nous étions reconnus à chaque pas et salués par des *vivats* pour le moment intempestifs ; trois fois je fus obligé d'arrêter un cortège compromettant qui se reformait toujours, et deux fois nous fûmes obligés de changer de direction ou de rebrousser chemin pour ne pas donner dans des cordons de troupes.

— Il faut nous jeter dans des maisons, me dit Ledru. Avant cinq mi-

nutes nos pérégrinations aboutiront dans une patrouille quelconque et notre arrestation, en sus, pourrait provoquer un conflit inutile.

Les amis inconnus qui marchaient avec nous comprenant alors de quoi il s'agissait, — la tranquillité de notre marche et de nos figures ayant jusque-là trompé tout le monde sur notre situation, — s'entre-mirent aussitôt. Pendant qu'ils parlementaient avec Ledru, devant une porte dont l'entrée, me dit-on plus tard, fut refusée, un enfant de 15 à à 16 ans, en blouse, me prenant par la main et fixant sur moi deux grands yeux où brillaient le dévouement et l'intelligence : « Avez-vous « confiance en moi ? me dit-il, suivez-moi, venez. »

Il me fait entrer dans une allée, et au fond : « Voici ma blouse, dit- » il en l'ôtant, et mon vilain chapeau gris ; vite, mettez-moi cela et » vous passerez partout. » Il me répugnait de prendre un déguisement. Je le lui témoignai. — « Eh bien, montons, fit-il ; dans ce quartier, » c'est tous des amis. » Effectivement, dans cette maison, dont il me faisait si résolument les honneurs et où je lui croyais son domicile, la première porte que nous rencontrâmes s'ouvrit pour nous recevoir.

L'abri offert, c'est tout simple ; mais l'empressement, l'effusion, l'inquiète sollicitude dont je fus l'objet chez ces braves gens, ne sortiront jamais de mon cœur. Rien ne les tranquillisait. Ils cherchaient et préparaient de tout côté des cachettes et se mettaient l'esprit à la torture.

Cependant, dès la première minute, mon jeune aide-de-camp était parti muni d'un billet où je rassurais ma femme sur mon compte. Il fit le double trajet du Temple à la rue de Beaune avec une rapidité incroyable. Son retour me trahit. Pendant que je l'avais de nouveau expédié pour avoir des nouvelles sur l'état des choses et que je partageais la soupe de mes hôtes, un honnête modéré disait dans la rue : « Il y a un représentant dans la maison. J'en étais sûr, mais le retour de » l'enfant avec qui je l'ai vu entrer ne me laisse plus de doute. Je le » dénoncerai à la première patrouille et je ferai faire une perquisition » chez tous les locataires. »

La sollicitude de mes hôtes redoubla à cette nouvelle. Ils cherchaient des expédients et mettaient, à la lettre, tout sens dessus dessous.

« Tenez, leur dis-je, il y a quelque chose de beaucoup plus conve- » nable et en même temps de plus sûr que de me fourrer dans un trou. » Merci. Touchez là. Nous nous reverrons. Ce que j'ai de mieux à » faire, c'est de prendre mon chapeau, de passer tête haute devant ceux » qui parlent de m'arrêter, et de m'en aller tranquillement. Soyez sans » crainte ; ces partis-là réussissent toujours. »

C'est ce que je fis.

Deux fois je tentai de prendre la route du faubourg Saint-Germain ; deux fois les cordons de troupe me firent rebrousser vers l'Est. Je ga-

gnai la demeure d'un ami. De toute la soirée nous ne pûmes rien savoir, sinon que Paris était coupé en deux par une ligne de troupes dans la direction du Nord au Sud et, sur le tard, que des Représentants (on disait 54) étaient arrêtés et Paris en état de siége.

Le lendemain je voulais me rendre à la *Démocratie*. On m'en dissuada. Je gagnai cependant mon quartier.

Mes amis, avec qui je me mis en communication, ne me permirent pas d'aller à l'Assemblée. Renseignements reçus, j'y tomberais, assuraient-ils, sur un décret d'accusation rendu ou prêt à l'être, et m'y ferais arrêter certainement. On m'assura que Ledru et quelques autres étaient partis. On m'apprit l'invasion de la *Démocratie pacifique*, le dégât de nos ateliers, le bris des formes et des casses, la dispersion des caractères et les aimables visites faites dans mon appartement par des forcenés sans mandat, qui criaient à ma femme et à ma belle-mère en parcourant les pièces : « Nous cherchons un homme et nous l'aurons par » pièces ou par morceaux. » Un officier de l'armée tentait assez vainement de calmer ces vainqueurs (1).

Voilà la part que j'ai prise aux affaires du 13 et ma conduite. Je n'ai rien tu. Encore une fois, ce que j'ai proposé pendant deux jours ne pouvait être établi judiciairement que par mon témoignage. Il ne me convient pas de me taire. Le 11 déjà, à plusieurs reprises, quand je lisais et soutenais ma proposition au 14e bureau, des collègues me dirent : « Ne parlez pas si haut, ne discutons pas cela ici; des deux por» tes du fond il est certain qu'on nous écoute. » — « Qu'est-ce que cela » me fait, répondis-je ? Je ne cache pas ma proposition, qu'on l'adopte » et je la porte, après le vote sur les interpellations, à la tribune. » Je reste dans mon sentiment. Quand le devoir a dicté un ordre à ma conscience, j'obéis sans répliquer. Fais ce que dois, dis ce que fais, advienne que pourra : c'est ma devise. Je ne connais pas d'autre méthode de solution rapide dans les circonstances pressantes et graves. Je ne regrette rien de ce que j'ai fait. Je ne regrette qu'une chose, c'est qu'on n'ait pas fait ce que j'avais proposé. Mais qu'importe? Est-ce que la grande cause du Peuple et de l'Humanité a rien à perdre aux petits accidents de la lutte? Un coup de vent n'empêche pas la terre de tourner. Courage, enfants! l'Humanité marche vers ses horizons radieux de liberté, de gloire, de bonheur et de fraternité. Rien ne l'arrêtera. Nos défaites d'un jour, que sont-elles elles-mêmes, sinon, pour les en-

---

(1) Ces honnêtes défenseurs de la propriété et de la famille etaient sans mandat aucun. On a cherché à couvrir cela par des ordres antidatés. C'était certainement du zèle *modéré*, rien que du zèle. Ce que c'est que la passion de l'ordre et de la légalité !

nemis de la cause sainte, des illusions, des éblouissements, des piéges et de nouvelles occasions de tomber. Dieu est avec nous; nous portons le drapeau de l'Avenir!

V.

CONCLUSION.

Je me résume.

J'ai voté la Constitution de la République française, et j'ai cru, en la votant, avoir contracté l'obligation impérative de la défendre.

Elle a été outrageusement , pour vendre la Révolution aux aristocrates et aux despotes. Elle a lée : il n'y a pas d'interprétations, d'obscurités, ni d'ambages.

Quand le soleil arde au zénith, toutes les créatures sentent sa présence. Ceux qui disent que la Constitution n'est pas , nient le soleil. Libre à eux ; mais le soleil n'en est pas moins là.

Or, la majorité législative a dit : la Constitution n'est pas violée.

En face nement et d'une M contre la - titution, , le droit et la caus a liberté des - ples, l'*i* *était souve* *e*.

Le droit l'autorisait. La Constitution l'appelait à son secours. Seuls, l'humanité, la raison de conduite et les mœurs d'une démocratie qui, de jour en jour se sent plus chrétienne, s'y opposaient.

Cependant les défenseurs de la Constitution, les représentants fidèles du Peuple, du droit éternel, de la démocratie universelle, se fussent sentis des lâches s'ils se fussent bornés, devant un tel attentat, à des paroles vaines.

Il fallait un acte.

Cet acte, c'était, à mon sens, une insurrection pacifique, constitutionnelle et légale du droit, contre les violateurs de la Constitution, de la loi, du droit, contre les vrais fauteurs du trouble de l'État, contre les usurpateurs et les révoltés. Elle devait avoir lieu de façon ou d'autre.

A tout cela on n'a qu'une réponse qui est fort sotte ; on dit : « Mais, la Majorité ! »

La Majorité, c'est donc le droit souverain, absolu? — Eh bien ! si une Majorité constituante. nommée régulièrement par la masse des prolétaires des villes et des campagnes, et non par le télégraphe et les autres moyens honnêtes, décrètait dans une colère vengeresse, l'expulsion générale des nobles, des grands propriétaires, des boursiers, des agioteurs et des spéculateurs ; le retour à la nation et aux travailleurs

de toutes les fortunes privées, au delà du chiffre de 100 ou 150 mille francs en capital; la confiscation des grandes usines et manufactures au profit de l'Etat et des ouvriers, etc., etc., ceux qui soutiennent aujourd'hui l'omnipotence des majorités, la légitimité sacro-sainte de leurs votes, persisteraient-ils? La parole d'une majorité n'est donc pas l'*ultima ratio* du droit comme on le voudrait faire croire.

Vous étiez Représentants par la constitution; est-ce vrai? Le contrat qui faisait votre droit étant lé par êtes des Représentants. Où est votre droit particulier, quand vous avez brisé le droit de tous?

Je sais bien que cette question les gêne. J'ai vu M. Barrot se lever contre l'état de siége *à la 36e heure de la canonnade de juin*, au moment où Bastide, ministre des affaires étrangères, venait de nous dire, à la tribune: « Vous n'avez pas une minute à perdre. Dans une heure » les insurgés peuvent être maîtres de l'Hôtel-de-Ville. » Eh bien! quand la journée du 13 elle-même a péremptoirement prouvé que le peuple ne veut plus de combat, l'ancien hérault de la légalité fait peser l'état de siège sur Paris pour étouffer cette simple question: « Où est aujourd'hui votre droit?... » On la sent donc bien grave, cette simple question.

Réacteurs! vous m'accusez, moi, depuis vingt ans serviteur de la vérité, de la paix, du droit, vous m'accusez de conspiration, de complot, d'attentat. Soit! et vous me condamnerez. Mais je vous le dis: D'accord avec le témoignage secret de la vôtre, ma conscience vous condamne sur vos fauteuils et sur vos bancs. Et, avec la mienne, la conscience du Peuple vous condamne, et la conscience de vos propres adhérents vous condamne également, car chacun d'eux confesse et répète: « Il est cependant certain que la Constitution est . ».— Et l'histoire, si elle daigne consacrer à votre domination éphémère un coin de son souvenir, ratifiera cette condamnation de la conscience publique et ne verra en vous que des aveugles, de et de .

Au reste, leurs récits mensongers, leurs bulletins grotesques, les colères factices, les insultes et les sarcasmes indignes qu'ils versent, à pleines mains, depuis cette victoire sans combat de la force sur le droit, confirment assez que cette victoire les gêne. Au fait, être obligé d'invoquer le droit et la Constitution quand on en a fait des lambeaux, être contraint de porter le manteau de l'hypocrisie quand on y a fait de tels trous que chacun voit à travers, même pour des habitués ce doit être pénible.

Voici ce que je réponds à leurs fureurs et à leurs insultes; c'est court; mais qu'ils tâchent d'en sortir:

Ou notre descente dans la rue était une manifestation PACIFIQUE; *alors cessez vos fureurs;*

Ou bien c'était L'INSURRECTION ; *alors cessez vos insultes; car c'est la première fois qu'on a vu de nos temps des chefs politiques, des hommes parlementaires, descendre publiquement et solennellement dans la rue* AVANT LA VICTOIRE ET POUR DONNER EUX-MÊMES LE SIGNAL DU COMBAT.

Sortez de ce cercle.

Quant à moi, en allant, l'écharpe aux reins, me mettre à la tête d'une manifestation où mon devoir de Représentant nommé par Paris me montrait plus impérativement ma place, je savais bien que nous serions traités en factieux par le Pouvoir et sa Majorité. La Constitution , le mépris de la volonté d'une Assemblée souveraine, l'usurpation flagrante, pour eux ce n'est rien. Mais violer une loi sur les attroupements pour défendre la Constitution par une protestation pacifique de la garde nationale et des Représentants fidèles, c'est ce qui est affreux et criminel.

Il n'en est pas moins vrai, je le répète, qu'un Pouvoir exécutif et une
Majo de la tion qui fait ne s
qu'un e fract Peuple, déten orité
et ty ; et que, si ceux qui vou a Co
fût respectée et qui la nt, comme no olée,
comme nous, fait leur d le 13, cette p on d
révoltée contre la Consti y fût rentrée l ût ét
de fait comme elle l'étai *roit* le 12, co *droit* e
encore.

Et il est vrai, en outre, que tous ces réacteurs se disent aujourd'hui dans leur conscience, — ceux qui en ont et qui l'interrogent avec calme : — « Ces hommes que nous poursuivons sont sur le terrain de » la Constitution, et nous n'y sommes plus. Ils ont pour eux le droit, et » nous n'avons que la force. Ils ont de la droiture et du cœur, et nous » manquons au moins ou de l'un ou de l'autre. Et, en tous cas, eussent-ils » voulu la guerre, l'un des nôtres l'a dit : *Le Véritable auteur de la* » *guerre n'est pas celui qui la déclare, mais celui qui la rend né-* » *cessaire* (1). »

Amis! vous connaissez ma conduite et ses motifs.

Depuis vingt ans vous m'avez vu combattre l'esprit de désordre et de subversion, prêcher la liberté, l'ordre, la paix, l'association, la sainte

(1) M. Mignet, *Histoire de la Révolution française*, tom. I.

union des individus, des familles, des classes et des peuples, et, ce qui vaut mieux encore, en enseigner les voies et les moyens certains.

Vous savez que je n'ai qu'une ambition. Il est vrai qu'elle est grande : c'est l'inauguration, par la fondation d'une Commune heureuse, du Règne de Dieu sur la terre.

Mais, en même temps que je suis phalanstérien, je suis homme, je suis membre de la démocratie européenne, citoyen français et Représentant du Peuple. Or, sans me détourner une heure de notre but supérieur, que nous atteindrons ensemble, j'ai mon devoir de Représentant, de citoyen, de démocrate, à faire.

Je l'ai fait. Je continuerai.

Parmi les seize de la commission qui ont préparé la Constitution, je me suis trouvé seul à la défendre. Les autres l'ont ou l'ont laissé . J'avais pris la chose au sérieux. Pour défectueuse qu'elle soit, elle n'en était pas moins l'ancre de salut de la société, le Palladium de l'ordre matériel et moral et la condition du progrès pacifique. Il la fallait défendre. Mon collègue Dupin, qui était aussi de la commission de Constitution, et qui est un type, les fait, les laisse défaire, les accepte et les jure toutes, et en refait tant qu'on veut. La Majorité l'a pris pour son Président. Elle a bien fait. Voilà les honnêtes gens, les grands citoyens. Pour nous, nous sommes des anarchistes, des hommes de sang, des fous, des ambitieux sans entrailles, d'abominables criminels. *Nous voulons détruire toute société.* C'est le mot consacré.

Amis, vous n'avez jamais entendu dans ma bouche le langage de l'orgueil, laissez-moi aujourd'hui cependant, en face de leurs insultes, vous répéter tout haut ce que me dit ma conscience : J'ai bien mérité de la bonne Cause.

Elle triomphera bientôt, la Cause sainte ! Je n'ai jamais senti en moi une foi plus lumineuse, une certitude plus calme, plus limpide et plus pleine; la délivrance du Peuple universel approche. Nos vainqueurs du jour ont les pieds d'argile. Il y a parmi eux bien des gens à qui il faudra pardonner parce qu'ils ne savent ce qu'ils font. Ils sont plus ignorants, plus peureux, plus égoïstes que foncièrement méchants. Le jour du droit arrivera, et celui de la réconciliation le suivra. Entre Phalanstériens nous pouvons nous le dire. Les moins aveugles, tout en nous calomniant, comprennent déjà qu'il faut nous dévaliser de nos idées et les réaliser pour ne pas périr. Nous avons bien conquis du terrain, même depuis le 13 juin. Ils croient nous prendre nos idées ; ce sont nos idées qui les prennent. Elles sont la seule force forte et durable. Qu'ils s'en servent. On ne leur saurait souhaiter rien de plus salutaire.

Quoi qu'on fasse, le vieux monde, le monde de la force brutale agonise. Que ceux du parti de la démocratie qui feraient encore compte sur elle,

comprennent la leçon du Peuple. Le Peuple de Paris a prouvé, le 13, qu'il a définitivement renoncé à la poudre et au plomb. Demain il comprendra que l'Idée est l'irrésistible artillerie du monde moderne. Après demain les murs de Jéricho tomberont devant son Verbe tout-puissant, et il aura conquis les Jérusalems de la Terre promise. Ainsi soit-il! Ainsi sera...

Vive la République Démocratique Universelle!

Paris, 19 juin 1849.

V. CONSIDERANT,

Représentant constitutionnel du peuple.

HISTOIRE DE LA LÉGISLATION FRANÇAISE

(Septième article. — Voir les dernières livraisons.)

Acquisitions de territoire pendant les guerres de la république et de l'empire.

La République et surtout l'Empire furent un débordement passager de la puissance française sur l'Europe entière. En 1815, l'inondation rentra dans son lit, mais elle avait fécondé le sol. La France ne put créer immédiatement l'unité européenne par la force, par la conquête, méthode arriérée contre laquelle de nos jours protestent la conscience et la dignité de tous les peuples, mais elle avait puissamment contribué à préparer cette unité qui doit résulter de la confédération spontanée des peuples, parvenus au même degré de progrès politique et social. Le seul contact des soldats de la République, leur langage, leurs opinions minaient les vieilles autorités dans l'esprit des populations italiennes ou allemandes. La politique de Napoléon était libérale, si on la compare à l'ancienne polititique des cours espagnole, autrichienne, pontificale. Napoléon porta dans dans toute l'Europe de rudes coups à l'inquisition, à la féodalité. Pour lutter contre lui avec succès, pour se créer une force morale, les princes furent obligés de se montrer plus libéraux que Napoléon, de promettre à leurs sujets des Constitutions, une représentation nationale, c'est avec de tels engagements qu'on entraîna contre nous l'Allemagne entière en 1813 et les rois parjures de l'Allemagne expient aujourd'hui ces promesses violées.

La France, désintéressée au début des guerres de la République, refusant toute augmentation de territoire, appelant les peuples à la liberté, finit par devenir conquérante sous l'empire, par aspirer directement alors à la réalisation de l'unité européenne par la force. Elle ne réussit, mais cela seul est précieux, qu'à préparer indirectement l'accord des nationalités, par la ruine des pouvoirs égoïstes et vermoulus intéressés à la discorde et au morcellement politique.

Après cette épopée, digne d'un autre Homère, la France fut réduite à ses frontières de 90. Elle opéra cependant quelques conquêtes mora-

les, plusieurs nations réunies à elle passagerement mais parlant sa langue, animées de son esprit, persistèrent à se considérer comme françaises, même après la séparation. Il est essentiel aujourd'hui que la France n'entreprenne pas de conquêtes. L'oppression qu'elle exerça sous la République et sous l'Empire la rendrait suspecte à tous les peuples, si elle faisait un pas qui supposât l'intention chez elle de parcourir une seconde fois la même carrière ; mais quand nous aurons donné de notre désintéressement des gages incontestables, et quand la carte européenne sera modifiée pacifiquement par l'accord des peuples, certaines populations voisines de notre territoire s'offriront à nous, et nous n'aurons plus de motif pour les repousser. Il s'opère en notre faveur un mouvement remarquable aujourd'hui en Savoie et dans le comté de Nice.

En 1792, la France menacée injustement par une coalition étrangère sort de ses frontières pour chercher l'ennemi. Berne et Uri protestent vainement contre l'occupation de l'évêché de Bâle par nos troupes (1). La même année les autorités du comté de Nice demandent la réunion de leur pays à la France (2); c'était, indépendamment de motifs plus élevés, un moyen de se préserver du pillage, de la part des Français vainqueurs (3). Il était trop tard, la ville fut assez maltraitée, se plaignit fort et ne trouva qu'une imparfaite consolation dans le décret du 19 novembre 1792 par lequel la Convention déclare qu'elle accordera fraternité et secours à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté.

L'intention était sublime, mais au dehors comme au dedans, le magnifique idéal de la Révolution française fut compromis par les hommes: les instruments n'étaient pas dignes de l'idée. A l'intérieur on promettait la fraternité, on réalisait la terreur; à l'extérieur on appelait les peuples à une libre association, on leur disait : La France combat pour votre affranchissement sans demander à votre indépendance aucun sacrifice, mais dans le fait on les irritait par des exactions et des violences. L'idéal de la République française n'en est pas moins resté pur, il passera dans les faits et réalisera la conciliation universelle quand il aura trouvé des instruments dignes de lui.

La première réunion à la République française fut celle de la Savoie

(1) Décret des 3-6 octobre 1792. — Décret du 17 octobre 1792, approbation des ordres donnés par le conseil exécutif provisoire pour faire évacuer la ville de Genève par les troupes de Berne et de Zurich.

(2) Décret du 4 novembre 1792.

(3) Décret du 18 novembre 1792, envoi de commissaires pris dans le sein de la Convention pour prendre des renseignements sur les faits dénoncés par les députés extraordinaires de la ville de Nice.

qui forma le 84[e] département sous le nom de département du *Mont-Blanc* (1).

La Convention s'appuya sur cette réunion pour déclarer plus tard, le 2 pluviose an II, que les ci-devant Savoisiens pris les armes à la main contre la République seraient jugés militairement.

Engagée dans une guerre immense et se voyant obligée de transformer les nations étrangères pour être en sûreté contre elles, la Convention ne cacha plus son dessein de faire l'Europe entière à l'image de la France; voici le plan de conduite qu'elle décréta pour ses généraux en décembre 1792 (2) :

« Dans les pays qui sont ou seront occupés par les armées de la République, les généraux proclameront sur le champ, au nom de la Nation française, la souveraineté du peuple, la suppression de toutes les autorités établies, des impôts ou contributions existants, l'abolition de la dîme, de la féodalité, des droits seigneuriaux tant féodaux que censuels, fixes ou casuels, des banalités, de la servitude réelle et personnelle, des priviléges de chasse et de pêche, des corvées, de la noblesse et généralement de tous les priviléges.

« Ils annonceront au peuple qu'ils lui apportent paix, secours, fraternité et égalité et ils le convoqueront de suite en assemblées primaires ou communales pour créer et organiser une administration et une justice provisoires. »

La Convention doit ensuite envoyer des commissaires nationaux, c'est-à-dire français, chargés de seconder le mouvement.

« L'administration provisoire nommée par le peuple et les fonctions des commissaires nationaux cesseront aussitôt que les habitants, après avoir déclaré la souveraineté et l'indépendance du peuple, la liberté et l'égalité, auront organisé une forme de gouvernement libre et populaire. »

Le 16 décembre 1792, déjà préoccupée de conspirations fédéralistes, la Convention nationale décrète que quiconque proposera ou tentera de rompre l'unité de la République française ou d'en détacher des parties intégrantes pour les unir au territoire étranger, sera puni de mort.

La Convention qui ne s'était pas rendue au désir des seules autorités du comté de Nice demandant la réunion à la France, opéra cette réunion le 31 janvier 1793, quand le vœu populaire se fut exprimé, et le

(1) Décret du 27 novembre 1792.

(2) Décret des 15 et 17 décembre 1792.—Voyez décret de la Convention nationale du 22 décembre 1792, qui rapporte l'article 3 du décret des 15 et 17 décembre, relatif aux conditions d'éligibilité dans les assemblées primaires et communales des peuples chez lesquels la république française a porté et portera ses armes.

comté de Nice forma le quatre-vingt cinquième département sous le nom des *Alpes maritimes* (1).

La principauté de Monaco fut bientôt jointe à ce département, tandis que plusieurs commmunes allemandes augmentaient le département de la Moselle (2).

Les désastres militaires des Autrichiens leur enlevèrent leurs possessions des Pays-Bas. Déjà en 1792 (3), la Convention avait envoyé deux commissaires dans les pays belges et de Liége, ils avaient dû sonder, préparer les dispositions des habitants. En 1793, à Bruxelles, dans le Hainaut, qui devint le département de Jemmapes, à Franchemont, Stavelo, Logne, à Gand, le peuple souverain de Belgique réuni en assemblées primaires demanda et obtint d'être incorporé à la France (4).

Tous les Pays-Bas suivirent cet exemple. Le 2 mars, la principauté de Salm agrandissait le département des Vosges. Aucune de ces réunions ne s'opéra sans avoir été votée par les populations. Enfin, après les Pays-Bas autrichiens, les Provinces-Unies, qui constituent maintenant la Hollande, sont envahies. A cette contrée, nommée par la Convention *pays batave*, fut appliqué le décret des 15 et 17 décembre 1792 réglant la conduite des généraux en pays étranger (5). Les généraux devaient abolir la féodalité, les anciens pouvoirs, appeler le peuple à nommer d'abord une administration provisoire, puis à statuer sur sa nationalité et à constituer un gouvernement définitif. Jusqu'à ce que l'administration provisoire du pays batave fut organisée les généraux français gouvernèrent le pays et ne s'y firent pas aimer.

En 1789, nous possédions au nord de la France trois places fortes enclavées séparément dans le territoire ennemi, Philippeville, Marienbourg et Landau. En 1793, la réunion de trente-deux communes allemandes rattacha Landau à la France et donna au dé-

(1) Décret du 4 février 1793. — Décret du 5 février 1793, relatif au paiement des troupes de la république dans le département des Alpes maritimes.—Décret impérial du 15 messidor an XIII, concernant une nouvelle composition de trois arrondissements du départements des Alpes maritimes.

(2) Décret du 14 février 1793.

(3) Décret du 27 décembre 1792.

(4) Décret des 1er et 2 mars 1793, relatif aux citoyens qui ont été employés dans les troupes de la Belgique et du pays de Liège.—Voyez réunion à la république française de Namur et d'Ostende, 9 mars 1793. — Décret du 11 mars 1793, qui réunit les viles et banlieue de Namur, Hans-sur-Sambre, Charles-sur-Sambre, Fleurus et Wasseigne.—Décret du 19 mars 1793, qui réunit à la république française les communes de Norel, d'Aeltre, de Thouroult, de Blankenberg, d'Ecloo, de Damne et de la banlieue de Bruges.

(5) Décret du 2 mars 1793, qui règle la conduite des généraux français dans l'exercice du pouvoir révolutionnaire dans le pays batave. — Décret du 2 mars 1793, contenant proclamation aux Bataves.

partement du Bas-Rhin un nouveau district (1). Le pays suisse de Porentruy forma alors le département du *Mont-Terrible* (2).

Habituellement, lors de ces réunions, la ligne de douane était immédiatement reportée à l'extrême frontière du pays réuni, mais entre le département de Jemmapes et celui du Nord, c'est-à-dire, entre la Belgique et la France, la suppression des barrières fut ajournée jusqu'à ce qu'on put établir du côté de la Hollande et de l'Allemagne notre système prohibitif; la guerre ne le permettait pas alors; ouvrir la France aux produits belges lorsque la Belgique elle-même était ouverte du côté de l'étranger, c'eut été ruiner nos industries (3).

Le 8 mai 1793, le pays de Liége qui formait avant cette époque un état spécial sous un prince-évêque, se réunit aux Pays-Bas, et par conséquent à la France.

Mais au milieu de ce développement extérieur, la République était blessée intérieurement par l'insurrection vendéenne. Ici l'histoire de la nationalité française se divise nécessairement en deux parties : défense de l'unité nationale à l'intérieur, agrandissement extérieur du territoire.

Défense de l'unité intérieure.

La révolution profonde qui renversa l'ancien régime en France ne put s'opérer sans agitations de toute nature; deux courants en sens contraire se heurtaient sans cesse, l'un renversant les privilèges et frayant passage à la démocratie; l'autre minant les institutions démocratiques et tendant à ramener les privilèges. Au milieu des troubles excités par ces principes contraires, la Convention ne sut pas, ne pouvait pas être impartiale. Indulgente pour les mouvements républicains qui secondaient ses projets, bien que par des moyens violents, elle fut impitoyable pour les levées de boucliers des réacteurs.

Un décret du 11 février 1793 abolit toutes procédures criminelles pour délits commis dans les insurrections qui avaient eu lieu jusqu'au 21 janvier à l'occasion des subsistances. Il fallait pardonner quelque chose à la misère, à la faim, ce fruit naturel des révolutions en voie d'accomplissement. D'ailleurs, les malheureux qui s'insurgeaient pour du pain, c'étaient les vrais soldats de la révolution, les victimes de l'aristocratie. On ne pouvait les décourager par des rigueurs.

---

(1) Décret du 14 mars 1793.

(2) Décrets des 20 et 23 mars 1793, qui ordonnent différentes réunions à la république française. — Décret du 30 mars 1793, portant que les villes de Mayence, Worms, etc., font partie intégrante de la république française.

(3) Décret du 30 mars 1793.—Décret du 13 avril 1793, relatif aux pays réunis à la république française.

Le lendemain un autre décret abolit toutes procédures et jugements relatifs aux insurrections dirigées contre les droits féodaux. Le décret, à la vérité, refusait l'impunité aux faits de meurtre et d'incendie. Cette exception devait se trouver dans la bouche du législateur, mais le juge en tint peu de compte. On ne pouvait irriter les patriotes, même les plus exaltés, quand la république avait besoin de toutes ses forces.

Enfin, à la même date du 12 février, la Convention supprima toutes procédures contre les prévenus des insurrections « qui se sont manifestées dans les places fortes et dans les armées par l'effet et les » suites des trahisons des généraux depuis la révolution, et notamment pour l'insurrection arrivée à Lille le 24 avril 1792. »

On sait qu'en 1792, le premier corps français qui vit l'ennemi, sortit de Lille sous le commandement du général Dillon. Au seul aspect des Autrichiens, la troupe saisie d'une panique se débanda, revint sur Lille en désordre, criant à la trahison, et finit par massacrer son général. Voilà sous quels auspices s'ouvrirent ces guerres de la révolution, qui devaient être si glorieuses pour la France. On est étonné de voir un décret excuser cette triste journée et jeter indirectement un blâme sur la mémoire d'un général innocent, mais en 1793 la passion était partout. Passionnément attaquée, la république sortait à son tour des voies de la modération et des procédés ordinaires. Peu lui importait de se tromper sur un fait particulier, d'être injuste envers un individu, pourvu qu'elle ne blessât pas un sentiment populaire, qui était pour elle un puissant levier. En avril 1792, lors de l'expédition de Lille, Louis XVI et Marie-Antoinette étaient encore aux Tuileries. Le peuple entier savait que les ennemis de la France étaient les amis du roi. Le peuple savait que la cour, supportant à regret le poids de la constitution, attendait l'invasion des Autrichiens, des Prussiens et des émigrés comme l'heure de la délivrance. On savait que les défaites de nos troupes seraient considérées dans la famille royale comme des succès. Et réellement la France révolutionnaire ne put se défendre efficacement contre l'étranger qu'après avoir détrôné Louis XVI. Tant qu'il conserva une action militaire, diplomatique, une ombre d'autorité, les ministres, les généraux furent suspects aux soldats comme agents de la cour et de l'ennemi. Dillon périt victime de cette prévention, qui malheureusement avait des causes trop sérieuses et fut justifiée trop souvent pour que la Convention s'indignât contre elle.

La ville d'Arles, peu éloignée d'Avignon, avait éprouvé le contrecoup de ses agitations. Les amis, les ennemis de la révolution s'y étaient franchement dessinés. La Convention intervint (1), décréta que

(1) Décret du 20 mars 1793.

les patriotes arlésiens, connus sous le nom de *Monaidiers*, avaient bien mérité de la patrie, mit en suspicion les réacteurs et les déclara privés de l'exercice des droits de citoyen pendant toute la durée des dangers de la patrie.

A la même époque les partis se menaçaient dans Orléans; la ville était déclarée en état de rébellion, la Convention y envoyait trois commissaires, mais les inquiétudes ne durèrent qu'un jour, l'élément démocratique prit le dessus et la Convention révoqua ses décrets menaçants pour applaudir au zèle des Orléanais, qui envoyaient cinq mille volontaires dans la Vendée (2).

La guerre vendéenne allait occuper la scène historique; insurrections d'affamés, destruction des manoirs féodaux, soulèvement des soldats contre les généraux suspects, troubles d'Arles et d'Orléans, d'Avignon même, étaient peu de chose auprès de ces deux événements sinistres qui mirent l'unité française en péril, l'insurrection vendéenne à l'ouest, le fédéralisme au Midi.

INSURRECTION DE L'OUEST.

Premier soulèvement de la Vendée.

Les anciennes provinces occidentales de la France, Anjou, Poitou, Bretagne, contrées agricoles, généralement privées de développement industriel et de grandes routes, n'avaient pas été atteintes par le rayonnement intellectuel du XVIIIe siècle, quand la révolution française éclata. Les idées nouvelles avaient fait des partisans dans les villes, mais les cultivateurs étaient attachés à l'ancien régime, soumis en enfants aux seules supériorités qu'ils connussent, le clergé non assermenté et la noblesse. Cette région, d'ailleurs, par sa configuration, par ses mœurs toutes spéciales, est propre à développer le mal du pays, l'horreur du recrutement, cette forme de l'exil. Dans ces contrées la révolution fut mal vue, la population y prit les intérêts du gentilhomme et du prêtre réfractaire contre ce peuple de Paris, dont les aristocrates faisaient un tableau affreux. L'habitant de l'ouest fut blessé dans sa religion par une intolérance philosophique dont la Convention ne peut pas être entièrement lavée. Enfin la conscription de 93 fut pour le soulèvement de la province une occasion déterminante. Le premier foyer insurrectionnel fut la partie de la Vendée appelée le Bocage.

Le 23 mars 1793, la Convention jette le premier cri d'alarme, elle signale les départements des Deux-Sèvres, de Maine-et-Loire, de la

(1) Décrets des 24 et 27 mars 1793, relatifs aux troubles d'Orléans.

Vendée comme un foyer d'insurrection, vote deux millions pour la répression des troubles, mais en même temps elle annonce l'intention d'éclairer par une adresse les citoyens égarés. Dans les guerres intérieures ou extérieures, la convention, il faut lui rendre cette justice, faisait toujours précéder l'emploi des armes par l'émission des idées qu'elle jugeait capables d'amener la paix sans combat. Elle préférait le manifeste à la mitraille. Avant d'en appeler au canon, elle en appelait à l'intelligence, aux sentiments de ses ennemis. Ce qu'elle fit pour les Vendéens en 1793, l'Assemblée nationale de 1848 l'a-t-elle fait pour les insurgés de juin, plus faciles à ramener que la Vendée? Non vraiment. C'est par des cris réprobateurs qu elle accueillit toute proposition de parler au cœur de ces hommes, armés seulement par la misère et par de funestes malentendus.

En préparant la proclamation il fallait aussi préparer la guerre ; un décret conventionnel du 27 août dirigea vingt mille hommes sur les départements de la Vendée, des Deux-Sèvres, de Maine-et-Loire, en un mot sur les points où s'était manifestée *la rébellion des fanatiques*, style officiel d'alors. Les départements voisins de la Vendée furent invités à former contre elle des bataillons de volontaires (1). Paris voulut donner l'exemple et ses sections fournirent des contingents (2).

Le 26 mai 1793 parut un décret contenant la proclamation *aux citoyens des départements troublés*. La Convention retraçait les bienfaits de la révolution, abolition des dîmes, des droits féodaux, élection des administrateurs et des juges, égale répartition des impôts, constitution votée par la nation. « La loi faite en votre nom par vos repré-
» sentants (3), appliquée, exécutée par vos propres agents, veillait effi-
» cacement à la sûreté de vos propriétés, et tout à coup vous prenez
» les armes pour piller, pour égorger vos frères !

» Vous désirez, continue la Convention, conserver votre religion,
» mais qui a tenté de vous l'enlever, de gêner vos consciences ? Vous
» a-t-on proposé de rien changer dans votre croyance, dans les céré-
» monies de votre culte? Non. On vous a privé de ceux que vous re-
» gardiez comme les seuls ministres légitimes, mais n'ont-ils pas justifié
» par leur conduite cette rigueur trop nécessaire? Ces hommes qui
» vous prêchent aujourd'hui le meurtre et le pillage, sont-ils les véri-
» tables ministres d'un Dieu de paix ou les vils satellites des despotes
» ligués contre votre patrie? Ce ne sont point vos prêtres qu'on a éloi-
» gnés de vous, ce sont d'hypocrites et sanguinaires conspirateurs. »

(1) Décret du 6 mars 1793.
(2) Décret du 9 mai 1793.
(3) Voyez décret du 3 juin 1793, relatif aux indemnités dues aux personnes dont les propriétés ont été pillées par les rebelles du départemant de la Loire-Inférieure.

» Infortunés! comme on vous trompe! Les prêtres qui se disent les » seuls catholiques, sont payés par l'or de l'Angleterre protestante. » Le prodigue-t-elle pour venger votre religion qu'elle persécute et » qu'elle méprise? Non. C'est pour que la France se déchire de ses » propres mains. Que votre sang coule pour la cause de l'esclavage, » ou le nôtre pour celle de la liberté, c'est toujours du sang français. » Le gouvernement anglais, dont vous n'êtes que les instruments aveu- » gles, toujours prêt à jouir et à profiter de vos défaites, insulte dans » son cabinet à votre malheureuse crédulité. »

Cette proclamation resta sans effet. Pour triompher de la Vendée, la Convention dut employer tout l'effort de la puissance militaire et de la loi. La guerre fut sans pitié; des deux parts on massacra des prisonniers, et la Convention semblait pousser à cet excès; elle enlevait aux prisonniers républicains le principal moyen qu'ils eussent de sauver leur vie. Elle traduisait en jugement tous les Français qui, faits prisonniers par les Vendéens, acceptaient d'eux un sauf conduit portant l'engagement de ne plus porter les armes contre l'insurrection vendéenne (2).

Si l'esprit des campagnes de l'Ouest était sympathique à la contre-révolution, l'esprit des villes demeura généralement fidèle à la cause révolutionnaire. C'est sur la demande de la ville de Nantes que les conventionnels Méaulle, Fouché, Phelippeaux, Lavallée, reçurent, le 24 juin 1793, la mission de se rendre sur les lieux et d'activer la guerre contre les rebelles. Une armée de l'Ouest se forma; elle reçut pour chef le général Léchelle, et se mit en campagne le 1er octobre avec cette proclamation (3) :

« Soldats de la liberté! il faut que les brigands de la Vendée soient » exterminés avant la fin du mois d'octobre. Le salut de la patrie » l'exige, l'impatience du peuple français le commande, son courage » doit l'accomplir. La reconnaissance nationale attend à cette époque » tous ceux dont la valeur et le patriotisme auront affermi sans retour » la liberté et la république. »

Malgré le ton d'assurance affecté par ce manifeste, la république devait éprouver en Vendée plus d'un échec. On essaya de réduire les chefs de l'insurrection par la perte de leurs biens (3), mis partout sous

---

(1) Décret du 22 juin 1793. — Décret du 28 frimaire an II, qui annulle les passeports délivrés par les municipalités des lieux où les brigands de la Vendée ont séjourné.

(2) Décret du 1er octobre 1793.—Décret du 23 brumaire an II, qui suspend l'exécution d'un arrêté de l'un des représentants du peuple près l'armée du centre et de l'Ouest, tendant à obliger les citoyens à déposer l'or et l'argenterie qu'ils possèdent.

(3) Décret du 11 nivose an II, qui annulle les ventes faites par les brigands de la Vendée.—Décret du 23 nivose an II, qui ordonne la formation d'un état des terres acquises à la nation par la destruction des rebelles de la Vendée.

le séquestre; on voulut aussi opérer le désarmement de la contrée (1), mais ce fut en vain, et le Bas-Poitou fut long-temps arrosé par le sang des soldats républicains, et même de leurs généraux (2).

La guerre de la Vendée eut pour les insurgés une phase brillante qui commence au soulèvement du Bocage, en 1793, et finit à la pacification de l'an III, due à la bravoure et à la sagesse du général Hoche. Dans les motifs de cette guerre entrait pour beaucoup l'intolérance religieuse que les catholiques poussaient à la dernière limite, et dont les révolutionnaires n'étaient pas exempts. Les prêtres qu'on appelaient réfractaires et les prêtres assermentés ou constitutionnels représentaient à son plus haut degré l'animosité des deux camps. Le décret conventionnel des 7 et 8 juillet 1793 met en scène un des côtés de cette guerre.

« Les citoyens Lefèvre et Cailleau, ministres du culte catholique à » Saint-Léonard de Chemillé et à la Jumelière, département de Mayenne- » et-Loire, sont admis à la barre; leur ardent amour pour la liberté et » leur civisme les ont exposés à la fureur des rebelles, qui les ont char- » gés de chaînes, et ont brûlé leurs meubles et effets. Ils sollicitent du » secours pour pouvoir se rendre dans leurs paroisses respectives, y » reprendre leurs fonctions curiales si les brigands les ont évacuées, » et, dans le cas contraire, *ils se réuniront pour les combattre aux* » *soldats de la patrie.*

» La convention accorde provisoirement à chacun de ces curés ré- » publicains une somme de trois cents livres que la trésorerie nationale » leur comptera en vertu du présent décret, et renvoie leur pétition » au comité des secours publics pour faire son rapport demain. »

Le décret explicatif des lois des 19 mars et 10 mai 1793, relatif aux chefs d'émeute, analyse tous les éléments actifs et influents de la Vendée.

« Seront réputés chefs des émeutes et révoltes contre-révolutionnaires:

» Les membres des comités de régie et administration formés soit » pour la direction, soit pour le vêtement, l'armement, l'équipement » et les subsistances des révoltés, ceux qui signent les passeports, ceux » qui enrôlent; seront pareillement réputés chefs desdites émeutes et » révoltes, les prêtres, les ci-devant nobles, les ci-devant seigneurs » les émigrés, les administrateurs, les officiers municipaux, les juges, » les hommes de loi qui auront pris part dans lesdites émeutes et ré- » voltes. En conséquence, ils seront, comme les chefs eux-mêmes, » punis de mort. »

VICTOR HENNEQUIN.

---

(1) Décret du 22 pluviose an II.

(2) Décret du 24 pluviose an II, portant qu'il sera élevé un monument à la mémoire du général Moulins.

(La suite au prochain numéro.)

MÉLANGES NOUVEAUX.

LE BAILLON.

L'Intrigue est en ce moment la reine de la France. D'une part, l'entourage du Président Bonaparte rève et prépare pour lui un empire ; d'autre part, les royalistes conspirent ouvertement le retour du duc de Bordeaux.

De la République il est peu question dans les hautes régions ; car, comme le dit *la Liberté* du 18 juillet :

« Il n'y a pas à la tête des affaires un seul homme qui veuille de la République. — Il n'y a pas dans le gouvernement un seul homme qui travaille sincèrement à consolider la République.

» Cette situation fausse, incertaine, anormale, ce n'est pas nous qui l'avons faite, c'est vous !

» Tant qu'elle durera, nous vous défions de ramener le travail et la confiance.

» Qui donc s'engagera dans les spéculations à long terme, quand par votre faute il est question chaque jour de coups d'État ? — On ne parle de coups d'État que dans les pays mal gouvernés. — Si tout marchait régulièrement, personne ne songerait à changer la forme du gouvernement !

» Vouloir à toute force régir une République avec des royalistes, c'est une niaiserie ou une trahison. »

Et *la Presse* affirmait le 17 juillet que la police avait fait fermer un café aux Champs-Élysées, parce qu'on y avait chanté la Marseillaise.

Et à Amiens, suivant *la Gazette de France*, les soldats ont empêché de crier *vive la République*, devant le Président.

Or, depuis quelques jours, le bruit s'est fort accrédité que les bonapartistes avaient en tête de faire un coup d'État ; ils profiteraient de la prorogation de l'assemblée pour s'ébattre en son absence, la déclarer déchue, proclamer le président empereur avec le concours des troupes, et bâcler une sorte de charte octroyée, où il y aurait peu de liberté, excepté pour le pouvoir.

Ces bruits ont pris assez de consistance pour que les royalistes s'en soient émus. Jusqu'à ce moment, ceux-ci avaient poussé en avant et soutenu M. Bonaparte, comptant s'en faire un instrument contre la République, et se réservant de le briser lorsque le moment serait venu de faire apparaître leur souverain légitime. Nous étions même assez disposé à croire qu'ils l'excite raient à quelque folie, afin de le faire tomber et de profiter de sa chute et des troubles qu'elle causerait en France, pour présenter aux populations troublées l'enfant de la duchesse de Berry, comme un sauveur indispensable.

Mais une réflexion assez sensée les arrête : « si la conspiration des Bonapartistes éclate trop tôt, se disent-ils, sans que nous soyons prêts, si nous le

laissons réussir, nous consolidons le pouvoir de l'homme que nous ne voulions considérer que comme notre jouet ; si nous nous y opposons, alors nous recommençons la guerre révolutionnaire, et le peuple cette fois pourrait bien être le plus fort et renvoyer et bonapartistes et royalistes. »

Le grand monde politique se trouve ainsi préoccupé de ces hautes intrigues, dont les fils se croisent sans cesse, et sont tenus par MM. Falloux, Thiers, Molé, Montalambert et autres grands pipeurs de gens.

Le parti légitimiste ne semble pas, lui, disposé à employer la force. Il comprend qu'il serait probablement battu par l'énergie de la population. C'est donc à la ruse qu'il a recours, cela entre mieux dans ses habitudes et ses goûts. Semblable à Rodin qui enlaçait ses adversaires dans mille piéges artificieux, où ils s'étaient précipités d'eux-mêmes, il veut arriver par la légalité, mais par une légalité corrompue, menteuse, empoisonnée ; il s'appuie sur le suffrage universel, parce qu'il croit par son influence sur les paysans ignorants et superstitieux pouvoir obtenir la majorité. Il violenterait légalement les villes par ce qu'il appellerait l'opinion des campagnes, et ainsi il se trouverait dispensé d'avoir recours à une guerre civile, dont le succès serait fort douteux, et à une intervention étrangère, dont l'appui jetterait une tache fâcheuse sur la nouvelle restauration.

Ce n'est point que le parti royaliste dédaigne les secours étrangers, le passé nous l'a prouvé ; mais instruit par l'expérience, il ne s'en servirait qu'à la dernière extrémité. La Hongrie une fois terrassée et le calme momentanément rétabli en Europe, la Russie, l'Autriche et la Prusse resteraient en armes et attendraient à distance et sans démonstration offensive le résultat de la conspiration royaliste en France. Si elle réussissait, ils désarmeraient tranquillement, sans avoir eu besoin de fournir un secours compromettant ; si elle ne réussissait pas, alors et seulement alors ils envahiraient la France dont les frontières dégarnies de troupes, concentrées dans l'intérieur pour maintenir Paris, Lyon, etc., ne leur opposeraient, à leur sens, que de faibles obstacles.

A ce sujet, on lira avec intérêt l'extrait suivant du journal *l'Assemblée nationale*, l'un des plus fougueux réactionnaires :

« (13 juillet).... La garde russe est, en effet, partie de Saint-Pétersbourg. Ce n'est, Monsieur, vous le savez, que dans les longues et grandes campagnes, que ce corps d'élite quitte la capitale : or, peut-on supposer que la guerre de Hongrie impose cette nécessité d'un armement colossal ? En admettant même qu'on veuille réduire la Suisse, l'Italie, les forces ne sont-elles pas au-delà de toute mesure ? Je crois donc, Monsieur, qu'on doit commencer sérieusement à demander le dernier but de ce déploiement de forces.

» Les hommes d'Etat, pressés sur cette question, vous répondent : « c'est une croisade contre le principe révolutionnaire, » explication qui doit rassurer, mais qui n'est ni assez explicite, ni assez limitée. Oui, le principe révolutionnaire est une chose assez odieuse, assez sauvage, pour que l'Europe s'arme justement pour le poursuivre. Je conçois encore que si un gouvernement n'est pas assez fort par lui-même pour s'en débarrasser, on lui prête secours, en vertu de la solidarité qui constitue l'ordre européen ; mais quand

la force est suffisante à l'intérieur, pourquoi intervenir? J'applique cet exemple à la France : la journée du 13 juin l'a sauvée de la guerre générale. Si les rouges avaient triomphé avec leur dictature sanglante, vous auriez l'Europe entière sur les bras avant le mois d'octobre.

» Aujourd'hui, quel motif aurait-elle pour vous attaquer? Sans que vos hommes d'Etat aient une portée immense, ils ont compris que la société avait besoin, avant tout, d'une forte organisation : l'état de siége n'est-il pas la dictature unitaire? Le czar lui-même ne possède pas un pouvoir plus étendu que votre gouvernement actuel; votre société s'est donc montrée tout à la fois intelligente et décidée : on doit la laisser paisiblement accomplir son œuvre. Les formes de gouvernement ne sont aujourd'hui que des accidents et des épisodes. Vous n'avez pas, sans doute, la plus parfaite et la plus facile de ces formes; vous êtes exposés à mille méfiances en présence des souverainetés monarchiques qui vous environnent, mais enfin vous avez dans votre constitution même le remède au mal. Pour cela, il ne faut pas que l'Europe s'en mêle. Tout doit se faire par la France souveraine et par l'universalité des suffrages. »

On nous a rapporté le 25 juillet qu'une conférence avait eu lieu le matin même entre les principaux carlistes, et que, tout bien considéré, la réunion avait arrêté de laisser voter la prorogation par l'Assemblée, bien décidée à lancer le duc de Bordeaux sur les côtes de France si les bonapartistes tentaient un coup de tête. Par suite de cette résolution, la prorogation a été résolue.

On nous menace maintenant d'une revue pour le 15 août, où l'armée et la garde nationale des premières légions retourneraient contre les républicains le coup du 24 février.

Nous pouvons, en passant, donner une idée des sentiments honnêtes et modérés du journal que nous venons de citer, en rapportant ce passage quelque peu sauvage :

« Nous détestons l'invasion, parce que c'est la honte et la ruine des pays qui la subissent. Nous la détestons de toute la haine que nous portons aux révolutionnaires, comme nous détestons les révolutionnaires de toute la haine que nous portons aux envahisseurs étrangers, parce que invasion et révolution sont deux fléaux qui se ressemblent; parce que l'une et l'autre ne laissent que honte et ruine sur leur passage. Quant aux révolutionnaires, ce ne sont pas les excès de l'invasion qu'ils détestent, puisqu'ils les commettent eux-mêmes; *ils ne haïssent l'étranger que parce qu'il viendrait leur disputer et peut-être leur arracher une riche proie.* »

Il faut remarquer que ces paroles si haineuses étaient écrites peu de jours après les événements de juin (le 30 juin), et que dans ce moment, le parti réactionnaire, se débarrassant du manteau de bonnes intentions réformatrices et quasi-socialistes dont il s'était affublé après les élections du 13 mai, se montrait tel qu'il est, sans déguisement aucun, c'est-à-dire comme le parti de la compression pure et simple, prêt à réaliser cette maxime de M. de Falloux :

» Quand on peut supprimer l'idée en supprimant l'homme, il ne faut pas hé-
» siter à supprimer l'homme. »

Oui, en ce moment-là, et encore aujourd'hui, abandonnant tout autre principe, il a borné toute la philosophie, toute la morale, toute la science à ce seul principe : la majorité fait la loi. Ce qui, en termes vrais et pratiques, veut dire : la force fait la loi.

Jamais, à notre avis, il n'y eut une plus éclatante condamnation de la société actuelle, un indice plus certain de la décadence de la période sociale dans laquelle nous vivons.

Pour en être réduit à proclamer que le nombre tient lieu de tout, de foi, de raison, de science, il faut être arrivé à l'épuisement complet des doctrines qui avaient soutenu la société dans sa marche ascendante. Aussi, peu de jours après, le parti royaliste et religieux a-t-il lui-même mis au grand jour le tarissement de sa doctrine.

Dans la séance de l'Assemblée législative du 9 juillet, M. Victor Hugo, homme de demi-foi, de demi-croyance, avait cependant osé dire qu'il croyait que la misère, la misère extrême, pouvait être prévenue. Ces paroles ont paru hardies, aventureuses, blâmables; tout le parti royaliste et catholique les a repoussées, et un riche banquier de ce parti, M. Benoist d'Azy, est venu appuyer ce blâme du fameux texte de l'Evangile : « Il y aura toujours des pauvres parmi vous. »

Galilée rencontra aussi les savants de son temps armés d'un texte sacré, pour l'empêcher de prouver que la terre tournait. Les riches et les privilégiés du jour s'enveloppent de même d'un texte pour défendre leurs propriétés et pour proclamer qu'il y aura toujours des misérables dans le monde.

« Osez venir ici, produisez un système, produisez-le tout entier, discutez-le, faites-le accepter par la raison, disait le même M. Benoist d'Azy, et on verra alors si vous êtes capables de faire ce que le genre humain tout entier n'a jamais pu faire depuis qu'il existe. »

Mais, ô homme de peu de foi, qu'a donc fait le genre humain tout entier depuis qu'il existe? L'esclavage personnel n'a été attaqué que depuis 1800 ans, par Jésus-Christ, et il n'a été aboli dans la société européenne que depuis 800 ans au plus. Tout le temps antérieur a donc été mal employé par le genre humain tout entier. Et ces 800 ans restants, à quoi les a-t-on passés? Était-ce au milieu des ténèbres du moyen-âge, de l'ignorance, de l'anarchie féodale, en l'absence des arts, de l'industrie, qu'on pouvait établir le bonheur universel? Non. Il nous faut donc arriver à peu près au siècle de Louis XIV pour trouver une époque où l'on aurait pu s'occuper de tenter les recherches sociales qu'il fallait tenter.

C'est ce travail que la France a entrepris, qu'elle a poussé avec persévérance, quoique d'une manière confuse, pendant tout le XVIII[e] siècle, qui a produit la révolution française et qui a engendré et soutenu les divers systèmes socialistes.

Ne vous fondez donc pas sur les 6,000 ans vainement dépensés par l'humanité pour l'amélioration de son sort. Car puisqu'elle n'a jamais cherché sérieusement le moyen d'arriver au bien-être de TOUS, puisque vous-mêmes

aujourd'hui croyez qu'il est impossible d'y arriver, faut-il s'étonner qu'elle n'ait pas trouvé ce qu'elle n'a pas cherché, ce qu'elle n'a pu ni voulu chercher?

Savez-vous ô chrétiens dégénérés, ce que les hommes ont toujours cherché jusqu'ici? Le bonheur individuel, leur bonheur propre, leur bonheur égoïste, et ils ne l'ont pas trouvé, et ils se sont écriés que le bonheur n'était pas possible sur la terre. Oui, le bonheur *individuel*, le bonheur d'un seul aux dépens des autres, le bonheur des privilégiés aux dépens des exploités, voilà ce qui est impossible, et c'est justice! Et c'est cependant ce bonheur aristocratique que vous cherchez seul, repoussant impitoyablement le bonheur collectif, et croyant à la perpétuité de la misère de la masse des travailleurs à laquelle vous offrez pompeusement votre charité.

Il fut un temps où une foi religieuse vraie régnait dans les âmes, et où les riches pratiquaient religieusement la charité. Alors, comme le pauvre, ils s'inclinaient sincèrement aux pieds des autels et offraient à Dieu avec humilité leurs fautes et leur repentir; alors tous croyaient à une religion de douleur, de résignation et d'expiation. Mais, aujourd'hui, de pareilles croyances ont fui les classes élevées; elles n'ont aucun esprit d'humilité ni de résignation. Le *comfort*, pour ne pas dire plus, voilà leur vraie religion, et le *comfort* individuel n'est que vanité et égoïsme. On fait des charités, mais on est rarement charitable, dans le magnifique sens, dans le sens primitif que le christianisme avait donné à ce mot: CARITAS. Les charités sont devenues une spéculation, un préservatif, et des congrégations soi-disant religieuses ont même été jusqu'à empoisonner la source pure d'où découlait la manne bienfaisante en faisant de l'aumône un moyen d'influence et de pouvoir pour les distributeurs d'aumônes, un moyen d'assujétissement du pauvre; — oui, trop souvent aujourd'hui, on vend l'aumône au pauvre en lui disant: Nous te secourons, mais à la condition de nous obéir.

Tout cela se meurt: la société se débat dans des convulsions terribles, coupées par quelques instants d'un perfide repos. Quand ses partisans pourront-ils le comprendre et voudront-ils essayer ce que le genre humain tout entier n'a jamais songé à réaliser depuis qu'il existe?

Mais trop de gens sont aujourd'hui semblables à une famille riche qu'on nous citait dernièrement: vivant à quelque distance de Paris, elle a eu la fatale idée de s'abonner à la fois au *Journal des Débats*, au *Constitutionnel* et à l'*Assemblée nationale*. Enfermés dans ce triple rempart qui ne laisse pénétrer jusqu'à leur cœur aucune idée saine et vigoureuse, ces pauvres riches sont sans cesse en proie à une triple maladie, la haine, la peur et l'égoïsme, qui empoisonne pour eux la possession des biens auxquels ils s'attachent avec désespoir.

D'autres se laissent persuader que tout le mal vient de ce que la société n'est plus religieuse, sans s'appercevoir que l'ancienne société qui était plus religieuse n'était guère meilleure que la nôtre, et sans s'apercevoir surtout que ce n'est pas une foi bien vive que celle que l'on s'efforce d'embrasser, afin de maintenir l'*ordre* en France. Ces conversions douteuses ne sont à nos yeux que des hypocrisies involontaires, mais combien est-il d'hypocri-

sies volontaires, combien de gens disent : Il faut une religion pour mener plus facilement le peuple. Au surplus un seul mot caractérise et réduit à leur juste valeur ces hypocrisies religieuses, volontaires et involontaires : nous l'empruntons au *Charivari* : « ... Les choses en sont venues au point » qu'un courtier marron que j'ai rencontré hier m'a dit ce mot qui révèle » toute une situation : Je me fais catholique aussi ; il n'y a plusque ça qui » puisse faire monter la rente ! »

— Quatre cent voix contre cent quarante-six ont définitivement adopté la loi contre la presse présentée par l'ancien libéral, M. Odilon-Barrot.

Cette loi contient deux... nous ne dirons pas violations, mais interprétations au moins étranges de la Constitution : la confiscation et la censure.

Confiscation. — En autorisant la suspension d'un journal, elle menace de ruine commerciale ce journal et par conséquent confisque les biens des gérants et des bailleurs de fonds. On s'en rendra facilement compte par une comparaison.

Supposons que demain l'autorité fasse fermer le grand magasin de nouveautés connu sous le nom de la Ville de Paris, que les marchandises soient mises sous scellés pendant 3 mois et qu'on ne puisse les vendre. Qu'arrivera-t-il ? Que les propriétaires de ce magasin, qui avaient acheté à terme les marchandises, dans l'espoir de payer leurs billets par le produit journalier de la vente au détail, ne pourront pas payer les billets à leur échéance et seront ou pourront être mis en faillite.

Il en est de même d'un journal. Aucun journal n'a assez d'argent pour faire tous ses achats et paiements au comptant. Ce qu'il doit, il le règle en billets à plusieurs mois de distance, et il acquitte ces billets avec le produit des abonnements perçus postérieurement à la souscription des billets. Si par une mesure violente l'autorité suspend le journal, avec quoi ce journal pourra-t-il faire face à ses engagements, puisque la seule source de ses recettes, l'abonnement, lui est coupée ? Il est placé par le gouvernement même ou en une faillite, ou sur la pente d'une faillite.

Censure. — La censure consiste à empêcher la publication des idées non conformes à celles du censeur. La Constitution dit que la censure ne pourra jamais être rétablie. La loi vient cependant de la rétablir, en appliquant la censure au colportage. Dorénavant les colporteurs devront obtenir une permission du Préfet, et il est parfaitement bien entendu et bien expliqué que le préfet aura le droit de la refuser quand il lui plaira et que ce droit lui était donné afin qu'il examinât ou fit examiner les livres que le colporteur voudrait vendre, et qu'il lui défendit ou lui fit défendre de vendre ceux que l'opinion du Préfet trouverait mauvais.

Ce qui établit entre livres un privilége : les bons pourront circuler, les mauvais, non. Mais qu'est-ce qu'un mauvais livre ? Celui que n'aime pas le Préfet, et d'abord tout livre socialiste.

Nos conservateurs et restaurateurs hypocrites emploient en toute occasion le mensonge et la fraude. Ils font grand étalage de leur amour pour le suffrage universel, mais pour la réussite de leurs plans, il leur faut un suf-

frage universel ignorant et superstitieux. Aussi n'ont-ils pas dissimulé leur projet de tenir les campagnes sous le joug de l'ignorance. M. Thiers a parlé de supprimer les écoles primaires. M. de Falloux a mieux fait; il les a mises sous la main du clergé, chargé de perpétuer dans ces masses les saines traditions de l'obscurantisme. Mais les livres imprimés dans les villes pouvaient susciter quelque idée parmi ces paysans; ils ne liront plus de livres, ou ils en liront le moins possible et seulement des *bons* : le colporteur ne leur portera que ceux-là, tous les autres leur seront interdits, les *mauvais*, ceux qui leur parleraient ou des affaires publiques, ou de leurs droits, ou des élans du siècle vers une régénération véritable..... *mauvais!*

—Il est curieux de lire le plaidoyer prononcé dans la discussion en faveur de cette mesure par cet autre ancien libéral nommé M. Thiers :

« Prenez-y garde, tant que vous n'apporterez pas ici une proposition sous forme législative, vous n'avez pas le droit de dire que nous ne voulons pas améliorer la situation du peuple. Que voulons-nous interdire? Ce n'est pas la discussion des systèmes; nous voulons interdire ces écrits où, au lieu de discuter les systèmes, parce qu'on sait que les masses entendraient mal, n'entendraient pas volontiers la *Banque du peuple*, les *contradictions économiques*, le *phalanstère modifié*, la *triade* (on rit); ce n'est pas cela qu'on apporte au peuple. Savez-vous ce qu'on lui apporte? On lui apporte (et c'est là ce que nous voulons empêcher, vous allez voir pourquoi, vous allez voir si c'est pour nous seulement), on lui apporte de petits écrits rédigés avec un fiel, une intention abominables, on lui apporte cette assertion qu'il y a un bien suprême qui ferait cesser les souffrances de tous les hommes à l'heure même, qu'il dépendrait d'un seul acte de la volonté de la majorité de leur donner, mais que vous ne voulez pas leur donner, parce que vous êtes des riches et des méchants intéressés à perpétuer la situation actuelle.

» C'est cette assertion abominable qu'on leur apporte sans cesse sous des formes déplorablement séduisantes. Voilà ce que nous ne voulons pas qui soit répandu. Les systèmes sérieux, nous les discuterons ici, avec passion, avec sincérité, parce que jamais questions plus graves, plus grandes, plus dignes d'hommes ayant un bon cœur, n'auront été soumises aux représentants d'un grand peuple (Très-bien!) Mais ce que nous vous demandons, c'est de formuler... ce que vous ne savez pas! (Rires et approbation au centre et à droite.)

» Non, vous ne le savez pas, car si vous le saviez, vous auriez dû le dire ici, l'apporter à cette tribune; si vous aviez ces vérités qui doivent faire cesser la misère, vous auriez été bien coupables, depuis quinze mois, de ne pas les apporter ici; mais si vous ne les avez pas, ne venez pas dire à un peuple qui souffre et qui souffre plus par votre faute que par la nôtre, par suite de désordres dont vous êtes les auteurs plus que nous, les auteurs involontaires, ne venez pas lui parler d'un bien que vous ne pouvez pas lui donner. »

Nous demanderons à M. Thiers quand est-il arrivé une seule fois qu'un grand corps ait, dans un état, compris et approuvé une idée nouvelle?

Socrate fut condamné par les *savants* de son temps ; Jésus-Christ pareillement, et Galilée et Christophe Colomb... et tout dernièrement Fulton, inventeur des bâtiments à vapeur, fut repoussé par l'Académie des sciences, comme un fou, malgré la puissante recommandation de l'empereur Napoléon.

Les grands Corps d'un état, soit religieux, soit politiques, soit scientifiques, soit littéraires, ne représentent que le passé, à peine le présent, jamais l'avenir. Ce qu'on discute devant eux, ils ne le comprennent pas, et en fait de matières sociales nous en avons eu l'expérience. lorsque Leroux, Proudhon et Considerant parlèrent devant la Constituante on les comprit si peu que M. Thiers a déjà oublié qu'ils ont parlé ; on les comprit si peu qu'on ne les écouta pas, et qu'on ne chercha à saisir dans leurs propositions que ce qui prêtait le flanc au dénigrement ou à la plaisanterie.

C'est aux *masses* qu'il faut s'adresser, quoique M. Thiers fasse semblant de les dédaigner ; elles comprennent mieux les vérités nouvelles que les grands savants et que les grands politiques. Mais c'est là le propre des doctrines en ruine de vouloir être seules juges des doctrines nouvelles, et de ne pas vouloir les laisser circuler ; elles comprennent instinctivement que ces doctrines nouvelles les menacent, et ne pouvant ni les réfuter, parce qu'elles-mêmes ont perdu tout principe vivifiant, ni s'y accommoder, parce que les vieillards meurent et ne se transforment pas, il ne leur reste qu'à fermer les barrières et tout couvrir de leur éteignoir. Ridicules, mais funestes effets qui prolongent le malaise de l'humanité et retardent son avènement aux destinées heureuses que ne devinent pas les heureux, ou autrement dit, les riches et les puissants du jour !

— La discussion de la loi contre la presse a fourni à M. Pierre Leroux l'occasion d'émettre quelques appréciations que nous nous plaisons à rapporter :

« ..... Vous avez vu venir ici un homme qui professe une opinion religieuse, M. de Montalembert ; il est venu ; il a fait ce qu'un honorable orateur appelait hier un large *meâ culpâ*. Je ne suis pas de son avis. M. de Montalembert n'a pas fait de *meâ culpâ*. Voici, suivant moi, ce qu'il a fait. Il conçoit que le pouvoir, qui aujourd'hui est entre les mains des opinions purement négatives, purement sceptiques, sans principes, qu'on a appelées le libéralisme et toutes les nuances de ce libéralisme, la nuance de M. Barrot, je dirai même la nuance de M. Guizot, toutes ces nuances sont maintenant impuissantes. Voilà ce qu'il comprend. Il comprend que la société doit nécessairement se tourner vers quelque chose de plus fort, de plus fondamental, qui ait un principe, qui ait une religion enfin, et alors il dit : « Mon Dieu ! nous qui avons tant demandé la liberté religieuse au nom du » catholicisme, nous l'avons demandée, c'était une tactique, tant qu'il y » avait encore des doctrinaires, des libéraux, des hommes sceptiques n'ayant » pas de religion et croyant qu'on pouvait s'en passer. Aujourd'hui ils sont » vaincus. Il y a un ennemi que nous allons leur montrer plus terrible, le » socialisme. Eh bien !, au nom de ce danger immense, effrayons la société,

» et puis, lorsque nous dirons au pouvoir : Nous renonçons à toute opposi-
» tion, nous abdiquons, le pouvoir abdiquera dans nos mains. »

» Voilà ce qui, d'une manière consciente, ou peut-être à son insu, s'est passé dans l'esprit de l'honorable M. de Montalembert; car je ne puis croire que lui, qui, il y a quelque temps, disait à l'Assemblée constituante, ce ne sont pas ses paroles expresses, mais on m'a dit que tel en était le sens : « Ce n'est pas le pouvoir qui est en péril, c'est la liberté, » je ne puis croire qu'il vienne dire : « Ce n'est pas la liberté qui est en péril, c'est le pouvoir. »

» Vous avez parfaitement raison, monsieur de Montalembert, ce ne sont plus toutes les opinions sans dogmes, sans fondement et sans principes; ce ne sont plus toutes les incrédulités, toutes les pures négations qui peuvent gouverner la société aujourd'hui; il y a des lois d'éducation à faire, il y a ce grand principe de l'assistance, ce que nous appelons, nous, le droit au travail, à organiser; il y a la nécessité de venir au secours de la société spirituellement, moralement et matériellement. Eh bien! qui peut faire cela? Sont-ce les hommes qui n'enchaînent rien dans une synthèse, qui n'ont que des idées analytiques et de détails, qui ne sont pas à même, par conséquent, de diriger dans une nation de 35 millions d'hommes, sur une superficie grande comme celle de la France, la multitude d'efforts nécessaires pour arriver à un but et réunir toutes les tentatives dans une direction unique?

» Certes, il faut que la France arrive à cet état religieux; mais faut-il qu'elle y arrive par la solution ancienne, la solution que vous aimez apparemment, que vous représentez ici, cette solution que j'appelle jésuitique, et ce n'est pas dans un mauvais sens que je le dis; je ne prétends pas que vous, monsieur de Montalembert, ou d'autres membres de cette Assemblée, soyez affiliés à cette société célèbre qui, après avoir longtemps gouverné des monarchies, peut bien aspirer à gouverner des républiques; je ne dis pas cela, mais je dis que notre politique intérieure que vous êtes venu caractériser avec votre parole, répond parfaitement à notre politique extérieure; notre politique extérieure a précédé, a devancé la manifestation de notre politique intérieure et la loi de M. de Falloux sur l'instruction publique. Nous ne la connaissions pas quand on faisait l'expédition de Rome, l'expédition contre la république, l'expédition contre le socialisme en Italie, l'expédition au profit du papisme, au profit du jésuitisme; elle est venue depuis, et, bien que nous ne connussions pas la loi actuelle, nous savions par cela que la politique extérieure, pour ainsi dire, qui est le revers de la médaille, pouvait nous la faire pressentir. C'est le même système.

» Ainsi, au dehors, c'est la reconstruction de la papauté, c'est la reconstruction de la forme, je ne sais plus comment la caractériser, car pour moi cette forme tend à s'évanouir; c'est la forme du passé, c'est le papisme enfin, la papauté, l'idée d'un homme qui domine par l'intelligence tous les autres, d'un révélateur, non pas d'une révélation, d'un révélateur, l'autorité, ce que vous appelez l'autorité.

» .... La doctrine catholique n'a rien produit, jusqu'ici, au delà de la doctrines des jésuites, et vous savez que l'avant dernier pape, toutes les fois qu'il lui venait des hommes de mérite, des chrétiens d'une certaine valeur,

avait toujours cette parole à la bouche : « Apportez-vous un ordre nouveau? » Non, on ne lui a pas apporté d'ordre nouveau; il y a eu des orateurs, des rhéteurs, des prédicateurs, des sermonaires (Rires), qui ont produit des plagiats d'ordres anciens, qui ont parlé des saints antérieurs à Ignace, saint Dominique et autres; mais d'idées nouvelles, d'idées d'organisation, pas une ne lui fut soumise. Nous en sommes là encore. Or la grande question, la question sociale par excellence, la question qui domine toutes les questions, c'est celle-ci, la question de la hiérarchie. Voià un homme, voilà un autre homme, en voilà un troisième, en voilà un million, en voilà trente millions; comment seront-ils organisés? Citoyens, lisez ce qui est écrit sur ce mur (L'orateur désigne le mur auquel est adossé le bureau. — Exclamations et rires) : *Liberté, égalité, fraternité*. Voilà ce que dit la fraternité, voilà ce que dit la République... (Une voix à droite : Et l'Évangile aussi.) annonçant par là la destruction de l'ancienne hiérarchie; car, citoyens, je vous prie d'aller au Vatican par l'esprit, et de vous demander s'il est écrit ce que vous voyez sur ce mur. Cela ne fut jamais écrit ni dans les palais ni dans les temples; jamais cela ne fut écrit en Égypte, où dominait l'aristocratie de l'intelligence, la théocratie. Cela ne fut jamais écrit non plus chez les Grecs et chez les Romains, citoyens, là où il y avait des esclaves, des hommes déshérités, Enfin, cela n'est pas écrit non plus, comme je le disais, dans les palais des jésuites, ni dans leurs séminaires, ni dans leurs maisons de profès; mais dans le livre d'Ignace de Loyola, il est écrit : « *Tu eris perinde ac cadaver :* » pour être un homme, pour être la manifestation vraie de la créature, tu ne seras que le bâton dans la main des vieillards, tu obéiras à ton supérieur, il sera tout, tu ne seras rien, tu ne seras qu'un cadavre qu'on pousse et qui tombe. Voilà ce qui est écrit chez les jésuites, et voilà ce que M. de Montalembert veut enseigner ici. Oui, il est venu, aux applaudissements d'une partie de cette Assemblée, anathématiser tous les principes du libéralisme. Il est venu, permettez-moi de le dire, faire non-seulement sa confession, ce qui, à mon avis, était une ruse, mais faire la confession de M. Dufaure et celle de M. Barrot (Hilarité); et quand il a eu fait cette confession, il a poussé l'ironie, l'ironie forte, l'ironie sérieuse, jusqu'à donner sa bénédiction au vénérable M. Barrot. (Rire général et prolongé)

» Citoyens, vous vous le rappelez, le vieux libéral, pour me servir de l'expression de notre poète Béranger, a senti l'aiguillon, et il est venu protester que toute sa vie politique ne lui était pas un embarras; que quand, lui, il vivait encore de ses souvenirs de jeunesse; que sa gloire était là; il est venu le dire avec un accent qui m'a touché, moi que son éloquence touche rarement. (Nouvelle hilarité.).....

» Oui, j'ai été touché, j'ai senti l'honnête homme; mais j'ai senti aussi l'homme qui s'abandonne; car, enfin, si cette vie de jeunesse et de libéralisme est sa vie glorieuse, pourquoi l'abdique-t-il tant de fois et continuellement devant nous, et laisse-t-il à d'autres le soin de faire sa confession et de lui donner l'absolution et le pardon? (Rires et exclamations diverses. — A gauche : Très bien! très-bien!) Il a dit qu'il n'abdiquait pas ses principes, mais que la loi actuelle lui paraissait nécessaire, et c'est ce que M. Dufaure

a répété hier. Il a dit qu'il fallait voiler, pour ainsi dire, la statue de la liberté. Voilà la position nouvelle dans laquelle le ministre s'est placé. Il a dit : « La faute n'en est pas à nous, ce n'est pas nous qui avons créé des guerres civiles, ce sont les fureurs de la démagogie ; la démagogie a promené dans nos rues la torche de la guerre civile, et aujourd'hui nous sommes obligés de voiler la statue de la liberté. Eh bien, voici ce que nous avons l'intention de faire. Quand nous aurons des lois de despotisme et de tyrannie, que nous repoussons au fond, quand nous aurons ces lois, nous ferons des améliorations matérielles, quand nous aurons la paix (et cela me rappelle le mot de Tacite : « *Servitudinem in solitudine, quam pacem appellant*), » quand nous aurons la paix, quad l'esprit public sera calmé, quand il y aura le silence de la tombe, alors nous ferons des améliorations matérielles, et nous sauverons la société..... »

« Je dirais volontiers, comme M. de Montalembert, un *De profundis* sur les opinions purement libérales, négatives, qui ont couru un relai de vingt-cinq ou trente ans, tandis que M. de Montalembert et ses amis d'un côté, mes amis et moi d'un autre, nous nous occupions très-peu de l'aspect du monde, nous nous occupions du fond des choses, nous savions et nous démontrions qu'il était impossible à une société de vivre sans religion. Nous reprenions sur ce point toutes les diccussions antérieures, la discussion avec Bayle, qui prétend, par exemple, qu'une société d'athées pourrait vivre. Nous répondions à Bayle, nous le réfutions ; nous lui répondions : Il n'est pas possible d'élever un petit enfant sans religion, car ce petit enfant fera à son père des questions auxquelles on ne peut répondre qu'avec la religion. Citoyens, notre âme était pleine de trouble, pleine de spleen, pleine d'inquiétude ; elle était triste jusqu'à la mort, comme a dit dans ses vers, après l'Évangile, M. de Lamartine, qui fait de si beaux vers et de si belle prose. (Hilarité générale.)

» Tous les traits empoisonnés, je le dirai si vous voulez, qui nous étaient venus du XVIII[e] siècle, nous les recevions dans notre cœur, et nous les portions, ne renonçant pas du tout à cet héritage du XVIII[e] siècle, qui n'a pas été tout erreurs, et qui a dit aussi des vérités, et qui a bien mérité de l'esprit humain, dont l'œuvre est immortelle. Nous souffrions, nous nous inquiétions et nous demandions à Dieu de nous donner la lumière et la vie ; nous l'avons reçue, et c'est ce qui fait aujourd'hui le fond de ce que vous attaquez, c'est ce qui fait aujourd'hui le fond du socialisme. (Rires.—Approbation à gauche.)

» Sans entrer dans le fond des choses, je dirai que la doctrine morale, ou politique ou sociale que M. de Montalembert a posée dans l'avant-dernière séance, et que la majorité a sciemment applaudie, que cette doctrine de l'obéissance est précisément la base de ce que j'appelle la doctrine du jésuitisme. Eh bien ! je vous dirai, par contre, que le principe du socialisme n'est pas l'obéissance ; que le principe du socialisme, permettez-le moi, citoyens républicains, c'est le principe écrit ici sur cette muraille : Liberté, égalité, fraternité ! Il n'y a pas là obéissance..... »

Le citoyen Cunin-Gridaine. Non, c'est vrai ! Il y a là destruction de la société !

Un membre à gauche. Parlez, parlez toujours du jésuitisme! vous ne le flétrirez jamais assez!

Le citoyen Pierre Leroux. Citoyens, ce fut toujours une chose considérable pour les législateurs de s'enquérir à quelle époque des temps ils étaient arrivés. En effet, il n'y a aucun de vous qui puisse le nier, citoyens, la civilisation est progressive; en conséquence, si vous voulcz faire de bonnes lois, et si vous voulez ne pas faire de mauvaises lois comme celle qui vous est proposée, vous devez vous enquérir de l'époque où nous sommes, demander où en est aujourd'hui l'humanité. Et ce n'est qu'après avoir eu une philosophie de l'histoire véritable, qu'après avoir su véritablement où en est l'homme aujourd'hui, où en est la conscience humaine, où en est l'incarnation divine dans l'homme, ce n'est que lorsque vous saurez cela, que vous saurez quelles lois vous pouvez lui imposer. Or, je vous dis que vouloir imposer l'obéissance, ce principe de l'obéissance, ce principe de l'autorité, comme vous dites, c'est une immense erreur, car l'homme n'est plus capable de cela, il ne l'est plus physiquement : son organisation s'est développée (rires), ce n'est plus l'homme des castes antiques; il ne peut supporter ce principe. L'homme moderne, l'homme nouveau est créé; cet homme sait qu'il est l'égal de tous les autres hommes; cet homme sait dans son sang, dans son cœur, qu'il est l'égal de tous, qu'il est l'humanité. Voilà ce qu'il sait, et la tradition tout entière le lui apprend, et il ne peut pas lire l'histoire sans cela; et il faudra, vous, jésuites, quand vous aurez l'instruction, que vous défiguriez toute l'histoire pour la transformer au profit d'une théorie qui est fausse; car ce que je dis là est la vérité : l'homme moderne ne veut plus d'obéissance et d'autorité; l'homme moderne veut l'association. (Rumeurs diverses.)

« L'association! On me demandait tout à l'heure ce que c'était que le socialisme.

» Je ne réponds pas, je ne développe pas la science, je ne dis pas la psychologie et tout ce qui se rapporte à cette science, non, je ne le dis pas; mais je vous dis, cela devrait vous suffire : le socialisme, c'est ce qui nie l'autorité entendue dans le sens d'obéissance, ce qui admet l'organisation dans le sens de l'association, dans le sens de *liberté*, *égalité*, *fraternité*. Voilà ce que c'est que le socialisme, et en ce sens il est adéquat à la république et au mot *républicain*. (Marques d'impatience.)

» Ce qui a amené la révolution, ce ne sont pas ces idées-là ce ne sont pas elles, car elles se trouvaient dans les livres de philosophie, elles n'étaient pas sur la place publique. Qu'est-ce qui y était, sur la place publique? C'étaient environ cent cinquants mille électeurs et vous; c'est vous qui avez amené la révolution, cela est constant, cela est historique. Lisez vos différends, vos démêlés; prenez les années de la restauration et les années de la quasi-restauration. Vous étiez seuls en évidence, les autres n'étaient pas nés; et la preuve, c'est que, précisément après 1848, vous avez été tout étonnés de ce qui se passait dans l'âme d'un certain nombre d'hommes; ces idées sont venues comme la foudre; vous n'y compreniez rien, permettez-moi de le dire, et vons ne voulez pas comprendre encore. (*A gauche.* Très-bien! Mouvements divers. — *Un membre à droite.* Nous n'y comprenons

pas davantage à présent. — *Un autre membre.* On plutôt nous comprenons trop.)

» ..... Et c'est pour guérir cette maladie qu'ils prétendent aveugler la société, détruire la liberté de la presse et de l'esprit humain. C'est une singulière méthode de guérir la maladie. Le ministère, adoptant cette pensée, prétend aussi que la société est malade, et que, pour la guérir, il faut des lois de compression, qu'il ne juge pas très-orthodoxes, comme vous l'avez vu, mais qu'il juge nécessaire pendant le temps de maladie. Mais la maladie n'est pas seulement matérielle, elle est aussi intellectuelle. Comment la guérira-t-on? Si vous n'avez pas une doctrine pour la guérir, il faut permettre à l'esprit humain de se guérir lui-même ; il faut, par conséquent, la liberté de la presse, la liberté des opinions, du socialisme ; il le faut nécessairement, citoyens, ou bien c'est que vous avez une doctrine, et voilà pourquoi mon argument est invincible. Oui, les hommes d'état, les hommes d'état principaux de cette assemblée, qui gouvernent la majorité, croient que tout est fait, que l'esprit humain est arrivé à sa dernière limite. C'est là une erreur de tous les hommes d'état, c'est de vouloir arrêter. Toutes les fois qu'une innovation se produit dans le monde, il y a des hommes, que M. Guizot appelait les hommes de la fin des révolutions, qui se tournent contre elle, qui veulent l'immobiliser, l'arrêter, et ils s'appellent des hommes d'état; eh bien! ces hommes d'état, ils nous ont révélé leur pensée; si, par exemple, l'honorable M. Thiers paraît à cette tribune après M. de Montalembert, je vous assure qu'il révèlera la même pensée.....

» Les prêtres du polythéisme disaient quand le christianisme vint : « Mais cette doctrine est insensée, naus n'en avons pas besoin. Allez dans nos temples, vous trouverez tout : nous avons une théologie, nous avons un culte, la société est malade, mais arrêtons l'innovation, et nous guérirons la société.» Quand l'Égypte tomba on dit : « La société est malade. » Quand la Grèce et Rome tombèrent on dit : « La société est malade... » Quand le christianisme vint on dit : La société est malade, poursuivons les chrétiens, » et on les forçait d'aller se cacher dans les catacombes. Les chrétiens disaient : « Oui, la société est malade, mais nous ne sommes pas malades. »

« Eh bien! à mon tour, je dis : « Oui, la société est malade, mais les so-
» cialistes ne sont pas malades; ils ne sont pas malades, ils sont persécutés,
» voilà ce qu'ils sont. »

— Comme contre partie de ces nobles et intelligentes paroles, voici la circulaire que M. Dufaure, ministre de l'intérieur, vient d'adresser aux préfets pour l'exécution de la dernière loi sur la presse. C'est un monument curieux d'illibéralisme, et la démonstration complète du cercle vicieux dans lequel s'agite la société civilisée. Il faut remarquer que le libéral M. Dufaure prétend que cette loi et les instructions qu'il donne sont *scrupuleusement* fidèles à la constitution. Quelle rage de plaisanterie a donc saisi ce pauvre ministre, au moment où il scellait son apostasie.

CIRCULAIRE.

Paris, 1er août 1849.

Monsieur le préfet, la loi sur la presse vient d'être promulguée.

L'art. 1er fait disparaître de nos lois une regrettable lacune : il a pour but de réprimer et de punir les attaques dirigées contre les droits et l'autorité que le président de la République tient de la constitution et les offenses dirigées contre sa personne.

Les passions politiques ont été à ce point excitées que le délit prévu par cette disposition de la loi se reproduit fréquemment; votre devoir sera de veiller à ce que de pareilles infractions ne demeurent pas impunies. Vous voudrez bien les signaler avec soin à l'autorité judiciaire, qui est chargée d'en assurer la répression.

L'art 2 punit les manœuvres à l'aide desquelles on cherche à détourner de leurs devoirs les militaires de terre et de mer; des tentatives aussi coupables n'ont que trop souvent été faites; elles ont dû éveiller la sollicitude du législateur. Il importe de soustraire les citoyens armés pour la défense du pays à l'influence d'une propagande pernicieuse.

Vous remarquerez que les provocations que cette disposition de la loi du 27 juillet 1849 a pour but de réprimer ne sont pas seulement le fait de la presse : la loi actuelle s'en réfère à l'art. 1er de la loi du 17 mai 1819, et par là elle atteint les tentatives d'embauchage pratiquées à l'égard de la troupe, non-seulement au moyen d'écrits ou d'emblèmes vendus ou distribués, mais encore *à l'aide de discours, de cris ou de menaces proférés dans des lieux publics*,

Par l'action d'une police vigilante, vous serez, je l'espère, en mesure de connaître les délits de ce genre qui pourraient être commis, et vous n'hésiterez pas à en déférer les auteurs à la justice.....

La contravention prévue par l'art. 5 est de celle qu'il est facile d'atteindre; il est interdit d'ouvrir ou d'annoncer publiquement des souscriptions ayant pour objet d'indemniser des amendes, frais, dommages et intérêts prononcés par des condamnations judiciaires.

Vous remarquerez, monsieur le préfet, que la loi emploie des termes généraux, et que la prohibition qu'elle porte ne concerne pas seulement les journaux et écrits périodiques, mais bien tout acte patent et notoire ayant pour but de provoquer les citoyens à indemniser un individu condamné judiciairement. C'est ce qui résulte du mot *publiquement.*

Par un arrêt de la cour de cassation en date du 1er septembre 1836, il a été jugé que l'annonce indirecte d'une souscription ayant pour objet d'indemniser un individu des amendes et frais auxquels il avait été condamné, constituait une contravention aussi bien que l'annonce directe. Enfin, vous ne perdrez pas de vue que l'art. 5 ne prohibe que les souscriptions publiques, et non les souscriptions particulières auxquelles il n'est donné aucune publicité. Telle a été également la doctrine de la cour de cassation, à l'épo-

que où subsistait la disposition que la loi du 27 juillet 1849 vient de reproduire.

L'art. 6 donne à l'ordre et à la morale une satisfaction depuis longtemps réclamée : il permet enfin de mettre un terme aux abus du colportage des livres, des écrits, des emblèmes de toute nature.

Nul ne pourra exercer la profession de distributeur ou de colporteur de livres, écrits, brochures, gravures, etc., sans être pourvu d'une autorisation délivrée par le préfet et toujours révocable.

Par ce mot *écrits*, uous comprendrez évidemment les journaux : cela est d'autant moins contestable que chaque fois que les lois qui régissent la matière veulent excepter les journaux et écrits périodiques de cette expression générique « les écrits, » elles le disent formellement, et vous en avez un exemple en vous reportant à l'art. 7 qui vient immédiatement après.

Or, monsieur le préfet, il faut reconnaître que, dans l'esprit de la loi, l'autorité administrative supérieure se trouve investie, par l'art. 6, d'un pouvoir en quelque sorte discrétionnaire, et qui doit lui permettre de réprimer les abus du colportage.

Vous avez le droit d'interdire sur la voie publique ou le colportage des écrits ou emblèmes de toute nature qui vous paraîtront contraires à l'ordre, à la morale, à la religion, à la paix publique : c'est pour vous un droit, c'est aussi un devoir. Vous ne délivrerez donc la permission de colporter des écrits qu'aux individus bien famés; vous leur enjoindrez de ne distribuer on de ne colporter aucun écrit ou emblème contraire aux principes essentiels sur lesquels notre société repose, ou aux institutions qui la régissent. Vous retirerez les permissions précédemment délivrées à quiconque ne se sera pas renfermé strictement dans le cercle que vous lui aurez tracé.

Ce serait ne pas comprendre le sens de la loi et le vœu du législateur que d'interdire seulement le colportage des écrits ou des emblèmes séditieux ou immoraux que les tribunaux auraient déjà condamnés : pour en venir là, il n'était pas besoin de la loi nouvelle; le droit ordinaire suffisait Vous reconnaîtrez que des écrits dangereux peuvent échapper à l'action de la loi, au moyen de certains artifices de rédaction, et cependant produire le plus pernicieux effet sur l'esprit des habitants de la campagne, s'ils sont colportés et distribués à vil prix. *Selon la loi, la faculté de colporter ne s'exerce pas comme un droit, mais comme une concession:* l'autorité, responsable de l'ordre et protectrice de la morale, ne peut accorder de telles concessions aux dépens de l'ordre et de la morale.....

L'art. 13 donne à l'autorité un droit dont vous userez aussi souvent que cela sera nécessaire; mais vous ferez bien de limiter autant que possible l'étendue de vos réponses et de vos rectifications, afin qu'elles puissent toujours avoir lieu sans frais. La loi vous donne, à cet égard, une assez grande latitude.

Je n'ai aucune instruction spéciale à vous adresser en ce qui concerne les autres dispositions de la loi.

Telles sont, monsieur le préfet, les recommandations que j'avais à vous faire sur l'exécution. en ce qui vous concerne, de la loi du 27 juillet. Vous ne

vous méprendrez pas sur le caractère de cette loi : ***scrupuleusement fidèle à la constitution***, elle punit le délit commis par la voie de la presse, et ne cherche pas à l'empêcher par des moyens préventifs ; elle laisse au jury le soin d'en apprécier la criminalité ; son but principal est d'étendre sur quelques points vos pouvoirs administratifs, et de frapper des faits repréhensibles que les lois précédentes n'avaient pas suffisamment caractérisés. ***Elle ne porte, du reste, aucune atteinte au droit de libre et sérieuse discussion***, condition essentielle de toute société qui se gouverne elle-même.

Cette loi aura été efficace ***si elle interdit pour l'avenir la propagande funeste*** qui, dans ces derniers temps, appelait les citoyens à s'armer contre le Gouvernement de la République, ou les uns contre les autres. Pour qu'elle produise cet effet, veillez à ce qu'elle soit exactement et complètement exécutée. Toute faiblesse, toute condescendance compromettrait son autorité. On est trop porté à croire que le Gouvernement républicain doit exiger moins sévèrement qu'un autre l'observation des lois. Nos institutions nouvelles, au contraire, en appelant tous les citoyens à participer, par l'élection, au gouvernement du pays, ont donné plus de développement aux volontés, aux prétentions individuelles, et doivent, par compensation, rendre plus ferme et plus irrésistible l'autorité légale du pouvoir social. Ne laissez perdre, par négligence ou par faiblesse, aucune partie de cette autorité ; vous ne sauriez bientôt plus défendre le reste, au grand détriment de l'ordre public et de la liberté elle-même.

Le ministre de l'intérieur,

J. DUFAURE.

— Nos amis sont prévenus que ce vieux mensonge, qu'un phalanstère avait été essayé à Condé-sur-Vesges et n'avait pu réussir, vient de ressusciter et de prendre de nouvelles forces. M. Dupin aîné, président de l'Assemblée législative, le rajeunit dans un ouvrage récemment publié par lui sous ce titre : ***Des comices agricoles.*** En donnant à cette fausseté l'autorité de son nom et de sa place, M. Dupin va nous causer un nouveau mal : mais pourrions-nous lui en vouloir ? Les précoces infirmités de l'âge l'ont déjà atteint, et chacun a vu avec douleur à l'Assemblée législative que l'illustre président se trouvait frappé d'une paralysie à l'oreille droite qui ne lui permettait pas d'entendre le bruit constant des membres de ce côté, tandis que par un renversement de sens, assez fréquent dans ces sortes d'affections, il percevait très distinctement jusqu'au moindre mouvement venant du côté de son oreille gauche. Ah ! c'est une chose fâcheuse de vieillir, mais ce qui est plus fâcheux encore c'est de voir des vieillards ne pas s'enquérir assez soigneusement du vrai et du faux et se rendre l'écho des bruits les plus erronnés avec une légèreté malséante à leur âge.

— Le plus terrible adversaire qu'ait rencontré la révolution de février, c'est la haute financa. La haute finance a senti instinctivement qu'une des premières réformes assignées à cette révolution devait être la suppression ou du moins la diminution de l'agiotage, qui depuis 1815 a pris en France

des proportions si colossales au détriment des vrais intérêts du pays. Aussi a-t-elle lutté de toutes ses forces et a-t-elle contribué pour une part considérable à l'avortement de la tentative républicaine.

Elle en recueille dès à présent le fruit, en profitant des embarras de l'État pour lui extorquer le chemin de Paris à Lyon, et de Lyon à Avignon (plus tard viendra celui d'Avignon à Marseille, de manière que toute la ligne de Lille et Calais à Marseille appartienne à une seule compagnie).

Voici des détails que nous lisons dans la *Presse* sur les conditions posées au gouvernement, desquels il résulte en somme que l'État fera une dépense de 200 millions dont il ne recueillera pas un sou, et pour laquelle il paiera au contraire un intérêt perpétuel de 5 à 6 0[0, tandis que les financiers et agioteurs tripoteront à la Bourse, après avoir dépossédé l'État du droit légitime qu'il a d'administrer les grandes routes du pays. Il est vrai que ce serait réaliser le communisme que de permettre cette administration à l'État ! ! — La *Presse* dit :

« Une compagnie demandait la concession du chemin de fer de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon, aux conditions suivantes :

» Elle devait avoir lieu dans les conditions de la loi de juin 1842, qui consistent à laisser à la charge de l'État les terrains, terrassements, travaux d'art, etc.; la compagnie ne devant fournir que la pose de la voie et le matériel roulant de l'exploitation.

» La compagnie demandait un minimum d'intérêt de 4 0[0 garanti par l'État.

» Le capital de la compagnie était fixé à 150 millions, qui devaient être employés comme il suit : 1° la Compagnie rembourserait à l'État la somme de 40 millions et une fraction, qu'il a dépensée sur le chemin de fer de Paris à Lyon pendant l'année 1848, pour la pose de la voie et du matériel roulant; 2° la compagnie s'engageait à exécuter, pendant le courant de l'année 1849, pour une somme de 34 millions de travaux, dont la dépense avait été portée au budget du ministère des travaux publics.

» L'État aurait ainsi reçu en réalité une somme de 74 millions, dont 40 millions d'une part et 34 de l'autre. Les 76 millions restant sur le capital auraient servi à la pose des rails du reste de la ligne et autres dépenses d'établissement de la compagnie.

» La même compagnie offrait de fournir à l'État les fonds nécessaires pour continuer les travaux à sa charge jusqu'à concurrence d'une somme de 150 millions, pour laquelle somme l'État aurait fourni de la rente 5 0[0 à un prix à débattre, et il aurait accepté en paiement les cautionnements des compagnies dissoutes de Lyon à Avignon, de Bordeaux à Cette et de Fampoux à Hazebrouck, lesquels représentent une somme totale de 22 millions et demi, savoir :

» 10 millions pour Lyon à Avignon, dont le cautionnement représente 85 fr. 35 c. par action, de l'ancienne compagnie ;

» 11 millions pour Bordeaux à Cette, dont les éventualités représentent une valeur de 36 fr. 90 c.

» 1 million et demi pour Fampoux à Hazebrouck, dont les éventualités valent, au pair, 54 fr. enxiron.

» Ainsi l'État recevait en réalité, de la compagnie, 200 à 202 millions 1/2, ce qui remplacerait avantageusement l'emprunt qu'il était question de négocier directement sur la place.

» L'État avait pris l'engagement de n'employer les fonds en question qu'aux travaux spéciaux du chemin de fer de Paris à Avignon, mais cette condition n'existe plus dans la nouvelle combinaison.

» La plupart des conditions formulées ci-dessus sont conservées. On a seulement introduit quelques changements de détail. Ainsi, la compagnie de Lyon s'engagerait à avancer 200 millions à l'État, et recevrait, pour une partie de cette somme, des inscriptions de 5 0/0. On ne connaît pas encore le cours auquel la rente serait concédée ; mais il est probable que l'on prendrait le cours moyen d'une période de trois mois ou de six mois.

» Au reste, il manque encore au traité en question la signature d'une des maisons importantes, celle de MM. Bering frères, qui doivent apporter le concours des capitalistes anglais à cette grande entreprise financière. »

Les capitalistes anglais !... Ah ! ils sont venus en 1845 les capitalistes anglais, ont réalisé des primes considérables et se sont vite sauvés dans leur île, emportant l'argent et laissant du papier aux débonnaires Français. Il est vrai que ce n'est pas une raison de se priver de nouveau de leur puissant concours ; — au contraire ! — Oh ! l'expérience a toujours servi... à personne. Mais si tout n'allait pas de travers en Civilisation, comment songerait-on au besoin d'une réforme sociale ; et comment tout allant de travers, si peu de personnes encore y songent-elles ?

La *Démocratie pacifique* reparaîtra aussitôt que l'état de siège sera levé. Ceux de nos abonnés, dont l'abonnement est expiré depuis le 1er juillet dernier et qui sont dans l'intention de le renouveler, sont priés de le faire sans retard, afin de ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi des numéros.

Les abonnements partiront du 15 août, quelque soit le jour où le journal reparaîtra.

EXTRAIT DU CATALOGUE

DE LA

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE,

25, QUAI VOLTAIRE, A PARIS.

COLLECTION DE LA PHALANGE.

Les 8 premiers volumes de la PHALANGE (années 1845 à 1848) se vendent, savoir : Chaque volume pris séparément, 7 fr. 50 c. — Deux volumes pris ensemble, 14 fr. — Les 8 volumes pris ensemble, 50 fr. (*franco*).

Œuvres de Fourier:

THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS, 1 vol. in-8°. 6 fr.

THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE, 4 vol. in-8°. 18

(Le même ouvrage publié par livraisons, prix de chaque livraison, 50 cent. pris au bureau. La souscription est permanente ; une ou plusieurs livraisons par semaine, à la volonté des souscripteurs.)

LE NOUVEAU MONDE INDUSTRIEL ET SOCIÉTAIRE, 1 vol. in-8°. 5

(Les 6 volumes pris ensemble, 28 fr.)

ÉGAREMENTS DE LA RAISON, brochure in-8° de 8 feuilles. 2 50 c.

MÉCANISME DE L'AGIOTAGE, broch. in-8° de 6 feuilles. 2

Cités ouvrières. — DES MODIFICATIONS A INTRODUIRE DANS L'ARCHITECTURE DES VILLES. Brochure in-8 de 100 pages. » 30

ANARCHIE INDUSTRIELLE ET SCIENTIFIQUE, brochure in-18 de 70 pages. 75

L'HARMONIE UNIVERSELLE et le Phalanstère, exposés par Fourier, recueil méthodique de morceaux choisis de l'auteur ; 2 vol., format Charpentier. 6

DESTINÉE SOCIALE, par Victor Considerant ; 2 vol. format Charpentier. 8

MANIFESTE DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE FONDÉE PAR FOURIER, par le même. 1

PRINCIPES DU SOCIALISME, manifeste de la démocratie au XIXe siècle, par le même. 50

PETIT COURS DE POLITIQUE et d'économie sociale, à l'usage des ignorants et des savants, par le même.		40
EXPOSÉ ABRÉGÉ du système phalanstérien, par le même.		50
LE SOCIALISME DEVANT LE VIEUX MONDE, *ou le vivant devant les morts*, par le même. Brochure in-8.	2	

LE FOU DU PALAIS-ROYAL, dialogues sur la théorie phalanstérienne, par F. Cantagrel.	4	
DE L'ORGANISATION DE TRAVAUX PUBLICS, *et de la réforme des ponts et chaussées*, par le même.	3	
APPLICATION DE L'ARMÉE aux travaux d'utilité publique, par J. B. Krantz.	2	
CRÉATION D'UNE ARMÉE des travaux publics, par le même.	1	50
LE PRÉSENT ET L'AVENIR; coup d'œil sur la théorie de Fourier, par le même.		50
LE BILAN DE LA FRANCE, ou la misère et le travail, par Perreymond.	2	50
PARIS MONARCHIQUE *et Paris républicain*, par le même (Sous presse).		
LE SEL. — Impôt, — réduction, — régie, etc., par J. J. Julien.	4	
ORGANISATION UNITAIRE DES ASSURANCES, par Raoul Boudon.	1	
RÉFORME DES OCTROIS et des contributions indirectes, par le même.		75
DE LA RÉFORME, du Crédit et du Commerce, par F. Coignet, manufacturier à Lyon.	2	50
SOCIALISME APPLIQUÉ au crédit, au commerce, à la production, à la consommation, par le même.		25
THÉORIE DES FONCTIONS, par A. Tamisier, représentant du peuple.		30
L'ESPRIT DES BÊTES, *vénerie française et zoologie passionnelle*, par A. Toussenel, 1 *beau volume*.	6	
PLAN SECRET DES JÉSUITES, par l'abbé Léone, — 1 beau volume in-8°.	5	
TRAVAIL ET FAINÉANTISE, par le même.		25
JÉSUS-CHRIST devant les conseils de guerre, par Victor Meunier.		25
DE L'ASSOCIATION appliquée au recrutement de l'armée, par le docteur Alph. Loreau.		10
AUX CULTIVATEURS, crédit, guerre à l'usure, par Wladimir Gagneur.		10
LA RÉPUBLIQUE et la Monarchie passées au crible par un paysan.		10
EXPOSITION DE LA THÉORIE DE FOURIER, fait à Besançon par Victor Hennequin.	1	25
LES AMOURS AU PHALANSTÈRE, par le même.		30
INTRODUCTION *à l'étude de la législation française* (LES JUIFS), par le même, 2 vol. in-8°.	12	

LA PHALANGE

REVUE

DE LA SCIENCE SOCIALE

LA SÉRIE DISTRIBUE LES HARMONIES.
LES ATTRACTIONS SONT PROPORTIONNELLES
AUX DESTINÉES.

XVIIIe ANNÉE.

1re SÉRIE IN—8. TOME X.

Septembre-Octobre.

PARIS

AUX BUREAUX DE LA PHALANGE

RUE DE BEAUNE, 2.

1849

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans la livraison de Septembre-Octobre. 1849

MANUSCRITS DE FOURIER.

DE LA SÉRISOPHIE,

OU

ÉPREUVE RÉDUITE.

(Fin. — Voir les deux précédentes livraisons.)

CHAPITRE XXI.

QUATRIÈME PHASE. — PRÉPARATIFS POSTÉRIEURS.

Le problème sera, comme en Harmonie, de bien intriguer les groupes et de s'appliquer à :

Varier leurs fonctions;
Abréger leurs séances;
Mélanger les inégaux;
Graduer les offices individuels,
Lier un groupe en toutes passions;

Enfin suivre toutes les règles indiquées pour l'essor des 3 passions distributives, la Cabaliste, 10e; la Papillonne, 11e; la Composite, 12e. C'est de leur essor simultané que résultent l'unitéisme, la vérité générale.

Pour obtenir tous ces résultats, spéculons sur un seul moyen, qui n'a rien de compliqué et qui *simplifiera* sans être *simple*; c'est de restreindre les fonctions pour les mieux varier, n'adopter en industrie qu'un petit nombre de branches, mais les graduer et contraster avec le plus grand soin. C'est de là que dépend l'attraction.

En conséquence, la Tribu devra rejeter toute la grande culture, champs, vignes et bois, et les grandes manufactures, comme serait une fabrique de draps; elle ne s'attachera qu'aux fonctions romanti-

ques et attrayantes selon les poètes, qui n'ont jamais osé vanter beaucoup la charrue; mais ils ont vanté avec raison le soin des jardins, vergers et troupeaux, lorsque ces fonctions sont présentées avec luxe d'édifices et collection de belles races. Elles sont même, en Civilisation, le plus noble délassement des grands, quoique la Civilisation, meublée de fourbes, de fripons et de grossiers, ne puisse attacher à ces fonctions aucun des charmes qu'y réunira la Tribu exerçant par séries passionnelles.

En resserrant ses travaux sur un espace très-circonscrit, elle donnera aux rassemblements beaucoup d'activité. Elle doit tendre à un seul but : réduire les séances à 2 heures au plus, le feu de la Composite ne pouvant pas se prolonger plus longtemps. C'est donc une règle à suivre invariablement ; car, si on manque la Composite, on manque les 2 autres distributives ; et, en règle générale, on ne peut pas assurer l'essor de l'une des 3 sans celui des 2 autres.

Voilà notre boussole, et, pour ne pas nous en écarter, excluons de la Tribu mixte tous les grands travaux, comme labourage et manufacture compliquée.

En même temps il faut donner le plus grand essor aux branches auxquelles on se sera fixé. Ce serait une spéculation des plus absurdes que d'adopter tous les travaux de la Phalange, en les réduisant au tiers ; il faut, au contraire, n'en adopter, s'il se peut, que le tiers, et s'élever approximativement à la variété, à la division et aux rivalités dont il serait susceptible dans la Phalange. En suivant cette méthode, on aura peu de séries, mais on les aura bonnes, bien graduées, bien contrastées et aptes à produire de vastes accords, qu'on n'obtiendrait pas d'une foule de menues séries.

Le charme industriel n'est que du côté des jardins, vergers, serres et troupeaux. Point d'attraction du côté des manufactures. Ç'aurait donc été une absurdité que de les introduire d'emblée dans la Tribu, trop faible en ressorts d'harmonie pour s'adonner aux travaux peu susceptibles de charme.

Cependant, aux approches de l'hiver, il faudra bien songer à occuper la Tribu, que les frimats vont bannir des jardins. Il ne restera, pour intriguer ses groupes, ses séries, que le travail des étables et basses-cours, des cuisines et de l'immense fruiterie qu'on aura prodigieusement remplie par les achats d'été et d'automne. Elle sera pour la Tribu une forte branche d'occupation et de bénéfice jusqu'au retour de la belle saison. La Tribu se munira d'un bateau à vapeur ou d'autre pour la conduite de ses provisions de fruits, tant à l'achat qu'au retour.

Dès le mois de septembre on admettra une centaine de manufacturiers très-experts ; ce sera le complément numérique des 600 sectaires.

Là-dessus s'élève la question de savoir pourquoi on ne les ferait pas entrer dès le début pour les exercer, dans tout le cours de la belle saison, aux intrigues industrielles et les initier aux cabales de série, dans lesquelles ils seront très-novices à leur entrée en automne. Ce seront des sectaires de peu de valeur, sans émulation, neufs et inactifs, maladroits, comme on l'est toujours dans un début. Il n'eût pas plus coûté, dira-t-on, d'en former, en mars, 400 que 300; n'est-ce pas se donner double tâche pour obtenir moins de bénéfice, moins de liens sociaux?

C'est raisonner comme s'il s'agissait de renforts matériels, comme de recrues pour un régiment. Sans doute il vaudrait beaucoup mieux les lever et exercer tous à la fois, mais nous avons ici des considérations fort différentes. Le vice de notre petit établissement est de ne pouvoir pas spéculer sur le plus puissant des leviers d'harmonie, sur le clavier général des 810 caractères. A défaut de cette boussole, il faut marcher en tâtonnant. On ne forme pas un demi-clavier ni un quart de clavier; on peut tâcher d'en approcher; mais on courra le risque de s'encombrer de certains caractères et manquer de quelques autres. Cela n'arriverait guère sur une masse de 1,300 personnes rassemblées selon la loi des inégalités graduées; on en extrairait assez facilement, sauf les moyens convenables, un clavier de 810 touches de titre.

Ici au contraire nous ne pouvons pas dans le rassemblement graduer les inégalités. J'ai supposé qu'on travaille pour une société qui n'a que des capitaux limités et qui comptera même sur un surcroît d'actionnaires que lui obtiendront ses premiers succès. Jusques-là je suppose qu'elle est harcelée par la détraction et ne veut rien hasarder; nous ne pouvons donc pas adopter un système d'opérations pleines et régulières, comme si la fondation était faite par un puissant monarque, dont la protection entraînerait les courtisans, ferait affluer les actionnaires et imposerait aux détracteurs.

Dans la conjoncture pénible sur laquelle nous spéculons, le parti le plus sûr est la marche progressive. En admettant 3 renforts successifs en avril, juillet, septembre, nous n'aurons que des sectaires de choix et qu'on aura pu éprouver en divers sens avant l'admission. Les 3 renforts donneront 300 touches de titre à peu près garanti, et il n'y aura de défectuosité que dans l'assortiment des 300 touches de première origine, dont plusieurs se trouveront impropres, mais on aura obvié à ce [ ] dans les admissions successives, et la Tribu sera beaucoup plus forte en gammes matérielles que si elle eût admis d'abord tout son nombre sans connaître individuellement et par épreuve les titres de chacun.

A la vérité les 100 derniers admis seront assez novices en cabale agricole, mais de deux inconvénients il faut choisir le moindre, e

puisque notre but est d'arriver aux accords passionnels, attachons-nous strictement aux moyens d'atteindre au demi-clavier. La cabale agricole, surtout pour les jardins et vergers somptueusement gérés, est si agréable, que les derniers admis se façonneront bien vite au printemps suivant, pour peu qu'ils aient eu trois mois d'exercice la première année, et ils auront cet exercice, car avant de les admettre en septembre on les aura éprouvés en juillet et août.

Si l'on ne peut pas au début exécuter en plein l'opération du débrouillement des caractères sur une masse de 1,300, capable de fournir les 810, on serait fort embarrassé d'une moindre masse de peuple, et dans ce cas le petit nombre serait plus onéreux que le grand. En voici la raison : Il faut pour cette opération donner une absolue liberté d'essor passionnel, il n'y a pas de danger à la donner à 1,300 personnes bien graduées en tout sens et dont on tirera à coup sûr de quoi remplir à peu près les 810 touches, et il y a beaucoup de danger à la donner à 600 personnes dont on ne serait pas sûr, quant à la gradation générale, si comme je le suppose la société fondatrice de la tribu est limitée en moyens pécuniaires et hors d'état de donner à son entreprise le lustre nécessaire pour attirer des sujets de choix et pouvoir avant l'inauguration réunir une masse de candidats dont on puisse admettre 600 élus en parfaite gradation.

C'est lourdement s'abuser que de croire que les demi-opérations soient aussi faciles que les opérations complètes. Si au sortir du port un vaisseau perd dans une tempête moitié de ses voiles et de sa mâture, si une sécheresse enlève à telle usine moitié de sa prise d'eau, croyez-vous qu'ensuite il sera facile au pilote de réduire sa marche à moitié par heure, au meunier de réduire sa mouture à moitié par heure ? Non : il faudra que tous deux aient recours aux expédients. Le meunier vous dira : mes rouages perdant moitié de leur activité, ont perdu en outre moitié de leur efficacité ; la mouture, depuis ce ralentissement, est imparfaite, inégale, il y a déperdition de telle et telle espèce. Le pilote vous dira : depuis que j'ai perdu la moitié de mes agrès, ma manœuvre est incertaine, mal assurée, et tout en diminuant ma marche de moitié, elle diminue en même rapport la sûreté de mes manœuvres; je n'oserais pas, sans risque de naufrage, me hasarder sur tels parages dangereux, où je passais à pleines voiles quand ma manœuvre était assurée par l'intégralité de mâture et d'agrès.

Quel parti prendront les deux individus s'ils sont judicieux? Le pilote opinera qu'il vaut mieux rentrer un mois dans le port, s'y radouber et réagréer en plein que d'entreprendre un voyage qui à l'inconvénient des lenteurs joindrait celui des fausses manœuvres, impuissantes contre l'orage et les écueils. Le meunier opinera qu'il vaut

mieux s'arrêter un jour et amasser dans le bief une masse d'eau suffisante pour fournir de deux jours l'un une mouture active et parfaite.

Ainsi, les opérations à demi-moyens ne sont admises par aucun homme sensé, et la bardiesse avec des demi moyens n'est plus qu'une témérité folle. Quand on est limité en manœuvre, il faut louvoyer et ne rien hasarder. Je suis plus que tout autre ennemi des demi-mesures et peu enclin à hésiter en opérations, mais il est des circonstances qui l'exigent et il faut savoir y céder. A toute règle il y a exception, et quoique le mouvement en système général exige de la hardiesse, il faut admettre les cas d'exception, le 1|8, où il est prudent de déroger aux règles et louvoyer.

Qu'on me donne une masse de 1,300 personnes, j'en saurais extraire en un mois une foule de séries adaptées au clavier des 810 caractères. Ces séries ébaucheraient les grands accords d'extrêmes entre riches et pauvres, entre jeunes et vieux. Je ne peux pas obtenir pareilles séries d'une petite masse de 600 titres inconnus. J'ai suffisamment pesé toutes les doses d'attraction que cette petite masse peut fournir; j'ai essayé toutes les modifications, entre autres l'exclusion de la grande culture et des fabriques, et définitivement je me suis vu entravé, hors d'état de déployer sur toutes passions avec si peu de monde ; il faut donc dans cette perplexité user de stratagème et marcher la sonde à la main, c'est-à-dire faire une fondation progressive où rien ne sera donné au hasard. Sur des épreuves aussi critiques il est prudent de s'en rapporter au maître et dire en pleine confiance comme les disciples de Pythagore et d'Aristote : *Ipse dixit.*

Venons au choix des manufactures qui composeront le renfort postérieur; les plus faciles seront les plus convenables. Ce genre de travail est très-répugnant par lui-même dans l'état actuel, où l'on pousse les séances à une journée de 15 heures au lieu de 1 1|2 ou 2 heures au plus. On saura dans l'harmonie élever l'attraction manufacturière presque au même degré que l'attraction agricole, mais il faudra pour y parvenir observer la règle générale prescrite selon les 3 distributives, la réduction désignée à 1 ou 2 heures ; il faudra en outre organiser les rivalités extérieures entre phalanges, les intrigues et habitudes contractées dès l'enfance, le plein établissement du négoce véridique, l'entier développement du mécanisme passionnel. Comment la Tribu mixte, frêle embryon qui n'aura rien de tous ces moyens, pourrait-elle prétendre à créer l'attraction manufacturière, même en faible degré ?

Cependant elle a sur ce sujet un très-beau problème à résoudre, c'est celui des effets proportionnels aux moyens, l'art de créer une

attraction manufacturière en dose égale aux faibles ressorts d'harmonie que possède la Tribu. Il faudra faire choix de 3 fabriques extrêmement faciles, comme de simples tissus en fil ou coton, des broderies ordinaires, enfin des occupations qui n'exigent pas plus d'un mois d'étude, à peine six semaines.

Si on commettait l'imprudence d'introduire dans la Tribu des manufactures difficiles, il faudrait donc qu'elle y passât son hiver en vaines tentatives avant d'arriver au degré d'habileté où commence à s'établir l'attraction. Telle fabrication, comme les brocards de Lyon ou les tapis des Gobelins, exige au moins dix ans d'étude chez l'ouvrier, surtout dans le cas où il travaillerait à peine 2 heures par jour. Ces fabriques seront bonnes pour les phalanges bien équilibrées, bien enracinées, qui ayant déjà 400 séries de pleine harmonie, pourront sans péril y adjoindre une série manufacturière de 10 ans d'études préparatoires. Qu'importera qu'elle échoue, qu'elle manque d'équilibre pendant ces 10 ans, puisque l'harmonie sera consolidée par 400 séries de plein concert? En pareil cas un échec sera un sujet de facétie comme celui d'un [ ], qui ayant réussi vers 10 femmes, est refusé par la 11e. Il en badine lui-même et considère ce petit revers comme une diversion amusante à ses nombreux triomphes.

La Tribu naissante ne pourra pas envisager sous ce rapport un insuccès en manufacture; elle devra se ménager les moyens de réussite, d'autant mieux qu'elle a besoin d'aliment industriel et cabalistique pour l'hiver. Il faudra donc le créer promptement par des manufactures faciles, et si la Tribu réussit dans le cœur de l'hiver à bien organiser l'esprit cabalistique, les rivalités de partis sur des fabrications aisées, on en conclura qu'un corps dix fois et vingt fois plus intrigué, comme le seront les phalanges, pourra de même appliquer la cabale émulative à des fabrications vingt fois plus difficiles. Ainsi sera résolu le problème de l'attraction manufacturière, proportionnelle aux moyens d'intrigue. On y échouerait si, dans le début, en avril et mai, où les liens seront à peine ébauchés, où les séries mal intriguées auront assez de peine à régulariser les cabales agricoles, on allait compliquer le mécanisme par des tentatives de cabale manufacturière, très-inutile, à cette époque, où l'on est suffisamment occupé aux cultures. C'est une des nombreuses raisons qui militent pour renvoyer à l'arrière-saison l'introduction des fabriques de pure cabale et n'admettre dans le principe que celles d'absolue nécessité, comme sellerie, carosserie, charonnage, dont la Tribu aura un besoin journalier. Supposons donc 3 manufactures dont on entreprenne peu à peu l'introduction en octobre; l'apprentissage, estimé à six semaines, conduira jusqu'à la mi-novembre, époque où cessent tout à fait les travaux champêtres, et dès ce

moment la tribu trouvera dans ses fabriques un supplément efficace aux lacunes d'agriculture; elle pourra dès la fin de novembre avoir des cabales nombreuses et actives sur ses 3 manufactures, qu'il faut, je le répète, choisir dans la catégorie la plus facile, afin que l'apprentissage soit assez court pour que l'intrigue et l'émulation naissent avant le gros de l'hiver et forment supplément aux lacunes de cabale agricole, et remède aux calmes passionnels dont on sera menacé pour l'hiver.

Le système de cabale manufacturière et d'équilibre passionnel en ce genre serait bien incomplet, s'il ne roulait pas au moins sur 7 ou 9 divisions principales. Je viens d'en indiquer 3 en tissus, introduites fort tard et seulement en octobre, puisque les manufacturiers auront employé tout septembre à s'initier aux cabales agricoles. Examinons d'où proviendront les 6 autres et comment je surmonterai la difficulté d'en établir neuf, quand j'avoue moi-même qu'il sera difficile d'en établir 3 à l'entrée de l'hiver.

C'est supposer qu'on aura déjà jeté les fondements des 6 autres et qu'elles se trouveront combinées avec les travaux d'été de la tribu, qui n'aura pas toujours un temps serein et sera quelquefois emprisonnée par les pluies. Il faudra donc dès l'été qu'elle se ménage des moyens de relais aux fonctions agricoles, souvent paralysées. J'établis ces relais sur 6 branches, dont 3 permanentes et 3 accidentelles.

Les 3 accidentelles rouleront sur un atelier indispensable à la Tribu, celui de sellerie, carosserie et charonnage; elle perdrait la majeure partie de ses profits si elle était obligée de passer par les mains des loueurs de chevaux et de voitures pour transporter les milliers de curieux qu'elle recevra et hébergera. Il faudra pour subvenir à ce service qu'elle ait un fort atelier des 3 genres que je viens de citer. Elle aura d'ailleurs une masse énorme de chars et harnais à soigner, et l'atelier du train sera pour elle d'urgente nécessité. Elle devra donc en faire une de ses manufactures fondamentales; elle sera sûre d'en tirer grand bénéfice, car elle pourra se réserver le *fret* des curieux, à qui elle fournira des voitures aussi bonnes qu'ils en puissent avoir, et de plus économiques. Nul curieux ne se soucierait de conduire à trois lieues de Paris ou de Londres deux chevaux et deux domestiques pour les y nourrir à frais de gîte pendant deux ou trois jours qu'il passera dans la Tribu. Chacun aimera mieux user, moyennant un prix raisonnable, d'une belle voiture qu'elle fournira et qu'elle fera [ ] par une compagnie de cochers enrégimentés, afin de ne pas distraire du travail et des intrigues journalières ses sectaires qu'elle est obligée d'exercer au mécanisme cabalistique.

Aux 3 manufactures, 1 de raffinement, 1 de comestibles liquides et 1 de broderie,

Aux 3 manufactures de sellerie, carosserie et charonnage,

Il en reste 3 à ajouter pour compléter le nombre 9, nécessaire à l'équilibre. Il pourrait bien exister à 7, mais ne craignons pas de forcer la dose, puisque les 9 fabriques envisagées comme séries de genre n'auront pas de concurrence établie avec des rivaux de même espèce et formés en tribu.

Il nous reste donc à ajouter 3 fabriques dont l'amalgame soit facile avec les cultures et les travaux habituels. Pour faire un choix judicieux et adapté aux convenances de la Tribu, il faut se fixer au genre le plus décrédité en civilisation par les fourberies. Je n'en connais pas de plus fallacieux que celui de la mixtion et fabrication des liquides, vins, eaux-de-vie et liqueurs. Ce genre d'industrie est le superlatif de la fausseté; il n'est pas possible de pousser plus loin la fraude et l'effronterie. Déjà au temps de Regnard, le légataire disait du marchand de vin : C'est un fripon qu'il faut envoyer aux galères. A quoi Crispin répond : Quand ils y seraient tous, on ne les plaindrait guères.

Que dirait donc Regnard aujourd'hui où l'on ne peut pas, au poids de l'or, obtenir une goutte de vin naturel, ni de liqueur naturelle chez les marchands? Ils en ont sans doute, mais ils ne livrent au commerce rien de naturel, rien qui n'ait passé à l'officine. Dans le traité de Civilisation je les [ ] sur ce sujet, et notamment sur leur insolente coutume d'injurier celui qui paraît douter de [ ]; la multitude imbécile se laisse prendre à ces [ ].

Plus cette branche d'industrie est dévergondée, plus il convient à la Tribu de s'en emparer et de profiter de la propriété des séries qui ne peuvent pas plus mentir à autrui qu'à elles-mêmes. En achetant d'une série passionnelle, bien contrastée, bien équilibrée, vous êtes assuré de savoir en compulsant les registres et résumés de gestion tout ce que fait, tout ce qu'a fait la série, tout ce qu'a pensé chacun de ses membres notables.

Par exemple, tel jour on a procédé en séance d'œnologie à délibérer sur des mélanges de tels vins en telle proportion; les opinions ont été débattues, enregistrées, et on a arrêté de faire les mélanges en telle proportion, à la majorité de tels opinants et tels opposants, dont suivent les noms.

Le mélange ne peut s'exécuter qu'en présence des commissaires de la classe des opposants, qui ne jugent pas l'opération valable et ne prétendent pas que leur nom y soit attaché. Point d'harmonie sériaire sans opposition et mixte; les 2 partis, opposant et mixte, ont assisté par délégués à l'opération qu'exécutent les sectaires positifs, et l'on est assuré que ce mélange, s'il n'est pas consenti par la masse de la série, est au moins une mixtion savamment raisonnée par le parti qui ne

peut pas cacher une syllabe de ses procédés, puisque l'opposition le suit et le signale pas à pas. Dès lors les différences d'avis ne sont que des variétés de perfectionnement. Le mélange qui est aujourd'hui la plus infâme branche de l'industrie, deviendra la plus noble. En effet :

La Tribu a acheté une masse de vendanges et de vins nouveaux des environs de Paris, vins des plus médiocres et dont l'empereur Sévère, s'il revivait, ne serait pas enthousiaste comme il le fut jadis.

La Tribu entreprend de perfectionner selon les procédés indiqués par tel traité, soit celui de Chaptal ou autres. Sur 9 groupes de ses œnologues, il en est 4 qui opinent pour tel mélange avec des vins du Midi ; 3 pour tel mélange d'autres vins, 2 pour la correction avec le sucre ou autres denrées salubres pendant le travail de cuverie. Les vendanges et vins achetés seront livrés aux 9 groupes, selon la proportion des opinions ; savoir, 4|9 aux uns ; — 3|9 aux autres ; — 2|9 aux autres.

Chacun opèrera selon ses procédés favoris, et il ne pourra pas y avoir de fraude puisque chacun des 3 partis opère devant les commissaires des 2 autres qui ont protesté et surveillent cabalistiquement l'opération qu'ils dénoncent et dont ils soignent l'exécution conformément aux procédés ballotés en concurrence. Il n'y a point là de séance perdue, car les surveillants mêmes travaillent pour leurs opposants à charge de réciprocité.

Chaque acheteur qui viendra déguster et acheter connaîtra pleinement la manutention mentionnée sur les registres, elle n'aura dans les mélanges et procédés rien dont on ait à [ ]. Celui qui proposerait en séance d'une série passionnelle de faire du vin de civilisé, du vin de marchand avec le bois d'Inde, la litharge, etc., serait accueilli par la série comme le serait un soldat qui proposerait au régiment assemblé de fuir devant l'ennemi : le colonel lui brûlerait la cervelle, et de même la série chasserait ignominieusement celui qui oserait proposer quelque procédé dont la Tribu aurait à rougir et qui la ferait soupçonner de participer aux fourberies mercantiles, de vouloir s'assimiler à des marchands et des pendards.

Comme la Tribu ne fera aucune vente aux marchands, et que selon les lois d'harmonie elle ne traitera qu'avec les consommateurs et avec garantie de consommation directe, ses ateliers de manutention des liquides seront comme une sauvegarde anti-mercantile, et pour peu qu'elle gère avec intelligence, qu'elle s'adjoigne quelques œnologues expérimentés, elle sera assurée d'un débouché énorme et qui deviendra pour elle une fort belle branche d'industrie. C'est le 3e ordre de manufactures que j'opine à lui adapter.

Comme on aura déjà organisé dès le printemps les 3 manufactures

du 2e ordre, sellerie, carrosserie, charonnage, il n'y aura que 2 ordres à faire entrer en septembre, ceux des tissus et ceux des liquides. On aura dû préparer en conséquence les ateliers, et exécuter les achats préparatoires, la régence y aura vaqué, en s'adjoignant quelque gens de l'art, et lorsque les 100 recrues du système manufacturier feront leur entrée dans le courant d'août, il n'y aura pas d'autre procédé à suivre dans leur admission que ceux déjà suivis pour les renforts précédents.

Il est donc inutile d'entrer dans aucun détail sur l'introduction de ce renfort postérieur qui complétera le système industriel de la Tribu et lui fournira pour l'hiver une diversion aux calmes passionnels qui doivent naître de la stagnation des cultures et la réclusion des troupeaux.

Là se borne l'exposé d'organisation de la 4e phase ; il ne nous reste qu'à récapituler sur la tactique passionnelle de la Tribu et insister par quelques chapitres sur la prédominance qu'elle doit donner dans sa manœuvre, à l'ordre majeur, et aux cardinales d'amitié et d'ambition, les seules sur lesquelles elle puisse pivoter et moduler en plein développement.

CHAPITRE XXII.

COUP D'ŒIL SUR LA TRIBU MIXTE.

Je n'ai traité d'aucune des relations commerciales de la Tribu ; elle se conformera autant que possible aux méthodes indiquées pour la Phalange, c'est-à-dire qu'elle ne fera avec les sociétaires qu'un bénéfice de provision convenue sur les objets avancés et dont l'achat aura été résolu par le conseil de Régence.

On doit se rappeler que le but de la Tribu n'est pas de prétendre à de grands bénéfices industriels puisqu'elle est amplement défrayée par les tributs des curieux et que chacun de ses actionnaires externes trouvera à revendre son action à bénéfice énorme en considération de quelques priviléges de fréquentation accordés aux actionnaires.

Son but unique doit être d'arriver à des accords passionnels d'où naîtra assez le bénéfice industriel, quand les séries seront bien constrastées et bien stimulées en rivalités par des habitudes cabalistiques.

Aucun actionnaire ne serait assez ridicule pour prétendre que la 1re année donnât un grand produit industriel. Comment pourrait-on l'obtenir d'arbres nouveaux, de troupeaux et jardins sur la gestion desquels on sera nécessairement un peu novice ? En outre, la Tribu n'aura ni manufacture, ni grande culture ; on aura dû renoncer aux manufactures parce qu'elles fournissent peu d'attraction tant qu'une troupe n'est

pas exercée cabalistiquement sur le travail champêtre. Ce n'est point du tout sur les manufactures qu'on pourrait commencer à organiser des intrigues de série; aussi les ai-je formellement exclues n'admettant que celles de sellerie, carrosserie et charonnage qui sont indispensables, et quelque bagatelle comme la broderie, pour occuper dans les jours de temps pluvieux.

Quant à la grande culture, elle aurait le vice de trop disperser les sociétaires et ralentir l'activité des changements de séances qui déjà risqueront d'être un peu longues à moins d'une adjonction d'ouvriers externes; il faudra donc en faciliter les variantes par un rapprochement de tous les lieux de séance.

Dans une épreuve aussi restreinte, on ne peut pas prétendre aux essors passionnels que comporterait une Phalange complète à 1200 personnes. D'ailleurs, cette phalange éprouverait encore de fortes lacunes par le défaut de relations extérieures et surtout de cohortes vicinales intriguées. Sans ces cohortes la grande culture est bien pauvre d'attraction, et ç'a été un motif de plus pour l'exclure de la Tribu réduite à 500.

C'est donc aux exercices passionnels en jardins, vergers et troupeaux que doit se borner notre tâche, et j'ai remarqué que les accords, quant à la modulation, doivent reposer sur le majeur plus encore que sur le mineur, c'est-à-dire qu'il faut rattacher les bases du concert sur les liens d'amitié et d'ambition. J'y ai fait intervenir les amours et les adoptions comme ressorts secondaires, quoique très-utiles, mais il est certain que la Tribu devra moduler essentiellement en majeur et imposer à la Civilisation par le bel ordre et l'intégralité des ralliements majeurs qui seront sa véritable force passionnelle, seul point où elle puisse prétendre à briller dans un début où elle sera entravée en tant de [ ] sur les 2 cardinales mineures et dépourvue de leurs principaux ralliements.

Gênée par de si fortes lacunes, comment la Tribu pourrait-elle songer à choisir le mineur pour pivot de manœuvre, ni même à le faire figurer en ligne d'évolutions passionnelles? Il ne doit y intervenir qu'en auxiliaire.

Toutefois, pour confondre les civilisés sur ce qui touche à l'amour, la Tribu ne manquera pas d'accréditer les liaisons désintéressées et proscrites en Civilisation, comme la céladonie qui y est vouée au mépris secret, quoique chacun en prenne le masque. Il n'est pas de penchant plus dangereux en Civilisation; cependant c'est un besoin pour certains caractères de haut titre. Pour juger si la céladonie n'est pas hypocrisie, il faut avoir constaté d'abord le titre caractériel de l'individu. Jusques-là il est impossible de décider si la céladonie fait partie de ses domi-

nantes. Or comme l'étude des titres caractériels sera une des occupations de la Régence, on ne sera point trompé sur l'étalage de céladonie; on n'y croira que chez ceux de la part de qui elle sera présumable. Il s'en trouvera quelques uns sur le nombre, et leur relief sera un moyen de plus pour confondre l'hypocrisie amoureuse des civilisés. Au reste, les femmes auront bien vite jugé la question, et quand elles auront vu que malgré le peu d'essor admis dans les amours de la Tribu, on y jouit déjà de l'avantage du classement, que la véritable honnête femme n'y est plus confondue avec les cyniques fardées de pudeur; toute femme tant soit peu décente se déclarera contre les mascarades vertueuses de Civilisation, et ce sera se titrer d'hypocrite et de Messaline que d'opiner en sens contraire.

Il règne dans ce plan de la Tribu une lacune forcée, celle des relations de commerce véridique dont l'établissement ne pourrait avoir lieu qu'entre des Tribus, et non pas d'une Tribu aux Civilisés, qui resteront fourbes tant que durera la Civilisation. Le régime commercial des Tribus serait à peu près semblable à celui de l'Harmonie décrit en pivotale majeure. Au reste, il convient de renvoyer tout aperçu de mécanisme commercial véridique jusqu'à la 3e touche mineure, Garantisme, où je donnerai sur ce point une méthode fort intéressante, celle du procédé initial du négoce véridique et tel qu'on pourrait l'appliquer à la Civilisation même. De là nous nous élèverons par degrés au mécanisme commercial des Tribus simples, puis à celui des Tribus mixtes, peu différent de l'harmonien.

A défaut d'un système complet de relations commerciales véridiques, impraticable avec des fourbes civilisés, la Tribu, quoique placée au sein de cette *forêt noire*, pourra déjà pratiquer en sens commercial diverses branches du régime véridique; par exemple, toute récolte ou autre produit qu'elle mettra soit en vente soit en consommation sera apprécié rigoureusement à sa valeur intrinsèque par les groupes rivaux. Ne fût-ce qu'un char de choux, on connaîtra le jugement écrit qu'en ont porté tous les groupes rivaux 2, 3, 4, 5, 6, 7, qui cultivent une autre variété de choux et ne veulent pas que l'espèce du No 1 se donne un relief qui rabaisserait le leur. Les choux du groupe 1 seront donc strictement appréciés à leur valeur intrinsèque, avec désignation d'emplois convenables. Quant au prix à en exiger, ce sera un [ ] qui restera dans le vague tant qu'il n'existera pas des mercuriales comparatives de tribus rivales.

Forte en ressorts d'ambition spéculative, la Tribu sera faible en ressorts d'ambition industrielle; ses groupes n'auront pas de rivalités éta-

blies avec d'autres. Comment, au début, pourraient-ils prétendre, sur aucun travail, à lutter avec les renommées établies? S'agit-il d'une branche de culture, il faut avoir au moins achevé la campagne pour qu'on puisse juger de l'aptitude de la Tribu à lutter contre les virtuoses connus.

La Tribu sera donc, dans le cours de la 1re année seulement, dépourvue de ce ressort; car quels que soient ses moyens, elle ne pourra pas les faire valoir dans une 1re campagne, où les sociétaires, se connaissant peu et n'ayant pas d'habitudes pratiques, seront nécesairement inférieurs dans les travaux divers, ce qui ne préjugera rien pour la suite.

Les groupes industriels seront donc privés en sens d'ambition d'un puissant ressort qui est la concurrence ou intrigue fédérale de prétentions. Ils ne sauront pas eux-mêmes juger ce qu'ils pourront être par la suite, entrevoir quel sera le degré de perfection de leurs produits, jusqu'à ce qu'un exercice de 6 mois d'été leur ait appris de quoi ils sont capables et leur ait donné l'aptitude locale et les habitudes industrielles.

Cherchons à nous indemniser de cette lacune par quelques ressorts de menue et de haute ambition propres à faire naître l'estime. J'en vais citer 2, l'un d'influence individuelle et l'autre d'influence générale.

En individuel, nous aurons, dès les premiers jours, les oppositions de systèmes en toute exploitation et les rivalités qui naissent de plusieurs méthodes adoptées par plusieurs divisions d'une série, jusqu'à ce qu'on ait reconnu les variétés bonnes à conserver définitivement. De ces oppositions de méthode naissent les intrigues.

On a vu en 3e touche que les intrigues de série amènent les rivaux à s'estimer réciproquement, parce qu'elles élèvent chaque produit à la plus grande perfection possible, et que les variétés se font valoir entre elles au moyen de l'enchaînement entre variétés sympathiques par accords de tierce, 4e, 5e et 6e.

Si cet effet ne peut pas s'établir en plein dans la Tribu, on en aura du moins le germe dans les contrastes des systèmes qu'adoptera chaque portion d'un groupe, ce qui sera un grand moyen d'estime réciproque entre les Tributiens, chacun d'eux pouvant se faire considérer de la masse par quelque prééminence dans une ou plusieurs sectes, chaque groupe ne fût-il que de 7 personnes, 2, 3, 2. Ces divisions opèreront communément sur 3 systèmes différents dont elles chercheront à tirer parti. L'amour propre les excitera à s'évertuer pour le soutien de leur opinion; de là naît la perfection de chaque travail, et cet effet se remarquera au bout de 2 mois dans les fonctions de la Tribu.

Les rivalités d'harmonie ne tendent pas, comme celles de Civilisation,

à déprimer et frustrer le rival, mais seulement à faire briller chaque produit, activer chaque travail et donner quelque relief à chaque individu; car tel qui est le dernier dans la pagerie est peut-être un des premiers officiers dans une série de la culture des végétaux, et, à ce titre, considéré grandement de tous ceux qui ont des intrigues avec cette série ou contre elle.

Ce n'est là qu'un ressort faible dans les débuts; il ne sera vraiment actif qu'à la 2e année; mais nous en aurons dès le 3e mois un tout-puissant et d'influence générale. Je le trouve dans l'intrigue de conquête universelle, dans la perspective qu'aura la masse de la Tribu de changer sous 6 mois la face du monde, opérer la métamorphose passionnelle du globe et assurer des souverainetés au moindre de ses sociétaires; elle sentira que le monde policé a les yeux fixés sur elle et attend d'elle sa délivrance; elle verra les monarques et les sujets impatients de voir l'épreuve couronnée d'un plein succès, elle verra l'hydre de la philosophie frémir à l'apparition de l'harmonie et du bonheur social.

Cette situation sera pour elle un puissant véhicule capable, à lui seul, de suppléer à l'énorme lacune des intrigues fédérales en prétentions industrielles et des luttes établies de canton à canton, de contrée à contrée, de système à système.

A défaut d'intrigues fédérales, on aura un petit germe d'intrigues spéciales de série, et le nombre de 400 personnes permettra de ménager au moins 3 variétés d'espèces et de systèmes dans un travail, c'est-à-dire que, en exerçant sur un animal, un végétal, comme poulet huppé, pois vert, etc., la Tribu pourra bien distinguer et répartir à autant de groupes 3 espèces de poulets huppés, 3 espèces de pois verts, soignés chacun selon 3 systèmes différents. Dans ce cas, les rivalités seront régulièrement opposées et équilibrées.

Il faut peu de monde pour tenter ce mécanisme. On peut l'entreprendre en ordre simple, c'est-à-dire que, si l'on n'a que 27 sectaires pour le soin des moutons, on peut déjà distinguer 3 espèces de moutons et affecter à chacun 3 groupes essentiels de 7, 9, 11 sectaires; puis, dans chacun de ces 3 groupes, distinguer 2 ou 3 sous-groupes et leur répartir l'essai d'autant de systèmes appliqués à 3 espèces de moutons traitées de 3 manières différentes.

Il est entendu qu'en surchargeant ainsi 27 sectaires, en leur affectant 3 espèces et 5 ou 9 systèmes de gestion, il faudrait les faire soutenir par un corps de coadjuteurs ou *finiteurs*, qui aiderait chaque sous-groupe dans ses travaux, et surtout dans les écarts systématiques dont la méthode, formant rivalité de procédés, éloignerait les autres sociétaires d'y intervenir passionnément.

Pour se ménager ces rivalités graduées, la Tribu devra éviter d'adopter un grand nombre de travaux ; elle ne pourrait réunir, sur chaque fonction, assez de sectaires passionnés, et la rivalité tomberait par le trop petit nombre des individus destinés à la soutenir dans chaque branche.

La Tribu devra chercher à forcer en nombre sur les groupes initiateurs et finiteurs, afin de ne pas surcharger les sectaires principaux, sur qui portera le poids de l'intrigue ; mais comment tirer ces groupes en abondance d'un petit nombre de 400 personnes ?

On peut, sur ce point, faire usage d'un supplément accidentel : introduire des mixtes industriels partout où ils seront applicables, je veux dire des cohortes d'ouvriers civilisés qui n'interviendront en rien dans le mécanisme passionnel des sectaires, et seront considérés comme parmi nous les bœufs qui coopèrent au travail. Ces coadjuteurs dispenseront de forcer en nombre sur les sectes des initiateurs et des finiteurs ; si elles étaient copieuses, elles affaibliraient la masse des autres sectes, d'autant plus qu'il y aura, dans la Tribu, beaucoup d'emploi de ces fonctions d'initiative et finitive ; tout étant à créer ou à finir dans cette entreprise, qui, à son installation, trouvera une foule de travaux, les uns non achevés, les autres non commencés. Elle devra donc ne point organiser les sectes de fonctions accessoires, comme celles d'initiateurs et finiteurs, en ménager à peine 2 faibles noyaux de 21 ou 27 personnes dans les 3 sexes, car ce genre de travailleurs, intervenant comme affiliés passionnels, donne un précieux élan ; mais on aura tant de lacunes passionnelles dans la Tribu, qu'il faudra bien supprimer toute secte dont on pourra se passer à la rigueur, et suppléer les 2 par des mixtes industriels, des ouvriers civilisés faisant fonction d'initiateurs et finiteurs matériels et sans intrigue.

La Tribu étant une entreprise mixte, elle ne doit négliger les mixtes en aucun genre.

Il faudra, en faisant intervenir des groupes de mercenaires civilisés, les isoler soigneusement dans le travail, les assembler s'il se peut à d'autres heures que la secte sur le terrain d'exploitation. Si on les accolait à la secte, cet amalgame fausserait la manœuvre passionnelle en refroidissant l'intrigue joviale et répandant la tiédeur.

D'ailleurs les tributiens, une fois habitués entre eux, au bout d'une quinzaine, et pourvus d'une foule d'intrigues et de liens nouveaux, regarderont comme des bêtes brutes et gens au-dessous de l'espèce humaine ces mercenaires civilisés qui travaillent sans passion ni lien de série, et pour le vil motif de gagner du pain. Chaque Tributien se considérera, en parallèle des civilisés, comme le noble à 32 quartiers a côté du goujat, et comment pourraient-ils manquer à prendre cette haute

idée d'eux-mêmes quand ils verront un petit nombre de princes et magnats de civilisation qu'on aura, par insigne faveur, admis pour spectateurs de la manœuvre passionnelle, s'écrier à l'unanimité : «Nous n'avons pas vécu, la philosophie nous a trompés en nous laissant languir dans la civilisation ; nous ne voyons que chez vous l'homme dans sa nature et dans un état digne de la sagesse du créateur ; nous rougissons d'avoir cru à cette absurde philosophie qui insulte les passions, le plus bel œuvre de Dieu, et nous ne retournons chez nous que pour y livrer aux flammes les volumes de cette perfide science qui nie le code divin et l'universalité de la Providence. »

CHAPITRE XXIII.

DE L'ESPRIT UNITAIRE EN RÉPARTITION DES DIVIDENDES.

L'harmonie de répartition est vraiment la clé de la voûte. Sans cet accord, tous les autres seraient éphémères, et l'édifice croûlerait au moment où il faudrait en venir aux répartitions du bénéfice et aux règlements de comptes individuels.

Quel esprit apporteront à cette répartition les gens âgés qui sont toujours les plus riches en capitaux ? Viendront-ils avec les intentions de nos civilisés mercantiles, qui ne rêvent qu'aux moyens de pressurer le peuple et diminuer ses faibles salaires ? Ils auront, au contraire, la générosité d'un amant pour une maîtresse. Tout ce peuple, cette classe de jeunesse pauvre, a fait leur charme dans les groupes de travail et de festins. Dès-lors, les vieillards arrivant à la séance de répartition ne seront en peine que de veiller à ce que la jeunesse perçoive les meilleurs lots en dividende industriel. On entendra les vieillards déclarer qu'ils sacrifieraient plutôt une portion de leur dividende capital que de souffrir que la jeunesse fût lésée en répartition industrielle. Voilà l'esprit qu'apporteront les chœurs 13, 14, 15 au conseil de répartition : ils y arriveront prêts à maudire quiconque ne tiendra pas les intérêts de cette jeunesse qui fait leur bonheur en amitié comme en amour, à tous les instants de chaque journée.

Je suppose que ces vieillards n'aient pas été bien informés du mécanisme social de la Tribu, qu'ils aient dédaigné d'en lire les conditions, comme je dédaigne de lire les chartes variables des peuples chez qui je vis et dont je ne connais ni ne veux connaître les constitutions aussi variables que les almanachs. Dussé-je vivre cent ans, je ne lirai jamais les innombrables constitutions des civilisés ; je tiens à honneur de n'en connaître aucune, tant je les méprise toutes, depuis celle de Mirabeau

jusqu'à celle de Laréveillère-Lepeaux, et autres successeurs en fabrique de chartes.

Le débat principal roulera sur la question suivante :

Les capitalistes ayant droit au tiers des bénéfices pour l'intérêt de leur versement de fonds, et cet intérêt leur étant garanti franc d'impôt, lesdits capitalistes doivent en outre recevoir une portion quelconque du lot affecté à l'industrie, c'est-à-dire qu'outre les intérêts de leurs fonds versés en capital, ils doivent recevoir une part des lots affectés à chacune des séries où ils coopèrent en industrie, et chacun d'eux doit percevoir une portion du dividende industriel réparti à chacune des 20 ou 30 séries dont il est sociétaire.

Sur cette proposition, l'on verra s'insurger toute la classe riche ; elle représentera qu'en Civilisation l'on ne tire pas plus de 3 pour cent net des bons domaines, que si la Tribu en assure 4 1|6 franc de tout impôt, ou impôt déduit, ce qui équivaut à 6 pour cent, impôts et grivelages mercantiles défalqués (1), tout capitaliste doit s'estimer fort heureux d'obtenir de la Tribu la rente nette de 6 pour 100, c'est-à-dire 4 1|6, impôts déduits et fraudes mercantiles déduites, ce qui équivaut au revenu net de 6 pour 100 en Civilisation.

La classe riche, fondée sur cet argument, s'insurgera contre l'idée de percevoir une portion du dividende affecté à l'industrie. En vain lui représentera-t-on que les riches ont assisté comme les pauvres aux séances industrielles des jardins et vergers, des étables et basses-cours. Ces riches répondront qu'ils y ont assisté et y assisteront sans cesse pour leur plaisir, qu'ils sont prêts à sacrifier moitié du revenu de leurs capitaux plutôt que de renoncer à ces séances amicales, qui font leur bonheur à chaque instant du jour.

Sur ce, la régence leur notifiera que loin d'être admis à renoncer à aucune rétribution d'intérêt de capital et industriel, ils doivent accepter, dans l'un et l'autre genre, les lots qui leur seront alloués.

La-dessus s'établira le plaidoyer des gens riches : « Nous trouvons fort juste, diront-ils, qu'on nous paie un intérêt, un agio de nos fonds versés, nous sommes pleinement satisfaits de ce qu'on élève cet intérêt à 4 1|6 franc d'impôt et de fourberie mercantile, ce qui égale et surpasse même 6 pour 100 du régime civilisé soumis aux impôts et aux fourberies mercantiles non moins coûteuses que les impôts. Mais pourquoi voudrait-on nous humilier en nous obligeant à recevoir une portion du dividende industriel acquis à nos amis intimes, qui, n'ayant pas

(1) On dit l'impôt si onéreux, il l'est moins peut-être que les fourberies mercantiles dont on oublie le fardeau par confiance pour les économistes qui ont su persuader aux nations que leur bonheur tient à tolérer les ravages mercantiles.

de capitaux, doivent au moins percevoir le fruit de leur industrie journalière? Nous y coopérons, il est vrai, mais parce que cette industrie fait nos délices. Pourrions-nous cultiver des fleurs, des fruits, des légumes, sans nous faire aider par toute la classe populaire? Il faudrait, en Civilisation, la payer fort cher, être dupe de ses voleries, fatigué de sa grossièreté; ici nos cultures, nos serres ne nous coûtent aucun frais; nous y sommes secondés par des compagnons intelligents, bienveillants, zélés pour tout ce qui peut nous plaire. Comment pourrions-nous consentir à entrer en partage des deniers qu'ont si bien gagnés nos amis pauvres? »

Telle sera l'objection de quelques riches qui n'auront pas fait une étude des lois d'harmonie passionnelle. On leur fera comprendre que dans une série tous les groupes et les individus doivent avoir part à la rétribution industrielle, à défaut de quoi l'association serait faussée. Les non percevants deviendraient une classe de maîtres et non d'associés, et toutes les classes rétribuées seraient ravalées par cette générosité mal entendue. Les riches, par amitié pour leurs collaborateurs, devront se rendre à cet argument, et ils termineront par dire: « S'il est absolument nécessaire que nous acceptions un salaire de nos plaisirs, que nous participions au bénéfice industriel, si bien gagné par nos amis pauvres, du moins qu'on nous fasse la part si petite qu'elle touche à zéro. »

Tel est l'esprit qu'apporteront les riches à la répartition; ils n'y seront occupés que des intérêts du pauvre.

Cet esprit sera le véritable sceau de l'Unité, le garant de tout le système d'équilibre passionnel, dont on ne peut établir aucun [ ] dans un ordre où le riche ne cherche qu'à rédimer les bénéfices du pauvre et opérer la baisse du salaire. C'est là le côté infâme de la Civilisation et l'opprobre éternel de ses philosophes mercantiles qui ont l'effronterie de se dire amis du peuple, tout en prônant un régime social qui coalise les riches pour accroître la misère des pauvres et ne fait de la concurrence industrielle qu'un gage de baisse de salaire et d'accroissement de la fourberie.

Là dessus ils répondent que la hausse du salaire conduirait le peuple à l'inertie. Sans doute, puisqu'il n'existe pas d'attraction industrielle dans l'ordre civilisé, mais dans les séries passionnelles, où cette attraction existe et où le travail s'opère par plaisir, par point d'honneur, sans acception du bénéfice, peu importe que le bénéfice du peuple aille croissant et que son bien-être soit assuré. Quand la philosophie justifie un mal comme la baisse du salaire par un autre mal qui est le danger d'inertie, elle ne prouve autre chose sinon qu'en Civilisation tous les fléaux se donnent la main, s'engendrent l'un l'autre, et qu'au

lieu de songer à perfectibiliser cet enfer social, il faut en sortir puisqu'enfin l'issue nous en est offerte, et hausser les épaules des objections de quelques [ ] qui gloseront sur ce qu'on emploie l'amour ou autre moyen pour [ ], quand il est certain que tous moyens sont bons, pourvu qu'on atteigne le but, qui est de sortir du chaos civilisé, barbare, sauvage, et arriver à l'harmonie ou développement unitaire des 12 passions.

La Tribu, à part le produit des curieux, aura peu de bénéfice à partager la première année. Ses travaux ne deviendront profitables que la deuxième année où elle sera bien exercée. Alors elle se sera adjoint une centaine de manufacturiers qui entreront en automne et s'occuperont au moins un mois aux travaux agricoles, afin de s'intéresser aux intrigues de la Tribu et y intervenir activement au retour de la saison. Pendant l'hiver ils formeront les Tributiens à quelques essais en manufacture. C'est un sujet dont il n'est pas temps de parler.

Si la Tribu voulait ne viser qu'au bénéfice, elle aurait une belle chance dans les admissions à journée payante, mais une grande affluence d'étrangers désorganiserait le mécanisme social, qui sera faible de liens passionnels. Ce qui peut convenir à un corps vigoureux comme une phalange de grande harmonie, n'est plus applicable à un embryon comme la Tribu mixte.

D'ailleurs, quel est son but? C'est de confondre la Civilisation en lui prouvant que l'unité passionnelle est possible. Une fois cette démonstration fournie, il sera évident qu'il faut abandonner la Civilisation, et que l'honneur de la métamorphose est dû à la Tribu, ainsi que les récompenses de délivrance. Elle ne doit donc aspirer qu'à ce but et ne pas s'arrêter à des calculs mercenaires sur les bénéfices d'admission des curieux; elle pourra seulement en accepter à très-haut prix pour soutenir la première année, qui fournira peu en bénéfice de culture et troupeaux.

La Tribu est un corps trop faible pour établir ses répartitions sur les 3 fonctions, capitaux, industrie et lumières. Elle pourra se borner à 2 titres, capitaux et industrie, en proportion de 1 à 2, c'est-à-dire que sur 300,000 fr. de bénéfice il y en aurait 200 d'affectés à l'industrie et 100 aux capitaux.

La spéculation du capitaliste est ici la même que dans l'Harmonie; il doit satisfaire la classe populaire pour l'enthousiasmer dans les travaux dont il est co-intéressé et pour répandre du charme sur l'ensemble des fonctions. Chez nous, un riche n'ayant rien de commun avec ses fermiers quant aux divertissements, ne songe qu'à les pressurer pour se former une brillante maison; mais dans la Tribu le riche a des rela-

tions journalières avec les industrieux; il lui importe de les voir satisfaits et ardents à leur travail, dont il peut d'ailleurs obtenir pour lui un dividende industriel indépendamment de celui de ses capitaux. Si par exemple il est agronome et qu'on soit obligé de le consulter sur le soin des jardins et vergers, il sera rétribué d'un dividende industriel; mais que sont ces petites spéculations au prix de la principale qui doit seule occuper les riches? C'est l'espoir d'opérer la métamorphose du monde social au bout d'une épreuve de 6 mois, suffisante à établir les accords passionnels.

Ils auront eu dans la Tribu des plaisirs qu'on ne peut trouver en Civilisation, ni à la ville ni à la campagne; on ne jouit à la ville que de plaisirs limités au genre oisif comme spectacles, bals, jeux, promenades, on ne trouve à la campagne qu'une ombre des plaisirs champêtres qu'on y va chercher. Le riche y manque toujours de l'intrigue industrielle avec des groupes de gens affectionnés à son service et intéressés au succès de l'industrie qu'ils exercent. Un riche qui aura ces avantages dans la Tribu s'attachera nécessairement au peuple à qui il les devra, et craignant de rentrer en Civilisation, il adhérera de cœur à tout ce qui pourra satisfaire le peuple de la Tribu.

Rien de plus aisé que de régler le dividende affecté aux capitaux. Quant à celui de l'industrie, on suivra la règle d'harmonie qui est de faire classer l'importance du travail de chacun par le groupe de même fonction ou par ceux de genre approximatif; d'ailleurs, ces classements, dans lesquels interviendra au besoin le Conseil, ne seront pas difficiles à régler, vu l'empressement des sociétaires à maintenir l'accord dans la Tribu.

Les bénéfices industriels seront nécessairement faibles la 1re année, sauf le produit des étrangers admis et dont on peut bien estimer le [ ] à 400,000 francs de France. En supposant qu'on n'en accepte qu'un petit nombre, ce seul objet donnerait, en gradation de 500 à 1500, un terme moyen de 1600 pour chaque sociétaire; les agios des capitaux seront payés par le médiocre bénéfice de la 1re année.

Dès la 2e année, la Tribu aura pu statuer sur les branches d'industrie qu'il lui conviendra d'étendre ou d'introduire, mais alors si elle a bien opéré elle aura pleinement formé ses liens passionnels, et n'aura plus besoin de spéculations actives en industrie, elle voguera à pleines voiles dans l'attraction et saura proportionner chacun de ses travaux à la dose de plaisir qu'ils pourront procurer. Elle ne s'occupera qu'à élaguer les branches peu attrayantes, les remplacer par de plus séduisantes et renforcer les liens plutôt que d'étendre les spéculations.

Le but de l'harmonie n'est pas le même que celui des empires et in-

dividus civilisés qui ne cherchent qu'à accaparer en entier quelque branche de bénéfice et n'en rien laisser à leurs voisins. Une société d'harmonie ne cherche qu'à gagner un peu plus que sa consommation poussée au plus haut degré de bien-être. Quand on aura formé 800,000 phalanges, si elles avaient cet esprit d'empiètement et d'égoïsme qui caractérise les civilisés, comment chacune des 800,000 trouverait-elle des sources de bénéfice exclusif? D'ailleurs, quel est le mobile de cette ambition dévorante qui possède les civilisés? On ne saurait trop le redire : ils travaillent pour un lendemain qui n'arrive jamais, ils craignent avec raison que leurs enfants ne manquent un jour du nécessaire.

Cet océan d'inquiétudes n'existe plus dès que la mécanique passionnelle est formée. On y vit pour aujourd'hui et non pour demain, on y trouve dans l'alternative de plaisirs et de travaux attrayants un équilibre des passions qui est le bonheur et non pas l'espoir du bonheur; on y est par la garantie de minimum à l'abri de toute crainte pour ceux qui sont nés ou naîtront dans ce nouvel ordre, et l'on n'a plus d'autre souci que d'accroître les liens passionnels d'où résultent l'attraction industrielle et l'accroissement des bénéfices combinés avec les plaisirs.

CHAPITRE XXIV.

FRAGMENTS.

Sur la beauté primitive et la dégénération de l'espèce.

Tiré de Ramsay, écossais. (*Voyage de Cyrus.*)

Après une description de l'âge d'or qui n'a rien de la fadeur de celles des poètes, et qui nous montre Jupiter emportant les premiers hommes sur son char dans un ciel supérieur où ils voyaient à leur source même la vérité, la sagesse, la justice, le philosophe poursuit en ces termes :

« Un jour les hommes ne suivirent pas le char de Jupiter, ils restèrent dans le champ d'Hécate, s'enivrèrent de nectar, perdirent leur goût pour la *vérité pure* et divisèrent l'amour du plaisir d'avec l'amour de l'ordre. (Vérité et ordre finis quand série rompue sous prétexte de plaisir familial) l'amour abandonna la terre (il finit avec les séries) et avec l'amour toutes les divinités célestes disparurent, les vieux sylvains furent changés en satyres (vrai), les Napées en Bacchantes (vrai), les Nayades en Syrènes (vrai), les grâces et les vertus se séparèrent (morale répressive) et le faux amour de soi-même, père de tous les vices (égoïsme), enfanta la volupté, source de tous les maux (brodé, *sed* bien dit). Toute la nature changea de forme dans cette sphère inférieure (anneau

s'éteint). Le soleil n'a plus la même force ni la même douceur, sa lumière s'obscurcit, la terre s'enveloppe d'une croûte épaisse, opaque et difforme (atmosphère viciée), les jardins des hespérides sont détruits (Sibérie), notre globe s'écroule, les abîmes s'ouvrent et l'inondent (déluge), etc.

Les ailes de l'âme sont abattues (hors des séries point d'âme, d'essor), les esprits sont précipités dans des corps mortels ou subissent plusieurs métempsycoses, jusqu'à ce qu'ils soient purgés de leurs crimes par des peines expiatoires. C'est ainsi que le siècle de fer succéda au siècle d'or; il durera 10,000 ans (oui, si on écoute philosophie mercantile); Saturne se cache dans une retraite inaccessible, mais à la fin il reprendra les rênes de son empire et rétablira l'univers dans son premier éclat; alors toutes les âmes seront réunies à leur principe (à unité, Dieu, série.)

—

« Les financiers les plus habiles ne m'ont offert pour remède que des » emprunts, des impôts ou la banqueroute, des projets désastreux ou » des actes frauduleux : ruiner l'Etat, pressurer le peuple, voilà tout » leur savoir (décimer l'avenir, plus élégant). »

Si l'on ne savait pas que Louis XVI était un roi honnête homme, on l'apprendrait par ces seules paroles. Il jugeait bien les perfectibiliseurs; *però*, si aux yeux d'un roi intéressé à les excuser ils étaient déjà brigands lorsqu'il ne s'agissait que de combler un déficit annuel de 52 millions dans cette France alors si opulente par ses colonies (1788) et ses propriétés, quelle est leur [ ] depuis qu'ils ont trouvé le secret de combler 52 millions de déficit en mangeant 4 milliards de biens nationaux, faisant banqueroute de 4 autres milliards de dette et finissant par grever la France d'une nouvelle dette qui s'élèvera bien vite à 4 milliards, si elle n'y touche déjà? Voilà donc 12 milliards engloutis par les perfectibiliseurs, sous prétexte de combler un déficit de 52 millions annuels; et s'ils étaient déjà brigands de l'aveu même de Louis XVI, avant d'avoir consumé les 12 milliards, que sont-ils aujourd'hui?

Ils s'excuseront sur les évènements, les contretemps. Mauvais subterfuge! *cur* tous les régénérateurs de finance, de morale et de politique n'aboutissent-ils qu'à amener des évènements qui décuplent le mal? Je les compare à un médecin qui donnerait de l'arsenic à ses malades et qui, après les avoir tués l'un après l'autre, attribuerait leur mort à quelque évènement. On lui dirait avec raison : c'est votre remède seul qu'il faut accuser puisqu'il tue tous ceux à qui on l'administre. N'est-ce

pas là le fait des financiers ? Appelez l'un après l'autre les plus habiles. Ils ne vous donneront d'autre remède que l'arsenic politique si bien défini par Louis XVI, les emprunts, etc.... Et qui est-ce qui oserait contredire l'opinion de Louis XVI, quand on considère que malgré sa défiance de ces hommes dangereux, il a pourtant été perdu par le financier Necker, et qu'après Louis XVI, l'Europe entière s'est perdue pour s'être jetée dans les bras des financiers. Car, qu'est-ce qui a entretenu le foyer révolutionnaire, sinon la confiance aux demi-mesures du financier Pitt, qui a mangé 800 millions sterlings (20 milliards) à son pays pour ruiner l'Europe en masse comme sa patrie, et pourtant les financiers d'aujourd'hui lui élèvent des monuments, en le qualifiant d'homme d'Etat. On peut répondre à ses prôneurs : Qu'arriverait-il à l'Angleterre si elle avait seulement 3 hommes d'Etat de même force qui mangeassent chacun 20 millions sterlings pour envenimer le mal ? Car c'est tout ce qu'a su faire M. Pitt. L'Europe n'a commencé à lutter contre Bonaparte, que lorsqu'elle s'est écartée de ses intrigues mercantiles en recourant aux levées en masse, aux vendées et landsturms. Qu'ils sont petits ces hommes d'État civilisés quand on les considère de près, et qu'ils ont raison de payer des idéologues pour vanter à tue-tête la perfection de la Civilisation perfectibilisée. C'est le secret des juifs qui surfont des 7/8 ; on croit faire un effort de raison en leur rabattant moitié, on est encore dupe des 3/4 de ce qu'on leur paie. Les perfectibiliseurs sont encore pires, car ils ne vous laissent qu'un accroissement de misères. *Ità* compter sur mots et non résultats.

DES

DIVERSES ISSUES DE CIVILISATION

SOMMAIRE.

(Cahier 28, cote 10. Ce cahier est un des brouillons du *Nouveau monde industriel.*)

I.

SYNTHÈSE DE LA CIVILISATION.

La carrière sociale du genre humain considéré dans son ensemble, se compose de périodes successives, comme les échelons déjà parcourus, 1. Éden, 2. Sauvagerie, 3. Patriarcat, 4. Barbarie, 5. Civilisation, et les échelons à parcourir, 6. Garanties solidaires, 7. Association simple, 8. Association composée, etc., etc.

Chacun de ces échelons se subdivise à son tour en phases d'accroissement et décroissement, analogues aux phases de la vie humaine, qui sont, l'enfance, l'adolescence, l'apogée, la virilité et la caducité. Dans les divers traités qui prétendent analyser la Civilisation, l'on n'a jamais songé à faire ce tableau des phases et de l'apogée, en indiquer les caractères distinctifs. Il règne sur ce sujet une confusion extrême.

Je passe à l'examen spécial de quelques-uns des caractères de chaque phase de la Civilisation. Le plus digne d'attention est le pivot de la 1re phase.

Concession de droits civils à une épouse exclusive. C'est la porte d'entrée en Civilisation. L'on peut y parvenir par d'autres voies, mais celle-là est la plus directe et la plus efficace, et ce qui prouve que le mariage exclusif est voie d'entrée en Civilisation, c'est que si on rétablissait la réclusion et l'esclavage des femmes, on sortirait par le fait du mécanisme civilisé pour retomber à peu près dans celui des Chinois, peuple métis, qui n'est ni civilisé, ni barbare, mais mi-parti des caractères de Civilisation, Barbarie et Patriarcat.

La 2e phase a la propriété de créer cette liberté du peuple dont les philosophes anciens ont tant raisonné sans savoir l'établir. La féodalité, l'enchaînement à la glèbe, objets de tant de diatribes, étaient le germe de liberté que la philosophie ancienne n'a pas su inventer, et que la philosophie moderne ravale fort mal à propos; car c'est la voie naturelle de l'affranchissement du bas-peuple, qui n'est guère moins malheureux après ce dégagement. La Civilisation a pour ton dominant les illusions chevaleresques en 1re phase; on en a vu la preuve au Xe siècle, et les illusions de liberté en 2e phase; on en a vu la preuve à Rome, à Athènes et à Sparte, où l'on a tant parlé de liberté, quoique le peuple fût dans le plus affreux esclavage.

L'apogée ou plein est une phase moyenne dont nos méthodes ne tiennent aucun compte, ni en mouvement social, ni en matériel. C'est pourtant la portion la plus remarquable de toute carrière: nos sciences ne veulent pas lui accorder un rang distinct, un espace mitoyen. On le considère comme un point, on ne lui donne qu'un instant de durée, sans lui assurer ni caractère ni fonctions. Cette erreur s'étend au matériel; aussi, dans le calcul des phases de la lune, la physique omet-elle de distinguer un apogée ou plein.

Si l'on est dans une période malheureuse comme la Civilisation, il faut, lorsqu'elle a acquis toute sa force, rassembler les moyens qu'elle fournit et tâcher d'atteindre l'échelon supérieur (*voyez* le tableau des échelons sociaux), se faire jour à travers le chaos des misères sociales et recourir aux méthodes neuves, sortir de l'ornière. C'est un effort dont la philosophie n'a pas été capable; elle a suivi servilement l'impulsion des circonstances, elle s'est enchaîné à l'esprit mercantile par le seul fait de l'enrichissement colossal du commerce et de l'agiotage, qui maintenant joue au dé la fortune des empires. Ainsi, la 3e phase de Civilisation s'est pleinement établie soit par les fortunes gigantesques de l'agiotage, soit par le monopole maritime qui l'a emporté après une lutte long-temps prolongée contre les forces de l'Europe. Nous avons pleinement parcouru cette 3e phase dont nous recueillons aujourd'hui les fruits, le monopole maritime et l'influence industrielle des compagnies actionnaires qui font aller les entrepre-

neurs en carosse et la multitude en sabots. Voilà tout le fruit de nos modernes systèmes d'industrialisme.

Les illusions économiques, sont le ton dominant de la 3e phase, ton qui commence déjà à décliner, car l'illusion devient trop visible, et les derniers évènements de Manchester, combinés avec le progrès des dettes publiques, prouvent trop clairement que toutes les billevesées d'économisme ne servent qu'à appauvrir collectivement et individuellement les masses : — *collectivement* par le progrès des dettes et des intérêts; *individuellement* par la baisse du salaire et les [ ] de travail.

Contre des preuves si évidentes, le bel esprit scientifique devient tout-à-fait impuissant; aussi le ton dominant de 3e phase, l'illusion en économie, est-il à peu près tombé, quoiqu'on soit encore en 3e phase, et déjà l'opinion cherche des illusions nouvelles dans une chimère toute récente, l'esprit d'association fausse et bornée aux compagnies d'actionnaires. Les publicistes ne la tournent qu'au détriment de la classe populaire, en fournissant au fisc des moyens d'augmenter les impôts, dévorer l'avenir, et au commerce des moyens d'accroître les fourberies, les rapines, altérer impunément toutes lesdenrées sous le masque de la concurrence.

Le monopole maritime (caractère pivotal de la 3e phase civilisée) est aujourd'hui trop en force pour qu'on puisse s'abuser sur les bévues de l'esprit mercantile et sur ses tristes résultats; il est donc naturel que l'opinion, rassasiée des illusions de 3e phase, s'accroche à celles de 4e phase, même avant d'être entré en 4e phase. Aussi donne-t-elle aujourd'hui à corps perdu dans les [ ] d'association fausse ou association de chefs actionnaires, qui, loin d'associer les nombreux subalternes au bénéfice d'une entreprise, ne leur garantissent pas même le travail ingrat dont ils subsistent.

Ces nouvelles chimères, décorées si mal à propos du nom d'association, sont une ruse des sophistes, qui, voyant leurs théories mercantiles en discrédit, ont besoin de mettre en scène quelque illusion nouvelle, créer de nouvelles philosophies et remanier les vieux sophismes qui sont très- [ ], car le siècle est confus de ces duperies en industrie; on aperçoit une tendance à un nouvel ordre; on parle d'association sans oser aborder le problème : c'est dans l'agriculture que l'association pourrait [ ].

Sur un sujet aussi neuf et aussi étrange que la théorie de l'association domestique agricole et de l'attraction passionnée, le lecteur est en droit d'exiger des preuves surabondantes. Je vais donc, suivant la méthode mathématique, ajouter aux démonstrations positives déjà

données un système de contre-preuves ou démonstrations négatives et indirectes. Elles seront tirées de l'ignorance où sont les modernes sur les caractères et les propriétés, sur la marche et la fin de la Civilisation, dont ils ont la bonhommie d'espérer quelque perfectionnement, et sur les voies qu'aurait pu suivre leur génie tâtonneur et limité, pour arriver par degrés à des progrès réels dans l'échelle sociale.

C'est ici qu'on va désabuser ceux qui se bercent d'illusions sur le progrès de la Civilisation, démontrer qu'elle n'est dans ses 4 phases qu'un cercle vicieux reproduisant à peu près les mêmes fléaux sous diverses formes et donnant aux perfidies sociales des couleurs variées qui fardent les plaies sans en fermer aucune, et en forment de nouvelles.

On va se convaincre, d'une part, que les prétentions des modernes au perfectionnement, aux garanties sociales, sont une tendance à sortir de la Civilisation, à s'élever à un échelon supérieur (6e période); — d'autre part, que les fausses mesures adoptées par notre siècle, notamment son système d'industrie anarchique et de concurrence individuelle, et surtout sa bévue de prendre la *régie actionnaire* pour l'*association*, nous précipiteraient bientôt en 4e phase de Civilisation, état diamétralement opposé aux garanties sociales.

Pour préluder à cette analyse, posons d'abord contre l'état civilisé deux chefs d'accusation, que personne ne déclinera. Ce sont le régime des monnaies et celui des assurances. Tous deux sont des dispositions extra-civilisées, deux enjambements ou engrenages dans la période 6e, dite Garanties sociales. On ne trouve la garantie de vérité que dans le régime des monnaies; — on ne trouve la garantie de secours social que dans le régime des assurances. Mais sur quoi sont fondées ces deux garanties collectives, à peu près les seules qu'on trouve en Civilisation? Elles reposent sur des principes essentiellement contradictoires avec les principes de l'Economie politique.

En effet, la monnaie est une régie exclusive contre-balancée. Ce n'est point un monopole, car le monopole n'est pas contre-balancé comme la monnaie qui a double contre-poids dans le change et l'orfèvrerie, et ces deux rivaux jouissent du libre exercice: tandis que le monopole n'a qu'un seul contre-poids non libre qui est la contrebande, et n'est pas contre-balancé régulièrement par double concurrence. Aussi est-il vexatoire autant que le régime des monnaies est tutélaire. Ce dernier est la plus belle disposition du mécanisme civilisé, et pourtant c'est une *régie exclusive*, le contraire de la libre concurrence prônée par les économistes.

Autre démenti pour la science. La seconde garantie qui se trouve en Civilisation, celle des assurances, est encore l'opposé de nos systèmes

de concurrence individuelle et non solidaire sur laquelle repose tout le mécanisme civilisé. Il repose sur l'industrie conjugale ou subdivision morcelée en petits ménages d'un seul couple, cultivant sans association solidaire avec les couples voisins. Si on changeait cet ordre, on sortirait de la Civilisation qui a pour base le plus grand morcellement possible et la plus petite combinaison possible. Il existe moins de morcellement dans les phases où règne l'esclavage; mais cet état de choses est considéré comme civilisation imparfaite et non comme civilisation perfectionnée. D'où il est évident que le sceau d'une parfaite Civilisation est le plus grand morcellement possible, et quand nos économistes votent pour l'association dont ils raisonnent sans cesse, ils votent pour la chûte de la Civilisation, qui est fondée sur le morcellement et la concurrence individuelle ou anarchique.

Le régime des assurances est un mécanisme tout opposé et tout-à-fait anti-civilisé; car il oblige solidairement une très-nombreuse masse pour le soutien d'un individu. Mille maisons sont assurées à une compagnie; chacune des mille a pour garante les 999 autres dont les propriétaires ont payé d'avance le remboursement de celle qui brûlera. Les mille propriétaires sont donc solidaires les uns des autres. Mais si un villageois a sa récolte gelée ou brûlée, personne n'est solidaire pour l'indemniser.

L'assurance est donc le régime de sagesse, l'esprit de Dieu. Toute société fondée sur d'autres bases que l'obligation solidaire de la masse pour les biens de l'individu n'est qu'un chaos d'injustice et d'égoïsme. C'est ce qu'on nomme civilisation perfectible qui, tout en prônant ses progrès, n'avance vers le but qu'autant qu'elle se greffe sur la 6e période et qu'elle en emprunte pièce à pièce quelques caractères.

Observons qu'en accusant cette perfide société, je ne lui oppose pas des systèmes de mon crû, des correctifs arbitrairement imaginés. Je ne la condamne que sur des faits notoires, sur ce que possédant les 2 germes de garantie, le régime des monnaies et celui des assurances, elle n'en fait aucune application aux autres branches du mécanisme social où il faudrait les introduire pour s'élever à la période des Garanties.

Ici la Civilisation est prise en flagrant délit, en charlatanerie évidente, car qu'avait-elle à faire pour échapper à elle-même et arriver aux Garanties? Il fallait appliquer *au commerce* le régime des monnaies, la régie exclusive contre-balancée et appliquer à l'*industrie productive*, aux 4 facultés agricole, manufacturière, domestique et enseignante, le régime des assurances, ou obligation solidaire des masses pour les individus.

Remarquons aussi que ces deux fanaux de garantie, le régime des monnaies et celui des assurances n'ont pas été des fruits de la science

politique. Elle a pour caractère la stérilité en inventions et applications. C'est l'instinct des gouvernements qui a inventé le régime des monnaies; c'est l'instinct des commerçants qui a inventé le régime des assurances. La Politique vient après coup faire du bel esprit sur un germe de bien dont elle n'est point créatrice, mais seulement profanatrice, car elle ne sait ni ne veut en faire application, en étendre l'usage. Elle ne propose même pas ces applications; elle ne loue ces germes du bien que pour en paralyser la culture, en empêcher l'extension, persuader que tout est fait quand tout reste à faire, et que l'état social est parfait quand il foule aux pieds les germes de perfectionnement réel que la nature a placés sous ses yeux.

Je signalerai plus loin d'autres menus germes disséminés en civilisation, sans qu'on songe à en déduire des principes et des méthodes de garantie: tels sont les hypothèques, les lettres de change, les réserves corporatives, les caisses d'épargne, les hôpitaux, etc.

II.

ISSUES ET MORT NATURELLE DE LA CIVILISATION.

Un mot sur ce titre, qui peut sembler bizarre. On va demander: qu'est-ce que la mort naturelle de la Civilisation? Expliquons-le.

Cette mort serait l'événement ou la série d'événements par lesquels la Civilisation arriverait par degrés de la 3e phase, aujourd'hui existante, à la 4e phase non encore née; puis de la 4e phase à la 1re phase de la période 6, dite Garantisme ou régime des garanties sociales.

Dans ce cas, la Civilisation s'éteindrait naturellement et gradativement, en passant par tous les degrés de l'échelle sociale. Ce serait pour elle une mort véritable, parce qu'elle ne pourrait plus renaître, car les gouvernements et les peuples une fois parvenus à la 1re phase du Garantisme ne voudraient plus rentrer en Civilisation où les bénéfices et les jouissances quelconques sont beaucoup moindres qu'en Garantisme.

Si j'employais les mots *fin* ou *clôture* de la Civilisation, ce seraient 2 termes impropres; car la fin signifie une chute locale qui n'empêche point la renaissance. On a vu la Civilisation *finir* en Orient par l'invasion des Turcs; on l'y verrait renaître aujourd'hui si les cabinets Européens, au lieu de se liguer pour faire égorger les Chrétiens par les Turcs, se liguaient pour renvoyer ce peuple féroce dans les déserts d'Arabie et se partager les belles provinces qu'il a envahies sur la chrétienté. Si les Sarrazins eussent vaincu Charles Martel, on eût vu la *fin* générale de la Civilisation, mais non pas sa *mort*, car elle aurait

pu se cacher dans quelque réduit et en sortir plus tard, comme le christianisme, banni d'Espagne, se réfugia dans les Asturies et en sortit sous les successeurs de Pélage.

Le mot *clôture* serait impropre, comme celui de *fin*, car il y aura clôture de la Civilisation dans le cas d'abandon subit et unanime, par aspect d'une société immensément supérieure en bénéfices et jouissances, comme sera la 8e période éprouvée sur un canton d'une lieue carrée et 1,800 habitants. Dans ce cas, il n'y aura pas *mort*, mais *clôture* de la Civilisation; elle sera abandonnée sans qu'on veuille en parcourir la 4e phase, ni parcourir les phases de la période 6e, Garantisme.

Telle est la transition qui se prépare; mais il est bon d'examiner quelle aurait été la marche progressive du mouvement social, dans le cas où la stérilité du génie se serait prolongée et où le mouvement, à défaut du secours des inventions, aurait parcouru successivement tous les échelons de la carrière. C'est le sujet des 34e et 35e chapitres qui traitent, l'un de la 4e phase de Civilisation non encore née, et l'autre de la période des Garanties, où la 4e phase aurait pu nous acheminer, selon la marche qu'elle aurait suivie; car on va voir que cette phase a plusieurs entrées et plusieurs issues. Elle peut conduire soit en Garantisme, 6e période, soit en Association simple, 7e période; je vais, dans ces chapitres, examiner les voies qu'auraient amenées ces deux dénouements.

Table des 28 issues de Civilisation.

Voies de transition.

K. 1 K. Les utopies sociétaires, les tâtonnements (Kepler, Owen.)
2 K. La thèse du monde à rebours et les calculs subséquents.

Voies de génie directes.

1. L'architecture unitaire.
2. Les calculs réguliers sur l'association agricole simple.
3. L'exploration intégrale des sciences.
4. La théorie d'affranchissement gradué appliqué aux femmes.
5. Les procédés du Garantisme successif.
6. La concurrence commerciale véridique.
7. Le calcul des passions récurrentes, ou du vœu de la nature manifesté en travestissement.

Voies de génie indirectes.

8. L'analyse de la Civilisation.
9. Le calcul de restauration climatérique intégrale.

10. L'étude de la nature intégrale des propriétés de Dieu et du mouvement en cadre intégral.
11. L'analogie, dualité du mouvement et immortalité.
12. L'hypothèse calculée de Civilisation universelle.

Voies de contrainte.

13. La perquisition forcée.
14. La conquête composée.
15. Le monopole composé.
16. La conquête simple intégrale.
17. L'usure intégrale.
18. Le monopole du pis-aller.

Voies d'extension.

19. Application du régime des monnaies.
20. Application du régime des assurances.
21. Les banques rurales.
22. L'archéologie intégrale.

Voies de bizarrerie, originalité.

23. Le génie en casse-cou.
24. L'esprit de contradiction sur le commerce et le ménage.
25. L'analyse du commerce.
26. Le calcul des courtes séances.
27. L'écart absolu.
28. Le libre arbitre calculé pour Dieu et pour l'homme.

⋈. La synthèse de l'attraction passionnée.
La foi intégrale en Dieu.
L'algèbre sociétaire ou calcul de la vérité supposée.

Parmi les 28 issues on peut remarquer d'abord les utopies sociétaires et tâtonnements tels qu'on en fait en Angleterre. C'est une voie d'issue fort lente, car elle ne peut fructifier que par intervention et concurrence de la 24e voie, l'esprit de contradiction qui n'est pas encore en jeu, car la société coopérative se déclare pour la méthode de M. Owen. Il faudrait au contraire en antagonisme à ces méthodes dépourvues d'attrait, une société qui amenât les compagnies d'essai à tenter des voies opposées à celles qu'on suit actuellement et qui ne sont que l'arbitraire mal déguisé. Les contradicteurs, par esprit hostile contre leurs rivaux, s'attacheraient aux procédés d'où naît l'attraction et obtiendraient aussitôt un succès notable qui couvrirait de honte les méthodes actuelles et l'arbitraire de leurs statuts.

Mais cette marche serait lente et fâcheuse, car le genre humain a besoin d'arriver promptement au but. Dissertons pourtant sur la voie lente puisqu'elle est adoptée par nos tortues politiques; supposons le cas où l'invention du régime sociétaire ne serait pas faite et où l'humanité serait réduite aux formes lentes par défaut d'invention.

Au nombre des issues lentes on voit figurer n° 15 le monopole composé, que les Anglais avaient si beau jeu d'entreprendre et qu'ils n'ont pas su inventer; je ne peux pas m'arrêter à définir cette méthode, mais je me borne à dire que le monopole *simple* exercé aujourd'hui par l'Angleterre est comparable au scorpion qu'il faut écraser sur la blessure qu'on en a reçue. C'est par un raffinement de monopole qu'on pourrait détruire le monde actuel. Mais comment les civilisés inventeraient ils des opérations transcendantes en politique sociétaire, quand ils ne savent pas même inventer les plus faciles, telles que l'algèbre sociétaire, ou calcul de la vérité supposée ? C'est l'une des deux voies par où j'ai débuté, l'autre fut l'architecture combinée.

Je néglige l'examen successif des 28 voies, pour en venir à deux voies lentes, l'objet spécial de ce chapitre. Ce sont la théorie de féodalité usuraire par les *Banques rurales*, 21e voie conduisant en 7e période et à la théorie de concurrence commerciale en mode solidaire véridique et réductif, 6e voie du tableau, conduisant en 6e période. Je traiterai de préférence le sujet des banques parce que c'est l'opération à laquelle tend l'esprit dominant du siècle entièrement adonné à l'usure.

III.

DES BANQUES RURALES.

Il est évident que l'usure est devenue manie générale sous des noms décents et des formes bénignes, comme les placements en fonds publics, l'exercice de la banque, etc. Ces divers genres d'industrie ne sont autre chose que le domaine de l'usure et de l'agiotage ; le banquier le plus honnête prête à la journée; car il compte les intérêts *jour par jour*, faisant payer comme achevé le jour commencé ; quelques-uns même spéculent à l'heure et calculent sur le retard habituel de leurs paiements pendant 6 heures.

La banque n'est donc autre chose que l'usure, et quant au placement en fonds publics, c'est la manie usuraire alliée à la manie du jeu. Telles sont les professions qu'on révère et qui fixent l'attention générale, même de la classe noble ; autrefois elle dédaignait les manigances mercantiles ; aujourd'hui elle déserte et vend ses domaines pour venir exposer à la bourse ou y envoyer ses capitaux du fond de la province,

comme on le voit dans les faillites d'agents de change où figurent des légions de propriétaires de la province.

Tel est le germe d'un grand évènement que personne ne prévoit, mais qui s'avance à grands pas, c'est l'entrée en 4e phase de Civilisation. Souvent on se demande à l'aspect d'une innovation politique: Où va nous conduire ce [ ]? On n'a pas encore songé à appliquer cette question au progrès colossal de la banque et de l'agiotage. On vend aujourd'hui le revenu des royaumes aussi lestement qu'on vendait autrefois des culottes; les mines de l'Amérique et les finances des états ne sont plus que des pièces d'étoffes étalées dans la grande boutique de l'agiotage, les capitaux se concentrent de plus en plus entre les mains des banquiers, des chefs de compagnies et des hauts et puissants tripotiers qu'on nomme gens d'affaires. Autrefois un banquier riche de 2 à 3 millions était cité comme colosse; aujourd'hui quelques uns possèdent cent millions et il faut de 20 à 30 millions pour être un notable dans la confrérie. Celui de 2 à 3 millions n'est que petit bourgeois en banque.

C'était donc le cas de se demander où nous conduira cet empiètement gigantesque de la banque, effet d'autant plus digne d'attention qu'il fait des progrès rapides. C'était là un beau sujet d'investigation; mais la science, tout occupée de suivre les recherches sur les vieilles pierres d'Egypte ([ ] caractère, inquiétude du passé et non de l'avenir, seul utile à connaître)? ne songe pas à prévoir et neutraliser les événements qui peuvent changer la face du monde. Il faut rendre justice aux banquiers et agioteurs, eux-mêmes ne savent pas non plus où ils conduisent l'état social. C'est le seul instinct de la cupidité qui dirige toute la force des choses et entraîne la Civilisation, mûre depuis longtemps, pour passer en 4e phase. Ceux qui rêvent l'immobilisme prennent bien mal leur temps, car jamais le monde social ne toucha de plus près à un changement décisif, qu'aucune théorie d'immobilisme ni d'obcurantisme ne saurait empêcher : répétons que je ne parle pas de l'association, j'en suppose la théorie ignorée et je ne disserte ici que sur la tendance à une 4e phase de Civilisation. Ce ne serait pas un événement fâcheux, mais, au contraire, une innovation très-paisible, séduisante, pour les gouvernements comme pour les peuples, une restauration industrielle, qui *serait toute confite en douceurs et plaisirs*. Plus d'indigence, plus de soulèvement d'ouvriers, comme à Manchester, plus de populace affamée, déguenillée, plus de retard dans le paiement des contributions du pauvre, plus de privation de travail, plus d'insubordination chez la classe inférieure, ce serait la merveille sans égale que cette 4e phase, et la philosophie, qui toujours intervient après coup pour s'attribuer ce qui n'est qu'effet du hasard, aurait beau jeu de s'é-

crier : Quel progrès vers la perfectibilité, sous la bannière de l'auguste philosophie du commerce !

Je n'ai décrit que le germe de cette innovation, l'empiètement de la banque. Expliquons maintenant la marche qu'elle suivrait. Elle n'est encore qu'enfant dans l'agiotage, car elle ne brocante que les revenus présents et futurs des empires, à peine quelques branches du fonds, comme les mines, les canaux, mais son art de dévorer l'avenir ne sait point encore s'exercer sur le fonds entier, c'est là le but à atteindre en banque, il faut en venir, et bien vite, à posséder le fonds, créer une agence de tripotiers moraux qui, d'accord avec le gouvernement coassocié et copartageant, organisent un vaste coup de filet pour s'emparer, par voie très-légale, de la masse entière des propriétaires, — entière, sauf l'exception ; — mais dans cette affaire, quand on tiendra moitié ou tiers en possession, l'on tiendra le tout en propriété indirecte.

Il y a longtemps qu'on a sous la main le germe de cette opération, les monts-de-piété ou agence de prêt légal sur nantissement. Il ne s'agit que de les appliquer à l'agriculture, au grand contentement des cultivateurs mêmes qui sont dévorés en détail par des usuriers locaux et des compagnies parisiennes prêtant ostensiblement à 4 ou 5 pour 100 d'agio, et grivelant jusqu'à 20 pour 100 par des accessoires. Ceci rappelle qu'il y a trois ans un financier ou homme d'affaires, qui avait fortement déclamé dans les journaux contre les extorsions fardées, voulut y substituer des mesures modérées, et mit en scène un plan de commandite dont il aurait été le chef, où l'agiotage devait être borné à 5 pour 100. Ses adversaires, en réplique, disséquèrent le plan et prouvèrent que son projet au lieu de 5 pour 100 s'élèverait réellement à 17 pour 100 avec les accessoires. Voilà où en est la pauvre agriculture avec les secours de cent théories d'industrialisme ; encore est-elle heureuse de recourir à ces compagnies vampires, grugeant 17 pour 100 par an ; ils sont moins voraces encore que ceux qui, dans certaine ville, prêtent sous la halle *à un écu le cent par mois ;* ce qui fait 36 pour 100 par an, taux vraiment moral et chinois, car en Chine, centre de la morale et des bonnes mœurs, l'intérêt légal est de 35 pour 100 par an, selon les lois.

Il ne faut pas s'étonner que dans un tel état de choses on voie des gens très-pieux, très-moraux, prêter consciencieusement à 10 pour 100, tout en croyant faire une œuvre pie et travailler à leur salut en préservant l'agriculture des usuriers qui lui prennent 20 et 30 pour 100. J'ai vu de saintes gens raisonner ainsi et prêter à 10 pour 100 pour la plus grande gloire de Dieu ; aussi l'esprit commercial a légalisé toutes ces [ ] et l'on n'a plus même ces scrupules de nos aïeux en matière

de prêt. Tout s'est perfectionné, même la conscience religieuse des prêteurs.

Notre siècle a sanctifié 2 professions qui n'étaient rien moins que saintes autrefois, ce sont le commerce et la diplomatie. Des diplomates se disent saints en aidant à faire égorger et apostasier les chrétiens; des usuriers (je pourrais les citer) se disent saints en cachant à leurs confesseurs qu'ils ont prêté à 20 pour 100. Si on les en badine, ils répondent : Je l'ai fait pour le commerce; ce n'est pas pécher, c'est affaire de commerce. Ainsi, grâce aux saintetés de fraîche date, saintetés mercantile et diplomatique, tous les crimes, toutes les infamies deviennent œuvres pies. Montesquieu se plaignait déjà de ce conflit de saintetés, en disant : Le mariage est un état saint et le célibat un état saint ; tout état est donc saint, car on ne peut être que garçon ou marié. Montesquieu trouverait aujourd'hui une hiérarchie de sainteté plus embrouillée; mais rentrons dans le sujet.

Il s'agit de prouver que le monde social marche à l'usure féodale, qu'elle s'établira dès qu'un ministre en aura la pensée, la velléité, car elle sert merveilleusement les vues de centralisation et concentration qui règnent aujourd'hui chez les ministres de tous pays ; elle est même pour eux voie exclusive, hors de laquelle ils n'atteignent point le but et se trouvent en conflit avec le monde commercial, ainsi qu'on l'a vu dans l'affaire de la société commanditaire de l'industrie, qui a porté ombrage au ministre des finances ; d'où il est clair qu'il voudrait exercer cette influence, à laquelle marchent le commerce et la banque. Je vais lui indiquer le moyen d'y parvenir, et avec l'appui de l'opinion qu'il n'a pas toujours de son côté, mais qu'il aurait pleinement dans cette occasion.

Déjà elle est en faveur des monts-de-piété, qui sont pourtant très-vexatoires en ce qu'ils n'avancent réellement que moitié de la valeur réelle, et confisquent trop tôt l'objet engagé. Cependant ils sont moins rançonneurs que l'usurier bourgeois, ils sont donc *le moindre mal* en usure, et tel est le but auquel doit tendre la Civilisation, car elle ne peut pas arriver au bien possible, mais seulement au moindre mal. C'est l'effet que produiront les *Banques rurales* pour toutes les classes de propriétaires à qui elle prêteront sur engagement du fonds ou des récoltes. L'entreprise étant très-lucrative [ ], le ministre des finances ne courrait aucun risque en créant, pour essai, une de ces banques rurales au voisinage de Paris, dans une petite commune de 15 à 1,600 habitants, sous sa direction. Il pourrait, dès la première année, estimer les résultats généraux que donnerait cette méthode étendue à la France entière.

Je vais analyser ladite méthode et en décrire les résultats.

La Banque rurale se compose des officiers divers nommés par le gouvernement, si c'est lui qui fonde l'établissement, et d'actionnaires votants, jouissant d'un nombre de votes proportionné à la masse de leurs actions.

Les concessionnaires de chaque Banque rurale versent un cautionnement à la caisse d'amortissement, et garantissent au fisc portion quelconque, un tiers ou un quart dans les bénéfices.

La Banque rurale ne se borne pas comme le mont-de-piété au prêt sur gage, elle opère activement en industrie; elle occupe la classe pauvre et se forme une ferme expérimentale, opérant selon les instructions d'un comité d'agronomes, placé dans la capitale, sous la direction du ministre.

Le fisc est associé de la Banque rurale, comme il l'est du mont-de-piété. Le ministre concède l'exploitation de chaque canton, chaque arrondissement, chaque division. Ainsi les Banques rurales sont comme les droits réunis, les douanes, etc., une agence du ministère, mais plus étendue à elles seules que toutes les autres ensemble; aussi occuperaient-elles amplement un ministre spécial, qui nomme les agents au nombre de 12 à 15 dans chaque Banque rurale.

La Banque rurale prête au taux commercial qui est 6 pour 100 l'an. Ce taux n'effraie pas les cultivateurs, ils savent bien que les compagnies qui prêtent à 5 et à 4 en prennent bien plus de 10 avec les accessoires et les pièges.

La banque rurale prête les deux tiers de l'objet consigné; le troisième tiers payable à l'époque de la vente, soit de la récolte déposée, soit de l'immeuble non dégagé. Elle doit être pourvue d'un édifice propre à recevoir les récoltes nanties, en bien gérer la manutention, surtout celle des liquides, si mal tenus par le paysan qui n'a pas l'attirail nécessaire en caves, futailles, et ne peut pas se les procurer.

En déposant à la Banque rurale, il trouve le triple avantage, 1° de voir sa récolte mieux gérée, mieux garantie des dégâts et intempéries; 2° d'en recevoir d'avance les deux tiers de valeur, sans être obligé de vendre à l'instant; 3° de travailler lui-même, avec salaire, au soin de ses propres récoltes, qui, si elles étaient enserrées chez lui, lui coûteraient son temps, un salaire de valet, un achat d'ustensiles, futailles, etc., et des avaries inévitables dans une mauvaise manutention. Ainsi tout campagnard, même l'homme riche, sera fort aise de verser tout le gros de sa récolte à la Banque rurale, moyennant une provision fixée à un taux très [ ], car la Banque rurale, opérant sur une grande masse de denrées, ne fera que le tiers des frais que fait un particulier.

Les récoltes versées à la Banque ne sont pas distinctement soi-

gnées ; elle peut recevoir du blé de cent individus, elle ne fera pas cent tas de blé, ce serait perdre tout le bénéfice de gestion combinée ; elle se borne à faire 3 à 4 tas, selon la série distincte des qualités, et ainsi des vins et de tous les objets déposés. Celui qui a versé dix hectolitres de vendanges en 3e qualité n'a droit que sur le foudre de 3e qualité et sera payé selon le produit de ce foudre ou estimativement s'il ne veut pas attendre la vente du foudre.

La Banque par cette gestion combinée des récoltes petites et grandes qui lui sont consignées, épargnant une grande partie du temps qu'absorbe la gestion incohérente, il arriverait que beaucoup de paysans resteraient oisifs, surtout en hiver si elle ne se ménageait pas des moyens de les occuper. En conséquence elle doit avoir un jardin, une ferme, et trois manufactures, une pour les hommes, une pour les femmes, une pour les enfants, ou bien une seule si elle présente des fonctions applicables aux 3 sexes. Elle doit avoir aussi des écuries et cuisines spéculatives, salles d'enfants et écuries ; le villageois ne pouvant pas ni bien traiter, ni faire prospérer ses animaux, ni se nourrir sainement et à bas prix, ni soigner convenablement ses enfants, elle traitera à prix convenu sur les 3 branches de dépense, et le villageois s'empressera de traiter avec elle, soit pour le bien-être des hommes, enfants et animaux, soit pour l'épargne du temps qu'il emploiera au service de la Banque, soit par l'avantage de ne rien débourser et jouir d'un crédit à la Banque sur la vente future de ses récoltes ou le produit de ses travaux, et même pour le logement qu'on donnera à prix convenu à la classe pauvre dans les lieux où la Banque aura des édifices convenables.

Les sources de bénéfices de la Banque sont :

1° Les économies de gestion combinée (voyez sur leur énormité l'article de la préface) et cette gestion sera énorme parce que la grande majorité des habitants et surtout les gros propriétaires qui ne résident pas habituellement, remettront leurs récoltes à la Banque dont les greniers et les caves seront surveillées chaque jour et bien garanties contre les intempéries, les insectes, les rats, et autres fléaux, qui causent tant de dégats dans les dépôts des particuliers. J'ai vu un arrondissement peu étendu perdre en un seul été trois mille muids de vin qui *poussèrent* parce que les paysans et même les propriétaires aisés manquent d'édifices et moyens convenables à la manutention.

2° Les bénéfices de ventes opportunes. Le paysan est obligé de vendre à vil prix au moment de la récolte ; en 1819 on vendait, à 50 sous la mesure, des blés qui selon le compte des frais de culture coûtaient 62 sous aux cultivateurs ; ils ne pouvaient donc se tirer d'affaire qu'en

vendant à 70 sous, et pourtant ils donnaient à 50, par besoin de vivre, pour éviter les garnisaires, les usuriers.

La lésion du cultivateur est bien plus forte en pays vignoble : aussi n'est-il rien de pauvre comme les vignerons, presque tous obligés de livrer à vil prix, au moment de la recolte, des vins qu'il faudrait garder 2 et 3 ans. La Banque rurale ne se presse jamais de vendre à la baisse, elle a des capitaux à 4 0|0 l'an, car, outre le fond des actions à dividende, elle a des versements de diverses parties à qui elle assure des avantages de comptes courants, une voix de plus aux délibérations, etc.

3° Les provisions ou droits de commission et gestion qui s'élèvent à une somme assez considérable.

4° Le bénéfice des cultures sur les terres confiées à fermage fixe; les gens riches aimeront mieux traiter avec elle qu'avec les paysans, fripons et retardataires dans les années stériles.

5° Le produit des terres qu'elle acquerra successivement par expiration des termes de prêt.

6° Le bénéfice de ses manufactures.

7° Le produit des jardins, fermes et étables.

⋈ Enfin, le bénéfice de commerce direct, moyen d'éviter par une forte consommation l'entremise et l'extension du commerce que les banques feraient entre elles sans voie de négociants.

K Puis la voie de bénéfice dans le bas prix des capitaux versés en compte courant.

Le bénéfice du peuple se trouve dans la garantie contre le prêt usuraire, la garantie de travail fructueux, moyen de profiter de ses petites récoltes et faculté de faire donner les soins convenables à ses enfants et ses animaux, bénéfice des journées qu'il pourra consacrer au travail salarié par suite de l'épargne de temps.

Le bénéfice du gouvernement se trouverait dans les articles suivants (je ne mentionne ici que la France):

1° Faire verser 300 millions à la caisse d'amortissement en supposant 1500 banques rurales, dont les concessionnaires fourniraient en moyenne 20,000 fr. de cautionnement.

2° Ajouter 200 millions au revenu fiscal par le produit des dividendes alloués au fisc dans chaque phalange; plus 50 et peu à peu 100 millions qu'on épargnerait en frais de perception, les banques faisant l'avance de l'impôt du pauvre et des dépositaires de récoltes. Il en serait de même des ménages combinés qui s'organiseraient dans les villes à l'imitation des banques rurales, au moyen de quoi on parviendrait à abonner bientôt tous les impôts des classes moyennes et basses.

3° Procurer subitement à 200,000 protégés du gouvernement

des emplois lucratifs en tous degrés, car il faut environ 12 à 15 employés par Banque rurale, le directeur, les gérants, les commis et les valets.

4° Maîtriser sans monopole ni contrainte le commerce des grains et comestibles et garantir à jamais des extorsions commerciales et famines, par les silos de réserve qu'entretiendraient toutes les Banques rurales.

5° Extirper et prévenir l'indigence par le travail que fourniraient les Banques rurales en tout temps, et, par convention avec elles, prendre le soin des infirmes et malades.

6° Opérer en plein un bien qu'on a vainement rêvé, la restauration des forêts que le peuple ne dévasterait plus parce qu'il serait chauffé et nourri à la banque ; elle ferait donner à la culture des forêts le temps qu'on emploie aujourd'hui à les dévaster.

7° Établir en tout canton une caisse d'épargne où l'on recevrait aux conditions d'usage les petites sommes du pauvre en leur procurant dans l'intérieur de l'édifice des délassements et repas aux jours de chômage pour les détourner des habitudes vicieuses, cabarets et autres.

8° Enfin, établir la discipline populaire en soumettant le peuple à un régime régulier, l'action unitaire du gouvernement, par des fermes expérimentales qui, en chaque canton opéreraient méthodiquement selon les instructions données par le bureau ministériel d'agriculture.

K. Métamorphoser de fait le système commercial qui tomberait par la ligue des Banques rurales pour éviter l'intermédiaire ou négociant et traiter en droiture, effet qui ramènerait à l'industrie productive tous les capitaux et les neuf dixièmes des agents qu'absorbe aujourd'hui la complication commerciale.

Telle est l'opération qu'aurait dû faire depuis longtemps le gouvernement au lieu d'abandonner l'industrie à la concurrence individuelle et au morcellement. Voilà pour ceux qu'épouvantent les prodiges sociétaires une opération de basse catégorie civilisée et pourtant colossale en bienfaits ; le plan n'en est pas suspect, car il n'est que l'application, l'extension d'un germe existant sous le nom de Mont-de-Piété.

Nous avons à examiner comment on amènerait peu à peu la mort naturelle de la Civilisation et l'entrée en 6° période. L'effet n'aurait pas lieu d'emblée, car les Banques rurales deviendraient d'abord tyranniques ; l'esprit civilisé abuse de tout, et ne verrait d'abord dans cette innovation qu'un moyen de museler les peuples, pressurer la classe pauvre par une méthode qui augmenterait considérablement le produit sans enrichir le peuple. Bientôt toutes les petites propriétés tomberaient entre les mains du gouvernement par expiration des délais de prêt, et alors toute la classe pauvre serait transformée en industrieux enrôlés et dis-

ciplinés, recevant comme le soldat vêtement et ration à la Banque rurale. Diverses propriétés de familles moyennes écherraient aussi à la banque par suite du prêt, de sorte que le gouvernement posséderait bientôt un tiers du territoire; il pourrait alors monétiser le territoire selon le rêve de quelques forcenés qui n'ont pas observé que pour monétiser le tout ou partie du territoire, il faut d'abord posséder la partie qu'on veut monétiser. Or, le gouvernement actuel ne possède que le revenu et non le fonds, mais au moyen des Banques rurales il pourrait en moins d'un demi siècle acquérir le 1|4, puis le 1|3, et la 1|2 des immeubles.

Je le répète, cet empiètement fiscal se présenterait sous les couleurs les plus séduisantes, les plus morales. On verrait le peuple morigéné, discipliné et ennuyé de cet état de monachisme industriel, mais comme il serait à l'abri de l'indigence et du manque de travail, vêtu décemment et contenu sévèrement, on peindrait tout en beau ce nouvel ordre. La philosophie chanterait le perfectionnement et le progrès des lumières sociales. On aurait trois beaux prétextes de jactance: 1° la discipline introduite parmi le peuple; 2° l'accroissement réel du produit, car cette 4e phase de civilisation rend au moins 1|4 en sus de la 3e et le produit de la France estimé 5 milliards s'élèverait promptement au delà de 6. Le 3e serait la facilité des améliorations impossibles aujourd'hui, comme la restauration des forêts et des sources, la construction et l'entretien cantonal des chemins vicinaux sans les mettre à la charge du fisc, les travaux généraux d'irrigation qui seraient exécutés en grand par la Banque rurale; enfin les reconstructions de nos sales bourgades et villages dont on ne conserverait que les maisons de la classe aisée, tandis que toutes les masures seraient remplacées par un bon édifice attenant à la banque, et où elle logerait la populace enrolée, comme aujourd'hui le seigneur loge ses valets dans une attenance du château.

Un 4e trophée apparent serait le changement de mœurs, la mascarade morale. On verrait non seulement les pères, mais la jeunesse entière devenir avaricieuse et ladre comme les Chinois et les Autrichiens. La Civilisation dans son âge de vieillesse ou 4e phase prendrait les caractères de la vieillesse qui est généralement avare. Sans ce [ ] le gouvernement deviendrait bientôt propriétaire de tous les immeubles par les folles dépenses des gens riches, mais les prodigues et dissipateurs sont infiniment rares dans cet ordre, ils seraient raillés et traités de fous par leurs égaux en âge. Le monde social parvenu à ce caractère sordide n'en vaudrait pas mieux, il serait encore plus hypocrite qu'à présent; tout jeune homme s'élèverait à la fausseté méthodique d'un diplomate. On n'aurait aucune commisération pour le peuple, on dirait: « Rien ne lui manque, » et vraiment il ne manquerait de rien quant au strict nécessaire, mais il serait bien chétivement nourri et payé,

et ne pourrait guère s'émanciper de ce nouveau joug, car il ne trouverait plus de fermes, les riches aimeraient mieux affermer à la Banque rurale qu'à un individu sans moyens.

Nos sages commettent une grande bévue quand ils [ ] de la perfection dans le caractère mercantile et usuraire de la jeunesse actuelle, élevée à peu près comme les jeunes gens de Chine, qui à vingt ans sont tous des usuriers raffinés. Aujourd'hui la jeunesse, il est vrai, n'est plus dissipatrice, comme elle l'était il y a un demi-siècle; elle est façonnée à ne s'occuper que du 5 et du 3 0|0, de report et de *dont-un*, mais c'est un jeu où les familles se ruineront aussi bien qu'aux anciennes mœurs, et cela ne prouve autre chose que le progrès de l'égoïsme, inhérent à l'esprit commercial, que la tendance de la Civilisation à la 4e phase, qui est la féodalité mercantile et usuraire à laquelle on marche à grands pas. Il est certain que dans cet ordre les jeunes gens seront très-peu dissipateurs, comme sont aujourd'hui ceux de Bâle et Genève, mais les enfants et les pères seront-ils moins vicieux, moins égoïstes? le système social sera-t-il moins pervers, le peuple moins pressuré? Non, il le sera plus encore, avec des formes plus régulières.

Toutefois la plus belle propriété de cette nouvelle Civilisation, c'est qu'elle ne pourrait pas durer longtemps sans se détruire par elle-même, et voici ce qui amènerait sa chute.

Après la première fougue passée, après les jactances des perfectibilités perfectibles, on verrait les écrivains politiques tomber dans un grand dénùment de sujet. L'organisation et les modifications des banques rurales pourraient bien occuper cinquante ans les faiseurs de systèmes. Après quoi il ne resterait plus rien à dire sur le sujet, car on connaîtrait par expérience les meilleures dispositions pour pressurer le peuple, et on dirait de toutes parts aux sophistes que la perfection sociale qu'ils cherchaient est découverte et qu'on n'a plus besoin d'eux. Il y aurait pénurie absolue de sujets pour les systèmes : rien de neuf à dire, à moins de changer de marche, abandonner leur odieux système de ne travailler que pour le bien-être des riches.

Comme ils seraient obligés de spéculer sur des masses, vu que toute industrie populaire serait organisée par masses nombreuses et non par couples conjugaux, ils arriveraient forcément à l'étude de l'attraction industrielle, étude qui consiste à spéculer sur des masses opérant combinément et sur l'art de rendre heureuse et enrichir la classe pauvre tout en enrichissant la classe opulente. Ils découvriraient cet art, parce que le besoin d'écrire et vendre les forcerait à chercher une voie de changement du sort des masses populaires. Ce changement ne pourrait convenir aux riches qu'autant qu'il présenterait bénéfice, et tel est

l'effet du régime d'attraction industrielle: tous les philosophes tourneraient donc leurs vues vers cette nouvelle branche de calcul; ils deviendraient forcément philanthropes, faute de pouvoir écrire en faveur de l'égoïsme.

Une fois engagés dans cette carrière ils y prendraient goût, parce que les premiers essais seraient très-fructueux pour le canton d'épreuve et très-honorables pour l'inventeur. Alors tout se jetterait dans cette nouvelle route; on consentirait à prendre pour règle et base de système l'essor de cette attraction si dédaignée aujourd'hui, et l'on arriverait peu à peu à la disposition par séries et courtes séances. (Je la suppose non inventée.) Dès lors la Civilisation entrerait en 7e période, association simple, adaptée aux pauvres et non aux riches. Ce serait la mort naturelle de la Civilisation; elle ne pourrait plus renaître, et le monde social passerait à la 7e période en franchissant la 6e.

Ainsi, la 4e phase, quoique tout aussi vicieuse et oppressive que la 3e, a sur celle-ci une grande supériorité, c'est de conduire au progrès social par double voie: conduire en 7e période par les banques rurales ou monts-de-piété agricoles, et conduire en 6e période par la concurrence réductive ou maîtrise proportionnelle illimitée dont je traiterai au chapitre suivant.

Si la 3e phase de Civilisation rend l'état social stationnaire, ce n'est pas qu'elle manque de moyens, mais les génies ont pris une marche noueuse et timide, n'osant pas sortir de l'ornière ni déroger aux coutumes de morcellement individuel, et manquant de grandeur dans le vice dont ils suivent la voie. Les grands vices mènent au progrès social comme les grandes vertus; c'est une loi générale de la nature que celle du contact des extrêmes. Quant à la petitesse, elle ne mène à rien, et c'est pour cela que le mouvement civilisé n'a fait aucun pas en avant depuis 300 ans qu'il est entré en 3e phase. Pour peu que les philosophes eussent eu de grandeur dans le crime, s'ils avaient su spéculer sur un monopole vaste et universel, embrassant le commerce et la conquête, s'ils avaient spéculé sur un vaste plan d'usure, envahissant les empires entiers, depuis longtemps ils auraient effectué de grandes et utiles opérations; mais la petitesse de génie est le coup mortel pour le mouvement social, et telle est la cause pour laquelle il est stationnaire et rétrograde aujourd'hui, où il est pourvu de tant de moyens pour s'ouvrir quelque issue du labyrinthe civilisé.

Quelle est la cause qui nous y retient si malheureusement? C'est la faculté qu'ont les philosophes de gagner sur les théories de morcellement industriel et distribution des cultures par familles. En plaidant pour ce régime de fourberie et d'indigence, ils vendent beaucoup de

systèmes et de nouvelles philosophies; ils obtiennent des pensions, des fauteuils, enfin leur commerce va. Si on leur propose de le quitter pour s'attacher à des théories de vérité et d'association, ils en hausseront les épaules et diront : « Nous avons un commerce qui va bien, et vous voulez que nous le quittions pour un que nous ne connaissons pas, qu'il faudrait étudier sans savoir ce qu'on y gagnera; nous ne sommes pas si dupes. » Au résumé ils vous répondent comme le marchand à qui on dirait : Vous vendez là des étoffes détestables, dont le tissu léger et le faux teint ne peuvent pas durer une quinzaine, c'est de la drogue infâme : — à cela le marchand répondrait : Drogue tant que vous voudrez, c'est le meilleur article de ma boutique, je le vends aussi cher que du bon, il y a si peu de connaisseurs! — Dans le même sens les philosophes vous diront : « Ce morcellement que nous prônons, cette Civilisation perfectible, c'est un excellent article, il fournit à bien des systèmes qui se vendent bien. »

Tel est l'effet du caractère civilisé qui transforme les sciences en valeurs vénales, en articles de boutique. Aujourd'hui le monde social les juge, comme les procureurs jugent une mauvaise cause bien payée; dites lui que c'est un procès d'une injustice criante, qu'il devrait avoir honte de s'en charger, il vous répondra : c'est le meilleur procès de mon étude, c'est un client qui paye bien, une affaire qui s'embrouille sans fin; il y aura gros à gagner là dessus, c'est la perle des procès. — Voilà au plus juste dans quelle situation le monde civilisé s'est placé, laissant carte blanche à ses philosophes sur le choix des sujets; ils ne pouvaient manquer, à titre de procureurs littéraires, de choisir les controverses qui l'embrouillent le plus, telles que la civilisation perfectible, la morale douce et pure, les grandes vérités du commerce et autres articles de goût. Qu'on écrive sur pareil sujet pendant dix mille ans, on se comprendra moins qu'avant le premier jour; le commerce ira, les systèmes se vendront, c'est là tout le but des fabricants de systèmes et des libraires.

Mais si vous supposez un changement de régime industriel, un passage du morcellement au régime d'industrie combinée, par suite une bascule dans les modes littéraires, les philosophes seront obligés de spéculer comme le marchand à la suite d'un changement de mode, qui voit par cette mode nouvelle son magasin à moitié paralysé : telle drogue qui était *si bonne* à la vente est rebutée tout à coup, *l'article ne va plus, il faut se retourner sur d'autres articles*. En voici un qui commence à prendre, c'est la théorie de l'attraction appliquée à l'industrie; il faut tenir cet article, *faire dans l'attraction*, comme on dit en style commun *faire dans les draps*, et dès lors les philosophes se retourneraient sur l'attraction et ils arriveraient peu à peu au but.

lors même que cette théorie serait inconnue. A défaut de génie l'esprit de contradiction leur servirait de guide et leur donnerait la force de secouer le joug des préjugés et repousser tout calcul sur les devoirs. Dès ce moment ils sortiraient de l'ornière civilisée, et leur sirène civilisée deviendrait tout à coup l'objet de leurs outrages; ils la traiteraient comme Voltaire traite les ministres congédiés; il nous dit élégamment qu'on leur verse le pot sur la tête. Ainsi feraient les philosophes une fois engagés dans la théorie de l'attraction; et voyant par les essais progressifs de la Banque rurale un succès toujours croissant, ils abjureraient définitivement leurs anciennes erreurs et verseraient le pot sur la tête de leur vieille furie de Civilisation; ce serait sa mort naturelle et le gage de la délivrance du genre humain, elle serait tuée par l'opprobre.

Je viens de décrire le genre de mort le plus naturel pour la Civilisation, mort bien graduée, passant par la 4e phase et conduisant par degrés à une autre période sociale; il est diverses remarques à faire sur ce sujet.

Les impulsions collectives de la nature sont toujours bonnes et judicieuses. L'usure est aujourd'hui l'impulsion collective, la science en vogue est celle du 5 pour 100 et du 3 pour 100; les beaux génies sont les haussiers et les baissiers; bref, les esprits, comme les capitaux, ne se portent plus qu'à l'usure, et cette manie tend à s'accroître sans cesse comme celle des emprunts fiscaux, si commode pour tout nouveau ministre.

Est ce un vice que cette impulsion usuraire du siècle? Non, c'est un précieux germe, pourvu qu'on sache l'élever du simple au composé, passer de l'usure individuelle et anarchique à l'usure nationale et féodale par établissement des Banques rurales. Dans ce cas, l'usure deviendrait la planche de salut pour le genre humain: car, en l'élevant à une Civilisation de 4e phase, elle le conduirait par cette voie à la période sociétaire n° 7, d'où l'on voit que les impulsions collectives de la nature sont louables et judicieusement distribuées malgré leur apparence vicieuse. Elles ne deviennent malfaisantes que parce qu'on ne sait pas les élever du simple au composé, ce qu'on aurait déjà dû faire sur le monopole et l'esprit de conquête qui, exercés en mode composé, auraient conduit à deux issues de Civilisation; mais notre siècle est profondément encroûté de simplisme, et ce qui le prouve, c'est qu'il est arrivé au matérialisme et à l'athéisme qui sont les deux colonnes du simplisme.

Dans chacune des 4 phases de Civilisation, la nature donne toujours ces impulsions collectives qui poussent à la phase suivante, et qui nous semblent vices, parce que notre siècle n'a aucune connaissance en mou-

vement social et ignore même le premier principe de cette science, le principe que les attractions ou impulsions collectives sont proportionnées aux destinées générales et que les attractions individuelles sont proportionnées aux destins sociétaires de l'individu : sans cette [ ] Dieu serait faux et arbitraire en distribution du mouvement.

On vient de voir, au contraire, qu'il nous dirige fort bien vers la 4e phase de Civilisation. Quoi qu'en disent les philosophes des deux partis dominants, Dieu est ennemi de l'immobilisme, il veut que chaque phase d'un siècle avance vers la phase supérieure, et que chaque période sociale avance vers la période supérieure. C'est l'opposé des vues de nos 2 partis, dont l'un, celui des féodaux, veut que la Civilisation rétrograde de la 3e phase à la 1re, et l'autre, celui des philosophes, veut qu'elle demeure stationnaire en 3e phase.

C'est le cas de s'étonner que les ministres européens, enclins à l'esprit de centralisation et concentration, n'aient pas inventé cette 4e phase de Civilisation, ce régime des Banques rurales qui servirait si bien leurs vues de centralisation et leur jalousie secrète contre la banque et l'esprit libéral. Ce sont les deux rivaux qui partout contrecarrent les ministres, et dans cette lutte les gouvernements ne savent employer que la marche rétrograde, appeler à leur secours le dixième siècle, quand ils pourraient, en faisant avancer le mouvement par entrée en 4e phase, battre d'un seul coup les deux partis à la fois, confondre les banques et le haut commerce par une opération de libre concurrence, qui leur enlèverait tous leurs bénéfices et apporterait leurs capitaux aux Banques rurales, et confondre les libéraux et philosophes, en leur prouvant qu'ils n'ont rien su faire pour le bien du peuple, pas même lui garantir du travail dont il ne peut plus manquer en 4e phase de Civilisation. Ce serait pour des ministres une politique aussi brillante, aussi fructueuse que celle d'aujourd'hui est abjecte.

J'ai décrit l'entrée directe en 4e phase de Civilisation par les Banques rurales; il reste à décrire l'entrée indirecte dans cette même voie. On pourrait n'y arriver qu'après bien des tourmentes, si on suivait les vagues systèmes essayés depuis peu sous le nom d'association en Hollande, en Ecosse, en Amérique, établissements entachés de deux vices radicaux, qui sont : de ne pas exercer attraction, puisqu'aucun voisin ne les imite, de ne pas avoir les gouvernements pour associés co-intéressés. Ce sont des fondations de monachisme industriel, aussi arbitrairement réglées que celles des Bruno, des Dominique, des Bernard, des Ignace. Leurs directeurs n'ont aucune boussole, aucune idée des deux principes sur lesquels doivent se régler toutes les dispositions, savoir : 1° que le peuple ne pouvant être heureux que par la concession d'un

minimum en nourriture et entretien, et le minimum ne pouvant être concédé que dans le cas où règnerait l'attraction industrielle, qui garantit la rentrée du minimum avancé, il faut inventer un régime d'attraction industrielle; 2° que la découverte de l'attraction industrielle deviendrait un ressort insuffisant, si on ne découvrait pas en même temps un moyen d'établir l'accord de répartition satisfaisant pour chaque individu, en raison de son capital, de son travail et de son talent. Avant de faire aucune tentative d'association, il y a deux problèmes à résoudre, et tous deux se résolvent par un seul calcul, qui est celui des séries passionnées, formées en conformité des trois règles de rivalité, charme, engrenage. Il n'y a donc rien à espérer de tous ces établissements qui n'opèrent pas par séries passionnées et ne connaissent pas même cette méthode. Ils n'arriveront qu'à de tristes avortements tant qu'ils ne se rallieront pas à ce procédé, et si, égarés par l'amour-propre, ils veulent, selon l'usage des sophistes, dénaturer ma théorie, la travestir pour l'accommoder à leurs idées morales et former des approximations bâtardes et arbitrairement, fantastiquement distribuées, il résulterait un grand malheur, qui serait d'engouffrer la Civilisation en 4e phase, pour plusieurs siècles, et la faire passer par toutes les agitations dont cette phase est susceptible. Examinons l'écueil à éviter.

Je suppose qu'ils parvinssent, moyennant quelques améliorations, à séduire l'opinion, déterminer quelques villages à l'imitation; sitôt qu'on verrait ce régime gagner dans l'opinion, faire des prosélytes, les gouvernements interviendraient pour donner des statuts à ces réunions ou grandes fermes communales. Ils apporteraient dans cette organisation leurs idées despotiques et ignorantes, et on ne songerait, en organisant les fermes communales, qu'à réduire la ration du peuple, étouffer tout germe d'attraction industrielle, et on disposerait les grandes fermes à peu près comme les dépôts de mendicité. Il y aurait bénéfice, parce que les grandes réunions agricoles produisent toujours de grandes économies et favorisent la mécanique; mais l'avidité des chefs amènerait tôt ou tard des soulèvements, à la suite desquels on reconnaîtrait la nécessité de recourir aux voies de séduction ou attraction pour maintenir les grandes fermes. Tout essai qu'on ferait en voie d'attraction donnerait d'heureux résultats, dont l'aspect ramènerait peu à peu les esprits à la bonne voie; mais jusque là on aurait passé par des commotions qui sont évitées dans le cas où la 4e phase est organisée directement par les princes mêmes et par fondation générale de monts-de-piété ruraux ou Banques rurales, s'adjoignant des fermes ou manufactures. Cette méthode est presque un embryon de 6e période, plutôt qu'une phase de Civilisation, tandis que les opérations essayées à Hoogstraeten et New-Lanark sont des associations fausses qui abouti-

raient ou à l'avortement, ce qui est déjà leur tort, puisque nul voisin ne les imite, ou à une entrée pénible en 4e phase et un ballotement long et orageux dans les révolutions, dont cette phase est susceptible comme les trois autres, la Civilisation étant essentiellement malfaisante dans ses 4 phases.

En Civilisation, on ne peut innover sans l'appui et l'adhésion des gouvernements; ils entraveraient d'emblée toute nouveauté qui leur porterait ombrage : on vient de le voir dans l'affaire de la société commanditaire de l'industrie. Là-dessus les libéraux de crier à l'oppression; le tort en est à eux, oui, à eux seuls. Pourquoi ne savent-ils pas inventer des opérations qui atteignent le double but *de faire le bien* et *coïncider avec les vues du gouvernement?* Imbus d'esprit simpliste, comme tous les philosophes, ils se bornent à imaginer une opération utile, mais dépourvue d'unité, de concert avec l'autorité. C'est invention simple, il faut s'élever aux inventions composées, remplissant les deux conditions. Il en était quantité à faire, notamment celles qui forment le sujet de ces deux notices, 11e et 12e; mais notre siècle, si inventif en mécanique industrielle, est aussi stérile sur la mécanique sociale que fécond sur le matériel.

Dieu sachant que la Civilisation est assujétie en innovations à la férule des gouvernements lui a ménagé de nombreux moyens de faire, d'accord avec eux, des progrès en mouvement. Dès le premier essai d'une Banque rurale, entreprise qui n'exige que 2 millions de capitaux, l'on verrait les ministres de tous pays au comble de la joie pour le double [ ] qu'ils trouveraient dans cette nouveauté :

1° Succès positif dans la faculté de réaliser leur plan de centralisation universelle, accroître d'un tiers le produit fiscal et industriel, mettre un terme à la mendicité et à la famine, discipliner et tenir en bride la populace, faire face à l'intérêt et à l'amortissement rapide des dettes publiques, absorber le commerce et la banque dans un nouveau mécanisme, qui placerait tout le mouvement commercial sous la régie indirecte du gouvernement.

2° Succès négatif dans la faculté de renoncer à leurs pénibles systèmes d'obscurantisme, d'immobilisme et de dévergondage, méthodes et systèmes qui doivent leur peser en secret; car cette marche inquisitoriale tendant à étouffer les lumières et ramener au dixième siècle, cette atroce tactique de lâcher toutes les bêtes féroces d'Afrique sur une nation chrétienne, doit leur paraître aussi odieuse qu'elle paraît à tout le monde, et il est hors de doute qu'en secret ils se méprisent eux-mêmes, et jouiraient plus que d'autres de l'invention d'une méthode qui doublerait leur influence, tout en n'employant que les voies honorables, pallierait un peu la turpitude, l'opprobre que l'on

a imprimé sur les atroces diplomates de la génération présente.

Tel serait l'effet des Banques rurales, moyen de rapide progrès en mouvement, car elles ne feraient qu'effleurer la 4e phase de Civilisation, pour peu qu'on les organisât en sens d'attraction industrielle, donnant au petit peuple des voies de fortune sociétaire, par coupons d'actions appliqués aux plus petites sommes, et des voies de charmes sociétaires par la variété des fonctions et des séances du travail. Le nouvel ordre agricole et manufacturier ne ferait, dis-je, qu'effleurer la 4e phase de Civilisation, et conduire en très-peu de temps à la 7e période (association simple, dont je suppose la théorie inconnue).

Tels sont les biens dont la Civilisation a manqué la voie par une philantropie mal entendue, un génie noueux, un libéralisme *simple*, qui ne sait pas se combiner avec les vues des gouvernements, conception digne de figurer avec la morale simple, qui ne sait pas se combiner avec l'intérêt, et veut faire aimer la vertu pour elle-même, aux dépens de l'intérêt.

Remarquons que l'invention des Banques rurales était à peu près forcée par les circonstances, et que l'entrée en 4e phase ne pouvait pas tarder un demi-siècle, par suite de la pénurie financière qui va croissant dans tous les empires, et qui, à la première guerre, aurait accru les embarras de toutes les puissances à tel point que l'instinct de cupidité aurait conduit au but par l'usure communale. L'épuisement des moyens, l'insuffisance des subtilités fiscales, enfin le besoin de puiser à de nouvelles sources auraient amené les esprits à s'élever du pillage simple au pillage composé. On ne sait dévorer aujourd'hui que le revenu à venir, on aurait enfin songé à dévorer le fonds, et d'abord s'en emparer par l'usure qui n'est qu'une application des monts-de-piété, opérant sur l'industrie et la propriété en système général.

On touchait donc de très-près à la 4e phase de Civilisation qui, bien que pétrie de vices comme les trois autres, a sur elle un avantage incontestable, c'est de se lier à la période suivante et d'y conduire en temps donné, *soit subitement*, si on organise les Banques rurales, selon la méthode régulière que je viens d'indiquer, soit lentement, mais à terme de 300 ans au plus, si on prend la fausse route qui, malgré tous les inconvénients, aurait du moins l'avantage de faire avancer le mouvement et ne pas laisser l'humanité embourbée pendant des milliers d'années dans le malheur. J'ai fait observer que la 4e phase, opérant forcément sur des masses, oblige les sophistes à spéculer en industrie sur des masses et non sur le morcellement par couples conjugaux. Ce changement de direction dans les sciences est de telle importance, qu'il faut examiner avec soin les différents événements qui pouvaient l'opérer en faisant naître la 4e phase.

Je vais analyser d'autres voies qui y conduisaient plus ou moins rapidement.

IV.

DES GARANTIES SOCIALES EN COMMERCE.

L'avènement aux garanties sociales tant invoquées n'exigeait pas de découvertes. Il suffisait de cultiver le germe placé au milieu de nous, c'est le régime des monnaies, garantie très-bien équilibrée, qui est sous les yeux de tout le monde. Ce procédé, fanal de sagesse politique, est aussi peu caché que l'était le café qui pourtant fut pendant plusieurs mille ans dédaigné dans les champs de Moka. Même fatalité nous a fait négliger la régie fiscale contre-balancée, qu'on aurait dû appliquer à tout le système industriel et surtout au commerce.

J'ai décrit au chapitre précédent une issue régulière de Civilisation en ce qu'elle conduit de 5e en 7e période. Je vais décrire une issue plus régulière et plus lente, car elle supposera le cas où on parcourrait pas à pas la 4e phase, pour n'arriver au sortir de cette phase qu'à la période suivante, qu'à la 6e, celle des garanties solidaires, tandis qu'on les franchirait par l'opération des Banques rurales bien organisées.

Je vais traiter de la bévue la plus récente, et l'on peut dire la plus grossière des modernes : c'est le système commercial, nommée concurrence individuelle, anarchie de l'industrialisme. J'examinerai aussi d'autres erreurs qui se rattachent au faux principe de liberté individuelle absolue et rebelle aux convenances collectives. Toutes les philosophies modernes reposent sur cette erreur, toutes consacrent l'égoïsme sous le prétexte de liberté ; ainsi toutes s'accordent à proscrire les principes de garantie sociale, qui sont l'opposé de ceux de l'égoïsme.

C'est d'abord dans le commerce qu'il faut analyser ce vice.

Lorsqu'il faut écrire un chapitre sur le commerce, je suis toujours embarrassé par l'affluence des matières, il n'existe pas de sujet plus fécond que les turpitudes commerciales.

En fait de crime le commerce n'y va pas à petites doses, témoin les prouesses des villes de Nantes et Marseille, l'une pour la traite et la torture des noirs, l'autre pour la traite des blancs et le massacre des chrétiens.

Le commerce, le dieu du dix-neuvième siècle, est pour le corps social un valet qui produit un et qui prend dix ; il y a donc perte de neuf pour un sur le service distributif dont il est chargé. On ne saurait trop répéter cette définition, la plus précise qu'on puisse donner. Supposez un commis qui fasse dans vos bureaux un service

valant cent louis et qui vous en coûte mille, tant en émolument qu'en gaspillage, et vous aurez la mesure exacte du service commercial et du fruit qu'on en retire. Les fortunes des commerçants et banquiers, plus colossales aujourd'hui que jamais, auraient dû depuis longtemps éveiller les soupçons et provoquer une analyse sévère du mécanisme commercial, de ses ressorts et de ses effets, propriétés dont les plus évidentes jusqu'à présent sont d'avoir engendré au dehors le monopole maritime, et au dedans la misère du peuple par la concurrence en réduction de salaire. Cette misère est à tel point que dans le pays le plus industriel, à Manchester, des ouvriers travaillant 16 heures par jour ne gagnent dans une semaine que 1 schelling 7 pences (40 sous de France), dans un pays ou les comestibles sont à très-haut prix.

La manie d'industrialisme qui possède notre siècle n'est donc autre chose qu'une savante conspiration pour fonder le bien être des riches sur le mal être des peuples. Cet étalage d'industrie n'aboutit qu'à rendre plus misérable toute la masse qui travaille, à stimuler les caprices des riches et raffiner leurs plaisirs. Avec cette manie de production sans répartition proportionnelle, notre siècle conduit les peuples au sort des Chinois et des Indoux, réduits à faire un seul et petit repas dans la journée, ne vivre que d'un peu de riz crevé dans l'eau, sans pouvoir même y ajouter du sel. Voilà le bonheur où conduirait cette frénésie de production fondée sur la lutte de salaire décroissant.

Expliquons bien la cause du mal déjà entrevue par quelques écrivai s de bonne foi. Bernardin de Saint-Pierre dit : « Ces grandes manufactures, ces grandes entreprises font aller quelques chefs en carosse et les nombreux ouvriers en sabots. » Rien n'est plus vrai ; c'est une persécution grandement organisée, et il faut dire à ce sujet le secret des chefs de manufactures, secret fort inconnu des philosophes, parce qu'ils ne voient l'industrie que dans les salons de ceux qui pressurent l'ouvrier. Veut-on savoir le thème secret de cette politique industrielle? Ce n'est pas dans les rapports académiques, dans Smith ou Stewart, dans Malthus ou Ricardo, qu'il faut le chercher, c'est dans les complots des chefs pour rédimer l'ouvrier. Écoutons à ce sujet un dialogue entre deux fabricants, l'un de Lyon, l'autre de Saint-Étienne, gens sans prétention à l'académie et disant *grosso modo* le secret du métier.

Le Lyonnais au Stéphanois. — Vous croyez être les seuls pour cet article, mais nous commençons à le monter et nous le ferons comme vous.

Le Stéphanois. — Je vous en défie, nous vous écraserons toujours, nous avons les façons à plus bas prix.

Le Lyonnais. — Nous formerons des ouvriers peu coûteux, nous les tiendrons dans la campagne, où ils vivront de peu.

Le Stéphanois. — Ça ne vaudra pas les nôtres, nous les ferons vivre de pommes de terre, rien que de pommes de terre, et des raves... et ceux qui veulent manger autre chose, point d'ouvrage pour eux.

Voilà la philantropie qui ressort de la concurrence, c'est de forcer le peuple à mourir de faim, ou ne vivre que de quelques riens, et qui pis est, quand il survient une crise de stagnation causée, comme celle de 1826, par des machinations d'agiotage, les chefs de fabrique renvoient ces ouvriers qui les ont enrichis et leur disent : nous n'avons plus besoin de vous, allez mourir de faim. Admirable système social, institutions bien dignes de l'apologie des philosophes qui s'écrient : l'état social se perfectionne !

Tant que dure cet infâme régime, il est certain que le peuple serait plus heureux de vivre dans l'inertie, comme l'Espagnol. A la vérité l'état est pauvre en Espagne, mais le peuple est moins malheureux ; il coule dans l'insouciance des jours plus tranquilles, il se fait bien payer le peu de travail auquel il consent. Le peuple, en Suède, ne travaille dans le cours de la semaine que trois jours sur six ; aussi la Suède est-elle pauvre ; mais la masse y est plus heureuse que dans ces rigoureux ateliers de Manchester et Verviers, où il faut que l'ouvrier, même en hiver, soit à l'ouvrage à cinq heures du matin, et pointé pour rabais de salaire s'il tarde un quart d'heure à arriver ou s'absente un instant sur les seize heures. On sait combien les ouvriers sont à la torture dans les ateliers d'Angleterre, souvent privés d'air. Ceux des fabriques de mousseline sont obligés de travailler dans des caves humides, qui les criblent de douleurs et d'infirmités précoces, quelques emplois de la fabrique de Lyon détruisent l'ouvrier avant l'âge de trente ans. Voilà donc le bonheur qu'on recueille de l'industrialisme. Je le répète, l'apathie espagnole et musulmane est un sort plus heureux pour le peuple.

Mais les riches sont ils plus heureux de ces tortures du peuple ? Non vraiment ; elles accroissent les pertes du riche en paraissant augmenter leurs jouissances, la plupart bien illusoires. Sous Louis XV, les tables des grands étaient servies en faïence et en verre. Aujourd'hui les bourgeois servent en porcelaines dorées et cristaux. Est-ce pour eux un plaisir réel ? Non, chacun est blasé là dessus dès le lendemain. Les repas de nos aïeux étaient plus gais que ceux de nos jours, malgré cette différence de la faïence à la porcelaine, des verres aux cristaux. Les dames du siècle passé n'avaient pas des cachemires sur les épaules, mais était-on moins jovial, moins raffiné chez Sévigné et Ninon que dans les réunions actuelles, qui, avec leurs colifichets couronnés à l'exposition de l'industrie, sont, dit-on, des réunions assez mornes et bornées à d'insipides rabachages sur le 5 0/0 et le 3 0/0, la congrégation

et l'opposition ? Ce n'est donc pas une jouissance réelle que ce progrès du luxe; il n'est que moyen de jouissance fictive dans un ordre différent, où chacun y participera du plus au moins et où il formera des liens d'amitié plus actifs entre les diverses classes. Aujourd'hui il ne tend qu'à envenimer les haines des grands contre les petits et à renforcer les spéculations du riche contre le pauvre. Notre frénésie de raffinement industriel redouble chaque jour les privations du peuple, qui reste au même degré de misère, tandis que les riches avancent en luxe et en jouissances. Aujourd'hui nos trophées industriels n'ont jusqu'à présent que deux résultats honteux, au dehors le joug honteux du monopole maritime, et au dedans l'accroissement relatif des souffrances du peuple. Voilà les seuls fruits qu'on ait jusqu'à présent recueillis de cette industrie qui amoncelle des fourmilières de pauvres, des arsenaux de commotions populaires, dont on est obligé de se débarrasser par la guerre ou l'émigration.

Après ce prélude venons à l'analyse des principes d'anarchie consacrés dans les mœurs, de liberté *individuelle* du commerce, nous allons découvrir l'absence de toutes les garanties sociales. Examinons cette lacune par degrés en allant du petit au grand.

Lacune de garantie pour l'ouvrier, à qui on doit assurer le travail par obligation solidaire des chefs de fabriques.

Lacune de garantie pour le consommateur, à qui on doit assurance contre la fourberie des manufacturiers sur les qualités et l'altération qu'y ajoutent les commerçants de divers degrés.

Lacune de garantie en économie sociale par la pullulation des agents parasites et l'absorption des capitaux en luttes de concurrence outrée.

Lacune de garantie en sureté générale par tolérance des menées de famine en comestibles et famine industrielle des manufactures, victimes des accaparements.

Lacune de garantie en gestion distributive par la tolérance de la banqueroute, qui autorise ou du moins enhardit le commerce au rôle de cosaque industriel, prélevant par la banqueroute une dîme et un gain sur le produit dont la gestion lui est confiée.

Je pourrais pousser à 40 ce tableau des lacunes de garantie en les appliquant à chacun des 40 caractères du mode commercial nommé concurrence industrielle, méthode qui n'est autre chose qu'un [ ] des leurres et friponneries légalisées, une absence de toutes les garanties. Notre siècle raisonne sans cesse de balance, contrepoids, garantisme, équilibre ; voici sur une seule branche de relations, sur le commerce, 40 lacunes de garanties systématiquement exclues par la politique moderne.

Le défaut d'espace ne me permet pas d'analyser ces divers caractères. Je me borne à quelques lignes sur un des plus saillants.

La Banqueroute. Comment les civilisés, qui ont si bien trouvé dans le régime hypothécaire une garantie individuelle pour le prêteur, n'ont-ils pas eu la pensée d'étendre cette garantie au corps social, qui étant commanditaire du commerce, doit avoir hypothèque sur le commerce en masse par solidarité des négociants contre la banqueroute et cautionnement garant de cette solidarité? L'état sait exiger un cautionnement des courtiers qui ne sont que porteurs de paroles, et il n'en exige pas des négociants qui sont détenteurs de la fortune publique abandonnée à leur gestion arbitraire.

Répondra-t-on que le régime de solidarité éloignerait du commerce tous les gens riches qui ne voudraient pas être garants des entreprises téméraires du négociant pauvre, et il ne resterait dans la banque et commerce que les gens sans fortune, dont la solidarité serait illusoire faute de moyens? C'est ce qui arriverait dans le régime actuel. Il faut donc préluder à la solidarité commerciale par une opération qui éloigne du commerce tous les chefs pauvres ou qui les réduise au rôle d'associés des maisons riches; c'est à quoi l'on parviendrait en cinq ou six ans par le régime de maîtrise, garantie qui se fonde sur trois conditions, savoir: patente progressive, cautionnement enchéri et hypothèque de crédit commercial. La patente progressive échelonnée, croît d'année en année, comme 300, 600, 900, 1200, 1500, 1800. Dès la troisième année le marchand peu fortuné serait obligé de lâcher prise et retourner à l'agriculture; le riche paierait sans regret, sachant que cette hausse progressive élaguera, fera disparaître du commerce la foule des parasites qui font banqueroute au moindre échec, n'ayant pas le moyen de soutenir une année de stagnation. A cette patente progressive on ajouterait un cautionnement enchéri pour obtenir l'admission de maîtres non limités en nombre. Ce cautionnement mesuré forcerait d'autant mieux à la retraite les commerçants dépourvus de capitaux; ils seraient obligés de s'engager à titre d'intéressés où commis dans une maison riche. Enfin, pour 3e garantie, on astreindrait tout maître patenté, tout aspirant commercial à fournir hypothèque supérieure au crédit qu'il veut obtenir, de sorte que celui qui prétendrait 20,000 fr de crédit, avec garantie du syndicat provincial et ratification des factures, serait obligé de fournir en immeubles ou valeurs circulantes une garantie de 30,000 fr. Ainsi s'effectuerait la mesure préparatoire qui est d'éloigner tous les négociants sans fortune et ne conserver que les riches. Après cette disposition préalable on procéderait à organiser la solidarité en directions graduées par régions, provinces, districts et cantons. Cette échelle est nécessaire, car le négociant de

Paris ne pourrait pas répondre d'un petit débitant qui réside au fond des Alpes ou des Pyrénées; mais les négociants de Grenoble et de Toulouse peuvent se procurer sur cet homme des renseignements satisfaisants et juger s'il est digne de garantie et d'admission à l'exercice commercial, s'il fournit une hypothèque satisfaisante. Il convient donc que la solidarité soit distribuée par divisions de divers degrés, dans chacune desquelles les chefs-commerciaux répondront, seront garants des subalternes ou débitants en détail

Observons bien qu'au moment où la garantie solidaire sera mise en activité, le grand nombre de petits détaillants, petits grossiers et petits banquiers aura disparu par suite de l'échelle croissante que le cautionnement et la patente auront subi pendant cinq à six ans; le peu d'agents commerciaux qui restera trouvera dans la diminution des frais et l'accroissement de ventes un bénéfice bien suffisant pour supporter ces frais de cautionnement enchéri et patente croissante.

Observons aussi que dans cette opération il n'y aura pas eu de monopole, car personne n'aura été exclu individuellement, comme il arrive sous nos méthodes actuelles, qu'on nomme libre concurrence, règne de la liberté, de la charte et de l'industrialisme. Plaisante liberté que celle qui dit au public : vous serez 60 favoris admis à exercer telle industrie, vous ne paierez le brevet qu'au quart de sa valeur réelle. C'est ainsi que l État opère avec tous les agents de change et courtiers. On a bonne grâce après cela à déclamer contre le monopole : en est-il plus vexatoire que celui des courtages?

Il n'y aurait point de monopole dans la solidarité commerciale : elle ne réduirait le nombre que par les deux progressions: accroissement de patente et cautionnement, sans exclure aucun de ceux qui consentiraient à payer le tribut exigé.

On sera donc en mesure, au bout de cinq à six ans, d'organiser la solidarité, rendre le corps commercial assureur de lui-même et donner au corps social une hypothèque sur le corps commercial, dans laquelle les biens meubles et immeubles de chaque individu seront engagés en garantie contre toute banqueroute.

Mais cette obligation n'épouvantera-t-elle pas les solidaires? Non, sans doute, les marchands savent bien mieux connaître qu'aucun ministre de la police ce que font tous leurs rivaux; ils y réussiseent à présent même où la confusion est si grande par suite de la multiplicité des négociants. Lorsque le nombre sera réduit au 5e ou 6e, les opérations de chacun seront connues de la masse; elle aura d'ailleurs le droit de vérifier et d'annuler toutes celles qui n'auraient pas été notifiées au syndicat de ville ou de canton. Personne ne souscrirait à la solidarité sans un syndicat d'examen et d'approbation, et aucun ven-

deur ne consentirait à livrer s'il n'avait pas la garantie du syndicat ratifiant, acceptant la facture et en accusant réception.

La corporation commerciale formerait des sectaires de genre, chacun répondrait des débitants et manufacturiers de son genre. Lorsqu'un atelier serait seul dans une province, on pourrait le corporer avec ceux d'une autre province; il y aurait cent moyens de pourvoir aux cas d'exception. Je ne m'arrête pas ici à entrer dans les détails, je me borne au cadre général de l'opération.

On va m'objecter que cette réduction énorme du nombre des marchands, ces 3 conditions rigoureuses de patente croissante, cautionnement au fisc et versement d'un fonds de garantie au syndicat provincial rebuteraient tous les prétendants, que cette retraite des 3|4 des marchands anéantirait la concurrence, etc.

C'est mal connaître le mécanisme de concurrence; il existe partout où il y a 3 compétiteurs. Aussi la concurrence n'est-elle nulle part plus complète que dans le système des monnaies où les rivaux ne sont que trois : le fisc, l'orfèvrerie et le change. Il reste donc à savoir si l'on pourra en tous pays maintenir 3 marchands en chaque genre; rien n'est plus facile même dans les villages, où cette rivalité trinaire s'établira d'un village à l'autre. On ne peut pas avoir dans un village de 1,000 âmes 3 marchands d'étoffes, quelquefois pas un seul; mais sur l'ensemble du district on aura assez de 3 marchands parce que cet état donnerait un bénéfice assuré, vu le très-petit nombre de ceux qui seront admis à l'exercer.

Quant à leurs prix de vente, ils ne seraient pas arbitraires comme aujourd'hui. La première clause d'un régime de garantie commerciale est l'établissement des livres et timbres de notions fixes. Un marchand, même au village, ne pourrait pas vendre une toile, un drap sans le timbre du syndicat provincial et l'exhibition d'une copie de la note estimative de cette étoffe, note rédigée au syndicat par expertises concurrentes. Ces précautions de garantie qui peuvent sembler difficiles n'emploieraient pas le quart du temps et des frais qu'on perd dans notre état mensonger à marchander, s'informer, hésiter et finir par être dupé sans garantie de recours en indemnité.

Là finirait la banqueroute, l'un des plus odieux caractères du système de libre concurrence. Le corps social, une fois délivré de ce fléau, comprendra qu'il avait été trompé par les théories économiques, prônant la liberté individuelle sans garantie de la masse; il comprendra que l'odieuse coutume nommée banqueroute ou faillite, comme on voudra (car on est traité de grossier quand on prononce le mot banqueroute), ne reposait que sur le système de concurrence individuelle sans solidarité, et on en conclura que les autres vices du système commercial re-

posent peut-être sur la même erreur. Alors on s'éveillerait du rêve d'idolâtrie mercantile, on opinerait à examiner et subordonner les opérations du commerce, à l'assujétir de plus en plus aux convenances de la classe des producteurs, aux règles de l'économie réelle qui exige qu'un travail improductif n'emploie que la plus petite quantité d'agents et de capitaux. Alors on verrait les ministères chez toutes les nations civilisées revenir de leur prévention pour la fausse liberté, pour l'anarchie ou licence de fourberie individuelle, corriger pièce à pièce tous les caractères du commerce et d'abord la fourberie en l'assujétissant à la triple amende.

Il est difficile de la déjouer tant que les vendeurs ne sont pas réduits à un petit nombre et à de grandes corporations embrassant une province entière; mais sous le régime des garanties, un petit marchand de village est lié, tient solidairement aux gros marchands d'une grande ville voisine chez qui il a pris ses étoffes et denrées (car le syndicat ne voudrait pas garantir les petits débitants de campagne s'ils prétendaient selon la complication actuelle tirer en droiture des fabriques et ports éloignés de cent lieues). Si donc ce marchand petit ou gros vous a vendu un drap faux teint sans mentionner sur facture cette fausse couleur, on ira porter plainte lorsque la fraude se sera manifestée après quelques mois d'usé. Le marchand sera condamné au paiement provisoire de la triple amende envers l'acheteur, sauf recours sur les vendeurs en gros et fabricants. Ainsi la fraude retombera ultérieurement sur son auteur, marchand ou fabricant.

Remarquons que cette garantie ne serait pas praticable dans l'Etat de confusion actuelle, multiplicité de marchands et enchevêtrement de fonctions; mais quand on aura élagué cette foule et réduit le tout à un petit nombre de maisons solidaires et bien solvables en ce qu'elle s'interdiront par ratification de syndicat toute opération hazardeuse, il n'y aura rien de plus facile que de discerner et frapper d'amendes les auteurs d'une fourberie; mais personne n'osera l'exercer quand la punition sera inévitable.

Ainsi le règne de l'auguste vérité tant invoquée par les philosophes ne peut s'établir que par la chute de cette fausse liberté qu'ils ont établie dans le commerce dont ils ont fait une corporation de cosaques industriels, exploitant légalement la crédulité du public et volant à qui mieux mieux par la fourberie, la banqueroute, etc.

Du vice de fourberie on passera à d'autres comme ceux d'agiotage, d'accaparement. Il suffira de décréter la permanence des ventes, personne n'accaparera quand on ne pourra pas interrompre la vente et dire comme aujourd'hui : L'article est en bonnes mains, il est bien tenu, on ne le vendra pas avant qu'il n'y ait famine déclarée et hausse de cent

pour cent; ainsi spéculaient les accapareurs de 1812 qui, tout en amassant d'immenses magasins de farine, faisaient crier à tue-tête que le pain allait manquer. Il fallait la petitesse mercantile de Bonaparte pour être dupe des menées qui l'ont renversé en faisant retarder et avorter la campagne de Russie. Il les aurait déjouées par un décret de vente permanente à prix d'origine et provision. Chacun aurait pu dire aux accapareurs : Puisque les subsistances vont manquer, ouvrez-nous ces vastes magasins, chaque ménage y fera son approvisionnement.

En régime de garantie, non seulement la vente est permanente sur tous les objets, mais elle est réduite en vente commissionnée dans les cas de disette, ou imminence de disette, ou évidence d'accaparement. Alors on a le droit de considérer le détenteur comme vendant à provision, faire justifier des prix d'origine avec amende décuple en cas de fraude et lui allouer sur les prix l'intérêt à 1|2 0|0 par mois et la provision d'usage 2 0|0. Il résulterait d'un tel ordre que le négociant même serait ennemi de l'accaparement et de tout ce qui pourrait causer pénurie d'une denrée, car pouvant gagner 5 0|0 dans le cas d'abondance il n'en gagnerait que 2 dans le cas de pénurie.

Je pourrais en examinant pièce à pièce tous les caractères et les extorsions du commerce prouver que chacun d'eux a des correctifs très faciles à établir, si l'on voulait organiser le régime de garantie de vérité et le code anti-mercantile, mais par un prestige qui fera la risée des siècles futurs, notre siècle s'est laissé ensorceler par les économistes sur la fausse liberté ou anarchie individuelle ; on lui a persuadé qu'il doit considérer comme des demi-dieux, des oracles infaillibles et inviolables, ces nuées de cosaques modernes qu'on appelle marchands et qui de leur propre aveu ne cherchent qu'à faire des dupes, disant hautement : Nous ne travaillons pas pour la gloire, etc.

Leurs apologistes ont pour thème trois paradoxes, que la liberté absolue de concurrence conduit au plus grand perfectionnement du mécanisme industriel, que les intérêts individuels de chaque négociant concourent à l'intérêt général, et que chaque négociant sait bien ce qui convient à ses intérêts.

Réfutons ces trois paradoxes qui sont la base de toute l'économie moderne : 1° Que la liberté absolue de concurrence conduit à la plus grande perfection du mécanisme industriel. En réponse, je me borne à faire observer qu'elle nous a conduit extérieurement au triomphe complet du monopole maritime, intérieurement à la plus grande misère des industriels, même dans l'Angleterre, pays qui pressure tous les autres par le monopole.

2° Que les intérêts individuels de chaque négociant coïncident avec

l'intérêt général. D'où il suivrait que l'intérêt du négociant, qui organisa la famine de 1812, était d'accord avec l'intérêt de 3 millions de Français, victimes de cette famine.

3° Que les négociants, collectivement et individuellement, savent bien discerner ce qui convient le mieux à leurs intérêts. Autre fausseté confondue par la crise commerciale actuelle, 1826, où l'on voit double bévue commise par les négociants, collectivement et individuellement :

Bévue de spéculation collective par l'accaparement de coton et autres denrées qui, après un succès éphémère en 1825, les a culbutés en 1826, et, par suite, bouleversé le commerce d'Europe (contrecoup d'avortement) ;

Bévue de spéculation individuelle par l'engorgement d'importation dans les marchés d'Amérique, où la nécessité de regorgement a paralysé les fabriques et les négociants d'Europe.

Le monde commerçant n'a donc rien de cette sagesse que lui supposent les économistes ; il a, au contraire, la propriété de s'aventurer sciemment dans toutes les plus folles spéculations ; il y est poussé par des écrivains adulateurs, persuadant à tout marchand qu'il est la colonne de l'état, le modèle des vertus. Dès-lors chaque trafiquant joue à quitte ou double dans l'agiotage, stimulé par la perspective de fortune rapide et par la faculté de banqueroute, qui lui laisse, en cas d'échec, un honnête bénéfice. Aussi dit-on d'un banqueroutier : Il est bien à son aise depuis sa dernière faillite ; il est devenu *bien bon*. La justice poursuit bien quelques petits banqueroutiers, petits margoulins, carotteurs : en tous pays les petits voleurs se font pendre, c'est chose connue, mais les gens comme il faut, qui font une banqueroute à million, une affaire *bien menée*, ne courent aucun risque. On a pour eux tous les égards qui sont *dûs au malheur*, et ce sont eux qui indirectement menacent leurs créanciers de la justice, en leur faisant dire par le notaire : Si vous envenimez l'affaire, si vous y mettez la justice, elle mangera tout ; il vaut bien mieux prendre 50 pour 100 qu'on vous offre et en finir sans éclat. Les créanciers, dont les uns ont déjà fait une bonne banqueroute et les autres en préparent une, goûtent sans peine cet argument ; ils ne veulent pas dénoncer l'état de banqueroutier qui leur est si profitable ; ainsi l'affaire s'accomode aisément quand elle est *bien menée*, c'est-à-dire quand le failli a mis de côté des sommes suffisantes pour acheter tous les gens qui doivent avoir part au gâteau.

Au résumé, voici le plan d'une bonne banqueroute, conforme aux vrais principes du commerce et du perfectionnement social. N... possède un million et un bon crédit, il veut arriver promptement à doubler sa fortune, il agiote sur les denrées et les effets, s'en charge pour 12

millions, dont 10 à terme; s'il a bien joué sur la hausse ou la baisse, il gagnera un dixième net, 1,200,000 fr. Voilà sa fortune doublée, il est proclamé *habile garçon*, *bonne tête* (ce sont les termes techniques), et les journaux vantent les services qu'il a rendus à l'Etat et à l'industrie. S'il échoue, s'il a joué à contre-sens des événements, perdra-t-il un million? Non, vraiment. N..., qui connaît les vrais principes du commerce, fera une bonne banqueroute, de genre honnête, de celles qu'on appelle *affaire fâcheuse*, et non *banqueroute*, qui est un terme de petites gens, un mot exclu de la bonne compagnie; bref, N... manque de 12 millions, mais il manque savamment et par degrés, d'abord ce n'est qu'un engorgement; cela se terminera bien pour peu que les créanciers se prêtent; il n'y a pas un sou à perdre; ensuite l'affaire se complique, devient difficile. Entretemps les prôneurs à gage, répètent partout: « C'est un si digne homme, une famille charmante »; enfin pour éviter la faillite d'éclat, on propose un petit amendement, une remise de 25 pour 100, et les gens d'affaires, entremis à propos, payés largement, ont bientôt conquis une majorité, d'autant que c'est pour éviter une faillite où les créanciers perdraient au moins 50 pour 100. Il obtient donc une remise de trois mois, sur lesquels il faut déduire 1,200,000 francs de perte réelle, plus 800,000 fr. à distribuer aux gens d'affaires, aux prôneurs et compères, et aux récalcitrants les plus malins; reste 1 million en bénéfice, et de plus l'honneur; oui, l'honneur, le renom de vertu et de probité, tant il est vrai qu'il n'y a point de sot métier, et celui de banqueroutier est un des plus nobles pour qui sait le faire en grand.

Ainsi un agioteur opulent, rusé, est sûr, dans tous les cas, de doubler sa fortune, en cas de perte comme en cas de gain. D'ailleurs, il est tant d'espèces de banqueroutes, sur lesquelles un homme intelligent peut opter; j'ai donné un tableau de 40 espèces de banqueroutes, II, 419, et suis loin d'avoir complété le tableau. On peut s'étonner, après cela, du silence de 300 chambres de commerce de France, qui devraient dénoncer ces brigandages commerciaux, demander qu'on mît au concours l'invention d'un système répressif de l'anarchie commerciale. Elles n'en feront rien : les loups ne se mangent pas entre eux. La faute est aux gouvernements et aux philosophes, qui ne s'aperçoivent pas de leurs duperies respectives; ils auraient dû cent fois reconnaître que le commerce les mystifie et s'évertuer à lui opposer une digue : la corporation réductive conduisant à la solidarité par les trois moyens indiqués plus haut.

Les négociants une fois réunis en [ ] corporatif et soumis à la surveillance du gouvernement, leurs [ ] seraient de tous les abus le plus facile à réprimer.

Lors même qu'on eût cru la découverte difficile, il eût déjà mieux convenu d'établir un monopole universel, semblable à celui du tabac; car, dans l'état de fausseté où est parvenu le commerce, fausseté politique en banqueroute, agiotage, etc., fausseté matérielle par déception, altération, etc., le public serait déjà bien moins trompé par une ferme générale que par la concurrence individuelle. Une ferme générale pourrait-elle être aussi fausse que les marchands de chevaux et les marchands de vins de Paris? Elle se ferait tort à elle-même, si elle altérait ainsi tout ce qu'elle vendrait; elle obligerait toute la bourgeoisie à se fournir en droiture chez les producteurs. Mais si l'on eût mis au concours la découverte du mode répressif des fourberies, elle aurait été faite à l'instant, car elle est si facile qu'elle ne mérite pas même le nom d'invention; elle n'est que mesure de police fondée sur l'emploi des trois degrés pécuniaires et de la solidarité auxquelles on doit joindre une garantie législative, ou code anti-mercantile, pour la répression des tentatives en lésion de l'intérêt collectif et individuel.

Du moment où cette méthode serait employée, on verrait s'évanouir, comme par enchantement, tous les vices du système industriel; on verrait le mécanisme commercial réduit au dixième d'agents, et opérant presque sans capitaux; on verrait retourner à l'agriculture 400,000 agents parasites, du régime actuel, tous leurs capitaux et les trois quarts de ceux des maisons riches; on verrait les fourberies et les brigandages, tels que banqueroute, agiotage, accaparement, disparaître sans aucun effort de l'autorité, qui gagnerait ainsi un surcroît de revenu fiscal. Alors les gouvernements et les philosophes en viendraient à se demander laquelle des deux classes a été la plus dupe de se laisser ensorceler par les trafiquants et n'avoir pas songé depuis 3000 ans aux moyens de les réprimer; alors les gouvernements reconnaîtraient que la bonne voie, en administration, n'est pas l'obcurantisme ni l'immobilisme, comme le croient aujourd'hui toutes les cours, et que la route des vrais lumières et du progrès social est beaucoup plus profitable pour les gouvernements; mais les vraies lumières sont prodigieusement différentes de celles que répand la philosophie moderne avec ses dogmes de concurrence anarchique, licence de fourberies individuelles et protection indirecte de la banqueroute et de l'agiotage.

Dès qu'on aurait, par une réforme du système commercial, constaté l'erreur des systèmes appelés économiques, ce seraient les gouvernements qui se déclareraient contre l'obcurantisme et l'immobilisme, et travailleraient de tous leurs pouvoirs au progrès de l'état social; car la réforme du commerce mensonger est une véritable issue de Civilisation, et une entrée en Garantisme solidaire, en 6e période, et cette réforme en amènerait bien d'autres; car, dès qu'on verrait que, pour ar-

river au bien réel, au règne des vraies lumières, au progrès de la richesse et des garanties, il suffit d'opérer à contre-sens du système philosophique, on voudrait essayer d'appliquer le régime de solidarité et d'action collective à toutes les branches du mécanisme social, où tout n'est aujourd'hui, dans tous ses détails, que l'anarchie des volontés individuelles décorées du nom de liberté. Dès-lors toutes les vues se tourneraient vers l'extension du régime de garantie solidaire, obligeant les masses pour le soutien de l'individu, et l'état civilisé ou action morcelée tomberait par le fait; l'entrée en Garantisme serait générale.

Du commerce, on passerait à d'autres garanties et d'abord à celle de travail ou secours à assurer aux indigents, obligation qu'on rejette aujourd'hui sur les familles, qui ont raison de s'y refuser ou sur les comités de bienfaisance qui n'ont aucun moyen d'y suffire. Le Garantisme contre l'indigence tient à quatre corporations fondées sur les relations d'amitié, d'amour, d'ambition et de parenté. La famille ne doit donc intervenir que pour un quart à répartir entre toutes les branches. Quand on procédera de cette manière, elle ne se refusera pas à concourir. D'ailleurs le régime général des garanties, en détruisant les loteries industrielles (un des caractères commerciaux), diminue si fort le nombre des indigents qu'il se borne à peu près aux infirmes, et dès-lors il devient d'autant plus facile de les secourir que le produit s'accroît considérablement, dès que le corps social passe de la Civilisation au régime des Garanties solidaires. Les Garanties sont un état mixte entre la Civilisation et l'Association, parce qu'elles opèrent encore sur des familles associées en divers relations, mais non pas en toutes; elles associent les masses et non les individus, tandis que l'Association comprend masses et individus. Laissons ces [ ] didactiques.

Les Garanties sont au nombre de neuf, dont une pivotale; — 5 pour les 5 sens, j'en parlerai au chapitre suivant; — 4 pour les 4 passions affectueuses, je n'ai pas d'espace à donner à cette analyse; — 1 pour la passion unitaire, dont le régime de commerce véridique est une branche.

Continuons donc sur ce régime dont je n'ai pas décrit la pleine organisation. Lorsque les solidarités commerciales seraient organisées et étendues aux manufactures, on s'appliquerait à en bannir de plus en plus tous les germes de fausseté et de cupidité individuelle. Ce serait l'instinct même des négociants solidaires qui indiquerait le moyen d'y parvenir.

En effet, dès qu'un agent serait peu connu des syndics de la division, ils l'astreindraient, malgré ses cautionnements, à ne tenir les marchandises qu'en consignation et non en propriété directe. Eux-

mêmes useraient de cette méthode avec les manufacturiers et les producteurs étrangers, et se feraient expédier à consignation autant que possible; ils n'auraient aucun intérêt à acheter quand l'accaparement et les menées d'agiotage ne seraient plus praticables. Alors tout le commerce serait peu à peu métamorphosé en entrepôts échelonnés, celui des ports distribuerait aux grands dépôts de l'intérieur, ceux-ci aux moyens des petites villes et aux petits des villages.

Il resterait à organiser la concurrence d'entrepôt. On prendrait pour modèle d'équilibre, la monnaie. On organiserait l'entrepôt trinaire en trois agences rivales associées avec le fisc et partageant avec lui. Ce serait le gouvernement qui serait commanditaire général. Des trois entrepôts distingués par leur pavillon rouge, azur, jaune, chacun des trois s'évertuerait à obtenir la plus grande masse de consignation et débit. On n'y réussirait que par l'exacte vérité, car la moindre fraude reconnue pourrait faire déserter pendant plusieurs mois l'entrepôt d'une région.

Tel est le but auquel doit arriver le commerce; il est branche principale du gouvernement, et les trois entrepôts ne doivent être que des associés ordinaires que le gouvernement s'adjoint pour la gestion. Ainsi, loin que le gouvernement ne doive pas se mêler du commerce, *le laisser faire*, *laisser aller* et piller à sa fantaisie, il faut, au contraire, que tout marchand ne soit qu'un agent du gouvernement, sauf la rivalité trinaire fondée sur le triple entrepôt.

C'est une mesure que l'instinct dicte à tous les gouvernements, car ils ont grande envie de s'immiscer dans le commerce en dépit des théories qui le leur interdisent. Bonaparte se désolait de ne savoir pas maîtriser le Protée, dont il disait fort bien: *On ne connait rien au commerce;* il n'osait pas étendre les monopoles directs, comme celui du tabac, c'eût été s'exposer à des répercussions et engourdissement (caractères commerciaux), et déjà l'on avait vu à Vienne que le gouvernement ne brille pas quand il veut lutter directement contre les menées commerciales. Il faut attaquer le monstre par la concurrence réductive dont j'ai indiqué les trois ressorts; mais personne ne savait enseigner le procédé à Bonaparte, et il ne le découvrit pas, parce qu'il n'était point inventif en mécanique sociale, mais seulement oppresseur, vorace, n'ayant aucune tendance aux opérations d'harmonie.

Les gouvernements actuels qui ne croient pas à l'invention de l'harmonie sociétaire, car ils ne croient à rien de ce qui est noble en ressorts administratifs, pourront croire au moins à la faculté de la métamorphose commerciale. Le besoin de se créer de nouvelles ressources fiscales est pour eux un motif pressant de faire scission avec les philoso-

phes nommés économistes et de se déclarer contre la concurrence anarchique ou individuelle, y opposer le frein des garanties solidaires. Ce serait une issue de Civilisation un peu lente, mais enfin ce serait une issue heureuse, quoique beaucoup moins brillante que celle du précédent chapitre. Car la réforme commerciale ne va pas droit à l'association agricole où conduisent bien vite les Banques rurales, mais du moins la réforme commerciale amènerait à reconnaître que la philosophie industrielle des modernes est pleinement à contre sens de la vraie économie et du régime de vérité.

On suspecterait bientôt le tout comme la partie, on suspecterait bientôt l'agriculture morcelée et non solidaire, comme le commerce individuel et non solidaire. Ainsi l'esprit humain entrerait bien vite dans les routes du vrai perfectionnement social s'il pouvait entrer seulement dans quelque petit sentier de régime sociétaire garanti, mais les théories actuelles ont faussé toutes les idées sur ce qui touche à l'association, en voulant l'isoler de coopération avec le gouvernement. On ne saurait trop répéter aux modernes que ces luttes entre l'industrie et le fisc vont directement contre les vues de Dieu qui veut lier tout le système social; sachant que les gouvernements y sont maîtres, il a dû coordonner toutes les voies de progrès social aux intérêts du gouvernement. Aussi la philosophie en voulant lutter contre lui, nous précipite-t-elle dans la rétrogradation. Il n'y aura donc de louable que les mesures qui serviront les vues du gouvernement, son avidité fiscale et son instinct de centralisation et direction intégrale. Les 2 méthodes exposées dans ces deux chapitres atteignent complètement ce but. Aussi sont-elles dignes de l'attention des gouvernements civilisés qui trompés par leur esprit oppressif, ne pourraient pas croire aux sublimes calculs de l'harmonie passionnelle, mais ils croiront fort bien aux calculs fiscaux de la concurrence réductive et de la Banque rurale; et si l'affaire était proposée à divers ministres européens on en trouverait probablement plus d'un qui inclinerait à l'essai : car la pénurie financière va croissant, on a épuisé toutes les rubriques de fiscalité civilisée et si l'on veut faire un coup de maître en finance, créer tout-à-coup des ressources neuves et vastes, il n'est d'autre moyen que de sortir de la sphère civilisée et recourir aux méthodes de garantie.

Le premier essai qui en sera fait constatera la triple duperie des gouvernements, des philosophes et des peuples.

Duperie des gouvernements. — En se bornant à compter sur la stérile science nommée économisme, ils manquent tous les moyens de bénéfice et de centralisation ; ils se réduisent à la route pénible de l'obscurantisme qui les rend odieux et qui sert mal les ministres en les

exposant aux haines et aux chutes fréquentes. Leur véritable intérêt eut été de prendre la route opposée, employer la perquisition forcée, faire procéder à l'exploration de toutes les sciences négligées, cette recherche ne pouvait pas produire pis que les sciences actuelles. Il fallait donc la tenter, et au lieu de se tenir en arrière de la philosophie qui n'avance qu'en paroles et rétrograde en effets, il fallait essayer d'avançer en réalité, s'emparer des fanaux de vraie lumière dont elle n'a pas connaissance. La carrière serait brillante pour un ministre; elle est faite pour tenter les hommes à grand caractère. Mais peut-on attendre des bourreaux de la Grèce quelque penchant aux grandes choses?

Duperie des peuples. — Ils ne s'aperçoivent pas que cette philosophie qui leur promet les lumières, donne toujours en résultat l'opposé de ses promesses; elle est comme le médecin ignorant qui, avec des intentions bonnes si l'on veut, n'en tue pas moins tous ses malades. Elle a voulu donner aux peuples un gouvernement représentatif. Qu'en est-il résulté après 40 ans de tourmentes? que le tiers-état en France a perdu son tiers en représentation, et qu'il y a aujourd'hui 2 chambres de noblesse et pas une du tiers-état; il a donc perdu ce qu'il possédait au lieu de gagner ce qu'on lui promettait. La philosophie promettait au peuple de diminuer les impôts, la milice, la chicane par le régime représentatif, et le régime a doublé les impôts, les milices et les procès. Elle promettait de donner des constitutions libres à tous les peuples et n'a abouti qu'à faire exterminer le seul qui en avait une, car si l'Europe est d'accord à faire massacrer les Grecs, c'est parce qu'ils veulent avoir une constitution. Les philosophes ont de même fait périr sur l'échafaud leurs amis d'Espagne en leur persuadant de faire des discours au lieu de tirer les armes : ainsi quelque bien que la philosophie promette, on est sûr de recueillir de son intervention tout le contraire. Qu'on prouve si l'on veut qu'elle a raison en théorie, en intentions il n'est pas moins certain que c'est un médecin qui tue tous ses malades? qu'importe après cela l'intention?

Duperie des philosophes. — Ils sont les premières victimes des calamités dont leur maladresse a frappé le monde social. Ils ne peuvent paraître en scène qu'en reniant leur propre science, ils se battent les flancs pour la présenter sous des formes neuves, et ne produisent toujours que les mêmes vieilleries, ils sont repoussés du gouvernement qui se plairait à les favoriser s'ils cultivaient les nouvelles sciences conformes aux vues du gouvernement : ils y trouveraient un moyen de fortune colossale et de gloire, même dans les travaux les plus minimes.

V.

ISSUE DE CIVILISATION PAR LES GARANTIES MATÉRIELLES OU PLAISIRS SENSUELS.

J'attaquerai dans ce chapitre le plus spécieux de tous les préjugés, celui qui prétend que nos sens sont des guides trompeurs. Cependant Dieu nous donne pour but en attraction le luxe, les plaisirs des 5 sens; il serait un être bien trompeur, si, à la première impulsion qu'il nous donne, celle du plaisir sensuel, était un piège pour nous. Je vais démontrer au contraire que tous les plaisirs des sens pourraient devenir autant de gages de progrès social et voies d'avènement à l'harmonie, si on eut su les développer en exercice collectif, appliqué à la population entière et non pas à la seule classe riche; spéculer sur les moyens de faire participer le peuple aux plaisirs sensuels, au beau, à l'agréable, aux raffinements des sens et de leurs emplois.

C'est encore une thèse diamétralement opposée aux idées philosophiques et morales; elles veulent isoler le bon et le beau, sacrifier l'un à l'autre. Fénélon fait démolir les belles façades commencées à Salente; il ordonne qu'on les construise en genre plus commun, plus moral. Robespierre fait arracher les fleurs du parterre des Tuileries et les remplace par des plantations morales de choux et de raves. Fénélon, Robespierre sont ignorants l'un et l'autre sur les vues de Dieu, qui tendent à assembler en tout sens le beau avec le bon et faire du beau une voie de progrès social aussi efficace que le bon. On va se convaincre que Fénélon aurait dû faire construire à Salente des façades plus belles encore, ne fut-ce que pour éviter la double dépense de démolir de beaux édifices pour en élever de laids. C'est aussi par une morale de brocantage et de vandalisme que les Parisiens ont fait démolir l'an passé le plus beau de leurs hôtels, nommé Thélusson. Nous allons spéculer sur une architecture opposée à ce vandalisme moral, et appliquée aux convenances générales et non pas à l'égoïsme. C'est une idée qui n'a jamais pu germer dans la tête d'aucun architecte civilisé. Habiles en constructions égoïstes et confuses, ils n'ont pas entrevu une seule règle de construction harmonique, sauf les galeries couvertes qui commencent à Paris et dont les Anglais ont, dit-on, eu la première idée.

Il est peu d'état où les monarques n'aient fait bâtir une ville, quelquefois une capitale, petite ou grande, comme Pétersbourg, Washington, Philadelphie, Nancy, Manheim, Carlsruhe, quelquefois une sous-capitale, comme Versailles, La Haye, Postdam.

Si donc les lois de l'architecture harmonique eussent été connues, il est certain qu'un de ces princes les aurait depuis longtemps mises à exécution, car tout homme qui bâtit une ville tient à lui donner un renom de supériorité en quelque genre.

Les Parisiens avaient l'an passé une belle occasion de faire cet essai. Dans le sein de Paris même ils ont commencé une petite ville du nom de François Ier. Comme elle est isolée des autres quartiers, on aurait pu faire une ville harmonique et la peupler promptement en y plaçant une mairie et un tribunal, mais on a fait un ramas de murs mitoyens, une vilenie comme tout l'ensemble de la ville. Ils bâtissent aussi une ville et un pont à Grenelle et auraient pu y faire l'essai des constructions harmoniques, moyen lent et sûr pour conduire à une issue de Civilisation.

La nature, fidèle au système des contrastes, nous avait ménagé pour arriver aux garanties les voies de luxe comme celles d'économie, les voies de plaisir sensuel comme celles de plaisir spirituel. Nous spéculons ici sur la voie de plaisirs sensuels, tous rattachés à l'architecture, car sa perfection est d'unir la salubrité à l'embellissement et aux charmes domestiques. Tel est l'effet des constructions unitaires.

Les civilisés, regardant comme superflu ce qui touche aux plaisirs de la vue, rivalisent d'émulation pour enlaidir leurs résidences, nommées villes et villages. La France excelle principalement en ce genre de mauvais goût. La plus large rue de Paris, la seule praticable, la rue de la Paix, serait la plus étroite d'Unerapoura, capitale des Birmans, ville où les rues ont de 80 à 120 pieds de large. La rue de la Paix n'en a que 75, et c'est la seule rue intérieure où l'on puisse circuler en sûreté; tout le reste, hors les boulevarts et certains quais n'est que rue de bourgade, coupe-gorge où l'on joue sa vie aux dés, si on n'a pas d'yeux derrière le dos.

Il est pour les édifices des méthodes adaptées à chaque période sociale.

Insistons sur les moyens de progrès social que fournit l'architecture, notamment sur la préparation des aliments.

On voit déjà parmi nous un germe de combinaison sur la préparation des aliments, par la boulangerie et la brasserie. Un seul boulanger prépare pour 100 et 200 ménages, un brasseur pour 1000. Pourquoi les ménages n'ont-ils pas de même un seul traiteur? C'est que les fraudes commerciales ont un champ moins vaste en boulangerie, le commerce et la chimie n'ayant pas encore inventé un moyen de substituer à la farine quelque drogue malfaisante. On peut maintenir sur ce point l'in-

dustrie combinée qui tombe partout où s'introduit la fourberie, mais il est aisé de prévoir que les villes de construction harmonique présenteraient contre la fourberie des traiteurs une garantie suffisante, et qu'ils en viendraient bien vite à préparer pour 3 ou 400 ménages à la fois. Supposons 3 de ces grandes maisons contenant chacune 100 ménages, et où les propriétaires n'auront admis que des familles assez industrieuses ou assez aisées pour mériter crédit d'un mois sur la subsistance. Ces 3 maisons contiguës pourront se ménager une communication couverte, et la maison centrale fera la cuisine pour les 3, en la disposant pour 3 classes d'inégale fortune. On a vu ailleurs de quelle excellente chère et de quelle économie jouirait une telle réunion ; elle ferait révolution à l'instant, et la vie de ménage tomberait à plat, excepté chez les gens riches : encore préféreraient-ils généralement se faire servir par la cuisine unitaire, comme ils se font servir par le boulanger. Il est entendu que les 300 familles ne se mettraient pas comme nos bourgeois à la discrétion d'un traiteur qui, selon son caprice, frelate les vins, détériore les mets, achète de basses qualités, etc. On aurait aux cuisines un comité de surveillants tirés des 300 familles, et les plus riches feraient un fond pour l'approvisionnement direct, et pour se mettre à l'abri des astuces mercantiles.

Dès ce moment, la révolution de vie domestique serait consommée, et la vie de ménage abandonnée : cette combinaison fondamentale donnerait bien vite naissance à toutes les autres. Malheureusement ceux qui spéculent sur des réunions, comme la société coopérative de Londres, comptent pour rien la cuisine et les 2 combinaisons qu'elle peut former, l'une matérielle, par la bonne chère et les facilités de la préparation en 4 classes; l'autre spirituelle, par la variété des réunions qu'on peut, dans une masse de 300 familles, assortir et varier au gré de tous les goûts. C'est donc sur la cuisine combinée qu'il faut spéculer avant tout pour atteindre au double charme qui est le vœu de tous les humains, et il est certain qu'on serait arrivé promptement à ce but, dans une ville construite selon les règles d'architecture unitaire ou harmonique, dont nos architectes n'ont eu aucune idée, et dont nos philosophes s'éloignent de plus en plus par leur théorie de fausse liberté, consacrant le morcellement des ménages, le mauvais goût, les caprices individuels, sacrifiant le beau à de folles illusions sur le bon, opposés aux garanties de jouissances collectives. On a cru sur leur parole que le sentier de la vertu était dans la mauvaise cuisine, les sales habitations et les fourberies mercantiles. On peut juger maintenant quel crédit méritent ces visions qui prétendent faire régner le bon aux dépens du beau et protéger la fourberie sous prétexte de liberté individuelle, et qui repoussent tout principe sur la solidarité des individus pour les jouissances

de la masse, la solidarité des masses pour contribuer aux plaisirs et subvenir aux besoins de l'individu. En Civilisation, loin que la masse concoure aux plaisirs de l'individu, elle ne veut pas même coopérer pour satisfaire ses besoins, et l'on ose, dans un pareil état social, parler de garantie, de perfectionnement social !

Une des erreurs de la politique civilisée est de compter pour rien le plaisir, ignorer qu'il doit entrer pour moitié dans toute spéculation sur le bonheur social. C'est la morale qui fausse ainsi les esprits sur ce point, et qui les engage dans cette politique simple, spéculant sur l'utile sans y joindre l'agréable. Qu'en résulte-t-il ? Qu'elle ne peut pas procurer l'utile aux sociétés humaines, le nécessaire et le travail au peuple.

On croit raisonner sagement en disant : il n'est pas bien d'habituer le peuple aux plaisirs, il faudrait seulement pouvoir lui assurer le nécessaire. —Vous n'y réussirez jamais sans lui procurer en même temps le plaisir. Dieu a fait de l'homme un être composé, et non pas simple. Sa destinée collective, le destin des sociétés humaines, est composé et non pas simple. Elles doivent tendre au bon et au beau réunis, ne jamais séparer dans leurs vues l'agréable de l'utile, sinon elles n'arriveront ni à l'un ni à l'autre, et tomberont, comme le peuple anglais, dans l'extrême pauvreté à force d'industrie. Qu'on ne cite pas quelques exceptions de colonies naissantes, où la rareté de bras et l'abondance des terres procurent au peuple une aisance momentanée, elle cessera bien vite par l'accroissement de population. D'ailleurs, ces petites exceptions confirment la règle que les sociétés doivent tendre au beau et au bon à la fois, et ne peuvent pas arriver à l'un des deux isolément. La morale qui nous prêche le contraire, qui veut qu'on n'envisage que le bon, que l'utile, sans tendre au beau et au plaisir, est la plus trompeuse des sciences, le véritable ennemi de l'homme, car c'est elle qui lui a faussé le génie en politique sociale, et qui le jette dans l'anarchie simple, le détourne des vues de progrès composés, tendance au beau et au bon réunis.

J'ai dû établir cette thèse par un exemple très-matériel et très-sensuel, tiré des plaisirs de la vue, du tact et du goût, dont la voie se trouve dans l'architecture unitaire. Je pourrais établir même démonstration sur les autres sens, et prouver que si on spéculait sur l'ouïe, un moyen de donner l'oreille musicale à la nation la plus fausse d'oreille, aux Français, on n'y parviendrait que par des méthodes et dispositions qui seraient en même temps voie de progrès social et d'acheminement à d'autres garanties que celle de l'ouïe. C'est donc une grande erreur de prétendre que les sens sont des guides trompeurs, comme l'enseigne la morale ; ils sont au contraire des guides très-sûrs en progrès social,

pourvu qu'on spécule sur le produit des sens en mode composé, *collectif et intégral*, en application à la masse du peuple entier, et non pas à quelques riches, selon les procédés de nos sciences économiques, dont les fruits ne s'étendent qu'aux classes riche ou moyenne.

Appuyons la thèse d'un exemple tiré du sens le plus impérieux, qui est celui du goût ; examinons les résultats du développement de ce sens en mode composé, collectif et intégral, et en mode simple, individuel et incomplet.

Le goût de la bonne chère n'entraîne les individus qu'à des dépenses ruineuses, des excès préjudiciables ; mais ce goût de bonne chère devient une voie de haute harmonie sociale, s'il est appliqué à la plus grande réunion domestique, 3 à 400 familles. Il devient alors voie d'économie et de concorde par le charme de variété des compagnies, assortiment des caractères et des intrigues, auxquelles se joint le plaisir sensuel. Dans ce cas, l'exercice du sens du goût devient :

Composé, allié à un plaisir spirituel, celui des compagnies intriguées et variées ;

Collectif, étendu à la masse entière par les 3 degrés de chères culinaires ;

Intégral, embrassant toutes les branches et relations qui tiennent au régime des subsistances.

Ainsi la nature, ou Attraction, soit en plaisirs sensuels, soit en plaisirs spirituels, est toujours un guide sûr, pourvu que l'homme sache l'employer selon le mode voulu par Dieu, qui est l'application aux masses les plus nombreuses possible. Je viens d'appliquer cette règle à un plaisir sensuel, qui paraît le plus étranger à la politique sociale. C'est l'architecture combinée, jouissance pour la vue et le tact; on a vu qu'elle conduit très-directement à la branche la plus importante d'association, celle du régime unitaire des subsistances en préparation et consommation.

Là finissent les diatribes de la morale contre les sens, dont on peut dire, comme des autres branches d'attraction : Dieu fit bien tout ce qu'il fit, et il n'y a de vicieux, dans nos passions, que la fausse direction donnée par le mécanisme civilisé, qui les développe, — en essor simple et non composé, — en essor individuel et non collectif, — en essor partiel et non intégral.

C'est de l'accomplissement de ces 3 conditions que dépend l'accord du beau et du bon en emploi des sens, et si nos politiques sociaux avaient envisagé sous ce rapport l'exercice des sens, ils auraient depuis longtemps découvert que la morale est la vraie boîte de Pandore, en ce qu'elle a étouffé toute lumière sur l'emploi des sens, premiers guides que Dieu a donnés à l'homme, des sens dont le plus

impérieux, celui du goût, est celui qui fournit la voie la plus facile d'avènement à l'harmonie par une gestion combinée des subsistances.

C'est assez prouver que la nature nous avait ménagé des voies de toute espèce pour sortir de la Civilisation ; il a fallu le génie malencontreux de nos sciences pour manquer des issues si nombreuses et si faciles, mais saura-t-on profiter de la découverte qui nous les enseigne toutes, et le génie de l'obscurantisme dominant depuis 3000 ans, triomphera-t-il encore dans cette conjoncture, ou l'humanité doublement accablée par le fâcheux dénouement de ses illusions industrielles et de ses tentatives en liberté, devrait reconnaître enfin la fausseté de ses lumières et la nécessité de recourir à une science neuve pour entrer dans la carrière sociale, incompatible avec la Civilisation ?

VI.

VICES DES TENTATIVES FAITES EN ASSOCIATION.

Après avoir exposé la méthode naturelle en régime sociétaire, il est à propos de terminer par un examen des fautes commises à cet égard dans les réunions industrielles et les sociétés d'actionnaires qui ont une tendance à l'association. Le mot est bien profané avant qu'on connaisse la chose. Tous les sophistes sont à cheval sur le mot association qu'ils appliquent à des opérations mercantiles, tendant au bien de quelques riches seulement, sans rien faire pour le bien de la classe inférieure.

En conséquence, une société qui voudra réellement fonder l'association, devra éviter dans son titre ce mot devenu vide de sens par l'abus qu'on en a fait. Elle devra s'intituler *Société d'attraction industrielle*, nom qui exprime exactement le résultat auquel on doit toucher et auquel n'arrive aucune des réunions connues.

Il est très-fâcheux qu'aucune de ces sociétés n'entre dans la bonne voie. Une seule qui aurait opéré en mécanisme d'attraction industrielle aurait déjà effectué l'organisation universelle. Il est donc urgent de les éclairer sur la fausse marche qu'elles ont adoptée.

Un poète nous dit :

Faites-vous des amis prompts à vous censurer.

C'est ce qui manque à toutes nos sociétés. Les journaux les ont accablées de louanges... sur l'intention sans doute, car jusqu'ici elle n'est couronnée d'aucun succès. Il eût fallu au contraire les critiquer sur ce qu'elles prenaient l'intention pour moyen suffisant, et qu'elles négligeaient de rechercher et mettre au concours la découverte du procédé d'association.

Entretemps tous les chefs et sociétaires se sont enivrés de louanges anticipées, et il en résulte que rien n'avance, que l'association n'existe qu'en paroles, et que loin d'avoir donné une impulsion salutaire, on en a donné de vicieuses.

D'une part, on a excité le sophisme, les amis de l'arbitraire, à fonder des réunions monacales-industrielles, qui ne sont que la caricature de l'association et tendent à semer des préventions fâcheuses contre cette entreprise;

D'autre part, on a rebuté les souscripteurs qui auraient pu s'élever facilement en nombre suffisant, mais qui ne voyant dans ces tentatives que de l'arbitraire sans règle fixe, craignent qu'elles ne servent de masque à l'intérêt particulier.

C'est donc le cas de signaler franchement les fautes commises, afin qu'elles puissent être évitées par une nouvelle société, mieux dirigée que les précédentes.

Le personnage le plus marquant dans ces tentatives est M. Owen. Il s'est emparé du mot association, et l'on est persuadé en Europe qu'il organise l'association. Il fait tout le contraire. Moi-même j'avais bien auguré de ses vues, mais depuis que j'ai lu son discours aux habitants de New-Lanark et ses statuts monastiques, je vois qu'il est imbu de tous les principes les plus opposés au régime d'attraction industrielle et équilibre des passions. C'est tout simplement un moraliste qui veut réprimer les passions par des voies douces, persuasives, mais toujours voies de répression et non pas de développement de la nature.

En général on voit dans les plans des sociétés ou des chefs qui opèrent sur l'association, un penchant pour les vues d'égalité, chose la plus contraire à l'harmonie des passions. J'ai su de bonne part qu'à la société coopérative de Londres, beaucoup de membres donnent dans ce travers politique, et, pour le deviner, il suffirait de voir un plan d'édifice carré fait par l'une de ces sociétés. Or, le carré est la forme la plus inconvenante pour un bâtiment sociétaire, car c'est la forme qui prête le plus à l'égalité et à l'uniformité.

On ne peut pas espérer qu'aucune société convienne collectivement de ses préventions et de ses fausses méthodes. Au contraire, la plus récemment formée, celle de Coop-mut, donne pleinement dans le tort de mépriser l'expérience. Elle se range dans son programme et par son titre même sous la bannière des vieilles erreurs. Car le mot de *Coopération mutuelle* n'est que le refrain des philosophes de tous les siècles. Tous ont répétés en différentes expressions que les hommes doivent s'entraider comme frères, idée synonime de coopération mutuelle. Il n'y a donc rien de neuf dans cette *intention;* mais fut-elle vraiment neuve, elle serait insignifiante si on ne trouve pas un moyen

d'exécution, moyen qui ne peut être que le mécanisme d'attraction industrielle, sans lequel on ne verra jamais les classes riches coopérer au soutien des pauvres par une garantie de minimum d'entretien en 3 degrés. Ainsi l'idée de coopération mutuelle est pleinement chimérique sans la découverte et l'emploi du mécanisme d'attraction industrielle.

Mais plus on presse les philosophes par ces arguments sans réplique, plus ils sont rétifs à adopter la conclusion, la nécessité d'un essai en attraction industrielle; — ou s'ils paraissent en goûter l'idée, en vouloir prendre connaissance, ils veulent aussitôt accorder cette théorie avec leurs préjugés, la remanier selon leurs vues erronées. C'est pour cela que j'ai supprimé le chapitre des approximations, qui devait traiter des épreuves sociétaires qu'on peut tenter sur une masse inférieure à 600 personnes. J'aurais donné des règles pour opérer sur 500, 400, 300; mais j'ai reconnu que ces petits essais dans lesquels il faudrait mutiler le procédé, ne tendraient qu'à favoriser les cosaques scientifiques, les entreprises bâtardes, où divers plagiaires travestiraient le procédé à qui mieux mieux, afin de se l'approprier, sinon en tout, au moins en partie. Ces [ ] retarderaient la fondation du véritable mécanisme sociétaire.

Pour accélérer cette fondation, il faut prévenir les corsaires qu'ils ont tout à perdre au plagiat et tout à gagner par une franche coopération. En effet, s'ils feignent d'opérer selon leurs propres idées, n'avoir pas connaissance de ma théorie, et que pour cacher le larcin, ils s'éloignent en divers sens de mes dispositions et en ajoutent de leur cru, on verra qu'ils n'approchent du but, l'attraction industrielle, qu'en raison du plus ou moins de conformité à ma théorie. Dans ce cas ils seront confondus par une compagnie rivale, qui voyant les succès partiels de ma théorie dans les branches où elle est employée, en concluera qu'en l'employant complètement, on arriverait au succès complet. Ils opèreront dans ce sens, et après leur réussite les chefs de la fondation travestie seront éconduits par l'opinion, désavoués comme Améric Vespuce, convaincus d'avoir fait avorter leur opération pour en ravir l'honneur à l'inventeur.

C'est pour prévenir ces lenteurs qu'il convient de former une compagnie décidée à aller franchement au but et provoquer les essais de la théorie d'attraction industrielle sans vouloir enter sur cette théorie les idées particulières de chaque sociétaire. Je viens de démontrer que toutes ces conceptions qu'on croit neuves ne sont encore que les vieilleries morales et politiques sous un nouvel accoutrement.

Des esprits superficiels ne manquent jamais de dire, lorsqu'on leur parle de fonder l'association : « Hé bien ! comment cela s'accordera-t-il avec le Gouvernement? Il empêchera, etc... »

C'est bien mal connaître les gouvernements. Ils sont ennemis des nouveautés en affaires sociales, parce que toutes les innovations nommées théories sociales sont philosophiques, tendant à restreindre l'autorité du gouvernement, assujétir les ministres à des responsabilités. Il n'est pas étonnant qu'il se défie de ces théories et qu'il les entrave. Si vous détournez l'eau qui fait agir un moulin, le meûnier ne manquera pas de vous faire un procès. Dans le même sens, les gouvernements ne peuvent manquer d'être en désaccord avec la philosophie et de plus avec les opérations purement industrielles qui lui enlèveraient partie de son domaine. Aussi a-t-il entravé la *société commanditaire de l'industrie*, tandis qu'il n'entrave point d'autres sociétés industrielles comme celle de fructification et de reboisement.

Il en sera de même de l'Association. Le Gouvernement examinera les résultats qu'elle doit produire, et voyant qu'elle agrandira son domaine au lieu de l'entamer, il souhaitera qu'elle obtienne plein succès.

Que veulent tous les gouvernements? Du pouvoir et des trésors. Pour accroître leur pouvoir, il faut qu'ils trouvent le moyen de centralisation universelle. C'est le régime d'attraction industrielle où le gouvernement se trouve directeur de toutes les branches de l'industrie, et où le produit devenant quadruple permet au gouvernement de doubler son revenu, tout en diminuant de moitié la masse relative de l'impôt.

On voit par-là que la route du bien social est fort différente de celle qu'ont prise les philosophes de tous les siècles, et qu'au lieu de restreindre l'autorité et les gouvernements, il faut donner plein essor à leur vœu d'empiètement en autorité et en revenu. Mais il faut fonder leur accroissement de pouvoir et d'impôt par le régime sociétaire qui satisfait les passions de la multitude, en même temps que celles des gouvernements, effet que j'ai mentionné implicitement dans la clause de faire coïncider l'intérêt individuel avec le collectif, et l'intérêt collectif avec l'individuel.

Le vice radical de nos théories sociales est donc de ne pas être en accord direct avec les gouvernements, en association active avec eux, en participation de bénéfice pécuniaire. Aussi les gouvernements n'ont-ils d'autres ressources que de prendre le plus qu'ils peuvent sur leur nation, qui, de son côté, se soustrait le plus possible à leur rapine. C'est duplicité d'action, discordance en finance comme dans tous les régimes civilisés. Établissons cette doctrine plus méthodiquement.

Les gouvernements sont sur la terre l'image de Dieu, non par leur caractère, qui est très-odieux en Civilisation, surtout depuis qu'ils se concertent publiquement pour faire égorger les Grecs, tout en feignant de négocier pour eux; mais ils représentent Dieu à titre de foyers d'unité, centres de direction du mouvement; ils sont sur la terre ce que le

Soleil est dans l'Empirée, un pivot de mécanisme, et, par cette raison, Dieu a voulu que les tentatives d'amélioration sociale se conciliassent avec les vues des gouvernements, fussent-ils tous aussi atroces que Néron, Mahomet, etc. Il n'est pas moins nécessaire de concorder avec eux en tentatives de progrès social. Ce qui le prouve, c'est que la nature frappe d'impuissance toute entreprise qui contrarie le gouvernement. On en voit la preuve en système représentatif dans les revers constants de l'opposition que le ministère sait paralyser au moyen d'une majorité vénale, si bien définie par Walpole, qui avait en portefeuille le tarif de toutes les probités parlementaires.

Est-ce faire injure à Dieu que de le supposer consentant à ces infamies? ((ce serait mal le juger que de penser qu'il veuille le règne de la vertu en Civilisation. Il veut assurément le triomphe de la vertu et de la vérité, mais sous la condition que les hommes renonceront à l'industrie morcelée pour passer à l'industrie sociétaire. Tant qu'ils persistent dans l'état de Civilisation ou morcellement, ils sont en rebellion contre Dieu.)) Il doit donc les tolérer par double motif : 1° pour faire connaître aux hommes que la Civilisation est une fausse route, un abîme d'injustice, un cercle vicieux dont ils doivent chercher l'issue et non le perfectionnement; 2° pour observer les règles suivant lesquelles tout devant être faux hors du mécanisme voulu par Dieu, il est dans l'ordre que dans la Civilisation, la Barbarie, le Patriarchat, les chefs et les subalternes trouvent leur intérêt dans la voie du vice, puisque dans l'ordre divin ou sociétaire, ils trouvent leur bénéfice à suivre la voie de la vertu.

Il faut considérer qu'en remaniant et altérant la théorie on ferait avorter l'épreuve, on manquerait les bénéfices et l'honneur de fondation subite et complète. D'ailleurs le public n'a plus de confiance aux subtilités philosophiques, il faut pour le stimuler une théorie vraiment neuve. La voilà publiée; elle donnera un relief éclatant à toute compagnie qui effectuera l'épreuve, et pour cela s'aidera de quelques grands personnages propres à inspirer confiance et déterminer les souscripteurs dans cette affaire, où le pis aller est de doubler le revenu et faire en deux ans sur les curieux admis un bénéfice supérieur au capital.

Je ne prétends pas que la société d'attraction industrielle doive adopter ma théorie, s'enchaîner comme la société coopérative, qui semble dans son programme se ranger sous la bannière de M. Owen, car elle le nomme en toutes lettres comme son oracle politique, bien qu'il ne mette en scène aucun moyen d'association et n'ait obtenu aucun succès par imitation libre.

Elle devra, sans se ranger sous le patronage d'aucun homme, s'attacher aux choses, exposer clairement son plan, et représenter que les ressorts qu'elle veut mettre en jeu :

Combinaison domestique et industrielle, — la plus nombreuse et la plus variée en variétés, genres et classes;

Séances courtes et variées, multiplicité de fonctions;

Exercice d'une seule branche dans chaque fraction;

Développement libre des passions;

Voie de modération indirecte par double contrepoids de plaisirs, — sont en plein contraste avec les méthodes civilisées; doivent produire des effets contraires à ceux que donne le mécanisme civilisé, produire l'attraction industrielle au lieu de la répulsion industrielle, — et que le monde policé peut s'attendre à voir naître enfin de ce régime le bien que les autres opérateurs se sont bornés à rêver et promettre sans avoir aucun moyen neuf pour le produire, puisque leurs procédés rentrent tous dans les voies de modération directe par sagesse, raison et calcul, voies opposées à la nature et à l'attraction.

Quoique je sois le seul inventeur de cette méthode, la société ne devra pas pour cela considérer ma méthode comme guide suffisant; mais elle devra dire que M. Fourier ayant le premier donné un traité sur ce point, elle invite les génies sociaux à faire mieux qu'elle, et propose tel prix à celui qui indiquera de meilleures méthodes que celles de M. Fourier pour arriver à l'état de société industrielle naturelle ou état d'attraction industrielle, combinée avec le libre essor des passions.

Lorsqu'une découverte précieuse est publiée, il s'agit de la juger et la faire juger, et ce n'est pas chose facile dans notre siècle, où comme le dit fort bien Thomas, le dernier des crimes qu'on pardonne est celui d'annoncer des vérités nouvelles.

Aussi voit-on toujours les détracteurs prendre les devants, ils se hâtent d'embrouiller le débat et égarer l'attention en ergotant sur un accessoire insignifiant, pour eviter l'examen du fond et tourner autour de la question *sans vouloir jamais y entrer*. Leur tactique est bien secondée par un public avide de railleries et diffamations, et les accueillant comme passe-temps habituel, sans examiner si elles contiennent un mot de vérité.

La première chose à considérer sur la découverte de l'harmonie sociétaire, c'est que si elle est faite, le monde civilisé est prodigieusement dupe de tarder à en recueillir le fruit, surtout à une époque de malaise général, où les régions civilisées, même en pleine paix, éprouvent plus de mal être que n'en aurait causé jadis une guerre générale.

A ces disgrâces du monde industriel se joignent les perfidies du monde diplomatique, provoquant le massacre d'une faible nation dont le seul crime est d'avoir une constitution, plongeant l'Europe dans le deuil, transformant les puissances chrétiennes en disciples d'Odin, dont la suprême jouissance est de boire du sang dans le crâne de leurs ennemis. Fût-il jamais d'époque où l'on put mieux apprécier l'infamie du mécanisme civilisé et le prix d'une découverte qui en ouvre l'issue?

Mais pour porter sur cette théorie un jugement régulier, il faut, selon Condillac et Bacon, remettre l'ordre dans la faculté de penser, cesser de prendre pour art du raisonnement l'art d'abuser des mots sans les entendre, c'est sur cet abus de mots, mal compris, que je vais d'abord disserter, et je choisis le mot dont on a le plus abusé, le mot de bonheur social.

L'idée de bonheur social est chimérique et vexatoire si on ne spécule pas sur un bonheur appliqué à la société entière, aux 3 classes, riche, moyenne et pauvre, aux 3 sexes, hommes, femmes et enfants, aux 4 âges et à toutes les divisions quelconques. C'est de quoi nos systèmes ne tiennent compte. Ils ne travaillent que pour le bonheur de quelques riches en divers degrés, pour celui des hommes, sans tenir compte des femmes ni des enfants, ni de l'immense masse du peuple.

Pour envisager intégralement cette question de bonheur du peuple. il eut fallu, je l'ai dit dès les premières pages de la préface, lui assurer le nécessaire, ou minimum décent en nourriture, vêtement, logement et en *plaisirs;* car si la nature nous a donné le goût des plaisirs, ils sont nécessaires au bonheur. Sans la jouissance des plaisirs on n'arriverait qu'à une [ ] ambiguë, un état mixte entre le bonheur et le malheur. Mais à ne spéculer que sur ce sort bâtard, sur un minimum décent en nourriture, vêtement et logement, il est évident qu'on ne peut pas garantir au peuple ce genre de bien-être avant d'avoir découvert et organisé un régime d'attraction industrielle; à défaut le peuple abandonnerait le travail dès qu'il aurait la garantie du minimum.

Ainsi, tout débat sur le bonheur social et le bonheur du peuple, qui compose la majeure partie du monde social, conduisait d'abord à mettre au concours l'invention d'un régime d'attraction industrielle, c'était la condition *sine qua non*, celle dont on devait s'occuper toute affaire cessante, et c'est pourtant celle à laquelle personne n'a jamais songé, pas même depuis Newton, qui avait frayé la voie en calcul d'attraction.

La société dont je propose la formation n'aura pas cette lacune à déplorer; elle pourra déjà s'étayer d'un calcul très-complet sur l'attraction et se présenter aux souscripteurs comme voie tout-à-fait neuve et garantie contre l'arbitraire des statuts. Telle est la doctrine dont je

lui conseille de s'appuyer pour inspirer confiance. Elle pourra sans indiscrétion y joindre une critique des essais déjà tentés et de l'imprévoyance de ceux qui les ont dirigés.

On retrouve même inadvertance dans toute étude sur les autres branches du bonheur social, sur le bonheur des femmes, sur celui des enfants ou des vieillards, et autres classes dont le bonheur ne pourrait naître que des dispositions et jouissances inconnues dans l'état civilisé.

On ne songe point à inventer des moyens de bonheur ; la science ne veut dans aucun cas s'avouer les découvertes qui restent à faire et les mettre au concours. Aussi voit-on avorter successivement toutes les entreprises formées pour améliorer la condition de l'homme social.

Chacune d'elles, avant de mettre la main à l'œuvre, avant même de faire aucun plan d'opérations, devrait prendre en considération que :

1° Le but à atteindre, c'est la garantie d'un minimum d'entretien en échelle graduée, assortie aux 3 classes de fortune ;

2° La voie à suivre pour arriver à ce but, c'est l'invention et établissement d'un régime d'attraction industrielle ;

3° Le ressort à employer pour créer cette attraction, ce sont les séries de groupes libres fonctionnant en séances courtes et variées.

Au lieu d'envisager ainsi le sujet intégralement, se tracer une marche régulière, se rallier à la nature ou attraction, chacune de ces sociétés n'a songé qu'à faire prévaloir ses fantaisies individuelles, comme l'ont fait les fondateurs des monastères. J'ai lu les statuts de ces sociétés et je n'y ai rien vu ou vu presque rien qui s'accordât avec la nature collective ou attraction.

Par exemple elles négligent toutes la première branche d'attraction collective, celle de la bonne chère dont elles ne disent mot et qui est le plus puissant moyen de créer des liens amicaux dans une réunion de 2,000 personnes, pourvu qu'on y organise la gastronomie équilibrée, distribuée en séries de triple classe de fortune, en série sur les variétés d'un produit et de sa préparation, en série sur les assortiments et variétés de compagnies et sur leurs intrigues de plaisir et d'industrie, contrebalançant les impulsions gloutonnes du sens du goût? Cette disposition est la plus féconde source d'attraction industrielle ; c'est la première à laquelle il faut tendre dans un grand établissement, et c'est pourtant ce dont on ne dit mot dans les factums que j'ai lus. On y vante au contraire les pratiques opposées à l'attraction, telles que la sobriété, chose très-opposée au goût général, et surtout aux goûts du peuple masculin, qui est tout dévoué à la gueule et regarde en pitié les autres plaisirs, même l'amour. Sans doute il ne convient pas de pousser aux excès de la table, mais il faut les prévenir

par 2 genres de plaisir inconnus aujourd'hui même aux tables des riches. Ce sont :

Le raffinement cabalistique sur la sorte et la préparation, et la culture des mets servis,

Le charme des affinités de caractères et des variétés d'intrigues et de débats dans les compagnies.

Si ces 2 ressorts sont employés en dose convenable, aucun individu ne tombera dans l'excès. J'ai cité à ce sujet un très-faible contrepoids, l'amorce d'une partie sur un mauvais billard, qui suffisait seule à plusieurs jeunes gens pour leur faire quitter précipitamment un bon repas. Or, si vous supposez des contrepoids 20 fois plus puissants, on concevra que le peuple harmonien, quoique très-ennemi de la sobriété et gastronome raffiné, ne donnera jamais dans les excès de la table et qu'il arrivera à la tempérance par l'impulsion de plaisirs multipliés et sans aucun frein de sagesse répressive. Mais cette sagesse harmonique ou sagesse par attraction, tient à l'emploi des contrepoids attrayants, et les contrepoids ne peuvent se trouver que dans le régime des séries de groupes libres et passionnés fonctionnant en séances courtes et variées. Tant que les fondateurs d'établissements sociétaires ne viendront pas se rallier à cette théorie, ils n'opèreront aucun bien, ou bien n'approcheront du bien que dans les détails où ils se rallieront à ladite théorie.

J'ai remarqué, en lisant leurs statuts et principes, que, lorsqu'ils ont quelques vues en attraction, ils s'attachent toujours aux faux emplois, par exemple :

A l'attraction négative ou lien corporatif fondé sur la crainte d'un sort plus fâcheux et non sur le double charme des sens et de l'âme ;

Au tarissement d'attraction ou état de choses qui, en empêchant les passions d'éclore, épargne le malheur de ne pouvoir les satisfaire ;

A la collision en attraction, ou état de choses qui fait supporter un mal réel et véritable par convenance corporative ou autre.

Telle est l'habitude aussi incommode que dangereuse d'aller nu-pieds, coutume des sociétaires de New-Lanark.

Ces austérités et méthodes négatives n'ont aucun rapport avec la méthode naturelle qui tend au développement des passions contrebalancées par leur grand nombre, leur activité, leurs impulsions alternatives et contrastées. Il est certain que les compagnies d'Angleterre et d'Amérique n'ont aucune idée de cette méthode et opèrent à contresens en attraction ; aussi n'obtiennent-elles aucun succès malgré leurs illusions qu'il convient de dissiper très-franchement.

Les établissements de New-Lark et Hoogstraten en Hollande, n'ont trouvé aucun village qui voulût imiter leur organisation, et qui est-ce

qui pourrait être séduit par des austérités monacales, comme la manie d'aller nu-pieds? De tels établissements sont des réunions de trapistes et faquirs industriels. Il pourra s'en former d'autres. La multiplication d'un ordre monastique n'est point une preuve de sa coïncidence avec les vues de la nature; les chartreux, les trapistes, font des prosélytes, et les réunions de monachisme industriel formées en Angleterre pourront bien aussi s'étendre par cantons affiliés, mais la pierre de touche en régime d'attraction c'est l'adhésion des gens riches et des savants. Quand on verra tous les millionnaires adopter la coutume d'aller nu-pieds en pays froid et boueux, on pourra croire que cette méthode est conforme à l'attraction. Ce n'est pas avec de tels statuts que M. Owen fera la conquête du genre humain, comme il l'avait annoncé à l'empereur Alexandre (Bruxelles, 1814), et comme il l'a promis récemment encore dans son discours aux habitants de New-Lanark, à qui il vante les charmes de la sobriété, charme très-peu en crédit chez les Anglais. Aussi le genre de vie de New-Lanark n'a-t-il tenté personne, quoique seize années d'existence en aient mis en évidence les prétendues délices. Une vie bien sobre, un travail bien monotone et bien uniforme, comme le tissage au métier, la filature du coton, sont précisément ce qui convient le moins dans une tentative d'association, et si les établissements de New-Harmony-Motherwell et Orbiston ne prennent pas une autre marche, on peut leur augurer même dénouement qu'à celui de New-Lanark.

Il ne suffit pas de changer de méthode, de procéder en sens différent de ceux qui ont échoué, il faut adopter des mesures sûres et conformes aux trois conditions citées plus haut. Je vois des principes tout opposés dans les plans et statuts des compagnies anglaises. J'en vais citer de réminiscence quelques erreurs seulement; j'en pourrais citer au moins cent si j'avais pris des notes.

Parlons d'abord de la société nouvelle, celle de Coopmut, qui doit avoir profité, s'être éclairée par les erreurs de ses devanciers; cependant elle se déclare par le fait *incompétente en théorie;* car elle propose de fonder le plus grand nombre possible de sociétés conformes à son plan. Si elle veut en fonder plus d'une, elle doute donc du succès de la première; elle n'a donc pas foi à sa propre théorie, car si le régime qu'elle propose est attrayant, s'il est conforme au vœu de la nature, il suffira de l'organiser dans un seul canton pour amener le monde entier à l'imiter par le double appât du bénéfice et du plaisir; mais si l'on propose d'en fonder un grand nombre en divers lieux, c'est avouer indirectement qu'on doute de l'influence du premier canton. Si l'on croyait qu'il sera organisé de manière à créer l'attraction

industrielle et les harmonies sociétaires, on ne proposerait pas d'en fonder plusieurs; car le premier suffira à opérer l'initiation générale s'il atteint réellement au but, à l'attraction industrielle.

Proposer d'en fonder plusieurs, c'est se dénoncer soi-même, s'accuser d'impéritie, avouer qu'on n'est pas sûr d'opérer selon l'attraction, qu'on n'espère pas que l'aspect du premier détermine l'initiation subite et générale; or, si ce n'est pas par l'attraction que cette société veut opérer, c'est donc par l'arbitraire, par l'esprit de système, par la discipline monacale, comme celle des Bruno et des Bazile, des Loyola; elle veut donc former des monastères industrieux de telle ou telle règle, tandis que d'autres sociétés fonderont des monastères d'une règle différente. L'industrie se trouverait dès-lors comme le clergé, divisée en régulière et séculière. Et que seront tous ces établissements d'industrie régulière? Ils seront une Civilisation de 4e phase bâtarde, une féodalité industrielle bâtarde, et qui, dans son début, pourra bien porter ombrage aux gouvernements, car elle tendra comme les jésuites à un envahissement fédéral isolé du gouvernement, tandis que des Banques rurales qui auraient cette même tendance l'exerceraient d'accord avec le gouvernement et sous sa direction. C'est pourquoi les Banques rurales seraient une Civilisation de 4e phase méthodique et non bâtarde.

L'horoscope que je donne sur ces essais se trouve justifié par une particularité qu'il convient de rapporter.

Lorque M. Owen se rendit en Amérique pour y fonder la réunion de New-Harmony, je témoignai un jour à un Anglais de ses amis combien cette démarche me paraissait inconséquente. « N'est-ce pas, luidis-je, *courir deux lièvres* pour n'en prendre aucun? il commence déjà un établissement nouveau à Motherwell, en pays bien cultivable, où il pourrait réparer les fautes commises à New-Lanark, opérer mieux en réunissant culture et fabriques, et n'ayant pas les capitaux suffisants pour la fondation de Motherwell, il va en tenter une seconde en Amérique, disséminer ses capitaux déjà trop faibles et inspirer de la défiance, car tout actionnaire opinera à réunir ses capitaux sur un seul point pour frapper un coup décisif. On conclura de cette double entreprise qu'il n'est assuré de plein succès ni dans l'une ni dans l'autre; que ce sont des spéculations aventureuses et cachant des vues mercantiles sous des dehors philantropiques. On dit que ses souscripteurs se ralentissent déjà; cela est aisé à croire, s'il opère de manière à causer de tels soupçons. » Sur ce on me répondit : Il fait cette entreprise de New-Harmony parce qu'il veut *placer un de ses fils!!!* Étrange illusion de l'amour paternel! il croit travailler, se persuade qu'il travaille au bien du genre humain, et avise au placement d'un de ses fils! mais

analysons dans ce [ ] des conséquences plus graves. Ces réunions soi-disant philantropiques auront donc à leur tête un suzerain industriel qui sera ce qu'est l'abbé dans un monastère, ou le châtelain dans une bourgade; il aura la meilleure part en profit et la moindre en besogne. Ce sera tout à point une féodalité industrielle, une 4e phase de Civilisation en mode bâtard, sans intervention du gouvernement, ni association directe avec lui. Peut-être, au lieu d'un suzerain, d'un titulaire de sinécure, en créerait-on une demi-douzaine dans chaque réunion de ce genre. Ce serait une petite oligarchie industrielle dont les chefs masqueraient cette féodalité par exercice de quelque branche de travail très-facile, ainsi que cela se pratique en administration. Si M. Owen avait connaissance du régime sociétaire et de ses résultats, il saurait que les enfants du fondateur, eût-il une lignée aussi nombreuse que celle de Feth-Ali-Schah (soixante-cinq garçons et soixante-cinq filles), seront tous bien placés comme adoptifs du genre humain, dont leur père sera le libérateur. On s'empressera de leur offrir le seul genre de sinécure qui existe en harmonie, la présidence héréditaire des divisions administratives, qui sont de 13 degrés, depuis celle du globe entier jusqu'à celle d'un canton. D'ailleurs, du moment où l'association existera, tout le monde sera placé, personne ne songera à pourvoir ses enfants, car l'harmonie saura que tout jeune homme, toute jeune fille avanceront sans peine dans les diverses fonctions dont la nature leur aura donné l'instinct et jouira dans tous les cas d'un minimum supérieur au sort de nos bons bourgeois. Si donc M. Owen pense que dans l'état social qu'il veut fonder, les pères auront encore le souci de placer les enfants, comme il l'a pour les siens, il prouve par cela seul qu'il ne connaît pas le régime sociétaire, les résultats de l'attraction industrielle.

Je sais qu'il n'est pas suspect de cupidité, il a même fait ses preuves de désintéressement en refusant de prendre aucune part dans les bénéfices de l'établissement de New-Lanark. C'est encore une faute de mécanisme qu'il a commise, car, en régime sociétaire, les coopérateurs, tous, sans exception, doivent être co-intéressés et rétribués selon leurs 3 facultés : capital, travail, talent.

Ainsi le désintéressement et beaucoup d'autres vertus peuvent être nuisibles en association, si on les pousse à l'excès. J'ai déjà expliqué en quel sens le désintéressement peut fournir des contrepoids utiles, mais en équilibre de passions, les excès de vertu ne valent pas mieux qu'aujourd'hui ceux de vice.

Ces calculs d'attraction et d'équilibre en passion sont complètement ignorés de ceux qui opèrent dans les sociétés anglaises, et d'ordinaire tous les détails qu'on en apprend sont des contre-sens d'attraction. Der-

nièrement les journaux nous donnèrent pour nouvelle de la société de New-Harmony, *qu'elle va faire une gazette*. Ce sera un contre-sens de plus en attraction, car le travail de l'imprimerie est des moins attrayants, et je me serais bien gardé de l'admettre dans la liste des travaux indiqués pour la phalange d'essai. Il est du nombre de ceux qui ne deviendront attrayants qu'au bout d'une dixaine d'années, quand les intrigues industrielles seront élevées à très-haut degré. De là je présume que la société New-Harmony n'a aucune méthode en mécanisme d'attraction, qu'elle est comme les autres, monacale et asservie à des statuts plus ou moins arbitraires.

On trouve à chaque pas semblables inconséquences dans les statuts et discours de ces sociétés. Par exemple, j'ai lu souvent dans leurs plans relatifs à l'enseignement et l'emploi des enfants le mot *récréation*, puis des idées spéculatives sur l'emploi des instants *de récréations*. Les enfants, dans ce régime, se seront donc ennuyés au travail ou à l'étude? car toute récréation suppose des précédents ennuyeux qui exigent un délassement d'esprit ou de corps. Ces enfants, dans leurs travaux et études, n'auront donc pas opéré par l'attraction, par stimulant d'un plaisir composé ou double charme? Si les enfants ne sont pas en attraction, les pères y seront encore moins, car les enfants sont la classe la plus aisée à amener à l'attraction industrielle.

On ne connaîtra pas de récréation en régime sociétaire, les enfants n'en voudront pas plus que les pères; tous regarderont en pitié les cartes, les quilles et autres amusements de Civilisation perfectionnée, et, au lieu de séances récréatives ou distractions à l'ennui, ils auront besoin de séances lénitives, ralentissements de plaisir, passage du bonheur composé au simple; car une journée à douze séances consécutives en bonheur composé causerait une tension trop forte dans le physique et le moral; c'est pourquoi il faut, pour l'équilibre matériel et spirituel, des calmes de bonheur, des séances de plaisir simple, comme la lecture des gazettes et autres menus passetemps faisant diversion quatre à cinq fois par jour à la véhémence des plaisirs composés. C'est un effet contraire à celui qu'on nomme *récréation* ou restauration des corps et des esprits abattus par la fatigue et l'ennui.

Ainsi, sur ce qui touche aux récréations, à l'éducation, au travail et à tous les détails de la vie, nos faiseurs de systèmes n'ont aucune idée qui ne soit en opposition tranchée avec le régime sociétaire. Toutes leurs dispositions sont des contresens *de chose et de mot*, ainsi qu'on vient de le voir au sujet des récréations. En croyant spéculer sur l'association, ils n'ont que des méthodes antisociétaires, et pour leur donner des notions justes sur ce sujet, il faudrait, disent fort bien Condillac

et Bacon, *refaire* en eux l'entendement *humain*, *remettre* chez eux *l'ordre dans la faculté de penser, leur faire oublier tout ce qu'ils ont appris*, car leurs connaissances acquises n'ont abouti qu'à leur fausser le jugement sur tout problème d'association et d'attraction, et il est bien plus aisé, comme le pense Condillac, d'instruire sur ce genre ceux qui n'ont rien étudié que ceux qui, ayant beaucoup lu et beaucoup écrit, sont imbus de *préjugés qu'ils prennent pour des principes* et considèrent comme *art du raisonnement l'art d'abuser des mots sans les entendre*.

Aussi ont-ils déjà tellement dénaturé le sens du mot *association*, qu'il n'existe plus une idée juste sur ce sujet, et qu'on n'a pas même posé les bases en ce genre d'étude, comme la garantie de minimum gradué, le concours de l'intérêt individuel avec le collectif, condition qui suppose le moyen d'arriver à la fortune par le plaisir et la vérité.

De là vient que, lorsqu'on me propose de lire ces systèmes arbitraires sur l'association, je m'y refuse, sachant bien qu'ils sont tous au niveau les uns des autres, et qu'on y trouve autant de contresens que de phrases, comme l'idée de récréation que j'ai disséquée plus haut. Lorsque je leur dis ces fâcheuses vérités, ils prétendent que je m'exprime grossièrement. Sans doute la vérité est très-grossière; aussi ne la dit-on jamais à la cour, on ne la hasarde avec le beau monde que sous un déguisement, au bal masqué. Colomb et Galilée étaient des grossiers quand ils disaient à leur siècle : Vous jugez tout à contresens de la raison. Newton, Linnée, Harvey, Copernic, étaient des grossiers quand ils contredisaient leur siècle et heurtaient de front ses préjugés, et lui prouvaient que ses opinions dominantes étaient des absurdités. Il est bien certain que les vrais inventeurs sont très-grossiers dans leurs opinion; de là il suit que les écrivains qui disent des choses flatteuses pour le siècle et le monde civilisé, n'apportent aucune découverte. Si l'on désire des méthodes sûres en association, on doit se résoudre à entendre des avis fâcheux, comme l'est toujours la vérité, et souffrir que je leur dise avec Bacon et Condillac : Refaites votre entendement sur ce qui touche à l'association; renoncez à prendre pour des principes vos préjugés, vos illusions, vantant la morale simple qui veut faire aimer la vertu pour elle-même, sans l'appuyer du bénéfice et du plaisir.

Il faut franchir un pas pénible pour l'orgueil, se résoudre à reconnaître que tout est faux dans les doctrines civilisées comme dans les esprits, parce qu'en politique et en morale ils suivent toujours la méthode simple au lieu d'adopter la composée, seule compatible avec l'attraction. Aussi arrivent-ils toujours à l'opposé de leur but; par exemple veulent-ils amener le peuple à la sobriété, en le modérant par

raison, le peuple ne veut pas entendre à leur sagesse, parce qu'elle est ressort simple; mais si, à l'intempérance, on oppose un ressort composé, un double plaisir comme les cabales gastronomiques et le charme des réunions bien assorties, vous verrez le double contrepoids obtenir un plein succès. Il en est de même de la liberté, qui, en mode simple, ne produit que désordres de toute espèce, et l'on a vu qu'en commerce, pour établir la vraie liberté, les garanties respectives, il faut un monopole composé, une régie à double contrepoids, comme celle de la monnaie.

Parmi les erreurs que je nomme politique simple, espèce de simplisme, la plus funeste, celle qui a entraîné toutes les autres, est d'employer la raison isolément, la séparer de son premier appui, qui est Dieu. Si la politique, avant de rien statuer sur l'ordre social, eut pris pour règle de s'étayer de Dieu, scruter méthodiquement ses vues, elle serait arrivée tout droit au calcul de l'attraction passionnée.

Si Dieu a permis que l'homme s'initiât depuis Newton et Képler aux théories les plus transcendantes de l'équilibre de l'univers, il ne veut sans doute pas nous cacher les lois d'un équilibre plus utile à connaître, celui des passions et des relations sociales, sur le mécanisme desquelles il a dû statuer avant de créer les mondes et leurs habitants. Ce raisonnement conduisait en droiture au calcul de l'attraction, seule voie que puisse employer l'homme dans la recherche des vues de Dieu.

Aussi ai-je indiqué comme principale issue de Civilisation la foi intégrale en Dieu et l'espérance en l'universalité de sa providence. Mais l'esprit religieux est ridiculisé par la politique moderne. ((Que ne se rallie-t-elle au moins aux appuis naturels de l'esprit humain, à la géométrie? Qu'elle adopte pour règle dans ses tentatives que s'il y a unité dans le système de l'univers, il doit exister une théorie d'harmonie géométrique pour le monde social comme pour le monde matériel, et qu'il faut recourir à une politique sociale calquée sur la théorie newtonienne d'équilibre matérielle de l'univers. Il faut donc fonder une société de *Coopération newtonienne*, continuant la théorie de Newton et l'appliquant du matériel au passionnel. En se traçant cette marche, on ne risquera pas de tomber dans l'arbitraire des statuts; la polttique n'agira plus en mode simple, fondé sur la raison seule, mais en mode composé, puisqu'elle associera la raison à un de ses appuis naturels, qui est la géométrie. Telle est la base du plan que je pense proposer à ceux qui voudront fonder une société propre à obtenir la confiance et réunir en peu de temps les capitaux nécessaires à la fondation d'une phalange d'harmonie sociétaire)). Elle ne veut s'étayer

d aucun arbitre, pas même de l'expérience qui constate si bien que la Civilisation est un cercle vicieux et qu'on n'en peut espérer aucun bien, puisqu'elle n'arrive au bien que par dérogation à ces caractères, comme on le voit dans le régime du mouvement qui est tout-à-fait hors de la sphère des méthodes de libre concurrence dont il est l'antipode.

VII. TRANSITIONS EN GARANTISME.

(29e cahier, cote 10.)

Les germes de pleine Civilisation sont l'art nautique et la chimie expérimentale. La civilisation n'est qu'un avorton industriel tant qu'elle ne possède ni la boussole et l'art nautique, ni les connaissances chimiques. Du moment où elle acquiert ces 2 moyens, l'industrie tient du plus au moins le gouvernail de la politique, où elle ne joue qu'un rôle subalterne dans les deux premières phases de la Civilisation.

Aussi les gouvernements se montrent-ils aussi stériles que leurs beaux esprits quand ils veulent ramener la féodalité directe et seigneuriale (1re phase) qui n'est pas possible. Car le commerce empiète et s'emparera de la féodalité composée ou Banque rurale qui anéantirait la simple et dévorerait les seigneurs même par le prêt usuraire. Le Commerce en Civilisation doit finir par tout dévorer, pour peu qu'il soit moins [ ] que dans son état actuel, où quoique réduit au seul instinct, il marche encore assez rapidement à l'envahissement.

Aussi aperçoit-on une tendance confuse à un nouvel ordre. On parle d'association sans oser aborder le problème. C'est dans l'agriculture que l'association pourrait aborder le bien et personne ne songe à l'y introduire. Aucune société savante n'a mis au concours l'invention d'un procédé pour associer 300 familles villageoises. On tomberait donc dans le faux régime d'association, comme on est tombé dans le régime du commerce mensonger et complicatif. Ce serait l'entrée en 4e phase de Civilisation.

Cette 4e phase ou féodalité industrielle a 2 germes fort inconnus, quoiqu'ils soient sous les yeux de tout le monde, les *Monts-de-piété* et les *Maîtrises exclusives*.

Les Monts-de-piété, si on les étendait à l'agriculture, deviendraient bientôt propriétaires d'une moitié du territoire, même sans prêts à un taux usuraire, tant de gens par inconduite ou mauvaise gestion, ou mal réel, sont hors d'état de rembourser. Un Mont-de-piété, par contre préserverait encore de l'usurier, qui souvent absorbe en quatre à cinq ans la propriété de l'emprunteur. ((Aussi voit-on s'établir des caisses hypothécaires qui prêtent à un taux modéré et qui acquièrent encore

beaucoup de domaines par suite de non paiement. Ce sont des Monts-de-piété ruraux.)) Une agence générale de ce genre pourrait bien vite réaliser le plan de ceux qui parlent de monétiser le terrain. Pour le monétiser il faut le posséder, afin que le papier émis ait une garantie. Or, dès qu'un gouvernement aurait acquis par les Monts-de-piété ruraux la moitié du territoire, il pourrait bien émettre des billets jusqu'à concurrence du quart, ce qui est déjà plus que suffisant à l'entretien de sa dette.

Les diverses compagnies à qui on affermerait cette branche d'industrie formeraient une féodalité industrielle, une ligue possédant dans chaque canton la majeure partie des terres.

A mesure qu'elles acquerraient, elles logeraient les familles pauvres, à qui on fournirait, au moyen de jardins et fabriques, un travail assuré.

Ce serait pour tout gouvernement un moyen facile de duper et maîtriser les peuples. Il tiendrait la classe pauvre en domesticité directe et l'amorcerait par un petit intérêt sur quelque branches de fabrique et culture. Les impôts de cette classe seraient avancés sans poursuite et sans frais par les Monts-de-piété ruraux ou Banques rurales, ou fermes commerciales, comme vous voudrez. Ce régime procurerait au ministère en France la nomination de 300,000 fonctionnaires, à 25 par canton. Les villes auraient des moyens d'imiter ces établissements et assujettir la classe ouvrière, but où on tend pas les livrets.

Ainsi le peuple, en moins d'une génération, tomberait insensiblement en servage féodal industriel. Nos gens à projets fiscaux sont bien stériles de n'avoir pas eu l'idée de cette opération, qui constitue la 4e phase de Civilisation.

Elle présenterait des illusions de bien être et de moralité : secours assuré aux malades et infirmes des campagnes, caisse d'épargne universelle, discipline du menu peuple, qui serait dès l'enfance élevé dans l'édifice communal, action unitaire en agriculture par toutes les fermes communales, qui opèrerait selon les instructions ministérielles de la capitale, selon le plan donné par un comité central de la capitale (on serait assuré qu'un procédé utile en agriculture serait introduit à jour fixe dans tout un empire), abolition de l'usure individuelle, précautions contre la famine par silos communaux, grande épargne du combustible et voie de restauration des forêts, entrepôt des denrées du du peuple et local salubre, bien pourvu et géré bien économiquement.

Ces fermes feraient d'énormes bénéfices auxquels participerait le gouvernement, mais le pauvre serait tenu sévèrement et passerait de la pauvreté accidentelle à la pauvreté fixe et méthodique. On le grugerait collectivement au lieu de le pressurer individuellement. Absorbé

peu à peu par les fermes rurales, le peuple se trouverait retombé en esclavage industriel, moins fâcheux certainement que l'esclavage militaire qu'on établit en Russie.

Ainsi, la Civilisation en 4e phase doit finir, comme elle a commencé en première phase, par une féodalité différemment organisée. C'est un effet de la loi de contact des extrêmes qu'on retrouve en mal comme en bien, dans tous le système de la nature.

Un autre germe de féodalité industrielle est la maîtrise en nombre fixe, en monopole corporatif, s'emparant d'une branche d'industrie. Les gouvernements réalisent dans divers genres cette méthode, en s'emparant de quelques branches de commerce, du sel, du tabac, du vin, de l'eau-de-vie. La cour d'Espagne vient de s'emparer du commerce de la morue; celle de Perse fait le monopole de l'eau. Rien n'empêcherait de pousser plus loin cette méthode et de réduire le commerce en monopole fiscal universel. On pourrait motiver l'opération sur ce que le commerce est devenu si trompeur, que le gouvernement ne pourra pas l'être autant et classera plus fidèlement les qualités.

Les besoins, la pénurie fiscale animeraient bientôt ces deux innovations. Alors la féodalité industrielle commencerait par les villes et le commerce pour s'étendre de là aux campagnes et à l'agriculture.

Après avoir indiqué les moyens d'atteindre au lien sociétaire, je dois, par forme de contre-preuve, dissiper les illusions qu'on se fait sur l'état civilisé, et prouver que toutes les prétentions au perfectionnement, aux garanties sociales, ne sont autre chose qu'une tendance à sortir de la Civilisation et s'élever à un échelon supérieur, celui du Garantisme.

Il est donc absurde d'associer les deux idées, garanties sociales et perfectionnement de la Civilisation, puisque toutes les garanties collectives sortent du système civilisé, et que lui-même est obligé de déroger à ses principes toutes les fois qu'il veut obtenir une garantie collective.

Il est visible que l'esprit humain fait des efforts pour établir les garanties sociales, c'est-à-dire entrer en 6e période. Jusqu'à présent il n'y a point réussi; les garanties n'existent qu'en rêve et nullement en réalité. Aussi manque-t-on de la plus importante, celle du travail et du *minimum* d'entretien.

Après 3000 ans de trophées en industrie, n'avoir pas même réussi à garantir le travail et le nécessaire au peuple, c'est vraiment marcher à pas de tortue dans la carrière sociale. Cependant l'on manifeste un ardent désir de connaître les progrès futurs et possibles du genre hu-

main, témoin cette phrase extraite d'un journal français, à qui je réponds en regard :

C'est en consultant avec attention, patience et sagacité les annales du genre humain, en observant et comparant les nations dans les périodes successives qu'elles ont traversées (*a*), en creusant au fond des abymes qui séparent quelquefois ces périodes (*b*), c'est surtout en cherchant à mieux connaître la nature de l'homme, à saisir les rapports mystérieux (*c*) qui existent entre son organisation et son intelligence, qu'un homme supérieur pourra tracer d'un pinceau hardi et fidèle, le véritable tableau de la civilisation, les progrès possibles et futurs du genre humain (*d*).

a. — Elles en ont traversé 5 et ne sont pas arrivées à la 6e, qu'elles invoquent sous le nom de garantie sociale.

b. — Il ne faut pas tant creuser : on verra que le minerai est à fleur de terre ; c'est le calcul de l'attraction le plus facile de tous.

c. — Pour saisir ces rapports il eût fallu édudier l'attraction passionnée et l'analogie du monde matériel au spirituel : rien de mystérieux que dans l'imagination de ceux qui allèguent impossibilité pour esquiver la recherche.

d. — Ce progrès possible est, dès à présent connu en tous échelons ; c'est l'entrée en périodes 6, 7 et 8. Quant au tableau de la civilisation, je vais le tracer d'un pinceau fidèle, nommé rudesse : ce n'est guère le moyen de plaire.

Tant qu'on n'étend pas les garanties au peuple, on reste dans le cadre de la Civilisation, puisque les garanties régulières doivent être collectives, embrasser tout le corps social, toutes les classes, réaliser leurs vœux généraux, opérer à contre-sens de nos assemblées représentatives qui, envoyées pour diminuer les impôts et charges publiques, n'aboutissent toujours qu'à les accroître. Aussi sont-elles un perfectionnement réel de la Civilisation, en ce qu'elles perfectionnent le pillage et la duplicité d'action, agissant en apparence pour le peuple et en réalité contre lui.

Notre système social dépouille l'homme des droits naturels dont il jouit dans l'etat sauvage, savoir : cueillette, pâture, pêche, chasse, ligue intérieure, insouciance, vol extérieur. Il faut donc lui garantir en compensation ce travail auquel on le condamne, lui assurer un travail fructueux et adapté à ses moyens ; enfin un *minimum* ou nécessaire pour le cas où ce travail lui manquerait.

Les gouvernements ont si bien reconnu la justesse de ce principe, qu'ils assurent à leurs employés militaires des pensions de retraite et des casernes de vétérance, puis aux employés civils, dans le cas de

vieillesse et de retraite, des fonds de réserve formés d'une retenue annuelle sur le traitement des employés valides.

C'est une mesure fort sage, mais qui sort du système civilisé, puisqu'elle oblige solidairement les masses ponr l'individu. Pourquoi n'est-elle pas étendue à tout l'ensemble ?

Nos sciences politiques s'apitoyent sur le fléau de l'indigence, qu'elles appellent opprobre éternel des sociétés civilisés. Le remède est bien connu, lé principe est bien mis en pratique dans la coutume des fonds de retraite ; il ne s'agit que d'appliquer à la société entière ce que le gouvernement fait pour ses employés civils et militaires. C'est donc la société entière qui doit s'engager pour assurer le *minimum* à ses membres indigents.

La méthode à suivre dans cet engagement est des plus simples. Elle consiste à obliger solidairement les 4 groupes, c'est-à-dire toutes les corporations d'Amitié, d'Amour, d'Ambition et de Familisme, à qui tient l'individu. Nos politiques ont voulu renvoyer ce soin à la famille qui s'y refuse et avec raison. Le secours doit être formé par les 4 groupes dans l'ordre suivant :

Amitié. — Elle n'engendre dans l'état actuel aucune corporation. C'est une lacune politique : il fallait, selon les lois de garantie collective, que les amis dans tout le cours de la vie, se confédèrent, s'obligent par un secours. A défaut il arrive que si un un homme, tombé à 50 ans dans l'indigence, réclame le secours de 10 hommes qui auront été très-liés avec lui à l'âge de 25 ans, il s'en trouvera 9 sur 10 qui le méconnaîtront, effet qui n'aurait pas lieu s'il existait un engagement corporatif. Les 9 anciens amis de celui qui est dans le besoin seraient obligés, selon leurs moyens, de se cotiser pour lui procurer un travail convenable, ou un quart du minimum d'entretien en 1re, 2e, 3e classe, selon le cas.

Mais aucun ami ne voudrait souscrire à pareil engagement, ou du moins très-peu y consentiraient si les 3 autres groupes n'étaient pas appelés à intervenir.

Ambition. — Elle forme de nombreux liens dans le cours de la vie. Tous ceux qui ont été associés, coopérateurs en affaires d'intérêts, doivent être obligés pour un quart de *minimum*. L'engagement doit s'étendre aux [ ]. Ainsi les chefs de maisons opulentes doivent contribuer à la formation d'une caisse de secours, destinée aux domestiques vieux et pauvres, et de même les domestiques enrichis, pour leurs confrères indigents, — sauf à graduer les doses de secours, selon le cas de boune ou mauvaise conduite.

Amour. — Il n'est rien de plus ingrat que les amants. Une fois ma-

riés, ils oublient et laisseraient périr de faim toutes leurs maîtresses. Le mariage, dans notre système social, est un foyer d'égoïsme qui étouffe toute charité. Dans la société des garanties collectives les amours interviendraient pour un quart dans cette prestation du *minimum*.

L'engagement serait assez délicat quant aux femmes, qui ne peuvent pas avouer le lien. Il y aurait des dispositions à prendre à cet égard. Je crois inutile de les exposer ici, et je me borne à établir le principe d'intervention de l'amour pour un quart du fonds de garantie.

Familisme. -- Lorsque la famille n'aurait qu'un quart à fournir, elle cesserait de méconnaître l'obligation, et ce quart serait bien facile à percevoir sur les parents de divers degrés.

D'ailleurs les perceptions ne seraient pas individuelles. Chacune des 4 corporations aurait sa caisse générale dans toute ville et dans tout canton, et cette branche de secours serait organisée de manière à ce que l'individu n'aurait point de sommation personnelle à adresser.

Je sais que ces [ ] ne sont pas praticables en Civilisation, mais redisons qu'il s'agit ici d'une société qui n'est plus la Civilisation.

Ce genre de secours dont nous n'avons aucune idée, ne serait en garantie sociale que moitié du remède contre l'indigence. Il faut au secours joindre le préservatif et assurer du travail à celui qui en sollicite. Mais comment notre système social est-il organisé à cet égard? On n'a pas fait le premier pas en garantie de travail. On nous vante les prodiges industriels de nos manufacturiers qui, périodiquement, condamnent leurs ouvriers à la misère par une opération qu'on appelle *mettre bas les métiers*. Vous verrez fréquemment dans Lyon, Paris, Manchester, Leeds, des ouvriers réduits tout-à-coup à la mendicité parce qu'on a mis bas les métiers.

Mais lorsque les métiers étaient en activité, le chef de fabrique faisait de grands bénéfices, et après qu'il a gagné des millions avec ses ouvriers, il en est quitte pour les envoyer mendier si le temps devient moins favorable. C'est une législation commode pour les riches, mais est-elle juste et doit-on s'étonner de la tenacité de l'indigence tant qu'on néglige à ce point les préservatifs les plus [ ], comme l'engagement proportionnel des chefs de fabrique pour le soutien des ouvriers pauvres, selon les services de l'ouvrier et les facultés des chefs?

Tels sont les droits et secours qu'il faudrait songer à assurer au peuple, au lieu de lui garantir une souveraineté dont il n'a que faire, et ce n'est pas seulement à la ville, mais avant tout dans les campagnes que ces précautions seraient nécessaires. J'ai décrit à la fin du 14e chapitre l'espèce d'établissement qu'on devrait fonder dans chaque petit

canton de 1,500 à 2000 habitants [Comptoir communal], pour assurer travail et secours au peuple. Cet établissement serait susceptible de divers développements dont je n'ai point parlé. Il serait universellement établi dans la 6e période. Il tendrait surtout à faire disparaître ces amas de chaumières dont l'économie moderne fait trophée et où la culture est exercée au plus mal.

Dès l'avènement en demi-association (6e période), on s'occuperait à agglomérer tous ces ramas de misérables, manquant de tout ce qui est nécessaire en exercice agricole : on leur donnerait un intérêt sur les travaux de ferme, jardin, étables et fabriques dont serait pourvu le grand établissement nommé Comptoir communal ou Banque rurale.

Loin de pourvoir à ces garanties collectives qui embrasseraient les masses de la population et les porteraient sur l'agriculture, notre politique ne s'occupe qu'à accroître les plaisir des riches. Elle ne fait trophée en industrie que de ce qui est inutile à la masse. Quel fruit le peuple a-t-il retiré de ces productions exposées fastueusement au Louvre? En est-il moins misérable, et ce progrès industriel n'est-il pas la honte de l'industrie et de la science tant qu'il n'aboutit qu'à aggraver les misères du peuple, d'autant plus malheureux dans le système actuel que les fluctuations de l'industrie exposent souvent les manufactures à la stagnation?

D'ailleurs, jouit-il de quelque bonheur dans les ateliers de grande manufacture? Il y est au supplice, et il sera heureux dans la demi-association ou 6e période, parce qu'alors toutes les manufactures seraient transportées à la campagne, et que le peuple exercerait à la fois aux ateliers, aux jardins, aux basses-cours, etc., selon le vœu de la 11e passion, de l'Alternante, à qui il faut, comme à toutes les autres garanties, un essor. Point de bonheur pour l'homme sans l'essor des passions!

La Civilisation sait établir bon nombre de petites garanties pour la classe riche : telles sont les assurances, les hypothèques; mais elle ne sait pas garantir au pauvre son premier besoin, le travail et le *minimum*.

Examinons plus en grand cette absence de garantie et la nécessité d'un plan général à cet égard, plan qui tendrait à sortir de la Civilisation, puisque l'ensemble des garanties forme une période sociale distincte entre l'état civilisé et l'état sociétaire.

Sur l'agriculture il faudrait que la Civilisation trouvât le moyen de se garantir contre elle-même. Son agriculture est désordonnée en tous sens et destructive des climatures par l'excès du défrichement, par le déchaussement des montagnes et le tarissement des sources. La France, en 1823, a perdu 300 millions sur le défaut de maturité des ven-

danges, dont la valeur cette année ne s'éleva pas à moitié de ce qu'elle eût été en cas de maturation. Voilà le produit de ces cultures désordonnées qui ont déchaussé les Alpes, les Pyrénées et autres chaînes. Qu'on se vante après cela d'avoir fabriqué des schalls ! Il faudrait beaucoup de schalls pour compenser 300 millions, qui encore ne sont qu'une des plaies de l'agriculture. J'ai ouï dire à des gens instruits que la récolte du blé avait failli manquer en entier par un de ces vices d'intempérie qui, prolongé trois ou quatre jours de plus, aurait anéanti la majeure partie des moissons. Et comme ces vices vont croissant dans tous pays, ce serait ne rien faire que d'y remédier localement. Il faut une restauration générale, comprenant tout l'occident d'Europe, et, pour mieux dire, tout le Globe ; car les climats viciés influent sur les régions voisines. Mais la Civilisation, avec ses lois et ses gardes, ne peut même pas restaurer un seul canton. Jamais elle n'entreprendrait les opérations nécessaires comme le rechaussement des montagnes. Elle n'est qu'un pygmée pour de pareils travaux, et il est clair qu'il faut pour les effectuer une autre société apte à généraliser les entreprises de restauration.

Tel serait l'effet du comptoir communal, qui, dans le régime des garanties, enrôle et régit toute la classe populaire. A peine fondé sur un point, il s'organiserait partout, vu l'appât de double garantie qu'il présente aux riches contre la misère et la dépravation du pauvre, aux pauvres contre l'indigence et l'ennui.

Dès-lors les forêts seraient en peu de temps restaurées par double voie : par la grande économie de combustible qu'opèrerait le comptoir communal et par l'économie de temps attachée aux grandes réunions agricoles et domestiques. Chaque individu aurait par cette réunion au moins cent cinquante jour d'économie à donner à la replantation et au rechaussement qui s'exécuteraient en tous les lieux, parce que les Régences de chaque comptoir communal seraient soumises à l'action unitaire, opérant selon les instructions données par le ministère, et que tous les gouvernements s'empresseraient de former chez eux un établissement si avantageux par les gouvernements et les peuples.

Il n'est pas besoin d'ajouter que le comptoir communal avancerait l'impôt de toutes les classes inférieures qu'il enrôlerait et occuperait.

Il resterait à établir même ordre parmi les peuples des villes. Ce serait l'effet d'une disposition à peu près semblable appelée Ménage progressif. Elle naîtrait d'elle-même à la suite du Comptoir communal. Je me borne à faire observer que c'est par l'agriculture qu'il faut commencer la restauration de garanties sociales, principe fort inconnu des modernes, qui sont exclusivement occupés des peuples des villes et des

manufactures, sans tenter ni proposer aucune opération de garanties en faveur du peuple des campagnes.

Celui-ci une fois organisé en état de bien-être cesserait de se refouler sur les villes, qui verraient au contraire les ouvriers se retirer dans les campagnes, pour y jouir du charme de combiner leur travail avec celui des jardins, étables et cultures, bien plus agréables à l'homme quand on est pourvu d'un beau mobilier agricole, comme le serait celui de tout Comptoir agricole.

Mais, dans l'état actuel, l'agriculture, par défaut de mobilier, est le tourment du peuple des campagnes, comme la fabrique, par la monotonie et la longue durée des fonctions, est le tourment de l'ouvrier des villes.

Si, de l'agriculture, nous passons au commerce, on y verra des garanties encore plus illusoires qu'en agriculture. Les gouvernements l'ont senti au sujet de la monnaie, dont ils se sont emparés en tous pays.

Le commerce est, comme l'ensemble du mouvement, sujet à deux méthodes : l'ordre mensonger ou concurrence individuelle, et l'ordre véridique ou concurrence sociétaire.

L'ordre mensonger présente une foule de caractères odieux, vraies monstruosisés politiques, telles que la propriété intermédiaire, l'estimation arbitraire, la monnaie individuelle, le mouvement parasite, les monopoles divers, la fraude garantie, l'insolidarité, l'agiotage, l'usure, la banqueroute, etc., etc.

Il est facile d'entrevoir que cet échafaudage de vices tomberait dès le lendemain de la formation du comptoir communal : car, comme ils enrôleraient dans chaque canton environ la moitié de la population, ils auraient une consommation assez forte pour faire en droiture leur approvisionnement et même celui des familles non enrôlées. Ils s'associeraient pour établir dans les ports et lieux d'entrepôts des agences non libres, très-subordonnées, et non propriétaires de denrées. Ces agences feraient venir en droiture des cargaisons de sucre et produits exotiques, et enverraient en droiture les produits indigènes. Là finirait le commerce indirect et mensonger; il serait réduit à fort peu de chose, à quelques objets de luxe dès l'entrée en 6e période.

Les moyens à mettre en jeu se bornent à trois passions chéries en secret de tout le monde (Cab. Pap. Comp.), et qui jouissent de l'inestimable propriété de créer l'attrait industriel partout où elles sont appliquées combinément à des séries de groupe. Le mode d'exécution n'est autre que l'opposé de nos coutumes. Il ne s'agit que de substituer des séries de groupes, combinaison la plus grande possible, à l'action isolée des familles qui sont la combinaison la plus petite possible, et d'opérer par séances les plus courtes et les plus variées au lieu des séances les plus longues et les moins variées qui sont la méthode civilisée.

(28e cote, 10.)

L'homme à besoin d'être intrigué fortement. C'est une impulsion ou pression de la 10e passion, dite Cabaliste ; mais la Civilisation ne fournissant pas d'intrigues industrielles propres à passionner une compagnie assemblée, il faut bien lui créer une intrigue malfaisante, qui est le Jeu, délassement très-pernicieux qui est un essor de la Cabaliste ; car il met en lutte et en intrigue subite vingt personnes ennuyées d'elles-mêmes. Une réunion de salon, après quelques instants de dissertations savantes sur la pluie et le beau temps, ne saurait que se dire, tomberait en calme plat ; les personnages pèseraient les uns aux autres ; le jeu leur crée une intrigue dangereuse. L'état sociétaire leur en présenterait une fort utile, soit dans l'exercice d'un travail attrayant et passionné, soit dans la pratique des arts et des plaisirs alliés à l'industrie productive. L'État civilisé n'emploie les arts et les plaisirs qu'à détourner de l'industrie productiv e.

On ne jouera pas dans l'état sociétaire. A peine verra-t-on quelques vieillards malades ou infirmes recourir au jeu pour tuer des instants qu'ils regretteront de ne pouvoir pas donner à ces intrigues industrielles, faute d'agilité et de santé ; mais on ne verra pas de gens bien portants manier des cartes. Leur journée ne pourra pas suffire aux intrigues réelles dont ils seront engoués ; ils ne voudront pas perdre le temps à des intrigues factices.

Dans ce cas on n'aura pas besoin de réprimer la passion du jeu ; elle tombera par le dédain.

Le jeu est un essor récurrent de la Cabaliste, car il la développe en sens inverse et malfaisant, lui donne une marche anti-industrielle. Rien n'est plus contraire à l'industrie que la passion du jeu ; elle agit donc à contresens de la Cabaliste, passion dont l'emploi. en règne sociétaire, est de stimuler sans cesse au travail et y répandre partout une émulation ardente.

Il n'est donc pas d'illusion plus folle que celle de la morale qui prétend réprimer les passions. Si elles sont réprimées, ou si seulement elles manquent de moyens d'essor, elles agissent comme les eaux entravées qui s'ouvrent un lit [ ] et vont ravager la campagne au lieu de la féconder. Ainsi les passions dans la marche dite *récurrence* reviennent à leur but par une voie malfaisante, et la raison qui prétend réprimer, entraver les ressorts du mouvement, n'aboutit qu'à faire développer en mal tout ressort qui se serait développé en bien dans l'état sociétaire.

On prouverait de même que la horde enfantine, ardente à briser et ravager est un travestissement ou récurrence de la 12e passion dite

Composite, qui est tres-ardente chez les enfants, et qui, dans l'ordre sociétaire, les entraînerait sans cesse au travail utile. Il faut bien par opposition que cette passion en marche récurrente les entraîne à détruire; aussi est-ce le plaisir suprême pour une masse d'enfants réunis en liberté.

La mode et ses caprices inutiles et nuisibles sont une récurrence de la passion 11ᵉ dite Papillonne. Il existera aussi des changements de mode en association; mais ils ne tourneront qu'à l'avantage de l'industrie productive, et aujourd'hui ils ne tendent qu'à compromettre l'industrie, par des fluctuations désordonnées et les fortunes par de folles dépenses.

Voilà trois récurrences de trois passions mécanisantes. On en décrirait de même sur chacune des neuf autres et sur l'Unitéisme.

Ainsi la prostitution est une récurrence d'amour libre. Elle emploie à ruiner et libertiner les hommes l'amour libre, qui, dans l'état sociétaire, ne serait employé qu'à les exciter au travail utile. A l'examiner, sans acception de ses côtés vicieux, elle présente un effet d'harmonie très-brillant. C'est l'équilibre de pouvoir entre les deux sexes, mâle et femelle. Dans l'état civilisé, l'homme enlève tout à la femme, non-seulement les fonctions lucratives et emplois publics, exercice d'enseignement, etc., mais en outre les travaux féminins, comme la couture et autres. Il ne reste aux femmes que ce que l'homme n'a pas daigné prendre, l'emploi d'écumer le pot, raccommoder les culottes d'un mari, et vaquer aux soins des petits enfants. La femme est donc réduite à une seule branche d'industrie, c'est le commerce de ses charmes. Elle en use pour duper et ruiner l'homme par la prostitution qui règne dans toutes les classes, chez les dames de la cour comme chez les courtisanes de profession.

Le bon ton, dans l'état actuel, ne tend qu'à éloigner du travail productif, le faire mépriser par la classe riche, bien élevée, et cependant le bon ton est un très-bel effet de la passion Unitéisme. Car il établit entre nations différentes l'unité passionnée de mœurs, usages et manières, sans aucune autre loi que l'amour propre de figurer dans la classe distinguée, se garder des manières de la classe commune. C'est par l'influence de ce précieux ressort d-amour propre que des habitants de Pétersbourg, Varsovie, Berlin, Naples, s'accorderont à parler la langue française et copier les manières de Paris, parce qu'elles sont réputées les meilleures.

Si ce même ressort d'unité pouvait intervenir sur des relations plus importantes, déterminer tous les habitants du globe à adopter un même langage, même écriture, mêmes poids, etc., sans aucune loi coercitive, et de plus exercer l'industrie utile, protéger ceux qui la pratiquent, ce

bon ton deviendrait la plus précieuse des passions; c'est ce qui aura lieu en régime sociétaire, et la nature doit nous donner sur cet effet futur, comme sur toutes les propriétés de l'harmonie sociétaire, des tableaux renversés qu'on nomme récurrence, et qui, en travestissant la passion, produisent pourtant une esquisse fidèle de l'harmonie future; car nous voyons très-exactement

Dans le bon ton un tableau renversé de l'unité passionnée de mœurs et d'usages;

Dans la prostitution un tableau renversé de l'équilibre de puissance entre les sexes.

HISTOIRE DE LA LÉGISLATION FRANÇAISE

(Huitième article. — Voir les dernières livraisons.)

Du fédéralisme.

Tous les maux fondaient à la fois sur la France. Au milieu de sa lutte contre l'Europe coalisée, contre les Vendéens, la Convention vit éclater le fédéralisme, qui lui donnait dans le midi de la France d'autres ennemis.

Le fédéralisme, ou réaction et confédération des provinces contre Paris, eut Lyon pour centre principal, mais cette agitation se fit sentir à Bordeaux, à Marseille, avec un degré d'intensité moindre, tandis qu'à Toulon, l'insurrection prenant un caractère franchement anti-républicain, livrait la ville et les arsenaux à l'étranger.

Le fédéralisme lyonnais fut plus honorable. Au plus fort de la lutte, il conserva le drapeau tricolore et ne protesta jamais contre la république, mais contre la centralisation excessive, le joug de Paris, les violences conventionnelles. Les bourgeois lyonnais acceptaient la république bourgeoise de la Gironde; les tendances radicales. populaires et confusément socialistes de la Montagne les révoltèrent.

Le 29 mai, au moment où se préparait le triomphe de la Montagne, deux jours avant le 31 mai, qui décida la chute de la Gironde, Lyon tressaillit et s'ébranla (1); ce n'était encore qu'une émeute, mais des mouvements sympathiques agitaient aussi le département de la Loire, la Lozère et le Cantal (2), enfin l'arrestation ordonnée le 2 juin 1793 de trente-deux girondins, membres de l'assemblée nationale, détermina la grande levée de boucliers. Quand on vit la Convention se déchirer de ses propres mains, on crut facilement dans les départements que la France n'avait plus de gouvernement central, et que les localités devaient se suffire à elles-mêmes. Tous les ennemis de la révolution auxquels se joignirent alors les amis des girondins en péril développè-

---

(1) Décret du 21 juin 1793, relatif aux citoyens incarcérés à Lyon à la suite des mouvements du 25 mai précédent.

(2) Décret du 2 juin 1793.

rent cette thèse qui était la ruine de la patrie, car la France ne peut vivre sans Paris. On ne guérit pas un malade par la décapitation.

Cette fois encore la Convention lança une adresse aux insurgés (1). Comme ils étaient moins éloignés de ses points de vue que les Vendéens, plus capables de comprendre sa politique, elle raisonna davantage avec eux; elle discuta.

« Vos représentants, dit l'adresse en débutant, vous doivent l'expo- » sition des motifs qui ont nécessité ces mesures indispensables de sé- » vérité, de salut public et de sûreté générale qu'ils ont prises le 2 de » ce mois. »

« ..... Ceux qui ont constamment trahi la patrie depuis le commen- » cement de la révolution, ceux qui ont voulu la sacrifier à leur amour » propre, à leurs passions et à leur intérêt, donnent le signal de la » guerre civile dans toutes les parties de la république.

» La guerre soutenue par le fanatisme ne faisant pas d'assez rapides » progrès, ils donnent un nouveau caractère aux soulèvements qu'ils » provoquent; ils égarent par l'idolâtrie des personnes et des réputa- » tions, et le prestige des opinions politiques, ceux que le fanatisme » religieux n'a pu séduire ni entraîner; ils menacent la république » d'un embrâsement général.

» Long-temps ils avaient feint d'abjurer la royauté et le fédéralisme, » lorsque leurs opinions et leur conduite avaient répandu de trop vives » alarmes. Aujourd'hui ils publient qu'il n'y a plus ni centre, ni point » de ralliement, qu'il n'existe plus de Convention nationale, et qu'on » ne doit plus la reconnaître; ils invitent les départements à s'insurger, » à lever des armées particulières, à s'emparer des caisses nationales, » des arsenaux, des munitions, des subsistances militaires, à intercep- » ter les convois, les communications et toutes les correspondances.

» Si leur plan s'exécutait on verrait bientôt autant d'armées, autant » de puissances belligérantes que de départements; la France serait » livrée à des horreurs que n'a pas éprouvées la Pologne, qui a subi le » joug de trois tyrans sans avoir tiré l'épée; elle se détruirait elle- » même, en présence des puissances coalisées et de leurs armées ras- » semblées sur nos frontières; elle n'offrirait plus, au lieu de cam- » pagnes fertiles et de cités florissantes, que des champs de carnage » et des monceaux de cendres. »

Ce qui alarmait surtout la Convention, c'était la part prise à la rébellion contre Paris par les administrations départementales et municipales. Graves symptômes, dont quelques signes avant-coureurs ont tenté de se reproduire en 1849.

(1) Décret du 26 juin 1793.

Le 26 juin 1793, la Convention avait adressé à ses ennemis des menaces conçues en termes généraux : le 12 juillet elle signala directement le *congrès départemental* formé à Lyon, mit hors la loi le conventionnel Biroteau, principal meneur, annonça enfin la marche d'une armée.

Lyon, sans doute, était le principal foyer d'agitations, mais un malaise général travaillait la France. Plusieurs points servaient de lieu de rassemblement aux fédéralistes.

Le 27 juin la Convention nationale enjoignit aux représentans Berlier et Chénier de se rendre immédiatement dans les départements de la Haute-Garonne, de l'Aude, du Tarn, du Gard et de l'Hérault, pour y éclairer les citoyens sur la situation de la Convention nationale et de la ville de Paris.

Un décret du 23 juillet 1793 ordonna aux citoyens non domiciliés à Lyon, *Bordeaux*, *Marseille* et *Caen*, de sortir de ces villes dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être déclarés émigrés et traités comme tels. A Caen, notamment, s'était formée une association armée, dirigée contre la Convention, contre Paris, contre l'unité de la république. Voici dans quels termes la Convention la proscrivit le 6 août 1793 :

« La Convention nationale décrète que ses commissaires près l'armée de pacification actuellement dans le département du Calvados, prendront sans délai les mesures nécessaires pour détruire l'association monstrueuse et armée, connue sous le nom de *Carabots*, existant à Caen et autres lieux, et faire disparaître les signes de ralliement qui la distinguent. Ceux qui tenteraient de rétablir cette force illégale seront poursuivis et punis comme coupables d'attentat envers la sûreté de la république. »

Lorsque les réactionnaires de 1848 et 49 organisaient sourdement l'armée contre-révolutionnaire des *amis de l'ordre*, ils ne faisaient que marcher sur les traces des Carabots.

Dès le 21 mai 1793, les administrateurs de la Meurthe, réunis aux autorités constituées et à la société populaire de Nancy, nommèrent divers commissaires chargés de faire entrer les départements voisins dans une coalition contre Paris.

Le procureur-général-syndic, principal administrateur du département, proposa dans une séance publique aux autorités constituées de la ville de Nancy la convocation des assemblées primaires et le remplacement prochain de l'Assemblée nationale, mais la Convention sut maintenir sans combat l'ordre menacé par ces folies.

Le Jura fut le théâtre d'un commencement de rébellion encore plus caractérisé, les fonctionnaires publics y formèrent une administration

indépendante, prenant des arrêtés sous le nom de *Comité de salut public*, méprisant les injonctions venues de Paris, organisant la garde nationale en *bataillons de districts* et en *cavalerie nationale*, qui repoussaient l'autorité de la Convention. Un décret du 9 août 1793, déclara Lons-le-Saulnier ville rebelle et prit contre le département des mesures de rigueur dont l'exécution ne rencontra pas de sérieuse résistance.

Vers la même époque il y eut à Marseille un commencement de guerre civile; des patriotes furent violentés, persécutés, égorgés (1).

Quelles sont les causes du fédéralisme, ou plutôt de ce mécontentement chronique des départements, de ce mauvais vouloir contre Paris, qui fit en 1793 une sinistre explosion, mais qui existe en permanence, à l'état latent, et qui peut toujours être exploité par les ambitieux?

Le mécontentement des provinces, nous l'avons dit à propos de Nancy, nous le dirons avec plus d'insistance à propos de Lyon, procède d'abord d'un juste motif : la centralisation telle qu'elle est comprise et pratiquée depuis 1789, est abusive. Elle écrase les villes secondaires privées de toute initiative, de toute liberté. Cette centralisation ou plutôt cette concentration, cette absorption de la vie nationale dans Paris est une réaction excessive contre l'insolidarité, l'incohérence des anciennes administrations provinciales. Toute réaction excessive amène une contre-réaction. La France n'a pas, comme l'Allemagne, comme l'Espagne, comme l'Italie, de villes influentes en dehors de la capitale; elle n'assigne à ses villes provinciales les plus importantes que la fonction d'administrer, et d'administrer en sous-ordre un département chétif. Il y aura du mécontentement dans les provinces tant qu'on n'aura pas su donner à la commune, initiative, indépendance pour les questions d'un intérêt exclusivement communal, au département liberté pour les questions déparmentales; tant qu'on n'aura pas reconstitué en la rattachant à l'unité nationale, sinon la division par provinces, du moins une division plus naturelle encore par bassins, afin de respecter les affinités géographiques et de donner à des villes comme Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, Strasbourg, etc., un rôle officiel, proportionnel à leur importance.

L'écrasement des villes de second ordre, la position fausse qui leur est faite aujourd'hui, ne sont sentis nulle part aussi vivement qu'à Lyon : l'esprit local est puissant dans cette ville. Moins que toute au-

(1) Décret du 4 septembre 1793, qui charge les représentants du peuple dans le département des Bouches-du-Rhône de faire punir les auteurs et complices de la rébellion et contre-révolution de Marseille, et qui ordonne la confiscation de leurs biens.

tre elle règle sur Paris les pulsations de sa vie politique; il était naturel que le fédéralisme trouvât dans ses murs le foyer le plus redoutable.

A côté de la centralisation excessive, cause de réaction départementale, qui n'est pas absolument sans justice, il s'en présente une autre aussi puissante.

L'intelligence publique est infiniment plus avancée à Paris que dans tout le reste de la France. Appelant dans son sein toutes les sommités politiques, scientifiques, littéraires, artistiques de la France, réunissant tous les établissements qui ont pour objet d'activer le mouvement de la pensée humaine, siège du pouvoir, atelier de la presse, Paris devance la France, précisément parce qu'il est la quintessence et le résumé de tous les éléments français, de la même manière que la France est supérieure aux autres états de l'Europe, dont elle combine en son sein toutes les races. Un état-major est un composé de toutes les armes, un *pivot*, un centre d'action, doit résumer tous les termes de la *Série*. Cette vérité, si bien précisée par Fourier, est une des lois du mouvement universel.

Plus avancé que la province, Paris la guide, mais quelquefois il accélère tellement son mouvement qu'il la traîne; elle sent alors son lien et s'en irrite; ne concevant pas les causes ni le but de ces mouvements politiques violents exécutés par la population parisienne, la plus intelligente et la plus impressionnable de toutes, ne se sentant pas blessée par les mêmes griefs, n'entrevoyant pas le même avenir, la province aspire à l'inertie; elle répugne à des agitations douloureuses, dont elle ne comprend ni le point de départ ni l'issue, et quand elle s'attarde, quand elle est trop vivement tirée par la chaîne parisienne, la province cherche à la briser; rien de plus facile à concevoir.

A ces deux causes de désaffection il faut appliquer un même remède. Que Paris emploie une plus grande partie des ressources nationales à vivifier la province, qu'il rende à la commune, au bourg, à la ville, petite ou grande, sa liberté, son autonomie, le tout sans briser l'unité nationale, qu'il rende l'agriculture attrayante, qu'il porte dans les champs le problème de l'organisation du travail, qu'il le résolve par l'association, par l'application de la magnifique théorie phalanstérienne, et la province retrouvant sa part d'indépendance légitime, ne pourra plus protester contre le joug parisien. La province voyant affluer la population vers elle, la province devenue, elle aussi, foyer de lumière, comprendra la nécessité de se rattacher au faisceau central des lumières parisiennes, ou plutôt nationales; elle puisera spontanément à cette source, elle s'y ralliera par attraction, elle acceptera, elle créerait au besoin la prédominance de la capitale, prédominance

réduite à des proportions légitimes et justifiée par des bienfaits appréciés de tous.

Malheureusement, pour résoudre ainsi le problème, il faut une théorie d'organisation sociale qui n'existait pas en 1793; deux principes se combattaient alors sans conciliation possible, le besoin de libertés provinciales, la nécessité de maintenir l'unité française. Le chaos social appelé civilisation produit ainsi, en tout et partout, l'antagonisme et la lutte. Entre deux principes dont nul ne trouvait la conciliation : — principe de liberté locale dont le triomphe exclusif eût amené le morcellement du pays et le retour aux privilége du moyen-âge, — principe d'unité nationale impérieux, despotique, sans doute, mais seul capable de sauver la France, attaquée par de nombreux ennemis, le salut de la patrie ne permettait pas de balancer. La Convention satisfit aux nécessités du moment, en tranchant par la force un nœud que les générations plus avancées dénoueront par la science.

En 1793, Montbrison, aujourd'hui chef-lieu du département de la Loire, ville peu éloignée de Lyon, fut le théâtre de désordres facilement comprimés; cependant, les républicains de plusieurs communes avaient été obligés de se réfugier au Puy-de-Dôme; on avait pillé leurs biens, tandis que la petite commune d'Ambert, manifestant un esprit patriotique, avait acheté deux canons pour la défense de la république indivisible.

Si le fédéralisme, en dépit de son titre, n'avait pas été l'esprit de morcellement, de division, d'insubordination par excellence; si ce soulèvement qui admettait toutes les nuances de l'opinion, depuis la république modérée jusqu'au fanatisme absolutiste, et qui était la négation de l'unité, avait pu accepter une organisation unitaire, on aurait pu dire que Lyon était sa capitale; c'est dans cette ville qu'il avait réuni le plus de forces et qu'il se montra le plus courageux.

Après une vive résistance, Lyon finit par succomber; une commission extraordinaire s'y rendit pour châtier les rebelles, et la Convention rendit ce décret fameux (1).

« La ville de Lyon sera détruite; tout ce qui fut habité par le riche » sera démoli. Il ne restera que la maison du pauvre, les habitations » des patriotes égorgés ou proscrits, les édifices spécialement employés » à l'industrie et les monuments consacrés à l'humanité et à l'instruc- » tion publique.

» Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la république.

---

(1) 21e jour du 1er mois de l'an II.

» La réunion de maisons conservées portera désormais le nom de » *Ville affranchie.* »

Le nom de *Commune affranchie* prévalut cependant même dans les textes officiels.

Le décret que nous venons de citer présentait le caractère exagéré, déclamatoire, qu'on regrette de trouver souvent dans les actes de la Convention; il retraçait la colère insensée des enfants qui battent les meubles, ou de Xercès faisant frapper de verges la mer qui détruisait ses vaisseaux. La folie du décret fut corrigée dans l'exécution, et l'on démolit peu d'hôtels, mais beaucoup de mâsures; des rues furent élargies, on assainit des quartiers, et le matériel de la ville gagna plus qu'il ne perdit à l'arrêt des conventionnels.

Quant aux personnes, elles furent cruellement frappées; des commissions militaires, prenant le titre de tribunaux révolutionnaires, livrèrent à la mitraille tous les ennemis de la Convention. Les confiscations furent énormes (1).

Lyon subissait le siége quand Toulon s'insurgea. Les fédéralistes marseillais avaient envoyé au secours des Lyonnais une petite armée; cette armée, battue par Cartaux le long du Rhône, poursuivie jusque dans Marseille, puis chassée de cette ville par la Convention, alla porter l'insurrection dans Toulon, déjà préparé. On sait que le port, l'arsenal, la flotte, la ville, les forts, tout fut livré aux Anglais et aux Espagnols; mais enfin, grâce aux talents militaires de Napoléon Bonaparte, officier d'artillerie, qui suppléait à l'insuffisance des généraux en chef Toulon fut pris, une fête nationale célébra cette victoire, et le nom de Toulon fut remplacé par celui de *Port de la Montagne* (2).

Le dernier acte de rigueur des conventionnels contre les villes fédéralistes rentra dans la classe des coups de théâtre et des exagérations impraticables. Un décret du 1er jour, 2e mois de l'an II, dispose qu'il

(1) Décret du 28e jour, 1er mois, an II, relatif à l'administration et à la vente des biens des rebelles lyonnais. — Décret du 12e jour, 2e mois, an II, portant que les conspirateurs de Lyon et de Bordeaux et de Lyon seront renvoyés aux tribunaux révolutionnaires ou commissions militaires établis dans ces deux villes.

(2) Décret du 1er jour, 2e mois, an II: relatif à la séquestration et à la vente des biens des rebelles de Toulon.—Décret du 4 nivose an II.—Décret du 11 nivose an II, relatif aux secours offerts et à offrir pour les veuves et les enfants des vainqueurs de Toulon. — Décret du 22 pluviose an II, qui prescrit les formalités à observer par les créanciers de la dette constituée non viagère de *Commune affranchie.*— Décret du 25 pluviose an 2, qui confisque les marchandises expédiées à la Commune affranchie (ci-devant Lyon) et aux autres communes déclarées en état de rébellion. — Décret du 8 germinal an II, qui enjoint aux débiteurs des habitants de Commune affranchie et du Port de la Montagne de faire le dépôt des sommes exigibles et des autres dettes à leur échéance.

qu'il n'y aura plus dans les villes qui se seront mises en état de rébellion *ni établissement public*, ni arsenal, ni manufacture d'armes, ni fonderie de canons, ni magasins de subsistances.

Insurrection de l'Ouest.

La vengeance tirée par la Convention du mouvement fédéraliste au sud, n'arrêta pas immédiatement l'insurrection de la Vendée, mais rendit à la révolution des troupes disponibles, et démoralisa tous ses ennemis. Le 2 brumaire an II la Convention envoyait par des courriers extraordinaires aux départements et aux armées la nouvelle des succès de l'armée de l'Ouest, et bientôt après, par un jeu de mots sinistre, elle changeait le nom du département de la Vendée en celui de département *Vengé* (1).

L'insurrection n'était pas alors complètement anéantie; elle était représentée par les armées vendéennes de *l'Anjou*, du *Centre*, du *Pays-bas*, et dans la Bretagne, par les bandes encore plus irrégulières des *chouans;* mais l'insurrection, souvent battue, ne prenait plus l'offensive, et la Convention, la suivant pas à pas dans sa retraite, cherchait à lui enlever pour jamais les retranchements et les armes. Les retranchements de la Vendée c'étaient les haies touffues, qui servaient partout de limites. La Convention ordonna de les détruire, de les remplacer par des bornes, et de répartir entre les cultivateurs le terrain qu'elles avaient occupé, puis on rechercha tous les fusils de calibre dans les communes abandonnées par les insurgés (2). La Convention, devenue la plus forte, cessa d'être inexorable, et pour pacifier l'Ouest, elle joignit à la répression la clémence. Les prisonniers vendéens et les chouans condamnés aux fers et détenus au bagne de Brest furent mis en liberté le 5 pluviose an III. Cet exemple rassura les anciens insurgés, à qui l'on enjoignit de venir rapporter leurs armes (3).

La chute de Robespierre et de son parti, le 9 thermidor an II, ne fut pas sans influence sur la pacification de la Vendée. Les causes d'irritation des provinces contre la capitale sont, nous l'avons dit, l'anéantissement des libertés locales par une concentration excessive de la vie nationale dans Paris, et en outre la grande distance intellectuelle qui sépare la capitale des départements, et ne leur permet pas de juger sainement sa conduite.

En 1793 ces causes d'irritation et ces malentendus produisirent la

(1) Décret du 18 brumaire an II.
(2) Décret du 16 nivôse an II.
(3) Décret du 22 pluviôse an II.

guerre civile, parce qu'ils furent exploités. Tous les hommes lésés dans leurs intérêts ou leurs opinions par le régime nouveau, s'attachèrent par des écrits et des paroles envenimées à ruiner la capitale dans l'esprit des provinces. Chaque révolution dont Paris a l'initiative crée des mécontents qui jouent le même rôle avec plus ou moins de succès.

Ils réussirent en 93 mieux qu'en tout autre temps, parce qu'ils avaient alors un beau thème à développer. La révolution ; qui demeura toujours humaine et fraternelle dans ses aspirations, dans son but, l'avait d'abord été dans ses procédés, dans sa conduite; elle n'avait fait entendre à l'Assemblée Constituante que des accents généreux; mais bientôt trahie par le roi, jouée par la reine et toute la cour, menacée par les baïonnettes et par les canons des bastilles, insultée par les émigrés, calomniée au prône par les prêtres, attaquée par les ennemis du dehors, ligués avec les parjure du dedans, la révolution devint furieuse, elle répandit largement le sang de ses ennemis.

L'histoire des échafauds, des proscriptions, des massacres, était une arme excellente aux mains des privilégies. Racontant à moitié l'histoire de la république, exactement comme les professeurs de la restauration la racontaient à leurs écoliers, les conspirateurs disaient aux habitants des campagnes, incapables de rien vérifier : On a massacré les gardes-du-corps, on a forcé le château, la famille royale est dans les fers, on envoie le clergé à la guillotine. Et les braves paysans ignorant le but, l'esprit de la révolution, ignorant les menées infâmes tramées contre elle, voyaient dans la république un enchainement de crimes, dans toutes ses victimes des innocents. En prenant leurs fusils ils croyaient s'armer pour la justice.

Après la chute de Robespierre, dont le nom symbolisait tous les excès, la guillotine suspendit ses coups, la république effraya moins, il devint plus dificile de la rendre odieuse, et lesVendéens, las de la guerre civile, prêtèrent l'oreille à la Convention quand elle promit, par décret du 12 frimaire an III, amnistie complète à tous les insurgés de l'Ouest, chouans et Vendéens qui dans le mois rapporteraient leurs armes. Six commissaires furent envoyés pour veiller à l'exécution du décret.

La promesse d'amnistie répandue dans tous les départements alors contenus par les trois armées républicaines de *l'Ouest*, des *Côtes de Brest* et *de Cherbourg*, amena la pacification générale de la Vendée. Elle s'était épuisée dans la lutte, et en même temps assez éclairée pour qu'un grand nombre de ses enfants fussent ralliés sincèrement et pour toujours à la cause de l'unité nationale. Le 13 ventôse an III, sous ce titre touchant : *Loi relative à la rentrée de la Vendée dans le sein de la république*, la Convention nationale rendit un décret qui ordonnait l'insertion au *Bulletin des Lois* de la lettre suivante, à elle

adressée par les commissaires de l'Ouest. La guerre civile durait alors depuis deux ans.

« *Au nom du peuple français*,

» Les représentants du peuple près les armées et dans les départements de l'*Ouest*, des *Côtes de Brest* et de *Cherbourg*,

» A la Convention nationale.

» Citoyens collègues,

» La Vendée est rentrée dans le sein de la république. *Charette* et tous les chefs de leurs armées dites *du Centre* et *du Pays-bas*, viennent de déclarer solennellement qu'ils se soumettent aux lois de la république française, une et indivisible.

» *Stofflet*, commandant l'armée vendéenne dite *de l'Anjou*, n'a pas encore montré les mêmes dispositions pour profiter du bienfait de la loi du 12 frimaire; mais huit de ses principaux chefs l'ont quitté, se sont joints à Charette, et comme lui ont exprimé le vœu de vivre en républicains.

» Si Stofflet persiste dans sa rébellion, il ne peut être dangereux : son armée est réduite, par la retraite de huit, de ses chefs, à quelques centaines de cavaliers déserteurs des légions germanique et Rozenthal. L'habitant des campagnes est fatigué de cette guerre : en voyant entrer sur son territoire les troupes républicaines, il les bénira comme étant ses libérateurs; nous le savons, à n'en pas douter, il énonce hautement ses intentions à cet égard.

» Nous avons parlé en votre nom le langage de l'humanité, et nous avons été écoutés. L'attitude grande et imposante de la Convention depuis le 9 thermidor, a fait dans l'esprit des Vendéens ce que les défenseurs de la patrie n'auraient obtenu d'eux qu'avec effusion de sang.

» Ces malheureuses contrées ont besoin d'une nouvelle vie; nous allons les parcourir, ranimer l'agriculture et relever le commerce. Plusieurs de nos collègues vont se rendre auprès des comités de gouvernement pour les instruire des mesures et des moyens qui ont amené des résultats aussi heureux.

» La rentrée des Vendéens au sein de la république entraîne aussi le retour des Chouans; deux de leurs chefs viennent de reconnaître le gouvernement républicain; ils rassemblent les autres chefs pour souscrire la déclaration de Charrette et des Vendéens; des ordres ont été donnés par eux derechef pour faire cesser toute hostilité.

» La conduite de nos braves défenseurs a contribué au succès de nos

» opérations; ils ont porté aux Vendéens les paroles de paix et de consolation, avec la même énergie qu'ils les auraient combattus; ils ont fraternisé et ont persuadé : aussi les armées de l'Ouest, des Côtes de Brest et de Cherbourg, placées sur un théâtre moins brillant que les autres, ont-elles néanmoins bien mérité de la patrie dans cette circonstance.

» Salut et fraternité. »

Signé P.-M. Delaunai, Pomme (l'Américain), Bruc, Lofficial, Chaillon, Dornier, Bollet, Morisson, Ruelle, Jary, Menuau.

Cette lettre annonçait la signature du traité de la Jaunaie conclu avec Charrette et les Vendéens, et faisait pressentir le traité de la Mabilais, qui devait être conclu avec les Chouans.

Le 8 floréal an III la Convention approuva cinq arrêtés pris à la Mabilais, près Rennes, par des commissaires de l'Ouest, et inspirés par un esprit sincèrement conciliateur.

» ... Considérant que la clôture des temples, la destruction du culte et la persécution contre ses ministres ont été la principale cause du soulèvement des campagnes et de la guerre des chouans, et que toute inquiétude à ce sujet doit cesser au moment où la Convention nationale, rendue à sa liberté, a rétabli les principes trop longtemps violés, etc. »

Les commissaires garantissent par un arrêté le libre exercice du culte.

Un second arrêté reconnaissant que la fin de la guerre civile laisse beaucoup d'hommes sans emploi, et considérant comme un devoir pour la nation « d'assurer l'existence à tous les Français », forme un corps de chasseurs à pied soldés par le trésor public, n'excédant pas deux mille hommes, et composé de tous les Vendéens et Chouans sans état ni profession. Ils ne pourront être placés ailleurs que dans le département de leur formation.

En troisième lieu, tous les bons signés par les chefs de Chouans et autres délégués par eux, dans les départements où l'insurrection a éclaté, bons contre lesquels les habitants avaient échangé des fournitures de toutes sortes, seront remboursés jusqu'à concurrence de quinze cents mille francs.

4° Il sera accordé des secours et indemnités aux départements où l'insurrection a éclaté, dont les propriétés auraient été pillées ou dévastées, pour les aider à exister et y rétablir l'agriculture, y faire fleurir l'industrie et le commerce.

Les secours seront communs aux républicains et aux chouans ralliés à la république.

Enfin, par un dernier arrêté, les commissaires lèvent le séquestre mis par la république sur les biens des insurgés, même de ceux qui, pour le fait de leur rébellion, mais sans avoir quitté le territoire français (1), avaient été inscrits sur la liste des émigrés.

Les biens des insurgés condamnés à mort illégalement, sans déclaration de jury, sont rendus à leur famille.

Ces mesures sages et vraiment réparatrices, étaient bien faites pour guérir les plaies de la guerre civile. Peu de temps après les arrêtés de la Mabilais, Stofflet, se trouvant sans appui, entra en pourparlers et se rallia lui-même à la pacification (2).

Après la pacification de la Mabilais ou de l'an III (1795), et le serment prêté au gouvernement par les principaux représentants de l'insurrection angevine, poitevine et bretonne, la Convention avait assurément le droit de sévir contre les insurgés qui perpétuaient la révolte et qui trahissaient leurs engagements d'autant plus que beaucoup de leurs soldats ne pouvant espérer désormais de succès militaires capables de peser dans la balance politique, continuaient à porter les armes dans un intérêt de pillage. La peine de mort fut prononcée contre les chefs, commandants, capitaines, embaucheurs et instigateurs de rassemblements armés sans autorisation, sous le nom de Chouans ou sous toute autre dénomination (3).

La pacification de l'Ouest, accomplie en droit depuis le 8 floréal an III, fit, en l'an IV, au point de vue du fait, assez de progrès pour que le nouveau gouvernement du Directoire envoyât le 18 germinal an IV dans le département de la Vendée un commissaire spécial, le citoyen Letellier, chef de bureau du ministère de l'intérieur, chargé de supprimer le régime militaire encore exceptionnel de ces contrées et de proposer les moyens les plus propres à les faire rentrer dans le droit commun.

Mais il y avait en Vendée, en Bretagne, des hommes ardents, invariablement attachés à la cause royaliste et décidés à la faire triompher par tous les moyens. Ces hommes, désormais sans soldats et sans appui dans l'Ouest, devaient porter à Paris le centre de leurs opérations, qui prirent le caractère de conspirations, de projets d'assassinats, de machines infernales; ils devaient attenter à la vie du premier consul. Déjà, sous le directoire, en l'an IV, leur présence dans la capitale fut signalée par la police, et motiva la loi suivante (4) :

---

(1) *Voyez* sur cette distinction le décret du 7 frimaire an IV.

(2) Loi du 20 floréal an III, qui décrète que les armées de l'Ouest, des côtes de Bretagne et de Cherbourg ne cessent de bien mériter de la patrie.

(3) 30 prairial, 30 thermidor an III, et 1er vendémiaire an IV.

(4) 5 prairial an IV.

« Toute personne qui, ayant porté les armes dans les rassemble-
» ments de la Vendée ou des chouans, ou les ayant quittés pour profiter
» des amnisties et pacifications accordées à diverses époques, ou s'étant
» depuis soumise volontairement, se serait rendue dans le département
» de la Seine, sera tenue de sortir dudit département dans le délai de
» trois fois vingt-quatre heures, après la publication de la présente loi,
» et de se tenir à dix lieues dudit département, sous les peines portées
» par la loi du 21 floréal. »

Cette peine était la déportation, substituée, par le directoire, à la guillotine, et fréquemment employée dans sa politique. La loi du 21 floréal dont nous venons de citer un extrait, chassait de Paris les anciens conventionnels, les étrangers, les amnistiés politiques. Cette mesure fait juger des craintes continuelles du directorre.

Tout en éloignant de Paris les insurgés de l'Ouest, le gouvernement s'appliquait toujours à pacifier cette contrée. Une loi du 8 fructidor an IV met à l'abri de toute recherche les anciens insurgés qui s'étaient armés pour la défense de la patrie, moyen sûr d'accroître aux dépens des dernières bandes, les rangs de la garde nationale et de l'armée.

La vieille animosité du gouvernement républicain contre les Vendéens et les Chouans fut un instant réveillée par le complot du 18 fructidor an IV. Ce complot n'était pas exclusivement royaliste, c'était une coalition de tous les éléments réactionnaires. Le gouvernement, mis à deux doigts de sa perte, fulmina le 19 fructidor, une loi dirigée contre la *conspiration royale*. Cette loi dénonce comme la cause du mal un grand nombre d'élections favorables à la monarchie, et les annulle. Des mesures dictatoriales sont prises contre tous les adversaires du gouvernement. Soixante-cinq personnages politiques sont condamnés à la déportation; les rigueurs contre les émigrés se ravivent, enfin les anciens chefs de Vendéens et de Chouans sont, malgré les amnisties, exclus de toute fonction publique.

Nous ne continuerons pas dans la *Phalange* cette histoire des institutions françaises; nous ne la croyons pas étrangère au but que nous poursuivons comme disciple de Fourier. Il nous paraît difficile d'activer le progrès et la transformation d'une société sans la bien connaître, sans remonter même à ses origines. Nos études sur le passé doivent amener pour conclusions nécessaires l'esquisse des institutions futures. Mais ce travail, par le développement qu'il comporte, absorberait dans la revue phalanstérienne une place réservée à des études plus directement socialistes. Nous poursuivrons ces travaux sur la législation; ils embrasseront le droit international, politique, administratif, civil et pénal; mais ils recevront un autre mode de publicité. VICT. HENNEQUIN.

PARIS MONARCHIQUE

ET

PARIS RÉPUBLICAIN

OU UNE PAGE

DE L'HISTOIRE DE LA MISÈRE ET DU TRAVAIL

EN 1846 ET 1848 (1).

A LA COMMISSION DES *TRENTE*.

I

Les pages suivantes étaient livrées à l'impression, lorsque l'ordre du jour de l'Assemblée fit consacrer la séance du 9 juillet à la proposition de M. Armand de Melun, relative à la nomination d'une commission permanente de trente membres devant préparer et examiner les lois sur la prévoyance et l'assistance publique.

La proposition de M. A. de Melun se rattache trop à notre monographie de la misère à Paris, pour que les discussions qu'elle a soulevées à l'Assemblée et dans les bureaux ne nous imposent le devoir d'en apprécier, d'en discuter les tendances.

C'est ce que nous allons faire.

II

M. THIERS.

A tout seigneur, tout honneur. M. Thiers, en sa qualité de personnage politique le plus important de la *Commission des Trente*, doit attirer d'abord notre attention.

(1) La *Phalange* de mai-juin contenait six pages de ce travail, dont la publication, commencée dans la *Démocratie pacifique*, avait été interrompue par la suspension de ce journal. L'auteur y ayant ajouté de nouveaux développements, nous le publions en entier et sans interruption.

M. Thiers, en bon sceptique, — il le déclare lui-même, — ne croit das à l'extinction de la misère ;

M. Thiers, défenseur et prôneur du monopole banquier, n'admet aucune institution nouvelle de crédit;

M. Thiers, économiste, affirme que la question de l'assistance est une très-simple question.

Nous citons le *Journal des Débats* du 13 juillet 1849 :

« M. Thiers a combattu avec force les chimères et les illusions » dangereuses et fatales que le parti démocratique répand avec obsti- » nation dans l'esprit du peuple. Parmi ces illusions, il n'y en a pas de » plus fausse et de plus folle, a-t-il dit, que celle qui vient en ce mo- » ment se mêler à la question si simple de l'assistance et en veut faire » sortir la promesse mensongère de l'extinction de la misère. Je suis » peu crédule, a continué M. Thiers, et non seulement je n'admets » pas les théories innombrables que chaque jour voit éclore, mais je » n'admets aucune institution de crédit quelconque. »

Voilà qui est clair, net et tranché.

Or, pour résoudre l'amélioration du sort du peuple, c'est-à-dire de trente-deux millions de personnes, M. Thiers n'est nullement embarrassé :

» C'est, dit-il, dans l'équilibre du budget, dans la restauration de » nos finances surtout, qu'il faut s'appliquer à chercher le secret de » l'amélioration du sort du peuple.

Il ajoute : « Ce n'est pas qu'il n'y ait absolument pas autre chose à » faire, dans l'intérêt des classes pauvres et laborieuses, que de songer » à conquérir cette parfaite situation financière. On peut directement » aussi faire de bonnes choses, imaginer des institutions utiles en fa- » veur des catégories extrêmes, de la vieillesse et de l'enfance; mais » il y a très-peu, excessivement peu à faire dans l'intérêt des adultes et » des travailleurs appartenant à l'âge intermédiaire. Cependant je crois » qu'il sera possible, dans une certaine mesure, de remédier aux in- » convénients et aux désastres du chômage.

Enfin, M. Thiers, qui aime, comme l'on sait, à se poser en victime, conclut par ces mots : « Il serait inique de prendre pour de l'insensibi- » lité et pour de la dureté à l'égard des classes souffrantes, de sa part » et de la part de ses amis, la conviction réfléchie de leur impuissance » à extirper du sein de la société des maux à jamais inhérents à leur » nature, et à dépasser la mesure humaine du progrès ! »

L'esprit superficiel et irréfléchi de M. Thiers se révèle tout entier dans ces lignes.

Ainsi, il est bien entendu : l'amélioration du sort du peuple sera réalisée dès que l'on aura obtenu l'équilibre dans le budget, ce fameux

équilibre que M. Thiers a compromis de gaîté de cœur, en 1840, pour près d'un milliard. Il est vrai, qu'à cette époque, M. Thiers, déjà plusieurs fois ministre, ne s'était pas encore proposé l'amélioration du sort du peuple.

L'équilibre dans le budget, la restauration de nos finances ! Et comment, s'il vous plaît, si vous vous opposez systématiquement à toute institution nouvelle de crédit ? Si vous ne concevez que le gouvernement par la force de 500 mille baïonnettes ? Si vous n'admettez aucune réforme dans le coûteux rouage administratif actuel ?

Vous ajoutez qu'on pourra imaginer des institutions utiles en faveur de la vieillesse et de l'enfance.

Adorateur fetichiste du passé dans la question capitale des finances, vous n'aurez pas besoin de grands efforts d'imagination pour améliorer *quelque peu* la position de ces deux classes de personnes.

L'enfance, que vos lois cruelles abandonnent à 12 ans, et qui font un coupable d'un orphelin sans ressources, sera peut-être *protégée*, à votre façon, jusqu'à 14 ou 15 ans. Les enfants-trouvés, dont vous cotez la vie au prix de 2 centimes par jour, *jouiront* peut-être d'UN centime de plus. Les vieillards, les aveugles, les paralytiques qui, à Paris même, au milieu de mille établissements de bienfaisance, frappent, hélas ! bien souvent inutilement à la porte des hospices, ces pauvres déshérités pourront moins difficilement trouver où reposer leur tête.

Le nombre d'enfants et de vieillards secourus par l'État s'augmentera de quelques milliers de personnes. Vous réaliserez ces améliorations *partielles*, car elles sont faciles et coûtent peu ; mais dès que l'équilibre du budget pourra être compromis, vous vous arrêterez, et il le sera bientôt.

Vous mourrez à la peine comme M. Humann, et comme lui vous n'aurez rien accompli de grand et de durable.

Or, savez-vous, monsieur Thiers, où se trouve l'équilibre du budget, après les utiles réformes que l'on peut apporter à notre système financier, il se trouve précisément, comme toute autre amélioration, dans la classe des travailleurs adultes appartenant à l'âge intermédiaire, dont vous négligez presque entièrement la force et la puissance.

Il y a, dites-vous, très-peu, excessivement peu à faire dans leur intérêt, si ce n'est de remédier dans une *certaine mesure* aux désastres du chômage.

Erreur profonde, monsieur Thiers ! Ces hommes, jeunes et vigoureux, représentent le travail ou la PRODUCTION ; ils possèdent dans leur bras le pain dont vous vous nourrissez et qui nourrit la France entière ; les vêtements dont vous vous couvrez et dont nous nous couvrons, les maisons qui nous abritent.

Eh bien ! si l'activité de ces citoyens est mal dirigée ou perdue, si leur travail au lieu de produire 20 ne produit que 5, n'y aura-t-il rien ou peu à faire dans leur intérêt et celui de la société entière ? Faudra-t-il que toujours et éternellement la France souffre des mauvaises conditions dans lesquelles se trouvent le travail et les travailleurs ?

Donc, s'il y a *quelque chose* à faire dans l'ordre économique pour arriver non plus à l'assistance de quelques-uns, mais à l'assistance générale, — car nous souffrons tous, — vous trouverez, monsieur Thiers, qu'il est indispensable de s'occuper beaucoup et toujours de la classe des travailleurs adultes, des PRODUCTEURS.

Lorsqu'on se pose en homme d'État, comme vous le faites, monsieur Thiers, lorsqu'on a la prétention grande d'administrer un grand pays, on mérite d'être taxé d'insensibilité et de dureté à l'égard des classes souffrantes, si l'on ne sait pas trouver les moyens de les affranchir de la misère ; on le mérite d'autant plus lorsqu'on déclare que l'on a la *conviction réfléchie* de son impuissance à extirper du sein de la société les maux matériels qui l'oppressent et la tuent.

Vous avez passé par différents ministères, monsieur Thiers, et vous n'avez trouvé, ni dans votre cœur ni dans votre intelligence, aucune des solutions impérieuses que notre époque a charge de résoudre.

Vous n'êtes donc qu'une nullité administrative.

Si vous ne voulez pas être attaqué dans votre sensibilité, tenez-vous à vos brillants succès de tribune, — *verba volant*, — ne visez pas à régir les destinées de 35 millions d'hommes, dont 32 vivent continuellement dans un état de misère ou de gêne.

Ah ! combien le peuple avait eu de sagesse en vous fermant les portes de l'Assemblée constituante !

Plus tard la bourgeoisie vous les a ouvertes : elle s'en repentira, car vous n'avez jamais pris ses véritables intérêts. Vous n'avez jamais défendu que ceux de la haute bourgeoisie financière : aujourd'hui même, en suivant vos anciens errements, en n'admettant *aucune institution de crédit quelconque*, vous vous déclarez le plus dur, le plus implacable, le plus insensible ennemi de la presque totalité de la classe bourgeoise.

Vous pactisez, monsieur Thiers, avec les monopoleurs du numéraire et du crédit, et vous avez la prétention de concourir à l'amélioration du sort du peuple, d'un peuple nombreux et compacte, dévoré par le besoin de *première nécessité*.

Quelle utopie, monsieur Thiers !

III

M. DE MONTALEMBERT.

Après le sceptique bourgeois, le noble croyant. Après M. Thiers, M. de Montalembert.

On sait que M. de Montalembert se vante d'être chrétien : jusqu'ici nous ne devons le croire qu'excellent catholique, c'est-à-dire ardent partisan des droits de l'église romaine de régler *universellement* la croyance dans les controverses.

Nommé membre de la *Commission des Trente*, probablement à cause des opinions qu'il a émises dans les bureaux, il importe de se rendre bien compte de la valeur de ses pensées.

Les voici, d'après les *Débats* du 13 juillet. On remarquera la différence profonde qui existe entre les paroles de M. Thiers et celles de M. de Montalembert. M. Thiers, *libre penseur*, se donne au moins la peine d'appuyer ses opinions de quelques preuves bonnes ou mauvaises; M. de Montalembert, disciple de l'obéissance passive, procède par affirmations, de ce ton dogmatique, propre aux hommes qui ne reconnaissent pas la valeur de la raison humaine. Aussi chacune de ses propositions, nous le prouverons, s'écarte étrangement de la vérité. Nous citons :

« Il n'est pas vrai que la société a opposé la compression à la souf-» france. La société du passé, la société catholique, a couvert le monde » de ses institutions charitables; la société présente, malgré ses vices, » n'a point commis ni laissé commettre les crimes qu'on lui reproche, » et elle a sans cesse montré, elle montre chaque jour sa sollicitude pour » les classes indigentes.

» Mais le plus grand danger que l'on court se trouve dans la pensée » de substituer l'assistance publique à la charité privée ou à l'aumône. » On répète sans cesse que l'aumône humilie. Rien de plus faux, rien » de plus odieux que cette assertion, rien de plus absurde surtout, » lorsqu'on demande en même temps des lois chrétiennes, des lois » évangéliques, comme si l'aumône n'était pas l'un des premiers pré-» ceptes de l'Évangile. Loin d'humilier, l'aumône honore celui qui la » fait et celui qui la reçoit. Jamais, quoi qu'on fasse, on ne parviendra » à remplacer la fécondité et l'utilité morale de l'aumône chrétienne. » Toute loi d'assistance publique qui ne prendra pas pour base la cha-» rité privée, sera une loi insensée et coupable. C'est la charité pri-» vée qu'il s'agit avant tout d'encourager et d'émanciper des entraves » que lui opposent aujourd'hui l'administration et la législation. »

« Il n'est pas vrai que la société a opposé la compression à la souffrance !!! »

De grâce, monsieur de Montalembert citez-nous un seul pays dans lequel la justice et l'ardent amour de la charité sociale, selon Saint-Pierre, aient inspiré les législateurs ?

Les lois n'ont-elles pas toujours été faites dans l'intérêt d'une faible minorité, puissante par la richesse et par les armes, formidable par la solidarité intime qui liaient entre eux tous ses membres, terrible par les châtiments qu'elle décrétait.

D'un côté, l'organisation compacte de la force; de l'autre, l'émiettement disséminé de la faiblesse ne pouvaient produire et n'ont produit d'une part que compression, de l'autre, que souffrance.

Le droit d'aînesse, ce droit que vous regrettez, monsieur de Montalembert, ne renferme-t-il pas la preuve la plus évidente de la compression exercée par la minorité contre la majorité, jusque dans le sein des familles privilégiées ?

Les puinés d'une famille condamnés à aller grossir les rangs des déshérités de la fortune, ne souffraient-ils pas de la compression cruelle exercée contre eux !

Ah ! si les cloîtres et les champs de bataille qui ont dévoré tant d'existences innocentes et malheureuses pouvaient redire les douleurs et les imprécations, fruits des lois barbares du droit d'aînesse, votre sang bouillonnerait peut-être d'indignation, monsieur Montalembert, et vous comprendriez enfin la loi supérieure et divine de l'*égalité,* de la *liberté*, de la *fraternité*, seule loi qui puisse faire disparaître la compression et la souffrance ; — établir le droit commun sur ses véritables bases.

« La société du passé, dites-vous, la société catholique a couvert le monde de ses institutions charitables. »

» L'aumône n'avilit pas. »

Certes, la loi du Christ qui disait aux hommes : « Soyez libres, égaux » et frères, » imposait de grands devoirs aux chrétiens, et ces devoirs furent mis en pratique. On soulageait les misères de ses frères en partageant avec eux, l'homme valide travaillait pour le souffrant, les anachorètes de la Thébaïde travaillaient pour les pauvres de l'orgueilleuse Alexandrie.

La fraternité était réelle.

Elle dura tant que l'orgueil mondain n'inspira pas les actes des chefs de la chrétienté, tant que l'esprit de caste, de séparation, d'aristocratie ne prit pas le dessus sur l'égalité sainte et fraternelle prêchée par le Christ, les apôtres, les pères de l'Église et les premiers évêques, prêtres et diacres.

La fraternelle charité des premiers siècles de l'église n'était pas l'au-

mône telle que vous la préconisez, monsieur de Montalembert ; sur ce chef, vous êtes hérétique.

Aujourd'hui même. appelle-t-on aumône l'aide et le secours mutuel que se prodiguent deux frères entre eux !

Tous les chrétiens se considéraient alors comme de *véritables* frères, l'idée d'inégalité du riche sur le pauvre étant exclue, la charité brillait de toute sa splendeur divine, elle n'impliquait point la pensée du patronage du riche sur le pauvre.

L'aumône n'avilissait pas, elle avilit aujourd'hui.

D'ailleurs, nous aimons à le répéter, les chrétiens comprenaient l'importance du travail. L'Europe ravagée par les barbares dût sa transformation au travail des chrétiens que saint Benoît appela, en Occident, aux travaux des champs et de l'industrie.

Bataillons pacifiques et organisateurs, ils fondèrent ces colonies bénédictines, qui renouvelèrent en grande partie la face des Gaules. Au milieu du perpétuel cliquetis des armes, ces établissements agricoles et industriels grandissaient : ils étaient l'*asyle du travail* et préservèrent la France de la sauvagerie qui la menaçait. Cinq cents ans se passèrent ainsi jusqu'à l'apparition du moyen âge.

Au moyen âge l'esprit de caste, que nous avons déjà signalé, envahit de plus en plus le haut clergé. Il comprit l'influence immense qu'il retirerait de la dépendance de ces riches colonies, et les moines qui jusqu'alors n'avaient été que de simples laïques, *associés entre eux pour mieux mettre en pratique les préceptes de l'Evangile,* les moines furent appelés à des fonctions sacerdotales.

L'association, la confrérie pieuse, se transformait en congrégation monastique.

Dès ce jour, asservis à une hiérarchie étrangère toute puissante, la règle s'affaiblit, et la paresse et l'oisiveté n'envahirent que trop souvent, le primitif asile du travail.

Les réformateurs tonnèrent contre ce relâchement et Saint-Bernard sut rappeler la règle primitive : Le moine vit de son travail (*tunc vere monachi sunt, si labore manuum suarum vivunt.* (Saint Benoîst).

Travail et association, c'est-à-dire production et économie, tels furent les principes mis en pratique par les chrétiens. Aussi c'est autour des colonies chrétiennes, des monastères, que se formèrent un nombre considérable de villes : les moines travaillaient et donnaient à travailler, la richesse se développait et grandissait.

Le travail excluait l'aumône.

Le contraire arriva lorsque ces établissements se changèrent en riche prébende, et relevèrent de la toute puissance de chefs, d'abbés, imposés à la communauté.

La communauté, exploitée dans l'intérêt aristocratique de quelques uns seulement, perdit son primitif caractère d'association fraternelle et dévouée.

La richesse concentrée, trop souvent, dans les mains d'abbés *commendataires*, fit du *père* un patron, du *frère* un serviteur, du *travailleur* un client.

L'aumône, qui avilit, s'établit autour des monastères, des évêchés, des églises : l'aristocratie cléricale y puisa force et puissance.

Voilà comment et pourquoi la société catholique, la société de domination, qui n'était plus la société chrétienne ou de fraternité, a couvert le monde de ses institutions charitables.

La devise « liberté, égalité, fraternité » se changea en dépendance, inégalité, servitude indirecte.

La pensée chrétienne n'animait plus les chefs de la catholicité, leur orgueil convoitait la puissance matérielle. Ils l'obtinrent.

Mais la puissance acquise par les richesses ne peut être conservée que par leur accumulation de plus en plus grande et par l'avarice.

Aussi que tombait-il des richesses de l'aristocratie cléricale sur la table du pauvre ? Hélas ! ce qui tombait et ce qui tombe encore des mains des aristocraties de nos jours et surtout de l'aristocratie financière ? des miettes de pain, d'un pain bien sec et bien dur.

Calculez, monsieur de Montalembert, les immenses revenus du clergé avant 89, les revenus actuels des familles puissantes par leur fortune, comparez rentes et capital avec la part que l'on fait au pauvre, et osez encore dire que la société a eu et a de la sollicitude pour les classes indigentes.

Vous ajoutez : « Toute loi d'assistance publique qui ne prendra pas pour base la charité privée, sera une loi insensée et coupable. »

Ce que vous dites là est un non-sens, monsieur de Montalembert ; car pour que votre proposition fût juste, il faudrait que l'on eut demandé des lois contre la charité privée.

Détrompez-vous, monsieur de Montalembert, personne ne veut détruire la charité privée : la loi n'intervient au contraire que parce qu'elle comprend que la charité privée est insuffisante. Rendez-la suffisante, nouveau Saint-Bernard ; levez-vous ! prêchez une croisade en faveur des pauvres, et si vous réussissez à centupler les offrandes des riches l'Etat ne demandera pas mieux.

Vous parlez d'entraves dont serait enveloppée la charité privée. Vos paroles dépassent votre pensée, monsieur de Montalembert.

Entendez-vous par ces entraves, les dispositions prises en tous temps par l'Etat dans l'intérêt des familles contre les dons, les legs de main-morte *en faveur des établissements charitables ?* Vous n'êtes

pas assez bon chrétien pour cela, car l'héritage de votre famille aurait pu passer en donations en vous laissant dans la misère.

Vous devez donc bénir les anciens édits sur la matière et les articles 910 et 937 du code.

Entendez-vous par ces entraves, la sollicitude de l'administration civile à protéger tous les pauvres *indistinctement* sans leur demander compte de leurs croyances religieuses, préféreriez-vous peut-être une administration cléricale qui s'exercerait, dans un faux zèle, à torturer l'âme des malades en faisant d'eux des hypocrites pour obtenir à l'hôpital une meilleure soupe ou une meilleure tisane? Cela s'est vu, vous le savez.

Seriez-vous quelque peu partisan de la sainte inquisition, monsieur de Montalembert?

Nous ne voulons pas y croire.

Quelles sont donc les entraves sérieuses apportées par l'administration dans l'exercice de la charité privée? — nous les cherchons vainement.

Riches de la terre, donnez, donnez aux pauvres, l'administration applaudira des deux mains. Que voulez-vous de plus?

Et vous, hommes religieux qui ambitionnez le titre de législateurs, inspirez-vous des grandes pensées réformatrices de la primitive église, vous y puiserez, non-seulement la loi d'une bonne assistance publique, mais la science d'une meilleure organisation de la société, car les deux pensées dominantes de la loi évangélique se résument par ces mots: TRAVAIL ou *Prière*, — ASSOCIATION ou *Amour du prochain*.

IV.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT.

M. Gustave de Beaumont est un économiste *pur*, de ceux qui, après avoir perdu les traditions des grands économistes des siècles derniers, n'osent plus regarder face à face la misère.

Ils n'ignorent pas que la misère existe, mais ils en ont peur. Au lieu de courir sus au monstre, ils tombent pétrifiés devant cette nouvelle tête de Méduse.

Timorés, sans courage viril, sans hardiesse de pensée, ils perdent leur temps en impuissants palliatifs, en lamentations infinies; pendant que la misère augmente ses ravages, ils se donnent le plaisir de s'adresser des félicitations, sur leur dévoûment sans borne aux classes souffrantes.

M. Gustave de Beaumont excelle dans ces différents genres de diva-

gations ; on peut le considérer comme un type de l'économisme : étudions-le.

M. de Beaumont, membre de la *Commission des Trente*, n'admet pas la possibilité de la destruction de la misère, aussi a-t-il senti le besoin de répondre à une proposition de Victor Hugo, formulée en ces termes (séance du 9 juillet 1849) :

« Je suis de ceux qui pensent et qui affirment qu'on peut détruire la » misère. La misère est une maladie du corps social absolument comme » la lèpre est une maladie du corps humain ; elle peut disparaître, » comme la lèpre a disparu. Détruire la misère, oui, cela est possi- » ble. »

A quoi M. de Beaumont repond, en se donnant d'abord un coup d'encensoir :

.....Oui, j'ai voué aux classes malheureuses, j'ai voué comme M. Victor Hugo, tout autant que lui, et avant lui, les *études de ma vie*, tous mes sentiments, mes passions les plus vives et les plus ardentes ; et cependant qu'il me permette de le dire, tout à l'heure je l'ai entendu proférer en leur faveur des paroles imprudentes et qui sont de nature à leur causer un grand dommage.

Après les éloges, la peur :

L'honorable M. Victor Hugo vous a dit, dans des termes absolus qui m'ont étonné, qui m'ont *effrayé* même : Il est au pouvoir de cette assemblée, il est au pouvoir de la société, il est au pouvoir du gouvernement *de détruire la misère* !

Après les éloges et la peur, les palliatifs :

Si l'honorable M. Victor Hugo avait dit à cette tribune qu'il y a des misères qu'on peut, qu'on doit détruire ; s'il avait ajouté qu'il est toujours au pouvoir des sociétés et des gouvernements de diminuer et de *soulager* les misères que l'on ne peut pas détruire ; oh ! alors, je m'associerais à ses paroles, et je ne monterais à cette tribune que pour unir mes efforts aux siens.

Après les éloges, la peur et les palliatifs, les lamentations :

Mais peut-on bien dire d'une manière générale : *on peut*, et par conséquent *on doit* détruire la misère? Ah ! plut à Dieu qu'il fût possible de réaliser de pareilles paroles ! Ah ! sans doute alors, il n'y a personne ici, dans cette assemblée, qui ne vînt unir ses efforts et ses sympathies à celles de M. Victor Hugo, pour faire disparaître toute misère de cette terre, afin qu'il n'y ait plus, dans ce monde ici-bas, que des spectacles de bonheur et de satisfaction ! Mais, j'ose le dire, ce sont des *paroles imprudentes*.

Après les éloges, la peur, les palliatifs et les lamentations, les attaques obligées contre les novateurs :

Et voulez-vous savoir pourquoi? C'est qu'il y a quelque chose de très-funeste aux populations ouvrières, ce sont les perturbations incessantes.

Et voulez-vous savoir ce qui est le plus fécond en troubles, en désordres, le plus fécond en révolutions? Ce sont les déceptions, ce sont les *paroles trompeuses*, ce sont les promesses fallacieuses, ce sont les engagements que l'on prend et que *l'on ne peut pas tenir*. Voilà ce qui enfante les révolutions, voilà ce qui enfante les désordres, voilà ce qui est *fécond en anarchie*, voilà ce qui ajoute chaque jour à la misère plus grande, à laquelle on veut porter secours, et au secours de laquelle nous sommes résolus de consacrer tous nos efforts, tous nos dévoûments.

Voilà ce qu'il y a de *dangereux* dans de pareilles paroles.

Le tableau est complet. Or, voici en deux mots la logique de M. Gustave de Beaumont: la misère existe, je désire la faire disparaître ; mais il ne faut pas poser en principe qu'il est au pouvoir de cette assemblée, de la société, du gouvernement de la détruire.

Car, poser ce principe, c'est dire que la société peut et par conséquent doit détruire la misère.

Et dire que la société peut, c'est donner des paroles trompeuses, c'est enfanter les désordres, les révolutions, l'anarchie.

Conclusion forcée : il serait très-heureux que l'on parlât beaucoup moins de la misère.

Mais vous n'y pensez pas, monsieur de Beaumont, que deviendraient alors vos bons désirs, les études de toute votre vie? Vous voulez donc vous suicider moralement? L'économisme n'aurait-il plus de charmes pour vous ?

Poursuivons : il est curieux de voir un économiste *pur* perdre la boussole devant la question de la misère. Nous citons :

Si la proposition a pour objet d'embrasser tout ce qui peut influer d'une manière ou d'une autre, directement ou indirectement, sur *le bien-être matériel et moral des classes ouvrières*, c'est un océan sans rivages, et, en vérité, *l'imagination et l'esprit s'y perdent.*

Est-ce clair? Aussi M. de Beaumont devait, après tant d'autres, aboutir à faire la déclaration suivante, qui n'est qu'une véritable puérilité :

Savez-vous ce qui a le plus d'influence sur le sort des classes ouvrières? C'est la sécurité publique, *c'est la confiance, c'est le crédit*, tout ce qui, en un mot, appelle les *capitaux*, parce que les capitaux utilisent les bras. Voilà ce qui a le plus d'influence sur le sort des classes ouvrières.

La confiance! le crédit! les capitaux! Mais sous la monarchie on jouissait, dit-on, de l'influence bienfaisante de ces forces productrices sur le sort des classes ouvrières ; en étaient-elles plus heureuses? Les rapports officiels, les enquêtes publiées à cette époque constataient

le contraire; les campagnes et les villes regorgeaient de mendiants, d'indigents, de pauvres, de millions de millions de citoyens vivant dans la pénurie et la misère.

Le crédit et les capitaux *employés*, comme ils étaient il y a trois ou quatre ans, ne produisaient donc pas les heureux résultats que vous en attendez *encore*, monsieur de Beaumont. L'expérience devrait pourtant servir à quelque chose; elle devrait au moins vous faire douter que l'emploi du crédit et des capitaux, tel qu'il se pratique, soit le meilleur mode d'augmenter la production et la consommation.

Mais ce doute salutaire, qui ouvrirait un nouvel horizon à votre intelligence, vous ne pouvez pas l'avoir, car vous proclamez, d'une manière absolue la proposition suivante : « LA LIBERTÉ DU TRAVAIL EST LA VÉRITABLE ORGANISATION DU TRAVAIL. »

Il est vrai que votre *véritable organisation du travail* n'est pas très-solidement établie, puisque vous ajoutez :

Mais ce travail qui est le capital de l'ouvrier, qui est *sa seule fortune*, même alors qu'il est plein de cœur pour le pratiquer, il peut se trouver des *obstacles insurmontables* qui l'empêchent de pratiquer ce travail, sans lequel cependant il ne peut vivre. Ce sont ces obstacles qu'il faut éloigner.

Quand l'enfant a grandi, c'est un secours, c'est une assistance pour la famille; mais tant qu'il n'a pas atteint un certain âge, c'est une charge, *un charge des plus funestes et un des obstacles les plus terribles;* car, si le père et la mère s'occupent de l'enfant, ils ne peuvent pas travailler, et ils meurent, les parents et l'enfant; au contraire, s'ils ne s'en occupent pas, l'enfant vague dans les rues et se livre à la *mendicité ou au vol.*

Ainsi l'ordonnance du travail actuel, qui offre des obstacles *insurmontables* à un certain nombre d'ouvriers, qui fait de l'enfant une charge *des plus funestes* pour la famille ouvrière, est une véritable organisation du travail pour M. de Beaumont. Comprenne qui pourra. Or, pour rendre la chose plus claire, M. de Beaumont ajoute, en parlant toujours de la famille ouvrière dont les enfants sont un des *obstacles les plus funestes* au bien-être intérieur :

Il est un principe encore qu'on ne devrait pas perdre de vue : c'est que l'Etat, le gouvernement, la société et les individus *ne doivent jamais se substituer à la famille*, quoiqu'on fasse et quelles que soient les prévoyances que nous cherchions à faire naître et les assistances que nous essayions de provoquer; il n'y en aura jamais de plus *douces, de meilleures, de plus efficaces et de plus fécondes* que CELLES DE LA FAMILLE, et malheur à nous si nous pouvions en tarir la source.

A merveille !

Si M. de Beaumont n'est pas très-fort en argumentation, s'il est peu solide sur les principes, en revanche il est grand et magnifique à l'endroit du *soulagement* des misères.

Il demande : des crèches ; — des salles d'asiles ; — des écoles gratuites d'éducation professionnelle et autres ; — de meilleures lois pour les enfants des manufactures ; — des logements salubres pour les ouvriers ; — des caisses d'épargnes et de secours mutuels ; — des médecins gratuits ; — des conseils de prudhommes ; — des ministères publics gratuits en matière de justice civile ; — de grands travaux d'utilité publique, qui procurent du travail aux ouvriers qui en manquent ; — des caisses de retraite ; — des maisons mortuaires, comme il en existe en Bavière, pour y déposer les cadavres des pauvres familles qui ne possèdent qu'une *seule* pièce pour habitation, etc., etc.

Voilà certes un beau programme. M. de Beaumont pouvait-il le faire et l'étaler à plaisir, sans encourir la tâche de tomber dans des paroles trompeuses, dans des promesses fallacieuses, dans des engagements que l'on ne peut pas tenir, sans, en un mot, encourir la tâche de se rendre fauteur de troubles, de désordres, de révolution, d'anarchie?

That is the question.

Quelques chiffres. et les projets, de M. de Beaumont passeront à l'état de châteaux en Espagne.

Il y a deux mois, M. Moreau de Jonnès,—on ne récusera pas son autorité, — communiquait à l'Académie des sciences morales et politiques des documents statistiques *officiels*, sur les bureaux de bienfaisance et les hôpitaux et hospices.

En 1846, le total de ces deux services montait à la somme de 87,458,678 fr.

M. de Jonnès ajoutait avec raison : « Une grave observation dont la » vérité est évidente pour tout le monde, c'est que les TRENTE MILLIONS » D'HABITANTS DE NOS CAMPAGNES ne participent à cette richesse (des » 87 millions) QU'IMPERCEPTIBLEMENT. Ce sont les 5 à 6 millions » d'habitants des villes et *surtout* des grandes cités, qui l'absorbent » presque totalement ; circonstance fort importante puisqu'elle change » entièrement sa répartition et SEXTUPLE la quote-part de chacun. »

Circonstance en effet fort importante, et dont vous comprendrez parfaitement la portée, monsieur de Beaumont, en vous l'analysant de la manière suivante :

La charité légale procure annuellement 87 à 88 millions aux pauvres de toute la France ;

Cette somme n'est répartie que sur le *sixième* de la population ;

Les ÉLUS de cette répartition reçoivent *six* fois plus qu'ils ne devraient si la répartition etait générale ;

Ces élus, à Paris, dans les bureaux de bienfaisance, reçoivent *cinq*

centimes par jour et des soins dans les hôpitaux en cas de maladie qui équivalent en moyenne à 30 ou 40 fr.

Or, si les élus de la charité légale reçoivent *six* fois plus qu'ils ne devraient recevoir, et si ce qu'ils reçoivent est d'une *si faible importance*, il s'en suit que pour venir tant soit peu en aide aux trente millions d'habitants de nos campagnes il faudrait au moins sextupler la somme des 87 à 88 millions ci-dessus : soit CINQ CENT VINGT-DEUX A CINQ CENT VINGT-HUIT MILLIONS de fr.

L'argument est péremptoire. Nos concitoyens des campagnes ont droit, autant que nos concitoyens des villes, aux secours de l'Etat.

Où trouverez-vous ce demi milliard, monsieur de Beaumont?

N'allez pas le demander à l'*équilibre* de M. Thiers, et surtout n'oubliez pas que nous n'avons traduit en chiffres que le premier chapitre de votre programme.

Bref, pour mettre en pratique d'une manière juste et rationnelle votre projet, monsieur de Beaumont, il faudrait par an quelque chose comme DEUX MILLIARDS.

Où est le novateur qui a promis *deux* milliards de *rente* d'assistance au peuple ? Nous le cherchons en vain.

Dans quel camp se trouvent donc les utopistes ?

Mettez la main sur votre cœur et prononcez !

Or, comment des hommes d'une certaine valeur, comme vous, monsieur de Beaumont, peuvent-ils se tromper si grossièrement sur des questions qui ont été l'étude de toute leur vie ? sur des questions qui peuvent facilement se traduire en chiffres ?

La réponse est facile.

Parce qu'on prend la question à rebours ;

Parceque tout en déplorant les effets de la misère, on ne remonte pas à la cause ;

Parcequ'on borne ses recherches à de vains palliatifs, au lieu d'avoir recours à des remèdes héroïques et puissants.

Or, la cause de la misère, monsieur de Beaumont, se retrouve tout entière, dans la mauvaise ordonnance générale des travaux ; travaux de l'intelligence ou travaux des bras ; — dans le gaspillage des forces de l'homme, des animaux, des moteurs de toute espèce ; — dans une production insuffisante, décimée par des pertes de tout genre ; — dans la mauvaise répartition des fruits du travail ; — dans le monopole banquier.

Un travail bien ordonné produirait nécessairement l'aisance générale.

Un travail mal ordonné, produit fatalement, — nous en sommes témoins, — la misère presque générale.

Depuis la nuit du 3 août 1789 nous possédons la liberté du travail, qu'a-t-elle produit, cette liberté, en *soixante* années?

La dure nécessité, — vous le reconnaissez, monsieur de Beaumont — de donner au peuple un très-grand nombre d'institutions de bienfaisance, dont l'ensemble porterait la liste civile de la misère à deux milliards par an.

Donc, la liberté du travail n'est pas et ne peut pas être, comme vous l'avancez, la VÉRITABLE organisation du travail.

Donc, tant que vous n'aurez pas trouvé une meilleure ordonnance du travail, la misère vous maîtrisera, vous tyrannisera, vous perdra.

Donc, il y a mieux à faire. Cherchez et vous trouverez. Le prince de Polignac était sur la voie lorsqu'en disant « qu'il avait conçu un plan large d'*émancipation des communes*, » — il ajoutait, « je procéderai avec ordre, je commencerai par l'organisation de la commune, BASE NATURELLE DE TOUTE ORGANISATION SOCIALE. »

La commune, en effet, est quelque chose de limité, de connu, de tangible, que l'on peut embrasser d'un seul coup d'œil.

Ce n'est plus « l'Océan sans rivages, un sujet sans limites, où l'imagination et l'esprit se perdent. »

Le travail ou la production de la commune peut être mesuré et compté à chaque heure du jour; pas de mirage trompeur, rien d'incertain, de hasardé; les questions s'y traduisent en chiffres. On sait d'où l'on vient, on connaît où l'on va. Agriculture, industrie, commerce, sciences et arts, production et consommation de la matière ou de l'esprit, rien n'est livré aux chances incertaines de besoins mal définis, mal calculés, applicables à une entière nation de 35 millions de personnes.

L'absurde et inique calcul des moyennes générales des économistes optimistes, de l'école de M. Charles Dupin, disparaît.

Chaque homme vaut une UNITÉ, distincte et séparée; il compte et n'est plus absorbé, comme *fraction*, dans un grand tout, image du chaos.

Production et consommation s'équilibrent. Le travail garantit la vie, la misère disparaît.

Certes, la France n'est pas à la veille d'improviser une transformation générale aussi désirable. Cependant, lancée dans la voie nouvelle de l'organisation de la commune et des réformes financières et administratives, quelques années suffiraient A LA PUISSANCE PRODUCTIVE DE LA FRANCE pour faire disparaître les plus hideuses plaies de la misère et amener l'ère de l'aisance générale.

Voilà l'idéal, mais pour l'atteindre il faut vouloir et vouloir fortement.

V

Nous venons de tracer rapidement les illusions financières, les écarts évangéliques, les impossibilités économiques dans lesquels se sont lancés MM. Thiers, de Montalembert et de Beaumont, à propos de la question de l'assistance et de la prévoyance publiques, sous le triple rapport politique, religieux et économique.

Nous ne pousserons pas plus loin notre analyse; mais nous nous demanderons si la *Commission des Trente* accomplira une œuvre glorieuse et durable.

Hélas! il est douloureux de le prévoir, la *Commission des Trente* ne résoudra aucune grande question économique ou sociale.

Elle manque de foi, de principe, d'initiative : esclave du passé, elle refusera de sonder l'avenir, et laissera le présent à peu près dans le *statu quo*.

Une très faible minorité, deux ou trois voix seulement, s'élèveront de son sein pour chercher à dissiper les ténèbres; elles ne trouveront pas d'écho et se perdront en vains murmures.

Les Bureaux, dans leur crainte de toute innovation, l'auront ainsi voulu; n'ont-ils pas repoussé Victor Hugo, parce qu'il avait, en magnifique langage, fait briller devant les yeux de l'Assemblée l'idéal du problème à résoudre?

Cependant l'idéal est tout, car l'idéal d'aujourd'hui devient la réalité de demain.

La *Commission des Trente* s'épuisera donc en efforts impuissants: elle fera de l'empirisme comme monseigneur Sibour.

Elle arrivera à formuler une proposition analogue à celle de l'archevêque de Paris, proposition simple, primitive, patriarcale s'il en fut jamais, mais nulle comme solution du problème de la misère, aux yeux de la sience, de l'économie sociale, et de la Loi divine du travail.

Voici la proposition de Monseigneur Sibour :

« Le nombre des pauvres formant en temps ordinaire le dixième » de la population, si dix familles se chargeaient d'une famille, le » problème de la misère serait résolu, L'HUMANITÉ SERAIT CONSOLÉE, » LA RELIGION FORTIFIÉE, LA SOCIÉTÉ SAUVÉE. »

C'est triste.

Paris, 20 juillet 1849.

PREMIERE PARTIE. — **Paris monarchique.**

INTRODUCTION A LA PREMIÈRE PARTIE : — TRAVAIL ET CAPITAL.

I.

La puissance de l'homme se révèle par le travail ; seul il donne la vie aux nations, les éclaire, les grandit, les illustre.

La civilisation est le fruit du travail intellectuel et matériel de l'homme. Sans travail l'homme croupirait éternellement dans la sauvagerie la plus brutale. Or, par quelle étrange aberration de l'esprit, comment se fait-il que travail et travailleurs de l'esprit ou de la matière occupent les plus basses assises de la société ?

La réponse est facile.

Depuis les temps les plus reculés, les fruits du travail au lieu de se répartir *équitablement* au fur et à mesure de leur création sur *tous* les travailleurs en les rachetant de la misère, furent détournés au profit d'un petit nombre de citoyens.

En d'autres termes, le travail de l'homme, comme le travail de la nature, devint la propriété *exclusive* d'une minorité qui, oubliant les principes de charité sociale, rechercha dans le monopole du travail d'autrui un bonheur que Dieu, dans sa justice infinie, ne lui accorda jamais.

Dès les temps les plus anciens il y eut donc des *maîtres de la fortune et du travail,* selon une heureuse expression de M. Guizot, et par contre, ce que n'ajoute pas M. Guizot, des ESCLAVES de la fortune et du travail.

Une distinction profonde s'établit parmi les hommes ; les uns furent appelés les élus de la fortune, du luxe et du faste (*beati*) ; les autres, les condamnés du travail, de la misère, des privations (*damnati*). Les premiers, en poussant à l'excès les prétendues jouissances de l'oisiveté et de l'opulence, finirent par se vautrer dans le monstrueux (*monstruum*), coururent après l'impossible, tombèrent dans le dégoût et le spleen (*fastidium*), arrivèrent au suicide par les excès de la richesse.

Les autres, courbés sous le faix d'accablants labeurs, privés de toutes jouissances, vécurent dans la douleur, et arrivèrent à une mort prématurée par la misère.

Voilà en deux mots la philosophie de l'histoire du travail dans l'antiquité.

D'un coté, l'extrême opulence, de l'autre l'extrême misère; — division profonde des classes; — insurrection continuelle de la classe souffrante contre la classe fortunée.

II.

Que trouvons-nous au moyen âge?

Laissons parler M. Guizot : Cet écrivain disait il y a vingt-cinq ans : « Deux partis divisaient profondément la Commune, l'un formé des » gros bourgeois, des gens riches, des *industriels*, comme on dirait » aujourd'hui, des *changeurs*, comme on disait alors; l'autre, des » gens de bas étage, de cette *populace inquiète et envieuse* qui rem» plissait les cités du moyen âge, et devenait plus ardente et plus in» gouvernable, à mesure que le progrès des richesses et de la civilisa» tion élevait la bourgeoisie hors de son niveau, et *séparait ses inté» rêts des siens.* »

... « Les bourgeois étaient grossiers, emportés, barbares, pour le » moins aussi barbares que les seigneurs auxquels ils avaient arraché » leurs droits.

» Parmi ces échevins, ces maires, ces prévots, ces magistrats de di» vers degrés et de divers noms, institués dans l'intérieur des Commu» nes, beaucoup prenaient bientôt l'envie d'y dominer arbitrairement, » violemment, et ne se refusaient aucun moyen de succès; les popula» tions inférieures étaient dans une *disposition habituelle de jalousie* » et de *sédition brutale contre les riches*, les chefs d'atelier, LES MAI» TRES DE LA FORTUNE ET DU TRAVAIL. »

Telle était donc l'injuste position que les maîtres de la fortune et du travail avaient faite aux travailleurs treize siècles *après* que la parole évangélique d'amour et de fraternité avait rayonnée sur le monde.

Or, pour M. Guizot le pauvre peuple qui n'a pas de quoi manger et qui voit la bourgeoisie s'élever avec le fruit de ses labeurs, c'est une *populace inquiète et ingouvernable.*

Peu importe à M. Guizot de quel côté se trouvent le droit et la justice, peu lui importe que les maîtres de la fortune et du travail exploitent les travailleurs; adorateur du fait, une seule chose l'occupe : — la disposition habituelle de sédition des populations inférieures; — il ne pense qu'à une seule chose : la répression des gens de bas étage (1).

(1) Nous aurions voulu éviter le mot « exploiter, » car beaucoup de personnes le trouvent inexact et injuste, appliqué à l'homme.

C'est là une erreur : tirer profit, tirer avantage de quelqu'un, ne répondent pas, à beaucoup près, à l'idée d'exploiter.

Exploiter (anc. *expleicter*, *exploicter*, du latin EXPLICARE, EXPLICATUM), signifie

Cet historien, qui se pose en penseur impartial, en législateur, en homme d'Etat, a une si courte vue qu'il n'aperçoit même pas la *cause* de toutes les dissensions qui déchirèrent les Communes : — la misère ou la mauvaise répartition des fruits du travail ; seul fait qui éleva la bourgeoisie au dessus du niveau du peuple, et « *sépara les intérêts communs.* »

Défenseur de l'égoïsme et du fait brutal ! cette page, écrite par vous il y a vingt-cinq ans, dépeint bien le cœur sec et puritain du chef d'une doctrine sans aspiration vers le grand et le beau, d'une doctrine sans charité sociale !

III.

Cinq siècles de souffrances passèrent encore sur les travailleurs. Enfin l'heure de la réparation parut sonner. Les économistes du dix-septième siècle et les philosophes du dix-huitième avaient senti les misères du peuple ; ces derniers, élus législateurs, ouvrent l'ère de la régénération sociale : leurs pensées s'étendent sur les travailleurs, la justice les inspire, et s'ils ne possèdent point encore la vraie science de la répartition équitable des fruits du travail, ils puisent dans leurs cœurs les généreux sentiments sur lesquels la science de l'organisation des forces sociales s'élèvera plus tard au nom et dans l'intérêt de Tous.

Nous citons :

« C'est la classe *indigente et salariée*, celle qui ne vit que de ses services et de son industrie, qui mérite toute votre sollicitude. C'est pour elle qu'il faut assurer des *subsistances et du travail.* » (Malouet, 3 août 1789.)

« Dans une nation libre, les salaires doivent être assez considérables pour que celui qui les reçoit soit hors de cette *dépendance absolue* que produit la privation des besoins de première nécessité, et qui est

---

« tirer par parcelle et *continuellement* d'une source quelconque tout ce qu'elle peut rendre. »

Le travail journalier d'un homme peut être donc journellement et partiellement exploité par un autre, si celui-ci manque de conscience ou si la force des choses, la *guerre industrielle,* l'y contraint.

D'ailleurs le Tiers-État, la bourgeoisie, dans ses beaux jours d'épanchement et de résipiscence, en convient bonnement. Voici comment le parlement de Rouen se sert du mot exploiter dans son Acte de 1569 :

« Le pauvre peuple travaille sous les ordres immédiats du Tiers-État ; *c'est celui-ci proprement dit qui l'exploite.* S'il ne gardait pas pour lui seul le produit du travail des apprentifs (ouvriers) qui besognent sous sa visitation (surveillance), TOUT LE MONDE VIVRAIT. »

» presque de l'esclavage. » (Chapelier, au nom *du comité de Constitution*, 14 juin 1791.)

Malheureusement les mille vicissitudes de cette époque prodigieuse où tous les intérêts se croisent, se confondent, se précipitent *au même instant*, laissèrent sans solution la question capitale de la misère : les travailleurs continuèrent à porter le poids de leur dure et précaire position.

Les réformes politiques l'emportèrent sur les réformes sociales; et dans la tourmente le véritable *esprit démocratique*, celui qui allait au fond des choses, s'affaiblit et s'éteint dans l'âme des législateurs. Il ne reste vivant que dans le cœur de quelques hommes dévoués, *amis de l'humanité*, placés en dehors du pouvoir gouvernemental.

IV.

Tandis que les travailleurs continuent à végéter dans la misère, de nouveaux faits économiques s'accomplissent dans la société.

Les capitaux se concentrent sur quelques branches du travail industriel, développent largement l'industrialisme dans les villes, dépeuplent les campagnes. — La production industrielle s'accroît, mais au profit seulement des gens riches et aisés, fabricants ou consommateurs : on vend, on achète à vil prix les fruits du travail.

Car, il faut en convenir, le bas prix auquel les fabriques ont livré leurs produits n'a pas eu les heureux résultats dont parlent trop souvent les économistes descriptifs : le bas prix dans les étoffes, obtenu aux dépens de la qualité et de la main-d'œuvre, a mis à la mode un *faux* luxe, un luxe de clinquant dont ont profité les citadins de quelque aisance, avides de singer les allures des riches.

La grande masse de la population des campagnes et des villes, la population plus particulièrement adonnée aux plus rudes travaux, celle qui ne gagne qu'un très-mince salaire, s'est trouvée dans l'impossibilité de profiter même de ces prix réduits.

En voici la preuve mathématique :

La consommation annuelle de la France, en tissus de chanvre, de coton, de lin, de laine, devrait s'élever à trois millards 630 millions, si chaque habitant était à même de se procurer un *minimum* strictement nécessaire (le minimum des prisonniers) en toiles, en draps, etc., de qualité *ordinaire* (1)

Or, la production de la France, d'après les calculs de M. Cunin-

(1) Voir l'ouvrage de M. Perreymond : *Le Bilan de la France*, ou *la Misère et le Travail.*

Gridaine, ne s'élève pour ces fabrications qu'à *un* milliard 600 millions. y compris les objets de *prix et de luxe;* donc le bas prix de ses tissus n'en ont point généralisé l'usage parmi la plus grande masse de la population des campagnes et des villes. Rien de plus évident (1).

Le travail de la fabrique tel qu'il est exploité par l'industrialisme ou par la seule force du capital, a donc produit plus de mal que de bien ; non-seulement il a absorbé, par l'attrait de brillantes étoffes mises à la portée des petites bourses, des masses énormes de capitaux qui eussent trouvé un bien plus utile emploi dans un meilleur régime alimentaire et dans de plus saines habitations, mais il a torturé le travailleur en dépréciant le salaire.

Il y a plus : la concurrence la plus désordonnée attira à elle capitalistes et travailleurs ; — entraînés dans le dévorant tourbillon, les victimes furent innombrables ; mais, comme toujours, les plus faibles, petits actionnaires et ouvriers, devinrent la proie des crises financières et des crises industrielles.

La position de l'ouvrier industriel ne fit qu'empirer.

Entre le capital qui exploite comme fabricant et qui rançonne comme acheteur, le malaise, la misère de l'ouvrier augmenta démesurément :

---

(2) Ce fait est si vrai, que les établissements de bienfaisance eux-mêmes manquent des toiles et des tissus les plus indispensables : — ils sont loin de posséder leur *minimum*, même à Paris. — Lisez ; — c'est le tableau de Paris monarchique que nous esquissons.

« La lingerie est dans un tel état de dénuement à Bicêtre, que le nombre des che-
» mises qui, d'après le règlement de 1834, devrait être de 21,000, est réduit à 9,000.
» *Salpêtrière.* — Le nombre des draps est de 41,530, tandis qu'il devrait être de
» 65,628, et celui des chemises de 34,022, lorsqu'il devrait être de 42,720.
» Mêmes observations pour les autres hôpitaux. (*Rapport de la Commission médicale de* 1839.)
» Malgré les demandes réitérées, il n'a pas été alloué assez d'argent pour acheter
» des couvertures en nombre suffisant au service. Bicêtre possède (1841-1842) 5,500
» couvertures en laine et 263 en coton. Il serait nécessaire d'en avoir
» 5,985 en laine pour valides,
» 1,744 pour les malades,
» 165 pour les enfants.

Total..... 7,894

« Il manque donc plus de 2,000 couvertures pour lesquelles il n'a été accordé au
» budget de 1843 que 10,000 fr., lorsque 20,000 eussent été nécessaires. (*Rapport de la Commission médicale* de 1841 et 1841, MM. Fouquier, Honoré, Bazin, Gerdy, Monod, Quesvenne, Horteloup.

Répondre à ces faits par cette phrase banale : Les fonds manquaient à la Ville ; elle n'a pu subvenir à une dépense aussi considérable, c'est dire une sottise. Là n'est pas la cause de cette pénurie : elle est tout entière dans la mauvaise ordonnance du travail, dans la routine d'où l'on ne veut pas sortir, dans des principes administratifs sans portée, dans l'absence de dévouement à la chose publique.

La production s'élèvera à la hauteur de la consommation, en tout et pour tous, dès qu'on le voudra fortement et bien.

Lille, Rouen, Saint-Etienne, Lyon, Paris et cent autres centres industriels renferment dans leurs murs les victimes de l'industrialisme.

V.

Cependant les sourdes rumeurs des martyrs du travail, comme dans l'antiquité, comme au moyen-âge, éclatèrent en sédition, en lutte ouverte contre la société.

Les grèves vinrent périodiquement témoigner des souffrances du travail exploité par le capital : protestations muettes, mais énergiques et solennelles, de la mauvaise distribution des fruits du travail, elles vinrent étaler sur nos places et nos carrefours la profonde misère des ouvriers, les haillons qui les couvrent, la faim, les maladies qui les étiolent et les tuent avant l'âge (1).

Vains exemples ! les législateurs monarchiques avaient oublié les traditions de 89 ; ils fermèrent les yeux à la lumière, et au nom d'un ordre de choses impossible, — car il est basé sur l'injustice, — ils repoussèrent, par la force, les aspirations en faveur du premier de tous les droits, le droit de vivre en travaillant. Ils oublièrent même cette parole de Louis XVI :

« Le travail est l'usage d'une faculté naturelle : c'est le premier droit » de l'homme. »

Il ne s'élevèrent pas à la pensée supérieure d'une Réparation graduelle, — seul moyen d'extirper le mal dans ses racines, et de verser du baume sur les plaies béantes.

La misère du peuple ne fut pas combattue par une meilleure ordonnance du travail : elle grandit hardiment.

Le jour de la justice n'avait donc point apparu sous le régime de la monarchie de Louis-Philippe ; ouvriers et industriels, tout le monde souffrait d'un mal latent et rongeur, à l'exception des hommes d'argent, banquiers et monopoleurs du crédit.

La révolution de Février éclata : elle devait réparer toutes les injustices, prendre la défense des intérêts de tous, reconnaître à chacun ses droits à la participation des fruits de la production, établir l'ère de la justice et de la vérité.

Nous verrons comment les hommes que la révolution de Février a portés au pouvoir, ont compris leur mission dans la question supérieure du Travail. Nous verrons si le régime républicain a été logiquement interprété. Arrêtons-nous d'abord à Paris monarchique.

---

(1) Voir *la Grève des Charpentiers*, par M. J. Blanc, et *le Travail et les Grèves*, par M. Perreymond.

CHAPITRE PREMIER.

POSITION SOCIALE DE LA POPULATION PARISIENNE EN 1846.

I.

Posons nettement la question, sans forfanterie et sans ambages, mais avec cet amour du bien et du vrai qui conduit toujours à reconnaître l'état réel des phénomènes que l'on étudie.

Recherchons quelle était en 1846 et en 1848 la position réelle ou sociale de la population de Paris : car si le ciel est sombre et l'horizon menaçant, c'est encore, c'est toujours dans les souffrances de la misère que nous en trouverons la cause.

Arrêtons-nous à l'année 1846, deux ans *avant* la révolution de Février, à cette époque où le mot République n'avait point encore la puissance de jeter l'épouvante dans les esprits timides, à cette époque où la politique de Louis-Philippe trônait en souveraine, où les ministres d'un roi, bon père de famille, disait-on, formulaient cette sentence : LA FRANCE S'AMÉLIORE ET S'ÉLÈVE. Voyons s'ils disaient vrai.

Les chiffres que nous donnons sont des chiffres officiels.

Remarquons toutefois que Paris, contre lequel des hommes haut placés, comme M. Bugeaud, ne rougissent pas de jeter l'anathème, renferme, sur 100 personnes qui l'habitent, 93 Français, dont *quarante-trois* sont nés dans les autres départements. Voilà la population *parisienne* contre laquelle on ose ameuter la province. Triste aberration des hommes de parti qui, à défaut d'idées, ne comptent que sur le despotisme du sabre ; — triste aberration des hommes qui ne rougissent pas, en 1849 comme en 1834, de prononcer des paroles de Vandale.

M. Bugeaud disait à la tribune en 1834 : « Certes, le général Aymard a bien fait d'employer le canon, les pétards, les obus, quoi qu'en aient pu dire les FOLLICULAIRES ; il vaut mieux *écraser des* » *maisons* que de faire périr UN soldat. Pour moi, les maisons seraient- » elles en marbre de Paros, que *je les ferais sauter à l'instant.* »

Certes, il est impossible de pousser plus loin la théorie et la pratique du bombardement. M. Bugeaud était tellement aveuglé par ses sanglants principes, qu'il oubliait qu'en écrasant des maisons on broie femmes, enfants, vieillards, infirmes ; pour lui la vie d'*un* soldat, dont l'état est de courir les périls de la guerre, était préférable à celle de CENT citoyens injustement enfouis sous les décombres de maisons ravagées par les bombes.

M. Bugeaud professait cette doctrine qui rappelle d'autres temps et d'autres mœurs : « Pourvu que le coupable ne soit pas sauvé, que *l'in-» nocent* périsse ! »

Arrivons aux chiffres.

II.

Population totale de Paris et du département de la Seine en 1846.

Paris	1,053,897	habitants.
Arrondissement de Saint-Denis (banlieue)	187,513	
— de Sceaux (banlieue)	123,523	
Population totale du département, en 1846	1,364,933	habitants.

La population de Paris se répartissait dans les catégories ci-après :

Sexe masculin.

Garçons	315,194	
Hommes mariés	211,235	
Veufs	17,067	
		543,496

Sexe féminin.

Filles	240,251	
Femmes mariées	212,409	
Veuves	57,741	
		510,401
Total égal ci-dessus pour Paris, en 1846		1,053,897

En défalquant de ce nombre la population militaire, la population civile de Paris se réduisait à *un million*. C'est sur ce chiffre que nous établirons nos calculs et nos raisonnements.

Nous le répétons, dans ce nombre on compte au moins *quatre cent trente mille* citoyens appartenant aux départements.

La population *fixe* proprement dite montait, en 1846, à 945, 721 personnes.

La population fixe de Paris occupait 28,712 maisons : elle se répartissait en 356,906 ménages ou locations (1).

(1) Le nombre des maisons réellement occupées par la population fixe, en 1846, était de 29,525, y comprenant 813 maisons d'établissements publics.

Le nombre réel des maisons de Paris montait à 30,221, plus 355 maisons en construction.

On comptait 374,960 locations, sur lesquelles 18,054 se trouvaient vacantes, ce qui donnait *une* vacance sur 20 à 21 locations.

Chaque maison contenait en moyenne 12 à 13 ménages ou locations.

La moyenne d'un ménage se composait de 2 à 3 personnes (2 personnes et 64 centièmes de personne).

Les maisons renfermaient en moyenne 35 à 36 personnes.

III.

Classement de la population civile de Paris par âge.

Mais lorsqu'on veut se rendre compte de la position matérielle ou sociale de la population, il ne faut pas s'arrêter à ces donnés générales. La division par âge est de la plus haute importance, car la population *au-dessous* de 15 ans et celle *au*-DESSUS de 60 est toujours plus ou moins à la charge de la population active et vigoureuse de 15 à 60 ans. Or, en appliquant les recherches faites dans Paris à plusieurs époques sur l'âge de la population, voici comment le MILLION d'habitants que renfermait la capitale en 1846 devait se décomposer :

Enfants des 2 sexes,	de	2 à 5 ans,	67 400
Enfants	»	» 5 à 15 ans,	133 200
Jeunes gens	»	» 15 à 20 ans,	100 500
Jeunes gens	»	» 20 à 30 ans,	262 000
Hommes et femmes		» 30 à 60 ans,	386 400
»	»	» 60 à 80 ans,	104 100
»	»	» 80 à 90 ans,	6 000
»	»	» 90 et au dessus,	400
			1 000 000

Ou, en d'autres termes, en 1846, Paris renfermait :	
Enfants des deux sexes de 2 à 15 ans............	200 600
Hommes et femmes âgés de 60 ans et au dessus....	110 500
Total des personnes gagnant difficilement leur vie A CAUSE DE LEUR AGE..........................	311 100
Hommes et femmes de 15 à 60 ans.............	688 900
Total égal ci-dessus pour 1846................	1 000 000

C'est-à-dire que le *tiers* de la population retombait, PAR SON AGE, à la charge des deux autres tiers.

On comprend combien est déplorable ce fait, dans une société qui ne prend nul souci d'assurer le travail quotidien aux pauvres et aux malaisés.

Le salaire de l'homme valide devrait non seulement représenter *chaque jour* le montant nécessaire à ses besoins, mais lui procurer les moyens de subvenir à ceux de l'enfant, ou du vieillard qui se trouve à sa charge.

Le contraire arrive : de là l'affreuse misère qui dévore nos populations ouvrières; de là des souffrances physiques et morales sans nombre; de là le cri de ralliement du peuple de nos jours: — DROIT AU TRAVAIL, c'est-à-dire: *Droit à la vie.*

IV.

1846. *Logements: —* 674,000 *Parisiens vivent dans des taudis.*

Avant d'analyser plus profondément les différentes catégories de la population parisienne, voyons où elle habite: le genre d'habitation est d'un grand secours pour calculer l'état de misère, de comfort ou de richesse des populations : nous devons nous y arrêter.

Pour que nos calculs ne soient pas taxés d'illusion, appuyons-les sur les rôles des *contributions mobilières et personnelles.*

Sous ce rapport, les locations ou les locataires de Paris se divisent en deux catégories.

Il y a des loyers ou locations dont la contribution personnelle et mobilière est en partie à la charge du locataire; il y a des locataires dont le faible taux du loyer qu'ils paient devient un MOTIF D'EXEMPTION d'impôt.

Ainsi la ville de Paris supporte sur son octroi la contribution personnelle et mobilière de TOUS les habitants qui ont un loyer *au-dessous* de 200 fr.

En 1846, la valeur locative des loyers de Paris se divisait en cinq classes.

1°	Loyers *au-dessous*	de	200 fr.	(locataires exempts d'impôts)
2°	—	de	201 fr. à 400	(locataires payant l'impôt)
3°	—	—	401 fr. à 500	—
4°	—	—	501 fr. à 800	—
5°	—	—	801 fr. et *au-dessus.*	—

Montant des valeurs locatives.

Classes.		Valeurs locatives.
1re	(Locataires exempts d'impôt.)	20 140 444 fr.
2e	(Locataires payant l'impôt.)	16 916 565
3e	—	4 768 895
4e	—	9 225 655
5e	—	31 593 025
Total des valeurs locatives pour Paris, en 1846...		82 664 584 fr.

Le nombre des locations *imposées* à la contribution mobilière, en 1846, a été de 98 849.

La valeur locative des loyers de 201 fr. et *au-dessus*, montait à 62 504 140 fr.

A ces éléments de nos calculs, ajoutons les suivants :

Rappelons qu'en 1846 (§ II) les 28 712 maisons occupées dans Paris renfermaient 356 906 locations ou ménages.

Les ménages se composaient de 2 à 3 personnes (2. 64).

Calculons d'après ces données.

Les rôles des contributions personnelle et mobilière, ne portant que 98 849 locations ou chefs de ménage imposés à la contribution mobilière, et les maisons de Paris renfermant 356 906 ménages, il s'en suit que 258 057 chefs de ménage étaient *exempts* de cet impôt, payé pour eux, à l'Etat, par la Ville.

Or, ces 258 057 ménages parisiens, affranchis de l'impôt mobilier comme habitant des logements d'une valeur locative *au-dessous* de 200 fr., représentent, à 2 ou 3 personnes par ménage, une population de 674,000 citoyens vivant dans des logements dont la valeur locative *totale* ne monte qu'à 20 140 444 fr. (1re classe.)

Il était très-important de constater ce fait officiellement, car il indique d'une manière irrécusable l'état de pauvreté, de gène, de malaise de ces 674,000 citoyens.

Rien de plus misérable, en effet, ou de plus insalubre, à Paris, que la presque totalité des logements au-dessous de 200 fr. Il faut avoir visité ces tristes réduits pour s'en faire une idée, et encore le plus bas prix des loyers ne descend-il pas *au-dessous* de 50 fr. (1).

Pour 50 fr. on a quelques pieds carrés de logement, où les seules stations qui soient permises sont celles de rester couché ou assis.

(1) Il existe pourtant à Paris un certain nombre de logements dont le prix de loyer est *au dessous* de 50 fr. Le document suivant le prouve ; il est extrait du compte-rendu

D'ailleurs, la ville reconnaît implicitement l'état misérable de ces logements et de leurs locataires, puisqu'elle croit faire œuvre pie en les exemptant d'impôts.

Et pourtant l'impôt dont se charge la ville, pour dispenser de toute contribution personnelle et mobilière les loyers au-dessous de 200 fr., ne monte qu'à 2,670,000 fr., c'est-à-dire à 4 fr. par locataire ou par personne.

C'est là certes un signe de malaise bien constaté pour les 674,000 personnes (hommes, femmes et enfants), qui habitent la première classe de logements dont la valeur locative totale, nous le répétons, ne dépasse pas 20,140,444 fr.

Quant aux locataires des logements AU-DESSUS de 200 fr., leur nombre s'élevait, en 1846, à 271,000, et, comme nous l'avons vu, la valeur locative totale de leurs logements montait à 62,504,140 fr. (1).

Nous verrons plus tard que ces 271,000 personnes sont loin de vivre *toutes* dans un état d'aisance et de bien-être. Nous aurons de grandes éliminations à faire sur ce chiffre avant d'y trouver les citoyens qui réellement vivent dans le comfort et la richesse.

Constatons, en attendant, que Paris renferme 674,000 personnes logeant dans de misérables taudis, et revenons à l'analyse de la population parisienne sous le rapport de la misère et de la richesse.

V.

Classement de la population civile de Paris par profession.

La statistique de l'Hôtel-de-Ville divise la population de Paris en quatre grandes catégories ou professions.

---

triennal publié en 1845 par l'administration des bureaux de bienfaisance, dans lequel on trouve d'intéressants détails.

Prix de loyers des ménages indigents en 1844.

Logements	de 50 fr. et *au-dessous*.......	occupés par	5,354	ménages.
—	— 51 fr. à 100 fr............	—	13,237	—
—	— 101 fr. à 200 fr.	—	5,698	—
—	— 201 fr. à 300 fr..........	—	222	—
—	— 301 à 400 fr..............	—	12	—
—	*au-dessus* de 400 fr.........	—	0	—
—	à titre gratuit	—	2,851	—
—	à titre de portiers...........	—	2,302	—
Total des ménages indigents en 1844.......			29,676	

(1) Il est important de faire ici une remarque.

Nous venons de constater que la valeur locative de TOUTES les maisons de Paris montait, en 1846, à 82,664,584 fr. Sur ce chiffre, 20,140,444 fr. s'appliquent aux valeurs locatives *au-dessous* de 200 fr., et 62,504, 140 fr., c'est-à-dire le triple, à celles *au dessus* de 200 fr.;

Professions libérales; — commerciales; — mécaniques; — salariées.
En 1846, le million d'habitants de Paris se partageait ainsi :

Professions libérales	16	pour 100	ou	160,000	personnes.
— commerciales	10	—		100,000	—
— mécaniques	48	—		480,000	—
— salariées	26	—		260,000	—
		Total égal....		1,000,000	

Voici quelques détails donnés par la statistique de Paris sur ces différentes catégories :

Sur 100 personnes rangées dans la catégorie des professions libérales, on comprend :

Propriétaires ou rentiers	49
Employés	21
Artistes	9
Gens de robe	6
Personnes qui se livrent à l'instruction	5
Médecins	3
Hommes de lettres	1
Personnes exerçant d'autres professions que celles ci-dessus	6
	100

En 1846, la Ville a payé à l'État, pour la première de ces sommes, 2,700,000 fr., es particuliers 3,144,388 fr.;

Or, il y a là une injustice ; car cela veut dire que les grands et beaux appartements paient proportionnellement, en impôt mobilier et personnel, beaucoup moins que les misérables taudis du pauvre où il respire à grand'peine. Pour qu'il y eût égalité de charges, il aurait fallu que les citoyens, qui jouissaient en 1846 des appartements dont la valeur locative dépassait 62 millions 1/2 de fr., payassent 4,600,000 fr. de plus, c'est-à-dire 8,100,000 fr., au lieu de 3,144,338 fr.

C'est donc plus de 4 millions et demi de francs que l'État perd annuellement sur l'impôt personnel et mobilier de Paris.

Voilà comment on arrive toujours à constater quelque injustice lorsque l'on étudie l'*art d'expliquer les chiffres administratifs.*

Au surplus, le contingent personnel et mobilier de 1849 paraît vouloir entrer dans une voie d'équilibre, il a augmenté le nombre des classes des valeurs locatives.

Voici le tarif pour 1849 :

Les valeurs locatives de	201 fr.	à 400 paieront	2 fr.	50 c.	pour cent.
—	401	à 500	3	50	
—	501	à 600	4	50	
—	601	à 700	5	00	
—	701	à 800	6	00	
—	801 et au-dessus		7	50	

D'après ce tableau, on voit que les grands et beaux appartements sont encore favorisés, puisque *au-dessus* de 800 fr. il n'y a plus de proportion ascendante dans l'impôt mobilier et personnel. Nous le répétons, c'est là une injustice.

La classe des professions commerciales renferme, par exemple :

7,000 marchands de vin ;
3,800 épiciers ;
3,900 marchands ambulants dans les halles et marchés.

La classe des professions mécaniques compte, par exemple :

31,000 cordonniers ;
27,000 tailleurs ;
18,000 menuisiers ;
14,000 serruriers ;
11,000 ébénistes, etc.

La classe des professions salariées comprend les domestiques, les portiers, les commissionnaires, etc., en un mot les citoyens plus particulièrement attachés à un service *personnel* ou n'ayant pas un état déterminé.

Ces données, quoique imparfaites, offrent néanmoins de très-utiles enseignements ; c'est ainsi, par exemple, que les deux catégories des professions mécaniques et salariées renferment à elles seules les *trois quarts* de la population civile de Paris, soit 740,000 personnes, tandis que les deux autres catégories n'en comptent que 260,000.

Nous aurons plus loin à tirer d'importantes conséquences de ce fait.

VI.

Professions mécaniques salariées : 740,000 *personnes. — Population à gages dans Paris* (*domestiques*), 67,554.

On le sait, la statistique, dans son mutisme systématique, ne s'occupe pas de la valeur morale des chiffres qu'elle étale à plaisir. Essayons de leur communiquer la vie qu'elle leur refuse. Certes, personne ne niera que l'un des signes de la richesse ou de la pauvreté d'un quartier ne puisse résulter de la comparaison entre le nombre des domestiques qu'il renferme et celui des autres personnes qui l'habitent.

Une distinction très-importonte devra être faite à ce sujet entre les domestiques du sexe masculin et ceux du sexe féminin, car toutes choses égales d'ailleurs, plus un quartier est riche, plus il renferme de domestiques mâles et *vice versa*.

Les deux tableaux suivants font connaître la proportion dans laquelle se trouvait, en 1846, le nombre des domestiques (hommes et femmes), et celui du restant de la population :

1846. — *Population féminine à domicile* : 483,869.

Arrondissem.	Population féminine. Total.	Maîtresses ou autres.	Domestiques (femmes.)
1	52,513	42,611	9,902
2	61,059	49,859	11,200
3	30,594	26,860	3,734
4	21,547	19,858	1,689
5	46,076	43,461	2,615
6	49,556	46,634	2,932
7	32,717	30,788	1,929
8	48,218	45,785	2,433
9	22,302	21,226	1,076
10	46,841	41,210	5,631
11	30,889	27,636	3,253
12	41,547	40,107	1,440
	483,869	436,035	47,834

1846. — *Population mâle à domicile :* 461,700.

Arrondissem.	Population mâle. Total.	Maîtres ou autres.	Domestiques (mâles.)
1	44,694	38,816	5,878
2	51,447	47,235	4,212
3	28,913	27,572	1,341
4	22,514	22,064	450
5	44,708	43,893	815
6	49,890	49,290	600
7	35,140	34,770	370
8	50,486	49,513	973
9	22,904	22,581	323
10	40,250	37,021	3,229
11	29,561	28,494	1,067
12	41,193	40,731	462
	461,700	441,980	19,720

En 1846, la population à gages (domestiques), s'élevait donc dans Paris au nombre de 67,554.

Le premier de ces tableaux prouve que dans le 2e arrondissement, on comptait en 1846 une domestique sur *quatre* à *cinq* personnes du sexe féminin ; — que dans le 12e arrondissement, il y avait une domestique sur *trente-cinq* personnes du sexe féminin.

Le deuxième tableau établit que dans le 1er arrondissement, il y

avait un domestique sur *sept* personnes du sexe masculin, et que dans le 12e arrondissement, on trouvait un domestique sur *quatre-vingt-dix* personnes du sexe masculin.

Cette grande disproportion entre le nombre des maîtres et celui des domestiques dans le 1er, le 2e et le 12e arrondissement, démontre la grande différence qui existait entre la position matérielle ou sociale de ces arrondissements.— D'un côté la richesse, de l'autre la misère.

C'est là un fait bien plus grave qu'on ne le pense ordinairement, car il constate non-seulement la profonde détresse du 12e arrondissement, mais il fait ressortir d'une manière éclatante la faute énorme commise par l'administration d'avoir ainsi laissé pulluler la misère dans certaines régions de la capitale. Le 12e arrondissement et d'autres encore qui se trouvent dans cet état de pauvreté CONCENTRÉE ne l'étaient pas il y a trente ans.

L'édilité parisienne mal comprise a seule produit ces nouvelles vastes cours des Miracles, où les pauvres grouillent par centaines de mille, où leur accumulation, hors de toute proportion avec les autres habitants, produit d'immenses et permanents foyers de sédition civile (1).

Il y a là un mal profond auquel il faut porter remède.

VII.

Population indigente à Paris, — officiellement constatée : 66,148 *personnes; — réelle,* 200,000 *à* 300,000 *personnes.*

La différence entre la population réellement indigente de Paris et celle qui n'est constatée qu'officiellement, est énorme.

Les conditions requises pour obtenir l'inscription sur la liste des indigents le prouve tout d'abord. Voici ces conditions :

1° Avoir soixante-cinq ans d'âge si l'on n'est *pas* marié ;

2° Avoir trois enfants si l'on est en ménage :

3° Avoir deux enfants si l'on est veuf ou veuve ;

4° Avoir une infirmité grave qui empêche de travailler.

Les indigents inscrits reçoivent des secours périodiques.

Les bureaux de bienfaisance accordent également des secours *temporaires* aux personnes malades nécessiteuses qui ne rentrent pas dans les quatre catégories ci-dessus.

Le recensement de la population indigente se fait tous les trois ans. Voici le détail du recensement opéré en décembre 1844.

---

(1) Voir les *Études sur Paris* par M. Perreymond, où cette question de haute édilité est résolue mathématiquement.

Arrondiss.	Nombre des ménages.	ADULTES. Hommes.	Femmes.	ENFANTS. Garçons.	Filles.	Nombre total des indigents inscrits.
—	—	—	—	—	—	—
1	1,870	875	1,728	774	730	4,107
2	1,249	561	1,131	420	391	2,503
3	1,151	487	964	471	476	2,398
4	1,314	627	1,183	479	483	2,772
5	2,005	991	1,495	890	964	4,340
6	2,682	1,296	2,505	1,066	1,121	5,988
7	2,004	1,048	1,752	826	742	4,368
8	4,443	2,631	3,951	2,246	2,351	11,179
9	2,358	1,267	3,044	1,006	1,017	6,334
10	2,707	788	2,608	787	861	5,044
11	2,013	968	1,787	767	615	4,137
12	5,880	3,268	4,968	2,320	2,422	12,978
Totaux.	29,676	14,807	27,116	12,052	12,173	66,148

Remarquons que d'après ce recensement, le nombre des femmes indigentes était DOUBLE de celui des hommes. Cette proportion est constante. Triste vérité !

La population générale de Paris était à cette époque de 912,000 habitants : la population indigente inscrite se trouvait donc représenter en moyenne la 13e partie de la population. Voici en quelle proportion les indigents se trouvaient répartis dans les douze arrondissements :

2e	arrondissement	1	indigent	sur	37	habitants.
3e	—	1	—	—	24	—
1er	—	1	—	—	21	—
5e	—	1	—	—	19	—
10e	—	1	—	—	17	—
4e	—	1	—	—	16	—
6e	—	1	—	—	16	—
7e	—	1	—	—	15	—
11e	—	1	—	—	14	—
8e	—	1	—	—	8	—
9e	—	1	—	—	7	—
12e	—	1	—	—	6	—

D'après ce dernier calcul, le 12e arrondissement contient *six* fois plus de pauvres que le 2e; les secours du 12e devraient donc être six plus considérables que ceux du 2e arrondissement. Malheureusement il n'en est pas ainsi, quoique le nombre d'habitants soit à peu près le

même dans les deux arrondissements (92,000 habitants pour le 2e ; — 89,000 pour le 12e).

Sur un total de 2,031,854 fr. distribués par les bureaux de bienfaisance en 1843, le 2e arrondissement a disposé de 116,000 fr., et le 12e de 341,000 fr. Or, pour qu'il y eût parité pour les deux arrondissements, cette dernière somme aurait dû s'élever à 696,000 fr.

Mais la misère n'engendre que misère. Les quartiers, que *l'on a laissé* imprudemment envahir par le paupérisme, ne renfermant qu'un petit nombre de personnes charitables, assez riches pour donner aux bureaux de bienfaisance; on arrive ainsi à cette triste conséquence : que là où il se trouve le plus de pauvres, les moyens de les secourir manquent le plus souvent.

Il y a plus, et l'on se méprendrait étrangement si l'on croyait que Paris ne renfermait en 1844 que 66,000 personnes dans la précaire et misérable position de l'indigence.

Dans les circonstances ordinaires le nombre des indigents doit être triplé, et dans les circonstances extraordinaires quintuplé pour obtenir le chiffre RÉEL des citoyens nécessiteux. Ce nombre varie donc entre 200,000 et 300,000; il comprend les personnes secourues *temporairement* par les bureaux de bienfaisance, celles qui ont recours à la charité privée, les pauvres honteux qui souffrent en silence, ceux qui ne réunissent pas les conditions voulues d'âge pour recevoir leur inscription, etc. (1).

Et encore l'inscription sur les tables de la misère ne procure qu'un secours de 15 à 20 fr. par an ; — *cinq* centimes par jour (2).

Dérision !

VIII.

Population annuellement reçue dans les hôpitaux civils : 80,000 personnes.

On ne va pas à l'hôpital pour son plaisir : le *onzième* (3) de la population de Paris passe pourtant annuellement par ces établissements de charité publique.

---

(1) Voir plus loin le 2e chapitre : *Disette* de 1846-47.

(2) Les frais généraux des bureaux de bienfaisance sont proportionnellement trop élevés. En 1847, par exemple, ces bureaux ont distribué 1,739,370 fr. à 73,901 indigents ; chaque indigent n'a obtenu en moyenne que 18 fr., et les frais ont absorbé 5 fr. par indigent, soit de 350,000 fr.

(3) Pour être plus exact il faudrait dire la *septième* partie, car la population *au dessous* de vingt ans ne fournit que peu de malades. Et encore le nombre des personnes secourues *à domicile* n'est pas compris dans cette proportion d'un septième.

Mouvement des entrées et sorties des hôpitaux et hospices.

Hôpitaux.—Malades existant au 1er janvier 1843.	9,969	
Entrés pendant l'année	78,411	
		83,825
Guéris ou autrement	70,939	
MORTS	7,612	
		78,551
Malades restant au 31 décembre 1843		5,274

Hospices.— Au 1er janvier 1843		9,969
Entrés en 1843		2,861
Sortis en 1843	1,062	12,830
DÉCÉDÉS en 1843	1 620	
	2,682	2,682
Restant au 31 décembre 1843		10,148

La mortalité dans les hôpitaux et hospices, en 1843, a donc été de 9,232 personnes, sur une mortalité générale de 27,672.

Sur *trois* personnes qui habitaient Paris en 1843, UNE est donc morte à l'hôpital (1).

Les dépenses des hôpitaux et hospices de Paris se sont élevées en 1843 à 11,462,743 fr.

La moyenne du séjour dans un hôpital est de 25 jours. La moyenne des frais est de 1 fr. 90 centimes. C'est donc un secours de 47 francs que reçoit le malheureux qui entre dans un hôpital ; c'est-à-dire qu'il existe à Paris 80,000 personnes dont les ressources sont si faibles, et le lendemain si peu assuré, qu'elles se trouvent dans l'impossibilité de faire face à une avance de 47 fr. pour se faire traiter chez elles pendant leur maladie.

Ajoutons que le nombre de 80,000 monterait au moins à 200,000, en comptant les personnes malades secourues *directement* à domicile.

Sont-ce là des preuves de misère, oui ou non?

Et cette misère n'est pas *accidentelle*, elle est à l'état chronique, en voici la preuve :

---

(1) *Mouvement de la population de la ville de Paris.*

	Naissances.	Mariages.	Décès.
1843	30,616	9,345	27,678
1844	31,956	9,533	27,062
1845	32,905	10,284	25,890
1846	33,387	10,031	28,293
1847	32,759	9,457	30,583

ÉTAT COMPARATIF DES SERVICES FAITS DANS LES HOPITAUX, LES HOSPICES ET LES ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES EN 1810-1820-1830-1840-1847 (1).

1810. — *Population de Paris*, 600,000 habitants.

42,570	malades traités dans les hôpitaux pendant 1 million 557,825 journées.	
15,812	vieillards et infirmes soignés dans les hospices pendant 3 millions 576,233 journées : — Dépenses pour les deux services.	6,749,303 f.
13,127	enfants abandonnés et orphelins entretenus................	1,252,067
121,801	indigents secourus à domicile..........................	1,347,793
	Total..........................	9,349,163

1820. — *Population de Paris*, 713,000 habitants.

43,650	malades traités dans les hôpitaux pendant 1 million 516,400 journées;	
12,485	vieillards et infirmes soignés dans les hospices pendant 3 millions 461,584 journées : — Dépenses pour les deux services..	6,626,209
17,349	enfants trouvés et orphelins entretenus..................	1,303,467
82,643	indigents secourus à domicile............................	1,475,406
	Total..........................	9,405,084

1830. — *Population de Paris*, 770,000 habitants.

60,039	malades traités dans les hôpitaux pendant 1 million 667,313 journées;	
12,642	vieillards soignés dans les hospices pendant 3 millions 518,664 journées : — Dépenses pour les deux services.	7,019,654
21,734	enfants trouvés et orphelins entretenus..................	1,550,508
78,325	indigents secourus à domicile............................	2,084,460
	Total..........................	10,654,623

1840. — *Population de Paris*, 912,000 habitants.

83,643	malades traités dans les hôpitaux pendant 1 million 943,688 journées;	
12,689	vieillards et infirmes soignés dans les hospices pendant 3 millions 580,601 journées : — Dépenses pour les deux services..	8,760,698
17,443	enfants abandonnés et orphelins entretenus................	1,618,973
84,899	indigents secourus à domicile............................	1,593,188
20,305	convalescents et femmes en couches secourus sur la *Fondation Monthyon* (2).................................	287,116
	Total..........................	12,259,976

(1) Voir, pour les quatre premières années, le beau travail de M. MARTIN SAINT-LÉON sur les finances de la ville de Paris.

(2) Auget de Monthyon, conseiller d'état, a légué aux hospices de Paris un capital de 5,312,000 fr., correspondant à une rente de 275,000 fr. environ, pour être distribuée aux convalescents *sortant* des hôpitaux. (Voir l'ordonnance royale du 29 juillet 1820, et le règlement du 4 janvier 1837.)

Nous regrettons que l'administration des hospices ne publie que fort rarement de renseignements sur le nombre des convalescents secourus.

1847. — *Population de Paris*, 945,809 habitants.

88,493	malades traités dans les hôpitaux pendant 2 millions 156,463 journées ;	
10,176	vieillards et infirmes soignés dans les hospices pendant 3 millions 539,773 journées : — Dépenses pour les deux services. .	9,144,576
16,896	enfants abandonnés et orphelins entretenus................	1,741,335
78,901	indigents secourus à domicile............................	1,890,721
20,000	convalescents et femmes en couches secourus sur la *Fondation Monthyon*..	289,813
	Total..........................	13,066,445

Années 1810—1820—1830—1840—1847, vous avez commencé et fini sous différentes formes gouvernementales, ou sous l'influence de ministères divers : — vous avez passé, et la misère est restée ! Vos lois politiques, vos principes administratifs, dépourvus de force sociale, sont restés impuissants devant la chronicité de la misère. Les portes de l'hôpital, toujours béantes, ont vu passer et repasser le flux et le reflux du menu peuple, continuellement en quête d'un lit pour reposer ses membres brisés par la douleur.

Lois impuissantes dictées par des hommes sans cœur, dépourvus de l'intelligence des *véritables* intérêts de la société, quand donc votre empire aura-t-il passé?

IX.

Naissances.

En 1846 il est né à Paris 33,387 enfants, dont près de la moitié (10,695) n'étaient pas légitimes. Ce funeste résultat est en grande partie l'effet de la misère.

Sur les 33,387 mères accouchées, 8,574, c'est-à-dire *une* sur TROIS ou QUATRE, ont reçu des secours de la charité publique (1).

4,777 mères ont reçu à domicile 109,774 fr., c'est-à-dire en moyenne 22 à 23 fr. chacune à l'époque de leurs couches.

3,797 mères, encore plus malheureuses que ces dernières, se sont trouvées dans la cruelle nécessité d'entrer dans la *maison d'accouchement* de Paris (Maternité) et d'abandonner leurs enfants.

Voici les professions auxquelles appartiennent ces femmes malheu-

(1) Le nombre des mères qui se trouvent dans une position précaire à l'époque de de leurs couches dépasse le chiffré de 8,574. Ce nombre devrait être augmenté de toutes les mères qui accouchent chez les sages-femmes. On compte à Paris 550 sages-femmes. Elles ont toutes un ou plusieurs lits à la disposition de leurs clientes. La dépense varie de 30 à 40 fr.

reuses. Elles rentrent presque toutes dans la catégorie des jeunes filles qui touchent par leur état à la domesticité. Ce fait d'une haute importance devrait suffire, si les administrateurs de la Cité comprenaient largement leur mission, à faire payer à qui *de droit* les dépenses de l'établissement charitable de la Maternité.

Filles-mères.

Domestiques	1,164
Couturières	500
Ouvrières en vêtements	400
Lingères	250
Blanchisseuses	112
Journalières	245
Ouvrières en objets de luxe, métaux, meubles	104
Sages-femmes, 1 ; institutrices, 2; demoiselles de confiance, 7	10
Jardinières et filles d'auberges	5
Filles publiques	3
Professions inconnues	353
	3,143
Abandons au tronc	654
	3,797

Le nombre si considérable des mères secourues prouve d'une manière très-directe la misère de la population parisienne ; car, dans nos mœurs, à l'époque de la naissance d'un enfant, les familles s'imposent, avec raison, les plus grands sacrifices pour venir au secours et porter quelque soulagement à l'accouchée.

La vie et la mort.

Nous venons de mettre en présence le nombre d'enfants qui reçoivent la vie de mères malheureuses, du nombre de personnes mortes à l'hôpital. C'est qu'il existe une terrible solidarité entre la vie et la mort.

D'un autre côté nous voyons qu'*une* mère sur TROIS a recours à la

(1) Voici le nombre de lits dont disposait en 1845 la charité publique à Paris; ce nombre était bien au dessous des besoins.

Lits pour les malades (hôpitaux)	6,399
Aliénés	2,270
Vieillards et infirmes	8,425
Enfants trouvés et orphelins	590
	17,698

charité publique à l'époque de ses couches; de l'autre nous constatons que les hôpitaux et hospices voient décéder dans leurs salles le TIERS du nombre des personnes qui meurent à Paris.

Concordance néfaste, mais fatalement nécessaire, car l'effet est étroitement lié à la cause.

La société dans laquelle nous vivons, que fait-elle pour détruire la cause d'aussi grands malheurs? RIEN.

Elle ne cherche qu'à pallier le mal par l'aumône, au lieu de le détruire par le travail et l'accroissement de la production.

X.

Enfants trouvés et orphelins.

Nombre des enfants et des élèves de l'hospice des Enfants Trouvés et orphelins qui ont été à la charge des hospices de Paris pendant l'année 1847

A l'hospice :

Admissions dans l'année :

Enfants-trouvés et orphelins...............	4,554	
— en dépôt..................	1,405	
		5,959

A la campagne .

Restant au 31 décembre 1847 :

Enfants à la pension.....................	12,894	
— hors pension....................	8,416	
		21,310
Pensions représentatives..................	239	239
Total......		27,508

La ville de Paris se trouve donc obligée de nourrir et d'entretenir annuellement un nombre d'enfants presque égal à celui des naissances (27,508 contre 33,387).

C'est encore et c'est toujours la misère qui produit d'aussi terribles résultats.

Ce n'est pas tout: la pénurie des secours que l'Etat accorde aux enfants trouvés en font périr les *trois cinquièmes* dans la première année de leur existence.

On suit par routine l'exemple de saint Vincent de Paul: le cœur du grand réformateur de la *Maison de la couche* manque.

Les administrateurs de la France, de ce noble pays où germent les

idées les plus généreuses, ne prennent nul souci des enfants trouvés.

La vie de la créature de prédilection de Dieu est cotée DEUX centimes par jour, *sept* francs par mois !

Telle est la *rémunération* accordée aux nourrices qui se chargent des enfants trouvés nouveaux-nés, aussi le plus souvent prennent-elles 4, 5 et 6 nourrissons, c'est-à-dire qu'elles se chargent de les enterrer. Ceux qui survivent malgré le manque de soins et de nourriture, portent avec eux toute leur vie le dard empoisonné de la misère. Étiolés et sans force, incapables de gagner leur vie et même d'être soldats, ils vont grossir les rangs des plus misérables parmi les misérables.

Quel nom donner à une société qui laisse ainsi périr ou vivre misérablement des centaines de mille innocentes créatures, faute de secours suffisants ?

D'après le nombre annuel d'enfants trouvés, la France devrait compter près de 400,000 de ces enfants au-dessous de douze ans, et à cet âge il n'en existe déjà plus que 120,000 ! (1)

Plus tard que deviennent ces enfants que la société laisse dans l'abandon une *deuxième* fois, — abandon plus cruel que le premier, — à l'âge si tendre encore de douze ans?

Hélas ! c'est au bagne où l'on retrouve les *Enfants de la patrie;* c'est dans les prisons ou sur la paille que finissent leurs jours les créatures que saint Vincent de Paul voulait sauver de la perdition, et que Louis XIV entourait de ses soins paternels, lorsqu'il constituait et adoptait *le si bon œuvre* du réformateur chrétien (2).

On juge l'arbre à ses fruits et la législation à ses lois.

Prononcez !

XI.

Mont-de-Piété.

En 1843 le nombre des articles engagés au Mont-de-Piété a été de 1,456,018, pour la somme de 26,217,381 fr.

Les prêts *au-dessous* de 10 fr. forment les 7|10es des articles engagés, ou 1,019,807 articles, et le 5e des sommes prêtées, ou 5,243,494 fr. Voir le détail d'autre part.

---

(1) On ignore complètement le nombre des enfants trouvés au dessus de douze ans.

(2) Voir les *Lettres-patentes* de 1670 et la loi du 28 juin 1793.

Prêts de 3 fr.	18 p. 0[0	du nombre d'articles engagés.
» de 4 à 5 fr.	26 »	»
» de 6 à 10 fr.	26 »	»
	70 p. 0[0,	ou 1,019,807 articles engagés.

Prêts de 3 fr.	3 p. 0[0	des sommes prêtées.
» de 4 à 5 fr.	6 »	»
» de 6 à 10 fr.	11 »	»
	20 p. 0[0,	ou 5,243,494 fr. prêtés (1).

Voici ce que signifient ces chiffres.

Ces avances accordées à la misère pour une somme de 5,243,494 fr. sur des objets d'habillements, de literie et d'autres minces valeurs, prouvent de la manière la plus évidente la position précaire de la population malheureuse de Paris.

Les besoins sont si pressants qu'une somme équivalant à la nourriture de quelques jours devient pour ces personnes un moyen précieux de ne pas mourir de faim.

Or, en ne calculant qu'à 500,000 personnes (hommes, femmes et enfants) le nombre de celles des classes mécaniques et salariés qui sur 740 mille ont eu recours au Mont-de-Piété en y engageant 1,019,807 articles, et en accordant à ces 500 mille citoyens que 20 centimes pour leur nourriture journalière (2), on trouve que les avances de 5,243,494 ci-dessus équivalent à 26,217,470 journées

(1) Les prêts *au-dessus* de 10 fr. ne montaient, en 1843, qu'à 436,211 articles : ils représentent à eux seuls la somme de 20,973,887 fr. — Au surplus, voici, pour les années 1839, 1841 et 1843, le détail du nombre des engagements d'après la valeur des articles :

					1839.	1841.	1843.	
Articles de		3	à	5 fr.	603,058	585,053	627,042	articles.
—	—	6	à	10 fr.	361,728	350,926	376,112	—
—	—	11	à	20 fr.	169,065	164,016	175,787	—
—	—	21	à	30 fr.	83,308	80,822	86,621	—
—	—	31	à	40 fr.	48,097	46,659	50,009	—
—	—	41	à	50 fr.	37,287	36,173	38,769	—
—	—	51	à	100 fr.	73,490	71,295	76,412	—
—	—	101	à	200 fr.	11,683	11,385	12,147	—
—	—	201	à	500 fr.	11,501	11,158	11,959	—
—	—	501	à	1,000 fr.	652	632	677	—
—	—	1,000	à	5,000 fr.	438	424	456	—
—	—	5,000 fr. et *au-dessus*.			26	26	57	—
Total des articles engagés.					1,400,334	1,359,519	1,456,018	—

(2) En 1843 la taxe des deux kilogrammes de pain a été au plus bas de 58 centimes, au plus haut de 74 centimes. Avec 20 cent. on aurait pu se procurer plus d'une livre de pain.

de nourriture, c'est-à-dire à 5 ou 6 journées de nourriture pour chacun de ces 500,000 citoyens.

Il y a plus : en défalcant de ces 500,000 personnes celles qui par leur âge retombent à la charge des plus actives et vigoureuses, on trouve que les 5,243,494 fr. répartis sur 330,000 personnes valides, équivalent à 80 journées de travail à 20 centimes par journée.

D'où l'on tire la conséquence suivante, — conséquence bien triste et bien affreuse, que 330,000 personnes dans Paris, hommes et femmes dans la vigueur de l'âge, ne trouvent pas pendant QUATRE-VINGTS JOURS de l'année de quoi gagner 20 cent. par jour.

Chômage horrible, chômage homicide !

Et cela, répétons-le, en pleine paix, en 1843, à une époque où florissait, disait-on, la monarchie, à une époque follement enviée en 1848 et en 1849.

XII.

C'est en face de faits aussi hautement accusateurs, que l'on ose jeter la pierre aux hommes qui au nom de la charité sociale prêchée par le Christ, demandent à l'État le droit au travail, le droit à la vie pour parer aux éventualités du chômage de l'industrie particulière.

Aussi les hommes qui ont étudié avec quelque esprit de critique la position de la population de la capitale, comme l'auteur *De la condition des ouvriers de Paris en* 1840, loin d'entonner l'épopée de l'école optimiste de M. Charles Dupin et consorts, arrivent-ils par l'analyse des faits aux conclusions suivantes :

« Dans un total de 335,000 à 350,000 ouvriers que renfermait Paris (en 1840), la moitié des chefs de famille n'ont pas en leur possession 20 fr. pour assurer la dépense de la semaine. »

On voit que cette conclusion, bien contraire à celle de l'école optimiste, est encore loin de la vérité, d'après les chiffres et les déductions que nous venons de produire. L'auteur de la *Condition des ouvriers*, homme appartenant à la préfecture de la Seine, n'en donnait pas moins les sages conseils suivants (en 1840) aux hommes d'État de la monarchie :

« L'administration doit prévoir les dangers qu'une telle situation » peut amener et les prévenir, le peuple, soyez-en persuadé, connaît » ses véritables amis, et discerne très-bien les vues intéressées des per- » turbateurs qui s'adressent à lui ; mais encore faut-il, pour que le » peuple obéisse aux lois, qu'il puisse vivre. »

Ces conseils furent perdus comme tant d'autres, et le peuple poussé par la faim, au lieu d'obéir aux lois *qui ne le font pas vivre*, rêvait,

comme toujours, à un ordre social qui lui assurerait par le travail le pain quotidien.

La misère continua donc à s'appesantir sur le Paris monarchique, et la disette de 1846-47 vient fournir une nouvelle preuve de la position précaire des 740,000 personnes formant les classes mécaniques et salariées de la population parisienne.

XIII.

1846. *Professions libérales et commerciales :* 260,000 personnes.

Les deux classes des professions libérales et commerciales renferment les habitants de Paris les moins malheureux et les plus riches.

Ce sont les citoyens qui paient des loyers au dessus de 201 fr. et qui paraissent, en général, jouir d'une certaine aisance.

Leur nombre de 260,000, comparé à celui de 740,000 des autres deux classes (classes mécaniques et salariés), semblerait même prouver que sur *quatre* personnes qui vivent à Paris, UNE jouit de l'aisance et de la richesse.

Voyons si ces données générales résistent à la critique par les chiffres.

Le tableau suivant, présentant la population fixe et le nombre des électeurs politiques et des éligibles de Paris en 1836 et en 1845, nous fournira les éléments les plus *positifs* pour constater s'il existe ou non dans la capitale 260,000 personnes vivant dans l'aisance.

Arrondissem.	Population des maisons particulières. (1846.)	Électeurs politiques. (1845.)	Éligibles. (1836.)
1er	97,207	1,713	624
2e	112,506	3,013	971
3e	59,507	1,579	552
4e	44,083	1,109	255
5e	98,780	1,130	316
6e	99,586	1,460	422
7e	67,857	1,049	280
8e	98,704	1,188	266
9e	45,206	577	134
10e	87,091	1,322	484
11e	60,450	1,094	853
12e	82,740	753	149
	945,724	16,007	4,806

Ainsi, d'après ces chiffres, Paris comptait en 1836 :

Un électeur sur QUATRE-VINGT-SIX habitants;

Un éligible sur CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE habitants.

Ces chiffres sont irrécusables : que prouvent-ils? Ils prouvent la terrible vérité que voici :

Paris, au lieu de renfermer 260,000 personnes au dessus du besoin, ne comptait en 1836 que 11,100 chefs de famille électeurs ou payant 200 fr. d'impôt et 4,900 éligibles ou payant 500 fr d'impôt.

Or, les 16,000 électeurs et éligibles, les seuls citoyens que l'on puisse supposer au dessus du besoin, représentent eux et leur famille une population de 40,000 à 50,000 personnes.

Vis-à-vis de ce résultat que devient donc la position matérielle ou sociale des autres 210,000 à 220,000 personnes rangées parmi les deux classes, soi-disant fortunées, des professions libérales et commerciales?

Hélas! cette position sera évidemment peu sortable.

Il y a plus : la concurrence désordonnée du petit et du moyen commerce ayant donné une valeur factice aux valeurs locatives, la valeur des propriétés foncières sera immédiatement atteinte par les crises commerciales ; les loyers non payés, les loyers tombés à bas prix viendront diminuer d'autant les ressources des propriétaires de maisons.

Un certain nombre des 16,000 chefs de familles payant au moins 200 francs d'impôts verront diminuer leurs ressources, et la gêne viendra assiéger ce nombre déjà si faible de personnes possédant de la fortune.

Quant à la richesse mobilière, quoiqu'elle soit en France plus considérable que la richesse immobilière, on comprend qu'elle se trouvait également concentrée dans les mains des électeurs et des éligibles de 1846 ou des hommes qui auraient pu être inscrits dans leurs rangs.

Mais la richesse mobilière se trouvant de sa nature très-facilement exploitable par les hommes d'argent (banquiers, financiers, usuriers), surtout aux époques de crise, il s'en suit qu'elle perd beaucoup de sa valeur pour les personnes qui, à un moment donné, sont *forcées* d'y puiser leurs ressources.

Ainsi, sur une population civile d'un million d'habitants, le Paris monarchique de 1846 comptait 960,000 personnes (hommes, femmes et enfants) vivant en état de misère, de gêne et de malaise.

Le Paris monarchique de 1846 vivait donc d'une vie factice ; la misère était le lot de la presque généralité des citoyens. Quelques très-riches propriétaires et surtout les banquiers, monopoleurs du numéraire et du crédit, jouissaient seuls des avantages d'une véritable richesse.

Mais entrons plus avant dans la question.

XIV.

Classe commerciale : 100,000 personnes.

La classe commerciale vit au milieu de la concurrence acharnée du petit négoce, incessamment ballotée et ruinée par les faillites, les crises financières et politiques, elle est en butte aux plus cruels soucis, et, si a misère des deux classes, mécaniques et salariées, ne l'atteint pas d'un jour à l'autre, elle n'en sera pas moins à plaindre, et souvent elle en subira nécessairement le sort.

La faillite, la chicane, l'usure, dévorent le commerce, et rivent le commerçant sur un véritable banc de douleur.

A Paris, pendant les dix dernières années du règne de Louis-Philippe, années de prospérité, dit-on, le nombre des procès et des faillites augmenta continuellement; en voici la progression :

Tribunal de commerce de Paris.

En 1836	il y a eu	26,545	causes et		329	faillites.
— 1839	—	47,077	—	—	788	—
— 1845	—	46,064	—	—	691	—
— 1846	—	54,878	—	—	931	—
— 1847	—	59,560	—	—	1,139	—

C'est-à-dire une augmentation en dix ans de 39,000 causes et de 810 faillites.

Voici quelques détails pour les deux années 1845—1846 et 1846—1847.

Passifs des faillites

Du 1er août 1845 au 31 juillet 1846
Le passif a été de

10,000 f. et *au-dessous*			pour	159	faillites.
10,000	à	20,000	—	180	—
20.000	à	30,000	—	151	—
30,000	à	50,000	—	128	—
50,000	à	100,000	—	122	—
100,000	à	200,000	—	76	—
200,000	à	300,000	—	23	—
300,000	à	500,000	—	16	—
500,000	à	1,000,000	—	11	—
1,000,000 et *au-dessus*			—	3	—
Passif inconnu faute de bilan.				62	—

Du 1er août 1846 au 31 juillet 1847
Le passif a été de

10,000 f. et *au-dessous*			pour	227	faillites.
10,000	à	20,000	—	201	—
20,000	à	30,000	—	147	—
30,000	à	50,000	—	138	—
50,000	à	100,000	—	104	—
100,000	à	200,000	—	87	—
200,000	à	300,000	—	25	—
300,000	à	500,000	—	15	—
500,000	à	1,000.000	—	13	—
1,000,000 et *au-dessus*			—	8	—
Passif inconnu faute de bilan.				64	—

Industries qui ont le plus souffert en 1845—1846.

	Faillites.		Faillites.
Marchands de vin-traiteurs, logeurs, restaurateurs	172	Lingeries et merceries	25
Limonadiers et cafés	45	Commissionnaires en marchandises.	22
Épiciers	34	Bijoutiers, horlogers	14
Tailleurs	39	Nourrisseurs	11
Imprimeurs, libraires, éditeurs	38	Marchands de bois, de charbon et fruitiers	29
Modes et nouveautés	34		

Industriels qui ont le plus souffert en 1846—1847.

	Faillites.		Faillites.
Fabricants d'articles de Paris et industries diverses	281	Carrossiers et loueurs de voitures	36
Marchands de vins	117	Limonadiers	35
— de lingerie, mercerie et nouveautés	84	Épiciers	25
Traiteurs et restaurateurs	62	Hôtels meublés	21
Tailleurs	44	Tapissiers	17
Négociants et commissionnaires en marchandises	76	Imprimeurs lithographes et libraires.	25
Entrepreneurs de bâtiments	43	Bijoutiers	12
Menuisiers et ébénistes	37	Marchands de modes	11
		Ingénieurs-mécaniciens	18
		Plâtriers et carriers	15

L'ensemble des passifs a été en...	1845—1846 de	48,342,529 fr.
— — —	1846—1847 de	68,474.803
Moyenne des passifs par faillite en	1845—1846 de	52,000
— — —	1846—1847 de	51,388

Or, le nombre des faillites et l'ensemble des passifs augmentant chaque année, voici comment M. Bertrand, président du tribunal de commerce, en explique les causes pour les années 1845—46 et 1846—47. Nous citons :

1845-46. — « Parmi toutes les causes habituelles déjà signalées par nos prédécesseurs, telles que la concurrence illimitée, l'exagération des dépenses de premier établissement, le luxe des boutiques, les approvisionnements irréfléchis de marchandises sans garantie d'écoulement, il fallait placer aussi, comme cause accidentelle et malheureusement trop évidente, les séductions de l'agiotage sur les chemins de fer auxquelles se sont laissé entraîner beaucoup de petits commerçants par l'appât d'un gain qu'ils n'avaient pas, comme d'autres spéculateurs plus grands et plus habiles, le talent de rendre facile et sûr.

» C'est surtout pour les petits commerçants que la cherté des subsistances, la rareté du numéraire, l'élévation du taux de l'escompte et le retrait des facilités du crédit ont dû avoir les plus fâcheux résultats. A mesure que les embarras sont devenus plus grands, les poursuites ont été plus actives et plus rigoureuses ; à aucune époque le goût des procès et le besoin de recourir à la

justice ne sont manifestés davantage. Sur les 37,686 causes jugées en dernier ressort, il en est un grand nombre dont l'importance ne s'élève pas à 50 fr.; beaucoup aussi reposent sur le non-paiement de billets de 30 fr., 26 fr., et même de 20 fr., dont les frais de poursuites, trop souvent inutiles, dépassent le principal, et retombent ordinairement sur les demandeurs. C'est surtout dans des contestations de cette nature que le tribunal s'efforce d'amener un arrangement entre les parties; mais son intervention n'est pas toujours efficace, et trop souuent il s'est vu dans la nécessité de prononcer des condamnations qu'un sentiment d'humanité et même d'intérêt bien entendu des poursuivants aurait dû lui épargner. »

1846-47.— « Les sinistres éprouvés par le commerce de Paris peuvent être attribués à des causes différentes : d'abord les spéculations hasardeuses, celles conçues dans des proportions déraisonnables, l'appât de bénéfices faciles et considérables au moyen du jeu sur les actions industrielles qui semblent la plaie de notre époque : toutes ces causes réunies ont renversé ou compromis la solidité de maisons renommées jnsqu'alors par l'importance de leurs affaires et la sûreté de leurs relations. Puis sont venues, comme conséquence funeste et inévitable de l'ébranlement donné à la confiance publique, les craintes des capitalistes, qui ont fermé aux petits fabricants, aux modestes industriels, les sources pécuniaires auxquelles ils avaient l'habitude de puiser, et dont la suppression a déterminé la chute... »

Ainsi, de l'aveu même des hommes recommandables que les commerçants choisissent pour présider leur tribunal, le commerce de la capitale se trouve sous le coup :

De la concurrence illimitée;

De la chicane;

Des séductions de l'agiotage;

Du jeu sur les actions industrielles, PLAIE de notre époque;

De l'habileté des *grands* spéculateurs qui savent et peuvent jouer à COUP SUR contre les *petits* spéculateurs;

De l'élévation du taux de l'escompte;

Du retrait des facilités du crédit;

Des capitalistes qui ferment aux modestes industries les sources pécuniaires du travail, pour des craintes plus ou moins plausibles, et dont eux, capitalistes, restent seuls juges et appréciateurs.

Voilà des faits, des faits incontestables, avérés, reconnus, admis.

Eh bien! que ressort-il de leur analyse? les mille fléaux qui pèsent sur le commerce et qui portent les faillites de Paris à des sommes énormes!

On se méprendrait pourtant étrangement si l'on circonscrivait les pertes et les déboires du commerce parisien au nombre des faillites connues. Combien, hélas! de commerçants passent leur vie dans les transes continuelles d'une faillite suspendue sur leur tête; les infinis moyens auxquels ils ont recours pour retarder l'instant fatal ou celui

d'une liquidation amiable, dévorent leurs ressources et minent leur santé.

C'est dans ces circonstances que l'on fait des coups de tête, c'est alors que les séductions de l'agiotage exercent largement leur influence, que l'usure s'abat sur le comptoir du commerçant malheureux.

Mais le fléau le plus terrible du commerce, celui contre lequel il n'existe pas de transaction possible, c'est la *ccalition permanente* des capitalistes, des banquiers, des hommes d'argent, qui de haute lutte se sont emparé de la circulation du numéraire et du crédit.

Penchés sur leur caisse, inexorables comme le destin, peu leur importe la prospérité du pays et du commerce : une seule pensée les domine, accroître leur richesse et leur influence par le maintien du monopole qu'ils exercent.

Tenant tous les fils qui mettent en jeu le commerce, ils savent profiter des temps de calme pour pousser à la concurrence illimitée, en ouvrant leur caisse; ils savent profiter des moments de trouble financier ou politique, en fermant leur coffre-fort.

Habiles dans l'art d'ouvrir ou de fermer les sources du crédit, les fluctuations du crédit ne les touchent pas; placés à distance et dominant la position, ils savent que la haute ou la basse marée du commerce apportera toujours des épaves sur le littoral qu'ils exploitent.

L'État est à leur merci, comme les particuliers; rien ne prévaut contre eux, car ils se sont emparés de l'organe qui distribue la circulation commerciale.

Le cœur de la société est dans leurs mains; ils en pressent à volonté plus ou moins le ressort; jamais, à aucune époque, sous aucun climat, ils ne l'ont laissé agir dans sa force et dans sa plénitude.

Aussi les rameaux et les ramuscules du système social, ceux qui s'étendent au loin, s'atrophient et se dessèchent bientôt, ne recevant pas le mouvement qui devait leur donner la vie.

Comme le choléra, qui concentre de plus en plus la circulation dans les *gros* vaisseaux placés autour du cœur, et livre au froid ou à la mort les organes les plus éloignés, la Finance, qui étreint le cœur social, paralyse sa force d'expansion, de telle sorte qu'elle n'arrive plus que jusqu'aux *gros* banquiers, aux agioteurs et usuriers.

Ah ! combien les pères de l'économie politique, ceux qui, dès le quatorzième siècle, avançaient que : « l'honnête n'est jamais séparé de l'utile, » avaient raison d'appeler *Morbus numericus* l'altération de la monnaie, la plaie financière du temps.

Les deux grands économistes de Reggio et de Florence, au seizième siècle, proclamaient hautement que le désordre apporté par le *morbus numericus* était « UN INCENDIE QUI CONSUMAIT LE MONDE. — UN

» VER RONGEUR QUI DÉVORAIT LE TIERS DE LA FORTUNE PUBLIQUE. »

Mais, à cetté époque comme à la nôtre, comment lutter contre le *morbus numericus* si la loi n'intervient pas?

Les rois et les républiques qui faisaient battre monnaie d'un titre inférieur à la valeur étaient placés *au dessus* de la loi; les financiers de nos jours qui, par d'autres moyens, créent le *morbus numericus*, se placent également au-dessus de la loi, en ce sens qu'ils ont su empêcher jusqu'à présent que de sages lois financières conçues dans l'intérêt de *tous* ne vinssent s'opposer aux droits exorbitants qu'ils s'arrogent.

Non! la liberté du commerce ne peut pas aller jusqu'à permettre que quelques personnes, au nom du droit commun, s'emparent de la circulation du numéraire, exploitent le crédit et tyrannisent producteurs et consommateurs.

La loi doit nécessairement intervenir en transformant le monopole de quelques-uns, — monopole basé sur l'égoïsme particulier, — en monopole de tous, basé sur l'intérêt général.

L'État doit recevoir de la loi la mission providentielle d'assurer le crédit, le numéraire, l'escompte au travail et à la production.

L'État, par la haute position financière qu'il reçoit du Trésor national, aura toujours le plus grand intérêt à développer la production et la consommation du pays, car, en définitive, chacun de nous travaille pour le budget des recettes.

Alors, mais seulement alors, le *morbus numericus* aura disparu; alors, mais seulement alors, le cœur social aura assez de puissance pour porter le mouvement et la vie jusqu'aux dernières ramifications du système circulatoire commercial.

De même qu'un bon régime physiologique donne la santé et fait disparaître les maladies, un bon régime financier doit extirper peu à peu l'agiotage, la chicane, les faillites.

« L'honnête n'est jamais séparé de l'utile, » et le tribunal de commerce de la Seine n'aura plus besoin, pour faire briller la bonne foi du commerce actuel, de prononcer annuellement 75,000 contraintes par corps.

Patentés de Paris! vous tous qui souffrez de la pression pécunaire exercée par les hommes d'argent, la voie légale vous est ouverte pour faire prévaloir auprès de la législature de plus saines, de plus justes idées financières.

Le *morbus numericus* ne vous a envahi que trop, que vos *quatre-vingt mille voix* s'élèvent pour demander votre guérison. Vous l'obtiendrez, car votre initiative est toute-puissante si vous savez vous en servir.

La France vous devra la plus urgente des réformes administratives. L'État aura grandi en stabilité et en richesse, et vous aurez gagné vous-mêmes à la prospérité générale.

XV.

Professions libérales : — 160,000 personnes.

Une partie considérable de la classe des professions libérales se trouve malheureusement dans une position non moins fâcheuse que celles des professions commerciales, nous devrions même dire plus fâcheuses ; car, par son éducation raffinée et son instruction élevée, elle sent plus profondément le martyre de la misère.

Savants, technologistes, gens de lettres, artistes ! vous faites la lumière et vous vivez dans l'ombre ; vous créez la science, l'industrie, la littérature, les arts, vos œuvres font progresser la société, et si la faim vient vous assiéger, votre dignité vous empêche de tendre la main.

Cependant, vous et les petits industriels et les petits commerçants dont l'ensemble constitue la classe moyenne, vous êtes les plus patients des hommes. Il y a mieux : vous cherchez par tous les moyens possibles à cacher la misère qui vous assiége et vous ronge ; au lieu de protester continuellement contre une société marâtre, vous vous plongez vous-mêmes dans l'oubli ; vous laissez croire à des législateurs peu clairvoyants qui ne jugent que sur les apparences, que votre position est supportable.

Changez de méthode, car, à ce point de vue social, vous devenez doublement coupables, votre longanimité vous tue, et paralyse en même temps l'action des classes mécaniques et salariées.

Vis-à-vis du droit de vivre honorablement par son intelligence ou par ses bras, la résignation, qui tend à perpétuer l'injustice parmi les hommes est un crime social.

Le stoïcisme, — l'art de se suicider en détail, — en poussant jusqu'aux dernières limites la ration de pain qui vous empêche de mourir à point nommé, le stoïcisme que vous apprenez dans la philosophie est un crime envers vous-mêmes et envers Dieu.

L'homme qui se donne une mort violente en se brûlant la cervelle, n'est pas plus coupable que celui qui se laisse mourir d'inanition lente après deux ou trois ans de souffrances.

Jésus-Christ, en déliant la langue des apôtres, en leur donnant la science, leur commanda de répandre la parole de justice et d'amour sur toute la surface du globe.

Forts des droits de l'humanité qu'ils avaient à défendre contre l'égoïsme du temps, l'action était leur vie; ils ne languissaient pas dans une fallacieuse quiétude : aussi, sur leur passage, l'esclave devenait libre, la fraternité s'organisait, l'égalité se constituait.

Jésus-Christ n'émiéta pas deux pains et deux poissons entre le peuple qui le suivait, il multiplia les pains et les poissons, afin que chacun pût satisfaire sa faim.

Hommes instruits des classes libérales et commerciales, voilà les exemples qu'il faut suivre ! La science vous apprend l'art de multiplier les productions; le sens moral, que l'éducation et l'instruction éclairent et épurent, vous dicte les paroles de fraternité qu'il faut répandre à flots.

Vous avez charge d'âme. Enseignez, enseignez la justice, demandez continuellement le règne de Dieu sur la terre. Frappez, il vous sera ouvert.

Alors l'analyste social n'aura plus à fouiller le passé et à étudier le présent pour trouver les preuves de la misère générale.

Il oubliera et fera oublier les mauvais jours; la misère aura été vaincue; — la capitale de la France, régénérée par le travail et la production, brillera d'un éclat impérissable.

(La suite prochainement.)

ERRATA DE CETTE LIVRAISON.

Page 225, ligne 4, *au lieu de* si, à la première impulsion, *lisez* si la première impulsion.

Page 230, ligne 8, *au lieu de* ou l'humanité, *lisez* où l'humanité.

VICTOR HENNEQUIN.

LA PHALANGE

REVUE

DE LA SCIENCE SOCIALE

LA SÉRIE DISTRIBUE LES HARMONIES.
LES ATTRACTIONS SONT PROPORTIONNELLES
AUX DESTINÉES.

XVIIIe ANNÉE.

—

1re SÉRIE IN—8. TOME X.

—

Novembre-Décembre.

PARIS

AUX BUREAUX DE LA PHALANGE

RUE DE BEAUNE, 2.

—

1849

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans la livraison de Novembre.-Décembre. 1849

Livraisons de Septembre-Octobre.

CHAPITRE II.

DISETTE DE 1846—1847.

I.

L'analyse que nous venons de tracer de la position matérielle ou sociale de la population parisienne prouve donc d'une manière irrécusable que Paris, loin d'être riche, est encore bien pauvre, et qu'une meilleure ordonnance dans le travail peut seule le relever de son état de misère.

Mais poussons encore plus loin les preuves de notre analyse ; les incrédules sont nombreux ; il faut les convaincre. La disette de 1846-1847 nous fournira des preuves d'un nouvel ordre, preuves qui confirmeront en tous points nos déductions.

Ici il nous est permis de marcher plus hardiment dans le dédale de la misère parisienne. L'excellent rapport du chef du bureau des hospices à l'Hôtel-de-ville, M. de Cambray, *sur les bons de pain* délivrés aux indigents et aux familles nécessiteuses de Paris, en 1846 et 1847, nous fournit des chiffres précieux qui viennent pleinement confirmer les tristes faits que nous venons de produire.

Depuis 1838 jusqu'en 1847, la taxe du pain de *deux* kilogrammes (pain blanc de 1re qualité) avait été fixée de la manière suivante :

ANNÉES.	TAXE. Plus bas.		TAXE. Plus haut.	
1838	0 f.	65 c.	0 f.	88 c.
1839	0	72	0	90
1840	0	62	9	85
1841	0	54	0	76
1842	0	58	0	76
1843	0	58	0	74
1844	0	62	0	72
1845	0	58	0	76
1846	0	70	0	92
1847 (1)	0	94	1	24

Il résulte de ce tableau que pendant 9 années (1838—1846) la

(1) Voici quel a été le prix *moyen* de l'hectolitre du blé en France pendant ces mêmes années :

1838....	19 f. 31 c.	1841....	18 f. 34 c.	1844....	19 f. 04 c.
1839....	22 49	1842....	19 65	1845....	18 93
1840....	21 98	1843....	20 17	1846....	23 84

moyenne du prix du pain a été, au plus *bas*, de 31 centimes le kilogramme (2 livres), et le plus *haut* de 40 centimes le kilogramme : — moyenne générale : 35 à 36 centimes.

La consommation moyenne du pain à Paris est d'un 1|2 kilogramme par personne (hommes, femmes et enfants).

Or, d'après ces prix et ces moyennes, il est évident que si la plus grande partie de la population de Paris n'était pas continuellement dans la gêne, la pénurie et la misère, la différence de quelques centimes dans le prix du pain ne devrait pas porter *immédiatement* la perturbation, l'anxiété, la terreur dans les familles et éveiller l'attention des magistrats de la ville.

Malheureusement le contraire arrive, preuve évidente de l'état de profond malaise.

II.

Citons le rapport même de M. de Cambray :

« ... Le 8 novembre 1846, le préfet de police prévient son collègue, » le préfet de la Seine, que le prix du pain, qui était monté à 43 c. le » kilogramme, allait s'élever le 16, à 46 c. »

Remarquons que ce prix de 92 c. les *deux* kilogrammes de pain ne diffère pas de beaucoup des 88 c. et de 90 c. des années 1838 et 1839.

« ... Le 10, le préfet de la Seine propose au Conseil municipal de » venir en aide à la population nécessiteuse en lui faisant distribuer des » bons, sur la présentation desquels les familles ne paieraient que 80 » cent. les *deux* kilogrammes de pain de première qualité. »

» Partageant la sollicitude de l'administration pour les classes souf» frantes, le conseil adopta, *séance tenante*, cette proposition, sans » mesurer l'étendue des sacrifices que son vote allait imposer à la ville » de Paris. »

» Assuré *dès le lendemain*, 11 novembre, de l'approbation du Mi» nistre de l'Intérieur, et PRESSÉ par le préfet de police de faire com» mencer la distribution des bons le 16, jour où le prix du pain devait » être porté à 46 centimes le kilogramme, le préfet de la Seine prit » immédiatement les dispositions nécessaires pour organiser le service. »

» *Dès* le 13, il avait convoqué les maires, pour leur communiquer le projet d'organisation. »

Cette première mesure adoptée ainsi d'urgence par la Ville de Paris consistait en *bons* fixant un *maximum* du prix du pain, à l'avantage du porteur, la ville se chargeant de payer aux boulangers le surplus *quel qu'il fût* au dessus de QUATRE-VINGTS centimes les 2 kilogrammes.

Cette mesure fut bientôt suivie d'une autre dont l'application ne fut

pas seulement faite « aux *pauvres inscrits*, mais aux *ouvriers* et aux chefs de famille MALAISÉS. »

La consommation journalière du pain à Paris, par une population de 1,000,000 d'habitants, étant de 2,500 sacs de farine de 157 kilogrammes, dont le rendement, à raison de 100 pains de *deux* kilogrammes, produit 1,000,000 de pains d'un *demi* kilogramme (une livre) : la consommation journalière de Paris, disons-nous, est en moyenne d'un demi-kilogramme par personne (hommes, femmes et enfants).

La ville de Paris accorda donc « un secours d'un demi-kilogramme de pain par jour et par personne, sans distinction d'âge ni de sexe » aux personnes malaisées.

III.

Pourquoi ces mesures extraordinaires ?

Parce que « la hausse subite du pain porta une telle inquiétude dans » les esprits, qu'il eût été *dangereux* de montrer trop de réserve » dans la distribution des bons ; il fallut satisfaire largement aux pre- » mières demandes, qui toutes, d'ailleurs, semblaient fondées sur des » besoins URGENTS ; il fallut rassurer la population ouvrière et malaisée, » en lui prouvant que l'administration municipale était empressée à » venir en aide à tous ceux qui se trouvaient dans le cas d'être se- » courus. »

Et comment la farouche population *rouge* de Paris reçut-elle ces mesures ?

« La seule annonce de cette mesure bienfaisante tranquillise tous les » esprits ; les classes laborieuses, qui commençaient à ressentir de sé- » rieuses inquiétudes pour leur subsistance, furent pleinement rassu- » rées dès qu'elles virent l'administration municipale, prenant une gé- » néreuse initiative, venir, par des moyens efficaces, en aide à toutes » les familles nécessiteuses, qui devaient avoir à souffrir de la cherté » du pain. »

» Il ne restait plus aucun élément de troubles, aucun prétexte aux » désordres ; aussi le commerce put-il envisager sans crainte la crise » qu'il allait subir inévitablement. Si les affaires diminuèrent, si l'in- » dustrie ne put donner à ses travaux leur essor ordinaire, le mal, du » moins, ne se présenta pas dans des conditions aussi redoutables que » dans le pays entier. »

..... » Il est vrai de dire, qu'imitant le généreux élan de Paris, les » autres grandes cités s'empressèrent de faire également des sacrifices » proportionnés à leurs ressources, pour adoucir les souffrances des » populations. Il est également vrai que partout la charité privée se-

» conda de tous ses efforts la bienfaisance publique ; que partout les » habitants aisés donnèrent aux familles malheureuses les preuves d'une » touchante sympathie. »

La ville de Paris dépensa dans l'espace de *onze* mois (du 15 novembre 1846 au 15 octobre 1847), pour l'œuvre de charité sociale qu'elle venait d'entreprendre, la somme de 9,0:4,699 francs.

Or quel fut le nombre et la condition des personnes qui profitèrent de ce bienfait?

IV.

Les habitants malaisés de Paris: — 635,000.

« L'administration et le conseil municipal, dit M. de Cambray, s'étaient » proposé de venir en aide aux indigents, aux ouvriers sans ouvrage et » aux habitants *malaisés* qui, forcés de subvenir à leur subsistance, » auraient, en raison de l'insuffisance de leurs ressources et par suite » de la cherté du pain, éprouvé des privations et des souffrances. »

Pour répondre aux vues bienfaisantes du conseil municipal, il fallait rechercher quel pouvait être le nombre des personnes se trouvant dans une position malaisée.

Or voici comment M. de Cambray, avec un juste esprit de critique, en calcule le chiffre.

« D'après le tableau du dernier recensement (1846), les 945,000 ha- » bitants composant la population fixe se divisaient en 357,000 mé- » nages, ayant chacun un logement particulier. Or nous voyons que » dans les rôles des contributions 100,000 chefs de ménage seulement » sont imposés à la contribution mobilière, comme ayant un loyer de » 200 francs et au-dessus. Il semble donc évident que 257,000 familles » occupent des logements d'un prix inférieur à 200 francs, ou sont » logés gratuitement, comme le sont les portiers, etc. »

« Aucune de ces familles ne peut certainement être considérée » comme ayant une POSITION AISÉE ; nous en retrancherons toutefois » le dixième, soit 26,000, pour les célibataires et les concierges des » grandes maisons, qui ont des moyens d'existence assurés. Il restera » encore 231,000 ménages auxquels on peut donner, à bon droit, la » qualification de malaisés, surtout dans les temps de disette. Si l'on » multiplie ce chiffre de 231,000 par 2,64*, qui est le nombre moyen des » personnes composant un ménage, on trouve 610,000 habitants sus- » ceptibles de participer, comme malaisés, à la distribution des secours » publics extraordinaires. Il faut encore y ajouter les ouvriers logés en » garni, dont le nombre ne peut être évalué à moins de 25,000, c'est-

» à-dire à la moitié des personnes qui composent la population flot-
» tante de Paris.

» L'assistance de l'Administration n'a cependant pas été réclamée
» par un aussi grand nombre de personnes, parce que beaucoup de
» célibataires, beaucoup même de familles laborieuses et honnêtes,
» trouvant dans leur travail de quoi subvenir à leurs besoins, se sont,
» par un louable sentiment de pudeur, abstenus de solliciter des se-
» cours.

» C'ést ce qui explique qu'au lieu de 635,000 personnes, qui auraient
» pu figurer sur les listes des distributions de bons de pain, il n'y en a
» jamais eu plus de 475,000, et que le chiffre moyen est resté infé-
» rieur à 400,000. »

Voici au reste le nombre moyen des personnes secourues journellement dans les douze arrondissements de Paris.

V.

Disette de 1846-1847. — *Nombre moyen des personnes malaisées et indigentes secourues quotidiennement pendant onze mois; les prix extrêmes de leurs loyers étant de* 85 *à* 145 *fr., le prix moyen de* 118 *fr.*

Professions diverses et sans professions	72,282
Journaliers	40,676
Portiers	21,092
Ébénistes	18,847
Ouvrières	17,346
Maçons	16,840
Tailleurs	13,498
Bottiers	12,391
Imprimeurs	12,295
Serruriers	10,490
Commissionnaires	8,480
Chiffonniers	8,218
Peintres	7,376
A reporter	000,000
Report	000,000
Marchands à la halle	6,048
Domestiques	5,319
Forgerons	5,011
Cochers	4,228
Charpentiers	4,135
Tapissiers	3,479
Femmes de ménage	3,345
Employés	3,216
Charbonniers	2,510
Selliers	2,265
Malaisés	299,837
Indigents	95,177
Moyenne générale	394,554

Voilà donc, d'après les calculs de l'administration elle-même, quelle était la position matérielle ou sociale de la population du Paris monarchique.

La moindre crise survenait-elle? Six cent trente-cinq mille per-

sonnes se trouvaient immédiatement sur le coup de la gêne ou de la misère.

Certes, pour le lecteur qui nous a suivi jusqu'ici, cela n'a rien d'étonnant, puisque le chiffre des citoyens formant les deux classes des professions mécaniques et salariées s'élève à 740,000.

Or, en défalquant de ce nombre les domestiques en service (67,000), dont l'existence est assurée, on trouve que les professions mécaniques et salariées renferment encore 673,000 personnes (1).

Ces chiffres prouvent que ces deux catégories de citoyens, formant les classes inférieures de la société, ne renferment aux époques des crises momentanées que 38,000 à 40,000 personnes (hommes, femmes et enfants) au-dessus du besoin ; c'est ce petit nombre de citoyens dont une partie forme la classe des personnes qui déposent leurs économies aux caisses d'épargne.

Mais, si les crises se prolongent, ces citoyens se trouvent bientôt dans la classe des malaisés, dans le nombre des 635,000 admis comme tels par l'administration.

En voici la preuve.

Pendant la disette, la préfecture de la Seine, reconnaissant la position précaire de cette population et d'une partie de la classe commerciale elle-même, avait décidé que des secours extraordinaires seraient accordés aux personnes qui, pendant la crise, se trouvaient dans la position suivante :

« 1° Payant un loyer de 250 à 300 francs pour un logement simple ;

» 2° » » de 400 à 500 francs pour un logement avec » boutique ou atelier ;

» 3° Recevant (les chefs de famille) un traitement ou salaire de » 1,200 francs pour les familles sans enfants ;

» 4° Recevant un traitement ou salaire de 1,400 francs pour les » familles qui avaient *un* mineur ;

» 5° Recevant un traitement ou salaire de 1,600 francs pour les fa- » milles qui avaient *plusieurs* mineurs à leur charge, ou leurs vieux » parents. » (*Rapport* de M. de Cambray.)

Ces faits admis par l'administration ne prouvent-ils pas d'une manière irrécusable l'état de gêne et de malaise d'une 2e catégorie de la population parisienne en dehors des 635,000 personnes que l'administration range parmi les plus pauvres ?

---

(1) D'après le tableau ci-dessus on voit qu'aux époques de crise ou de grand chômage le nombre des domestiques inoccupés est encore très-considérable. Les domestiques y figurent pour 5,319 ; les cochers pour 4,288 ; les femmes de ménage pour 3,345. — Total : 12,952.

Porter cette 2e catégorie qui occuperait les logements de 200 à 500 francs, à 250 mille personnes (hommes, femmes et enfants), ce n'est certes pas exagérer.

On arrive ainsi à retrouver les évaluations que nous avons faites, et l'on trouve la triste confirmation de la position critique dans laquelle végète la population de Paris.

VI.

Et, qu'on ne l'oublie pas, le Paris dont nous parlons est le Paris de Louis-Philippe, de la monarchie en 1846, le Paris que l'on regrette et que l'on voudrait retrouver.

Triste perspective et piètres désirs en vérité, car « sur 27,000 morts » à Paris par année, il y en a près de 11,000 qui meurent dans les hô- » pitaux ; et 7,000 autres qui sont enterrés *gratuitement*, dont la ville » paye le cercueil et le linceul.

» Ainsi il meurt annuellement 18,000 personnes sur 27,000 qui ne » laissent pas même le linceul pour les envelopper. » (Paroles de M. Berryer à la chambre des députés. — Séance du 21 février 1846.)

La misère et les plaies honteuses du Paris monarchiqué se résument par ce fait accusateur !

Ne regrettons donc pas le passé, préparons plutôt l'avenir ; instaurons un Paris digne des infinies magnificences du travail régénéré.

DEUXIÈME PARTIE. — **Paris républicain.**

Ayez confiance : *J'ai vaincu* LE MONDE,
(JÉSUS-CHRIST.)

INTRODUCTION A LA DEUXIÈME PARTIE. — LE *Monde.*

Jésus exhortait ses contemporains à devenir comme de petits enfants, « à renaître *libres*, *égaux* et *frères*. » Pourquoi ces paroles et ces exhortations ; quel spectacle présentait donc le MONDE dans lequel il vivait ?

L'amour de l'humanité, l'amour social, la charité universelle, était reléguée dans la sphère des utopies les plus hasardées.

Deux ou trois voix éloquentes s'étaient seules élevées dans l'antiquité pour protester contre l'esclavage, source de toute iniquité sociale.

Depuis longtemps la société romaine, le MONDE dans lequel apparut Jésus-Christ présentaient le plus odieux spectacle.

Citons quelques historiens.

« La cupidité détruit la bonne foi ; on trafique de tout. (Polybe.) »

« La cupidité réunie à la puissance, ne gardant ni frein ni mesure, envahissait, outrageait tout autour d'elle ; RIEN ne fut épargné, ne fut respecté. (Salluste.) »

Cicéron s'adressait ainsi à son frère Quintus, gouverneur en Asie :

« Maintenant que le relâchement et l'intérêt ont pénétré partout, je vous désapprouverai d'*approfondir* tous les caractères, de *dévoiler* toutes les turpitudes. »

On sait qu'en sa qualité d'homme nouveau, Cicéron avait rendu des services éminents aux fermiers des terres du domaine public ; il était l'ami « de tous ceux qui étaient chargés des recettes publiques et de presque tout l'ordre des chevaliers, » c'est-à-dire des traitants, des anoblis, des parvenus de l'époque ; on sait enfin que Cicéron, en étouffant la conspiration de Catilina, crut sauver la fortune des riches. Et pourtant Cicéron écrivait à son frère : « Il vous sera difficile de réprimer la *mauvaise foi* d'un marchand et la *cupidité* d'un fermier. »

Et, parlant plus particulièrement de l'ordre des chevaliers, des anoblis par la fortune, des banquiers du temps, il ajoutait naïvement :
» Si nous contrarions cet ordre, qui nous a bien servis et que nous
» avons attaché à la république (bien entendu autant que s'attachent
» des hommes d'argent à une forme de gouvernement quelconque), cet
» ordre rompra avec elle et avec nous ; et, si nous faisons tout ce qu'ils

» veulent, nous laissons périr des sujets dont le bien-être nous est » confié autant que le salut. »

Et, faisant allusion aux fonctionnaires prévaricateurs qui comprenaient trop souvent *à demi-mot*, Cicéron ajoute : « Qu'on sache que votre oreille n'entend qu'à la *lettre*, et que vainement on y glisserait les détours de la cupidité. »

Enfin et pour tout dire en un mot, les partis politiques ne se désignaient plus que par le nom de *riches* et de *pauvres*. D'un côté se tenaient les débris des anciennes familles patriciennes décimées par les guerres civiles, les guerres sociales, les guerres serviles; et la nouvelle noblesse qui sortait des rangs du peuple; — de l'autre, les masses populaires.

Aussi, pour les apôtres, le MONDE ne présentait qu'une sentine où grouillaient pêle-mêle « les impuretés, la luxure, les empoisonnements, » les dissensions, les inimitiés, les jalousies, les querelles, les divisions, » les meurtres, les débauches, les crimes, l'ivrognerie. » Aussi Jésus-Christ dut-il confier ses doctrines à des hommes choisis.

« Seigneur, lui dit un jour l'apôtre Judes, pourquoi vous manifestez-vous à nous et non au MONDE ? » Jésus répondit : « Celui qui ne m'aime point ne garde point ma parole. » (Saint Jean.)

Aussi, pour les apôtres, tout était-il à refaire, et le MONDE devait être complétement transformé dans ses lois, ses mœurs et ses institutions.

Malheureusement le MONDE présenta une résistance aveugle; il crut pouvoir s'opposer à l'idée nouvelle par la force et il fut englouti dans l'abîme.

Qu'est-il resté de ce MONDE ROMAIN OFFICIEL, recouvert de pourpre et d'or, ayant à sa solde des légions nombreuses, bruissantes d'armes et de fer ? — Un immense suaire.

Le RICHE MONDE ROMAIN ne voulut pas transiger. Tombé dans l'émiettement et la pourriture, sa transformation s'opéra sur des ruines au lieu de surgir des anciens éléments de vie qu'il renfermait.

C'est dans ce sens, en effet, qu'il faut entendre la parole du Christ, lorsqu'il dit : « Je suis venu pour séparer le fils de son père, la fille de sa mère et la belle-fille de sa belle-mère. » En effet, si le fils veut embrasser l'IDÉE NOUVELLE ou la justice, et si le père s'obstine à suivre le MONDE ou l'égoïsme, il faut nécessairement, pour assurer le triomphe de la vérité, que Dieu permette la division dans la famille; car il est dit que « le ciel et la terre passeront plutôt qu'un *seul mot* de la loi soit sans effet. »

La justice règnera donc un jour sur la terre : Ayez confiance ; J'AI VAINCU LE MONDE, a dit le Rédempteur.

Certes l'humanité depuis 19 siècles marche d'un pas plus ferme dans

la voie de la justice ; mais, si nous voulons être vrais, nous devons reconnaître que la loi politique, la loi civile et la loi économique, c'est-à-dire les rapports officiels du citoyen avec l'Etat, les rapports légaux des citoyens entre eux, les rapports d'intérêts entre les travailleurs et les capitalistes, n'ont point sensiblement changé ; la loi égoïste du MONDE ROMAIN pèse encore sur nous. Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Après vingt siècles, Cicéron n'aurait rien à changer aux remarques que nous avons citées. En un mot, les partis *politiques* de nos jours offrent les mêmes contrastes qu'aux anciens temps, d'un côté les *riches;* — de l'autre les *pauvres*.

Le *monde* a le plus grand intérêt à sortir de cette impasse. Profitons des leçons du passé si nous voulons éviter les guerres fratricides. L'égoïsme n'a que trop régné sur la terre, nous en connaissons l'amertume. D'ailleurs n'a-t-il pas été dit : Celui qui voudra se sauver *seul* se perdra.

Plaçons-nous donc sous l'égide de la fraternité, de la vérité, de la justice, de l'association, de la charité sociale, aidons-nous les uns les autres, et le vieux monde périra sans retour.

CHAPITRE PREMIER.

LA MISÈRE ET LES ATELIERS NATIONAUX : L'ORGANISATION DU TRAVAIL, LES LÉGISLATEURS ET LE POUVOIR EXÉCUTIF DEPUIS LE 24 FÉVRIER 1848.

I.

Nous avons esquissé, dans la première partie de ce travail, le tableau *officiel* de la terrible position que la misère fait à la population parisienne.

Nous avons constaté que deux cent vingt mille personnes (hommes, femmes et enfants) des classes libérales et commerciales se trouvent dans une position très-précaire, et que sept cent quarante mille personnes des classes mécaniques et salariées végètent presque continuellement dans la misère. (Voy. page 49.)

Voilà l'*état au vrai* de la population de Paris; voilà les éléments au milieu desquels éclata la révolution de Février. Or, nous le demandons, comment supposer qu'une population secouant le joug d'un gouvernement auquel elle devait à bon droit attribuer les maux qui l'oppressait, comment supposer, disons-nous, que cette population, toujours à la veille de tomber dans le plus affreux dénuement, sera satisfaite d'un simple changement de personnes et de formes purement politiques ?

N'y aurait-il pas folie à le supposer, et en le supposant ne jetterait-

on pas la plus cruelle injure à la face de ces huit cent mille pauvres qui, par ce seul fait, mériteraient d'être comptés parmi les races abâtardies et idiotes.

Grâce à Dieu, et pour le triomphe de la justice, la population de la capitale n'est pas ainsi.

La population de Paris, à la vive intelligence, à la mission providentielle, devait donc vouloir autre chose, et le voulut en effet.

II.

M. Bugeaud et tous les optimistes, qui ne savent pas compter avec la misère, font donc preuve d'une profonde ignorance des intérêts parisiens, lorsqu'ils disent :

« Ne croyez pas, messieurs, que ce soit la majorité de la ville de Pa-
» ris qui vous ait imposé ses révolutions successives que vous ne voulez
» plus recevoir par le télégraphe. Non ! Il y a dans cette capitale plus
» de HUIT CENT MILLE citoyens qui partagent vos sentiments, et qui
» ont, comme vous, horreur des anarchistes (1). »

Or, c'est précisément l'inverse de ce qu'avancent ces prétendus grands administrateurs ; la misère étant à Paris le partage de plus de HUIT CENT MILLE CITOYENS, on doit nécessairement compter, dans la capitale, plus de huit cent mille habitants désireux de sortir de cet état de souffrance.

Il y aura donc à Paris, pour nous servir de l'expression de M. Gui-
» zot (2), omme il y avait dans les cités du moyen-âge, une masse
» énorme de *populace* inquiète, en disposition habituelle de sédition ;—
» des *gens de bas étage* devenant de plus en plus ardents et ingouver-
» nables à mesure que le progrès des richesses et de la civilisation éle-
» vait la bourgeoisie et *séparait* leurs intérêts des siens. »

Eh bien ! quoi de plus naturel que cette conséquence ; quoi de plus naturel que l'effet contraire si, au lieu de séparer les intérêts de la minorité (haute bourgeoisie financière) de ceux de la majorité (petite bourgeoisie, peuple), vous cherchiez à équilibrer les intérêts de tous. au lieu de perdre, comme M. Bugeaud, votre temps à faire des suppositions gratuites, et à ne trouver le salut de la société que dans les déportations, la mitraille et le canon !

---

(1) Discours de M. Bugeaud devant les principaux membres de l'industrie et du commerce lyonnais (février 1849).

(2) Voir l'introduction à la première partie, page 23. (*Paris monarchique*).

III.

La population de Paris demanda donc de profondes réformes dans les *choses*, dans l'ordre économique : elle inscrivit sur ses drapeaux, *Réforme sociale par le travail*, et par cette devise elle entendit une ordonnance mieux raisonnée dans la production, une distribution plus équitable dans les fruits du travail ; en un mot la population de Paris demandait d'efficaces moyens de sortir graduellement de la misère.

Qui ignore que le travail actuel, tel qu'il est établi, est peu productif pour la société entière et peu lucratif pour l'ouvrier ; qui ignore les pertes énormes causées par le chômage, qui ignore les soucis et la misère qui accompagnent ce gaspillage impie de la force des travailleurs (1) ?

Malheureusement la réforme sociale par le travail ne s'improvise pas : une charte politique peut être bâclée par le premier légiste venu, la charte sociale du travail exige de longues veilles et des connaissances *positives* infinies.

Le merveilleux instinct du peuple de Paris comprit cette différence profonde ; aussi trouva-t-il dans son cœur chaleureux cette généreuse pensée : « Nous avons *trois* mois de misère au service de la république. »

Sublime mais inutile dévouement à la société ! Les hommes qui montaient au pouvoir, ceux du soi-disant parti du *National* surtout, étaient *coupables* d'avoir passé dix-huit ans de leur vie à tourner dans le même cercle politique, au lieu d'avoir étudié dans les questions sociales les moyens de relever l'humanité de la misère et de l'ignorance.

Hommes d'autres temps et d'autres besoins, ils eurent la présomption, la fatuité, l'outrecuidance de vouloir diriger un mouvement qu'ils ne comprenaient pas : aussi devaient-ils tomber, poussés dans l'abîme par les mêmes mains qui les avaient élevés. Juin 1848 renversa Février, — et ce fut justice. Les élections du 13 mai 1849 firent le reste, en perçant d'un trait acéré la vanité de ces prétentieuses nullités gouvernementales.

Et il en sera toujours ainsi tant que la *question du travail*, la question sociale, ne sera pas entièrement résolue dans l'intérêt de la société entière.

Peu importe que le polype politique, blessé à mort, se traîne péniblement sur la poussière, cherche à réunir ses tronçons épars ; — le Briarée populaire veille, il tient l'épée d'Alexandre, et d'un seul coup

---

(1) Voir le deuxième chapitre du *Bilan de la France*.

il tranchera encore le nœud gordien, dans lequel on voudrait enlacer ses cent bras.

Car l'humanité marche et marche toujours vers la conquête de la terre promise; — c'est la Loi.

Il est vrai que les ruines s'amoncèlent, mais à qui la faute?

Voyez plutôt.

IV.

Certes les trois mois de misère dont le peuple faisait le sacrifice à la république et à la paix du monde étaient plus que suffisants pour préparer l'avènement d'un meilleur ordre de chose dans le travail.

Or, l'expression la plus simple, la plus imparfaite, si l'on veut, d'un meilleure ordonnance du travail, est celle des ateliers nationaux, car elle répond au *minimum* le plus faible du salaire, à la seule garantie, pour le travailleur inoccupé, de gagner son pain quotidien.

Eh bien! qu'a-t-on fait des ateliers nationaux? d'un coup de talon on les a violemment brisés, avant de s'être rendu compte de leur portée économique et sociale. Quinze millions ont été ainsi dépensés en pure perte pour l'idée, car l'idée avait été réalisée d'une manière déplorable par un homme nul, sans portée, sans vues d'ensemble théoriques et pratiques, Me Marie.

Attaquer les principes de charité sociale et de fraternité sur lesquels sont basés les ateliers nationaux, c'est nier ce précepte sacré qui dit: tout homme a droit à sa subsistance, tout homme a droit de vivre par son travail; c'est nier Dieu et sa justice; c'est nier la mission providentielle de la société, c'est-à-dire de tous, envers l'*homme isolé* tombé dans le besoin. (Voy. *A*, page 371.)

V.

D'ailleurs, en examinant de bonne foi les résultats obtenus par les ateliers des femmes, on comprendra la possibilité de rendre tous les ateliers nationaux moins coûteux, au point de vue financier, qu'ils ne semblent l'être au prime-abord.

Les ateliers de femmes, mis en activité le 1er avril 1848 et fermés le 26 juin, ont été ouverts pendant 87 jours; la moyenne des ouvrières a été de 25,000. Eh bien, la direction a retiré 1,403,000 fr. du travail de confection des ouvrières, et a dépensé 1,732,000 fr.; différence en moins 329,000 fr., c'est-à-dire que l'Etat a perdu sur chaque ouvrière environ 13 fr. pendant les 87 jours de travail, soit 56 à 58 fr. pour l'année.

Or, nous le demandons, n'est-il pas évident que ces ateliers, en ré-

gularisant graduellement leurs services, eussent produits une perte moins considérable ; mais cette perte dût-elle devenir normale, où serait le mal ? devrait-on regretter douze cent mille francs par an pour donner du travail à 25,000 pauvres ouvrières, mères de famille, lorsque l'Etat dépense des centaines de millions pour continuer le faux, l'absurde, le ruineux système de Louis-Philippe, la paix armée !

Peu à peu les ateliers des hommes se fussent également régularisés, et comme, nous le répétons, ces établissements de l'Etat ne donnent qu'un très-mince salaire, il s'en suit que le nombre des ouvriers se serait peu à peu considérablement réduit.

VI.

La position précaire dans laquelle vivait la population parisienne sous la monarchie faisait une nécessité absolue de l'ouverture des ateliers nationaux sous la république.

Et peut-on raisonnablement se plaindre d'avoir dépensé sous la république 15 millions dans les ateliers nationaux, lorsque la monarchie léguait à la république SIX CENT TRENTE-CINQ MILLE personnes à Paris pauvres ou malaisées ? (Chiffres officiels.)

Certes, la progression dans laquelle se sont faits les embrigadements dans les ateliers nationaux n'avait rien d'effrayant.

Au 1er mars	les ateliers	comptaient	1,450	travailleurs.
— 15 —	—	—	12,000	—
— 20 —	—	—	20,000	—
— 28 —	—	—	28,700	—
— 31 —	—	—	32,500	—
— 10 avril	—	—	39,200	—
— 15 —	—	—	50,000	—
— 1er mai	—	—	80,000	—

La solde au 9 mars était de 2,900 fr., à la fin de mai, après l'admission de la banlieue, elle montait à 177,000 fr. par jour.

Comparons ces chiffres aux 740,000 personnes des classes mécaniques et salariées dont la position matérielle est immédiatement atteinte par les crises sociales et l'on verra que les 32,500 ouvriers et les 25,000 ouvrières des ateliers nationaux aux premiers jours d'avril, en y joignant même les 18,000 gardes mobiles, représentent tout au plus avec leur famille 130,000 à 135,000 personnes participant au salaire national, ouvert à la misère publique, héritage de la monarchie (1).

(1) La garde mobile, formée en grande majorité de jeunes ouvriers de Paris, a coûté en un an 20,000,000 de fr. à l'État.

Ces chiffres prouvent que les ateliers nationaux étaient loin d'attirer puissamment la population parisienne, malgré la position difficile dans laquelle elle se trouvait.

Ce n'est donc pas le principe des ateliers nationaux qu'il fallait attaquer, c'était leur mauvaise organisation qu'il fallait réformer, et cela n'eut pas été difficile, si l'on se fut basé SUR LES LOIS QUI PRÉSIDENT AU MEILLEUR EMPLOI DES FORCES HUMAINES, ET SUR LES INFINIS TRAVAUX QUI RESTENT ENCORE A EXÉCUTER EN FRANCE.

Et qu'on le remarque bien ! en s'adressant au cœur des ouvriers on eut tout obtenu d'eux. Ils eussent accompli les travaux les plus difficiles pour servir la République. Or, dans une ville comme Paris, où six cent mille personnes vivent dans des taudis infects, où les meubles les plus essentiels manquent, où *dix-huit mille personnes* meurent dans le dénûment le plus affreux, il eut certes été facile de coordonner des groupes d'ouvriers autour des travaux de bâtiments, d'assainissements, d'ameublements, d'habillements, pour sortir la population de l'état d'abjection dans lequel elle végète et croupit.

Les produits d'une partie de ces travaux devant servir aux ouvriers eux-mêmes, leur activité en eut été stimulée et l'économie la mieux entendue en serait résultée.

La puissance d'une grande et féconde pensée, devient irrésistible : tout tombe devant elle. Poussés dans cette voie d'amélioration sociale, par l'assainissement des demeures, les ouvriers n'eussent pas prêté l'oreille à des meneurs politiques, en supposant qu'il y eût des hommes assez lâches et pervers pour jouer avec la misère, pour spéculer sur les angoisses de la faim, pour tirer profit de l'indomptable courage de la population ouvrière de Paris.

La grande cité se fut calmée : le travail anoblit et sanctifie tout : la révolution de février eut accompli sans déchirements sa mission régénératrice par le travail, sa mission sociale par la science et le dévouement.

VII.

L'égoïsme, l'ignorance, l'hypocrisie ont préféré la guerre à la paix, la mort à la vie, l'aumône qui avilit et TUE au travail qui régénère et fortifie : des torrents de sang ont été répandus, la France a pleuré des martyrs là où elle devait s'enorgueillir de compter de sages reformateurs, des fils dévoués.

Mais le canon ne détruit pas la misère, le sang n'apaise pas les souffrances, avant comme après la lutte, il faudra compter avec la faim.

Aussi la tranquillité matérielle n'était-elle pas encore rétablie dans nos murs que 6 millions, à la charge de l'État, furent livrés en secours

extraordinaires aux nécessiteux du département de la Seine, dont la pâle cohorte avait grossi par la perte des hommes jeunes et vigoureux que les balles avaient moissonnés (1).

C'était encore, c'était toujours cette population de 800 mille citoyens à la précaire position, héritage de la monarchie, qu'il fallait secourir. Les six millions furent dévorés en trois mois.

Six millions sont ensuite alloués pour le même objet par l'administration départementale, et trois autres millions par l'État, — total quinze millions.

Les neuf derniers millions devaient se répartir de mois en mois de la manière suivante sur trois cent mille affamés, en raison de 12 ou 15 centimes par jour et par personne :

En octobre 1848...........	sur	263,000 affamés.
— novembre —	—	262,000
— décembre —	—	280,000
— janvier 1849............	—	300,000
— février —	—	300,000
— mars 1848.............	—	300,000
— avril —	—	280,000 (2)

La misère de Paris appelait d'autres mesures, 52 millions sont votés pour les émigrations en Algérie. *Treize mille six cents* personnes partent en octobre, novembre et décembre 1848 pour l'Afrique (3).

La force des choses, plus puissante que les hommes, poussait donc à rechercher dans de nouveaux ateliers nationaux, déguisés sous le nom de *Colonies africaines*, des moyens plus puissants de vaincre la misère.

On dut s'adresser encore au travail et on y revint après avoir dépensé bien des millions dans les funestes journées de juin.

Ainsi, pour détruire ce qui avait été fait avant ces fatales journées, on dut ouvrir à deux battants les coffres du trésor public.

Le triomphe de la routine et des errements monarchiques furent

(1) Décrets des 25 juin, 10 avril et 19 septembre 1848.

(2) Ces neuf millions ne furent pas entièrement dépensés dans les sept mois ci-dessus (octobre 1848, — avril 1849). Les secours continuèrent en mai et en juin, et continueront jusqu'à l'entier épuisement des neuf millions. Quinze cent mille francs restent encore en caisse. (Juillet 1849.)

Il est faux, comme l'ont prétendu plusieurs journaux, il y a quelque temps, que ces secours eussent été suspendus.

(3) « Les cinq millions alloués pour 1848 sont dépensés. Sur les dix millions alloués pour 1849, *sept* seront absorbés par les colons actuellement partis pour l'Afrique (13,600) ; — le ministre n'aura donc que trois millions disponibles pour les *nouveaux* colons qui seraient envoyés. » (M. le général de la Moricière. » — Séance du 8 février 1849.)

scellé de la vie de plusieurs milliers de citoyens et par une dépense extraordinaire de 100 millions au moins.

Paris retomba dans une position encore pire que celle que lui avait léguée Louis-Philippe, et dont la révolution de février devait le faire sortir.

Le travail, cette seule source de vie des nations déclina au lieu d'accroître, et la société se trouva plus que jamais sur le bord de l'abîme.

Cependant la transformation sociale par le travail était apparue sous les plus brillants auspices. Dieu, dans sa bonté infinie, nous y conviait par l'abondance des récoltes, par la douceur de la température; la voie était applanie; mais l'orgueil humain des hommes se disant religieux, se révolta encore contre la loi de Dieu, et le *vieux monde*, le monde condamné il y a 18 siècles par le Christ, releva sa tête impie en foulant aux pieds la fraternité, l'amour social et la justice !

Que ton règne arrive, ô Seigneur !

CHAPITRE II.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL APRÈS LES FUNESTES JOURNÉES DE JUIN 1848. — LE CONSEIL D'ENCOURAGEMENT ET L'ASSOCIATION OUVRIÈRE DE LA MUTUALITÉ DES TAILLEURS-UNIS.

I.

Ni la majorité des membres du gouvernement provisoire, ni la majorité de l'assemblée nationale ne comprirent les nouveaux faits économiques ou sociaux que devait forcément instaurer la révolution de février, sous peine de se suicider elle-même.

Ils repoussèrent le droit au travail; ils ne cherchèrent pas, dans l'étude d'une meilleure ordonnance à donner aux travaux, la solution du grand problème social de notre époque.

Ces hommes, que l'histoire jugera sévèrement, préférèrent nier, et le droit au travail, et l'organisation du travail.

Ces mots n'en avaient pas moins été prononcés; en les niant, on n'en détruisait ni la valeur sociale, ni l'espoir qu'ils inspiraient aux masses; il fallait donc, tout en les répudiant, conserver certains ménagements.

Les décrets du 5 et du 12 juillet 1848, rendus sur les barricades encore fumantes du sang de nos frères, établirent cette transition.

C'était un hommage rendu à l'idée nouvelle. La réorganisation de la société par le travail ne pouvait pas être purement et simplement enterrée.

II.

Voici le décret du 5 juillet 1848, voté sur la proposition de M. Alcan.

« Art. 1er. Il est ouvert au ministère de l'agriculture et du commerce un crédit de trois millions destinés à être répartis entre les associations librement contractées, soit entre ouvriers, soit entre patrons et ouvriers.

« Art. 2. Le montant de ce crédit sera avancé à titre de prêt, sur l'avis d'un conseil d'encouragement formé par le ministre, et aux conditions réglées par le même conseil.

» Art. 3. Le compte annuel de la répartition du crédit sera présenté à l'assemblée nationale et soumis, avec les pièces, à l'examen d'une commission spéciale.

» Art. 4. Les contestations entre les membres de ces associations qui profiteront du crédit, seront portées devant le conseil des prudhommes.

» Art. 5. Les avances autorisées par le présent décret sont indépendantes des institutions qui auront pour but de favoriser le travail agricole et industriel. »

III.

Ce décret fut bientôt suivi de la circulaire explicative du 12 juillet.

Exécution du décret concernant les associations entre ouvriers et entre patrons et ouvriers.

Par son décret du 5 juillet, l'Assemblée nationale a ouvert au ministère de l'agriculture et du commerce un crédit de trois millions de francs, destiné à être réparti entre les associations librement contractées, soit entre ouvriers, soit entre patrons et ouvriers.

Par le même décret, elle a ordonné la formation d'un conseil d'encouragement sur l'avis duquel le montant du crédit sera avancé, à titre de prêt, aux sociétés de travailleurs.

Ce conseil est constitué (1).

---

(1) Ce conseil a été d'abord composé de MM. Corbon, vice-président; — Peupin; — Alcan; — Leblond, représentants; — Buron; de Pouilly; — Guiraudet; — Fouché-Lepelletier; — Paillotet; — Souvraz; — Cerclet; — Danguy; — Ott; — Richard, (maire du 8e arrondissement); — Jacques Richard, prote d'imprimerie, et Chabanel, chef de bureau au ministère de l'agriculture, secrétaire du conseil.

M. Delambre, chef de division des manufactures, assistait aux délibérations du conseil;

(MM. Buron; — Richard, maire; — Souvraz; — Corbon; — Danguy et Ott, donnèrent leur démission.)

MM. Margerie, avocat; — Cavailler, auditeur au conseil d'état; — Regnard, représentant du peuple et Feugueray, les remplacèrent.

Au moment d'entrer en fonctions, il doit rappeler aux citoyens la pensée qui a dicté le décret de l'Assemblée et la nature de la mission qu'il est chargé de remplir.

L'Assemblée nationale, pénétrée du désir de voir s'améliorer la condition des travailleurs et du devoir qui lui est imposé, de concourir, par les moyens dont elle peut disposer, à faire passer les travailleurs de l'état de salariés à celui d'associés volontaires, a voulu encourager l'esprit d'association.

Convaincue que l'association libre et volontaire répond parfaitement au but qu'elle se propose, elle offre par le crédit ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce, un concours sérieux et efficace à toutes les sociétés industrielles constituées de manière à placer l'ouvrier dans une position supérieure à celle de simple salarié.

Le conseil d'encouragement, voulant être l'interprète fidèle des intentions de l'assemblée ;

Considérant que si, pour réaliser les progrès sociaux, l'intervention de l'État est souvent utile et quelquefois nécessaire, le rôle de l'État, néanmoins, n'est toujours que secondaire et de beaucoup inférieur à celui qui est réservé aux travailleurs eux-mêmes ;

Considérant que le travailleur doit être fils de ses œuvres, et que, s'il veut posséder l'instrument de son travail, c'est surtout par ses propres efforts qu'il doit l'acquérir,

N'accordera le concours de l'État qu'aux associations industrielles entre ouvriers et entre patrons qui lui présenteront des garanties sérieuses de succès et de durée.

Les avances ne seront faites qu'aux associations ayant pour objet l'exploitation d'une profession ou d'une entreprise déterminée.

Les sociétés industrielles qui se trouvent dans les conditions ci-dessous énoncées, et qui voudront profiter du bénéfice du décret, devront adresser leurs demandes au ministre de l'agriculture et du commerce.

La demande fera connaître :

L'objet de l'association;

La nature de l'industrie qu'elle se propose d'exploiter;

Le mode d'exploitation;

Les éléments de succès;

Le nombre des sociétaires;

Les ressources dont l'association peut déjà disposer;

Les avances dont elle aurait besoin.

La demande sera accompagnée des statuts de la société et du compte rendu des opérations antérieures, si l'association est déjà en activité.

Le gouvernement devant rendre compte à l'Assemblée nationale, en vertu du décret du 5 juillet, de l'emploi du crédit, le conseil se réserve le droit de surveiller les opérations des sociétés qu'il créditera, et de suivre l'emploi des sommes qu'il aura avancées.

Il est entendu que les fonds alloués sont destinés à encourager et développer les associations de travailleurs, et non à être prêtés à titre de secours

aux industries en souffrance, l'Assemblée nationale ayant pourvu ou devant pourvoir à cet objet par d'autres mesures.

Adopté en séance du conseil d'encouragement, le 12 juillet 1848.

Vu et approuvé.

Le ministre de l'agriculture et du commerce.

TOURRET.

IV.

Conséquences logiques de ces décrets.

Pour les hommes de bonne foi, ce décret voulait dire : — Ouvriers, associez-vous, relevez-vous par l'association.

Pour les hommes d'intelligence, ce décret signifiait : donner à la libéralité de l'Etat la meilleure application possible, dans le but bien déterminé de développer et de grandir, aux yeux de tout le monde, les féconds principes de l'association.

Or, le conseil d'encouragement, chargé de distribuer les trois millions, a-t-il compris sa haute mission, s'est-t-il pénétré de son rôle, a-t-il voulu fonder les premières assises d'un meilleur ordre de choses dans le travail ?

Nous allons le voir.

Pour porter un jugement impartial sur le conseil d'encouragement, il faut procéder par un exemple. Prenons-le dans l'un des deux corps d'état qui renferment le plus d'ouvriers : dans le corps des tailleurs.

Nous avons vu (p. 35) que la statistique de l'Hôtel-de-Ville estimait que, parmi les différentes classes de citoyens exerçant des professions mécaniques, les cordonniers devaient être, en 1846, au nombre de 31 mille ; les tailleurs au nombre de 27 mille.

Ajoutons à ce chiffre de 27 mille, celui des ouvrières tailleuses, dont le nombre s'est considérablement accru depuis 1832, époque à laquelle le travail des tailleurs a été profondément modifié par les *maisons de confections*, et livré en grande partie aux femmes, ajoutons à ce chiffre, disons-nous, au moins 18 mille ouvrières, et nous trouverons un total de 45 mille ouvriers tailleurs (hommes et femmes) adonnés au travail d'habillements pour hommes.

Voilà, certes, une nombreuse famille de travailleurs, un sujet d'étude précieux, et le conseil d'encouragement aurait dû se trouver fort heureux d'être à même d'en rechercher les besoins, d'en connaître la véritable position.

Les tailleurs ne manquèrent pas, en effet, de postuler auprès du conseil d'encouragement, pour profiter d'une partie des avantages qu'of-

frirait, aux ouvriers de Paris et des départements, le décret du 5 juillet 1848.

V.

La mutualité des tailleurs-unis.

Sous le nom de *mutualité des tailleurs-unis*, les tailleurs adressèrent les trois pièces suivantes (A, B, C.) au ministre du commerce et au Conseil d'encouragement.

Nous prions le lecteur de vouloir bien fixer son attention sur ces documents, ils renferment des idées très-importantes, exprimés en bon langage.

MUTUALITÉ DES TAILLEURS-UNIS.

(Pièce A.)

Monsieur le Ministre,

Le décret du 5 juillet de l'Assemblée nationale et la circulaire, approuvée par vous, du *Conseil d'encouragement*, en date du 12 juillet 1848, ont été accueillis avec reconnaissance par les ouvriers.

Le corps d'état des tailleurs, dont la position est des plus précaires, en a été vivement ému. Aussi s'empresse-t-il d'avoir l'honneur de vous soumettre un projet de *Mutualité* dont l'exécution facile améliorerait en quelques années le sort des ouvrières et ouvriers tailleurs.

Le projet est conçu de telle sorte qu'il écarte entièrement toute idée de spéculation.

Notre œuvre est une œuvre de fraternité républicaine.

Nous connaissons les douleurs profondes de tous les corps d'état : aussi ne demandons-nous qu'un encouragement d'un *trentième* sur les trois millions mis à votre disposition.

De notre côté, nous nous engageons à verser à la mutualité pendant la première année une cotisation de 52,000 fr., et au moins 10,000 fr. en actions, comme il est spécifié dans le projet. (Pièce B.)

Dans la confection, avec un capital de 125,000 fr., par exemple, on peut opérer une vente annuelle de 375,000 fr.

Le bénéfice brut est de 20 0|0, soit 75,000 fr.

Les frais généraux montant à la moitié, reste bénéfice net 37,500 fr.

A déduire :

Intérêt de 125,000 fr. à 3,65 0|0........	4,625
Amortissement, 6 0|0..................	7,500
Réserve 2 0|0..........................	2,500
Dividende 3,65 0|0......................	4,625
	19,250
Reste bénéfice net *pour le travail*.........	18,250
Somme égale............................	37,500

Les bénéfices serviront à venir en aide aux sociétaires de la mutualité en cas de maladie, etc.

Tout nous fait espérer que dans quatre ans le capital de la mutualité sera porté à un million de francs, ce qui permettra de faire des affaires pour trois millions.

Les détails ci-joints présentés comme *projet* (pièce C) vous feront connaître plus particulièrement, monsieur le ministre, l'objet de notre Mutualité, et les bases sur lesquelles nous croyons devoir l'établir pour l'utilité générale.

Enfin, nous prenons la liberté d'appeler votre attention sur l'époque de l'année à laquelle nous nous trouvons : le travail de la saison d'hiver va commencer : un secours accordé d'ici au 25 courant, permettrait à la mutualité de se mettre immédiatement à l'œuvre.

Agréez, etc.

Pour la *Mutualité des tailleurs unis* : Les délégués.

Paris, ce 5 août 1848.

(Pièce B.)

Note répondant aux questions posées dans la circulaire du conseil d'encouragement du 12 juillet 1848, rapportée plus haut.

I. *Objet de la Mutualité.* — La *Mutualité des tailleurs unis*, composée de maîtres tailleurs, de coupeurs, d'ouvriers couseurs et d'ouvrières couseuses est principalement fondée dans un but d'aide et de secours réciproques.

1° Pour assurer des secours aux sociétaires malades ;

2° Pour garantir une pension alimentaire aux infirmes, aveugles, paralytiques, ou ne pouvant plus travailler à cause de leur grand âge ;

3° Pour adopter les orphelins des sociétaires ;

4° Pour venir en aide aux sociétaires sans ouvrage ou subissant un chômage forcé ;

5° Pour empêcher les chômages ;

6° Pour régulariser les prix des façons, proportionnellement au fini de l'ouvrage et aux heures de travail employées.

II. *Nature de l'industrie*—La branche d'industrie que la mutualité des tailleurs-unis se propose d'entreprendre est la *confection d'habillements pour hommes.*

III. *Mode d'exploitation.* — L'exploitation sera *directe*, c'est-à-dire que la mutualité des tailleurs unis s'approvisionnera autant que faire se pourra chez les fabricants de draps et d'autres étoffes, afin de profiter des escomptes de fabrique.

La mutualité des tailleurs-unis livrera également *directement* ses confections au public.

Elle ne vendra pas au rabais ; elle confectionnera solidement et bien. Les bénéfices, comme il sera dit plus bas, serviront à relever les sociétaires ouvriers et ouvrières de l'état de profonde misère dans lequel ils se trouvent.

La mutualité des tailleurs-unis n'entend donc porter aucune perturbation

dans le commerce, elle se propose seulement d'améliorer le sort des travailleurs de son état tout en livrant au public des objets *bien et dûment* établis.

IV. *Eléments de succès.* — Les éléments de succès consisteront avant tout dans les principes de bonne foi, d'honneur et de probité qui guideront la mutualité des tailleurs-unis : et même, avec le temps, dans quelques avantages offerts aux pratiques.

Aucun objet ne sortira de la maison centrale des tailleurs-unis, ou de ses succursales. sans qu'une estampille *très-voyante* ne constate l'origine de l'objet confectionné, c'est-à-dire, le nom du fabricant de l'étoffe, du coupeur et de l'ouvrier.

V. *Nombre des sociétaires.* — Le nombre des sociétaires maîtres-tailleurs, coupeurs, ouvriers couseurs et ouvrières couseuses, ne pourra pas dépasser cinq mille. *Trois cents* sociétaires suffiront pour commencer les opérations de la mutualité.

VI. *Ressources dont l'association peut disposer.* — Les ressources dont la mutualité des tailleurs-unis peut disposer consistent :

1° Dans une cotisation d'un franc par semaine, versé par chaque sociétaire, représentée ultérieurement par des actions ;

2° Dans une souscription d'action.

Lorsque la mutualité sera au grand complet de cinq mille sociétaires, la cotisation annuelle montera à 250,000 fr.

Dès aujourd'hui les sociétaires atteindront bientôt le nombre de mille, ce qui fournira 50,000 fr. à la fin de l'année : plus 2,000 fr. provenant de deux francs versés en souscrivant.

On peut compter sur une souscription *immédiate* d'action de 10,000 fr.

La mutualité des tailleurs-unis posséderait donc, lors de la constitution définitive des premiers sociétaires, au moins 12,000 fr. comptant.

VII. *Avances de l'Etat.* — Le travail de cinq cents sociétaires pouvant suffire à une vente annuelle en confection (belle, moyenne et inférieure) de cinq cents mille francs, la mutualité des tailleurs-unis demande une avance du cinquième de cette somme, soit cent mille francs.

Les avances seraient échelonnées de la manière suivante :

1re	25 août 1848...........	50,000 fr.
2e	5 janvier 1849........	25,000
3e	15 février 1849........	25,000
	Total.........	100,000 fr.

VIII. *Remboursement des* 100,000 *fr. à l'État.* — A partir de la deuxième année révolue, c'est-à-dire, à partir du premier septembre 1850, la mutualité des tailleurs-unis remboursera l'Etat en raison de vingt mille francs par an, en quatre paiements de cinq mille francs chacun.

Une partie du remboursement pourrait aussi être opérée en nature : en effet, la mutualité des tailleurs-unis se propose de demander au gouvernement la confection des équipements, etc., etc.

(Pièce C.)

Projets de statuts (bases).

§ 1er *Du but moral.* — Art. 1er. Les sociétaires de la *Mutualité des tailleurs-unis* se réunissent dans le but de s'entre aider et de relever, par des secours réciproques, le moral des moins bien partagés d'entre eux.

§ 2. *Du but matériel.* — Art. 2. Les sociétaires connaissent la puissance du travail et du temps, lorsque l'un et l'autre sont bien employés ; ils concentrent leurs efforts pour régulariser, autant que faire se pourra, le travail des tailleurs unis, de telle sorte que chaque sociétaire, homme ou femme, puisse arriver à jouir, dans l'année, *de trois cent dix jours* de travail.

§ 3. *Du capital.* — Art. 3. Le capital et le fonds de roulement de la mutualité des tailleurs-unis est limité, pour le moment, à cinq cent mille francs : il pourra être porté à plusieurs millions.

§ 4. *Des actions.* — Art. 4. Il y aura deux catégories d'actions :

1° Actions pouvant être délivrées à des citoyens *non* tailleurs ; 2° actions délivrées aux sociétaires tailleurs.

Les premières seront au porteur ;

Les deuxièmes seront nominatives, *non* transmissibles par endossement pendant les premières cinq années.

La cession devra toujours être faite à des tailleurs.

Les actions au porteur seront de *dix* francs.

Les actions nominatives seront de *cinquante* francs, divisées en cinq coupons de dix francs chacun.

Les actions au porteur seront au nombre de *dix mille*.

Les actions nominatives seront, *quant à présent,* au nombre de huit mille, soit :

10,000 actions de 10 francs.............	100,000 francs.
8,000 — 50	400,000
	500,000

§ 5. *De l'amortissement des actions.* — Art. 5. Les cent mille francs d'actions délivrées aux citoyens *non* tailleurs seront remboursés dans l'espace de cinq ans, à partir de la troisième année de l'installation de la mutualité, c'est-à-dire à raison de 20,000 francs par an.

Le tirage sera fait au sort.

Le capital des actions délivrées aux tailleurs ou aux sociétaires, ne pourra être remboursé qu'à partir de la *dixième* année révolue.

§ 6. *Des intérêts des capitaux.* — Art. 6. Les intérêts du capital ou des actions sont fixés à 3 fr. 65 cent. pour 100, ou à *un* centime par jour par chaque *cent* francs de capital.

§ 7. *Des bénéfices* dus *au capital.* — Art. 7. Les intérêts du capital, sous forme de bénéfice, dividendes, etc, ne pourront pas dépasser *un* centime par jour pour chaque cent francs du capital.

Art. 8. Le *maximum* des intérêts du capital actionnaire ne dépassera donc

jamais 7 fr. 30 cent. pour *cent* francs, c'est-à dire environ 7 1[2 pour cent.

§ 8. ***Des avantages faits aux sociétaires.*** — Art. 9. Les sociétaires, c'est-à-dire les membres effectifs de la mutualité des tailleurs-unis, maîtres tailleurs, coupeurs, ouvriers couseurs et ouvrières couseuses, jouiront de tout le restant des bénéfices, défalcation faite, pendant les premières années, de l'amortissement nécessaire pour rembourser les cent mille francs prêtés par l'Etat, et les cent mille francs d'actions souscrits par les citoyens *non* tailleurs.

§ 9. *De la durée de la mutualité.* — Art. 10. La durée de la mutualité des tailleurs-unis est fixée à trente ans.

Art. 11. A la fin de la *vingtième* année, il sera statué sur la prolongation de cette époque ou sur la liquidation définitive à la fin de la trentième année.

§ 10. *Des immeubles de la mutualité.* — Art. 12. Au fur et à mesure que la mutualité réalisera des bénéfices, ou qu'elle verra augmenter le nombre de ses cotisations, elle convertira une partie des bénéfices et une partie des capitaux provenant des cotisations en une ou plusieurs fermes, qui constitueront les immeubles de la mutualité.

Art. 13. Les immeubles acquis à la mutualité ne pourront pas être vendus. Les sociétaires en resteront les propriétaires, en vertu de leurs *titres nominatifs*, soit directement, soit par leurs héritiers.

Art. 14. Si ces derniers n'appartiennent plus au corps d'état des tailleurs, la mutualité se réserve le droit d'acheter leurs titres, qu'elle cédera à de nouveaux sociétaires tailleurs.

Art. 15. Les sociétaires, hommes ou femmes, âgés de cinquante ans, auront le droit d'être admis dans les fermes de la mutualité, après avoir été sociétaires pendant dix ans, et avoir versé leur cotisation pendant ce laps de temps.

§ 11. *Du prix de la main-d'œuvre en général.* — Art. 16. Tout les objets dont la confection rapporte aujourd'hui à l'ouvrier et à l'ouvrière *moins* de quinze centimes *par heure* de travail, seront augmeutés jusqu'à ce taux.

Art. 17. Les calculs moyens les plus exacts seront dressés à cet effet, car le prix de quinze centimes par heure de travail est considéré comme *le plus bas possible* par la mutualite des tailleurs-unis. Cette disposition améliorera immédiatement le sort des ouvrières-couseuses.

Art. 18. La main-d'œuvre sera portée le plutôt possible au taux auquel elle était en 1830.

(Suivent des détails sur le personnel de la Direction dont la nomination aurait été soumise à l'élection, etc., etc.)

Pour ne pas interrompre, par nos observations, l'historique de la *mutualité des tailleurs-unis,* ajoutons à ces trois pièces les pièces D et E, dont la première renferme la réponse du conseil d'encouragement, et la seconde une nouvelle lettre explicative de la *mutualité des tailleurs-unis* au ministre de l'agriculture et du commerce.

(Pièce D. — Réponse ministérielle aux pièces A, B, C, ci-dessus.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

(Bureau des Associations ouvrières.)

Citoyen,

Vous m'avez adressé une demande tendant à obtenir, sur le crédit de trois millions voté par l'Assemblée nationale, un prêt de 100,000 fr. pour l'exploitation en Société d'un établissement de tailleurs-coupeurs.

Le Conseil d'encouragement, auquel j'ai soumis cette demande, n'a pas vu dans la réunion d'une partie des ouvriers strictement nécessaires à l'exploitation de l'entreprise, et réduites à des limites si étroites, une association formée dans l'esprit du décret du 5 juillet, lequel a particulièrement en vue de favoriser la généralité des travailleurs. En conséquence, il a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu de donner de suite à votre demande.

Je ne puis que partager cette opinion en vous exprimant mes regrets.

Salut et fraternité.

Le ministre de l'agriculture et du commerce.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le chef de la division du commerce intérieur,

AUG. DELAMBRE.

Paris, 29 août 1848.

(Pièce E.)

Paris, le 20 septembre 1848.

Monsieur le Ministre,

Les événements de juin avaient profondément remué les entrailles de la France. L'Assemblée nationale, en s'élevant à des considérations d'un ordre supérieur, lança le décret du 5 juillet *concernant les associations entre ouvriers, et entre patrons et ouvriers.*

L'Assemblée nationale avait visé juste ; elle voulait soulager la profonde misère des travailleurs, leur donner de l'espoir et du courage.

Un conseil d'encouragement fut immédiatement constitué ; à la date du 12 juillet il publia une circulaire explicative.

Cette circulaire renferme les passages suivants :

« L'Assemblée nationale, pénétrée du désir de voir s'améliorer la condition » des travailleurs, et du devoir qui lui est imposé de concourir, par les » moyens dont elle peut disposer, *à faire passer les travailleurs de l'état de* » *salariés* A CELUI D'ASSOCIÉS VOLONTAIRES, a voulu encourager l'esprit d'as- » sociation.

» Convaincue que l'association libre et volontaire répond parfaitement au » but qu'elle se propose, elle offre, par le crédit ouvert au ministre de l'agri- » culture et du commerce, un concours sérieux et efficace à toutes les so- » ciétés industrielles, constituées de manière à placer l'ouvrier dans une » position supérieure à celle de *simple salarié*. »

Ce document est vu et approuvé par M. le ministre de l'agriculture et du commerce.

La corporation des tailleurs, hommes et femmes, prit au sérieux des promesses aussi explicites.

Sous le nom de *Mutualité des tailleurs unis*, et en suivant ligne par ligne toutes les conditions imposées par la circulaire du 12 juillet, les tailleurs de Paris adressèrent à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, trois pièces : la première renfermait une lettre d'envoi sur l'objet de la mutualité; la deuxième comprenait le but de la mutualité; la troisième les principales bases d'un projet de statuts.

Comme nous le disions : « notre œuvre était une œuvre de fraternite républicaine. »

Sans prétendre avoir du premier jet conçu les meilleures conditions de ce genre d'association, nous avons la conviction intime d'avoir approché du but que se proposait l'Assemblée nationale et le Conseil d'encouragement, lorsqu'ils publièrent le décret du 5 juillet et la circulaire du 12. Nous avions surtout cherché à entourer notre œuvre « *des garanties sérieuses de succès et de durée* », dont parle la circulaire.

Et d'abord, que se proposait la *Mutualité des tailleurs unis* en voulant fonder une grande maison d'habillement pour hommes; elle ne voulait, comme dit la circulaire, que « *faire passer les travailleurs de l'état de salariés à celui d'associés volontaires* », — « *placer l'ouvrier dans une position supérieure à celui de simple salarié;* » Pour arriver à ces résultats, elle réunissait l'activité d'un grand nombre de travailleurs en habillement, en les faisant concourir vers le même but. Le projet excluait toute idée de spéculation ; comment en aurait-il été autrement, puisque l'objet de la mutualité devait :

« Assurer des secours aux sociétaires infirmes ;

» Garantir une pension alimentaire aux infirmes, aveugles, paralytiques ou ne pouvant plus travailler à cause de leur grand âge ;

» Adopter les orphelins des sociétaires ;

» Venir en aide aux sociétaires sans ouvrage, subissant un chômage forcé ;

» Régulariser les prix des façons proportionnellement au fini de l'ouvrage et aux heures de travail y employées; etc., etc... »

Or, dans les circonstances actuelles du travail en habillement, on comprend qu'il eut été impossible d'arriver à mettre en pratique ce programme fraternel, sans les plus grands, les plus nobles efforts de la part de la *Mutualité*.

Et cette *Mutualité* était composé de maîtres tailleurs, de coupeurs, d'ouvriers couseurs et d'ouvrières couseuses, personne n'était exclu; car l'exclusion c'est la lutte; l'exclusion est anti-républicaine.

Il y a plus, un article spécial des statuts eut apporté immédiatement une

amélioration *notable* au sort des ouvrières-couseuses, sort affreux et qui arrache des larmes de sang aux hommes de cœur qui en ont vu le navrant spectacle.

Nous le confessons, la *mutualité* s'énorgueillissait de pouvoir débuter en venant au secours, d'abord et avant tout, des ouvrières-couseuses.

Pour le moment, et comme il faut des limites graduelles à tout, nous n'appelions, dans la *mutualité,* que cinq mille sociétaires ; mais comme le capital était illimité, il s'en suivait logiquement que le nombre de cinq mille aurait pu s'accroître jusqu'au nombre d'ouvriers nécessaires au travail en habillements de Paris.

La *Mutualité* n'oubliait pas, en effet, que la corporation des tailleurs de Paris et de la France devait se régulariser, et par conséquent elle aurait étudié la grave question de l'accroissement *rationnel* du nombre des ouvriers et ouvrières en habillement, pour prévenir, si cela eut été nécessaire, avec l'aide de l'Etat et la sanction de l'opinion publique, qu'un trop grand nombre de citoyens ne vint jeter la perturbation dans cette branche du travail national.

La *Mutualité* se fut élevée au rang de législateur, car elle comprenait sa mission par le cœur et par l'intelligence.

Eh bien ! monsieur le Ministre, tant et de si nobles efforts ont été traité, avec une légèreté inouïe ; il paraîtrait même que notre projet n'a pas été lu, car dans une réponse, en date du 29 août dernier, on y baptise notre grande mutualité du nom d'établissement des *tailleurs-coupeurs.*

Cette lettre ajoute : « Le conseil d'encouragement n'a pas vu, dans la réu-
» nion d'une partie des ouvriers *strictement* nécessaires à l'exploitation de
» l'entreprise, et réduites à *des limites si étroites*, une association formée
» dans l'esprit du décret du 5 juillet. » Or, d'après ce que nous venons de vous rapporter, monsieur le Ministre, sur la *Mutualité des travailleurs unis*, il est évident que cette phrase n'est qu'une banalité à l'usage des hommes qui ne vont pas au fond des choses, qui n'en comprennent ni le but ni la portée.

N'est-il pas inconcevable que l'on donne le nom d'entreprise réduite à de très-étroites limites, à une Mutualité qui débute par l'association de cinq mille citoyens, et qui possède un capital illimité.

Monsieur le Ministre, dans les circonstances solennelles dans lesquelles se trouve la société française, nous avons cru nécessaire d'en appeler auprès de vous. Nous vous prions de juger notre œuvre de fraternité républicaine.

Quant à nous, nous le déclarons hautement, la vérité nous y convie, la morale publique nous l'ordonne, nous en appelerons, en dernier ressort, à tous nos concitoyens. Nous rendrons notre projet du domaine public, et nous ferons ressortir comment le décret du 5 juillet a été interprêté.

La République ne peut s'appuyer que sur la vérité, et la vérité a pour emblême un signe qui réfléchit les vices ou les vertus.

Salut et respect.

Pour la *Mutualité des tailleurs-unis*,

LES DÉLÉGUÉS.

Après la légèreté incroyable que l'on retrouve dans la réponse du conseil d'encouragement (pièce D), inutile d'ajouter que cette nouvelle lettre (pièce E) resta sans réponse.

CHAPITRE III.

CE QU'AURAIT DU FAIRE LE CONSEIL D'ENCOURAGEMENT EN FAVEUR DE LA CORPORATION DES TAILLEURS DE PARIS ET DE LA PROVINCE.—PREMIÈRES RÉFORMES. — STATISTIQUES DU TRAVAIL. — LES LÉGISLATEURS.

I.

Si le conseil d'encouragement eût compris l'obligation grande que lui imposait son nom et sa mission, s'il eût compris les profondes misères du peuple, s'il eût senti vibrer dans son cœur la fibre populaire, il eût répondu aux idées élevées de la Mutualité des tailleurs-unis, par des paroles non moins chaleureuses, et par des pensées non moins élevées.

C'est ainsi que l'on porte d'abord la consolation dans le cœur des affligés et des souffrants, c'est ainsi que l'on enseigne le peuple, c'est ainsi qu'on lui ouvre les portes de l'espérance.

Après les paroles de fraternité, qui versent sur les cœurs ulcérés le baume de l'ardente charité sociale, le conseil d'encouragement eût hardiment, résolûment plongé le scalpel de l'analyse dans la corporation des tailleurs de Paris; il eut voulu en sonder les plaies, en constater le martyre, et trouver les moyens de guérison.

La Mutualité des tailleurs-unis lui en avait indiqué la voie, en déclarant qu'elle s'occuperait *des moyens d'empêcher le chômage.*

Or, toute la question est là.

Le conseil d'encouragement aurait donc dû rechercher immédiatement une méthode pour calculer les chômages FORCÉS des différents corps d'état, — l'appliquer à celui des tailleurs, et en tirer d'utiles enseignements.

Ces calculs l'eussent amené à constater, d'une manière directe et mathématique, la plaie profonde qui dévore les travailleurs, preuve irrécusable du désordre social dans lequel nous vivons.

Voici sur quelles données la Commission aurait pu parvenir à calculer le chômage des ouvriers et des ouvrières en habillement pour hommes : Nombre d'objets ou de vêtements neufs consommés annuellement à Paris;—Heures de travail employées à la confection de chaque objet;

Ces deux éléments du calcul eussent produit le temps, ou le nombre d'heures nécessaires à la confection des objets d'habillements neufs pour la consommation annuelle de Paris.

Ce résultat obtenu et mis en rapport avec les 310 jours de travail annuel et régulier, à 10 heures par jour, d'un ouvrier, eut fait connaître le NOMBRE D'OUVRIERS NÉCESSAIRES à la confection générale des habillements consommés annuellement.

D'où le chômage FORCÉ des ouvriers, si leur nombre *réel*, dans Paris, eut été de beaucoup supérieur à celui donné par ces calculs d'approximation.

II.

Venons à l'application. Les quatre tableaux suivants (M, N, O, P,) feront mieux ressortir nos calculs. Les évaluations indiquées sont celles de la confection. On sait que la presque totalité des habillements est livrée aujourd'hui à la consommation par ce nouveau genre de spéculation.

TABLEAU M.

Habillements pour homme : belle confection.

Calculs basés sur la confection de 10,000 objets.

OBJETS.	Nombre d'objets sur 10,000.	Prix par objet à la vente.	Totaux des prix à la vente.	Façon par objet.	Totaux des prix de façon.	Heures de travail par objet.	Totaux des heures de travail.	Salaire de l'ouvrier par heure de travail.	Année de travail de l'ouvrier; 310 j. à 10 h. de travail.
Habits	200	90 f.	18,000f.	12f. »	2,400f.	48	9,600	25 c.	775 f.
Pantalons	4,000	30	120,000	1 75	7,000	13	52,000	13	403
Gilets	3,000	20	60,000	1 75	5,250	13	39,000	13	403
Redingotes	800	80	64,000	11 »	8,800	44	35,200	25	775
Pardessus	700	80	56,000	9 »	6,300	36	25,200	25	775
Tweens	500	65	32,500	8 »	4,000	33	16,500	24	744
Coachman	500	65	32,500	8 »	4,000	33	16,500	24	744
Steeple-chase	300	50	15,000	7 »	2,100	30	9,000	23	713
	10,000		398,000		39,850		203,000		

TABLEAU N.

Habillements pour homme : moyenne confection.

Calculs basés sur la confection de 10,000 objets.

OBJETS.	Nombre d'objets sur 10,000.	Prix par objet à la vente.	Totaux des prix à la vente.	Façon par objet.	Totaux des prix de façon.	Heures de travail par objet.	Totaux des heures de travail.	Salaire de l'ouvrier par heure de travail.	Année de travail de l'ouvrier; 310 j. à 10 h. de travail.
Habits	100	60 f.	6,000f.	10f. »	1,000f.	44	4,400	22c.	682 f.
Pantalons	4,000	20	80,000	1 50	6,000	12	48,000	12	372
Gilets	3,000	12	36,000	1 50	4,500	12	36,000	12	372
Redingotes	400	55	22,000	9 »	3,600	40	16.000	22	682
Pardessus	300	60	18,000	7 »	2,100	33	9,900	21	651
Tweens	700	50	35,000	6 »	4,200	30	21,000	20	620
Coachman	700	50	35,000	6 »	4,200	30	21,000	20	620
Steeple-chase	400	40	16,000	5 »	2,000	26	10,000	19	589
Jacquettes	400	30	12,000	4 »	1,600	22	8,800	13	403
	10,000		260,000		29,200		175,100		

TABLEAU *O*.

Habillements pour homme : confection inférieure.

Calculs basés sur la confection de 10,000 objets.

OBJETS.	Nombre d'objets sur 10,000.	Prix par objet à la vente.	Totaux des prix à la vente.	Façon par objet.	Totaux des prix de façon.	Heures de travail par objet.	Totaux des heures de travail.	Salaire de l'ouvrier par heure de travail.	Année de travail de l'ouvrier ; 310 j. à 10 h. de travail
Redingotes.	100	40 f.	4,000f.	7f. »	700f.	33	3,300	21 c.	651 fr.
Pantalons.	4,000	8	32,000	1 »	4,000	10	40,000	10	310
Gilets.	2,000	6	12,000	1 »	2,000	10	20,000	10	310
Paletots.	500	20	10,000	3 »	1,500	18	9,000	16	496
Tweens.	500	20	10,000	3 »	1,500	18	9,000	16	496
Jacquettes.	1,500	18	27,000	2 50	3,750	15	22,500	16	496
Vareuses.	1,000	8	8,000	1 »	1,000	12	12,000	8	248
Saute-en-barque.	200	20	4,000	2 50	500	15	3,000	16	496
Vestes.	200	16	3,200	2 50	500	15	3,000	16	496
	10,000		110,200		15,450		121,800		

TABLEAU *P*.

Habillements pour homme : basse confection.

Calculs basés sur la confection de 10,000 objets.

OBJETS.	Nombre d'objets sur 10,000.	Prix par objet à la vente.	Totaux des prix à la vente.	Façon par objet.	Totaux des prix de façon.	Heures de travail par objet.	Totaux des heures de travail.	Salaire de l'ouvrier par heure de travail.	Année de travail de l'ouvrier ; 310 j. à 10 h. de travail
Pantalons.	4,000	4 f.	16,000f.	» 50	2,000f.	6	24,000	8 c.	248 f.
Gilets.	2,000	4	8,000	» 50	1,000	6	12,000	8	248
Paletots.	1,000	10	10,000	2 »	2,000	15	15,000	13	400
Tweens.	1,000	10	10,000	2 »	2,000	15	15,000	13	400
Jacquettes.	1,000	6	6,000	1 50	1,500	12	12,000	12	372
Vareuses-sacs.	500	6	3,000	1 »	500	10	5,000	10	310
Vestes algériennes.	500	6	3,000	1 »	500	10	5,000	10	310
	10,000		56,000		9.500		89,000		

Analysons ces 4 tableaux.

Confection (main-d'œuvre).

La belle et la moyenne confection, à l'exception des gilets et des pantalons, sont exécutés par des ouvriers.

La confection inférieure et la basse confection, à l'exception des redingotes et des paletots, sont faites par des ouvrières.

Salaires (leurs taux).

Les ouvriers couseurs travaillant régulièrement 10 heures par jour gagnent de 496 à 775 fr. par an.
Les ouvrières couseuses travaillant régulièrement 10 heures par jour gagnent de 248 à 403 fr par an.
Le salaire par *heure* de travail varie, pour les ouvriers, entre 16 et 25 c.
Le salaire par *heure* de travail varie, pour les ouvrières, entre 8 et 13 c.

Temps employé à la confection (année de 310 jours).

10,000	objets	en belle confection	peuvent être exécutés	par 66	ouvriers	travaillant	régulièr.	10 h. par j.
10,000	—	moyenne confection	— —	par 57	—	—	—	—
10,000	—	confection inférieure	— —	par 39	—	—	—	—
10,000	—	basse confection	— —	par 29	—	—	—	—
				191				

191 ouvriers et ouvrières, en chiffres ronds, 200, peuvent exécuter en un an 50,000 objets, pour une valeur de 824,200 fr., en travaillant 588,550 heures.

45,000 ouvriers et ouvrières pourront exécuter en un an 11,250,000 objets d'une valeur 185,625,000 fr., en travaillant 131,343,750 heures.

Voilà les chiffres sur lesquels nous baserons nos calculs pour évaluer le nombre d'ouvriers tailleurs nécessaire à la consommation de Paris, et partant le chômage.

III. *Consommation présumée de Paris en objets d'habillements pour hommes* : 460,000 *consommateurs.*

La population de Paris, comme nous l'avons vu (*Première partie, chap.* 1[er], § 3), renferme, dans les deux classes des professions libérales et commerciales, 130,000 personnes du sexe masculin, et, dans les professions mécaniques et salariés, 370,000 personnes : total 500,000.

En défalcant de ce nombre les enfants *au-dessous* de 5 ans, et les vieillards *au-dessus* de 80 ans, dont la consommation en habillement est peu considérable, il restera 460,000 consommateurs de 5 à 80 ans.

En admettant, ce qui est beaucoup, que chaque personne de 5 à 80 ans consomme 6 des objets contenus dans les tableaux M, N, O, P, la consommation de Paris, en habillements *neufs* d'hommes, serait de 2,760,000 objets, ou de 45,540,000 de francs, soit de 100 fr. par an et par personne.

Objets confectionnés à Paris pour l'extérieur et les départements.

La valeur des habillements *neufs*, exportés en 1846, a été de 7,200,740 francs (*chiffre officiel*).

En supposant qu'il en ait été expédié pour 7 à 8 millions de francs dans les départements, le total des objets *neufs*, consommés à Paris et exportés de Paris, aurait monté, en 1846, à 3,180,000 objets d'habillements pour homme, représentant une valeur de 60,720,000 francs, y compris 8 millions de francs pour façons.

IV. *Chômage forcé.*

Habillements neufs. — Or, 3,680,000 objets n'étant que la troisième partie de 11 millions d'objets que les 45,000 ouvriers et ouvrières de Paris pourraient exécuter, il s'en suit que Paris n'offre d'ouvrage RÉEL

que pour 15,000 ouvriers et ouvrières en habillements *neufs*, travaillant d'une manière *régulière* pendant 310 jours de l'année.

Habillements vieux. — Si l'on ajoute maintenant, au nombre des 15,000 ouvriers travaillant dans le neuf, le nombre probable d'ouvriers travaillant dans le vieux, on aura le nombre total d'ouvriers couseurs et d'ouvrières couseuses nécessaires pour Paris.

Supposons que chaque consommateur de Paris, dont le nombre de 5 ans à 80 est de 460 mille, dépense, en raccommodage fourni à des ouvriers ou ouvrières en habillement, 8 francs par an, ce qui est beaucoup, le salaire de la façon qui en résulterait serait de 3,680,000 fr.

Or, ce chiffre étant à peu près la moitié de celui de la façon en objets *neufs*, il s'en suit qu'il peut représenter la moitié du nombre des ouvriers en neuf, soit 7,500 autres ouvriers couseurs ou ouvrières couseuses travaillant également 310 jours de l'année.

La façon, en habillements neufs et vieux de Paris, n'exige que 22,000 à 23,000 ouvriers couseurs ou ouvrières couseuses.

Donc, Paris renferme exactement le double des ouvriers ou ouvrières en habillement dont il aurait besoin, soit 22,000 à 23,000 ouvriers en plus dans cette branche du travail de la capitale : d'où le chômage forcé.

V. *Conséquence de cet état de choses.*

Salaires. — Les salaires des ouvriers couseurs et des ouvrières couseuses tombent immédiatement de moitié pour la généralité des ouvriers. Les 496 à 775 francs que pourraient gagner les premiers se réduisent de 248 à 387 francs ; les 248 à 403 francs des secondes tombent à 124 et à 201 francs.

Temps. — Les pertes de temps des ouvriers augmentant, le chômage devient *forcément* de *six* mois dans l'année.

Pertes pour la société. — Le capital social perd, par le chômage de ces 45,000 ouvriers, le fruit de 65,650,000 heures de travail, perte équivalente à *cent* millions de francs au moins pour la richesse sociale : la morale publique en est atteinte par les vices qu'enfantent toujours l'oisiveté et la misère.

Cette effrayante vérité, constatée par la méthode que nous venons d'indiquer, ou par une méthode analogue plus perfectionnée dans les détails, la Commission d'encouragement aurait dû rechercher si la spéculation purement industrielle d'achat et de vente a jeté la perturbation dans la corporation des ouvriers tailleurs, question non moins importante, car elle renferme la vie du travailleur.

Nous allons le voir.

VI. 1831. — 1848. — *Maisons de confection.*

Avant 1830, le nombre des ouvriers tailleurs était bien moindre, toute proportion gardée, qu'il ne l'a été depuis 10 à 12 ans. — Le nombre des ouvrières-couseuses (culotières, giletières) était restreint.

L'ouvrier tailleur gagnait 3 à 4 fr. par jour, pendant la bonne saison, (du 15 octobre au 15 décembre; — du 15 avril, à la fin juin) c'est-à-dire pendant 150 jours. La bonne saison lui rapportait, *au moins*, de 500 à 600 fr.; la morte saison, 250 fr., soit, pour l'année entière, 850 à 900 fr. — L'ouvrier tailleur pouvait vivre.

La révolution de juillet porta, plus qu'on ne le pense communément, de profonds changements dans l'ordre économique. Malheureusement, tout en déployant des forces qui étaient restées jusqu'alors à l'état latent, elle en surexcita d'autres outre mesure.

L'esprit de spéculation qui paraissait s'être concentré à Paris, en 1823 et 1825, dans les funestes affaires des achats en terrain, et dans la construction de nouveaux quartiers (1), s'étendit bientôt à toutes les branches du travail. Le vocabulaire même de l'industrie et du commerce changea, et, à côté de décorations magnifiques dans les boutiques, on inscrivit, sur la devanture, des qualifications incroyables.

Le règne de l'industrialisme arrivait à grand renfort de trompettes, de prospectus et de réclames. Ce n'était plus comme dans le quartier des Lombards ou des Bourdonnais, ces types encore vivant de l'ancien négoce de Paris, ce commerce de père en fils, ce commerce *de la famille*, se perpétuant d'âge en âge, et tenant compte souvent, bien plus de *bonne renommée que de ceinture dorée*, mais c'était le commerce par la *seule* force du capital, industrialisme éhonté, nomade, — anonyme qui, sans talent spécial et sans vergogne, entreprend n'importe quel genre de transactions, pourvu qu'il trouve à assouvir sa rapacité.

Tourbillon qui s'abat sur la plaine; il s'élance pour un instant dans l'atmosphère, mais bientôt, s'affaissant sous son propre poids, il disperse au loin, tout meurtris et brisés, les objets qu'il avait élevé dans sa course aventureuse.

Hélas! combien de pauvres ouvriers, combien de petits bourgeois, fatalement alléchés, ont été broyés par le dévorant météore.

Ils croyaient entreprendre une course triomphale vers la fortune, et les spéculateurs anonymes les précipitaient dans l'hôpital.

Le travail des maîtres et des ouvriers tailleurs ne devait pas échapper à la spéculation, car 50 à 60 millions, présentant un bénéfice de 10 à 12 millions, sont toujours bons à exploiter.

---

(1) Voir les *Études sur Paris*, par M. Perreymond.

Les maisons de confection surgirent : leur berceau ne fut pas somptueux. La sale petite rue des *Cinq Diamants* vit instaurer la *spéculation* en habillements pour hommes ; on y confectionna des pantalons et des gilets à bas prix ; des ouvrières *peu habiles*, gagnant 10 sous par jour, y furent employées.

Une révolution profonde venait de s'accomplir dans le métier de tailleur.

La tradition fut entièrement rompue, le désordre le plus complet renversa l'ordre qui existait encore, la confusion régna et gouverna.

Le dernier fripier du carreau du Temple, occupé jusqu'alors à retourner, à arranger les vieux habits, le premier *industriel* venu, avaient-ils des capitaux, ils pouvaient monter une maison de confection, c'est-à-dire arriver *per fas* et *per nefas*, en ne tenant compte ni de la science du maître tailleur, ni du droit d'un ouvrier habile, à livrer au public des habillements *au rabais*.

Le capital broyait le talent sous ses pas.

Antique et vénérable règlement des métiers de Paris, combien tu étais plus sage et prévoyant, lorsque tu établissais les deux lois suisantes :

» Il es ordené que nul frepiers ne s'entremète de taillier de neuf, ni » li tailleur de tailler garnemenz viez (vieux).

« Il est ordené que nus (nul) tailleur de robes ne pourra ouvrer a jour » de dyemanche, ne a jour de feste que commun de ville doie foirier.

La vente au rabais spécula sur la misère de l'ouvrier, ou sur le travail au rabais. La spéculation à la vente au rabais n'en devint pas moins lucrative pour l'industriel capitaliste. La confection grandit. Déjà en 1832 et 1833, elle s'éleva aux *grandes pièces* d'habillements d'été, telles que paletots, vestes, blouses-tailles.

Une maison renommée de Paris, de la place des Victoires, fit de la demi-confection, en s'engageant à livrer des grandes pièces (habits, redingotes, par-dessus) en vingt-quatre heures.

De 1835 à 1845, la confection se développa de plus en plus ; arrêtée un instant en 1846, elle se releva en 1847 et 1848.

Pendant ces dernières années il y avait, et il y a encore, des maisons qui font pour plusieurs millions d'affaires par an, chiffre auxquels n'était jamais arrivé la plus forte maison de maître tailleur.

Mais lorsque l'un des éléments de la production ou du travail est injustement sacrifié à un autre, des désordres sans nombre en surgissent.

La confection, ne tenant nul compte du talent dans l'art du tailleur, toute personne sachant tenir une aiguille à la main, devenant ouvrier en habillement ; aussi le nombre des ouvriers et des ouvrières, en aug-

mentant démesurément au *seul* profit de la spéculation, livrait à la misère et à la faim des milliers d'ouvriers, et des plus habiles.

Voilà comment l'industrialisme et la spéculation, en s'abattant sur le métier de tailleur, porta la plus grande perturbation dans ce corps d'état, le livra à la misère et à la faim, en abaissant les salaires et en augmentant outre mesure le nombre des ouvriers.

Il est vrai que les économistes *purs*, dont nous avons déjà parlé (voy. p. 16), les partisans de la liberté illimitée du commerce, et de la concurrence quand même, diraient : qu'importe que la confection a sacrifié 45,000 ouvriers tailleurs, si elle a été profitable à 460,000 consommateurs ? Faut-il préférer l'avantage de la minorité à celui de la majorité ?

Si les économistes purs avaient le sentiment et la notion du juste, un seul mot suffirait pour les convaincre de leur erreur : devant Dieu et la justice, leur dirions-nous, il n'y a ni majorité ni minorité, il y a des êtres dont *chacun* a le droit de vivre en travaillant. La société doit être une mère prévoyante pour TOUS ses membres ; elle doit les éclairer sur les écueils qu'ils peuvent rencontrer dans l'état qu'il veulent entreprendre, et si un genre de travail ne demande, pour être exécuté, que le concours de 1,000 ouvriers travaillant régulièrement, elle doit veiller pour que ce nombre ne monte pas à 2,000 ou 3,000. Serait-ce là, par aventure, limiter la liberté du travail ? Les bornes que l'on place aux abords d'un abîme limiteraient-elles la liberté de s'y engloutir ? Etrange doctrine en vérité, qui, pour courir après une ombre, la liberté de mourir de faim, laisse misérablement se perdre la réalité, la vie et la force de millions de citoyens !

Non ! non ! les infinies variétés de travaux, dont la société a besoin pour marcher dans la voie des progrès, ouvriront toujours un vaste champ au choix du travailleur : la liberté du genre de travail existera toujours, car Dieu a également diversifié à l'infini les aptitudes des hommes, leur goût, leur penchant.

L'ordre préétabli dans les fonctions de l'homme, ne peut être troublé que par l'ignorance des lois qui régissent le travail ; de là la confusion, l'encombrement, le désordre dans les travaux, la misère et la mort prématurée pour le travailleur.

La société doit donc éclairer et déblayer les voies ; les inextricables et ténébreux détours du labyrinthe dans lequel s'exécutent aujourd'hui les travaux, doivent être alignés et ouverts à la lumière du soleil. La société a le droit de veiller et d'instruire ; elle a l'obligation de prévenir le mal et de préparer le bien ; elle doit substituer l'organisation à l'incohérence, le bien-être à la misère. Hors de là, point de salut pour la SOCIÉTÉ ENTIÈRE.

VII. *Maison de confection de la Mutualité des tailleurs-unis.*

Après les faits que nous venons d'analyser, d'après les misères que nous venons de constater, il est évident que la Mutualité des tailleurs-unis avait justement apprécié la position de la corporation des tailleurs, et le moyen proposé pour établir les premières assises de la réforme dans leur corps d état était des mieux choisi.

La maison de confection de la Mutualité des tailleurs-unis, en acceptant la révolution opérée dans leur état, se plaçait immédiatement sur le terrain de la réalisation en entrant hardiment dans le commerce des objets en habillement.

Bientôt les meilleurs ouvriers se fussent groupés autour d'elle, l'esprit d'association réuni à l'esprit de corps eussent opéré des prodiges : toutes les questions économiques qui se rattachent à la meilleure ordonnance possible de la corporation des tailleurs, eussent été comprises, car l'intelligence des tailleurs est vive et prompte.

L'influence de la Mutualité des tailleurs-unis de Paris sur les tailleurs des départements s'établissait ; quelques années eussent suffi pour que tous les tailleurs de France se fussent *connus*, dénombrés, appréciés, et eussent formé une vaste association dans l'intérêt commun.

Les questions capitales du chômage et des salaires auraient été facilement résolues. Des calculs opérés sur le recensement des tailleurs en France et sur la consommation présumable en objets d'habillement eussent fournis des éléments certains pour déterminer les règles d'après lesquelles le nombre des ouvriers couseurs et des ouvrières couseuses devait diminuer ou s'accroître.

C'est alors que la Mutualité des tailleurs-unis, comme elle le dit elle-même (pièce E), se fut élevée au rang de législateur, en comprenant sa mission par le cœur et par l'intelligence.

Les bénéfices de 20 p. 0[0 *net* que réalisent encore aujourd'hui les maisons de confection, auraient apporté un soulagement réel à la corporation, tout en accordant au capital un intérêt raisonnable.

Car il ne faut pas se le cacher, la Mutualité des tailleurs-unis eût bientôt pris la haute main sur les autres maisons de confection, « en » livrant au public des objets *bien et dûment* établis, revêtus d'une » estampille très-voyante, indiquant l'origine de l'étoffe et le nom des » ouvriers (pièce B). »

La mutualité des tailleurs-unis aurait donc fini par embrasser tous les travaux de son état qui s'entreprennent à Paris, c'est-à-dire qu'elle eût bénéficié dans l'intérêt de TOUS les ouvriers de 10 à 12 millions sur les 55 à 60 millions en habillements *neufs* qui s'y consomment.

Les salaires actuels, montant à 8 millions, eussent été par ce moyen

plus que doublés, *sans peser pour cela sur le consommateur.* — L'ouvrier, l'ouvrière auraient gagné leur vie honorablement, la misère aurait été chassée du corps d'état des taileurs par le travail et les épargnes collectives de la corporation. Les justes droits du travail, du talent et du capital en objets d'habillements étaient sauvegardés dans l'intérêt des maîtres tailleurs et des ouvriers.

VIII. *Ce qu'aurait dû répondre le Conseil d'encouragement.*

Citoyens,

Le conseil d'encouragement a été frappéee de la justesse des vues que vous indiquez dans votre projet de Mutualité des tailleurs-unis.

Il se fait un véritable plaisir de les accueillir, car son désir et son devoir est « d'encourager l'esprit d'association, en faisant passer les travailleurs de l'état de salariés à celui d'associés volontaires. »

Le conseil d'encouragement, citoyens, a profité de votre demande pour se rendre compte de la position matérielle ou sociale dans laquelle se trouve aujourd'hui votre corporation. Des recherches faites sur le nombre des ouvriers et des ouvrières de votre état, sur les salaires, sur les désordres que la confection a apportés dans l'économie générale de la corporation, sur son état sanitaire, sur les ouvriers et ouvrières invalides, ont fait connaître au conseil d'encouragement la position de plus en plus malheureuse dans laquelle sont tombés généralement les membres de la corporation.

Mais si les souffrances que vous endurez sont vives, notre désir de les faire disparaître n'est pas moins ardent ; envers vous comme envers les autres corps d'état, nous mettrons en pratique l'adage, aux grands maux les grands remèdes.

Reconstituer le corps d'état des tailleurs sur de meilleures bases, prendre aux anciens règlements ce qu'ils renferment de viable, équilibrer dans une juste mesure la liberté des travailleurs avec l'absolue nécessité de gagner leur vie honorablement, donner aux ouvriers 310 jours de travail par année, faire profiter la corporation des bénéfices créés par son travail, économiser dans le jeune âge pour les vieux jours, rendre salubres les ateliers, ne rien laisser au hasard, prévoir, calculer et se rendre compte ; toutes ces considérations et cent autres amélioreront infailliblement le sort de vos confrères.

Le conseil d'encouragement félicite surtout la Mutualité des tailleurs-unis, de n'avoir pas oublié le triste sort des ouvrières, la société doit au travail des femmes de justes réparations ; il est honorable pour pour vous, il est consolant pour nous de voir une aussi noble pensée préoccuper les ouvriers.

L'entreprise à laquelle vous allez vous dévouer présente des difficultés ; mais, vous le savez, les difficultés disparaissent là où l'esprit d'association grandit. Les 100,000 fr. que vous avez demandés vous sont accordés. Quelques utiles modifications apportées à vos statuts les rendront plus complets. Salut fraternel.

IX. *Réformes apportées dans le corps d'état des tailleurs de Paris et des départements par la corporation elle-même.*

Nous venons de constater la misère de la corporation des tailleurs en France ; elle réclame, comme celle de tous les autres corps d'état, de larges réformes.

Si la commission d'encouragement eut compris sa mission et son devoir, la voie serait déjà ouverte et on marcherait hardiment à la conquête de l'ordre dans le travail.

Mais, pour être efficaces et durables, les réformes doivent être inaugurées par les corps d'état eux-mêmes; elles doivent partir de la conscience et de la raison de chaque ouvrier.

L'ouvrier n'exige pas l'impossible ; il veut seulement, et il en a le droit, vivre honorablement de son travail pendant l'âge de la vigueur, s'assurer une retraite pour ses vieux jours.

Plongé continuellement dans les sombres préoccupations de la misère, son esprit n'arrive pas à percer les ténèbres qui l'enveloppent. Qu'un sillon lumineux vienne à briller sur l'horizon pour lui indiquer la voie du salut, et l'ouvrier entreprendra courageusement le voyage. Les malheurs l'ont rendu défiant, soupçonneux et sceptique ; rendons la force à son âme, la liberté à son esprit, l'espérance à son cœur.

Or la trace lumineuse qu'il doit suivre se trouve dans la brillante clarté que répand autour d'elle la science des chiffres.

Seule elle peut porter la conviction que l'activité humaine ne peut se mouvoir régulièrement qu'en se posant des limites.

Là où un travail régulier ne demande que 10 travailleurs, il ne faut pas qu'il se présente 20 ouvriers du même état. La limite de 10 ne doit pas être franchie, car en la franchissant on sacrifie le bonheur social à l'illusion d'une liberté désordonnée.

Il faut donc que les ouvriers SE COMPTENT et qu'ils proportionnent leur nombre à un travail déterminé. Là est la pierre angulaire de la réforme du travail.

Et, nous le répétons, la réforme doit venir des ouvriers eux-mêmes ; ce qui est imposé n'est pas viable.

Certes les Chaptal, les Molard, les Joseph Montgolfier, les Conté, les

Scipion Périer, les deux Costaz, les Vincens, les B. Delessert, etc., qui posèrent les bases de la législation relative aux fabriques et aux ateliers, étaient des hommes recommandables et éclairés; eh bien! qu'est devenu l'obligation qu'ils ont imposée à chaque ouvrier d'être porteur d'un livret? Une lettre morte. Paris, la ville aux centaines de mille ouvriers, n'a jamais pu délivrer plus de 25,000 livrets.

Mais, dès que les ouvriers auront compris les bienfaits de la *Statistique du travail*, statistique vivante, se renouvelant sans cesse et se perfectionnant toujours, ils sauront l'inaugurer et l'établir sur les données les plus précises. (Voyez *B*, page 371 à l'*Appendice*.)

La statistique du travail, en suivant pas à pas le travailleur et son œuvre, saura tenir compte des inventions mécaniques, qui diminuent le travail; des exigences de la mode, qui le déplacent; elle aura des avertissements pour les uns, des conseils pour les autres.

Qui pourrait dire ce que sont devenus les 11,000 tablettiers et éventaillistes que l'on comptait à Paris en 1812?

La mode, en supprimant les éventails, dut les plonger dans la misère. Aucun avertissement, aucun conseil n'arrivèrent jusqu'à eux; ils moururent probablement chiffonniers.

La statistique du travail préviendra ces chutes; elle ménagera des transitions. Les ouvriers passeront d'un travail connu à un travail similaire.

Les tailleurs, hommes et femmes, de Paris se seraient bientôt rendu compte de leur nombre et du travail à exécuter. Leurs rapports avec la province les eussent complètement édifiés sur les besoins de la corporation.

Chaque quartier de Paris aurait vu s'établir une 20e de groupes d'une 20e d'ouvrières ou d'ouvriers tailleurs, établis dans des ateliers salubres. Distribués ainsi pour la commodité publique, ces ateliers auraient immédiatement amélioré l'état sanitaire de la corporation des tailleurs, dont les nombreuses maladies, fruits des mauvaises conditions locales dans lesquelles s'exécutent leurs travaux, font des tailleurs l'un des corps d'état les plus souffrants, les plus malades; d'autant plus que le métier sédentaire des tailleurs permet à des personnes mal conformées de s'adonner à cet état.

Les invalides de la corporation des tailleurs sont très-nombreux; la vue s'affaiblit vite, surtout dans les mauvaises conditions actuelles du travail; le salaire diminue dans la même proportion. Aussi la pensée, indiquée par la Mutualité des tailleurs unis (pièce *C*), d'acquérir des fermes, au nom de la corporation, pour y placer convenablement les invalides de leur état est-elle très-judicieuse.

En un mot, le projet de la Mutualité des tailleurs unis renfermait les

éléments d'une bonne ordonnance des travaux de la corporation; les heureux effets de l'association eussent transformé ce corps d'état; le bien-être se serait substitué à la misère, la santé aux maladies; les droits du travail et du talent des maîtres tailleurs, des coupeurs et des ouvriers eussent été sauvegardés dans l'intérêt de TOUS.

On le voit, M. Tourret, M. Delambre et le conseil d'encouragement n'ont rien compris ni à la question du travail, ni la question d'association. La caisse de l'Etat est devenue pour eux une caisse philantropique où ils ont puisé pour distribuer plus ou moins mal les 3 millions alloués par le décret du 5 juillet. Soit pauvreté d'esprit, soit manque de courage civil, ils ne se sont pas élevés au rang du législateur; encloués dans la routine, leur œuvre sera stérile et sans portée économique ou sociale.

Ainsi a disparu, tamisé dans l'espace, le dernier rayon de l'astre lumineux du Travail que la révolution de février avait fait poindre à l'horizon. D'épaisses ténèbres enveloppèrent la majorité législative: elle retomba dans les anciens errements et substitua l'ASSISTANCE don la valeur est négative, au TRAVAIL, qui représente l'action et la vie.

Quelques voix généreuses et des hommes de bon vouloir protestèrent, mais la marée montante du *vieux monde* envahit l'Assemblée. La lumière fut mise sous le boisseau. L'année 1848 passa et l'histoire n'a rien à enregistrer d'*officiel* sur la question supérieure du travail.

La commission du gouvernement pour les travailleurs, restée à l'état de commission d'étude, ne put rien entreprendre, car on ne mit pas un centime à sa disposition. Ses efforts furent paralysés, comme ceux des délégués des corporations ouvrières. (Voir *C*, page 371.)

La révolution de février, déviée du but qu'elle devait atteindre, repoussée par les législateurs, arrêta sa marche triomphale vers l'avenir. Elle n'en continue pas moins à remuer le monde; ses sourdes agitations ébranleront continuellement la société, jusqu'à ce qu'elle reprenne à la face du soleil sa mission providentielle.

Législateurs qui n'avez pas compris votre siècle, qu'aurez-vous gagné à ce temps d'arrêt? Rien! — Soumis comme *tous* les autres citoyens aux douleurs du pénible enfantement, vous aurez souffert d'une longue crise, au lieu de vous féliciter d'une prompte délivrance.

Car le jour de la délivrance arrivera. — Dieu et la justice devront régner sur la terre.

CHAPITRE IV.

LA RÉVOLUTION DE LA MISÈRE A PARIS. — RÉGÉNÉRATION DE LA FRANCE PAR LA SCIENCE DU TRAVAIL. — *Charte du travail.* — INGÉNIEURS DE L'ÉTAT. — *Frères agricoles ; — Frères constructeurs.* — CONCLUSION.

I.

Paris, disait Charles-Quint, n'est pas une ville, mais un monde (*non Urbs, sed Orbis*).

Un des plus profonds penseurs du XVII[e] siècle, Vauban, ajoutait : « Paris est à la France ce que la tête est au corps humain ; la ville » dont le royaume ne saurait se passer sans déchoir considérable- » ment. »

La sauvage pensée de faire de Paris un tombeau, où la mitraille broyerait ensemble hommes et choses, ne serait donc pas seulement le plus grand des crimes politiques, ce serait un crime contre l'humanité entière !

Respect aux misères profondes, au dévouement sans bornes, au courage indomptable du peuple de Paris !

Arrière les hommes implacables dont l'étroite et égoïste pensée ne saisit pas le rapport des évènements et résout le problème de la vie par le néant et la mort !

Ah ! lorsque la vague populaire, se divisant en flots tumultueux, s'abat sur les demeures royales et les palais législatifs, pour y briser des couronnes et pour y renverser les tables des lois, épiez, épiez le sens intime et sacré des mille voix qui s'élèvent des profondeurs de la tourmente.

Les cris politiques qui s'entrechoquent dans les airs et font pâlir sur leurs sièges les hommes du pouvoir, ces cris se traduisent par ces mots de l'oraison sainte : « *Donnez-nous, Seigneur, notre pain quoti-* » *dien !* »

Seigneur, que ton règne arrive ! car la misère dessèche nos entrailles, paralyse nos forces, éteint les battements de nos cœurs, détruit l'humanité qui est en nous.

Seigneur, nos enfants subiraient le même sort si, avant de descendre dans le cercueil, nous ne secouions pas à la face du monde, sur les places publiques, le linceuil qui enveloppe déjà nos os décharnés, les haillons qui entrelacent nos vivantes momies.

Et des myriades d'êtres aux visages hâves et flétris, lancés de leurs repaires infects, se répandent dans les rues et les carrefours ; ils étalent

à la face du soleil et à la honte de la société les ravages de la faim; les stygmates de la misère.

Un involontaire frémissement d'horreur s'empare de nos sens : notre âme a besoin de se recueillir avant de reconnaître en eux des frères en Jésus-Christ.

Rome des Scipion, Rome des Césars, Rome des papes, Paris de Philippe-Auguste, Paris de Louis XIV, Paris républicain, Londres d'Élisabeth, Londres de Cromwell, Londres de Robert Peel, antiques cités, capitales modernes, vous avez accumulé et vous accumulez encore dans vos murs la lave brûlante de la misère qui bouillonne et détruit.

Les bannissements, l'ostracisme à l'époque des disettes, les décrets barbares, les ordonnances draconiennes, les lois des pauvres de l'antiquité, du moyen-âge, de la renaissance et de nos jours, les massacres, les prisons, la torture, les léproseries, la déportation, les hospices, les maisons de refuge, les secours de l'état, des paroisses et des bureaux de bienfaisance, les monts-de-piété; toutes ces mesures dictées par l'impérieuse nécessité, la peur, la philantropie ou la charité n'ont pu prévaloir contre le volcan à chair humaine : le cratère toujours béant menace la société de ses violentes explosions.

II.

Hommes du passé, écoutez :

Le signe de la rédemption de la misère, ne se reconnaît ni à ses vains palliatifs, ni à la main qui donne et qui reçoit dans l'ombre; loin d'être recouvert de deuil et de sombres nuances, il brille des plus éclatantes couleurs; il est l'action, la force, la splendeur; son nom est : TRAVAIL. Son champ est immense, ses ressources inépuisables, ses variétés infinies. Le travail se reproduit du travail. Multiplié par lui-même, il se multiplie toujours.

Il ne connaît ni solution de continuité, ni limites, ni temps d'arrêt.

Car le travail c'est la vie, et la vie ne peut être elle-même qu'à la condition de se renouveler, de se répandre sans cesse, de ne s'arrêter jamais.

Le travail incessant et mystérieux de la nature conserve les mondes.

Le travail continuel et tangible de l'humanité préserve les hommes.

Si donc un seul homme, sain de corps et d'esprit, est oisif de son intelligence ou de ses bras, c'est que le travail de l'humanité ne repose point sur ses véritables bases; c'est que la vie ou la production ne circule pas librement dans les muscles du corps social.

De là un VIDE dans la production et la consommation ; de là les crises, les maladies du corps social ; de là la misère, les révolutions, les luttes fratricides.

Mais l'homme *isolé* n'étant que l'un des éléments du corps social, ce n'est point sur lui que doit retomber la responsabilité des souffrances de la société, c'est sur la société elle-même.

L'homme ne pouvant se manifester que par son activité, le travail de l'intelligence ou des bras est pour lui un besoin, une nécessité, une loi de nature.

L'homme ne repousse, et avec raison, que l'excès du travail, car l'excès du travail devient une souffrance, il détruit nos forces, et en les épuisant, il paralyse et abrège la vie.

La mission de la société consiste donc dans l'art et la science de grouper volontairement, d'unir, d'associer toutes les activités humaines, de n'en laisser aucune oisive, de les utiliser toutes dans l'intérêt et la prospérité générale ; en un mot d'ordonner le travail.

Le travail de l'humanité reposera alors sur ses véritables bases : la vie circulera largement dans le corps social et avec la vie, la richesse de production et l'abondance de consommation.

La maladie de la misère aura disparue : le corps social l'aura rejetée loin de lui, en acquérant force, vigueur, puissance, beauté.

L'homme aura accompli la rédemption matérielle. Fils de Dieu, il aura établi le règne de la justice sur la terre.

III.

Or, pour sortir notre pays de la misère dans laquelle il végète et languit, il faut utiliser toutes les forces en hommes, en femmes, en enfants, en moteurs de tout genre, naturels ou artificiels : établir le courant électrique du travail du centre à la périphérie, de la périphérie au centre.

Donner la priorité aux travaux les plus utiles, à ceux qui concernent l'hygiène publique et privée : — assainissement des endroits insalubres dans les campagnes et dans les villes ; — construction de saines habitations ; — nourriture de bonne qualité ; — vêtements, ameublements convenables.

Le domaine de ces travaux renferme la purification de l'air par un bon aménagement des eaux et forêts ; le perfectionnement de l'agriculture, l'art des constructions, la fabrique et le *grand commerce* maritime.

Le perfectionnement et la multiplication de puissants instruments de travail, tels que les mécanismes en tout genre, capables de décupler la force de l'homme : les voies terrestres et fluviales.

Le travail ne manque donc pas ; c'est la *science du travail* que l'on ignore.

IV.

Or, sans entrer dans les détails de la science du travail, il est évident que les travaux se divisent deux grandes sections :

1° Travaux à exécuter sur place, — à station fixe ;

2° Travaux à exécuter par déplacement d'un endroit à un autre, à stations mobiles.

Ce deuxième genre de travaux peut facilement s'ordonner : il est dans l'esprit des temps. Un penseur du XVIIIe siècle remarque avec raison : « que ce qui produit le bien général est toujours terrible, ou pa- » raît bizarre *lorsqu'on commence* TROP TÔT. »

Les travaux de déplacement, que l'on exécute par stations allant d'un endroit à un autre, comprennent des travaux agricoles considérables pour lesquels on manque souvent de bras à des époques déterminées ; — les travaux de construction de maisons, de routes, de canaux, d'irrigation, de dessèchement, de défoncement, etc., etc.

Ces travaux entrepris sur une vaste échelle et conduits avec rapidité sous la triple influence de l'économie de forces, de temps et d'argent, créeraient immédiatement un accroissement considérable du capital national : — de nouvelles richesses.

N'est-il pas honteux pour les propriétaires du sol que la population ait consommé en trente-trois ans pour plus d'UN MILLIARD de fr. en blé étranger ? N'est-il pas honteux pour notre agriculture qu'il existe en France plus de treize millions de citoyens se nourrissant de graines inférieures fades et malsaines ?

N'est-il pas honteux pour l'application de la science agronomique que les travaux si importants du défoncement méthodique des terres ne s'exécutent pas au grand préjudice de la production ? Pourtant qui ignore qu'un terrain ameubli se conserve en un état d'humidité ou de sécheresse convenable : — aux époques pluvieuses il laisse filtrer les eaux surabondantes dans des couches inférieures au-delà même des racines des plantes pivotantes ; — aux époques de sècheresse, il ramène les eaux du sous-sol à la surface par l'admirable puissance de la capillarité.

Eh bien ! sur les 10,000,000 d'hommes valides âgés de seize à soixante ans que compte la France, capables de supporter ces genres de travaux, on peut, sans porter dommage aux autres branches du travail national, en appeler *volontairement* deux millions à l'œuvre.

Chaque département en compterait une division de vingt-deux à

vingt-trois mille, partagés en autant d'escouades, de bataillons ou de groupes communaux de cinquante, cent, deux cents travailleurs, selon les besoins des localités et le genre des travaux.

Le défoncement, l'ameublissement des terres, le creusement des fossés, offriraient en toutes saisons un fonds de travail permanent, sans compter cent autres travaux qui sont rarement exécutés aujourd'hui en temps utile, même dans les grandes exploitations agricoles, soit par manque de bras, soit par économie, soit par ignorance, soit par coupable incurie. L'exemple est contagieux : les propriétaires s'empresseraient les uns après les autres de profiter des avantages de travaux économiques qui doubleraient leurs rentes.

En effet, l'économie la mieux entendue, les avantages les plus positifs résulteraient d'une meilleure ordonnance de certains travaux agricoles pour les propriétaires et pour les ouvriers.

Qu'est-ce qui rend aujourd'hui les travaux des champs très-coûteux pour le propriétaire, peu lucratif pour l'ouvrier? les mauvaises conditions dans lesquelles ils s'exécutent, à savoir :

1° Nourriture pesante peu substantielle et peu stimulante, qui paralyse au lieu d'accroître la force et la santé;

2° Vêtements impropres aux différents genres de travaux, et qui les rendent plus pénibles;

3° Imperfection des instruments de travail;

4° Modicité de rétribution;

5° Monotonie d'un travail exécuté isolément, manquant de cet esprit d'émulation et d'entrain qui se développe toujours au milieu d'un groupe, d'une escouade, d'une réunion de travailleurs;

6° Insolidarité des travailleurs dans le travail, la rétribution, la consommation, et d'où naissent des pertes de temps, de forces et d'argent considérables.

Or, ces mauvaises conditions dans lesquelles s'exécutent les travaux sont loin d'être inhérentes au travail lui-même, elles ne sont que les conséquences d'un régime qu'il est facile d'améliorer, et dont l'urgence d'amélioration n'est que trop visible, puisqu'il produit la misère, au lieu de donner le bien-être.

La solidarité entre les travailleurs détruira les maux que l'insolidarité a fait naître.

Tel fossé de cent mètres de longueur sur un mètre de largeur et de profondeur qui coûte au propriétaire trente-cinq centimes le mètre cube de déblai, dont le creusement rapporte à l'ouvrier *isolé* 1 fr. 75 c. pour son travail journalier, reviendra à 35 fr. au propriétaire, et sera exécuté en vingt jours par l'ouvrier.

Dans de meilleures conditions de travail, le même fossé pourra

facilement être exécuté par un ouvrier *solidaire* en six ou sept jours, à raison de 20 c. le mètre cube : le propriétaire n'aura dépensé que 20 fr., et l'ouvrier aura gagné 3 fr. par jour.

Un million de mètres courants de fossés au lieu de coûter 350,000 fr., ne coûtera plus que 200,000 fr. : — économie 150,000 fr.

Or, un bon écoulement des eaux, si nécessaire à l'agriculture et à la santé publique, exige sur notre vaste territoire des milliards de mètres de fossés et de rigoles : des millions par centaines pourront donc être *économisés* dans cette seule branche du travail national.

V.

Et l'habitation de l'homme qui se trouve en France dans un état incroyable de délabrement, d'insalubrité, de sauvagerie ; où l'on comptait il y a quelques années, sur six millions sept cent mille maisons *quatre millions trois cent mille* huttes, cabanes, réduits infects, n'ayant qu'une, deux, trois ou quatre ouvertures, n'est-il pas grandement temps de penser à la rendre salubre, à reconnaître avec M. Benoiston de Châteauneuf, de l'Institut, cette incontestable vérité :

« C'est une vérité de tous les temps, de tous les lieux, une vérité » qu'il faut redire sans cesse, parce que sans cesse on l'oublie : Il existe » entre l'homme et *tout ce qui l'entoure*, *de secrets liens de mystérieux rapports* dont l'influence sur lui est continuelle et profonde. » Favorable, cette influence ajoute à ses forces physiques et morales ; » elle les développe, les mesure ; *nuisible*, *elle les altère*, *les anéantit*, » *les* TUE. »

Oui, il est temps, grandement temps que la société française pense à la reconstruction, à la restauration de ces batiments ; il est grandement temps que les maisons dans lesquelles nous vivons ne nous inondent plus d'affreuses maladies, ne nous conduisent pas prématurément au tombeau.

Or, pourquoi, à l'exemple de saint Benezet et des *frères pontifes* qui s'étaient donné la mission RELIGIEUSE de construire partout des ponts, la société actuelle n'aurait-elle pas des *frères constructeurs* divisés en groupes communaux et départementaux, érigeant économiquement sur toute l'étendue du territoire des demeures convenables à la santé des citoyens, d'après les données de la science et le goût des propriétaires.

Réunis en une vaste solidarité, comme leurs *frères agricoles*, les frères constructeurs, protégés par l'État, aidés par les Communes et autres propriétaires du sol, doteraient la France de bonnes constructions comme par enchantement.

Dans un nombre considérable de localités, les matériaux de construction se trouvent sous la main; il n'y a qu'à les mettre en œuvre pour créer de nouvelles, d'immenses richesses sociales.

En sus des bonnes constructions déjà existantes, pour que les habitants de la France fussent sainement logés, il faudrait que les *nouvelles* maisons atteignissent la valeur de CENT MILLIARDS, c'est-à-dire une valeur presque égale à la richesse immobilière et mobilière déjà existante.

Or, cette *nouvelle* richesse en maisons peut se produire en cinquante années, tandis qu'il a fallu quinze siècles au régime actuel du travail pour créer celle que nous possédons.

VI.

Les frères agricoles et les frères constructeurs auraient une charte, LA CHARTE DU TRAVAIL, consentie, acceptée librement, volontairement par tous les membres de la solidarité.

Cette charte garantirait d'abord un *minimum de subsistances* à chaque frère en solidarité; plus un *minimum de salaire*, proportionnel à ses autres besoins, décomptés l'un et l'autre sur le prix de la journée de travail, mais dont le restant formerait l'épargne ou la *richesse de la solidarité*. (Voir *D*. page 372)

Les économies qui résulteraient de la solidarité permettraient de garantir une honorable retraite, après un certain nombre d'années de travail, à chacun de ses membres. Les blessés, les veuves, les orphelins, seraient adoptés, etc.

Le pacte fondamental de la Solidarité accepté sur de telles bases, déterminerait chaque ouvrier solidaire à se contenter pendant les premières années du plus faible *minimum de salaire* possible: car l'économie seule produit l'épargne, et l'épargne le bien-être, la richesse.

Ces mesures fraternelles et salutaires acceptées, le projet de mettre en mouvement ces deux millions de travailleurs devient un jeu d'enfant; — l'œuvre créée serait colossale, sans doute; mais les moyens d'exécution seraient proportionnellement fort petits.

C'est que notre rayon visuel, resserré dans les étroites et mesquines limites du travail isolé *insolidaire* actuel n'a point encore percé le voile d'Isis qui cache les infinies splendeurs du travail régénéré.

Comme notre œil sonde les espaces et y découvre les travaux infinis dont Dieu a parsemés les cieux, notre vue saura contempler, sans vertige, sans mirage, les trésors de beauté, de richesse, de splendeur, dont la main de l'homme rehaussera l'œuvre de Dieu sur la terre. Le disciple sera digne du Maître, et l'œuvre charmera le regard par ses

proportions harmonieuses, par ses lointains irisés des plus éclatantes couleurs.

VII.

Nous avons dit que l'essence du travail est de se renouveler sans cesse, de ne s'arrêter jamais.

Or, le travail, en se renouvelant sans cesse, produit continuellement des fruits dont une partie reste et forme de nouvelles valeurs, de nouvelles richesses.

Les produits du sol et les constructions se multipliant sous la force créatrice de deux millions de travailleurs bien dirigés dans leur œuvre, inspireront ce que l'on appelle la CONFIANCE, c'est-à-dire attireront à eux le capital numéraire, qui a besoin, lui, d'un continuel roulement pour retirer sa part dans la production.

Deux millions de travailleurs *solidaires* créeraient facilement pour quatre à cinq milliards de nouvelles valeurs par an : le Cathay, la Californie, les monts Ourals, nous en fourniraient-ils autant?

Voilà la, garantie du capital !

Voilà la garantie du travailleur !

Voilà la garantie de la société.

Qu'un ministre donc se lève et mette la main à l'œuvre réformatrice du travail; qu'il s'entoure de cette pléïade d'hommes d'élite, obscurs par dévouement, mais grands par la science, que l'Ecole Polytechnique nous donne dans un nombre considérable de ses membres; qu'il les assemble en conseil et leur demande la *charte du travail.*

La science sortira tout entière de ce cénacle, comme Minerve sortit de la tête de Jupiter. (Voyez *E*, page 375.)

Tout sera mesuré, pesé, compté par eux; les richesses inexploitées que la France renferme dans ses flancs ou qu'elle laisse perdre à sa surface, évaluées en productions, converties en francs et centimes, étonneront les plus intrépides *projetistes.*

Habitués à maîtriser les flots de l'Océan, à dompter les torrents fougueux, à percer les montagnes, à sonder les abîmes, les ingénieurs hydrographes, des ponts-et-chaussées et des mines n'auront pas les appréhensions des esprits timides, qui crient au cataclisme social lorsque l'on parle de remuer les hommes.

Remuer les hommes ! mais c'est obtenir leur travail, c'est produire, c'est créer de nouvelles richesses.

Le régime actuel du travail ne remue pas les hommes, aussi laisse-t-il croupir dans une oisiveté presque complète plus de cinq millions d'indigents *valides* âgés de dix à soixante ans.

Perte annuelle d'au moins **QUINZE MILLIARDS** d'heures de travail,

Sacrilége des sacriléges ! !

Les deux millions de Frères agricoles et de Frères constructeurs, dirigés par la puissance d'une pensée organique du travail, donnant satifaction à TOUS les intérêts, exécuteront leurs travaux avec ordre et mesure, comme tout mécanisme savamment combiné sur *la nature même des rouages mis en mouvement.*

Or, nous connaissons l'homme et ses besoins moraux, matériels, intellectuels.

Où serait donc l'inconnue du problème ? elle n'existe plus.

A l'œuvre donc, — au nom de la régénération sociale par le travail !

VIII.

Spectacle nouveau ! l'homme groupe ses forces, les unit à celle du globe, à celle de Dieu, et se met en marche pour anéantir la misère et les navrantes douleurs qu'elle répand sur la terre.

Tout change. Les populations se relèvent de leur état séculaire de prostration, d'abattement, de misères morales et intellectuelles; le souffle de vie parcourt enfin les membres du corps social : le travail régénéré consomme la rédemption de l'homme sur la terre.

Platon traçait il y a vingt-quatre siècles ces paroles sublimes de vérité :

« Nous ne tenons compte que des moindres harmonies; nous ne sen-
» tons que celles-là, et nous laissons de côté les plus grandes et les
» plus importantes. »

Voilà pourquoi, ajouterons-nous, la misère, cette **PROFONDE DISSONNANCE**, détruit l'harmonie sociale, empêche les hommes de se connaître, de s'aimer, de s'aider ; – voilà pourquoi nous *ne comprenons point encore* les harmonies supérieures de Dieu, de la Création, de l'humanité !

Rompons donc avec le monde de misère, fruit du travail actuel.

Encore une fois qu'un ministre se lève et dise : *je le veux*, et il apprendra avec le Dante :

COME L'UOM S'ETERNA !

APPENDICE.

—

(*A*, voir p. 333) Il est étrange que des hommes se disant religieux, comme M. de Falloux, aient attaché leur nom à la destruction des ateliers nationaux. On dirait que cette pensée est diabolique ou révolutionnaire. Pourquoi en 89 a-t-on voulu établir des ateliers nationaux à Montmartre? Parce que cette idée était déjà très-populaire. Des centaines d'écrits avaient été publiés avant la révolution, dans lesquels on recherchait les moyens de prévenir les *prémiers développements de la misère*. Les auteurs concluaient *tous*, — comment auraient-ils pu conclure autrement, — à demander l'*établissement d'ateliers publics* OUVERTS *en tout temps, et convenables au sexe et à l'âge des individus* (*textuel*). Est-ce clair ?

D'ailleurs, M. de Falloux n'aurait pas dû oublier que saint Basile fit élever auprès de Césarée une deuxième ville connue pendant de longues années sous le nom de *Basiliade*. Immense établissement de charité chrétienne où non-seulement on recevait les malades, les lépreux, les voyageurs, mais où l'on trouvait des logements et des ateliers pour les ouvriers en tout genre qui manquaient de travail.

En effet, les revenus des terres que l'empereur Valens avaient données à l'Église de Césarée ne pouvaient suffire à l'œuvre colossale de saint Basile: le travail et les produits des ateliers en augmentaient les ressources.

Quand on se vante d'être catholique, apostolique et romain, monsieur de Falloux, s'il est bon d'être orthodoxe vis-à-vis du dogme, il vaut mieux encore posséder dans son cœur l'ardente charité sociale selon saint Pierre. La possédez-vous? — Non !

(*B*, voir page 360) La statistique des citoyens par profession n'existe pas en France. M. Amédée Hennequin vient de montrer dans un mémoire remarquable les inconvénients qui résultent encore de cette lacune (*De l'Organisation de la Statistique du travail et du placement des ouvriers.*) — L'auteur rapporte les efforts tentés successivement par de Gournay, Turgot, Necker, Malouet, pour diriger par les lumières de la statistique les migrations des travailleurs et le recrutement libre des professions. Développant l'idée émise par plusieurs auteurs, et dernièrement par M. Eugène Kunhemann, M. A. Hennequin propose d'établir dans tous les centres industriels de la France des bureaux de placement qui communiqueraient régulièrement entre eux, répandraient sur toutes les circonstances de la production une publicité impartiale et gratuite. — On se rappelle le précieux établissement de ce genre que M. l'abbé LEDREUILLE, avec le concours de quelques bons citoyens, avait établi à Paris avant la révolution de février.

(*C*, voir page 361) La calomnie politique a tellement versé son venin sur les hommes du Luxembourg et surtout sur Louis Blanc, que nous croirions manquer à notre devoir d'historien, si nous ne rapportions pas ici textuellement l'exposé des idées que ce socialiste présenta au Luxembourg. Ce n'est donc ni aux ateliers nationaux, ni à l'atelier de Clichy qu'il faut chercher la pensée de Louis Blanc : Rien n'est plus odieux que d'attaquer un homme pour des idées qu'il ne professe pas.

Nous citons. (Voir la *Réponse à M. Thiers*, par le citoyen Louis Blanc.)

« Aux entrepreneurs qui, se trouvant aujourd'hui dans des conditions désastreuses, viennent à nous et nous disent : « Que l'État prenne nos établissements et se substitue

à nous, » nous répondrons : « L'État y consent. Vous serez largement indemnisés. Mais cett indemnité qui vous est due, ne pouvant être prise sur les ressources du présent, lesquelles seraient insuffisantes, sera demandée aux ressource de l'avenir : l'État vous souscrira des obligations, portant intérêt, hypothéquées sur la valeur même des établissements cédés, et remboursables par annuités ou par amortissement. — L'affaire ainsi réglée avec les propriétaires d'usines, l'État dirait aux ouvriers : Vous allez travailler désormais dans ces usines comme des frères associés. Pour la fixation de vos salaires, il y a à choisir entre deux systèmes ; mais quel que soit celui qui l'emporte, une fois ce point réglé, vient la question de l'emploi des bénéfices du travail commun. — Après le prélèvement du prix des salaires, de l'intérêt du capital, des frais d'entretien et de matériel, le bénéfice serait ainsi réparti : Un quart pour l'amortissement du capital appartenant au propriétaire avec lequel l'État aurait traité ; un quart pour l'établissement d'un fonds de secours destiné aux vieillards, aux malades, aux blessés, etc. ; un quart à partager entre les travailleurs à titre de bénéfice, comme il sera dit plus tard ; un quart, enfin, pour la formation d'un fonds de réserve dont la destination sera indiquée plus bas. — Ainsi serait constituée l'association dans un atelier. — Resterait à étendre l'association entre tous les ateliers d'une même industrie, afin de les rendre solidaires l'un de l'autre. — Deux conditions y suffiraient : — D'abord, on déterminerait le prix de revient ; on fixerait, eu égard à la situation du monde industriel, le chiffre du bénéfice licite au-dessus du prix de revient, de manière à arriver à un prix uniforme, et empêcher toute concurrence entre les ateliers d'une même industrie. — Ensuite on établirait dans tous les ateliers de la même industrie un salaire non pas égal, mais proportionnel, les conditions de la vie matérielle n'étant point identiques sur tous les points de la France.—La solidarité ainsi établie entre tous les ateliers d'une même industrie. Il y aurait enfin à réaliser la souveraine condition de l'ordre, celle qui devra rendre à jamais les haines, les guerres, les révolutions impossibles ; il y aurait à fonder la solidarité entre toutes les industries diverses, entre tous les membres de la société. — Deux conditions pour cela sont indispensables : Faire la somme totale des bénéfices de chaque industrie, et cette somme totale, la partager entre tous les travailleurs. — Ensuite, des divers fonds de réserve dont nous parlions tout à l'heure, former un fonds de mutuelle assistance entre toutes les industries, de telle sorte que celle qui, une année, se trouverait en souffrance, fût secourue par celle qui aurait prospéré. Un grand capital serait ainsi formé, lequel n'appartiendrait à personne en particulier, mais appartiendrait à tous collectivement. — La répartition de ce capital de la société entière serait confiée à un conseil d'administration placé au sommet de tous les ateliers. Dans ses mains seraient réunies les rênes de toutes les industries, comme dans la main d'un ingénieur nommé par l'État serait remise la direction de chaque industrie particulière. — L'État arriverait à la réalisation de ce plan par des mesures successives. Il ne s'agit de violenter personne. L'État donnerait son modèle : à côté vivraient les associations privées, le système économique actuel. Mais telle est la force d'élasticité que nous croyons au nôtre, qu'en peu de temps, c'est notre ferme croyance, il se serait étendu sur toute la société, attirant dans son sein les systèmes rivaux par l'irrésistible attrait de sa puissance. Ce serait la pierre jetée dans l'eau et traçant des cercles qui naissent l'un de l'autre, en s'agrandissant toujours. »

DISSECTION DU SALAIRE. — (*D*, VOYEZ PAGE 368.)

Il est très-important de bien se rendre compte de la différence qui doit exister entre le *minimum de subsistance*, le MINIMUM DE SALAIRE et le prix *maximum* de la journée de travail. Ces distinctions n'ayant pas été nettement établies par quelques socialistes, ont fait tomber ces auteurs dans le chaos égalitaire dont ils ont tant de peine à sortir.

Dans l'ordre du *travail solidaire*, c'est-à-dire dans l'ordre des travaux exécutés par un certain nombre d'hommes participant ensemble aux avantages de la solidarité, il faut nécessairement établir les distinctions suivantes, sous peine de n'apporter aucun soulagement aux travailleurs.

Le salaire maximum ou le prix réel et consenti de la journée de travail, doit être divisé en trois parties :

En minimum de subsistance (élément fixe) ;

En minimum de salaire (élément variable) ;

En épargne (élément variable).

Le minimum de subsistance, basé sur le prix courant des denrées de première nécessité, représente une moyenne *fixe* pour chaque travailleur de seize à soixante ans pendant un laps de temps déterminé : — six mois, par exemple.

Le minimum de salaire est *variable*, car chaque travailleur peut avoir pour lui ou pour sa famille des besoins particuliers à satisfaire ;

L'épargne est *variable;* elle représente en effet la différence entre le minimum de salaire déjà consommé et le maximum de salaire consenti et auquel on a droit.

Exemple. Trois terrassiers (A, B, C) occupés au creusement d'un fossé, et faisant chacun quinze mètres cubes de déblai par jour, gagnent 3 fr. par jour. Ces 3 fr. représentent le maximum ou le prix réel de la journée de travail de chaque terrassier.

Chacun d'eux reçoit : 1° le minimum de subsistance fixe égal à 50 centimes (minimum d'un tiers plus fort de celui du soldat) ; — 2° le minimum de salaire.

Mais le terrassier A n'ayant pas de famille, ne demande pour ses autres besoins qu'un minimum de salaire de 30 centimes.

Le terrassier B a un grand parent à nourrir, il demande un minimum de salaire de 80 centimes ;

Le terrassier C a une femme et un enfant à nourrir, il demande un minimum de salaire de 1 fr.

Compte des terrassiers A, B, C, *par* 100 *journées de travail.*

(3 fr. la journée pour 15 mètres cubes de déblai.)

	Compte A.	Compte B.	Compte C.
Minimum de subsistance..	50 fr.	50 fr.	50 fr.
Minimum de salaire......	30	80	100
Reçu en 100 jours........	80	130	150
Épargne en 100 jours.....	220	170	150
Maximum du salaire pour 100 jours..............	300	300	300

Le salaire renferme donc un élément fixe, mais le salaire lui-même ne l'est pas. Les auteurs qui ont prôné le salaire fixe et égalitaire ont confondu le tout avec la partie. Préoccupés, avec raison, des moyens de garantir le minimum de subsistance, ils n'ont pas vu que le minimum de subsistance ne constituait qu'un des éléments du salaire.

Mais entrons plus avant dans la question, afin de prévenir certaines objections. Reprenons l'exemple des 3 terrassiers, et portons leur nombre à 15,000. Le compte ci-dessus prendra la forme suivante.

Compte de 15,000 terrassiers pour 100 jours de travail.

(3 fr. la journée pour 15 mètres cubes de déblais.)

	Compte A.	Compte B.	Compte C.
	(5,000 terr.)	(5.000 terr.)	(5,000 terr.)
Minimum de subsistance........ ..	250,000 fr.	250,000 fr.	250,000 fr.
Minimum de salaire...............	150,000	400,000	500,000
Reçu en 100 jours de travail........	400,000	650,000	750,000
Épargne en 100 jours........... ...	1,100,000	850,000	750,000
Minimum de salaire pour 100 jours.	1,500,000	1,500,000	1,500,000

Total pour les 15,000 terrassiers.

Maximum de subsistance pour 100 jours...........	750,000 fr.
—— de salaire — — —	1,050,000
Épargne en 100 jours..........................	2,700,000
Maximum du salaire pour 100 jours de travail.......	4,500,000

Donc une division de 15,000 terrassiers solidaires, partagés en escouades de cinquante, cent, etc., vivant en camarades comme les militaires, se seront bien nourris, auront pourvu aux besoins de leurs parents, et auront épargné en 100 jours de travail 2,700,000 fr.

Et cet heureux résultat aura été obtenu par le seul fait de la solidarité, qui, en plaçant les travailleurs dans de meilleures conditions, aura triplé leur force et leur travail journalier.

En revenant à l'exemple du creusement des fossés (page 114), on trouve que les 4,500,000 fr. de salaires ci-dessus, appliqués à ce genre de travail, auront produit pour 22,500,000 mètres courants de fossés, sur lesquels les propriétaires du sol auront obtenu une économie de 3,375,000 fr.

Ainsi, en 100 jours, — que l'on remarque bien ce court laps de temps,—15,000 travailleurs auront économisé pour eux............................ 2,700,000 fr.
et auront fait épargner aux propriétaires des fossés.................... 3,375,000

Soit 6 millions. Quant aux avantages que la France, — la société entière, — aura retiré de ces travaux, ils sont incalculables. Qui pourrait supputer l'accroissement de produits donnés immédiatement et plus tard par 22 millions de mètres courants de fossés établis là où ils sont indispensables ou nécessaires au bon écoulement des eaux, sans compter l'assainissement de ces mêmes localités et la meilleure santé de leurs habitants?

Qui pourrait mesurer l'heureuse influence morale et le développement intellectuel que les travailleurs retireront de l'esprit de solidarité développé dans leurs rangs par une meilleure existence matérielle, par un travail plus gaiement accompli, par les secours accordés à leur famille, par la pensée d'une économie réalisée *sans souffrance* et devant servir plus tard à la paix de leurs vieux jours?

Trésors inappréciables du Travail appliqué rationnellement, qui peut vous dépeindre et vous énumérer?

Mais, pourrait-on dire, en suivant l'exemple donné des 15,000 terrassiers et des 22 millions de mètres courants de fossés, votre calcul pèche par la base, car vous n'a-

vez pas encore prouvé qu'il existe un certain nombre de propriétaires pouvant donner en 100 jours 4 millions et demi de salaire pour ce genre de travail.

A cela nous répondrons qu'une économie *immédiate* de 35 à 40 pour cent, obtenue sur des travaux indispensables à la bonne exploitation d'une propriété agricole, devient un grand stimulant pour le propriétaire, qu'il y placera volontiers ses économies, et qu'au besoin il aura recours à l'emprunt.

D'ailleurs, tant il est vrai que le principe de solidarité résout utilement toutes les questions économiques ; — d'ailleurs, rien de plus facile que de réduire au cinquième et peut-être à moins encore, — la pratique le démontrera, — la somme en espèces à payer *au comptant.*

Les 4 millions et demi de francs ci-dessus se réduiraient à 900,000 fr., c'est-à-dire que chaque mètre courant de fossé ne reviendrait plus *au comptant* qu'à QUATRE CENTIMES le mètre.

En effet, la division de 15,000 terrassiers devient un être moral représentée par un ou plusieurs directeurs de la solidarité.

Ces directeurs traitent avec les propriétaires : il n'est pas de propriétaire qui n'ait des denrées à livrer, ou qui ne puisse, pour des travaux indispensables, ménager une partie du produit de ses récoltes à venir.

Eh bien ! le minimum de subsistance, soit une valeur de 750,000 fr., peut être remis et accepté en nature.

L'épargne, ou 2,700,000 fr., peut être soldé en *bons* à échéance fixe.

Le *minimum de salaire* qui répond aux besoins des travailleurs, autres que ceux de la nourriture, seraient seuls payés en argent comptant, et encore la partie correspondante à la subsistance des parents du travailleur pourrait en certains cas être remise en nature.

Le travail vivrait donc du travail. Le travail de l'homme ferait crédit au travail de la terre : — le travailleur — solidaire au propriétaire.

Si l'on voulait développer davantage cet exemple, on trouverait que l'œuvre de deux millions de frères travailleurs pendant trois cents jours de l'année, serait représentée par *neuf* milliards en mètres courants de fossés (ou de tout autre ouvrage). La dépense s'élèverait à 1,795,000,000 de fr., dont 299,200,000 de fr. en minimum de subsistance ; — 418,000,000 de fr. en minimum de salaire ; — 1,077,000,000 de fr. en épargne. — L'épargne pour les propriétaires sur le travail actuel serait de un milliard 346,000,000 de fr. — TOTALITÉ DE L'ÉCONOMIE : 2,423,000,000 de fr. On comprend l'immense avantage que les propriétaires retireraient de cette combinaison de travaux et de paiements, puisqu'ils pourraient fournir *en nature* pour 300 à 400 millions de denrées. — Le milliard épargné par les travailleurs pourraient servir, toujours dans l'intérêt des ayant-droit, à une foule d'applications, sur lesquelles il est inutile d'insister quant à présent.

Pour simplifier l'exemple ci-dessus de quinze mille teraassiers, nous avons supposé des hommes remuant *tous* quinze mètres cubes de terre par jour, et gagnant par conséquent *tous* 3 fr. par jour. Le lecteur n'en tirera pas la conséquence que nous sommes partisan du salaire égalitaire.

(Voir *E*, page 369.) Si M Cavaignac, cet inhabile chef du pouvoir exécutif, lancé à la tête de la nation par les barricades de juin, eût compris la France et notre épo-

que, il n'aurait pas perdu un temps précieux à demander aux *sages* des sciences morales, de petits traités dignes précurseurs des petits livres de la rue de Poitiers; — il se serait adressé aux ingénieurs de l'État, en leur posant carrément le problème de la *charte du travail*.

Le temps presse et nous serre à la gorge : ce n'est pas en réfutant des systèmes que l'on abat des systèmes, c'est en élevant de ses propres mains un monument à la hauteur de l'idée du siècle. Hommes d'État, laissez les pygmées raidir leurs petits bras et se consumer dans la construction d'une nouvelle tour de Babel. Marchez dans la puissance du droit et de la justice, votre œuvre s'élèvera géante dans l'espace, tandis que celle de vos compétiteurs jonchera bientôt la terre de ses frêles débris !

DOCUMENTS DIVERS.

Nous donnons ici comme renseignements plusieurs documents déjà *composés*, et qui devaient entrer dans le texte de la 2e partie du *Bilan de la France* (A, B, C, D, E, F, G), qui paraîtra plus tard.

A. *Usure.*

Du taux des intérêts des prêts hypothécaires dans un nombre considérable de localités en France, d'après des recherches et des renseignements faits en 1817 par la Caisse hypothécaire de Paris.

I. DÉPARTEM.	II. TAUX de l'intérêt de onze principales localités dans le même département. — Intérêt de 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, etc., etc., pour cent francs.												III. OBSERVATIONS.
Ain.	«	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	30	
Aisne.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	25	
Allier.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	»	»	»	
Alpes (Bas.).	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	»	Accumulation des intérêts, absorbtion de la la propriété.
Alpes (H.).	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	30	A 4 p. 0/0.
Ardèche.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	25	
Ardenness.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	»	
Arriège.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	30	On a prêté jusqu'à 36, 40 et 50 p. 0/0
Aube.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	30	La plupart du temps gros intérêts.
Aude.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	24	On double souvent.
Aveyron.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	25	
B.-du-Rône.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	30	
Calvados.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	»	»	»	
Cantal.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	24	Pays ravagés par l'usure.
Charente.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	25	
Charente-Inf.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	»	
Cher.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	»	On se fait donner du blé et autres denrées.
Corrèze.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	30	40, 50, jusqu'à 120 p. 0/0.
Côte-d'Or.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	»	
C.-du-Nord.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	»	
Creuze.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	25	
Dordogne.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	25	Jusqu'à 50 et même 100 p. 0/0. — Prêts à courtes échéances.
Doubs.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	»	Quelquefois 40 p. 0/0.
Drôme.	»	5	6	7	8	9	10	12	5	»	»	»	
Eure.	»	5	6	7	8	9	10	12	1»	18	20	25	Jusqu'à 40 et 50 p. 0/0.
Eure-et-Loir.	»	5	6	7	8	9	10	»	5	»	«	»	
Finistère.	»	5	6	7	8	9	10	12	1»	18	20	»	
Garonne (H.)	»	5	6	7 1/2	8	9	10	12	15	18	20	»	
Gard.	»	5	6	7	8	9	10	12	5	»	»	»	
Gers.	»	5	6 1/2	7	8	9	10	12	1»	18	20	30	On a prêté à 100 p. 0/0.
Gironde.	»	»	»	»	8	9	10	12	5	»	«	»	Ventes à réméré à vil prix.
Hérault.	»	5	6	7	8	9	10	12	1»	18	20	»	
Ille-et-Vilaine	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	30	
Inddre.	»	»	6	»	8	9	10	12	15	18	20	»	
Ind.-et-Loire.	»	»	»	7	8	9	10	12	5	»	»	»	Ventes à réméré à vil prix.
Isère.	»	5	6	7	8	9	10	12	1»	18	20	25	On y prend des denrées p les intér.
Jura.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	25	
Landes.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	30	
Loir-et-Cher.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	»	
Loire.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	60	
Loire (H.).	»	6	7	7	8	9	10	12	15	18	20	50	Souvent 100 p. 0/0.

I. DÉPARTEM.	II. TAUX de l'intérêt de onze principales localités dans le même département. — Intérêt de 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, etc., etc., pour cent francs.											III. OBSERVATIONS.
Loire-infér..	»	5	6	7 1/2	8	9	10	12	15	18	20	25	
Loiret......	»	5	6	7	8	9	10	»	»	»	»	»	
Lot.........	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	24	Jusqu'à 40 p. 0/0 par mois.
Lot-et-Garon.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	30	
Lozère......	»	5	6	7	3	9	10	12	15	18	20	»	
Maine-et-Lre.	»	5	6	7 1/2	8	9	10	»	»	»	»	»	
Manche.....	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	36	
Marne.......	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	30	Jusqu'à 40 p. 0/0.
Marne (H.)..	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	30	
Mayenne....	»	5	6	7	8	9	10	12	»	»	»	»	
Meurthe....	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	30	
Meuse.......	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	»	
Morbihan...	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	50	
Moselle.....	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	30	
Nièvre......	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	50	
Nord........	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	24	
Oise.........	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	24	
Orne........	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	30	Jusqu'à 50 p. 0/0.
Pas-de-Calais	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	25	Jusqu'à 50 p. 0/0 par mois.
Puy-de Dôme	»	5	6	7 1/2	8	9	10	12	15	18	20	50	
Pyrénées (B.)	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	50	
Pyrénées (H.)	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	50	
Pyrénées or.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	25	
Rhin (bas)..	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	30	
Rhin (haut).	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	40	
Rhône......	»	5	6	7	8	9	10	12	»	»	»	»	
Saône (haute)	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	25	
Saône-et-Lre.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	50	
Sarthe......	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	50	
Seine et-Mar.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	»	»	»	
Seine-et-Oise.	»	5	6	7	8	9	10	12	»	»	»	»	
Seine infér...	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	40	
Sèvres (deux)	»	5	6	7	8	9	10	12	15	»	»	»	
Somme......	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	25	
Tarn........	»	5	6	7	8	9	10	12	15	»	»	»	
Tarn-et-Gar.	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	»	
Var.........	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	80	
Vaucluse....	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	30	
Vendée.....	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	24	
Vienne......	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	»	
Vienne (H.)..	»	4	6	7	8	9	10	12	15	18	20	»	
Vosges......	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	»	Uusure jusqu'à 75 p. 0/0.
Yonne.......	»	5	6	7	8	9	10	12	15	18	20	30	Jusqu'à 40 p. 0/0.

RÉSUMÉ ET OBSERVATIONS.

1° Ces renseignements ont été fournis par les maires des différentes localités.

2° On sait que la rareté du numéraire était grande en 1817.

3° Une seule localité du département de la Corrèze présenta l'intérêt à 4 0[0.

4° Six départements seulement présentent l'intérêt au dessus de 5 0[0.

5° Dans trois départements seulement le taux de l'intérêt ne dépasse pas 10 0[0.

6° Dans six autres il ne dépasse pas 12 0[0.

7° Dans quatre autres il ne dépasse pas 15 0[0.

8° Les intérêts au-dessus du taux légal sont ordinairement payés comptant, ou ils sont compris dans les obligations et produisent des intérêts comme le capital ou bien encore on les règle en billet portant intérêts.

9° Le renouvellement des obligations entraîne presque toujours de plus forts intérêts ; les frais d'actes s'ajoutent toujours au capital et produisent des intérêts.

10° Lorsque l'échéance arrive, le débiteur fait une cession à son créancier de l'immeuble hypothéqué afin de n'être point exproprié et de ne pas rester débiteur de son créancier à raison de l'énormité des frais d'expropriation; par cette cession forcée le créancier devient propriétaire de l'immeuble qui était le gage de sa créance pour la moitié de sa valeur.

11° Comme rarement l'immeuble du petit propriétaire-cultivateur peut supporter les frais d'expropriation, de là s'ensuit sa ruine complété.

12° L'habitant de la campagne emprunte pour ses besoins personnels ou pour payer l'immeuble qu'il a acheté ; dans le premier cas il ne peut jamais rembourser et il ne peut sortir de cette position qu'en vendant.

13° L'usurier prête à courte échéance, les intérêts sont payés d'avance ; en cas de non remboursement, ils sont doublés et quelquefois triplés.

B.

Budgets de 1814 à 1829 inclusivement. (Chiffres officiels).

RESTAURATION. — 15 ANNÉES.

	Francs.
Les Recettes des budgets de 1814 à 1829 se sont élevées à...	14,362,936,656
Les Dépenses de toute nature à........................... ...	15,931,406,697
Premier déficit. Les Recettes ordinaires ont par conséquent une insuffisance de..........................	1,568,473,041
Recettes extraordinaires (emprunts consolidés, etc. (1)...........................	1,548,199,969
Deuxième déficit. De 1814 à 1829 (dette flottante)............	20,273,072

Budgets de 1830 à 1845 inclusivement. (Chiffres officiels).

LOUIS-PHILIPPE. — 15 ANNÉES.

Les Recettes ordinaires des budgets de 1830 à 1845 se sont élevés ensemble à (2)......................................	17,808,258,154
Les Dépenses de toute nature à.............................	19,818,743,927
Premier déficit. Les Recettes ordinaires ont par conséquent une insuffisance de..........................	2,010,485,773
Recettes extraordinaires (emprunts consolidés, etc. (3)...........................	1,432,127,217
Deuxième déficit. De 1830 à 1845 (dette flottante).............	578,358,556

---

(1) Dans les ressources extraordinaires des exercices de 1814 à 1829 on remarque les chapitres suivants :

Retenue sur les traitements de 1816 à 1821.....	52,926,547	
Abandon fait sur la liste civile de 1816 à 1818.....	18,200,000	
Produit de la négociation des rentes accordées au gouvernement............	1,062,298,723	

(2) Remarquons qu'au budget de 1830 le produit des contributions directes s'élevant à............

contributions directes s'élevant à............		330,000,000
de 1843..............		417,000,000
de 1830... indirects ..		603,000,000
de 1843..............		762,000,000

(3) Parmi ces recettes extraordinaires on trouve les suivantes :

Excédant de recette du budget de l'exercice 1829, appliqué à l'exercice de 1830................	11,743,211	
Trésor d'Alger porté en recette au budget de 1830..	49,017,340	
		60,760,551
	60,760,551	
1831. Contribution extraordinaire..............	46,442.590	
» Retenues proportionnelles opérées sur les traitements.........................	6,485,338	
		52,927,928
	52,927,928	3,363,412
1832. Retenues proportionnelles opérées sur les traitements.......		417,081,918

DETTE DE L'ÉTAT.

Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1840, en vingt-cinq ans, la dette consolidée s'est accrue de 211 pour 100! Les 63 millions de rentes inscrites de 1814, augmentées de 132 millions de nouvelles rentes, formaient en 1840 un total de 195 millions représentant un capital nominal de 4 milliards 457 millions.

1er *janvier* 1840. — *Détail de la dette consolidée.*

Rentes.	Nombre d'inscription.	Capital nominal.	Intérêts.
5 0[0	230,975	2,942,249,620	147,112.481
4 1]2 0[0	925	22,813,333	1,026,600
4 0[0	2,900	299,467,150	11,978,766
3 0[0	30,647	1,193,109,666	35,793,290
	265,447	4,457,5g1,7s9	195,611,137

Au 1er janvier 1848 ce capital s'élevait à 5 milliards 179 millions, en y ajoutant la dette flottante, l'État doit aujourd'hui plus de six milliards.

« Il n'y a plus d'entraves mises à l'*extension des dépenses*, disait » M. Lepelletier d'Aulnay en 1842, si cela continue, on compromettra » la fortune de la France, c'est un devoir de le dire, car *il est grend* » *temps de s'arrêter*. »

On ne s'arrêta pas, Les budgets des recettes augmentaient d'une manière considérable, mais celui des dépenses les dépassait encore plus rapidement; de 1840 à 1847 la dépense a dépassè la recette de plus de *six cents millions*.

Sous le rapport économique et financier, la France présente donc un bien triste spectacle; on la dirait livrée au pillage. A l'exception des gens de finances, monopoleurs du numéraire et du crédit, tout le monde s'endette pour vivre, l'État, la propriété foncière et mobilière, le commerce, tout roule pèle-mêle dans le même precipice.

C.

Résumé comparatif de certains produits de l'agriculture en France et en Angleterre.

L'Angleterre avec 14 millions d'habitants.
La France avec 32 millions.

I. PRODUITS.	II. ANGLETERRE.	III. FRANCE.	IV. LA FRANCE aurait dû produire.
Chevaux..........	170,000	40,000	400,000
Bœufs............	1,250,000	800,000	2,500,000
Moutons........ .	10,000,000	5,550,000	24,000,000
Laine............	250 millions.	30 millions.	570 millions.

Pour obtenir ces résultats, l'Angleterre emploie 928,000 familles, et la France, 4,200,000 familles.

D.

Du produit de 1,000 familles vivant par l'agriculture en Angleterre et en France.

I. ANGLETERRE.		II. FRANCE.
En chevaux..............	273	65
En moutons...............	11,000	1,040
En bœufs.................	1,230	203
En grains (hectolitres)......	56,000	40,000

E.

De la progression de la consommation de la viande de porc à Paris.

I. ANNÉES.	II. PORCS entrés à Paris.	III. POIDS.	IV. VIANDE de porc à la main.	V. TOTAL général.
		Kilogrammes.	Kilogrammes.	Kilogrammes.
1789.	35,000	2,800,000	»	»
1835.	86,904	6,952,320	783,023	7,735;343
1820.	90,190	7,215,200	992,837	8,208,037

F.

Procédé pour la taxe du pain, en usage à Castres (Tarn).

Après la récolte, le maire fait acheter et peser plusieurs hectolitres de blé au marché. Voici les résultats :

1 hectolitre *net* de criblure a pesé .... 74 kilogr.
Réduit en farine réfroidie on a eu .... 73 » 1/2

Ces 73 kilog. 1/2 ont donné :
36 kilog. farine pain blanc.
22 id. id. pain bis.
Son et petit son (dit *recoupe*)........ 15 kilog. 1/2.

Les 36 kilo. farine pain blanc ont donné........ 44 » 2/3.
22 » » pain bis.................... 31 » 1/3.

La dépense a été : Sel...... 0 fr. 18 c. 1/3.
Bois..... 1 15
Huile.... 15
Mouture.. 18
} 2 fr. 28 c. 1/3

La vente du son a produit.................. 1 fr. 81 c.

Fixation du prix du pain et du bénéfice.

EXEMPLE :

On supposera l'hectolitre de blé à 20 fr. et ayant produit 45 kilog. pain blanc et 31 kilog. pain bis. Comme l'expérence ci-dessus.

Nous multiplions:

45 kilog. par 33 c. 1/4 on a................ 14 fr. 96 c. 1/4.
31 » par 26 on a................ 8 06

Prixde l'hectolitre, plus 3 fr. pour le boulanger. 23 02 1/4.

G.

De ce que consomment par jour les animaux ci-dessous désignés, en maïs et en vesces.

GRAINS.	Animaux domestiques	Lorsqu'ils sont gorgés.		Mangeant à volonté.		Mangeant pour vivre.	
		lit.	cent.	lit.	cent.	lit.	cent.
Maïs.	1 cochon de 18 à 20 mois.			6		3	60
	1 cochon de 15 à 18 mois.			4		2	40
	1 oie..................	1			50		30
	1 coq d'Inde............		50		35		21
	1 canard................		50		25		15
	1 chapon...............		22 1/2		15		9
	1 poule................		18		12		7
Maïs et Vesces.	1 poulet.................		13 1/2		9		5
	1 pigeon...............		15		8		4 1/2
	1 pigeon fuyard.........		12		7		4

MANUSCRITS DE FOURIER.

SUR

L'ESPRIT IRRÉLIGIEUX DES MODERNES

(78e et 79e pièces, cote supplémentaire.)

SOMMAIRE.

I. INITIAL SUR L'EMPLOI DES SYSTÈMES RÉPULSIFS EN RELIGION.

Nous pouvons déjà discerner le tort principal de la raison, qui est d'envisager toute question de mouvement social en système *simple*, faire de Dieu et de l'homme des êtres simples en mécanisme et en but, exclure Dieu d'intervention régulatrice dans les relations sociales, isoler l'homme de son appui essentiel, qui est Dieu, vouloir que la raison exerce par elle seule et sans intervention de Dieu a plus haute fonction du mouvement, la législation, et compléter cette série d'attentats

par l'inconséquence d'implorer Dieu, réclamer sa providence, quand on la repousse de fait par le refus d'étudier l'attraction, seul interprète de ses décrets sociaux.

Qu'est-ce qu'une société qui s'isole de Dieu et ne coïncide avec lui en aucune branche de système social ? Je compare une telle société à une armée qui n'a ni général, ni ordre, ni marche combinée, et dont tous les corps agissent incohéremment. On va voir que telle est la manœuvre de la Civilisation moderne. Isolée en tous sens de l'esprit divin qui doit être son pivot, son point de ralliement, elle est compromise même par les succès partiels qu'elle obtient, comme le succès des sciences physiques. C'est ce que je vais démontrer dans cet intermède, où je ne puis prendre de conclusions que sur le sujet précédemment traité, sur la scission de la raison humaine avec la raison divine dont la Civilisation ne veut pas reconnaître la suprématie, la nécessité d'intervention et révélation.

Tout acte législatif des hommes attente à la suprématie de Dieu. Il règle dans son code passionnel toutes nos relations sociales en mécanisme domestique, administratif et industriel. Il a poussé dans ce code l'exactitude à des détails si minutieux, qu'en les lisant dans le traité de l'attraction qui va suivre, on sera stupéfait de sa prévoyance, de sa générosité infinie à préparer les moyens de satisfaire chacune de nos passions dans tous les raffinements dont elle est susceptible.

La découverte ne pouvait arriver plus à propos, car le globe est inondé de ces pygmées législatifs qui fabriquent des codes pour réprimer les passions. On n'a vu en aucun siècle pulluler si rapidement les constitutions, quoique les civilisés, par leur fatras de constitutions anciennes et modernes, soient amplement convaincus du vice irréparable des lois des hommes, lois qui tombent toujours dans le cercle vicieux et reproduisent constamment les mêmes abus sous diverses formes.

En s'obstinant ainsi contre le témoignage de l'expérience, la raison civilisée doit donner de plus en plus dans les travers, et enchérir d'impéritie sur les siècles obscurs, comme il est prouvé par les scandales récents de l'athéisme et du matérialisme qui complètent dignement les sottises de cette Civilisation toujours ballottée entre la philosophie et la superstition.

Comment cette raison, qui aurait dû se perfectionner en 3,000 ans d'expérience, reconnaître enfin la suprématie de Dieu, la nécessité d'intervention divine en législation ; comment est-elle moins avancée que dans son jeune âge, puisqu'elle a perdu jusqu'à l'espoir de cette lumière dont l'antiquité plus judicieuse implorait et espérait la descente ? Comment la raison moderne s'est-elle égarée dans ses innombrables systèmes, au point d'exciter la risée de ses propres coryphées, tels que

Condillac et Bacon, qui la condamnent *à refaire son entendement et oublier tout ce qu'elle a appris?*

Eh ! quels progrès a-t-elle fait depuis Condillac ? Elle a produit les théories de fraternité clubique et autres nouveautés de même acabit, dont on peut dire mieux que jamais qu'il faut oublier tout ce qu'on a appris, puisque nos nouvelles lumières aggravent tous les fléaux civilisés : indigence, oppression, fourberie et carnage. La raison est donc de plus belle condamnée à refaire son entendement. On verra à l'extroduction quelle règle elle devait suivre pour atteindre ce but où l'esprit humain ne peut parvenir qu'en se corrigeant du génie simple, en se ralliant au génie composé.

Parmi les vices de la raison sont l'irréligion et l'obscurantisme qui feront l'objet de ces deux intermèdes. L'analyse de leur complicité montrera les ennemis de la religion dans ceux qui se parent d'un zèle fougueux pour elle, et les ennemis des lumières dans ceux qui plaident la cause de la raison. Tant il est vrai que tout n'est que fausseté et travestissement dans les mœurs civilisées, et que celui qui prendrait pour règle de croire constamment tout le contraire des apparences morales des civilisés, serait celui qui porterait sur eux les jugements les plus vrais.

« Qu'ai-je besoin du sang des boucs, des génisses ? » Il est donc en religion des excès dont Dieu n'a pas besoin. S'il ne veut pas qu'on immole sur ses autels d'innocents animaux, peut-on croire qu'il veuille les supplices éternels des hommes, ou plutôt avons-nous sur Dieu de saines doctrines, tant que nous admettons qu'il ait préparé pour nous des brasiers éternels ? Faut-il s'étonner de voir naître l'irréligion dans un siècle qui [ ] ?

En considérant les ferments de révolution qui existent en Europe, en Amérique et dans tous les pays civilisés, la nécessité où sont les princes, même les plus doux, de s'étayer par les rigueurs et la [ ], l'inhabileté de quelques-uns, qui, ayant tant de moyens de se faire aimer, n'ont su organiser leurs états qu'à la manière jacobite, et ressusciter en chaque canton des comités de dénonciateurs secrets, quand on voit l'impatience secrète des sujets, la haine contre l'autorité et la tendance de la Civilisation à une explosion générale qui n'attend qu'un [ ], on doit conclure que jamais il ne fut plus urgent de bien [ ] ; mais pour traiter une maladie, il faut d'abord en assigner exactement les causes, et par conséquent signaler les véritables auteurs de l'irréligion, car l'un des plus grands fléaux de la génération moderne c'est celui qui ouvre la voie à des [ ] pires peut-être que celles

d'où nous sortons à peine. Proscrivons donc [ ] franchement les mesures maladroites qui ont produit l'irréligion.

[Note marginale.] Mode progressif. Systèmes usés. Tout change dans l'univ. et religion qui ne veut rien rabattre ressemble à Bonaparte, qui, à la veille de sa chute, refusait toute capit. et proclamait l'étern. de sa dyn. Il tomba pour avoir méconnu le 12e principe du mouv., la nécessité d'une marche progress., graduée selon les circonst. en ordre ascendant ou descendant. *Id.* non goûté des civil. qui s'obstinent dans ridicules usés, etc., et ouvrant la voie aux sectaires si l'on persiste à les maintenir.

L'irréligion est un fléau si désastreux qu'il importe d'en signaler les causes, les auteurs et les effets. Il règne de grandes erreurs à cet égard. Pour ne parler que des auteurs, on attribue exclusivement le désordre aux philosophes.

Sans doute ils y ont contribué, mais secondairement. Le sacerdoce est le principal coupable. Je vais distinguer les torts respectifs et rendre à chacun selon ses mérites.

Pour ne pas imiter ces artisans de supplices qui dévouent aux mêmes tortures l'intéressante vestale et le sanguinaire Néron, établissons la gradation des délits et posons en principe que les superstitieux qui ont préparé l'irréligion, sont encore plus coupables que les philosophes qui l'ont inventée. Lequel est le plus coupable, ou du larron qui spolie une maison, ou du serviteur qui, préposé à la garde, livre les clefs au larron et favorise la spoliation, tout en opposant une feinte résistance? Tel a été dans l'irréligion le rôle des superstitieux; ils ont sacrifié la religion à l'appât des extorsions et donations dont ils fondaient l'espoir sur les terreurs infernales.

Le sacerdoce pouvait-il ignorer que les philosophes, agitateurs de profession, sophistes par métier autant que par faux jugement, et toujours aux aguets des moyens de brouiller et révolutionner le mécanisme dans une branche quelconque, ne manqueraient pas d'attaquer le système religieux sur les points affaiblis, et que c'était compromettre à la fois l'honneur de la Divinité et le repos de la société, que de produire des dogmes qui exposent Dieu au ridicule, au dédain et à la haine, dogmes faits pour soulever les enfants mêmes; car qui de nous n'a pas été révolté dès son enfance d'entendre [ ] qu'il n'est point de salut hors l'église romaine, et que six cent millions de barbares et sauvages seront à chaque génération plongés dans les flammes pour n'avoir pas ouï parler de l'église romaine?

Le tort des philosophes dans cette affaire, est de n'avoir pas rectifié la politique religieuse, de n'avoir produit aucun système concurrent. Ils n'ont soufflé que l'esprit de parti et non celui d'unité. On a vu une foule de schismes, comme ceux de Luther et Calvin; mais pas un culte

qui ait su absorber la religion romaine, se l'identifier par des mesures purement politiques.

Manque-t-on de connaissances expérimentales? Depuis quatre mille ans d'âges historiques, il a paru sur le globe une infinité de religions tellement contradictoires en dogmes et coutumes, qu'on ne peut pas désigner un crime qui n'ait été vertu dans quelque religion, ni une vertu qui n'ait été crime selon quelque autre culte. Assassinat, larçin, adultère, pédérastie, tout ce que nous appelons crime, a été chez quelques nations vertu religieuse. Les régicides étaient des saints chez le Vieux de la Montagne, chez les Romains et chez les régénérateurs de 1793. Le parricide est une œuvre-pie chez les sauvages, qui condamnent et mènent leur père à la mort. L'adultère est vertu chez une foule de peuples, qui offrent à l'étranger leur femme en signe d'hospitalité. La pédérastie, le vol et l'assassinat des ilotes étaient sentiers de vertu chez les républicains de Sparte qu'on nous propose dans les écoles comme modèles. Enfin, tout crime a obtenu des autels en quelques régions, et toute vertu a été crime dans quelques autres. Les Civilisés, qui s'érigent en arbitres exclusifs de la vertu, sont les plus adonnés à toutes les coutumes déclarées criminelles dans leur culte religieux.

Comment se fait-il que des parallèles de ces cultes nombreux et inconciliables on n'ait pas encore su déduire la division fondamentale de la politique religieuse en trois branches : la méthode de terreur, celle de séduction, et le mode mi-parti, division qui est la même en système administratif?

Quant à l'option, l'alternative était la même pour les hommes que pour Dieu. S'il est évident que le gouvernement d'un prince comme Titus est plus facile à établir et à maintenir que celui d'un tyran comme Néron, n'était-il pas de même évident qu'il est plus aisé de fonder et maintenir un culte indulgent, séduisant comme celui de la mythologie, qu'un culte atroce comme celui d'Odin et de Mexico?

Que penserions-nous d'un Mexicain ou d'un Scandinave qui se serait soulevé contre ses dieux altérés de sang? Chacun le louerait d'avoir déserté leurs infâmes bannières. Mais l'enfer éternel, les démons, vipères, brasiers, du système romain, ne sont-ils pas cent fois plus révoltants que le dogme des farouches Scandinaves, assorti à des peuples grossiers, à qui il était prêché, tandis que le dogme romain des brasiers remplis de vipères, est présenté à des nations policées et parvenues au point d'apprécier l'odieux d'un tel dogme et de ses auteurs.

Quel parallèle avec les cultes tolérants des divinités mythologiques! Faut-il s'étonner après cela que l'esprit religieux soit anéanti chez les modernes, qu'il n'y reste qu'un simulacre de piété, fondé sur

l'intrigue et la terreur, totalement dépourvu du puissant levier de l'amour ?

Long-temps les superstitieux ont su persuader aux princes que la religion était un puissant ressort pour contenir les peuples dans l'obéissance. Aujourd'hui cette assertion est confondue par l'expérience. Jamais souverain n'a été si bien obéi que Bonaparte, dont le peuple ne croyait pas à l'enfer et n'avait point d'esprit religieux. Il existait sous son règne un simulacre de culte, mais seulement pour empêcher qu'il ne s'en élevât d'autres : c'était un culte négatif. Sous son règne, les ministres de l'église étaient dédaignés et totalement dépourvus d'influence. Ni paysans ni citadins ne croyaient à l'enfer, et pourtant jamais nation ne supporta plus débonnairement le fardeau des impôts et les milices; jamais armée plus brave, jamais peuple plus dévoué; les Français seraient allés mourir pour lui jusqu'au dernier, et ce qu'il y a de plus inconcevable, c'est qu'ils l'aimaient, et quand il rentra au bout d'un an le peuple l'accueillit avec une joie frénétique dans les villes les plus [ ], comme Lyon, et la France entière, à part la Vendée et la Provence, provinces d'intrigues, se leva avec ardeur pour aller de nouveau s'immoler pour lui.

Quel souverain saura obtenir pareil dévouement, s'il ne met en jeu que le levier de l'enfer, et quelle est l'erreur de ces [ ] qui veulent aujourd'hui nous persuader que la jonglerie de l'enfer soit nécessaire à museler les civilisés? L'invention de l'enfer n'est qu'un effet de faiblesse; elle est due à des avortons qui s'apercevaient que pour gouverner la canaille civilisée et barbare, il faut la terrifier, la décimer au besoin. Le civilisé est semblable à un cheval vicieux, aimant le cavalier qui sait le dompter, méprisant et désarçonnant celui qui ne sait pas le tenir en bride. Quelques [ ] qui ne savaient pas museler des hordes primitives, inventèrent les supplices de l'autre monde pour étayer leur faible administration. Celle de Bonaparte a prouvé que l'enfer est le levier des avortons politiques, et qu'un prince [ ] sait faire de ses peuples un essaim de séides, sans le pitoyable secours de l'enfer, jonglerie à supprimer sous un prince qui sait se faire respecter par lui-même. L'enfer est, comme la philosophie, bien inutile sous les gouvernements forts, bien dangereux sous les gouvernements faibles.

Le système de l'enfer a un inconvénient bien plus grand, c'est d'hébéter les esprits en calcul de mouvement, de les rendre incapables d'études sur les caractères et les attributions de Dieu.

Un dogme qui ravale Dieu au-dessous des cannibales et des anthropophages, un dogme digne des cultes atroces de la Scandinavie et de l'ancien Mexique, le dogme des supplices éternels de l'enfer, est enseigné

comme croyance obligée dans un siècle qui vante ses lumières. L'enfer fut inventé dans des siècles obscurs, et pour museler des peuples grossiers, incapables de réflexion. Ce dogme a été indécemment continué dans les siècles éclairés qui auraient dû s'en purger. On l'a maintenu par la facilité qu'il offrait de terrifier les moribonds, et extorquer d'eux des donations en faveur de l'autel.

Ce dogme, aussi révoltant que ridicule, produit l'effet qu'on devait attendre, le dégoût de la religion. Les peuples se soulèvent contre un dieu de rage et d'extermination, qui veut plonger dans les brasiers éternels six cents millions de sauvages et barbares. Après qu'ils auront passé leur vie dans les tourments de l'esclavage et de la famine, Dieu les fera torturer éternellement, parce qu'ils n'ont pas eu connaissance d'une doctrine romaine que personne ne leur a jamais enseignée, et parmi les deux cents millions de chrétiens, l'immense majorité sera encore plongée dans des fournaises, selon la maxime : Beaucoup d'appelés, peu d'élus !

Tant de cruautés soulèvent les esprits. On se demande pourquoi Dieu créa le genre humain, s'il avait l'intention d'en plonger les quatre-vingt-dix-neuf centièmes dans des fournaises remplies de vipères. Le dieu de l'Eglise romaine est-il bien le dieu de paix, et comment ses ministres osent-ils prêcher la charité au nom d'un bourreau implacable dans sa fureur ?

II. PARALLÈLE DES SYSTÈMES ATTRACTIF ET RÉPULSIF.

Sans anticiper sur le traité du mouvement passionnel, j'essaie de faire entrevoir le vice politique des religions modernes.

((Tout effet de mouvement social en religion, administration ou autres branches, rentre dans l'un des trois modes de réfraction, réflexion et diffraction, et chacun de ces trois modes est direct ou inverse. Voilà donc six ordres de développement pour chaque branche de relation.))

La religion catholique romaine est une manœuvre de diffraction inverse, mode qui a pour caractère constituant de pivoter sur extrêmes conjugués divergents et de laisser toujours le centre dégarni ; — [variante] de pivoter sur contrariétés, et moduler sur extrêmes conjugués divergents.

1° Elle circonvient et influence les deux âges extrêmes et disparates en moyens intellectuels, les enfants et les vieillards, par la cruauté des supplices de l'enfer ; mais cette même crainte influence-t-elle sur l'homme en âge de raison, à vingt, trente et quarante ans ? Non, sans doute ! Voilà donc un système de terreur qui opère sur deux âges ex-

trêmes et très-divergents en culpabilité ; car l'âge caduc est [ ] de crimes, tandis que l'âge d'enfance n'en a commis aucun. Rien n'est plus disparate sous le rapport des peines méritées; cependant les deux âges interviennent à admettre cette crainte et forment combinément les ressorts de manœuvres, tandis que l'âge central ou âge des amours et des rapines, à vingt, trente, quarante et cinquante ans, se soulève contre le dogme des enfers et se livre à ses passions. Voilà donc sur ce point le centre dégarni et le pivot assis sur extrêmes conjugués divergents.

2° Elle influence et convertit les classes extrêmes et opposées en moyens intellectuels : d'une part, les pauvres d'esprit, les idiots à prétentions, dépourvus de tout relief par eux-mêmes, en cherchent un dans l'affectation de piété; d'autre part elle s'adjoint la classe la plus incompatible avec les sots, celle des surabondants d'esprit, les coquettes surannées et délaissées, et les libertines déclinantes et pétries d'ambition. Mais elle manque la classe moyenne, celle des hommes judicieux, et [ ] qui, par besoin de culte séduisant, se rallient aux illusions de la philosophie également absurde. Voilà dans cette seconde classe d'opération le même vice que dans la première, le centre dégarni et les pivots assis sur extrêmes conjugués divergents.

3° Elle influence les classes opposées en ambition, les pères de famille qui ne veulent que contenir [

].

Je pourrais pousser plus loin les exemples, mais c'en est assez pour conclure sur les vices de cette manœuvre, qui laisse toujours le centre sans résistance. On ne peut mieux la comparer qu'à la tactique militaire des Tartares, qui n'ont ni centre ni ligne d'opération, et voltigent sur les flancs de l'ennemi. Cette méthode est bonne dans leurs déserts, et de même le système catholique a été bon dans les âges d'obscurité; mais aujourd'hui il expose la religion à décliner et tomber par toute attaque régulière portée sur le centre. Telle était celle des philosophes, qui, en s'emparant de l'âge moyen, avaient déjà remporté une victoire d'opération avant de l'avoir remporté de fait. L'attaque des francs-maçons eût été bien plus sérieuse et sans remède pour le catholicisme si elle avait eu lieu. Cette religion s'est sauvée par leur ignorance, ainsi que par celle des philosophes, qui n'ont pas su, dans le temps de leur règne, établir un culte judicieux, ces sophistes ne sachant rien inventer. Mais est-on assuré, en cas que la Civilisation se prolonge, d'avoir toujours à faire à des cabales aussi ineptes, et ne doit-on pas craindre que des attaques mieux dirigées n'opèrent la désorganisation

qui deviendrait de plus en plus facile, tant que la religion pivotera sur extrêmes conjugués, sans revenir au pivotage du centre, qui aurait l'avantage inappréciable de rétablir l'amour de Dieu et l'espérance en Dieu. L'espérance en Dieu ! chose risible aux yeux des modernes et dont je leur démontrerai dans un article spécial l'immense importance.

On peut reprocher aux nations modernes de n'avoir donné que des résultats analogues à leurs manœuvres ou modulation sur extrêmes conjugués. Elles ont produit les deux excès contraires au bon esprit religieux, — dans les siècles ignorants, le fanatisme ascétique, germe des révolutions superstitieuses, — puis dans les siècles éclairés la fausse piété ou crainte de Dieu sans amour. Cette crainte devait engendrer par degrés l'irréligion. Car on en vient bien vite à ne plus aimer ceux qu'il faut craindre. Tel doit être le résultat de tout culte, qui fait de la crainte son principal levier, et n'excite l'amour de Dieu que par des voies incapables de le produire.

Aussi l'irréligion est-elle devenue vice général en Civilisation. Il règne au lieu d'esprit religieux un simulacre de piété qui offre trois variétés principales :

1° La piété mercenaire ou d'intérêt personnel; par exemple, chez ceux qui tiennent du culte divin une bonne dotation. Leur étalage de sentiment religieux est d'autant plus suspect, qu'ils sont les plus empressés d'avilir Dieu, en étouffant tout espoir de la découverte de son code et en applaudissant au désordre actuel du globe, qui est pour Dieu une double injure en sens matériel et social.

2° La piété spéculative, — celle d'une foule de gens qui ne voient dans la religion qu'un moyen de contenir leurs subalternes, enfants, valets, fermiers, sujets, ou bien qui fréquentent les temples par esprit de parti et coalition avec ceux dont ils briguent la protection.

3° La piété négative ou bouclier de raillerie, ressource des pauvres d'esprit qui, à défaut de moyens, se soutiennent par la cagoterie, ressource des femmes qui au déclin de l'âge se jettent dans les bras de Dieu par distraction, par vide d'esprit, et font de la religion un pis-aller ou contrepoids, au défaut des amours finis pour elles. Aussi voit-on que les coquettes surannées sont des séides de dévotion.

Telles sont les trois nuances de l'esprit religieux chez les modernes Il ne présente que les gradations de l'hypocrisie. Quel était chez les anciens l'état de l'esprit religieux? Un parallèle très-court va démontrer leur grande supériorité en ce genre.

L'antiquité n'était pas encore sur la voie de révélation de la Provi-

dence; elle n'avait pas comme nous l'initiative de communication fournie par le calcul newtonien. Cependant la classe éclairée de l'antiquité inclinait pour le bon esprit religieux; elle cherchait à élever les peuples à la saine croyance, à l'adoration du dieu *un*, *Deo igaoto*, disait Cicéron; elle tendait donc au perfectionnement réel en fait de croyance.

L'antiquité n'était point irréligieuse, parce que ses dogmes et [ ] faisaient aimer la Divinité. Les dieux mythologiques étaient compâtissants aux faiblesses humaines; contents des privations qu'éprouvait la pauvre humanité, sans en exiger davantage, ils permettaient les voluptés. Leur culte s'identifiait aux passions, aux besoins du grand nombre. La victime sacrifiée à Jupiter valait toujours quelques lippées aux pauvres gens; Irus dans l'Odyssée obtient sa part des victimes sacrifiées, et les dieux se rendent aimables au peuple quand ils le font asseoir à un banquet copieusement servi. Chacun pouvait se choisir des dieux assortis à ses goûts et ses passions. Il y avait des divinités même pour les voleurs, les marchands, les tripotiers, qui étaient sous la clientelle de Mercure. De là venait que chacun avait pour les dieux une cordiale affection.

Remarquons sur ce point la fausseté de nos préjugés administratifs. L'antiquité permettait aux voleurs et aux marchands de se ménager des protections dans le ciel; pourtant on ne voyait pas plus de filous dans les villes ni plus de fourberie chez les marchands, tant il est vrai que l'art de gouverner et contenir les peuples est exclusivement du ressort de la politique. Celui qui se croit obligé de recourir sur ce point à la religion n'est pas administrateur. L'emploi naturel de la religion est de consoler, délasser les peuples et non pas de les contenir.

La religion mythologique avait obtenu ce but; elle était franchement aimée des grands aussi bien que du peuple. Rien ne le prouve mieux que l'épithète de *pieux Enée* repétée sans cesse par Virgile, si fade, si choquante aux yeux des modernes, qui n'ont plus d'amour pour Dieu. Virgile, homme de cour, poète le plus raffiné de son siècle, aurait-il affublé son héros de cette médiocre épithète, si elle n'eût pas été agréable aux Aristarques de son siècle et à la bonne compagnie de Rome? Cependant, Enée, par son perpétuel surnom de *pieux*, devient un personnage fort insipide aujourd'hui. Chacun de nous se demande comment un homme aussi exercé que Virgile a pu ainsi manquer de discernement dans la qualification de son héros. L'énigme ne peut s'expliquer que par la chute de l'esprit religieux. Quand il existait, quand il faisait le charme des nations, c'était un [ ] et en même temps [ ]. Aussi Virgile, pour rendre odieux le tyran Mezence, lui adresse-t-il d'abord le reproche de mépriser les dieux.

Voit-on que Virgile ait manqué de discernement sur quelque autre sujet? Non, certes. Aucun écrivain de l'antiquité n'a eu le tact plus fin que lui et n'a mieux observé les convenances de toute espèce; mais il écrivait pour une société qui aimait Dieu. On ne l'aime plus dans l'âge moderne, et la piété d'Enée, qui plaisait à la cour très-polie des Auguste et des Mécène, devient insoutenable parmi nous; elle excite la risée du vulgaire même, effet nécessaire des religion modernes qui ont affaibli l'amour de Dieu, en raison des devoirs, austérités et supplices qu'elles ont mis en jeu pour le produire.

La religion ancienne avait le bon esprit de s'attacher les jeunes gens d'un et d'autre sexe par sa tolérance et son respect pour la volupté qu'on honorait d'un culte religieux poussé à des excès ridicules. Les dames romaines, tant prônées par la philosophie, faisaient pieusement la procession du Phallus arboré en bannière. L'austère Caton, l'oracle de la morale, applaudissait aux jeunes gens qui fréquentaient les maisons de femmes publiques, et les appelait de vertueux enfants qui ne cherchaient pas à troubler les ménages. Il faut remarquer qu'une circonstance extraordinaire, l'absence des maladies syphilitiques, favorisait ces coutumes. Quoi qu'il en soit, la multitude et surtout la classe opulente, s'attachaient aux dieux en raison de cette licence non dangereuse alors. La jeunesse aimait Dieu, qui aujourd'hui n'a pas un ami sincère parmi les jeunes gens. Tel est le côté faible des cultes modernes; c'est principalement leur intolérance pour la jeunesse qui a causé l'irréligion. J'insiste par un exemple.

Périclès et Aspasie sont amants. Vous leur opposez un dieu irrité de leurs plaisirs et qui les plongera dans des brasiers éternels pour les punir de leurs innocentes jouissances. Nécessairement le couple amoureux se moquera d'un pareil dieu, et n'y croira pas : il prendra en aversion son culte et ses ministres. Mais Périclès et Aspasie donnent le ton à la brillante jeunesse, qui le communique aux classes inférieures. Dès-lors l'irréligion envahit tout par la puissance du ton ou mouvement d'opinion imprimé par la jeunesse ou âge central. Là-dessus interviennent les philosophes, toujours habiles à profiter des chances d'intrigue, qui voient dans ce mouvement irréligieux un moyen de courtiser Périclès et les grands de sa caste; ils attaquent par la raillerie un culte incommode aux classes opulentes et défectueux en mécanisme, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Bientôt la génération est entraînée par cette tactique de raillerie, et l'irréligion devient peu à peu vice dominant. Le culte est sapé dans sa base par l'influence secrète des jeunes gens révoltés contre un dieu ennemi de leurs plaisirs.

Quels sont les auteurs de ce désordre? ce sont les auteurs des dogmes

[ ] qui heurtent la classe opulente, indisposent la jeunesse, classe pivotale en mécanisme affectueux, et sans l'intervention de qui l'on ne peut ni établir l'amour de la divinité, ni fonder solidement l'esprit religieux. Négliger en système religieux la conquête de la jeunesse, c'est manœuvrer comme un général qui entrouvre son centre et laisse couper ses lignes. Telle a été l'attaque de la philosophie. Elle a porté et porte encore sur le centre du système social dégarni par la défection des jeunes gens, et, forte de leur suffrage, elle a facilement miné le catholicisme. Je tiens que le plus grand affront du monde (politiquement parlant) c'est de se laisser battre par les philosophes, secte si faible qu'un enfant peut les [ ] en employant contre eux la raison dont ils empruntent le masque sans en avoir les armes. Poursuivons sur l'analyse de cette lutte.

Dépourvue de l'appui des jeunes gens, la religion n'est plus qu'un colosse aux pieds d'argile. En vain se rallie-t-elle aux intrigants, aux pauvres d'esprit, aux coquettes surannées, toute cette milice est impuissante pour atteindre le but, qui est de faire aimer et non pas craindre Dieu. Or, ce lien d'amour divin doit se former dans l'adolescence. Il faut, pour l'élever à la plus grande force, qu'il soit lien composé ou produit par double ressort; qu'il combine les prestiges de l'enfance avec les prestiges de l'adolescence. Le culte de Vénus atteignait merveilleusement ce but. Aussi la religion mythologique n'avait-elle besoin d'aucune critique pour se faire aimer. Son système, sa manœuvre, étaient judicieux, *par hasard*. La victoire lui était si facile, qu'elle ne craignait aucun ennemi, et elle poussait à l'excès la tolérance, au point d'être sans défiance sur des intrigues qui à la fin la renversèrent parce qu'elle ne sut pas se prêter aux changements de phase et à l'esprit inquiet de civilisation qui exigent périodiquement des innovations en culte comme en législation.

Le christianisme a péché par une marche contraire à celle de la mythologie. Il s'est épouvanté mal à propos des agressions des philosophes qu'il était si aisé de battre en prenant l'offensive, en les attaquant sur les théorèmes de raison dont ils se fondaient sans en avoir seulement l'ombre. Au lieu de suivre cette manœuvre, le christianisme a tenu la défensive avec un mauvais ordre de bataille : il a été rompu du premier choc. Il a dans cette affaire manœuvré comme les Autrichiens à Decenzano. Une de leurs fortes divisions cernait Bonaparte isolé avec douze cents hommes contre cinq mille; il fit semblant d'avoir une grande armée, et somma les Autrichiens de se rendre : ils se rendirent. Ils auraient dû lui répondre : Si vous avez une grande armée, nous la verrons en ligne, et nous nous mesurerons avec elle avant de nous rendre. Telle est la marche qu'aurait dû suivre le christianisme en luttant

contre le fatras de raison qu'étalaient les philosophes. On devait les forcer à déployer leurs forces, les attaquer pièce à pièce par tous les arguments sur les trois attributions de Dieu que j'ai exposés dans cette section, et l'on aurait vu les jongleurs philosophes passer du rôle d'agresseurs à celui de vaincus.

Aujourd'hui la bataille est perdue, puisque le christianisme a essuyé la perte des biens temporels, de la foi des peuples et de tout ce qui constituait les illusions. Rentrant en scène après de longs échecs, il se reforme dans le même ordre qui a causé sa défaite : veut-il courir à de nouveaux désastres ?

Il n'est aucune classe plus intéressée que les prêtres à réveiller l'espérance en Dieu, à prêcher l'épreuve du calcul de l'attraction et opérer avec la délivrance du genre humain leur propre délivrance, car il n'est pas aujourd'hui d'état plus disgracié que le leur, plus appauvri, plus réduit à d'humiliantes démarches pour obtenir une chétive subsistance. Il semble que la Providence ait voulu les frapper de [ ], qu'ils [ ], car le véritable enfer c'est la pauvreté. Nous applaudissons au jugement de Phalaris qui condamna l'inventeur d'un nouveau supplice à périr le premier par les tortures qu'il destinait à d'autres. Ainsi la classe sacerdotale a subi la première, et dès ce monde, les longs tourments dont elle menace le genre humain par la révoltante invention de l'enfer, l'une des principales causes de l'irréligion civilisée. Des barbares bien autrement religieux que nous, les musulmans, ne sont mus que par l'espoir des récompenses. L'enfer a chez eux si peu d'influence, qu'on n'en parle jamais dans leurs traditions religieuses, on n'y voit que des ressorts de séduction comme les charmes des houris, tandis que dans nos religions faites pour des nations plus sensées, on ne voit que détails de supplices épouvantables, sans aucun détail de récompenses faites pour séduire. Faut-il s'étonner après cela des progrès de l'irréligion ?

III. AVORTEMENT DU RESSORT ATTRACTIF CHEZ LES ANCIENS ET LES MODERNES.

La mythologie ne plongeait dans le Tartare que de grands coupables. Du reste elle n'était nullement alarmante sur le sort des âmes dans l'autre vie, et ne bannissait pas du séjour des bienheureux ceux qui avaient bien joui de celle ci. Nos dogmes suivent une marche opposée, Ils répandent sur l'autre vie des terreurs épouvantables, et veulent nous faire acheter par des austérités continuelles en ce monde une récompense non moins effrayante par le sort insipide promis aux élus du paradis chrétien.

On s'est étonné avec raison de ce que le christianisme ne donne aucune idée des délices de son paradis. Cette lacune a été si bien sentie, que divers écrivains ascétiques ont voulu y suppléer. J'ai lu parmi ces descriptions de paradis celle qu'on dit la plus brillante; elle est de M. de Châteaubriand. J'y ai trouvé ce que je m'attendais à trouver, un paradis d'ordre simple, rien pour les sens principaux, rien pour les principales affections de l'âme. On peut gager que l'auteur même ne consentirait pas à passer une semaine dans un séjour aussi ennuyeux. Que s'y trouve-t-il? Un escalier tout en massif de diamants! Cela est dépourvu de goût; si l'on met la substance la plus précieuse à l'escalier, aux marches de l'autel, de quoi ornera-t-on l'autel?

[Note marginale.] Si permis de chercher diamants en l'autre monde, permis de désirer en celui-ci puisque homme créé à l'image de Dieu. — *Cur ressusciter* avec sens de vue et non autres? Tous les sens pour souffrir en enfer et non pour jouir en paradis. Si yeux, *cur non* estomac? Si plaisir de vue bon dans un autre monde, *cur non* goût, tact? Dieu *ergò* moins généreux en autre monde pour élus qu'en celui-ci pour riches qui jouissent par tous les sens.

Ergò prêtres sensés de blâmer explications. Les commentateurs ignorent qu'obscurantisme est mesure forcée dans l'état actuel du cath. Nouveautés des poètes dang. comme ours de la fable. Assez difficile de soutenir ce qui est dit sans rien y ajouter; faut y laisser le lustre de l'ancienneté; *sed*, si brodez croyant embellir, avilissez, faites raisonner et gâtez tout.

Si le paradis chrétien change de décoration au gré de chaque narrateur, l'enfer au contraire ne varie jamais. Ses démons y sont toujours également acharnés et ses chaudières toujours au même degré d'ébullition. C'eût été un grand moyen d'appui pour l'esprit religieux que la disproportion entre les peines. Une peccadille d'amour sera punie éternellement des mêmes supplices que le parricide. Robespierre et Marat ne seront pas plus brûlés que Daphnis et Chloé, qui ont innocemment cédé à l'amour. Où est dans cet arrêt la justice distributive qui est 3e attribut de Dieu, et comment ceux qui le peignent capable de tant de fureurs et d'iniquités peuvent-ils s'attendre à le faire aimer?

Que dans des siècles d'obscurité, chez des peuples à demi-barbares où l'on était ignorant sur les leviers de l'honneur et autres ressorts qui conduisent les peuples et corporations en pays policé, on ait fait usage du dogme de l'enfer, cela n'est pas surprenant, puisque les peuples barbares ne sont régis que par la violence et les châtiments; j'examinerai au chapitre de la diffraction passionnelle jusqu'à quel point ce dogme peut être utile chez les barbares et sauvages; mais est-il pardonnable à des siècles éclairés d'en faire usage?

Une religion fondée par un cannibale comme Odin s'étaie du système de terreur, cela est peu étonnant; elle suit en cela l'esprit de son san-

guinaire auteur; mais n'est-il pas [ ] et calomnieux de [ ], au nom de Jésus-Christ, modèle des âmes généreuses et libérales, Jésus, qui en toute occasion protégeait le faible et l'opprimé, Jésus, qui défendait les femmes contre leurs injustes époux et contre le sexe masculin tout entier, en gourmandant collectivement les dénonciateurs de la femme adultère, et les accusant d'être coupables avant elle. Jésus voulait, comme Henri IV, que le peuple vécût bien et goûtât les joies de ce monde; aussi changea-t-il l'eau en vin aux nôces de Cana.—Enfin Jésus est en toute occasion l'ami des bonnes gens. Il ne poursuivait que les gens méprisables et dangereux, comme les sangsues publiques, les pharisiens et sadducéens, emblème de nos hypocrites et de nos sophistes, les voleurs et les marchands qu'il battait de verges, en quoi il était bien plus sensé que le siècle moderne qui encense leurs fourberies et pirateries. On verra au traité des Crimes du commerce que Jésus, en battant les marchands, donnait aux civilisés la plus judicieuse leçon. Si l'on avait suivi avec eux le même système de répression, l'on aurait depuis long-temps découvert la théorie de concurrence véridique et doublé le revenu des princes tout en augmentant celui des peuples.

En résumé, est-ce avec des récompenses chétives qu'il faut relever l'espérance en Dieu? Pour la rétablir, mon principal moyen sera de faire connaître aux hommes le système d'existence composée que Dieu leur destine, c'est-à-dire le genre de bonheur qu'il leur réserve en ce monde et en l'autre, le détail des voluptés matérielles et spirituelles qui leur seront dévolues après comme pendant cette vie.

Ce détail en ce qui concerne l'autre vie s'éloignera fort des descriptions ascétiques données sur pareil sujet. Dieu ne nous prépare pas de médiocres et insipides plaisirs comme ceux de la *cour sainte*, badinée à bon droit par Montesquieu. Mais avant de donner communication du sort dont jouissent dans l'autre vie nos âmes et les nouveaux corps à qui elles s'unissent, il faudra donner dans un abrégé de cosmogonie quelques notions de la planète entière et de ses destinées matérielles et spirituelles auxquelles se rattachent les destinées des défunts. Jusque-là je ne puis [ ] que les preuves négatives en critiquant les systèmes atroces qui défigurent la divinité et détruisent l'espérance en Dieu qu'ils peignent comme un bourreau implacable, acharné à tourmenter nos âmes pendant l'éternité pour des fautes légères, dont plusieurs, telles que l'amour, ne sont point fautes à ses yeux.

Quelle espérance peut-on fonder sur un être susceptible de fureurs dont les cannibales mêmes auraient à rougir? car s'ils font souffrir des tortures à leurs ennemis vaincus, ils sont à demi-excusés par les chances du talion qu'ils ont encourues au combat. D'ailleurs, une journée finit les supplices du prisonnier, tandis que, selon nos dogmes, une

éternité de supplices ne suffira pas à assurer l'implacable fureur de Dieu contre [ ].

IV. INDUCTIONS TIRÉES DE L'EMPLOI DU SYSTÈME ATTRACTIF.

Si j'étais de ces charlatans qui veulent identifier à leur cause les intérêts du moment, je représenterais aux gouvernements actuels les dangers de voir renaître les fléaux dont la mémoire est si récente. Je leur dirais : Puisque la religion catholique a été assez faible pour se laisser une fois déposséder par une faible milice comme les philosophes; puisqu'elle a été assez ignorante pour ne pas apercevoir la plus redoutable des attaques dirigées contre elle, l'attaque passive des francs-maçons, qui n'a manqué que par l'extrême ineptie de ses clubs, puisqu'enfin cette religion a éprouvé un échec irréparable par la perte des biens temporels, perte qui l'a déconsidérée et l'affaiblit excessivement; craignez, leur dirais-je, que de nouvelles attaques plus adroitement dirigées ne l'atteignent de nouveau sous quelque règne faible; craignez que les philosophes, habiles à prendre tous les masques, ne trouvent dans les [ ] actuels du monde civilisé quelque nouveau moyen d'attaquer l'autel, et par suite le trône.

Mais je n'ai que faire de toutes ces ruses oratoires. Je ne m'intéresse à aucune classe de civilisés collectivement, parce que, dans les meilleures, on trouvera encore les sept huitièmes de mauvais pour un huitième de bon. Dès lors peu m'importe qu'ils retombent dans les révolutions où je les vois courir à grands pas. Il est même à souhaiter pour eux qu'ils soient prochainement [ ] de nouvelles tourmentes. Elles serviront à les désabuser de leur engouement pour l'infâme Civilisation et les perfectibiliseurs. Ainsi l'avis que je vais leur donner sur des dangers futurs n'est point un effet de zèle pour eux, qui ne m'inspirent collectivement que du mépris.

Je ne considère pas des êtres pétris de fourberie, des civilisés, barbares et sauvages, comme espèce humaine, mais seulement comme embryons de la véritable humanité, qui regarde les races mensongères et insociétaires comme espèces dégradées. En conséquence, les avis salutaires que je vais donner sur les dangers de la religion comme sur toute autre branche du mouvement, ne tiennent pas à servir la Civilisation, mais à délivrer le globe de la Civilisation, en indiquant et recommandant les divers moyens d'issue, entre autres le système attractif dans toutes ses branches.

Les nations qui transigent sur les peines infernales ont-elles été moins braves, moins industrieuses, moins bien gouvernées que celles qui sont mues par les terreurs des brasiers? Pour décider cette ques-

tion, procédons du simple au composé, et jugeons d'abord par l'individu.

Confierait-on un trésor à celui qui avouerait incliner au vol, et n'avoir d'autre frein que la terreur de l'enfer, et si l'on essayait de supprimer les sbires, tribunaux, gibets et clôture dans le pays le plus fanatisé comme l'Espagne, peut-on douter qu'il y aurait le lendemain, sur cent pauvres, quatre-vingt-dix-neuf voleurs, en dépit des brasiers de l'enfer, auxquels croit pourtant la populace espagnole?

A-t-on vu de sectaires plus dévoués que ceux du fameux pontife d'Abyssinie, dit Prêtre-Jean, qui élevait des séides pour faire assassiner les rois ses voisins? Ce n'était point par la terreur des supplices éternels, mais par la promesse et l'avant-goût des délices futures qu'il les envoyait à une mort certaine. Or, si les dogmes voluptueux sont assez puissants pour obtenir d'un néophyte le plus grand des sacrifices, celui de la vie, quelle ignorance, quelle rage malfaisante de recourir aux dogmes de terreur pour obtenir par la crainte ce que l'amour cimenterait!

Outre l'inutilité, ces dogmes ont l'inconvénient de relâcher le lien administratif et religieux, à mesure que l'industrie se perfectionne par les progrès du luxe et des lumières; car, plus les nations sont policées et instruites, plus elles répugnent à ces cruautés. Leur hypothèse oblige donc la religion à adopter le système de l'obscurantisme ou opposition au progrès des lumières. C'est le parti qu'elle a pris, et je prouverai que sans le dogme de l'enfer, elle eût été dispensée de recourir à l'obscurantisme; que les philosophes n'auraient pu attaquer la religion sur aucun des autres points; que leurs facéties sur les mystères et les miracles n'auraient eu aucun succès; mais le système de l'enfer ayant donné prise au ridicule et suscité la haine, il en est résulté le persifflage successif des diverses branches du système religieux.

Les atrocités spéculatives ne sont plus de saison : autres temps, autres mœurs.

Démontrons par quelques exemples récents l'inutilité absurde de ce dogme. La nation française vient d'en fournir une preuve bien frappante. C'est pendant la suppression de l'enfer qu'elle a porté au plus haut degré les trois qualités qui constituent la perfection administrative, savoir :

Extrême soumission au gouvernement;

Progrès rapides et gigantesques en industrie;

Excès de bravoure et de dévouement dans les combats. A-t-on jamais vu une nation réunir ces trois qualités plus éminemment que les Français sous le règne de l'Usurpateur, qui pourtant ne les guidait

point par la terreur des brasiers infernaux? L'enfer n'était nullement en crédit à cette époque. Cependant, l'obéissance des peuples était sans bornes et trop aveugle, car ils auraient dû se révolter contre les conscriptions et extorsions continuelles. Leur industrie faisait des progrès colossals, leur bravoure était incomparable. On avait donc pleinement atteint les trois buts d'un gouvernement sans entremettre ni l'enfer ni le purgatoire, dont les paysans, les enfants même haussaient les épaules à cette époque. N'est-il pas évident, d'après ce résultat, que l'enfer, considéré comme ressort administratif, est la ressource des ignorants et des hommes faibles qui se laissent maîtriser et que tout gouvernement intelligent doit dédaigner les deux excès, éviter l'emploi des terreurs superstitieuses, aussi inutiles, aussi dangereuses que les illusions philosophiques, en ce que les uns et les autres préparent l'asservissement de toute administration qui a recours à elles.

Une erreur choquante des modernes en politique religieuse, c'est de croire un système bon quand il tend à comprimer les peuples, et rend la Civilisation stationnaire et déclinante, comme en Espagne. C'est une [ ] d'autant plus illusoire, que l'industrie civilisée n'est point stationnaire comme celle de la Chine et de l'Inde; le luxe, au contraire, fait en Europe des progrès rapides. Il faut que les autres branches du système social marchent de front, que l'esprit religieux puisse se raffermir et croître en raison des lumières; que l'amour de Dieu s'augmente en même rapport que le luxe. De là vient que les dogmes qui ont peu convenu dans des siècles grossiers, deviennent comme celui de l'enfer des germes de désorganisation dans des siècles plus avancés en industrie. Il en résulte que la classe éclairée et opulente s'isole de la religion, ne la suit plus de cœur, mais seulement par spéculation sur l'asservissement des petits. Tel est notre état actuel. Ce mépris secret des grands, des savants et des prêtres aussi contre le système religieux et les dogmes [ ] cause le dommage irréparable de [ ] l'amour de Dieu, l'espérance en Dieu et les précieuses découvertes dont cette espérance eût été le germe. Aussi notre siècle si fécond, si ingénieux en découvertes physiques, ne peut-il pas faire le moindre pas en découverte de politique sociale; il échoue complètement en ce genre, et devait y échouer, puisqu'il est privé du principal ressort, qui est l'espérance en Dieu, détruite par l'imperfection du système religieux.

V. TABLEAU DES ABSORPTIONS INFERNALES.

Le dogme de l'enfer, principale cause de l'irréligion des modernes, est tellement insoutenable aux yeux même de ceux qui le prêchent,

que pour les amener à le démentir, il suffit d'y adhérer pleinement et de leur présenter le tableau de ses résultats. Il importe d'en produire les comptes détaillés pour prouver que les dogmes qui imputent à Dieu tant d'atrocités sont les principales causes du dédain qui pèse sur la religion, que la philosophie est dans cette [ ] un coupable d'ordre secondaire à qui d'autres coupables ont mis les armes à la main, fourni les éléments et ressorts d'impiété. A cet effet procédons à un inventaire exact des boucheries infernales.

D'abord, en vertu du dogme « hors l'Église, point de salut, » l'enfer engloutit de plein droit à chaque génération les trois quarts du genre humain, six cent millions de Barbares et Sauvages, tous damnés sans exception pour n'avoir pas eu connaissance de l'Eglise romaine et de ses dogmes que personne ne leur a communiqués. D'ailleurs, ces dogmes, tels que la transsubstantiation et la consubstantiation, déjà très-inintelligibles aux civilisés qui se vantent de raison, pourraient bien sembler plus incompréhensibles encore aux Barbares et Sauvages, qui n'ont que les lumières du sens commun, très-insuffisantes en pareilles études.

Voilà déjà l'immense majorité du genre humain claquemurée dans les brasiers éternels. Reste à loger un quart de la population, les deux cent millions de chrétiens parmi lesquels l'enfer engloutit d'abord tous les juifs, et ceux-là, vu leur extrême fourberie, ne méritent guère de pitié.

Il engloutit tous les protestants de l'église réformée, les Anglais, Écossais, Suédois, Danois, Prussiens, Hollandais, Livoniens, la majorité des nations germaniques et des cantons suisses, la presque totalité des Etats-Unis d'Amérique, etc., etc. Tous ces peuples sont autant de victimes dévouées pour l'éternité aux brasiers, serpents et tortures de l'enfer, sans exception pour aucun individu, puisqu'ils sont hors de l'Eglise romaine, qu'ils connaissent fort bien, sans vouloir s'y agrége. L'enfer engloutit nécessairement les Russes, Moldaves et schismatiques de la communion grecque. Ils ne sauraient être sauvés, puisqu'ils sont en scission très-obstinée avec le pape. S'ils échappaient à la géhenne, il s'ensuivrait que tout gouvernement peut sans péril méconnaître l'unité et l'autorité romaine, établir des schismes, changer les rites, etc. Bonaparte même n'a pas osé le faire. Il est resté dans l'unité romaine, et pourtant il est excommunié. Donc les Grecs, Russes, etc., qui rompent le lien d'unité, dénigrent le pape et modifient les rites et liturgies, sont damnés sans qu'il y ait lieu à délibérer, ou bien il y aurait voie de salut hors de l'église romaine, ce qu'elle n'admet aucunement.

Restent les nations de catholiques, apostoliques et romains. Si l'on veut balancer les chances de salut et de réprobation, il est évident que

les neuf dixièmes d'entre eux tomberont encore dans les brasiers éternels; — et d'abord l'enfer engloutit tous les riches, car, selon l'Ecriture, il serait plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux, assertion qui damne bien formellement tous les riches, ou au moins les quatre-vingt-dix-neuf centièmes.

Parlerai-je de la classe moyenne, des marchands, des procureurs, dont chaque parole est un mensonge et chaque action une friponnerie? Ceux-là sont damnés de toute voix, et si l'enfer n'existait pas, il faudrait le créer pour eux.

Quant à la pauvre populace, qui, par ses privations, prend dès ce monde un avant-goût de l'enfer, elle ne peut guère y échapper dans l'autre monde, en vertu de la maxime: « Beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. » Or, les pauvres plébéiens qui n'ont pas de quoi conjurer l'orage par des oblations, et qui d'ailleurs se damnent à chaque instant par leur ivrognerie et autres inclinations sensuelles, ne peuvent guère prétendre à cette béatitude céleste dont le trappiste le plus austère n'ose pas se juger digne, quoique passant sa vie dans les austérités. Comment donc la populace, généralement adonnée au plaisir des sens, pourrait-elle aspirer au [ ], dont désespèrent les plus fervents cénobites?

Quant à certaines classes qui prétendent arriver de plein pied comme les prélats et ministres catholiques, je ne vois par sur quoi ils fondent leurs prétentions. L'opinion a toujours été qu'ils en sont exclus. On peut citer à ce sujet les extraits des tragédies et mystères écrits au XIIe siècle, où l'on ne raillait pas sur les affaires religieuses. On damnait pourtant à cette époque les ecclésiastiques, prélats, moines, abbés et même cardinaux, témoin le morceau suivant:

En cette montagne et haut roc,
    Pendus au croc,
Abbé y a et moine en froc,
Empereur, roi, duc, comte et pape,
Et bouteiller avec son broc
    De joie à poc;
Laboureur aussi o son soc,
Cardinal, évêque o sa chape,
Nul d'eux jamais de là n'échappe
    Que ne les happe
Le diable avec un ardent broc.
Mis ils sont en obscure trappe;
    Puis fort les frappe,
Le diable qui tous les attrape,
    Avec sa râpe
Au feu les mettant en un bloc.

C'est ainsi que l'opinion du siècle était exprimée dans des tragédies saintes, où les prélats mêmes assistaient, et ces vers justifient l'assertion d'un écrivain de notre siècle, qui dit :

Tel sur la terre a plus d'une chapelle
Qui dans l'enfer cuit bien tristement.

Bref, à récapituler toutes les chances de réprobation, il est évident que les quatre-vingt-dix-neuf centièmes du genre humain sont plongés dans la géhenne, où il n'y a que pleurs, grincements de dents et tortures éternelles pour une peccadille d'amour aussi bien que pour un parricide, pour Tityre et Amarillys, aussi bien que pour Tibère et Néron.

Ici le simple exposé du dogme et de ses conséquences a l'air d'une satire, tant l'hypothèse de l'enfer est insoutenable et outrageante pour Dieu. Ceux qui ont assis un système religieux sur un pareil pivot étaient-ils judicieux ? Ils ont déconsidéré la religion et la Divinité ; ils ont préparé les voies à l'impiété, aux sectes d'athées, de matérialistes et à toutes les critiques philosophiques et irréligieuses qui déshonorent le XVIII[e] siècle.

Des ordures scientifiques, telles que le Dictionnaire d'athées, n'auraient pas pu se produire dans l'antiquité, personne ne les eût admises, parce que les dieux de cette époque étaient aimés. Aussi les Anitus et toute l'engeance des calomniateurs accusaient-ils d'impiété un homme qu'ils voulaient perdre. Un pareil reproche le rendait odieux à la nation entière, parce que la nation aimait Dieu, et les magistrats condamnaient un impie pour se populariser, pour plaire à la bonne compagnie comme au peuple. Athènes était pourtant un pays où le peuple était plus éclairé et plus poli que celui de Paris. Fâcheux parallèle pour notre siècle ! Alors c'était par la piété, l'esprit religieux et le culte des dieux qu'on arrivait à la faveur générale : aujourd'hui c'est par le mépris secret du dogme religieux qu'on se distingue et se recommande à l'opinion.

D'où vient ce contraste ? De ce que dans l'âge moderne on a tellement ravalé la divinité, et que les inventeurs d'enfer ont fait de Dieu un bourreau si implacable, que le sentiment de l'homme parvenu à l'âge de raison est de se révolter contre un Dieu atroce qui condamne aux tortures éternelles six cent millions de sauvages et de barbares pour ignorance d'une religion dont on ne leur pas même fait savoir l'existence. La civilisation moderne attribue à Dieu des cruautés pires que celles du féroce dieu des Mexicains ; car les victimes qu'on immolai à ce dernier n'étaient torturées que pendant un jour ; mais le Dieu des chrétiens se plaît à plonger pour l'éternité une jeune fille dans une

fournaise remplie de vipères et de démons, parce que cette ingénue aura cédé un instant à l'amour dont l'impulsion lui fut donnée par ce Dieu même qui est distributeur de l'attraction.

Autre fureur non moins révoltante! Lorsqu'à force d'austérités, un pénitent est admis au nombre des élus, il faut qu'au préalable, il aille passer des années, des siècles même dans l'horrible fournaise du purgatoire, et pour prix de ses bonnes œuvres, y endure sur les grils et brasiers des tourments dont la durée pendant une heure seulement serait le plus affreux supplice qu'on pût infliger aux grands criminels. Ces supplices dont une seule minute épouvante déjà les imaginations, Dieu les fera endurer pendant des siècles à ceux qui auront pendant leur vie renoncé à tous les plaisirs pour lui plaire. Peut-on pousser plus loin l'ingratitude, la persécution et la rage, et l'on donne à un tel Dieu le titre de Dieu de paix! Cette dérision l'assimile à ce cruel roi de Suède, qui condamna le général Patkul à être rompu à seize coups de barre pour des fautes pardonnables en politique. Le juge qui lisait la sentence ajouta: « Telle est la volonté du roi très-clément Charles. » A quoi l'infortuné Patkul répondit: « Quelle clémence! » Ne peut-on pas de même, après le tableau des boucheries de l'enfer et du purgatoire, s'écrier: Quel Dieu de paix! Que pourrait faire de pis le prince des démons, si on lui [ ] le jugement du genre humain?

VI. NÉCESSITÉ DE S'ÉLEVER DU SIMPLE AU COMPOSÉ.

L'exposé précédent sur le dogme de l'enfer, sur les chances qu'il prête au ridicule, à la malveillance, prouve combien il eût été urgent de purger le système religieux de cette monstruosité et d'accommoder la doctrine chrétienne aux convenances d'un âge aussi éclairé qu'on l'était peu aux temps et aux lieux de la fondation.

On avait admis tant d'autres modifications, entre autres le purgatoire et les lymbes, qui sont de création moderne; on pouvait à plus forte raison supprimer cet enfer emprunté aux cultes orientaux, y suppléer par quelque innovation recevable. En se refusant ainsi aux amendements nécessaires, le christianisme s'est aliéné les hommes les plus connus par leur piété et leurs lumières dans les diverses communions; témoin Newton parmi les protestants et Fénelon parmi les catholiques.

Newton, dont la piété et la probité ne sont pas équivoques, regardait la doctrine chrétienne comme inconciliable avec celle de Jésus-Christ. Il a publié un ouvrage où il démontre, dit-on, que le pape est le véritable ante-christ. Je n'adhère point à cet ouvrage que je n'ai pas

même lu ; mais connaissant la tolérance, l'esprit conciliant et l'extrême indulgence de Jésus-Christ, j'estime que l'ennemi capital de sa doctrine, c'est le chef de ceux qui n'ont prêché qu'intolérance et persécution, qui ont excité les schismes de toute espèce par la vente d'indulgences et autres scandales ; ceux enfin qui ont condamné à des supplices éternels l'immense majorité du genre humain pour l'inconcevable crime de n'avoir pas eu connaissance des dogmes romains. Ces excès, en déconsidérant la doctrine chrétienne, ont finalement détruit chez les modernes l'esprit religieux dont la chute est funeste sous double rapport, en ce qu'elle a empêché la découverte du calcul de l'attraction passionnelle, et en ce qu'elle cause aujourd'hui l'insouciance pour cette découverte et le retard d'avènement à l'harmonie universelle.

Fénélon, si distingué par les talents et les bonnes mœurs, hasarda une attaque très-mesurée que la jalousie de Bossuet fit échouer. Il laissait entrevoir des intentions de réforme sur laquelle il préludait sans dire pleinement ses opinions, entre autres sur les dogmes anti-voluptueux. On sait que Fénelon était quiétiste. Sur ce qui touche à la volupté, il partageait l'avis de Pétrarque, et les mœurs de tels pécheurs valent bien celles des apôtres du rigorisme, tels que celles d'Alexandre Borgia, saint Bernard, etc. Quand le corps social atteint à l'opulence, les dogmes deviennent graduellement incompatibles avec les mœurs de la classe supérieure qui s'en rit en secret comme de [ ] admises pour museler la populace, et il se manifeste une tendance générale à modifier le dogme. Cette rébellion n'avait pas lieu dans la religion mythologique. On n'a pas vu s'élever contre elle un seul schisme remarquable, tandis que le catholicisme en a produit d'innombrables.

La cause de ce soulèvement est le système répulsif, le dogme anti-voluptueux de la doctrine romaine. Elle se fait répugner et non pas aimer. Chacun s'indigne en secret contre elle et saisit les occasions de s'affranchir des servitudes qu'elle veut imposer à toutes les classes. Elle ne met en jeu que des ressorts oppressifs et diamétralement opposés à l'esprit de son auguste fondateur. Jugeons-en par les sept indices suivants :

1° En feignant de protéger l'autorité, elle ne tend qu'à l'asservir. Les papes, dans leurs jours de triomphe, ont traité les rois comme des esclaves. Les rois n'ont échappé à cet [ ] que dès l'instant où ils ont pris le parti de la résistance.

2° Elle persécute bien mieux les peuples par l'odieux système de l'inquisition. S'il ne s'est pas étendu partout, c'est que les peuples ont résisté ; mais il n'a pas tenu à la cour de Rome que l'inquisition ne devînt universelle et ne fît peser sur tous les peuples policés un régime semblable à celui de Robespierre.

3° Elle abandonne les chrétiens pauvres et captifs en Barbarie sans faire aucune démarche près des souverains pour provoquer leur délivrance et la répression des pirates. Elle a suscité des croisades immensément ruineuses pour conquérir d'inutiles reliques dont elle voulait faire un objet de spéculation lucrative, et elle n'a fait, lors de l'assemblée des princes d'Europe à Vienne, aucune sollicitation pour les mesures à prendre pour la délivrance des captifs.

4° Elle encourage les mœurs sanguinaires et infâmes, témoin la coutume du stylet, qu'on ne voit que dans les pays fanatisés comme l'Espagne et l'Italie. Elle porte la même férocité dans le prosélytisme, témoin l'Amérique, dont elle a fait, sous prétexte de conversion, exterminer les indigènes. Elle tolère constamment la traite des nègres qui, outre l'infamie et la cruauté attachées à ce trafic, introduit en pays chrétien la coutume des sérails et inocule aux colons les mœurs des satrapes d'Asie.

5° Elle professe l'obscurantisme; elle excommunie et persécute les hommes de génie, et si les lumières ont enfin pris quelque essor, ce n'a été qu'à force de résistance au système romain et par l'influence dés régions schismatiques ou l'appui de princes amis de la gloire et rétifs aux insinuations superstitieuses.

6° Elle paralyse l'industrie qu'on voit languir dans les lieux de sa domination. L'état de Rome est en friche; l'Espagne, pays le plus fanatisé, est inculte et presque barbare. La plupart des régions catholiques sont en arrière de culture et de bonne administration en comparaison des protestants, et présentent un aspect de misère et de désordre, même au sein de l'abondance. Elle entrave même l'industrie en désunissant les nations par sa propagation, qui a fait exclure les Européens de la Chine, du Japon et autres empires

7° Enfin elle professe l'égoïsme social en refusant de contribuer aux charges publiques et de rendre à César ce qui est à César. Elle causa la révolution française en appuyant le refus que fit le clergé de subvention proportionnelle au déficit de 56 millions que ce corps aurait pu et dû supporter à lui seul, en contribuant pour un huitième de son revenu; ce qui eût prévenu toutes les révolutions.

En résumé le système romain est en tous sens l'opposé de la doctrine de Jésus-Christ, et il ne faut pas s'étonner que Newton, dans une critique outrée, ait donné au pape un titre odieux. Sans admettre ces incartades, on peut du moins considérer le système romain et ses empiètements tant de fois repoussés comme un ennemi intérieur contre qui les diverses classes, peuples et rois, sont obligés de se tenir en défensive permanente. Les uns, comme Venise, s'étaient garantis par la création d'un Patriarche, d'autres par des dissidences partielles ou réserves des

libertés nationales. Toutes ces mesures de résistance devaient faire sentir le besoin d'une réforme dans le dogme. Il fallait l'entreprendre avant que les perfides philosophes n'y intervinssent. Une réforme du système religieux eût coupé le germe des révolutions, et la doctrine de Jésus-Christ se prêtait merveilleusement à cette réforme.

Rien n'était plus facile que d'enter un système de culte attractif sur cette doctrine qu'on a dénaturée par tant d'institutions, car selon les gens versés en théologie, il paraît prouvé que le mariage et la confession auriculaire ne sont nullement d'institution sacramentelle, et que leur promotion au rang de sacrement n'a été que postérieure, comme l'invention du purgatoire et des lymbes.

Ajoutons que Jésu-Christ, catéchisant des peuples grossiers et pauvres, devait proportionner sa doctrine aux temps et aux lieux, et mettre à l'usage des plaisirs beaucoup de restrictions qu'il eût eu la sagesse de ne pas imposer à des peuples riches et éclairés. Il était trop conciliant, trop indulgent sur la volupté pour ne pas lui permettre les développements convenables aux mœurs de chaque siècle.

Les extrêmes se touchent, et plus le catholicisme proscrit la volupté, plus il était disposé à l'admettre en ressort du culte religieux, si on lui eût indiqué la méthode d'inoculation. Il possède pour opérer cet amalgame un levier que n'avait pas la mythologie, c'est l'*ascétisme* ou extase d'amour. Il ne restait qu'à élever l'ascétisme du simple au composé, en combinant religieusement les extases d'amour de Dieu avec les extases d'amour des hommes.

VII. VICES DES RESSORTS MIXTES SIMPLES ALLIÉS AUX RÉPULSIFS.

Maintenant les chefs du culte catholique sentent les inconséquences de leur système; ils voudraient le modifier. Ils commencent à dire qu'on ne sait pas précisément si Dieu précipitera dans les enfers ces millions de sauvages et barbares qui n'ont pas eu connaissance de la religion catholique — [à l'interligne] et que contrition : contrition abat leur système de privation; souhaiter pour eux qu'on ne compte nullement sur la contrition *in extremis*, mais sur le train de la vie que ne peuvent pas façonner à leurs dogmes. — Mais si l'on doute aujourd'hui de leur condamnation, *cur* l'a-t-on affirmé si pertinemment pendant dix-huit siècles par le dogme : « Hors de l'Eglise point de salut? » Et d'ailleurs si les sauvages sont collectivement exempts de l'enfer comme ayant ignoré les obligations à remplir pour l'éviter, ils sont donc bien plus favorisés que les catholiques, dont les neuf dixièmes sont plongés en enfer, et, dans ce cas, c'est donc un grand bonheur pour les peuples que d'être nés hors de la religion catholique? Cette chance, l'ignorance

de ce culte sera un gage de salut pour les neuf dixièmes d'entre eux, qui seraient, en cas de catholicité, plongés dans l'enfer, en vertu de la maxime : « Beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. »

Et si les sauvages et les barbares ne sont damnés que partiellement et proportionnellement à leurs fautes, ils sont donc aussi avantagés que les catholiques, et il n'y aura aucun avantage à marcher sous la bannière chrétienne, qui exclut du ciel les neuf dixièmes de ses soldats. En outre, si Dieu ne damne et sauve les barbares et sauvages qu'en raison de leurs fautes, il a donc deux balances pour peser les hommes? Quelles règles suivra-t-il pour déterminer les fautes de ces peuples? Il ne les jugera point selon les préceptes du catholicisme sur la chasteté et autres vertus, puisqu'ils n'ont pas connu ces préceptes. Ils ne seront donc jugés que sur la question intentionnelle, et ils auront pu passer leur vie dans la polygamie que permettent leurs usages, sans encourir la damnation? Ils trouveront la voie du salut dans l'usage continuel de ces plaisirs, de cette polygamie, dont un seul instant fait damner à jamais un catholique, et dans ce cas tout l'avantage sera du côté des peuples qui ignorent cette religion?

Admirons ici l'imbécillité de cette politique religieuse qui a créé le dogme de l'enfer. Elle se met dans l'alternative, ou de damner de nouveau tous les barbares et sauvages, après avoir tenté de revenir sur cette absurdité, ou elle déroge en tout ou en partie à leur damnation; elle rend le mystère de la Rédemption ou inutile ou funeste aux catholiques. On vient d'en lire la démonstration détaillée pour les divers cas. Si elle damne en plein les barbares et sauvages, elle soulève les catholiques par cette monstrueuse boucherie, et détruit son propre système en sapant la religion par le ridicule. Peut-on fonder un culte sur des bases [ ], et n'est-il pas évident que les inventeurs et continuateurs de ces infâmes dogmes de l'enfer, sont les véritables auteurs de tout le désordre religieux qui règne dans l'âge moderne. Je le répète, les philosophes ne sont que des coupables de second ordre; on savait que la philosophie fait métier d'intrigue et de controverse, qu'elle ne manquait pas de recueillir dans la théologie comme dans le système administratif, tous les germes d'agitation qu'elle pouvait y trouver. Il fallait donc se garder de fournir des armes à ces perturbateurs et de compromettre la religion par des [ ], qui déconsidèrent Dieu et lui aliènent tous les cœurs sans aucune utilité en mécanique administrative, ainsi que je l'ai prouvé.

Les modernes, fatigués de religions terrorifiques, d'enfers dégoûtants par leurs supplices, se jettent dans les excès opposés, et d'abord dans les théories sordides des Economistes, qui établissent sur la religion des spéculations mercenaires et fiscales. Smith nous indique comment il

faut mettre les religions aux prises pour les ravaler l'une par l'autre et faire tomber au plus bas prix les services des ministres de l'autel. Admirable science qui réduit en tripotage mercenaire la plus noble impulsion des mortels, l'attachement et l'espoir en la Divinité !

Pour complément à cette noble doctrine de Smith, on aurait dû établir dans chaque bourse de commerce des courtiers d'apostasie chargés de publier les prix courants des divers cultes, afin que tout spéculateur pût jour par jour faire l'arbitrage des bénéfices d'abjuration et embrasser, chaque mois, chaque semaine, la religion traitée au plus bas prix; se faire juif en janvier, payen en février, quaker en mai, selon les variations du prix courant, selon les bénéfices journaliers assurés au renégat. Une telle institution eût été fort digne d'un siècle qui, tout en rabâchant de mœurs, n'envisage dans toute institution que les chances qu'elle peut offrir au trafic et à l'agiotage.

Cet esprit sordide se montre dans la religion de nouvelle fabrique. Les sieurs Robespierre et Laréveillère ont fondé deux religions gratuites, jugeant sans doute que cet avantage devait contrebalancer toutes les inepties de leur culte, — ineptie dont la première était d'avoir des prêtres qui ne vivaient pas de l'autel, et qui servaient à la fois à l'église et à la boutique. Chacun des deux fondateurs étalait exclusivement sa passion favorite. L'avocat Robespierre, qui selon l'usage de tous les avocats, n'aimait que les sophismes, choisit pour objet de son culte grotesque, la Raison, chose la plus problématique en Civilisation, puisqu'on ne la rencontre nulle part dans le mécanisme civilisé, qui étant d'ordre de diffraction inverse, pivote toujours sûr des doubles folies, ou absurdités contrastées en extrêmes conjugués, comme celle des amendes expiatoires, des prières expiatoires au mardi-gras, au moment où tout le public est en joie.

Toutefois, il était d'un siècle de comédie et d'une nation de comédiens, d'introniser la Raison aux autels divins, à l'époque où l'ordre civilisé tombait en Barbarie et remplaçait un enfer imaginaire par un enfer réel, le régime clubique de 1793.

La deuxième religion, fondée par le sieur Laréveillère, nous montre aussi les passions dudit sieur érigées en objets de culte. Laréveillère était un champion du système conjugal, fidèle au principe : « Croissez et multipliez, » et faisait tirer le canon dans Paris lorsque sa femme accouchait d'un poupon théophilantropique. Ce fondateur ne vit la sagesse que dans ses confrères les pères de famille et les choisit pour hiérophantes de sa [ ], sans considérer que cette attribution sacerdotale conférée en commun à tous les pères de famille ridiculisait de fait son nouveau culte, car elle commettait à un procureur, un marchand ou autre fourbe de profession, le soin d'annoncer la parole de Dieu. Ce seul

choix détruisait toute illusion au sujet des ministres du culte, qui, vicieux comme les autres hommes, doivent au moins s'étayer des [ ], qui peuvent faire illusion à leurs ouailles, et parmi ces [ ], le principal est d'être exclusivement affecté au service des autels, vérité fort [ ], et qui pourtant est fort peu sentie de nos deux sectes philosophiques, tout imbues des systèmes économique et mercantile du siècle.

Eh! quel est le dénouement de tant d'ineptie religieuses? Après que ces ballotages de sectes cabalistiques ont affadi les esprits au point d'exciter l'indifférence générale sur toutes controverses religieuses, arrive inopinément la secte des illibéraux ou effarouchés qui se croient religieux en reproduisant les chaudières de l'enfer plus bouillante, que jamais! Autres temps, autres mœurs, les atrocités infernales ne sont plus de saison.

Il faut un nouveau joug au peuple. La plus naturelle, la plus aimable des religions civilisées, la mythologie, est tombée, non par vétusté, mais pour n'avoir pas su transiger à propos avec les fantaisies et convenances progressives de la Civilisation, société inquiète, changeante par tempérament, qui non-seulement a besoin de modifier ses cultes selon les temps et les lieux, mais qui, lors même qu'elle serait dans les voies du bien, se jetterait sciemment dans le mal pour satisfaire son impatience de nouveautés. C'est vraiment à présent que ses cultes auraient besoin de modifications; mais, pour opérer sur de pareilles matières, il faut connaître la théorie du mouvement passionnel, et quand on la connaît, on y voit que la Civilisation est arrivée à un tel degré [ ], qu'elle ne doit plus songer à se [ ], mais à échapper à elle-même et aux seize nouvelles [ ] qui la menacent.

Rien de plus maladroit dans cette crise que de remettre en scène des ressorts caducs et suspects à tous égards, comme les chaudières de l'enfer. Ce sale [ ] avait pour lui, en 1788, la fortune colossale de ses apôtres, la longue habitude des peuples. Aujourd'hui que ces deux illusions sont dissipées, l'enfer reparaît dépourvu d'importance, comme une femme qui, après vingt ans d'absence, rentrant dans son pays sans jeunesse ni fortune, croirait y retrouver des courtisans comme au temps de sa richesse et de sa beauté. Tel est aujourd'hui le rôle de l'enfer; dépourvu des deux [ ], il ne peut que [ ], et entraîner dans son [ ] les gouvernements qui s'étaieraient de ce frêle [ ]. Si la Civilisation devait durer, je conseillerais de se méfier [ ]; mais elle est perdue par les finances. Les gouvernements, tous plus ou moins obérés, sont forcés de recourir à la concurrence véridique pour restaurer [ ] de leurs coffres épuisés et ceux de leurs peuples non moins pressurés. Les souverains sont forcés d'a-

bandonner la mécanique civilisée et d'entrer en période de garantisme, où il ne sera plus besoin ni d'enfer, ni d'autres sornettes de même [ ], inutiles lorsque les peuples seront parvenus en 6e période, parce qu'ils deviendront aptes à se guider par la raison, inapplicable en mécanisme civilisé.

VIII. ABSORPTION DES TROIS VERTUS THÉOLOGALES PAR DÉFAUT D'ESPÉRANCE COMPOSÉE EN DIEU.

Thèse d'espérance composée en Dieu.

((La thèse, je le sens, paraîtra bien ridicule aux beaux esprits de France. Il est dans l'ordre que le pays qui publie des dictionnaires d'athées se moque de la foi et de l'espérance en Dieu. Dans cette raillerie les Français auraient-ils les rieurs de leur côté? Quel bénéfice ont-ils trouvé à mettre leur espérance en la philosophie? Leur nation, en dernière analyse, est devenue le jouet de l'Europe qu'elle voulait asservir; les philosophes de France ont presque tous fini misérablement, bon nombre sur l'échafaud, les uns dans l'exil, les autres dans le mépris dont on paie les traîtres après qu'on s'en est servi. On peut donc appliquer à la nation française et à ses beaux esprits l'horoscope que Boileau portait sur l'irréligion :

> A la fin tous ces jeux que l'athéisme élève
> Conduisent tristement le plaisant à la Grève.

Mais passons à l'objet de la discussion.))

J'ai fait observer, au chapitre du paradis terrestre, que notre Globe est impardonnable de n'avoir fait aucune recherche sur la société primitive, sur la tradition du bonheur passé, perdu temporairement, non pas indéfiniment, car rien ne prouvait qu'il fût impossible de retrouver la théorie de cette société passée.

[Note marginale.] Edenat, 1, et sociantisme, 7, sont même mécanisme modifié en 7, selon grande industrie.

On en aurait fait la recherche si on avait eu la foi et l'espérance en Dieu. Cette confiance manque à notre siècle. Son bel esprit le jette dans deux opinions également absurdes: l'une est de nier Dieu, l'autre de ne le reconnaître qu'à demi, faire de lui un être simple, croire sa providence limitée et n'avoir en lui qu'une espérance simple ou bornée aux biens de l'autre monde.

J'entends par espérance composée l'attente du bonheur en l'un et l'autre monde. Tout bonheur limité à l'un des 2 mondes, est un bien d'ordre simple et incompatible avec l'essence de Dieu et de l'homme.

Ils sont des associés de nature composée. Leurs relations doivent être de même nature. L'associé supérieur, qui est Dieu, ne doit pas destiner à l'homme un bonheur simple, convenable seulement aux animaux; l'associé inférieur, qui est l'homme, ne peut pas accepter un bonheur simple de Dieu, qui peut et doit lui assurer le bonheur composé. Le bonheur quant à la vie présente consiste, avant tout, dans la possession des richesses; on en verra la preuve au chapitre des foyers d'attraction. En conséquence tout ordre de choses qui ne nous garantit pas les richesses dès ce monde, est un ordre de bonheur simple, incompatible avec la nature de Dieu et de l'homme.

Les religions modernes ont cru sagement opérer en nous façonnant aux privations, faute de savoir nous procurer la fortune, en nous excitant à acheter le bonheur futur aux dépens du présent. Les religions anciennes tenaient un parti neutre et plus sage; elles ne faisaient des richesses ni éloge ni critique, pensant avec raison que si Dieu a créé les richesses et en inspire l'amour à tous les hommes, il est ridicule de leur en prêcher le mépris; c'est aller à l'encontre des intentions divines et supposer la divinité en contradiction avec elle-même.

On se convaincra de cette vérité, quand on aura vu dans le Traité de l'attraction l'immensité des jouissances qu'elle nous prépare dès ce monde. Je renvoie pour cela aux divers chapitres qui traitent des voluptés de l'harmonie inconnues en Civilisation. Ces détails prouveront que les siècles, peuples et cultes, qui demandent à Dieu un bonheur simple et limité à l'un des deux mondes et qui attendent de lui quelque faveur médiocre en ce monde ou en l'autre, étaient incapables de pénétrer la magnificence de ses plans.

Les extrêmes se touchent, et il se peut que le siècle le plus souillé d'irréligion se prête facilement à [ ] l'excès de foi et d'espérance. Raisonnons sur cette hypothèse, en prévenant toutefois que je n'envisage pas les vertus dans le sens ascétique, selon la coutume des fanatiques, mais dans le sens composé, en espoir des biens de l'un et l'autre monde, et d'abord des richesses en celui-ci.

Supposons que l'espérance composée, ou espoir des biens d'un et d'autre monde, eût été prêchée conditionnellement et comme stimulant à la recherche du code divin, cet espoir aurait enflammé tous les esprits par l'appât des richesses. Il aurait exposé au dédain les 400,000 systèmes des philosophes, qui ne produisent que la pauvreté et placent le bonheur dans les agitations démagogiques. L'espoir de découvrir un nouveau mécanisme social générateur des richesses aurait enflammé les esprits d'une ardeur nouvelle, d'un espoir d'investigation générale. Cet espoir aurait produit l'effet d'une force d'élan qui

double la force originelle ; fort d'un tel véhicule, l'esprit humain aurait bravé tous les préjugés qui interdisent les calculs de l'attraction, de l'association, etc. A force de fureter, on aurait atteint en tout ou en partie au calcul des destinées par quelqu'une de voies indiquées précédemment.

Si l'espérance en Dieu est déjà un ressort assez puissant pour nous familiariser avec la perspective d'un immense bonheur en l'*autre monde* et nous faire passer sur les invraisemblances de cette promesse, que serait-il arrivé dans le cas où l'on aurait doublé l'intensité de ce ressort, excité autant d'espérance sur les biens de ce monde qu'on en a excité sur ceux de l'autre? Alors la multitude, excitée par le violent appât des richesses, aurait porté confiance à la découverte d'un nouvel ordre social, en retour du bonheur perdu depuis le paradis terrestre. Sans s'arrêter aux invraisemblances, bien grandes quand on ignore le calcul de l'attraction, chacun aurait entrepris des études fondées sur cette croyance. L'espérance en Dieu et la perspective des richesses l'auraient emporté sur tous les prestiges d'impossibilité et d'impénétrabilité que répand la couarderie philosophique.

L'esprit humain aurait d'autant mieux réussi dans ces tentatives qu'il avait, outre le calcul d'attraction, 12 voies d'acheminement indirectes, dont 5 fortuites et 7 méthodiques, ainsi qu'on le verra plus tard.

L'espérance en Dieu est donc une boussole qui a manqué aux modernes dans leurs études. Pour familiariser l'esprit humain avec le calcul des délices de l'Harmonie, il faut l'étayer d'une force nouvelle, qui est la vive espérance en Dieu, en sa générosité sans bornes, la ferme persuasion de son intervention future; il faut se persuader, comme Socrate, que la lumière ou révélation divine devait se manifester un jour, qu'elle n'a été retardée que par l'impéritie des sciences, que les vues d'un Dieu juste et magnanime sont incompatibles avec cette Civilisation, qui n'est en tous sens qu'un enfer anticipé, et que Dieu, au sortir de cette lymbe sociale, devra nous donner dès cette vie tous les biens que nous avons cru réservés à l'autre.

Loin de là, les hommes n'ont fait que déchoir en espérance. Au lieu de s'élever du simple au composé, ils ont déchu du simple au vide et ont perdu l'attente du bonheur futur, sans compter pour cela sur le présent dont les peuples doivent désespérer plus que jamais dans l'état actuel de la Civilisation.

Sans entrer dans la querelle des deux sciences la philosophie et la superstition, je me borne à les envisager sous le rapport des obstacles qu'elles apportent à la découverte du code divin.

La superstition, sous un masque de piété, s'attache à dégrader

l'homme, le coopérateur de Dieu. Pour le façonner au dogme de l'enfer, elle le traite de cendre et de poussière, elle lui inspire, comme aux esclaves, un caractère d'abjection, de stupeur, qui détruit en lui tout pressentiment de ses hautes destinées. Comment celui qu'on affuble du titre de *ver de terre*, qui craint d'être déchiré dans les enfers par ordre de Dieu, pourrait-il présumer qu'il doit exercer l'alternat d'initiative avec Dieu en direction du mouvement, et qu'une opération de la plus haute importance, la concentration de l'univers, des étoiles fixes et de leurs tourbillons ne peut avoir lieu sans qu'*un ver de terre*, un homme, prenne sur ce globe l'initiative de cette immense métamorphose ?

La philosophie, sous un masque de raison, met en jeu des ressorts opposés à ceux de la superstition. Elle dégrade Dieu par l'hypothèse d'*improvidence* sur le code passionnel ; puis, plaçant la raison humaine au-dessus de Dieu par l'envahissement des fonctions législatives, elle ferme tout accès à la découverte du code divin, dont elle nie l'existence et ridiculise l'espérance.

Les deux sciences, en feignant de s'attaquer, sont de véritables complices. La superstition vient à l'appui des dogmes philosophiques en admettant pour sage et suffisante la législation humaine, et traitant de profanation la recherche des secrets divins sur les destinées générales, dogmes éminemment favorables à la philosophie, qui ne s'étudie de même qu'à détourner l'esprit humain de l'exploration du code divin, dont la découverte causerait l'anéantissement de tous les codes des hommes.

Ainsi les deux partis, en s'accusant respectivement des maux de l'humanité, concourent à l'envi à les perpétuer. Tous deux tendent, par des voies opposées, aux mêmes empiètements. Il n'y a de différence entre eux que le mode d'exclusion de Dieu. La philosophie empiète sur les droits divins en fonctions législatives à force ouverte et sous prétexte des droits du peuple et du règne de la raison. Quant à la superstition, elle empiète par astuce, et sous prétexte de maintenir les prérogatives divines, elle rompt les communications entre Dieu et l'homme, en interdisant l'étude de l'attraction et des destinées; elle paralyse ainsi l'influence divine en feignant de la maintenir.

Toutes deux arrivent au même but, l'une en ravalant Dieu, l'autre en ravalant l'homme. Elles peuvent aller de pair en absurdité et en malfaisance, puisqu'elles concourent également à prolonger la lymbe civilisée, barbare et sauvage, et à cacher au genre humain ses brillantes destinées.

Tel est l'état des prétendues lumières au dix-neuvième siècle. Il est plus que jamais ballotté entre Charybde et Scylla, entre la superstition et la philosophie. Les orages que leur lutte vient d'exciter, orages pré-

curseurs d'autres tourmentes, devraient faire sentir la nécessité de recourir enfin à de nouvelles sciences, à quelque guide plus sûr que ces deux syrènes, qui depuis 3000 ans précipitent l'humanité d'abîmes en abîmes.

De la charité.

La religion n'était-elle pas dans le vrai sens de la Charité et de la philantropie, quand tous les peuples honoraient leurs dieux respectifs jusque dans l'état de guerre? Autrefois en assiégeant une ville même barbare, on débutait par un acte de civilité religieuse, un sacrifice aux dieux de cette forteresse, pour leur déclarer qu'en attaquant les habitants on respectait les dieux quels qu'ils fussent. Aujourd'hui les civilisés, même en pleine paix, s'accablent d'imprécations superstitieuses jusque dans les pays qui se vantent de tolérance. Le roi d'Angleterre veut plonger dans les enfers les trois quarts des Européens qu'il appelle damnés, chiens de catholiques. Il fait brûler chaque année à Londres l'effigie du pape, son allié, et plût à Dieu qu'il se bornât à damner les Irlandais, ses sujets, sans les persécuter dès ce monde.

L'animosité est la même entre les nations et les sociétés. La Terre ne présente que des empires acharnés à se damner entre eux; des chrétiens qui se damnent entre eux, de secte à secte, car les catholiques damnent tous les protestants; des mahométans qui se damnent entre entre eux, car la secte d'Omar damne la secte d'Ali; puis des religions qui se damnent collectivement et respectivement, car les chrétiens damnent indistinctement tous les mahométans, qui en revanche damnent cordialement tous les chiens de chrétiens.

Chiens, expression d'usage à Maroc et à Londres, sauf qu'à Maroc et Alger on dit « chiens de chrétiens », tandis qu'à Londres on dit « chiens de catholiques, chiens de Français... » Un tel esprit vaut-il les maximes tolérantes et charitables que l'Antiquité professait dans une religion toute gracieuse et d'autant mieux accordée aux convenances, qu'en traitant avec des civilisés, gens collectivement absurdes, elle leur présentait fort sagement ses dogmes absurdes sans être atroces?

Qu'on mette en usage des hypothèses bizarres comme la transsubstantiation et la consubstantialité, il n'y a rien là qui puisse affaiblir l'amour de Dieu, au contraire! Le peuple civilisé et barbare aime les choses inconcevables, mystères, miracles, etc., et les classes supérieures, surtout les femmes, n'y répugnent pas, pourvu qu'il n'y ait pas d'atrocités ni de supplices en perspective. Aussi rien ne constate mieux l'ineptie des philosophes que d'avoir établi coup sur coup les deux religions de Robespierre et de Laréveillère-Lepeaux, toutes les deux rai-

sonnables en dogmes. Oubliaient-ils qu'ils travaillaient pour des civilisés, des nations pétries d'absurdités et qu'il faut [ ]?

Mais en prenant pour règle d'élaguer en fait de dogme la raison qui n'est pas compatible avec les esprits civilisés, il ne faut pas pour cela donner dans les atrocités. Ne peut-on pas [ ] imaginer des épisodes populaires comme le miracle des 2,000 cochons noyés dans la mer Morte, pour délivrer un possédé au sortir duquel le diable alla se loger dans le corps de ces 2,000 cochons et les fit tous sauter dans le lac, où ils se noyèrent tous, miracle fâcheux toutefois pour le propriétaire des cochons, qui essuya de cette aventure une perte sèche de 100,000 fr., à n'estimer les cochons qu'au prix moyen de 50 fr. pièce.

Puisqu'il faut aux civilisés des dogmes absurdes, on peut encore, quand il s'agit d'endoctriner leur peuple, qui est querelleur et massacreur, supposer des cruautés passées et indifférentes pour les vivants, comme le meurtre des 50,000 benjamites qui furent frappés de mort pour s'être donné l'innocent plaisir de regarder passer l'arche d'alliance. Une preuve que les [ ], meurtres, viols et brigandages conviennent au peuple civilisé et barbare, c'est qu'en tout pays il lit avidement la Bible, qui n'est remplie que de pareils récits. Mais tout cela est au passé, tandis que l'enfer est au futur. C'est pourquoi la Bible convient à merveille en tous lieux, et l'enfer ne convient nullement chez les nations policées et éclairées.

[Note marginale.] Avait marge chez nations non catholiques. Rome a beaucoup modifié par purgatoire et lymbes.

[Autre note.] Puis dire que sert *foi* quand espérance et charité perdues? Foi à bourreau produit irréligion secrète et vertus vuides de sens.

IX. CONCLUSION SUR L'ABUS DES MOYENS MODERNES.

J'ai démontré qu'en fait de religion on ne connaît ni les causes, ni les auteurs, ni les effets, ni les remèdes, et que sur les questions relatives au mouvement religieux, comme sur toutes celles du mouvement social, les modernes en fuyant un écueil ne manquent jamais de tomber dans un autre. Novices en théorie du mouvement, ils n'ont pas encore découvert que les ressorts quelconques, administratifs, religieux ou autres, ont la propriété de s'user et faiblir quand la période sociale a changé de phase, quand elle a grandi ou décliné par le progrès ou déclin de l'industrie et des lumières.

On a vu au chapitre des phases que la Civilisation a fait un progrès très-rapide en l'espace d'un siècle. J'en ai inféré qu'il faut ou étouffer l'industrie et les lumières, et ramener la Civilisation au point où elle était au dix-septième siècle, ou pourvoir à modifier les divers ressorts

sociaux qui, bons à cette époque, ne le sont plus aujourd'hui, et parmi ces ressorts devenus caducs, le principal est celui du système infernal qui a le déf ut capital de détruire l'espérance, en déversant le rid cule sur la divinité.

N'en doutons pas, ce défaut d'espérance est le principal [ ] de la faiblesse du génie moderne, de son rétrécissement et de son obstination dans les préjugés de voiles d'airain, d'impénétrabilité. Cette petitesse neutralise tous les secours fournis par les progrès de la science. On en a vu la preuve en politique religieuse, comme en toute autre branche du système civilisé Nos fabricateurs de religion se sont montrés aussi stupides que nos fabricateurs de constitutions dont j'ai cité les 16 trophées, les [ ] évidents de dégénération. Ils n'ont su tirer aucun parti des 3 grands moyens qu'avait la Civilisation moderne et dont les anciens étaient dépourvus :

1° Le dogme de l'unité de Dieu, de l'unité en essence de système d'opération. Ce dogme est, par un heureux hasard, admis chez les modernes et ne l'était pas chez les anciens. Leurs savants ne pouvaient guères, dans un siècle qui admettait 35,000 dieux, spéculer sur les 3 attributs du dieu UN. Ils étaient absorbés par les débats sur le principe de l'unité divine qu'il fallait d'abord faire admettre. On sait que cette sage opinion conduisit Socrate à la ciguë. Tant que l'unité divine était contestée, méconnue, les savants n'avaient d'autre tâche que d'établir cette vérité primordiale et pouvaient difficilement débattre et produire les conséquences du principe avant de l'avoir fait admettre. Ils y travaillèrent malgré les obstacles de la superstition et luttèrent avec courage contre cette [ ] d'idoles qui avait su se faire aimer. On peut donc dire (sauf discussion ultérieure sur les intrigues des philosophes anciens) qu'ils montèrent courageusement à la brèche et opinèrent pour l'unité de Dieu. D'après cette louable tentative, on peut présumer que s'ils avaient réussi à faire admettre le principe, ils auraient travaillé à établir les conséquences, les 3 attributs de la divinité, tâche que les modernes ont négligée, quoique favorisés par l'admission du principe d'unité divine.

2° Les anciens n'avaient pas l'initiative sur la connaissance des destinées. Nous l'avons acquise depuis Newton qui a dévoilé la théorie du matériel. Jusque-là rien ne démentait les préjugés de voile d'airain et d'impénétrabilité de la nature. Il était pardonnable de se laisser frapper de ces terreurs et de mollir en espérance. L'antiquité montre cependant sur ce point une force d'esprit que n'a pas le siècle présent. Tout en s'arrogeant le titre d'esprit fort, les modernes perdent l'espérance en Dieu au moment où le succès de Newton leur ouvre une voie d'initiative au système complet des destinees. L'antiquité au contraire espérait

quand elle n'avait encore que de vagues motifs de confiance, que des pressentiments, et sa foi était d'autant plus louable qu'elle était moins étayée d'indices.

3° Les anciens n'avaient pas l'expérience des vices du mécanisme civilisé. La Civilisation était jeune et novice, enivrée de toutes les illusions. Les très-petites républiques de la Grèce étaient son berceau, son unique germe ; il leur était pardonnable de s'enorgueillir comparativement aux Barbares voisins, et de croire que la Civilisation toute nouvelle encore était voie de perfectionnement Aujourd'hui ses plus engoués partisans sont nécessairement désabusés : vingt-cinq siècles d'épreuves sur tant de vastes empires ont amplement dissipé les prestiges. Telle illusion qui était excusable chez les Grecs devient honteuse chez les modernes. Ils sont en politique sociale de vieux libertins incorrigibles ; ils savent à merveille que la Civilisation est un cercle vicieux qui sous tous les régimes reproduit les mêmes abus diversement modifiés ; ils sont ridicules de s'obstiner, dans cette société condamnée par l'expérience, à ne pas en chercher d'autre.

Enfin les anciens n'avaient ni les immenses secours que donnent aujourd'hui les progrès des sciences fixes et de l'industrie nautique et manufacturière, ni celui de la suppression de l'esclavage qui est un empêchement dirimant à [ ].

Et pourtant les anciens étaient bien plus judicieux que nous avec moins de moyens; mais au lieu de notre fatras de bel esprit et d'idéologie, ils possédaient un grand fonds de bon esprit, une finesse de tact, un instinct du beau, une judiciaire naturelle, dont on voit les preuves irrécusables dans leurs méthodes et monuments en poésie, éloquence, architecture, sculpture et autres branches où ils avaient atteint d'inspiration au vrai beau. La rectitude qu'on remarque dans leur goût se retrouvait dans leurs impulsions religieuses. Par exemple, ils avaient sur le régime de multiplicité divine une tolérance absolue que nous ne savons pas établir sous le régime d'unité divine, tolérance vraiment admirable qui s'était établie chez eux naturellement, sans intervention de la philosophie ni opposition du sacerdoce.

Les modernes, bien éloignés de ces heureuses impulsions, n'ont su que dépasser le but en fait de bon goût et de bon sens et sont devenus avec tout leur esprit des caricatures politiques, des histrions mercantiles, des fruits pourris avant d'être mûrs.

Quel nom donner à un siècle qui, muni des nombreux fanaux que je viens de citer, aidé de plus par la suppression de l'esclavage et le progrès des sciences fixes, ne sait pas faire un pas en avant dans l'étude des destinées, lâche pied au moment où la victoire se déclare pour lui et se jette dans l'athéisme, à l'instant où Dieu laisse évidemment péné-

trer le plan et le ressort de son système sur le mouvement? Un tel siècle a l'audace de se vanter de perfectibilité! Moi, je le nomme siècle de barbouillage scientifique, et de crapule académique. La postérité lui confirmera ce titre, en le plaçant fort au-dessous des âges savants de l'antiquité, qui avec des moyens si inférieurs nous surpassait si bien en judiciaire comme en génie.

Faut-il s'étonner de tant de perversité dans l'âge moderne? La malheureuse humanité se croit abandonnée par Dieu. Effrayée à l'aspect de la misère toujours croissante, elle se lasse d'implorer un Dieu qui ne vient pas à son secours. Deux empiriques lui offrent un appui; ce sont la superstition et la philosophie, et quand l'une par ses [ ] est parvenue à faire redouter et haïr Dieu, faut-il s'étonner que l'autre parvienne à le faire renier, et que le siècle poussé ainsi d'abîme en abîme n'attende plus de la science que de nouvelles charlataneries, désespère de tout moyen de salut et insulte à l'heureuse découverte qui lui ouvre enfin le livre des décrets divins et l'issue de la lymbe civilisée?

Nations modernes, vous vous plaignez à juste titre de la stérilité et de la dépravation du génie. Vos politiques n'enfantent que des conceptions désastreuses. Vos artistes semblent avoir perdu l'héritage du feu sacré. Tout dans les sociétés modernes porte l'empreinte d'une nature déclinante qui se traîne péniblement et ne marche qu'à force d'appuis et de ressorts factices. Les Européens n'ont rien de ce génie d'inspiration qui se trouvait chez les anciens. Ils manquent de ce caractère grandiose qui fait pressentir et envahir une nouvelle carrière. Intimidés par les assauts des zoïles, perclus par la crainte des ridicules, ils s'occupent moins d'atteindre les lauriers que de surmonter les épines. Ils ne sont plus les amants de la gloire, mais seulement les poursuivants de la faveur; et pour me servir des expressions de l'un de nos poètes, on ne retrouve plus dans les génies modernes

Ces traits de vive flamme,
Et ces ailes de feu qui ravissent une âme
Au céleste séjour.

Je n'ai garde de méconnaître les services des illustres modernes, mais je ne veux pas, selon l'usage français, donner dans les excès d'apologie et de détraction. Classons chaque genre de gloire, et sans contester sur l'honneur dû aux travaux opiniâtres des modernes, avouons qu'ils manquent tous de cet esprit créateur qui sait fouler les préjugés, marcher d'inspiration aux découvertes réputées impossibles, franchir brusquement les obstacles et

Ravir au Destin ses augustes secrets.

Lorsqu'on voit le mendiant Homère créer d'inspiration l'Epopée, en double monument; quand on voit les types du vrai beau devinés comme par magie et fixés irrévocablement par une peuplade novice de la Grèce, on est forcé de reconnaître en elle une impulsion toute divine. Quel était donc ce talisman des Grecs? C'est qu'ils étaient plus rapprochés que nous de la nature, du génie composé dont on n'a cessé de déchoir par double cause, — par le zoïlisme qu'ont créé les monopoles de capitale, et par l'irréligion qu'ont engendrée les monstruosités des cultes modernes. Je n'examine dans ce discours que l'influence et les causes de l'irréligion.

Les cultes anciens se rapprochaient de la nature, en divinisant les passions et l'attraction qui sont proscrites et déshonorées par les cultes modernes. Ainsi la société civilisée, en affaires de culte comme dans tout son mécanisme, est en marche rétrograde, et après avoir commencé par suivre la droite voie, tombe dans des inconséquences à peine pardonnables aux âges d'obscurité. En effet, si nous sommes créés à l'image de Dieu (et rien n'est plus vrai), Dieu a donc les mêmes passions que nous. Dès-lors, outrager nos passions, c'est outrager Dieu dont elles sont l'image et dont il est créateur et distributeur.

Le bon esprit religieux ou accord de la raison humaine et divine doit tendre au but suivant : concilier le mécanisme social et religieux avec les passions par un système de lois et de cultes favorable à leur développement, — ou en d'autres termes, — inventer un mécanisme social opposé à l'ordre civilisé qui sacrifie les impulsions divines et l'attraction à des lois et cultes incompatibles avec leur développement.

Bornons-nous sur ce problème qui conduirait à examiner à quelle phase de Civilisation et en quel degré doit s'adapter chacun des 3 systèmes religieux le *passionnel*, l'*anti-passionnel* et le *mixte*. C'est une question transcendante du mouvement. L'examen en serait déplacé dans ces préludes. Je me borne à citer les écarts du système actuel et les [ ] qui ont engendré l'irréligion Il faut que ces [ ] soient bien graves, que la politique religieuse ait été bien maladroite pour avoir poussé aux scandales de l'athéisme et des malédictions un siècle d'ailleurs fort éclairé et qui déjà initié par le calcul newtonien à la connaissance des opérations de Dieu sur le système de l'univers, aurait dû croître en esprit religieux à proportion des espérances que donnait cette première initiation. Loin de là, l'irréligion a pris naissance dans le siècle dont les découvertes excitaient à redoubler d'amour pour la divinité et d'espérance en elle. Assurément le système religieux qui a conduit les modernes à ce honteux résultat recèle quelque vice premier qu'on n'a pas su ou pas voulu corriger.

X. FINAL : PHILIPPIQUE SUR LA CHUTE DES VERTUS THÉOLOGALES ET SOCIALE.

Sectes rivales qui avez amené le genre humain à craindre, haïr et nier un Dieu, superstitieux et philosophes, vous avez reçu le châtiment que vous méritiez. Vous vous êtes perdus les uns par les autres ; la fortune et l'opinion vous ont disgraciés, et si la Civilisation se prolonge, vous serez de plus en plus basculés tour à tour et persécutés dans les nouvelles révolutions dont vous avez semé les germes.

Peuples, qui cherchez le bonheur, n'êtes-vous pas en pleine démence quand vous l'espérez d'une de ces deux sectes. Fatigués des inquisiteurs, de leurs massacres et des auto-da-fé de la superstition, vous vous êtes jetés dans les bras de cette philosophie, qui pour son coup d'essai couvre un grand empire d'échafauds, sur lesquels vos philosophes, après avoir fait périr la famille régnante et l'élite des citoyens, se sont immolés entre eux. Après une telle épreuve, décidez, si vous le pouvez, quel est le plus absurde, le plus sanguinaire de vos deux guides, la superstition et la philosophie.

Il est pour vous un troisième écueil : c'est le calme passager, l'illusion qu'il produit. Parfois les fureurs sociales semblent se calmer; chaque parti s'en attribue l'honneur et promet la félicité durable. C'est un leurre. Désormais le volcan ne s'arrêtera que pour préparer d'autres éruptions. Votre calme apparent ressemble aux intermittences de la fièvre, et jamais la périodicité du mal ne fut plus [.] qu'aujourd'hui, où la Civilisation, depuis 1789, a ouvert sous vos pas 16 nouveaux écueils qui n'existaient pas alors. Les instants de calme, ces bonaces politiques, ne sont plus que les entr'actes du volcan. La matière des [ ] est plus [ ] que jamais; les passions plus exaspérées, plus inconciliables que jamais.

Voyez dans ces trois fléaux qui vous poursuivent la superstition ou obscurantisme, la philosophie et l'illusion d'intermittence, le travestissement des 3 vertus théologales. En effet :

1° Qu'est-ce que la superstition et ses [ ], sinon un abus de la foi, une spéculation des intrigants sur la crédulité religieuse et sur l'inclination des humains pour le ralliement à Dieu ?

2° Qu'est-ce que les prestiges philosophiques, sinon l'abus de la charité, l'intrigue revêtue du masque de philantropie et de patriotisme pour déchirer et asservir les peuples ?

3° Enfin, qu'est-ce que vos illusions de bonheur dans les moments d'intermittence ? un abus de l'espérance, un abandon coupable aux systèmes civilisés qui ne vous procurent un instant de repos que pour

vous [ ] de nouvelles tortures plus imminentes que jamais.

Ainsi votre confiance ne s'attache qu'aux 3 simulacres des 3 vertus théologales. Vous êtes dupes des charlatans de toute espèce. Faites un effort pour sortir de l'abîme. Abandonnez en masse tous ces [ ] dont vous êtes victimes depuis 3,000 ans. Recourez à Dieu seul par l'étude de l'attraction, son interprète éternel, et n'espérez ni bonheur ni stabilité sous des codes qui viendront de l'homme seul. Embrassez de bonne foi ces vertus dont vous n'encensez que l'ombre. Livrez-vous à la foi, mais à la foi en un Dieu charitable, magnanime et rempli d'une égale sollicitude pour toutes les nations.

Vous refusez de faire la facile épreuve de l'Attraction; chaque année de délai vous coûte des millions de victimes par la guerre, par l'indigence. Dieu pouvait-il mieux punir [ ] qu'en vous abandonnant à la législation versatile des philosophes, des superstitieux, des conquérants, qui dans leur frénésie sont depuis 3,000 ans les aveugles instruments de l'opprobre que Dieu devait imprimer sur les lois des hommes.

Faites l'essai du code divin, alors commencera pour vous la nouvelle Jérusalem, annoncée par vos prophètes.

C'est en vain que vous fatiguerez Dieu de vos suppliques. Ce n'est pas à des sacrifices, à des simulacres de confiance qu'il accorde sa protection; il repousse ces fantômes de piété. Il veut des cœurs dévoués, confiants. Il veut la foi et l'espérance aux révélations divines dont la théorie de l'attraction est le seul organe. Tant que vous restez sourds aux oracles de ce divin interprète, tant que vous croyez à des suggestions outrageantes pour Dieu, comme le dogme de l'enfer, vous n'êtes que des rebelles, fardés de fidélité; votre foi est outrageante pour le Dieu de paix et de miséricorde qu'elle assimile au bourreau. Votre encens à ses yeux est un encens souillé. Il vous abandonne à l'influence de ces dogmes qui vous font bourreaux de vous-mêmes et métamorphosent vos sociétés en armées de bêtes féroces, acharnées à se torturer par la spoliation, la calomnie, le massacre. Ces fournaises éternelles, cet enfer dont vous attribuez à Dieu l'horrible invention, c'est vous même qui les créez en ce monde, et Dieu vous punit en faisant naître de vos lois les horreurs que vous attribuez aux siennes.

Vous demandez à Dieu sa protection; elle vous est assurée dès l'instant où vous voudrez en faire usage, mais vous n'aurez que la protection d'un Dieu bienfaisant et non d'un tigre altéré de sang. Cessez d'exiger que Dieu se transforme en bourreau pour complaire à vos superstitieux qui ont fait de lui un bourreau de l'humanité. Il ne sera jamais que Dieu de paix et de générosité : sa protection est toute à vous, pourvu que vous imploriez un Dieu juste, charitable, ami de tous les

humains, sans distinction de sauvages, barbares ou civilisés. N'est-ce pas lui qui les a tous créés? *Cur* voulez-vous qu'il en plonge l'immense majorité dans des brasiers éternels pour complaire à quelques prêtres féroces de l'âge moderne? Je vous enteuds répondre que vous n'exigez pas des cruautés. Mais si vous consentez à envisager Dieu comme père commun des hommes, pourquoi ne voulez-vous pas que le régime de bonheur, le système social composé par lui soit applicable aux barbares et sauvages, comme à vous, civilisés? Vous n'êtes que les plus jeunes de la grande famille et vous imitez ces aînés qui voulaient envahir tout le patrimoine et réduire tous leurs frères et sœurs à la misère. A leur exemple, vous voulez plonger dans les fournaises éternelles tous les barbares et sauvages, bien plus nombreux et plus anciens que vous. Si vous désavouez cette [ ] intention, désavouez donc aussi vos sectes qui la consacrent dans leurs dogmes et dans leurs cultes, vos philosophes qui font des codes applicables à la Civilisation exclusivement et à un seul de ses empires, vos superstitieux qui damnent tous les barbares et sauvages, et avec eux la majorité des civilisés!

S'il en était quelques-uns d'exceptés des bienfaits du code divin, comment pourriez-vous voir l'œuvre et la révélation de Dieu dans ce système qui n'établirait pas le bonheur universel, dans un bonheur simple qui ne s'étendrait pas à l'une et l'autre vie et qui serait par cela seul indigne de deux êtres de nature composée, tels que Dieu et l'homme?

Et quel espoir pourriez-vous fonder sur Dieu si, tel que vous le dépeint la superstition, il se plaisait à vous torturer en cette vie par les privations pour éprouver si vous serez digne de lui dans une autre? D'où présumeriez-vous que votre mort dût être le terme de ses délais, et qu'après vous avoir livrés dans ce monde aux privations, à la hache des bourreaux, il ne continuât pas dans l'autre monde à s'acharner sur vous, comme sur les 600 millions de sauvages et barbares dont vous prétendez que le supplice éternel sera pour Dieu une éternelle jouissance?

A vous en croire, Dieu jouira prodigieusement des tortures éternelles de ces malheureux déchirés pour n'avoir pas été instruits de l'existence du culte romain (1).

(1) Eh quoi! dit le sauvage, votre colère est déjà satisfaite, quelques cris de douleur vous attendrissent! Vous valez mieux que Votre Grand-Esprit dont la vengeance, dites-vous, ne sera jamais désarmée par les cris éternels de ses propres enfants. Comment! vous ne voulez pas qu'on frappe pendant un instant ce chien qui a voulu vous dévorer, parce que cet animal vous est trop inférieur en intelligence, et votre Dieu dont l'esprit l'emporte sur le vôtre beaucoup plus que le vôtre ne l'emporte sur celui

Il serait libre de faire cesser leurs souffrances du moment qu'il n'y prendrait aucun plaisir ; mais en vertu de vos dogmes, elles ne finiront jamais ; jamais Dieu ne sera rassassié ni assouvi de leurs épouvantables tourments. Vils cannibales, qui depuis dix-huit cents ans outragez la divinité par de pareilles calomnies, s'il était vrai qu'elle tirât vengeance des outrages que lui font les hommes, ne devrait-elle pas vous foudroyer à la vue des peuples et dans ces temples mêmes où vous ravalez l'Être Suprême au-dessous des plus odieux bourreaux, et comment un Globe qui a toléré et tolère encore cette dégoûtante calomnie contre la divinité s'étonnerait-il de n'avoir pas pénétré les décrets de Dieu sur les destinées sociales ?

Ineptes civilisés qui parlez de raison et de perfectibilité, pourriez-vous dire quel est le plus absurde de votre enfer ou de votre paradis, de votre législation ou de votre morale, de vos athées ou de vos dévots simulés ?

O vous qui avez inventé l'Enfer, anciens prêtres d'Orient, vous avez sans le savoir dit une grande vérité. Oui l'enfer existe. En l'annonçant, vous n'avez fait qu'une erreur de temps et de lieu. L'Enfer, c'est l'état d'un Globe qui ignore le code divin et gémit dans les souffrances engendrées par les lois des hommes ; l'Enfer, c'est la société civilisée, barbare et sauvage qui a vomi sur cette terre malheureuse plus de calamités que les anges de ténèbres n'en auraient jamais inventées.

Et vous, continuateurs de cette infâme doctrine, vous êtes punis par où vous avez péché. La cupidité, l'appât des donations testamentaires vous suggéra le système de l'enfer ; c'est aussi la cupidité qui vous en a ôté le fruit. Dans le début de la révolution, vous refusâtes de contribuer aux charges de l'État, de rendre à César ce qui est à César ; la Civilisation vous a tout ôté, vous êtes tombés dès ce monde dans l'enfer social qui est la pauvreté. Vous avez reçu le châtiment qu'infligea

---

de ce chien, vous menace de tourments infinis et éternels pour des fautes commises pendant un temps très court et avec des moyens faibles et bornés....

.... Non, dit Sergius, Dieu qui a formé nos membres si fragiles et si délicats que la moindre parcelle de fer ou de bois suffit à les blesser gravement, ne peut s'amuser à nous donner un jour, dans un intérêt de vengeance, des muscles inaltérables aux douleurs les plus atroces, des membres d'une flexibilité et d'une souplesse sans bornes, pour qu'ils puissent se ployer et se tordre dans des souffrances sans fin, des nerfs d'une sensibilité exquise et d'une vigueur miraculeuse, afin de les voir se contracter et vibrer convulsivement, sans s'user ni se blaser jamais, dans les étreintes des plus épouvantables supplices. — Sang du Christ ! interrompit avec feu le capitaine Vasco, faire de notre corps un pareil chef-d'œuvre de puissance et d'inaltérabilité pour se donner le plaisir de le torturer plus rudement et mieux à son aise, quelle horreur ! Allons donc ! maitre, je suis de votre avis ; il ne se peut pas que Dieu ait fait cela....

(FORTUNADA, par Antony Méray.)

un ancien roi au féroce Périllus, condamnant cet inventeur d'un nouveau supplice à être le premier brûlé dans le taureau d'airain et subir les tourments qu'il voulait [ ]

Vous aussi, philosophes, Titans modernes, vous êtes punis par où vous avez péché. La soif de l'or et du pouvoir vous [ ] en apôtres de l'athéisme. Dieu qui ne punit les impies qu'en les livrant à eux-mêmes, livra l'Europe et vous aux [ ] de votre inepte doctrine. Vous avez été [ ] dans les [ ] que vous aviez crees : ceux d'entre vous qui ne sont pas montés à l'échafaud sont tombés dans le mépris et l'obscurité. Vous êtes odieux aux grands et méprisés des peuples; vous êtes honteux de votre charlatanerie et de votre intrigue; la Civilisation dont vous vantez la perfectibilité est devenue pour vous un véritable enfer.

Et toi, nation d'histrions qui as produit les dictionnaire d'athées, tu méritais de subir l'épreuve du dogme de ses auteurs et de pâtir des billevesées philosophiques. As-tu assez payé ta folle confiance à ces jongleurs? Tu peux maintenant croire à l'enfer ; ils l'ont bien créé pour toi. Après vingt-cinq ans de déchirements, tu es devenue un monument d'imbécillité politique, une furie aussi odieuse à toi-même qu'au monde entier bouleversé par tes charlatans philanthropiques.

Pendant ton échafaudage de grandeurs en 1808, tu insultas à l'annonce de la découverte du calcul de l'attraction. Il était digne d'une nation de renégats d'avilir le code divin avant qu'il fût publié et connu. Cette valetaille parisienne qui contesta à Dieu un brevet d'existence pouvait bien [ ]. Dédaignant de confondre ces Parisiens pétris de grossièreté et de vandalisme, j'infligeai aux Français la punition que Dieu inflige aux Globes rebelles, l'abandon à leurs fausses lumières; je laissai la France courir dans l'abîme où on la voyait s'engouffrer, dans les bouleversements que la guerre d'Espagne faisait assez prévoir. Je voulus attendre que la France eût perdu encore un million de têtes dans les combats. L'an 1813 a parachevé le tribut ; ce n'est pas un million, mais quinze cent mille têtes que l'imbécille France a payées depuis 1808. Le châtiment s'est étendu à tous ceux qui la gouvernaient. Ses fumées de grandeur sont dissipées avec ses visions de perfectibilité. Ses conquérants, ses philosophes ont fini misérablement par l'exil ou le supplice, les autres par le mépris dont on paie les traîtres après qu'on s'en est servi.

Cette prétendue capitale d'Europe d'où partaient les outrages adres- au calcul mathématique des destinées et de la Révélation permanente, cette moderne Babylone, a été honteusement dépouillée des fruits de ses rapines, et n'est plus maintenant qu'une métropole d'avortons politiques.

En définitif, la France a combattu vingt ans et perdu cinq millions d'hommes pour atteindre au but qu'elle redoutait, pour créer à l'Angleterre un état continental de huit millions, y compris les alliés entraînés par enclave, comme Hesse et Brunswick. Puis elle se vante d'avoir conservé son territoire qui est proportionnellement déchu de moitié en puissance par les nouvelles relations et accroissements des autres continentaux.

Elle éprouve dans ses oscillations que, sous tous les régimes, elle n'est apte qu'à [ ] le despotisme. Poussée par son esprit turbulent et d'intrigue, elle y arrive par toutes les voies. Lui donnât-on pour maître le soliveau que Jupin donna aux grenouilles, il serait entraîné au despotisme, moins par opposition aux factieux que par impulsion des valets de cour. Il lui sied bien, après ces [ ], de gloser sur l'annonce d'une découverte relative à la politique sociale.

Que l'impertinente France fasse maintenant le parallèle de sa misère avec les biens qu'elle eût recueillis d'une facile épreuve de l'harmonie, qu'elle pèse les fléaux dont elle a été frappée par la prolongation de l'ordre civilisé qui pouvait finir en 1809; qu'elle apprenne par ces [ ] que l'auteur d'une découverte d'utilité générale est bientôt vengé des zoïles par son silence; elle expie maintenant par de honteux tributs et par l'asservissement une insulte déjà payée par des torrents de sang :

Discite justitiam moniti et non temnere divos.

Nations civilisées, gardez-vous de croire que je fasse votre apologie en accusant celle que vous avez écrasée par le nombre. Si l'une d'entre vous est pétrie de vices, il s'en faut que les autres aient des vertus. Vous ne différez que par les nuances de méchanceté plus ou moins fardée de philanthropie. Je désire me tromper, mais les apparences ne sont pas pour vous. Jamais la religion et l'honneur ne furent plus ouvertement méconnus.

Depuis longtemps la chrétienté s'indignait de voir des chrétiens torturés, martyrisés pour la foi dans les bagnes d'Alger, Tunis, Maroc et Tripoli. Quoi de plus révoltant que de voir une ligue de 150 à 200 millions fléchissant et capitulant devant une poignée de pirates dépourvus de tactique, de marine, de tous les moyens de résister à l'Europe si elle [ ] contre eux la croisade commandée impérieusement par l'honneur de la religion?

Vous avez entrepris sept croisades immensément pénibles pour des motifs presque frivoles, mais du moins excusables dans le sens religieux. Aujourd'hui que l'honneur, la charité, la religion exigent un

[ ], on n'avise pas, on ne songe aucunement à réprimer les persécutions de ces pirates, on les tolère, on traite scandaleusement avec eux dans l'instant où l'Europe liguée et pourvue d'une masse immense de forces disponibles sur terre et sur mer n'aurait eu qu'à vouloir pour les anéantir. Mais la religion et l'honneur n'ont trouvé au congrès de Vienne aucun [ ]. Où étaient donc ces écrivains qu'on décore du titre d'orateurs chrétiens et qui nous chantent les martyrs de l'antiquité? Pourquoi évoquer les morts pour nous émouvoir? Manque-t-il de martyrs dont les souffrances touchent de plus près à nos [ ]? Ce sont nos proches et amis qu'on martyrise aux portes de nos empires. Quelle [ ] d'apitoyer les cœurs sur le martyre des trépassés quand nos frères périssent dans de longs supplices et implorent en vain l'hypocrite Europe toujours fardée de pitié dans les écrits des romanciers et sourde à la charité quand il faut l'exercer?

Déjà l'on s'était indigné de l'abandon où l'Europe avait laissé les Serviens, nation chrétienne détruite sous nos yeux par les Turcs et empalée après la capitulation. On rejetait leur abandon sur l'influence de l'usupateur de France; mais après sa chute, qu'a-t-on fait? On charge l'Angleterre de négocier quelques trêves, c'est-à-dire que l'Europe se met à la discrétion de l'Angleterre pour les choses qui concernent son honneur.

On a été étrangement surpris que le chef de la religion n'ait fait au congrès aucune démarche [ ] au moins d'étiquette pour une cause aussi sacrée. Ce qui a dû surprendre encore davantage, c'est la simagrée philanthropique jouée au sujet de la traite des Nègres qui aujourd'hui est exercée ouvertement par les mêmes Espagnols, signataires de la suppression de la traite dans le congrès de Vienne.

Mais si vraiment la philanthropie eût animé les membres du Congrès, comment se fait-il que les blancs ne leur aient pas paru aussi dignes de commisération que les Nègres, et qu'en affectant de s'intéresser aux uns, ils n'aient pris aucune mesure efficace pour sauver ni les blancs ni les noirs.

Un immense continent réclamait leur générosité. Les habitants de l'Amérique avaient plus d'un droit à la sollicitude du Congrès. Ils avaient pris les armes pour une cause sacrée aux yeux du Congrès, pour la résistance aux empiètements de Napoléon. Leur liberté devait être prononcée pour les convenances et besoins de l'Europe qui demande leurs denrées et le commerce direct de ces régions. La prescription d'indemnité coloniale était plus qu'expirée après deux ou trois siècles de possession, et d'ailleurs le souvenir des cruautés de l'Espagne lors de la conquête était un titre de plus pour l'obliger à émanciper enfin cet immense continent, dont elle a suffisamment pressuré les

trésors et anéanti les indigènes. Dédaignant ces considérations, l'assemblée européenne a livré à la hache des moines ces peuples qui avaient pris les armes pour elle. Et à qui l'Europe sacrifia-t-elle ainsi ses alliés ? A ceux qui se jouent de la [ ] en rétablissant publiquement la traite des Nègres abolie par le Congrès.

Voilà un dénouement édifiant d'une ligue de qui l'on eût pu attendre, dans ses succès, quelques sentiments de charité. Après ces mœurs, les chrétiens n'ont plus rien à reprocher aux athées. Ceux-ci ont du moins un masque d'intention louable et peuvent dire qu'il est moins honteux de renier Dieu par indignation des misères humaines que de le confesser pour faire régner en son nom l'oppression, l'hypocrisie, le parjure et la bassesse.

Vos peuples sont foulés et marchent à la pauvreté de la Chine et de l'Inde. — Vos rois, adores dans les gazettes, sont moins que jamais amis des peuples qu'ils pressurent. – Vos anciens chevaliers sont devenus des usuriers, des croupiers d'agiotage et de bourse. — Vos savants sont dédaignés dans l'un et l'autre [ ] et les classes utiles partagent la proscription des méchants. — Vos citoyens sont arrêtés par les systèmes de délation qu'encouragent tour à tour les divers gouvernements. — Le caractère de l'Européen est dénaturé et n'offre plus que défiance, haine concentrée et germe de [ ] que la terreur ne fera que renforcer. La plus grande malédiction dont on puisse vous frapper, c'est de vous souhaiter une prolongation de cette odieuse Civilisation qui tend à s'abîmer prochainement dans de nouvelles révolutions dont la première a semé les germes.

Avec de telles mœurs, courez, Empires de l'Europe, à ces révolutions dont je vous ai tiré les nombreux horoscopes ; elles ne peuvent tarder à éclore, et leur choc très-prochain entraînera dans l'abîme cette infâme Civilisation digne de finir par les plus honteuses catastrophes, puisqu'elle est sourde à la voix de la religion et de l'honneur.

(127e, cote supplémentaire.)

L'irréligion est vice général chez les modernes ; elle a gangrené toutes les classes supérieures. Elle règne chez ceux-là même qui par intérêt personnel font parade d'un esprit religieux qui n'est point dans leur âme. Quelques sophistes célèbres, comme J.-J. Rousseau, ont évité ce travers, mais ce sont des jongleurs qui soutenaient le pour et le contre. Il avoue lui-même au sujet d'un discours couronné par l'Aca-

démie de Dijon qu'il fut sur le point de soutenir et traiter l'opinion contraire. Quel fonds peut-on faire sur les opinions de pareils hommes? Je ne compte pas non plus pour champions de la religion ceux qui lui devaient de riches dotations, des cent mille francs de rente. Chacun serait religieux à ce prix. Quant à la classe vraiment neutre dans ce débat, il est certain que son esprit dominant est l'irréligion, et il est tout-à-fait scandaleux que trois mille ans de lumière aient amené ce résultat.

Ceux qui ont attribué à Dieu le système des atrocités infernales étaient-ils des hommes judicieux? Ils ont fait haïr la divinité, ils ont déconsidéré la religion et frayé la route à l'impiété, aux sectes d'athéisme et à toutes les intrigues anti-religieuses.

La première [ ] de l'homme parvenu à l'âge de raison est de se révolter contre des dogmes qui plongent dans les brasiers éternels des milliards de barbares et sauvages qui n'ont fait d'autre mal à Dieu que d'ignorer une religion qu'il ne leur a pas fait enseigner. C'est prêter à Dieu des cruautés dont rougiraient des cannibales, car ils ne font souffrir leurs ennemis que pendant une journée. Comment un siècle peut-il prendre des idées saines sur Dieu, quand les prêtres qui sont la milice divine déshonorent ainsi leur chef? Faut-il s'étonner après cela que l'humanité, révoltée par cette férocité du Dieu moderne, donne dans les duperies de l'athéisme?

Maintenant les chefs du culte sentent les inconséquences de pareils dogmes et voudraient les modifier; mais il est trop tard, le mal est fait. Le bel âge des études, le XVIII[e] siècle, a repoussé le guide naturel, l'esprit religieux qui l'aurait mené au but. Les railleries sur la divinité ont occupé le temps qu'on pouvait occuper utilement à des dissertations sur les devoirs et attributs de Dieu. La faute en est à ceux qui ont exposé la divinité au dédain par l'excès des absurdités et atrocités qu'ils lui ont prêtées.

Les philosophes n'ont pas voulu délibérer sur cette alternative: suspecter la Civilisation ou suspecter Dieu. Ils se sont ralliés à une opinion bâtarde, l'athéisme, qui supposant l'absence d'un Dieu, dispense les savants de rechercher ses vues, les autorise à donner leurs théories inconciliables pour règle du bien et du mal, et sauve leurs ouvrages de la chute dont ils seraient menacés par l'hypothèse d'un Dieu généreux, d'une providence universelle qui aurait avisé à la confection et révélation d'un code social. L'athéisme est une opinion fort commode pour l'ignorance philosophique, et ceux qu'on a nommés esprits forts pour avoir professé l'athéisme, se sont montrés par là bien faibles de génie; craignant d'échouer dans la recherche des vues de Dieu sur l'ordre social, ils ont préféré nier et vanter comme une perfectibilité cet ordre

civilisé qu'ils abhorrent en secret, et dont l'aspect les désoriente au point de les faire douter de la Providence.

« Qui êtes-vous, vers de terre, indigne créature pour vouloir sonder la profondeur des décrets de Dieu ? » Ainsi s'expriment les superstitieux en parlant à l'homme (1).

Viennent ensuite les philosophes qui en d'autres termes reproduisent le même préjugé, en nous disant : « Arrêtez, mortels téméraires ; profanes, arrêtez ! la nature est couverte d'un voile d'airain que tous les efforts des siècles ne sauraient percer. »

Ainsi les superstitieux et les philosophes sont d'accord pour détourner l'esprit humain de l'étude de la nature. Ils rivalisent de paradoxes pour avilir Dieu et le peindre comme un être haineux et jaloux de nos lumières, avare des révélations qu'il veut au contraire porter au plus haut degré, en nous initiant à la connaissance pleine de son système.

L'athéisme, entre des mains plus habiles que celles des philosophes, pouvait conduire à de brillants résultats, pourvu qu'on eût adopté l'athéisme conditionnel ou accusation simultanée de Dieu et de la raison humaine, différant à méconnaître Dieu jusqu'après le parallèle entre les opérations et les devoirs de la Raison et les opérations et devoirs d'un Dieu supposé juste.

Les superstitieux n'ont pas moins outragé la divinité, en croyant la servir. Ils veulent qu'on adore sans raisonner, qu'on révère jusqu'au tigre et au serpent à sonnettes, parce qu'ils sont l'ouvrage de Dieu. Eh ! pourquoi donc Dieu nous a-t-il donné la raison et le libre arbitre, si ce n'est pour en faire usage et exercer notre intelligence critique sur tous les problèmes du mouvement et de la création ? Je prouverai, dans cet ouvrage, que la création du serpent à sonnettes fait horreur à Dieu, et qu'il a fallu pour l'y déterminer des raisons de grand poids que je ferai connaître.

Que les superstitieux aient entravé cette étude, cela ne surprend pas ; mais que des gens qui se disent esprits forts, distributeurs de lumières, investigateurs de la nature, aient découragé l'étude du mouvement et de l'attraction au moment même où Newton ouvrait la carrière, et se soient accolés aux superstitieux pour accréditer les préventions d'impénétrabilité, voilà ce qui met la cabale philosophique fort au-dessous de la superstition qu'elle combat, et qui du moins a le mérite

---

(1) Un ver de terre, Newton, a déterminé la théorie de la 5e branche du mouvement (la loi de la gravitation des corps célestes). N'est-ce pas un indice que d'autres vers de terre pourront déterminer les quatre autres branches de la théorie du mouvement ?

de remplir sa tâche en répandant l'obscurantisme. Quant aux prétendus flambeaux de lumières, ils n'ont d'habileté que pour escobarder sur toutes les questions relatives à la destinée sociale; ils ont senti que les misères du genre humain conduisaient à opter entre les deux partis : accuser Dieu d'imprévoyance ou bien accuser la raison d'impéritie dans la recherche des vues de Dieu. Des hommes justes auraient discuté sur cette alternative; mais pour éviter d'examiner les torts de la raison humaine, les philosophes ont pris le parti de renier Dieu.

Loin que Dieu s'offense de nos doutes et de nos critiques sur ses opérations, il y applaudit comme un vieux géomètre applaudit aux doutes de l'élève et le stimule à vérifier les opérations dont le résultat paraît inconcevable au premier abord. Il en est de même de Dieu qui, loin d'exiger de nous une foi aveugle, désire, au contraire, que nous soumettions au doute ses opérations dont une critique régulière mettra en évidence la justice.

L'amour exalté pour Dieu, la vivacité de foi et d'espérance étaient la meilleure boussole qui pouvaient nous guider dans la recherche du calcul des destinées. Les hommes ont erré en système religieux comme en toute autre chose. Les faits le prouvent assez; il faut que la politique religieuse ait été bien absurde pour avoir, au bout de trente siècles, amené les nations éclairées à la plus honteuse dégradation, à l'irréligion graduée, l'outrage public à la divinité chez les savants, l'hypocrisie religieuse chez les grands, l'indifférence chez le vulgaire. Apparemment le système religieux qui a produit ce résultat recèle quelque vice grossier qu'il faut examiner.

Il n'a produit qu'une fausse piété, la crainte de Dieu substituée à l'amour, crainte qui est devenue le germe de l'irréligion, car on en vient bien vite à ne plus aimer ceux qu'il faut craindre.

DE L'ANALOGIE.

(1er, cote supplémentaire.)

> L'univers est fait sur le modèle de l'âme humaine et l'analogie, de chaque partie de l'univers avec l'ensemble est telle, que la même idée se réfléchit constamment du tout dans chaque partie et de chaque partie dans le tout.
>
> SCHELLING.

> Le génie a toujours de quoi surprendre; son histoire ne se compose que de prodiges inexprimables; il devance le temps et devine ce que la médiocrité est forcée d'apprendre.
>
> *Revue musicale*, juin.

> La vraie puissance de la France doit consister désormais à ne pas permettre qu'il existe une seule idée nouvelle qui ne lui appartienne.
>
> BONAPARTE.

> L'occupation la plus honorable comme la plus utile pour les nations, c'est de contribuer à l'extension des idées humaines.
>
> *Messager*, 2 juin.

L'Analogie est la plus amusante des sciences; elle donne une âme à toute la nature. Dans chaque détail des animaux et végétaux elle dépeint les passions humaines et les relations sociales, l'intérieur de l'homme aussi fidèlement qu'un peintre nous dépeint l'extérieur, et ces tableaux sont très-piquants par la fidélité du pinceau. Par exemple, pourquoi le *Lion* a-t-il les oreilles coupées comme si le ciseau les avait rognées? C'est que le Lion représente le Roi. On ne fait pas entendre la vérité aux rois; les courtisans ne la laissent pas approcher, les souverains sont donc *moralement* privés de l'usage des oreilles. Ils ne connaissent pas le véritable état des choses, la misère du peuple, ses cris de détresse contre les extorsions fiscales. Ses doléances ne parviennent point jusqu'au monarque. On leur envoie pour les abuser quelques chefs d'artisans bien payés pour vanter le bonheur du peuple et les vertus des administrateurs. Telle a été la dernière scène de Charles X: on lui présenta des charbonniers endimanchés pour l'exciter aux coups d'Etat, lui dire que *charbonnier était maître chez lui*.

Pour nous dépeindre cette surdité morale dont les neuf dixièmes des rois sont affectés, la nature a coupé en rond les oreilles du Lion.

Elle n'en a pas fait de même pour l'*Ane*, qu'elle a pourvu d'oreilles bien amples. C'est que l'Ane représente un être qui entend plus qu'il ne veut l'auguste vérité. Chacun raille son allure pesante et grotesque et son langage trivial; on lui reproche crûment son ignorance, ses voleries, son patelinage hypocrite. Les oisifs des villes et les laquais des seigneurs le criblent de quolibets. Le pauvre paysan est de même obligé

d'entendre les plus dures vérités. Aussi le baudet, emblême du paysan, a-t il des oreilles copieuses pour recevoir cette grêle du vérités, mais ses longues oreilles sont chancelantes; elles semblent battues par l'orage, criblées de fatigue, tandis qui celles du lièvre et du lapin, beaucoup plus longues en proportion du corps ont une pose elevée et gracieuse. Quelle est la cause de cette différence? La-dessus, il faudrait entamer un long [ ] sur les analogies d'oreilles, et nous y trouverions plus d'un tableau fâcheux pour des oreilles de haute prétention qui se croient intelligentes et qui ne le sont guères.

Les savants s'accordent à soupçonner l'existence de l'analogie; quelques-uns prétendent que l'homme est *miroir de l'univers* ou en d'autres termes que l'*univers est fait sur le modèle* de l'âme humaine. Cette présomption est fort juste. Il est certain que chaque animal, végétal et minéral, est emblème de quelque effet de nos passions, que la rose est emblème de la virginité, comme la vipère est emblème de la calomnie, ((que le lion est emblème du monarque barbare et l'aigle du monarque civilisé.))

L'instinct nous a fait pénétrer quelques analogies; mais on n'a pas songé à les étudier en système général. Ceux qui savent expliquer les emblèmes fournis par la rose et la vipère devraient nous expliquer ceux de l'œillet et du crapaud, ceux du tigre et du vautour, ceux de cent mille créatures des trois règnes qui doivent être cent mille tableaux de nos passions, s'il est vrai que l'homme est miroir de l'univers. Un cèdre et une violette, un éléphant et une puce font partie de l'univers, et réfléchissent une idée du tout, selon Schelling. Il nous manque donc une science fixe pour parcourir ce labyrinthe qu'on appelle le grand livre de la nature.

En attendant, quelques barbouilleurs s'emparent de l'idée; on voit de petits livrets contenant des tableaux d'analogies écrites au hasard, sans aucun principe, comme celle-ci : « *la tulipe*, orgueil, ingratitude. » C'est bien gauchement caractériser la belle fleur qui représente la *justice*.

C'est surtout au sujet de l'analogie qu'on reconnaît l'esprit du XIX[e] siècle, incapable de faire un pas hors de sa sphère, et n'osant pas même chercher les trésors dont tout lui annonce l'existence. L'instinct en nous dévoilant un petit nombre d'analogies provoquait à la recherche de la science entière, comme le ruisseau qui charrie des paillettes d'or annonce la proximité de la mine. Souvent une mine découverte conduit à de plus riches, ainsi qu'on l'a vu dans la chaîne d'Oural, où l'on a trouvé après les mines de cuivre celles d'or et de diamant. De même la théorie de l'analogie nous aurait conduit à des sciences plus précieuses et surtout à celle du vrai progrès en mécanisme social où

nous rétrogradons honteusement. Pour le prouver, débutons par un quadrille d'analogies appliqués au mouvement social.

L'Éléphant, le Chien, la Fourmi, l'Araignée.

L'Éléphant est moule ou emblème des quatre passions d'où naissent les groupes affectueux, savoir :

L'Amitié, convenance réciproque sans influence de sexe ni lien de parenté ou d'intérêt;

L'Amour, ou affection pour l'autre sexe;

La Paternité, ou les liens secondaires de famille, ou consanguinité;

L'Ambition, ou ligue corporative en intérêt.

Ces quatre passions peuvent se développer en divers sens, en mode vicieux ou vertueux, la nature a dépeint dans l'éléphant la direction que doivent prendre les quatre passions pour conduire aux vertus sociales et aux liens plus étendus. Nous pouvons donc observer dans cet animal le caractère de la véritable vertu, travestie par nos préjugés philosophiques et nos hypocrisies morales.

Définissons d'abord une vertu réelle et une vertu fausse, par comparaison de l'Éléphant et du Chien dont l'un est emblème de l'amitié noble et l'autre de l'amitié fausse.

1° L'amitié. — Elle est noble chez l'Éléphant; elle se concilie toujours avec l'honneur. Il n'a point la bassesse du chien, qui battu quelquefois sans motif, n'en garde aucun souvenir. L'Éléphant endure les corrections justes, mais ne se laisse pas maltraiter sans motif; il ne pardonne pas des offenses; du reste, son amitié est aussi inaltérable, aussi dévouée que celle du Chien. Cette amitié noble est celle qui conduit à des liens collectifs et corporatifs, mais l'amitié servie du chien n'est favorable qu'au despotisme, au régime civilisé et barbare qui n'est point celui où régneraient les passions nobles, telles qu'on les voit chez l'Éléphant. Les despotes exigent des peuples l'amitié du Chien qui maltraité injustement et avili, sert et aime encore celui qui l'a offensé.

2° L'amour. — Il est décent et fidèle chez l'Éléphant; il est scandaleux et criminel chez le Chien qui est en amour le plus ignoble des quadrupèdes, alliant tous les vices à cette passion, comme les civilisés dans les amours de qui dominent l'astuce, la fraude, l'oppression.

3° La paternité. — Elle est judicieuse et honorable chez l'Éléphant, Il ne veut pas créer des enfants qui seraient dans le malheur, et il s'abstient de procréation dès qu'il est esclave. C'est une leçon qu'il donne aux civilisés, assassins de leurs enfants par la quantité qu'ils en procréent, sans être sûrs de leur procurer le bien-être. La morale ou

théorie de fausse vertu les stimule à fabriquer de la chair à canon, des fourmilières de conscrits obligés de se vendre par misère. Cette paternité imprévoyante est fausse vertu, égoïsme du plaisir. Aussi la nature a-t-elle préservé de ce vice l'éléphant qui est le type des quatre passions affectives prises en sens vraiment social et convenable aux liens généraux. Le Chien, emblème des fausses vertus, est doué de cette fausse paternité qui engendre des fourmilières, des portées de onze (premier des nombres anti-harmoniques), des amas dont les trois quarts doivent périr par le fer, la dent ou la famine.

4° L'honneur — Est la quatrième vertu moulée chez l'éléphant; mais ce n'est pas l'honneur moral qui prêche le mépris des richesses et veut qu'on boive dans le creux de la main, comme Diogène. L'éléphant veut non-seulement bonne nourriture (80 livres de riz par jour); il aime encore le grand luxe en vêtements, en comestibles, en vaisselle, en boisson; il se trouve humilié par un changement de vaisselle d'argent en vaisselle de terre.

Si l'éléphant est modèle des quatre vertus sociales, il faut, pour la fidélité du tableau qu'il nous représente le sort de la vertu bafouée en Civilisation. Aussi la nature l'a-t-elle couvert de boue. Il aime lui-même à se couvrir de poussière, par image de l'homme vertueux qui se plaît à s'engager dans les voies de la pauvreté, plutôt que de rechercher une fortune où il n'arriverait que par la pratique de tous les vices, rapines, bassesses, vénalités, injustices, trafics, agiotages, accaparements, usure. La nature aurait pu donner à ce noble animal un riche manteau comme celui du tigre ; mais c'eût été un contre-sens, un faux portrait, car dans nos sociétés la vertu réelle et vraiment honorable ne conduit qu'à la pauvreté ; — je dis la vertu réelle et non pas les vertus philosophiques, sagesse de caméléon qui se prête à toutes les infamies conduisant à la fortune.

L'éléphant est un ouvrier très-coûteux ; il travaille bien, mais sa nourriture est dispendieuse. Il n'est pas l'image de nos industrieux, de nos salariés de campagne qui avec six sous et demi par jour n'ont pas même de quoi acheter du pain. Aussi leurs emblèmes sont-ils le Chameau et l'Ane, qui se nourrissent de rebuts et de mauvais traitements. L'âne est emblème du paysan et le chameau emblème de l'esclave. Ce sont les héros de la morale qui veut que l'ouvrier souffre toutes les privations et les misères pour l'honneur de la vertu et qu'il paie les impôts avec joie. La nature est d'avis contraire, elle veut que l'ouvrier vive bien : aussi a-t-elle rendu dispendieux et ami du luxe l'animal laborieux qui est l'emblème des vertus sociables. Notre peuple sera sociable quand il vivra dans l'aisance. Quant aux prétendues vertus de privation, ce sont des vertus insociables reléguées chez les plus malheureux

de nos serviteurs, le chameau et l'âne, qui ne sont pas en société intellectuelle avec nous.

La nature a donné à l'éléphant des défenses d'ivoire, armes très-riches, par analogie à notre état social qui affecte le luxe à la force, à la classe improductive et dominatrice. Aussi, la trompe qui est arme et machine à la fois est-elle pauvrement vêtue parce qu'elle est productive et que l'éléphant doit représenter l'état de l'industrie et de la vertu victimes de l'injustice et de la raillerie. Pour emblème du sort de la vertu, il est risible à l'*arrière* par le contraste de sa croupe et de sa queue chétive et sans grâce. Ainsi que lui, la vertu est risible à l'*arrière*; dès que l'homme vertueux a tourné le dos, dès qu'il est sorti d'une assemblée, on le crible de quolibets, ses vertus sont un objet de risée: « c'est, dit-on, une bête avec ses visions de probité; il aurait pu faire ses affaires dans tel poste de finances; il n'a pas grivelé un écu. Il déclamait contre la corruption et parlait indiscrètement de certaines particularités; on l'a fait déguerpir avec sa vertu. C'est un de ces lourdauds qui ne peuvent pas frayer avec le monde comme il faut, c'est un imbécille qui n'aura jamais le sou. » Sur ce, les moralistes répondent que la vertu perfectibilisée par la philosophie moderne doit savoir se prêter aux convenances du monde. La nature pense tout autrement; elle a peint les vertus accommodantes ou vertus morales dans le Caméléon, reptile méprisable, image fidèle de ces vertus du monde que Bernardin de Saint-Pierre nomme avec raison *frivoles et comédiennes vertus*.

Les dents de l'éléphant distribuées en 4 groupes, 2 ascendants et 2 descendants, sont l'emblème des 4 groupes formés par les 4 passions affectives dont l'éléphant dépeint l'essor vertueux : 2 groupes ascendants, amitié, ambition ; 2 groupes descendants, amour, paternité.

L'extrême petitesse de ses yeux forme un contraste choquant avec l'énorme dimension de son corps. C'est un tableau des vues rétrécies de l'homme vertueux. Il ne suffit pas de pratiquer la vertu, il faudrait savoir prendre des mesures pour la rendre dominante et heureuse. Un tel effet ne peut avoir lieu que dans un ordre social où la vertu serait plus lucrative que la vertu ; il fallait chercher et découvrir cet état social que j'indique plus loin et qui est fort différent de la Civilisation. Nos hommes vertueux, depuis Socrate jusqu'à Fénélon, n'ont pas entrevu la nécessité de cette recherche. Ce sont des aveugles en politique de vertu. Pour figurer leur cécité, le rétrécissement de leurs vues politiques, la nature donne à l'Éléphant un petit œil ridicule par sa disproportion avec un être si colossal.

Ses oreilles sont l'opposé des yeux. Leur immense volume et leur forme écrasée figurent la souffrance de l'homme de bien qui n'en-

tend qu'un langage d'hypocrisie ou de perversité dans nos sociétés où les uns louent la vertu sans la pratiquer, les autres louent effrontément le vice heureux. L'homme juste est accablé, froissé par ce double langage de dépravation ; son oreille est écrasée de n'entendre que fausseté ; ce mal être est dépeint dans l'oreille de l'éléphant. [Note en marge] . Vit 144 ans, homme futur et parfait.

Qu'on juge par l'étendue de ce prélude fort abrégé (et qu'il faudrait augmenter d'un parallèle avec l'adversaire ou contre-moule de l'éléphant qui est le rhinocéros) de l'étendue que pourrait comporter chaque article d'analogie porté au complet, aux formes extérieures et intérieures de l'animal ou du végétal, ses habitudes et goûts, allures et instincts.

Les femmes auraient pour cette nouvelle science autant et plus d'aptitude que les hommes; cette voie de célébrité en science fixe vaudrait bien les trophées du roman auquel jusqu'ici elles se sont limitées.

Le Chien est un vrai cloaque de vices, tel que les 12 suivants :

1° Il est l'animal le plus sujet à l'hydrophobie et le plus dangereux dans nos sociétés, par analogie à la fausse amitié, la perfidie, si fréquentes parmi nous. [Note marginale :] *cur* hydrophobe? *Quià* amitié vous trahit et que si non circul. par famille, par eau, homme désespère, est en guerre avec état social.

2° Le plus immonde des animaux en amour, surtout par la propriété d'accouplement prolongé qui enseigne à tous les enfants ce qu'il conviendrait de leur laisser ignorer.

3° Bourreau féroce par plaisir. L'éléphant et le cheval font aussi la guerre par obéissance, mais sans y prendre plaisir, tandis que le chien se délecte au rôle de bourreau.

4° Oppresseur du faible. Si un chien faible est poursuivi, violenté par un plus fort, on voit tous les autres chiens se réunir contre le faible.

5° Servile, plein de bassesse, endurant tous les affronts. On voit très-rarement un chien s'indigner d'un affront, d'un passe-droit.

6° Il est hurleur, faisant un vacarme affreux pour la moindre blessure qu'il reçoit; c'est le contraire du cheval qui souffre sans aucune plainte.

7° Il est hargneux sans motifs, impudent sans offense, défiant sans apparence suspecte, cherchant à se faire valoir, se donner de l'importance, des airs de gardien utile, quand son tapage n'est qu'importun et déplaît; roquet.

8° Il est jaloux du mouvement, furieux contre les roues de voiture et les chevaux au galop. (C'est une analogie avec l'Administration, que j'expliquerai ailleurs.)

9° Il adopte les vices de son maître, devient hautain chez les grands, féroce et querelleur chez le peuple, et ainsi des autres classes.

10° Il est glouton, buvant la viande plutôt qu'il ne la mange, dévorant des charognes et des ordures, lors même qu'il a le nécessaire, envahissant brutalement la portion des chats et l'avalant d'un seul trait.

11° Il insulte les pauvres; les hommes et enfants mal vêtus n'échappent guère aux outrages gratuits du chien.

12° Il a le caractère hiéroglyphique de population illimitée. La chienne met bas onze petits d'une seule portée. (Onze est le premier des nombres affectés à la confusion en théorie générale du mouvement.)

Continuons les préludes analytiques. Il s'agit de signaler la rétrogradation sociale. Pour acheminer à ce but, j'examine deux insectes bien connus et bien mal jugés.

La *Fourmi* est l'héroïne des moralistes. Ardente au travail, amassant dans les bonnes saisons pour les besoins futurs, on la croirait sage; mais quel est le fruit de sa sagesse? La fourmi, souvent la fourmilière, périt de faim. C'est l'opposé du travail de l'abeille. C'est un amas confus de provisions, sans nulle proportion avec ses besoins et sans méthode distributive fixe; enfin c'est l'image des travaux du peuple civilisé qui travaille confusément et prodigieusement, pour n'arriver qu'à l'extrême misère, être foulé par les grands comme la fourmi est écrasée sous les pieds de l'homme et détruit par elle-même : car cet insecte est sujet à des guerres collectives comme nous. Elle est malfaisante et improductive, dévorant nos comestibles sans nous rien produire. C'est un emblème de scandale industriel, double abus de l'industrie, misère pour l'insecte, dommage pour l'homme.

Grand sujet de réclamation! — Vous prétendez donc, va-t-on me dire, qu'on ne doit estimer chaque animal ou végétal qu'en raison de son utilité pour l'homme, que vous érigez par là en tyran de la nature? — Sans doute, et ce n'est pas là tyrannie, car l'homme étant le foyer de l'industrie, le centre auquel tout doit se coordonner, toute créature qui s'écarte de cette règle est nécessairement un emblème de mal, et c'est un principe dont on se convaincra pleinement par l'étude de l'analogie. Je l'appuie d'un deuxième exemple.

L'*Araignée* est un animal fort industrieux, mais son travail parasite ne nous produit rien et nous cause du dégoût; il représente donc un labeur de malfaisance. En effet, l'Araignée est l'emblème du Commerce ou piège industriel, travail parasite, improductif et répugnant par la fourberie qu'on en redoute sans cesse. Le commerce, fonction la plus compliquée du système social, entremet mille agents où il n'en faudrait pas cinquante si la vérité régnait pleinement. Or, si la partie dis-

tributive du commerce, qui est la seule utile, peut s'opérer par un vingtième des agents, les dix-neuf vingtièmes sont parasites, je le prouve en note (1), et de plus rebutants, comme l'araignée l'est par sa

(1) Pour juger exactement des faussetés du commerce, recourons à l'hypothèse d'une garantie de vérité. Je suppose que les *anges gardiens* qui accompagnent chacun de nous, et qui, connaissant à fond nos pensées et nos actions, reçussent de Dieu l'ordre de dire à haute voix la pleine vérité dans toute affaire de commerce, de donner des démentis à tout trompeur, soit vendeur, soit acheteur : il en résulterait que le mode actuel, la concurrence mensongère deviendrait impossible ; notre mécanisme commercial serait changé, réduit en entrepôt continu. Examinons cet effet.

Tel marchand dirait à l'acheteur : Voici un beau et bon drap bleu, je vous le donne à trente-deux francs l'aune : c'est un prix d'ami ; je n'y gagne rien, en honneur ! J'y perds gros, mais c'est pour vous obliger. — Aussitôt l'ange invisible dirait : Tu mens, tu veux tromper cet homme. Ce drap est un faux teint ; tu l'as acheté à seize francs comme faux teint, et tu veux gagner dessus cinquante pour cent, en disant qu'il est bon teint, que tu y perds gros. — Sur ce, l'acheteur de dire : Ah ! ah ! vous vouliez me mystifier avec vos belles paroles. Adieu, monsieur l'ami du commerce. Merci, seigneur ange. Ah ! que les anges gardiens sont aimables depuis qu'ils disent la vérité ! — Puis le marchand, délaissé et furieux, s'écrierait : Citoyen ange, si vous ne voulez pas vous taire, il sera impossible de faire le commerce. Vous nous ruinez, vous faites manquer toutes nos ventes. — Oui, répond l'ange, tu seras confondu autant de fois que tu mentiras ; je ne te passerai pas le plus petit mensonge !

Et de même chez le marchand de vins qui dirait à l'acheteur : Voici du vrai madère, délicieux, que je vous passerai à cinq francs. Il ne m'en reste guère ; je n'en ai que pour quelques amis. Je vous en ai réservé un panier, parce que vous êtes un ami de la maison ; car je les vends six francs à d'autres. Mais avec vous je ne veux pas gagner : c'est tout d'amitié. — Puis l'ange dira à haute voix : Tu en as menti. Tu as fabriqué ce vin il y a deux jours avec du trois-six, de l'alun et autres drogues ; il ne contient pas une goutte de madère, et il ne te revient pas à un franc. Tu veux gagner quatre cents pour cent, en prétendant que tu n'y gagnes rien. — Alors l'acheteur de dénicher en disant : Vivent les anges gardiens ! Nous ne serons plus victimes des marchands. — Et le marchand de vins, abandonné, de s'écrier : Te tairas-tu, scélérat d'ange gardien ! damné chien ! ennemi du commerce !

Là-dessus les commerçants en chorus diraient : On ne peut plus vivre, si la justice ne fait pas pendre ces coquins d'anges. Mais, comment faire? on ne les voit pas, on ne peut pas les prendre. Hélas ! le commerce est perdu ! Les anges nous assassinent ! On ne peut plus vendre la marchandise à prix d'ami. Ces monstres disent tous les secrets du métier ; c'est la mort du commerce. Ah ! maudite vérité ! maudits anges !

Vraiment le commerce serait anéanti même chez le paysan, qui débite force mensonges en venant vendre ses denrées à la Halle. On connaîtrait par les anges la valeur réelle et les défauts de tout objet mis en vente ; on n'en accorderait que le prix réel, prix de valeur intrinsèque, à bénéfice équitable et admis, plus les frais de transport. Et, dans cet état de choses, tout le commerce serait transformé en grands entrepôts, où, la valeur de chaque objet étant pleinement connue, il n'y aurait pas lieu à marchander et tromper. Les files de marchands qui tapissent les rues seraient inutiles et retourneraient aux travaux productifs, les ventes seraient promptes et faciles ; on pourrait de loin faire des demandes sans voyage d'achat. D'ailleurs les entrepôts primitifs expédieraient dans chaque pays ce qui serait de consommation assurée. Cette

laideur et sa saleté matérielle. C'est l'image du commerce qui est une laideur morale et une ordure politique ; ses files de marchands qui encombrent les villes, sont un ramas d'ouvriers inutiles, tendant des pièges aux passants pour duper et spolier comme l'araignée en tend aux mouches pour les dévorer. Le marchand ne dévore pas l'individu, mais seulement l'argent, et comme l'argent ou ressort de circulation, est représenté en règne animal par le sang, il faut que l'araignée, tableau du commerce, ne dévore de ses victimes que le sang pour être image fidèle du genre des rapines commerciales.

En traçant ces ébauches, mon but est de faire entrevoir que l'analogie va débrouiller tous nos préjugés sur le vice et la vertu. Nous aurons des oracles sûrs ; et c'est de leur ensemble, de leur unanimité qu'on déduira les vrais caractères de la vertu, les vraies routes du bonheur social, et bien d'autres sciences inespérées, par exemple, la médecine naturelle ou l'antidote assigné par la nature à chacune des maladies. Il en est plusieurs qui sont l'écueil de la science : hydrophobie, épilepsie, goutte, rhumatisme et autres, n'ont pas encore de spécifique, et peut-être le remède à chacun de ces maux, se trouve-t-il dans quelque végétal méprisé, foulé aux pieds, comme le café pendant 4,000 ans fut dédaigné dans les champs de Moka.

Ce n'est pas l'analyse chimique des substances qui nous dévoilera leurs propriétés cachées. On n'y parviendra que par l'analyse emblématique.

Si tout est lié dans le système de la nature, s'il y a unité de système, il faut que les substances créées se lient au créateur. Or quelle sorte de liens une rave et un choux peuvent-ils avoir avec Dieu? Ce lien est le tableau des passions.

Les saintes écritures nous disent que l'homme est créé à l'image de Dieu. L'homme a donc les mêmes passions que Dieu, et pour lier avec Dieu les substances créées, il a suffi de les lier avec l'homme, de représenter dans chacune quelques effets des passions et des sociétés humaines.

---

méthode rendrait en France au moins un million d'individus à la culture et établirait un célérité prodigieuse dans les transactions, et elles se multiplieraient considérablement ; car il est quantité d'achats et d'entreprises entravés par le risque de fraude.

Supposons l'invention d'une méthode qui établirait dans toute relation de commerce la même garantie de vérité que donnerait l'intervention des anges gardiens, le mécanisme commercial sera dissous et transformé en entrepôts. C'est actuellement un échafaudage de mensonges, une complication des plus ruineuses par les entraves et la lenteur qu'apporte la fausseté. Et pourtant cet arbre de mensonges est prôné, érigé en source de vertu par nos moralistes, qui prétendent chercher l'auguste vérité. Qu'on juge par là de leur compétence en matière de vertu et de vérité.

D'autre part si l'homme, est miroir de l'univers, ses passions doivent être miroir du système suivi dans la création ; elles doivent être analogues aux propriétés des êtres créés. On vient de le voir par l'éléphant, la fourmi et l'araignée.

Et puisque l'homme peut former différents mécanismes sociaux dont cinq sont connus sous les noms de Civilisation, Barbarie, Patriarchat, Sauvagerie et Primitive dite Eden, dont il reste des traditions confuses; il faut que les animaux, végétaux et minéraux representent les effets de passions dans ces diverses sociétés. La première société, dite Eden, n'a pas pu se maintenir. Il est dans l'ordre que certains animaux qui en étaient des tableaux aient péri comme elle. De là vient que le Mastodonte n'a pas pu se soutenir contre l'homme et les autres animaux, et que la giraffe, emblème de la vérité, se conserve avec peine et devient de plus en plus rare, par analogie au sort de la vérité qui décline de plus en plus dans les sociétés civilisées et barbares.

S'il a existé cinq sociétés il peut en exister une sixième, une septième, une huitième encore à naître, et dont on n'a pas su découvrir le mécanisme Il est représenté dans quelques êtres qui nous frappent d'admiration tels que l'abeille et le paon. On a pris l'abeille pour un emblème de l'égalité. Cest tout le contraire. Chaque abeille dans son alvéole figure un effet sociétaire qui n'existe pas, un grand ménage à plusieurs degrés de fortune et de dépenses, un canton sociétaire d'environ dix-huit cents personnes très-inégales en fortune, exerçant combinément les travaux de culture, fabrique, ménage, etc., et répartissant à chacun, hommes, femmes et enfants, plusieurs dividendes affectés au capital, au travail, au talent. Cette réunion d'inégaux et d'agents sociétaires est figurée par la roue du paon.

S'il n'existait pas un système d'analogie entre les substances des divers règnes, et les passions de l'homme, la création serait donc une œuvre arbitraire et faite au hasard. Dieu lui-même ne saurait pas se rendre compte de la justesse de sa méthode; il ne saurait pas s'il a bien ou mal fait en créant le tigre et le serpent à sonnettes, car ces productions odieuses ne peuvent être justifiées que par la nécessité d'un système d'analogie avec nos vices, tels que la férocité et la calomnie. Sans l'analogie, il y aurait, non pas unité, mais duplicité dans le système de Dieu. car il serait mathématique et juste quant aux effets, et arbitraire quant aux causes. Il serait ami de l'harmonie en mouvement matériel, et ami du chaos en passionnel.

La connaissance de l'analogie peut seule nous démontrer la justesse des œuvres de Dieu, qui, jusqu'ici a dû sembler problématique. Aussi la Civilisation grandit-elle en athéisme à mesure qu'elle grandit en science. Elle ne pourrait sortir de ce dédale que par la connaissance

des périodes sociales où régneraient la justice, la vérité et l'intervention de Dieu, qui nous laisse le libre arbitre, la pleine liberté de nous diriger nous-mêmes par la fausse raison nommée philosophie, produisant les trois sociétés industrielles dites Civilisation, Barbarie, Patriarchat, ou de nous laisser diriger par la raison divine, dont l'intersprte est l'attraction passionnelle, identique en système avec l'attraction matérielle dont Newton nous a donné la théorie.

C'est par continuation de ce calcul, par analyse et synthèse de l'attraction passionnelle, qu'on parvient à la connaissance des sociétés véridiques et heureuses où règnera l'industrie combinée. La même théorie explique tous les mystères de l'analogie dont nos théories philosophiques nous avaient tellement éloignés qu'on n'a jamais su discerner la plus évidente des analogies, celle du mouvement incohérent et du mouvement combiné, représentés tous deux dans les planètes et les comètes, images des deux mécanismes fondamentaux de nos sociétés, l'état juste et sociétaire, et l'état faux et incohérent.

Les savants de tous les siècles, ayant entrevu et proclamé la nécessité du système de l'analogie dans toutes les parties de l'univers, n'ont jamais su expliquer cette analogie. C'est qu'ils ne connaissaient pas la clef du calcul, la division du mouvement en sociétés fausses et en sociétés vraies. Les effets de ces deux genres de sociétés étant représentés en contraste dans les animaux antipathiques, par exemple, dans l'abeille et la guêpe qui dépeignent les résultats de l'industrie incohérente et de l'industrie combinée, nos savants, qui ne se doutent pas de la possibilité de ces deux industries, n'ont pu rien comprendre aux tableaux analogiques de la création; tableaux qui, dans les trois règnes connus, représentent les résultats de ces deux industries :

Chez l'abeille, double bénéfice par la cire et le miel;

Chez la guêpe, double duperie par la fainéantise de deux classes que nourrit une classe industrieuse, le tout sans aucun profit pour l'homme aux convenances de qui tout doit être coordonné.

Le Papillon, la Chenille, la Harte.

Un insecte hideux et malfaisant qui dépouille nos arbres, est transformé au bout de quelques semaines en insecte charmant qui embellit nos campagnes sans leur nuire, et qui nous donne dans l'une de ses espèces le plus beau et le plus fort de tous les fils, qui est la soie.

Cette métamorphose est l'image du double mécanisme des passions, le vrai et le faux. On a vu que leur développement s'opère en mode faux dans les sociétés 2, 3, 4, 5, et en mode juste dans les sociétés

1, 6, 7, 8. Cependant les passions sont les mêmes dans ces deux mécanismes ; il n'y a de changé que les voies de développement.

Dans les sociétés 1, 6, 7, 8, on arrive à la richesse et aux plaisirs par la pratique de la vérité et de la justice ; dans les sociétés 2, 3, 4, 5, on n'arrive à ce but que par la fausseté et l'injustice. De là les moralistes concluent qu'il faut mépriser les richesses et les plaisirs et réprimer ses passions. C'est étouffer la nature ou attraction et mettre l'homme en scission avec lui-même. Pour concilier la nature et la vertu, il faut organiser les sociétés 1, 6, 7, 8, où la nature et la vertu deviennent compatibles.

Avant de pouvoir atteindre ce but, l'humanité est obligée de passer par cinq échelons ou périodes sociales. Elles sont représentées par les sommeils pendant lesquels le ver à soie se dépouille de son enveloppe et en revêt une différente. Ses quatre sommeils donnent cinq enveloppes consécutives à la chenille.

Pendant la durée des 5 périodes l'insecte a amassé de la matière soyeuse pour former le cocon. Ainsi opère l'espèce humaine qui, pendant les 5 périodes 1, 2, 3, 4, 5, amasse des matériaux, industrie et sciences, pour former une société opulente et heureuse. Il n'y a ni richesse ni bonheur dans un ordre où les trois quarts des collaborateurs n'ayant pas de quoi se nourrir et vêtir, détruiraient la société s'il n'étaient contenus par la crainte des supplices.

A la suite de ces 5 périodes, la chenille passe à l'état mixte nommé *chrysalide*, et de même l'état social passerait à un état mixte, formant la 6e période, celle des garanties. Nous la franchirons ainsi que la 7e ; mais sans la découverte du calcul de l'attraction, l'on aurait pu employer des siècles à parcourir les périodes 6 et 7.

La période 7 est représentée par le papillon sans parure, qui est celui de la soie.

La période 8 est celle du grand luxe ; elle est dépeinte par le papillon à grandes ailes parées de riches couleurs. Les quatre ailes parsemées d'yeux dépeignent les 4 groupes qui sont les ressorts du charme industriel et du luxe dans l'agriculture combinée.

L'insecte ne fréquente que les fleurs, ne vit que du pollen des fleurs et voltige de fleurs en fleurs. C'est un emblème des travaux attrayants de la 8e société, qui sont en séances courtes et variées, soutenues de charmes nombreux (voir au traité, les chapitres 21, 22), même dans les fonctions répugnantes pour les sens.

La nature distribue un même sujet sur plusieurs tableaux. Aussi pour nous peindre la propriété qu'aura la 8e société de donner à la fois l'utile et l'agréable, richesses et plaisirs, elle répartit le tableau

de l'utile à la chenille ver à soie, et le tableau de l'agréable aux papillons brillants, mais non productifs.

La Harte ou papillon destructeur, *à ailes simples*, est un moule inverse des deux précédents, qui croissent et se métamorphosent pour le service de l'homme. La Harte au contraire se métamorphose pour opérer la destruction, dévorer nos vêtements, nos meubles, nos fourrures, nos magasins. C'est l'image de l'industrie pauvre et incohérente, qui détruit l'enveloppe du globe, déchausse les montagnes, tarit les sources, ensable les plaines et les mers vicinales, comme la mer Rouge de plus en plus ensablée par les dépôts de nuages de sables.

Par analogie, la harte, malgré sa petitesse, cause de grands dégâts. Il n'est guère d'insecte plus ruineux. Ainsi le petit être nommé l'homme a la propriété de déchausser le Globe, en bouleverser et dégrader la température par l'industrie incohérente qu'on nomme état civilisé et barbare, exploitant sans combinaison sociétaire, distribué par ménage de famille, c'est-à-dire par la plus petite réunion possible et la plus opposée à l'économie, à la vérité et aux vues de Dieu. La harte aussi est incohérente avec nous, puisque loin de nous donner l'agréable et l'utile, elle nous cause double dommage en dégâts et en surveillance et précautions pénibles.

Ainsi la nature donne toujours les emblèmes du double jeu du mouvement, le Papillon pour emblème des sociétés d'industrie combinée, la Harte pour tableau des sociétés incohérentes qui n'aboutissent qu'à appauvrir la multitude et le globe.

On ne comprendrait rien au système du mouvement et de l'analogie si on manquait à y envisager sans cesse l'effet de dualité ou double jeu du mouvement dont nos philosophes n'ont jamais eu l'idée quoiqu'ils le voient retracé dans les planètes et comètes. Je reviendrai souvent sur cette règle pour familiariser avec elle les lecteurs qui veulent que leur Civilisation perfectionnée soit l'unique destinée du genre humain.

L'*Aigle*, le *Vautour*, l'*Autruche*, le *Dronte*.

L'Aigle est nommé roi des animaux. L'instinct ne nous a pas trompés en nous le donnant pour emblème de la royauté qui se trouve dans d'autres moules, tels que le lion.

L'aigle enlève le *Mouton* qui est image du peuple sans défense. Ainsi que l'aigle, tout roi est obligé de devorer son peuple par les impôts, presque toujours outrés et écrasants pour l'industrie populaire. — L'aigle élève son vol dans les plus hautes régions; c'est encore un

emblème de rang supérieur. — Il a la huppe fuyante, c'est un emblème d'alarme; la royauté n'en est pas exempte. (J'ai dit dans la préface que les huppes et coiffures peignent les pensées et le mobilier du cerveau.)

L'aigle habite la partie froide de l'atmosphère des régions. Il semble que ce soit un contre-sens du peintre, car la cour vit dans le luxe qui a pour emblème le soleil et la chaleur. Cette propriété de vivre dans l'opulence est représentée dans les lions et les tigres, emblèmes des rois et des ministres; ils habitent les pays chauds; mais on a vu que la nature distribue sur divers moules les tableaux d'un même sujet.

Ainsi l'aigle est sympathique avec les régions froides par analogie au ton glacial des cours et à l'égoïsme qui y règne. L'étiquette, les intrigues, les perfidies, les faux amis sont autant de [ ] qui tendent à répandre de la froideur dans les relations de la cour. Ainsi l'aigle peint le monarque en sens moral et le lion en sens matériel.

Le *Vautour* et l'aigle, mis en parallèle, offrent un brillant tableau. Tous deux figurent les deux autorités qui s'emparent de l'homme civilisé, — le gouvernement qui envahit la partie matérielle et la superstition qui envahit la partie spirituelle ou âme. L'aigle attaque franchement les vivants, les agneaux, de même que le gouvernement exige sans détour un tribut. Le Vautour s'attaque aux cadavres par emblème de la superstition qui cerne les vieillards, les esprits faibles, pour les dévorer en captant leur succession, en leur vendant le ciel à beaux deniers. C'est dans tous pays le but auquel visent les chefs de la superstition (qu'il faut bien distinguer de l'esprit religieux), ils veulent jeter le grappin sur les héritages en affectant de solliciter pour l'Eglise et non pour eux.

Un caractère général des religions est la mendicité; elles demandent sans cesse. Ne pouvant comme l'autorité impose, un tribut de vive force, elles l'imposent par astuce, quelquefois aussi par violence comme la dîme et autres prestations; mais en général elles mendient et font retentir les plaies de l'Église. La nature a peint cette astuce dans le vautour qui a le larynx, ou organe de la parole, nu, dégarni de plumes et très pauvre. La tête, le bec, le cou, enfin toute la partie parlante est d'une nudité repoussante. C'est l'emblème de la mendicité qui en parole n'exprime que des plaintes, excite la pitié par son dénuement; mais est-il réel? Non, car un peu au-dessous de sa tête dépouillée, le vautour étale un fastueux collier de plumes, une sorte de couronne qu'il semble n'avoir pu loger sur sa tête. Ainsi le sacerdoce quoique privé directement de la couronne la porte de fait par son influence; il a tout ce dont il semble manquer au premier coup-d'œil; il se plaint de ses privations en public, et on trouve grande chère dans son domes-

tique. Aussi le vautour, excepté les parties parlantes, est-il fourni de plumes utiles et bien aptes à prendre le vol élevé qui est l'emblème du pouvoir.

L'*Autruche* et le *Dronte* sont des tableaux des Grands incapables. L'autruche, par sa hauteur figure le rang le plus élevé, celui du monarque. C'est un grand corps sans tête (nom qu'on donne à tout homme dépourvu d'esprit et de moyens). La nature a dépeint cette absence d'esprit par l'exiguité de la tête et par les sottes idées de l'oiseau qui, pressé par le chasseur, va cacher sa pauvre tête derrière une tige d'arbre et croit n'être pas vu du chasseur, parce que lui-même ne l'aperçoit plus. — Il a des plumes précieuses à l'arrière; on les ramasse, *ità* courtisans le pillent.

Le Dronte est à peu près le même tableau appliqué aux Grands ignorants et fiers. Ils ne sont élevés qu'en titres vains, comme le dronte n'est élevé qu'en hauteur, manquant des plumes d'ailes qui rempliraient la fonction d'oiseau. C'est l'image de ces grands sans esprit et sans moyens, qui ne sont grands que par le poste qu'ils occupent : grandes machines sans emploi, comme le dronte qui ne sert à rien, n'est d'aucune utilité ni par la chair ni par le plumage. Sa tête, fièrement élevée, exprime la bêtise orgueilleuse encore mieux exprimée dans ses regards. Une crête de corne et de couleur terreuse, figure les idées triviales et sottes, qui s'échappent de son cerveau.

Tous ces oiseaux qui figurent les Grands, habitent en général les pays chauds, et toutes les créations de pays chauds sont communément hiéroglyphes des usages de la classe riche et de ceux qui l'entourent. Par exemple, le crocodile ne se trouve point dans les fleuves des pays froids, parce qu'il représente le captateur d'héritages, qui ne s'attache qu'à la classe opulente. Je renvoie les détails à l'article *Amphibies*...

[Ici s'arrête le manuscrit. A l'une des pages précédentes se trouve ce fragment.]

Quel emblème nous présentent les sept couleurs du rayon lumineux ; ainsi que le blanc donné par leur réunion, et le noir donné par leur absorption? Il y a quelque beau mystère dépeint dans cette échelle en série septenaire de couleur. Ce tableau paraît être répété dans la musique où l'on module par sept notes prononcées et cinq omises. N'y aurait-il pas aussi dans le rayon lumineux cinq couleurs invisibles pour nous? Les physiciens le savent et indiquent même l'effet de ces couleurs en froid et en chaud.

Ces deux harmonies des sons et des couleurs distribuées par 7 et 12 ne dépeignent-elles pas quelque phénomène d'harmonie qui nous est inconnu? S'il y a analogie dans le système de l'univers, nos passions

doivent être analogues à cette distribution. Elles se composent des douze ressorts élémentaires; il y a sept passions primitives ou ressorts de l'âme et cinq passions secondaires ou passions des cinq sens, plaisirs du goût, du tact, de la vue, de l'ouïe, de l'odorat.

Les sept passions primaires sont représentées par les sept couleurs visibles du rayon lumineux, et les cinq passions secondaires par les cinq couleurs invisibles, dont les principales sont le rose, emblème du plaisir du tact, et le pourpre garance, emblème du plaisir du goût (c'est le pourpre des huit pétales qui entourent la fleur du souci.)

Pour faire disparaître tous les fléaux à la fois, il faudrait attaquer le vice radical, le morcellement des cultures, inventer un moyen — de réunir sociétairement des masses de 3 à 400 familles inégales en fortune, — de rétribuer chacun, hommes, femmes, enfants, d'une manière satisfaisante sur les trois facultés, travail, capital et talent, —et d'employer utilement les variétés de passions, goûts, instincts, caractères, que la morale veut réprimer, faute de savoir les appliquer à l'industrie pour y créer un mécanisme attrayant adopté aux penchants de chacun.

FRAGMENTS.

SOMMAIRE.

I. Unitéisme. — II. Approvisionnements d'Harmonie. — III. Hygiène gastronomique. — IV. Échos du mouvement, ou horoscopes méthodiques. — V. Engrenages commerciaux. — VI. L'inventeur.

(Cahier 52, cote 9.)

I. UNITÉISME.

Personne n'a songé à définir un plaisir attaché à toutes les réunions, celui de sacrifier aux convenances de la masse, une portion de ses jouissances. Citons-en quelques exemples. Douze individus sont autour

d'une table, chacun d'eux convoite quelqu'un des mets servis, et cependant aucun ne mettra son plaisir à s'emparer du plat sans attendre le service; loin de là, chacun se plaît à différer ses jouissances et attendre son tour pour assurer l'ordre et l'harmonie. Qu'on vous mette seul à une table bien servie, vous oublierez ce genre de plaisir, ce délai de convenance générale et vous débuterez franchement par attaquer le mets qui vous séduit; mais, assis à une table nombreuse, vous seriez très-offensé qu'on vous soupçonnât de vouloir anticiper sur l'ordre du service, et vous emparer de telle pièce avant qu'il ne soit temps de la découper et la faire passer à la compagnie.

Qu'on mette seize personnes en contredanse, aucun d'eux ne voudra anticiper sur l'instant assigné aux mouvements ni changer leur ordre. Si la danse était leur seul plaisir, on verrait chacun d'eux empressé de partir au premier coup d'archet. Ils mettent, au contraire, leur plaisir à se concerter, retarder les mouvements selon les convenances générales. Qu'on place chacun d'entre eux isolément dans une chambre d'où il entendra l'orchestre, il pourra danser à l'instant sans délai, danser sans s'arrêter pour le tour d'autrui, et pourtant il sera bien moins satisfait que dans ce quadrille de contredanse où il est obligé de subordonner chacun de ses mouvements à la convenance générale.

Il en est de même d'un musicien en concert, obligé de faire des pauses, précipiter ou ralentir son jeu, sacrifier pleinement sa volonté à des ordres notés dont il est esclave. Il a bien plus de plaisir que s'il était seul dans sa chambre à faire des variations et arpéges sans être assujetti à aucune méthode. Il est donc certain que dans tout exercice matériel de passions *développées harmoniquement* ou par masse concertante, on a beaucoup plus de plaisir à subordonner tous ses mouvements aux intérêts de la masse qu'on n'en aurait à exercer librement et isolément, et ce genre de plaisir très-différent de la jouissance même est un plaisir *d'unitéisme* qui a la propriété de doubler l'intensité d'un plaisir, tout en le contrariant et l'asservissant dans tout son essor; mais ces contrariétés sont balancées par un sentiment d'unité et de [ ] qui répand un charme puissant sur l'asservissement et le transforme en volupté réelle, parce qu'il flatte l'amour-propre de l'individu en lui attribuant l'honneur du bel ordre qui a régné dans les développements collectifs.

Si l'on suppose en outre que chaque individu ait une bienveillance très-active pour chacun des membres avec qui il est en quadrille de musique, de danse, de gastronomie, etc.; il jouira d'autant mieux d'avoir contribué à divertir et faire briller une douzaine d'amis. Ce second effet n'a pas lieu en Civilisation où l'amitié collective est inconnue et où les quadrilles n'ont que le véhicule d'amour-propre déjà suffisant à

les charmer, mais en Harmonie, l'on y joint le véhicule d'amitié collective et individuelle qui augmente encore le charme des petits sacrifices faits au bien de la masse ; de là vient que les quadrilles ou orchestres passionnels y sont bien plus voluptueux qu'ils ne peuvent l'être en Civilisation, et l'on s'y porte avec bien plus d'ardeur et avec un dévouement plus ardent pour les convenances.

II. APPROVISIONNEMENTS EN HARMONIE.

Il convient de rassurer le lecteur sur les subsistances des armées industrielles. Si quarante empires envoient chacun cent mille hommes et femmes, ce sera donc quatre millions de bouches à nourrir, non compris les chevaux, et s'il en tombait seulement le quart sur un empire civilisé, seulement un million, c'en serait assez pour mettre la famine partout où il stationnerait. Il en est trois raisons :

1° La Civilisation produit fort peu, à peine le tiers de l'Harmonie, et n'a communément que le strict nécessaire pour échapper à la famine.

2° La Civilisation n'a point de provisions anticipées ; ses peuples sont de la gueusaille qui vit au jour le jour.

3° Les armées civilisées par leurs ravages et leur mauvaise gestion élèvent la déperdition au triple de la consommation. Un soldat, pour boire une bouteille de vin, crève le tonneau d'un coup de balle et perd mille bouteilles ; encore sera-t-on heureux s'il ne brûle pas la maison en sortant ; de sorte qu'une armée d'un million d'hommes va dissiper la substance de quatre millions au moins, sans compter le dommage des incendies. Ces dégâts en pays qui n'a pas de provisions doivent à coup sûr causer la famine partout où passera une armée d'un million d'hommes.

Les ressources sont bien différentes en Harmonie. Chaque Tourbillon a des réserves de vivres pour deux ans outre l'année courante, et il en a souvent pour dix et douze ans en liquide afin de le bonifier par le retard. Dès-lors qu'est-ce qu'une armée de quatre millions stationnant dans un empire ? elle n'y fait pas plus de sensation pour les subsistances que n'en ferait dans nos pays fertiles un corps de quatre mille hommes. Un empire de vingt millions a des grains de réserve pour quarante millions, outre le nécessaire de l'année. Il n'en distrait qu'un dixième pour nourrir quatre millions, — et un vingtième seulement, car la troupe ne séjourne pas plus de six mois pour station et voyage. Cet empire ayant des provisions bien plus considérables en liquides, une armée de quatre millions est un fardeau non-seulement insensible pour lui, mais très-utile en ce que, payant comptant tout ce qu'elle

consomme, elle laisse dans le pays des travaux d'un prix inestimable, comme seraient l'encaissement général de l'Euphrate et du Tigre. Quel service nous rendraient des étrangers qui viendraient, en payant comptant toutes leurs munitions, encaisser le Danube, le Rhin, la Loire, le Pô, etc., et si l'on suppose que ces étrangers soient des gens très-polis, très-instruits, incapables de voler seulement un poulet, donnant partout gratuitement des spectacles magnifiques après leurs travaux de la journée, on concevra que des armées comme celles de l'Harmonie, loin de fatiguer un pays, sont pour lui un [ ] de bonne fortune et de plaisirs.

Dira-t-on qu'elles épuiseront les mêmes provisions, les volailles, hortolages? Non, car le rassemblement de ces grandes armées sera négocié et connu deux ou trois ans à l'avance. En conséquence tel Tourbillon qui sème cinquante arpents d'hortolages, en sèmera soixante, soixante-dix pour ce passage. S'il met dans ses fours cent mille œufs par couvée habituelle, il poussera les couvées à cent cinquante mille, et l'armée de quatre millions ne causera pas plus de vide en subsistance que ne ferait chez nous un corps de quatre mille hommes en Lombardie, Belgique et autres lieux fertiles où il ne pourrait que favoriser l'industrie.

(50e cahier, cote 9.)

III. HYGIÈNE GASTRONOMIQUE.

La cabale gastronomique réservée à l'Harmonie est un lien vraiment neuf entre l'honneur et la gourmandise, lien dont la Civilisation ne pouvait avoir aucune idée. J'ai avancé que ce lien sera en majeur de même force que celui qui existe en mineur entre les deux éléments d'amour, le matériel ou cynisme et le spirituel ou céladonie, c'est-à-dire que dans le lien majeur l'esprit de cabale gastronomique acquerra autant d'influence que l'appât de la volupté amoureuse en exerce dans le lien mineur. Il faut connaître cette particularité fort étrangère à nos usages pour raisonner sur la balance que la nature veut établir entre le majeur et le mineur passionnels.

Nous voyons dans l'ordre actuel cet équilibre entièrement détruit. Deux passions l'une matérielle, l'autre spirituelle, dont se forme l'amour, sont en ligne naturelle et indestructible; leur [ ] ne connaît aucune balance, aucun contrepoids. L'amour produit chaque jour dans nos sociétés des violations monstrueuses de convenances et des [ ], comme serait l'union de Mahomet et Roxelane. Là c'est un nez retroussé qui renverse les lois d'un empire. Ce scandale du des-

potisme de l'amour se reproduit à chaque pas dans toutes les familles et les relations sociales; il n'a aucun contrepoids. On cite l'ambition; elle n'est aucunement en balance avec l'amour. Ce sont deux tyrans du monde social, deux colosses passionnels ravageant chacun de leur côté. Dira-t-on que deux sangsues publiques d'accord pour concussionner chacun dans ses fonctions fassent contrepoids l'un à l'autre? Non, certes, ils sont en collusion et non pas en contrepoids. Il en est de même de l'amour et de l'ambition dans nos sociétés civilisées, ce sont deux tyrans ligués pour ravager le monde social, se heurtant quelquefois comme dans le mariage, mais [ ] commettre sans cesse les scandales, les monstruosités et les injustices. Eh! quel frein savent y opposer nos philosophes? *la morale!* Digue plaisante pour arrêter l'amour et l'ambition! Des bambins qui font une digue de petits cailloux pour arrêter le Rhin ou le Danube, ne sont-ils pas moins insensés que des moralistes élevant leur digue de cent mille volumes pour arrêter l'amour et l'ambition?

Sur ce grand problème la nature veut procéder avec régularité et aux deux passions mineures, cynisme et céladonie dont se compose l'amour, elle veut opposer en contrepoids les deux passions majeures correspondantes, la gourmandise et l'honneur. De leur ligue impossible aujourd'hui naîtra le contrepoids naturel de l'amour; c'est la cabale gastronomique et hygiénique dite *la sagesse* en harmonie; et quand ces deux passions, l'amour et la sagesse (telle que je la définis), seront en balance dans l'ordre des séries passionnelles; l'ambition se trouvera complètement absorbée par les intérêts nouveaux et la marche nouvelle qu'établira dans toutes les relations le mécanisme des séries. Tel est le problème de l'harmonie mixte sur lequel nous reviendrons après d'autres [ ], et qu'il convient de rappeler provisoirement pour distinguer cette harmonie de la spirituelle, reposant sur la balance des quatre passions cardinales, tandis que celle-ci est une balance de [ ] spirituels et matériels non moins importante que l'autre balance, car le mixte ou ambigu dans toute l'harmonie a la même force que le composé et le spirituel.

IV. ÉCHOS DU MOUVEMENT OU HOROSCOPES MÉTHODIQUES.

Après tant d'offenses faites à l'amour-propre des civilisés, je vais enfin les réhabiliter à leurs propres yeux et devenir le champion des manies de chacun d'entre eux. Je vais leur apprendre à s'enorgueillir de tous les ridicules secrets dont ils sont confus et dont chacun fait mystère, même des bizarreries amoureuses qui prêtent singulièrement

à la raillerie et qui seront de grande utilité dans le calcul des horoscopes que je vais [ ].

J'entends les hypocrites me dire : « Vous allez donc faire l'apologie des vices proscrits par les saines doctrines des sains perfectibiliseurs de la saine perfectibilité enseignée en cent mille volumes de morale? » Non, je n'ai garde de les combattre, car la lecture de leurs saines doctrines exigerait d'abord mille ans à cent volumes par an ; après quoi on serait, selon Condillac, beaucoup moins avancé en raison que ceux qui n'auraient rien lu de tout ce fatras.

Gardons-nous donc de chercher la sagesse dans ces beaux ouvrages moraux dont le superficiel examen exigerait, tout compte fait, au moins mille ans de lecture pour ce qui existe déjà, puis le temps de lire tout ce que les saines cabales produiraient pendant mille ans. Fuyons ce dédale et marchons à la vérité par quelque autre voie moins hérissée de ronces.

Les manies sont des diminutifs de passions, des effets du besoin qu'a l'esprit humain de se créer des stimulants ! De là naît la superstition qui est comme la souche des manies spirituelles. En amour spécialement où chacun cherche un bonheur idéal dans quelque habitude souvent très-indifférente en elle-même, les manies se développent très-activement.

[Note marginale.] Grands hommes superstitieux, très puérils, besoin d'infiniment petit.

Distinguons bien ce qui est manie de clavier, ou branche de caractère régulier, goût inhérent à l'un des 810 caractères, aux transcendants, d'avec ce qui est manie hors de clavier, hors du cadre des 810 caractères, et qui ne peut se rencontrer que sur une masse de Tourbillons.

Toute manie assez commune pour fournir en rapport de 1 sur 810 personnes, doit s'appeler *intrà-manie*, puisqu'elle fait partie du clavier des caractères. Celle qui fournit en moindre proportion, comme 1 sur 100,000, s'appelle *extrà-manie*.

Les manies soit en amour, soit en autre passion, ne seront jamais rares en harmonie parmi la jeunesse ; elle les dédaigne aujourd'hui, surtout en amour, parce qu'on les ridiculise faute d'en avoir l'emploi. On oublie que l'amour est le domaine de la déraison et que plus une chose est déraisonnable, mieux elle s'allie avec l'amour.

Les manies passionnelles en *intrà* et *extrà* clavier sont innombrables, car chacun peut en avoir plusieurs sur diverses passions,

plusieurs en amour, plusieurs en amitié, en ambition, et de même en passions sensuelles.

J'appelle écart ou manie en passionnel toute fantaisie qui est jugée déraisonnable et hors du cercle de la passion, hors de ses développements admis. Par exemple, qu'un homme du bas peuple soit filou, pille çà et là en toute occasion, c'est besoin passionnel, c'est essor naturel de l'ambition chez un individu qui manque du nécessaire et prend sa subsistance où il peut, selon la loi naturelle. Mais qu'un millionnaire, bien pourvu de tout le superflu, ait la frénésie de voler des bagatelles comme une volaille, une bougie, un verre, etc., dont il n'a nul besoin, c'est manie de voler et non pas besoin de voler, ce n'est plus essor d'ambition, mais écart d'ambition qui prête au ridicule, et c'est sur ces ridicules, dont chacun a quelque teinte, que nous allons asseoir l'important calcul des horoscopes méthodiques tirés de l'infiniment petit en passionnel.

Chacune des douze passions nous semble souvent une manie ridicule quand nous l'envisageons chez autrui ; témoin le familisme. On reproche à tout père d'être aveugle sur le compte de ses enfants, d'avoir d'autres manies injustes, comme la prédilection qui souvent s'attache au moins digne. Mais cette faute est commune à tous les pères, chacun sur ce point tombe dans le vice que dénonce l'Evangile, chacun voit une paille dans l'œil du voisin et ne voit pas une poutre dans le sien.

Si l'on blâme déjà ce penchant général des pères à admirer leurs enfants, à plus forte raison ridiculisera-t-on une manie qui ne sera distribuée qu'en proportion d'un sur 810, disons 1 sur 1,000 pour faciliter les calculs. Elle donnerait déjà 4,000,000 de sujets pour le globe au complet peuplé de 4 milliards. Un tel nombre serait fort loin de l'infiniment rare, qui ne doit commencer qu'aux manies mille fois moins nombreuses et bornées à fournir à peine un individu sur 1 million, ce sera déjà 4,000 individus pour le globe entier. Or plus les manies sont rares et approchant de l'infiniment petit en nombre, plus elles sont favorables au calcul des horoscopes. Celle qui ne fournira qu'un sujet sur 100 millions, en tout 40 pour le globe, sera bien plus précieuse et plus commode aux études que celle qui, donnant un sujet par million, étendra ces études à 4,000 personnes et les compliquera cent fois davantage. De là vient qu'on sentira la nécessité d'étudier les manies rares et de flatter, encourager leurs sectaires en raison de la rareté du nombre.

C'est, je le répète, une belle victoire pour l'amour propre des civilisés. Ce qui est pour eux aujourd'hui un titre de suprême ridicule devient en Harmonie un gage de suprême utilité et de considération pro-

portionnée. Telle sera une manie qu'avait l'astronome Lalande qui mangeait des araignées crues; je doute que ce goût bizarre puisse fournir plus d'un sectaire par 100 millions de gens vivants dans l'aisance. On voit bien des nations sauvages vivre d'insectes, de fourmis vivantes, mais c'est besoin, habitude forcée dès l'enfance et non manie naturelle. Or celle de Lalande qui, pourvu d'une bonne nourriture, mange l'insecte le plus dégoûtant, et tout autre manie qui ne promet de même qu'un nombre infiniment petit de sectaires, acquiert une haute utilité, en ce que réduisant les observations au très-petit nombre, elles facilitent d'autant les calculs d'horoscopes que l'Harmonie établira sur ces branches de passions et qui ne sont pas connus en Civilisation.

Rappelons à cette occasion la maxime que Dieu ne crée rien d'inutile : en voici la preuve. Telle manie qui, par son extrême rareté, nous paraît le comble du ridicule, s'élève à l'extrême utilité en ce qu'elle facilite un calcul par sa rareté même, effet nécessaire du contrat des extrêmes. Si les passions les plus communes, comme la prévention du père pour l'enfant, sont d'une immense utilité, il faut bien que cet avantage se retrouve en quelque sens dans les passions infiniment rares.

Si la critique blâme déjà une passion nécessaire et commune à tous, elle glosera à plus forte raison sur les passions rares quoique nécessaires, et encore mieux sur les rares et inutiles, comme les manies amoureuses limitées à 1 sur 1,000, sur 10,000, sur 100,000; elles ont contre elles trois [ ] : l'inutilité apparente, l'excessive rareté et l'extrême bizarrerie. On peut juger par là que [ ] de préjugés j'aurai à combattre pour réhabiliter les manies dans l'opinion.

Plaçons ici une remarque sur l'engorgement des manies et ses funestes résultats, je m'étaierai de comparaison aux passions dont les manies sont des diminutifs.

Toute passion engorgée produit sa contrepassion qui est aussi malfaisante que la passion naturelle aurait été bienfaisante (cela sera démontré en 13e section). Il en est de même des manies. Donnons quelque exemple de leur engorgement.

Une princesse de Moscou, dame Strogonoff, se voyant vieillir, était jalouse de la beauté d'une de ses jeunes esclaves, elle la faisait torturer, la piquait elle-même avec des épingles. Quel était le véritable motif de ces cruautés? Était-ce bien jalousie? Non, ladite dame était, sans le savoir, [ ] pour cette belle esclave qu'elle faisait torturer en s'y aidant elle-même. Si quelqu'un en eût donné l'idée à madame Strogonoff et ménagé le raccommodement entre elle et la victime, à ces

conditions, ces deux personnes seraient devenues amies très-passionnées. Mais la princesse, faute d'y songer, tombait en contrepassion, en mouvement subversif; elle persécutait celle qu'elle aurait dû chérir, et cette fureur était d'autant plus grande que l'engorgement venait du préjugé qui, cachant à cette dame le véritable but de sa passion, ne lui laissait pas même d'essor idéal. Un engorgement de violence, comme le sont toutes les privations forcées, ne se porte pas à pareilles fureurs.

D'autres exercent en sens collectif les atrocités que madame Strogonoff exerçait individuellement. Néron aimait les cruautés collectives ou en application générale. Odin en avait fait un système religieux, et de Sade un système moral. Ce goût des atrocités n'est que contrepassion, effet d'engorgement passionnel.

Tout se lie dans le système de Dieu sur le mouvement, et le plus petit caprice lorsqu'il est dominant chez une masse d'hommes, peut servir de fanal pour conduire à d'immenses découvertes en fait d'horoscope matériel et passionnel. Des caprices bizarres, comme celui de l'astronome Lalande, mangeant des araignées vivantes, peuvent se borner au cent millionnième et ne régner dans l'harmonie que sur quarante individus parmi les quatre milliards d'individus dont le globe sera peuplé. Or, plus le nombre des sectaires d'une manie est restreint, plus la manie devient précieuse en calcul d'horoscope. Jugeons-en par une comparaison.

Nos physiologistes établissent sur quatre tempéraments élémentaires certains horoscopes de caractère et de passions; ils admettent que telles mœurs et passions dominent communément chez le sanguin, telles autres mœurs et passions chez le bilieux, etc. Cet horoscope, à force d'extension, de généralité, équivaut presque à rien, car il embrasse un quart du genre humain dans chaque application, puisqu'il se borne à quatre méthodes. Or, il y a sur huit cents millions d'hommes environ deux cents millions de sanguins, et nous voulons des horoscopes sur chacun de ces deux cent millions d'hommes et non pas sur tous collectivement.

Par exemple, si nous voulons connaître, dès le bas âge, quel enfant peut devenir un Homère, un Démosthène, les méthodes qui embrassent vaguement deux cents millions d'hommes n'étendront pas la prédiction à ces mêmes détails, car il n'existera jamais à la fois deux cents millions de poètes égaux à Homère. Nos physiologistes ne connaissent en horoscope que la méthode infiniment grande, et par conséquent infiniment vague, et il nous faut des méthodes en infiniment petit, afin qu'elles subdivisent le calcul jusqu'au degré d'application individuelle.

Pour y parvenir, l'Harmonie asseoira ses calculs sur les manies in-

finiment petites quant au nombre, comme en gastronomie la manie de mange-vilenies et ainsi des infiniment rares, pourvu qu'elles s'étendent au moins à trois groupes composés, formant vingt-quatre personnes qu'il ne sera pas nécessaire de rassembler. Peu importera qu'elles habitent vingt-quatre empires divers, on observera les individus chacun dans leur empire, et cela suffira au calcul. On pourra même l'établir sur une manie réduite à huit personnes. Avant d'aller plus loin sur ce sujet, définissons brièvement les horoscopes qui, jusqu'à présent, n'ont pas eu l'honneur de tenir rang parmi les sciences.

J'appelle horoscopes méthodiques la détermination des échos du mouvement, coïncidence ou effet de correspondance régulière du matériel au passionnel. Par exemple, chez les sanguins l'aménité est écho passionnel du tempérament, car elle se rencontre assez généralement chez eux, tandis qu'elle est très-rare chez les bilieux, qui ont pour écho passionnel la violence.

Mais pour savoir en détail ce que sera un enfant, s'il sera poète ou orateur, s'il sera en gastronomie mange-vilenies, il faut en calcul d'échos descendre aux manies infiniment rares et observer leurs échos réguliers en divers sens pour en former des tableaux d'indices et prononcer.

Une manie qui serait assez répandue pour fournir 100 sectaires par empire de vingt millions, donnerait pour le globe au complet 24,000 sectaires. Les observations analytiques seraient bien plus vagues, plus pénibles sur ce grand nombre que sur un petit. Si au contraire une manie ne fournit qu'un sujet par empire, elle bornerait les travaux d'investigation à 140; celle-ci causerait aux analystes cent fois moins de peine que la précédente, d'où il suit que les manies les plus restreintes en nombre seront les plus commodes et les plus précieuses pour le calcul des échos du mouvement. Ce sera le triomphe de l'infiniment petit.

Dans le calcul on devra constater d'abord lesquels des 810 tempéraments dominent parmi ces sectaires en majorité relative ou absolue?

Lesquels des 810 caractères dominent chez eux en majorité relative ou absolue?

Quelles sont les manies sentimentales ou mixtes qui dominent chez eux en majorité relative ou absolue?

A ces trois observations essentielles on en joindra une foule d'accessoires, par exemple sur l'âge auquel se manifeste communément la manie en actif, ou passif, ou mixte.

Lorsqu'on aura continué ce travail sur sept générations consécutives, on pourra déjà déterminer à peu près les échos ou correspondances de ladite manie en passionnel et en matériel, et s'il est prouvé par ces ta-

bleaux que tels maniaques ont en majorité tel tempérament n°.60 et tel caractère n° 240, on pourra induire qu'un enfant qui est reconnu dès l'âge de sept ans pour avoir le tempérament 360 et le caractère 240 pourra bien à trente ans tomber dans la manie indiquée.

« Brillant augure, diront nos beaux esprits! Eh! quel avantage recueillera-t-on de prévoir qu'un enfant sera un jour....? » L'avantage sera immense, car en calcul d'horoscope qui peut le plus difficile peut le moins. Si nous trouvons une clé pour déterminer les détails infiniment rares, la plus minime particularité des caractères, nous aurons à plus forte raison les détails applicables à un grand nombre; nous saurons présager dès l'âge de sept ans qu'un enfant sera un Homère ou un Démosthènes. N'eût-il pas été bien heureux pour les Romains de prévoir d'avance et par calcul régulier que Néron serait un jour le plus cruel des tyrans? On aurait pris des mesures pour l'éloigner du trône qui ne lui appartenait point.

Il n'est donc rien de plus important que le calcul de l'horoscope méthodique. Il importe d'y arriver par des moyens brillants ou mesquins, pourvu qu'on y arrive. Quand il s'agit de prendre une forteresse, on ne dédaigne pas d'entrer par la poterne ou par le souterrain, tout moyen d'accès paraît bon, pourvu qu'on arrive au cœur de la place. Telle est notre situation à l'égard de la nature. Ne dédaignant aucun moyen et [ ], attachons-nous seulement à nous introduire dans la place, et c'est à quoi nous parviendrons par le calcul des échos en matériel et passionnel, calcul aussi facile et fructueux dans les infiniment petits ou rares qu'il serait vague et insignifiant en l'appliquant aux infiniment grands, aux manies très-nombreuses en sectaires.

Ce calcul des horoscopes n'est point applicable à la génération présente; elle n'a point ses manies développées et ne les aura point à son entrée en Harmonie. Ce ne sera que sur les générations élevées dans le nouvel ordre qu'on pourra commencer la longue étude de l'horoscope méthodique. Aussi me borné-je dans ce chapitre à l'indiquer sans chercher à en approfondir les procédés. On peut du léger aperçu que j'en donne déduire un principe grandement utile, celui de la considération due aux infiniment petits. C'est une règle invariable de mouvement, qu'il y a toujours quelque grand mystère de la nature attaché à l'étude ou l'emploi des infiniment petits, comme serait une manie qui ne fournirait pas même un sujet par empire, mais seulement un sur dix. Nos savants dédaigneux ne voudraient pas s'arrêter à ces minuties en étude analytique, et ils prononceraient d'abord qu'une fantaisie si rare et si bizarre qu'on ne la trouve que chez un seul homme en dix empires ne mérite pas de fixer l'attention. C'est par cette rareté même qu'alle en est plus digne. On vient de le voir dans les calculs d'horoscope qui, éta-

blis sur des manies trop nombreuses, tombent dans le vague, et c'est ici le cas de rappeler ce que j'ai dit sur l'économie d'une allumette et sur la minutieuse fantaisie de diviser en huit cette allumette, économie qui, dédaignée par la ténuité de l'épargne, devient brillante en ce qu'elle est l'enseigne du caractère infiniment grand qui est l'omnigyne. Ainsi rien n'est indifférent ni méprisable dans le cadre du mouvement, aux yeux de celui qui en connaît les lois.

V. ENGRENAGES COMMERCIAUX ; MONNAIE FICTIVE.

(15e pièce, cote supplémentaire.)

Ce sujet sera très-commode pour s'exercer à discerner la complication du mécanisme civilisé avec les sociétés supérieures ou inférieures, familiariser le lecteur aux analyses du mouvement social et se convaincre qu'il n'y a de bon en Civilisation que les mesures qui s'écartent du système civilisé.

Chaque période sociale a sa méthode spéciale d'échange qui peut s'allier en tout ou en partie à celles d'autres périodes. En voici le tableau :

1. Mixte simple confus.	Les compensations collectives anticipées.
2. Sauvagerie........	Les troc intermédiaire sans garantie.
3. Patriarchat........	Les réquisitions et maximations.
4. Barbarie..........	Le privilège tributaire.
5. Civilisation........	La concurrence anarchique et complicative.
6. Garantisme........	La concurrence réductive solidaire.
7. Mixte composée....	La consignation continue.
8. Directe simple.....	Les compensations passionnées.

Chacune de ces huit méthodes a ses procédés spéciaux, qui seront classés dans le Traité. Nous n'en sommes pas encore à ces détails. Je veux seulement observer comment une période s'affuble et fait emploi avec succès ou avec danger des procédés d'une période supérieure, et comment notre système, nommé libre commerce, n'a de bon que ce qu'il emprunte des périodes plus élevées, comment il nous jette fréquemment dans les coutumes vicieuses des périodes inférieures, et comment le système du libre commerce n'a pas de plus grand ennemi que le marchand même qui cherche sans cesse ses garanties par les procédés de 6e et 7e périodes.

Et d'abord, le marchand recherche autant qu'il le peut la solidarité, témoin l'invention des endossements des lettres de change, ou garantie transmissible, ((qui est un moyen de rendre solidaire, pour la

valeur d'un objet confié argent ou denrées, des personnes qui ne sont pas intervenues au contrat et de faire ainsi servir un marché à la garantie d'un autre)). La coutume des lettres de change est un empiètement sur le mécanisme de 6e période ou Garantisme. Les autres solidarités, comme celles des assurances légales de [ ] sont de même empruntées au mécanisme de 6e période, puisqu'elles donnent des sûretés ou garanties qui dérogent à quelqu'un des trois caractères radicaux du commerce libre et qui se fondent sur les solidarités, caractère des transactions de 6e période, où tout le commerce est solidaire, ce qui rend impossible la banqueroute et autres [ ] du système de commerce libre.

Passons aux empiétements sur la 7e période, dont j'ai désigné le système commercial sous le nom de consignation continue. Beaucoup de gens, et surtout les marchands aiment à ne pas se dessaisir de leur denrée, tout en l'exposant en vente. Ils [ ] alors par consignation ou remise conditionnelle, moyennant avance d'une partie de la valeur, et dans cette méthode de [ ] le dépositaire n'a pas le droit de s'adjuger les denrées ni d'en disposer en toute occasion, ce qui [ ] la propriété intermédiaire, l'un des trois caractères radicaux du commerce, et par suite l'évaluation arbitraire.

Si tout négoce était exécuté par consignation, il ne pourrait point exister d'agiotage et d'accaparement, personne ne pourrait devenir propriétaire de ce qu'il n'aurait pas produit et ne consommerait pas. C'est ce qui arrive dans la 7e période, où le système domestique se compose de grandes associations qui ne veulent jamais ni se dessaisir de leur denrée avant qu'elle n'ait trouvé des consommateurs, ni acheter la denrée d'un intermédiaire qui la vendrait nécessairement plus cher que le producteur.

Mais dans notre système civilisé, la multitude des familles, leur pauvreté et [ ] des relations obligent à user de l'acheteur intermédiaire ou marchand. Cela n'empêche pas que l'on use parfois de la méthode de 7e période ou consignation, mais très-imparfaitement, puisque souvent elle peut être [ ] par un homme qui est déjà propriétaire intermédiaire de la denrée qu'il consigne. Du reste la consignation exécutée avec fidélité, la méthode de vente et achat à provision, sans propriétaire intermédiaire, est le meilleur des procédés connus dans le système civilisé. C'est pourtant un emprunt de la 7e période et une des mille preuves que tout ce que nous avons de bien dans notre système social est emprunté des périodes supérieures, de même que nous dégradons et tombons dans les [ ] quand nous empruntons sur les périodes inférieures. J'en vais donner deux exemples

tirés des monopoles, qui sont de 4e période, et des tarifs qui sont de 3e période.

Le monopole ou privilège tributaire est un emprunt fait à la Barbarie. C'est un assassinat de l'industrieux; il lui enlève le premier des droits, le droit au travail. La licence absolue ou libre concurrence donne lieu à tant de fraudes et de charlatanisme qu'on croit devoir recourir parfois au monopole, ce qui démontre la profonde ignorance de nos économistes en mécanisme industriel; ils ne découvrent que les systèmes barbares pour antidote aux vices civilisés. Mais le monopole n'est-il pas comparable à [ ] de recourir à l'esclavage pour éviter les inconvénients de la domesticité?

Les tarifs ou maximations sont un emprunt ou engrenage sur la 3e période ou Patriarchat. Ils enlèvent au producteur la propriété de la denrée, surtout quand ils sont accompagnés de réquisition. Cependant le gouvernement et le public sont tellement mystifiés par les agioteurs et les menées du commerce libre, notamment sur ce qui concerne les subsistances, qu'on est obligé de recourir aux tarifs, faute de connaître des moyens pour déjouer les intrigues du commerce. Le tarif est même habituel sur le pain et la viande dans toutes les grandes villes. Ainsi voilà la Civilisation retombée sur ce point en 3e période et fort embarrassée de se concilier avec ses principes de libre concurrence.

Pour obvier à ces mouvements rétrogrades tels que les monopoles et les tarifs, il faudrait découvrir des procédés de 6e et 7e périodes, capables de [ ] les vices qui forcent à recourir aux monopoles et aux tarifs. Cela n'était pas très difficile, mais il est à remarquer que nos savants, loin de savoir découvrir les procédés de périodes supérieures, ont au contraire l'art d'abuser de ceux que le hasard a fait découvrir, témoin les lettres de change, invention très-belle qui a été l'ouvrage de quelques ignorants, et non pas des économistes. Ceux-ci en ont usé pour la [ ] par leur système de libre concurrence, et de là naît entre autres désordres celui de la monnaie fictive qui compose le 27e crime du commerce.

La monnaie fictive. — Un scélérat, en usurpant du crédit, émet pour quelques millions de lettres de change dont il touche la valeur; puis à l'époque de l'échéance, il manque et offre à ses créanciers une moitié de paiement, qui tout compte fait se réduira au quart. Il leur dit pour excuse: Je suis la respectable maison Scapin et compagnie, qui a essuyé des malheurs... Ces raisons saugrenues sont admises en Civilisation où il est de règle d'admettre tout ce qui peut donner de l'extension à la fourberie.

Voilà les priviléges dont jouissent les marchands : émettre un papier-monnaie sans garantie. Un souverain n'a pas les mêmes droits ; s'il fait une émission, il est long-temps contrecarré par l'opinion, obligé de présenter des gages réels ou simulés, sur lesquels l'opinion le traite avec une grande sévérité. Et c'est fort bien fait; car en bonne [ ] nul papier circulant ne doit être émis sans garantie ; et c'est bien assez qu'il faille quelquefois accorder ce droit aux souverains qui se l'arrogent l'épée à la main. Pourquoi l'accorder encore à des particuliers dont chacun a le privilège de battre et émettre la fausse monnaie en émettant des lettres de change dépourvues de garanties ?

La raison exigeait que nul ne pût émettre des lettres de change à ordre sans avoir affecté à leur garantie un gage enregistré et relaté sur l'effet qui alors deviendrait une monnaie valable et réelle. Sans doute cette [ ] gênerait beaucoup les agioteurs et les tripotiers de toute espèce. Le commerce et le crédit se concentreraient entre les mains de gens qui auraient les moyens de répondre de leurs entreprises, et l'infâme coutume de la banqueroute serait à moitié détruite par cette seule précaution de faire affecter une hypothèque aux effets à ordre. Mais ce ne serait plus une coutume de Civilisation, et toute mesure qui tend à détruire la banqueroute, l'agiotage et autres fleurons de Civilisation, ne saurait plaire à nos savantas. Ainsi, la belle invention des lettres de change à ordre est devenue entre leurs mains [ ] parce qu'ils l'ont employee, selon la coutume civilisée, sans appui de garanties.

Au lieu de remplir son but, qui est de mobiliser les capitaux immobilisés, elle crée un capital imaginaire, dont rien ne garantit l'existence et qui avorte entre les mains des [ ].

Quelques [ ] diront que cela est nécessaire pour aider à la circulation, et que la masse de valeurs, signe représentatif, créée par les lettres de change compense les inconvénients de la faillite [ ]; que sans cette [ ] nos nombreux négociants ne pourraient pas [ ]. — C'est prôner un mal qui en soutient un autre. Le nombre excessif des négociants est un des plus grands fléaux de [ ], et dans les systèmes commerciaux des 6e et 7e périodes, on exerce le commerce avec garantie de [ ], sans employer le quart des agents ni des capitaux qu'emploie la méthode civilisée. Dès-lors il devient utile que l'usage des lettres de change soit restreint à celles qui sont revêtues de garanties immobilisées. On n'a dans ces deux périodes presque aucun besoin des lettres de change ; le commerce y est organisé de manière qu'il distribue des capitaux réels au lieu d'en créer de fictifs par des effets circulants.

On a pu voir dans ces [ ] le caractère fondamental du mé-

canisme civilisé. Il se compose de procédés qui font essentiellement triompher la fraude sous des [ ]. Car rien de mieux garanti en apparence que les lettres de change, et pourtant il arrive chaque jour qu'un homme prenant pour 30,000 fr. de lettres de change, dont il a bien payé la valeur commerciale, n'en peut pas tirer 10,000 fr. au jour de l'échéance où la faillite vient [ ]. Chaque jour on nous promet des lois et des codes qui remédieront à cet [ ]; il n'est pas moins vrai qu'il a régné trois ou quatre siècles et qu'il [ ]. En quoi il méritera éminemment de prendre place parmi les caractères de Civilisation qui sont toujours des pivots de fourberie.

Lorsqu'on aura passé à un meilleur ordre, on aura peine à comprendre que cette Civilisation, qu'on vantait sans cesse de chercher la vérité, ait passé des siècles dans un système qui consacrait tant de fourberies comme celle que je viens de citer, les lettres de change non garanties. Mais comment s'étonnerait-on de cette longue duperie quand on en voit régner de plus criantes et plus anciennement établies, témoin celle de la spoliation des plaideurs? A quoi sert tout notre étalage de lois et de tribunaux sinon à punir ceux qui ont des contestations et vendre en définitif la justice au plus offrant, puisque le premier ruiné, qui ne peut plus faire les frais de nouveaux appels, est condamné par défaut ou sur d'autres prétextes? Tel est le caractère des institutions civilisées, faire un grand étalage de garanties et n'en fournir aucune en réalité. Ce [ ] n'est nulle part plus sensible que dans la coutume nommée mariage permanent exclusif. Dans cette [ ] la loi, la religion, les préjugés, les serments, les [ ], tout semble intervenir pour donner des garanties de fidélité, et tout n'intervient que pour mettre à couvert l'infidélité qui se rit de tous les [ ]. Cependant la fraude la plus [ ] et la plus révoltante est sans contredit celle qui place un enfant hétérogène dans la famille d'autrui. C'est une fraude qui [ ] dans son honneur, dans sa fortune et dans ses affections. Or, comme c'est la plus odieuse de toutes les tromperies, c'est aussi celle que la Civilisation a dû le mieux consacrer. On ne pouvait imaginer pour cela de méthode plus fallacieuse que celle du mariage permanent qui donne à l'adultère, ou cocuage, de si grands développements que j'en fournirai un tableau de soixante-douze espèces très-distinctes, sans me flatter encore d'avoir éclairé toutes les variations de cette infâme coutume.

Comme il est aisé d'enter sur une période sociale des procédés empruntés à d'autres périodes, on peut inoculer en Civilisation la méthode commerciale de 7e période, la consignation continue qui anéantit en plein les trois caractères radicaux du commerce : évaluation arbitraire; — propriété intermédiaire; — fraude garantie.

Cette méthode enlève le commerce aux particuliers pour le remettre à la gestion de trois agences concurrentes et affiliées n'appartenant [ne sont influencées] ni au gouvernement, ni au producteur, ni par le [*sic*] consommateur. Elles n'ont pas le triple don de propriété, d'évaluation, vol et de fraude. Leur prime ou commission convenue se partage avec le gouvernement, qui en tire un produit énorme et insensible au contribuable; car la prime de ces agences qui je désignerais sous le nom d'*Entrepôts concurrents*, est toujours moindre que le bénéfice perçu par le négociant. Elles ne font presque aucun frais et peuvent dégrever d'autant la denrée, chargée de faux frais par le commerce. Je donnerai là-dessus des instructions régulières, et l'on verra que l'Entrepôt concurrent rendrait au fisc dans la seule France au-delà de 200 millions annuellement. Il rendrait un bénéfice bien plus [ ] aux particuliers, en les affranchissant de toutes les [ ] commerciales, telles que fourberies et agiotage, et il rendrait à l'agriculture les bras et capitaux employés au commerce et à la perception des impôts indirects. Il lui vaudrait l'avantage inappréciable d'avoir toujours au taux le plus bas l'équivalent de la denrée qu'on veut mettre en vente. L'Entrepôt concurrent fournirait de plus au fisc sans aucun frais tous les impôts tels que droits réunis, droits de douanes et octrois qui se perçoivent sur le mouvement de denrées, — de sorte que le gouvernement aurait l'économie et le bénéfice de tous les frais de perception actuelle, ce qui doublerait à peu près les 200 millions auxquels j'ai estimé le revenu effectif en France de l'Entrepôt concurrent.

Je désigne sous le nom d'*impôt naturel* le bénéfice qu'en percevrait le fisc. Il est naturel en ce sens qu'il devient dégrèvement et une surcharge au contribuable, grevé aujourd'hui par la concurrence.

Cette [ ] dont je traiterai à la suite des crimes du commerce, est le plus beau des engrenages ou emprunts que la Civilisation puisse faire sur les périodes supérieures. Si elle avait su s'élever à cette opération, elle aurait marché à grands pas vers la métamorphose complète.

VI. L'INVENTEUR.

(114e cote supplémentaire.)

... Je n'étais pas pressé de publier ; j'avais encore beaucoup de problèmes accessoires à résoudre, entre autres celui du clavier général de création et des dispositions que Dieu arrête en système avant d'opérer les créations d'un univers, d'un tourbillon, d'un globe et de leurs produits en tout règne. Quoique je n'aie résolu ce brillant problème qu'en

novembre 1814, je tenais dès l'an 1808 l'objet urgent, les dispositions du tourbillon passionnel à 818 caractères contrastés, engrenés et gradués, et je ne refusais pas de livrer si l'on eût demandé, parce qu'une demande authentique suffisait, comme les railleries, à constater ma propriété. Mais au lieu de critiques judicieuses, de facéties décentes, les Parisiens, qui ont tant de prétentions à l'atticisme et à la méthode, ne m'adressèrent que des sornettes décousues, des inventions triviales et rebattues. Pour toute réponse à ces plaisants, je laissai la France courir dans l'abîme où on la voyait s'engouffrer.

Mon intention était de laisser passer une année pleine sur leurs railleries, afin de bien constater la propriété et l'absence de toute réclamation pendant le laps d'une année. Ceci conduisait au premier janvier 1810, mais dès cette époque survint entrave, censure...

..... Il n'est pas de pays plus intéressé que la France à réfléchir sur cette perspective et hasarder l'examen d'une découverte qui viendrait subitement guérir les plaies passées, présentes et à venir, (car l'avenir n'est pas de roses, non plus que le présent, pour la pauvre France). Si elle se mettait en devoir d'éprouver sur une lieue carrée le calcul de l'harmonie passionnelle, chacun se convaincrait bien vite que la Civilisation va finir, qu'il faut au plus tôt terminer à l'amiable sur tous les différends politiques et civils, puisqu'ils seront oubliés de fait par l'inauguration de l'harmonie. Pour cette spéculation judicieuse, il faudrait que les Français se résolussent *à examiner avant de juger*. — Ce serait un acte de sagesse. On ne doit point l'attendre d'une nation qui ne brille guère par le bon sens. La France aime mieux à continuer de souffrir et payer que de faire une action raisonnable.

Tout autre nation s'énorgueillirait de ce qu'un des siens va enlever à l'Allemagne, à l'Angleterre les palmes qu'elles se disputent, l'invention des lois du mouvement, prouver que Newton et Leibnitz, prétendus vainqueurs de la nature, n'ont fait qu'avorter dans leur tentative sur elle (aidés par Képler, *ego* par nul, *contrà* rebuté, et plus de gloire). Les Français qu'on accuse ironiquement d'être bons à perfectionner, mais point à inventer, pouvaient, dans cette occasion, se laver du reproche. Mais cette nation est d'un caractère neutre, dépourvu d'esprit national, se méprisant elle-même avec ses prétentions à l'honneur, se croyant incapable de grandes choses et applaudissant à qui la ravale soit en hauts faits, et la vante sur ses frivolités. Lorsque la théorie d'attraction passionnée aura été mise à l'épreuve dans un autre pays, les Français viendront s'en arroger la gloire et la revendiqueront comme invention d'un Français et trophée de leur nation. Ils prétendront qu'ils avaient tous apprécié le mérite de cette découverte, et viendront après coup jouer le rôle de la mouche du coche. La raison

et la justice chez eux ne sont toujours que la moutarde après dîner. Sitôt qu'un de leurs grands hommes est mort, ils lui font vingt apothéoses; ses moindres paroles deviennent des sentences, sa chétive garde-robe devient un reliquaire, et de son vivant il n'a recueilli d'eux que des avanies. Savants comme ignorants sont tous d'accord à méconnaître les germes du génie, étouffer les talents naissants, témoin leur fameux aristarque Boileau, qui ne voyait dans Racine aucune aptitude au genre dramatique et lui interdisait la tragédie.

Tels sont les jugements des Français. Le zoïlisme est leur boussole commune. Si je les avais écoutés, combien de fois aurais-je abandonné le calcul du mouvement que j'ai enfin conduit à terme après quinze années.

Fondé sur ces considérations, je ne suis ni ne serai pressé de publier, parce que je ne peux pas traiter avec ma nation, qui, émule du quinzième siècle, renouvelle avec moi la stupide conduite des Génois, à l'égard de Christophe Colomb. N'ayant pas, comme Colomb, ses moyens d'aller solliciter les cours étrangères, je laisse en suspens cette publication, dont le retard a déjà valu aux Français tout le bonheur goûté depuis 1808.

Après tout, qui a été la dupe dans ces délais? Est-ce moi ou la France? Pendant que les Français se sont fait égorger, dévaster, spolier, bafouer, j'ai vécu assez tranquillement dans Lyon. Pour prix de leur stupide insouciance sur le calcul de l'attraction, je les ai vus chaque année depuis 1808 gémir sur leurs armées et leurs trésors, inutilement consumés, et qu'il leur eût été si facile de conserver. En publiant ce calcul de l'attraction, qui pouvait les garantir de ces catastrophes et qui les garantirait de celles qui se préparent, faudra-t-il m'agenouiller, m'excuser d'avoir du génie hors de Paris, les appeler *toujours charmants*, *toujours Français?* Non, vraiment ! je les appellerai toujours badauds, toujours oisons d'avoir payé de 1,500,000 têtes, une misérable raillerie. Pauvres plaisants! s'ils avaient été plus [ ], ils auraient senti que j'étais plus rusé qu'eux en gardant le silence et laissant à la Civilisation le soin de leur répondre. J'étais bien sûr qu'elle leur riposterait par des bains de sang. A plaisant, plaisant et demi. Ils ne sont pas au bout. Qu'ils essaient sans moi de se tirer du bourbier où ils sont plongés, et d'échapper au brillant avenir que la Civilisation leur présente. *Discite justitiam moniti...*

.... Il est plus prudent de spéculer sur l'adhésion d'un homme seul que sur celle d'un congrès toujours difficile à ébranler. D'ailleurs, indépendamment du puissant souverain que j'ai cité [l'empereur de Rus-

sie]; il en est de moindres qui ont des intérêts pressants à cette fondation, entre autres le roi de France.

Si un obscur plébéien pouvait avoir accès auprès des rois, je ferais une gageure, celle de décider le roi de France, *en trois minutes*, à fonder le tourbillon d'essai. Une séance de trois minutes suffirait pour mon plaidoyer divisé en trois points et douze moyens. Et le roi n'attentendrait pas l'expiration des trois minutes pour me dire : « Choisissez dans mes domaines une lieue carrée où il vous plaira et faites sur-le-champ la fondation : qu'elle commence aujourd'hui plutôt que demain. »

(45e, cote supplémentaire.)

On peut, sans se corriger d'un vice, y faire trève quelques moments ; et, de même que le plus fieffé joueur, l'ivrogne le plus fieffé peuvent en un cas urgent s'abstenir d'aller jouer au tripot ou au cabaret, de même aussi une nation frivole peut, dans une crise effrayante, faire un instant trève de frivolité et se décider à examiner une théorie nouvelle avant de la railler et d'en entraver l'épreuve. Or fut-il jamais de crise qui méritât mieux un petit effort? Les peuples continentaux, Français ou autres, ne sont pas sur un lit de roses, et l'avenir ne se peint pas en beau. N'est-ce point le cas de déroger un instant au caractère national en se décidant à raisonner avant de plaisanter?

(128e pièce, cote supplémentaire.)

J'ai rempli ma tâche, c'est à vous, peuples civilisés à remplir la vôtre ! La destinée sociale vous est dévoilée. il ne peut rester aucun doute sur l'existence d'un code divin révélé par l'Attraction. Dans l'interprétation de cette nouvelle science, j'ai péché par insuffisance, par obscurité dans les détails. Un plus habile me suppléera. Mais qu'importent ((les inexactitudes partielles)) puisqu'on tient le fonds, les bases de la science, puisque le genre humain est définitivement initié aux mystères des destinées, puisque dès ce moment l'Humanité peut sans délai passer au bonheur dès qu'elle voudra prendre l'expérience pour juge entre l'Attraction et la philosophie, et faire sur une bourgade la pacifique épreuve du code passionnel.

Nations de plus en plus misérables, songez que votre avènement à la puberté, à l'unité universelle va dépendre de la volonté d'un seul d'entre vous. Ce n'est point ici une de ces innovations gigantesques où il faille concours de volonté nationale, adhésion d'un souverain,

changement des lois d'un empire. Loin de là, il suffit de la fantaisie d'un simple citoyen, d'un chef propre à inspirer confiance aux fondateurs. Il est en Civilisation 4,000 individus dont chacun peut obtenir cette confiance et diriger l'entreprise. Peut-on présumer que sur 4,000 candidats on ne trouvera pas une âme grandiose, amie de la gloire, sensible à l'appât du sceptre du monde et au titre de libérateur de l'Humanité ?

Il vous reste à lutter contre l'hydre des fausses lumières ; la philosophie va s'agiter pour sauver ses 400,000 volumes et empêcher la facile épreuve de l'attraction. Les philosophes ne pouvant attaquer le dogme, la théorie d'attraction, dont l'expérience doit être le seul juge, ils attaqueront l'auteur sur des accessoires de style, de méthode, sur son obscurité, son intrusion dans le monde savant. J'enchéris sur eux, et j'adresse moi-même des remontrances aux prosélytes qui se livreraient à un enthousiasme prématuré. Qu'ils se rappellent que le doute est la boussole de sagesse. Qu'ils suivent les préceptes des philosophes que j'attaque sur le doute et l'expérience tant prônés depuis Descartes et si peu respectés.

Je vous le répète, partisans de l'attraction, doutez de moi, doutez de vous-même et de tout, jusqu'à ce que l'expérience ait prononcé. Elle est si facile ! Il ne faut qu'un essai sur une bourgade. Mais aussi doutez de la philosophie, puisqu'elle se refuse au témoignage de l'expérience qu'elle conseille pour guide. Je ne demande pas de faveur en sollicitant d'être pesé à la même balance que mes ennemis. Ils ont obtenu l'expérience de plusieurs années sur les grands empires que leur doctrine a dévastés. Qu'on accorde à la mienne l'épreuve sur une bourgade, ce ne sera pas risquer de ravager des empires.

Vous qui pouvez influencer le siècle, écrivains ou hommes en place, considérez l'état affreux où il est réduit. Les guerres d'opinion et de liberté ont fait de la civilisation un volcan universel dont les irruptions renaîtront bientôt sous de nouvelles formes. Les fureurs des partis éclateront sous d'autres masques. Il est trop certain qu'on n'a point employé les mesures propres à les amortir et qu'on n'a fait que blanchir le mal dans plusieurs grands empires. L'Europe fermente, l'Amérique est en commotion générale, toutes les contrées, même les plus vantées, retentissent des cris de misère ; les cœurs sont déchirés chaque jour par des tableaux de cette pauvreté croissante qui ravage les villes et les campagnes. Partout les levains de mécontentement s'aigrissent en secret. L'esprit de secte et de révolte se développe sous toutes les formes. On est réduit à défendre toutes les assemblées au-

trefois honorées et protégées. Les gouvernements de certains empires sont transformés en autant d'inquisitions, employant moitié de leur nation à espionner et dénoncer l'autre. Les grands ont pris un caractère inquiet, cauteleux, qui décèle des erreurs cachées. Les souverains et les propriétaires implorent du ciel ou du génie un moyen de conciliation qu'on ne trouve ni dans la stérile politique, ni dans l'obscurantisme religieux. L'alarme est à tel point qu'on n'ose pas envisager le mal, et que tous cherchent à s'étourdir sur cette désolante situation du monde civilisé.

Enfin, voici la science qui nous en ouvre l'issue. Dorénavant la bonté de Dieu ne sera plus un problème renvoyé à l'autre vie. Le bien peut à l'instant commencer pour nous, et les jouissances de l'Harmonie seront d'autant plus vives pour la génération présente, qu'elle était plus façonnée au malheur et plus déchue d'espérance. Pourriez-vous, philosophes, sans honte et sans crime, rester indifférents dans cette conjoncture où votre intervention peut déterminer l'essai qui mettra un terme au chaos social du Globe?

Oubliez qu'une considération impérieuse (la résistance aux détracteurs et plagiaires) m'oblige à attaquer vos dogmes. Sans ce contretemps qui nous met en dissidence, je vous aurais exhorté à prendre en main la cause de l'humanité. Vous la servirez en accélérant par vos philippiques le grand œuvre de la délivrance. Je vous presserais d'y coopérer et d'en partager l'honneur, si je croyais que l'amour-propre des savants pût pardonner à un contradicteur.

Trève d'un instant sur nos [ ]. Êtes-vous sensibles à cette perspective de bonheur universel, de liberté et d'unité du Globe dont vous avez tous manifesté le désir? Songez qu'il suffirait pour l'opérer subitement d'un accord entre vous et l'inventeur de l'attraction.

Voici l'épreuve qui décidera de la sincérité des [ ] actuels et de leur intention en faveur du genre humain. Gardez, philosophes, qu'on puisse vous accuser d'avoir manqué en cette occasion de philanthropie et de discernement, d'avoir sacrifié à la détraction et à l'orgueil les intérêts des générations présentes et à venir, d'avoir vu avec indifférence la seule voie de salut qui nous ait été ouverte en 3,000 ans. Oubliez des systèmes qui après tout ne sont point les vôtres; faites, en vous ralliant franchement à l'attraction, que je me sois trompé dans la devise de ce discours (*quidquid delirat philosophia, plectitur orbis*) où j'accuse la philosophie d'être l'artisan du malheur des nations, et la raison de courir à sa ruine par le refus d'appliquer le doute aux sciences incertaines.

Vous ne pouvez le méconnaître : les sociétés actuelles s'éloignent en tous sens de la perfection où vous croyez les conduire. Si vous persis-

tez dans ces illusions confondues par l'expérience et que vous repoussiez l'épreuve de la méthode naturelle ou développement passionnel, il faudra croire que le bien de l'humanité n'a sur vos âmes aucun empire, que les prétentions de sagesse n'ont été et ne sont encore qu'un masque d'intrigues pour les sophistes, que leur raison, obstinée dans les voies mensongères et sanguinaires de la Civilisation, n'est qu'une sirène, qu'une furie sociale qui, plutôt que de transiger sur l'orgueil, aimera mieux abîmer avec elle le genre humain.

Ne désespérons point : les extrêmes se touchent, et le ralliement des divers partis à l'attraction peut naître de leur extrême lassitude. Il n'en est aucun qui ne soit très-fatigué de la Civilisation et de ses perfidies. Elle excède les gouvernements par l'imminence des secousses révolutionnaires ; elle excède les philosophes par la disgrâce irréparable dont elle les a frappés; elle excède le sacerdoce par la perte du temporel, coup dont il se relèverait à peine après deux générations ; elle excède bien mieux les peuples engouffrés dans l'abîme de la pauvreté. Ainsi l'ensemble des votes nous montre dans la civilisation une mégère odieuse à elle-même et implorant du génie quelque invention qui la délivre d'elle-même : ainsi ce qu'on ne peut pas obtenir de la raison, on l'obtiendra de la lassitude universelle.

Mais pourquoi spéculer sur ces misérables ressorts? N'est-il plus dans le cœur humain de passions nobles à émouvoir? Les princes et les philosophes ne seront-ils pas éclairés par leur lutte récente ? Elle a appris à tous qu'ils s'abusent quand ils asseoient quelque espoir de stabilité ou de bonheur sur les lois des hommes. Ils inclineront à soupçonner l'insuffisance de leur politique, à reconnaître la suprématie législative de Dieu et l'urgence de tenter une facile épreuve de son code social enfin découvert. Ainsi le monde semble toucher à sa délivrance, et l'humanité, osons l'augurer, n'a plus que peu d'années à gémir dans les tortures civilisées, barbares et sauvages, prolongées vingt-cinq siècles par le manque de foi et d'espérance en l'universalité de la providence et par le mépris de la révélation permanente ou Attraction passionnelle !

Les siècles et les nations qui brillent par le raisonnement sont souvent les plus éloignés de la raison, témoin les Grecs du bas-empire, qui se perdaient dans les subtilités des controverses théologiques, au moment où les Turcs s'approchaient de leur capitale. Constantinople fourmillait alors d'habiles raisonneurs, et pourtant : l'empire était frappé de démence politique. Telle est aujourd'hui la situation de notre siècle, aveuglé sur de nombreux indices de décadence rapide, il nous vante un perfectionnement imaginaire, un ergotisme idéologique, aussi frivole que les puériles controverses qui abusèrent le bas-empire sur

les symptômes de sa chute prochaine. Aujourd'hui la Civilisation entière se berce, comme les Grecs, d'illusions sur le bord de l'abîme. Ce n'est pas un empire seul, c'est la masse du monde policé qui est menacé de déclin rapide, s'il continue à prêter l'oreille aux jactances de perfectionnement de la raison, jactances qui sont le plus grand obstacle au retour à la raison, dont le véritable sentier est, de l'avis même des philosophes, dans le doute et l'expérience. Tels sont les deux juges que je réclame pour la théorie de l'Attraction. En jetant le gant à la philosophie, je ne veux d'autres juges que ceux que la philosophie même a désignés et à qui elle n'a jamais voulu se soumettre. Où en serait-elle si on jugeait sa lumière par la triste épreuve que la génération présente vient d'en subir?

Après tant de motifs de résipiscence, tant d'intérêts qui vous pressent de douter de vos sciences et d'adhérer à l'épreuve de la science opposée, insistons sur l'appât le plus puissant sur toute âme noble, celui du bonheur de l'humanité et de la gloire d'y coopérer. Vos cœurs ne seront-ils pas émus à l'idée de voir finir soudain les souffrances de huit cents millions d'hommes, de voir subitement s'établir par tout le le Globe ces liens que vous osiez à peine rêver, ces [ ] d'unité, liberté, vérité, qui semblaient plus que jamais des visions romanesques? Si vous êtes amis du beau, est-il de [ ] plus [ ] que celle de la théorie des destinées et des passions, désolante énigme sur laquelle échouèrent tant de générations savantes? Quelle faveur à votre siècle d'être le premier admis à soulever ce voile!

D'autre part, n'êtes-vous pas fatigués, poussés à bout par l'excès du malheur où les sciences incertaines ont entraîné le siècle? A ne parler que des plus récents, des] billevesées de liberté, d'égalité et de fraternité qui ont ensanglanté la terre depuis vingt-cinq ans, quelles furent vos intentions secrètes en prônant ces théories? Furent-elles des masques d'ambition [ ], ou bien à cette ambition très-permise joigniez-vous un zèle ardent pour le bien de l'humanité? C'est ici un soupçon qui implique la plupart des philosophes vivants.

Jugeons-en favorablement, et puisqu'ils ont échoué d'une manière si humiliante que le siècle en est venu à conspuer leurs moyens, quelle doit être aujourd'hui leur joie de voir naître une science qui conduit au but par d'autres moyens. Si les philosophes ont souhaité avec sincérité l'établissement de la liberté, l'égalité et la fraternité, que leur importaient les moyens pourvu qu'on obtienne la chose? Après tout, les dogmes à confondre ne sont pas d'eux, mais de leurs devanciers, et qu'importe la chute d'un dogme quand on en trouve un autre qui mène au succès? Changer une arme impuissante et trompeuse contre une meilleure, c'est un sujet de joie pour tout soldat qui désire franche-

ment la victoire. Les philosophes, tant humiliés, peuvent demain triompher avec éclat; ils peuvent, en se ralliant à l'Attraction, prouver qu'ils avaient, sans connaître le moyen, entrevu du moins les vraies destinées du genre humain, la liberté absolue, l'égalité des droits, la fraternité compatible [ ] et l'unité universelle.

FIN DU DIXIÈME VOLUME.

Avis à nos Abonnés.

Nous suspendons la publication de la *Phalange*.

La diminution progressive du nombre des souscripteurs exige de nous cette mesure.

Nous reprendrons le cours de cette publication, soit sous la forme actuelle, soit sous une autre forme, lorsque les circonstances seront plus favorables.

En attendant, nous annonçons à nos amis un nouveau volume des manuscrits de Fourier de 350 pages environ sur beau papier, que nous commencerons aussitôt que nous aurons reçu un nombre de souscriptions suffisant pour nous couvrir de nos frais. Le prix de ce volume est fixé à *six* francs payables d'avance.

Nous tenons à la disposition de nos abonnés le petit nombre de souscriptions payées d'avance sur 1850.

PUBLICATION DES MANUSCRITS DE FOURIER.

Ont été publiés jusqu'à ce jour :

1nt Dans la 2e édition de la *Théorie de l'Unité universelle*, le cahier du *Libre arbitre* (40e pièce de la cote 9).

2nt Dans la *Phalange* :

1845. — 1° Le cahier des *Trois Unités externes* (28e, cote 9).

2° Le cahier de *Cosmogonie* (49e, cote 9).

3° Le cahier des *Crimes du Commerce* (47e, cote 9).

4° Et le cahier des *Séries mesurées*, terminé en janvier 1846 (27e, cote 9).

1846. — Les cahiers d'analyse passionnelle (22e, cote 10, 15 et 16, cote 9), comprenant les subdivisions suivantes : 1° *Des trois groupes d'Ambition, d'Amour et de Familisme.* — 2° *Du groupe d'Amitié.* — 3° Des trois distributives. — 4° Des cinq passions sensuelles. — Appendice à l'analyse passionnelle, terminé en janvier 1847.

1847. — 1° *Du Parcours et de l'Unitéisme* (14e, cote 9).

2° *Egarement de la raison*, démontré par les ridicules des sciences incertaines (27e pièce, cote supplémentaire).

3° *Dix fragments* tirés de la cote supplémentaire.

4° *Du Clavier puissanciel des caractères* (18e, cote 9).

5° *Des transitions et désordres apparents de l'univers* (11e, cote 9).

6° *Echelle parallèle des attractions sociales* (même cahier).

7° *Détérioration matérielle de la planète* (même cahier et cahier 33, cote 9).

1848. — 1° *Analyse du mécanisme d'agiotage* (45 et 46, cote 9).

2° *De la méthde mixte en étude de l'attraction, et de la médecine naturelle ou attrayante composée* (48, cote 9).
3° *De la Sérigermie, composée ou binisexe* (34°, cote 9).
4° *Analogie et Cosmogonie* (3°, 43°, 44° et 13° cahier, cote 9).
5° *Fragments et notes* (39, 41 et 53, cote 9).
1849. — 1° *Des lymbes obscures* (42, cote 9).
2° *Les trois Nœuds du mouvement* (11°, cote supplémentaire).
3° *L'Inventeur et son siècle* (221, 222, 223, 228, 242, cote supplémentaire).
4° *Du Garantisme* (38, cote 9).
5° *De la Sérisophie*, ou *Epreuve réduite* (36, 37, 38, cote 9).
6° *Des diverses issues de Civilisation* (28 et 29, cote 10).
7° *De l'Esprit irréligieux des modernes* (78 et 79, cote supplémentaire).
8° *Fragments.* — Analogie (1re, supplémentaire). Echos du mouvement ou horoscopes méthodiques (50, cote 9), etc.

3nt En brochure, le cahier 18°, cote 10 : *De l'Anarchie industrielle et scientifique.* Périgueux, 1847. En vente à Paris, quai Voltaire, 25. Prix : 75 c., et par la poste, 90 c.

4nt Dans la *Démocratie pacifique*, nos des 6, 7, 17 septembre et 25 novembre 1849, le commencement du cahier 13, cote 9, sous ce titre : *Nécessité d'une science nouvelle.*

Ont été tirés à part : *Egarement de la raison*, 2 fr. 50 c. — *Analyse du mécanisme de l'agiotage*, prix : 2 fr. — *Cités ouvrières*, extrait du *Garantisme*, prix : 30 c.

TABLE

DU VOLUME DIXIÈME DE LA PHALANGE.

Manuscrits de Fourier.

SOMMAIRE DES LIVRAISONS DE LA PHALANGE

En 1845, 1846 1847 1848 et 1849.

INTRODUCTION. — Adresse des Phalanstériens des Etats-Unis aux Phalanstériens d'Europe. — Réponse.

PUBLICATION DES MANUSCRITS DE FOURIER. —1845 : 216 pages. — DES TROIS UNITÉS EXTERNES. Fausseté des principes sur la circulation. Hiérarchie de la Banqueroute. Monopole nautique. Unités commerciale, administrative et religieuse des Harmoniens. — COSMOGONIE. Du clavier polyversel, ou série des touches d'harmonie générale. Harmonie aromale des astres. Travail des planètes ou des mobiliers de création. Créations faites et à faire sur la planète. —CRIMES DU COMMERCE. Le commerce men songer. Assujettissement du commerce à la vérité. Distinction entre les mouvements productifs parasites du Commerce. Initiative de l'ordre sociétaire par l'Entrepôt concurrent ou Comptoir Communal. — DES SÉRIES MESURÉES. Excellence de l'ordre mesuré. Séries Mesurées en 3e puissance. Accord des Séries Mesurées en contraste et en identité. La binoctave ou série mesurée à double timbre. Séries mesurées de 4e et 5e puissances. —1846 : 410 pages. — DES 3 GROUPES D'AMBITION, D'AMOUR ET DE FAMILISME. Propriétés contrastées des groupes en Harmonie. Des dominantes et toniques passionnelles. — DU GROUPE D'AMITIÉ. Bas accords, accords cardinaux, accords transcendants. —DES TROIS PASSIONS DISTRIBUTIVES — Nomenclature de la gamme subversive. — DES CINQ PASSIONS SENSUELLES. L'Arbre passionnel et ses subdivisions en séries nuancées et puissancielle. Classement des sens en actif, passif et neutre. État subversif de la vue en accord de prime de seconde et cardinaux. Accords visuels de septième, ou somnambulisme. Accords visuels d'octave. Accords transcendants du tact. Récréation de correspondance sidérale, transmission de la langue universelle et des connaissances acquises dans tous les mondes. Perspective du sort des âmes. Rôle de la matière dans le système de l'univers. — APPENDICE A L'ANALYSE PASSIONNEL. L'arbre passionnel subversif et ses rameaux. Harmonie des 3 nombres sacrés, 3, 7, 12. Analogies du système aromal et planétaire. —1847 : 444 pages. DU PARCOURS ET DE L'UNITÉISME — Des Distributives élevées en puissance. — Des passions avortées. —De la pression des 12 radicaux passionnels. — ÉGAREMENT DE LA RAISON démontré par les ridicules des sciences incertaines. — *Métaphysique*. — Nos destinées en cette Vie et après cette Vie. — *Politique* et *Morale*. — FRAGMENTS — DU CLAVIER PUISSANCIEL DES CARACTÈRES. — *Monogynes* ou âmes simples. Intégralité de l'âme. Distribution numérique et typique. *Polygynes* ou caractères de gamme composée. Polygynes transcendants. *Omnigynes*. Caractères de gamme bi-puissancielle. Indices relatifs aux sympathies et antipathies. — DES TRANSITIONS et désordres apparents de l'univers. — ÉCHELLE PARALLÈLE DES ATTRACTIONS SOCIALES. — DÉTÉRIORATION MATÉRIELLE DE LA PLANÈTE. — Des fléaux aromaux, atmosphériques et cutanés. Du goût du merveilleux. — 1848 : 496 pages. — DU MÉCANISME DE L'AGIOTAGE. Origine des nombreuses bourses de commerce qui infestent la France. Mécanisme des Bourses et courtiers. Tactique des Bourses. Distribution des courtiers dans les grandes manœuvres. Concurrence réductive, où maîtrise proportionnelle, solidaire et illimitée. Entretien d'agioteurs au sortir de la Bourse. — DE LA MÉTHODE MIXTE en étude de l'attraction. La queue de Robespierre ou les hommes à principes. Sur le système repressif des passions. —DE LA MÉDECINE NATURELLE, ou attrayante composée. Des divers degrés de folie. De la Gastrosophic. — ANALOGIE ET COSMOGONIE — Propriétés aromales, organiques et instinctuelles des astres. Des deux lunes mixtes ou sensibles. Génération et émission des planètes. Analogies de fleurs, de fruits et d'animaux. — NOTES DIVERSES. —1849. — 525 pages : DES LYMBES OBSCURES, ou période d'enfer social et de labyrinthe passionnel. Société primitive. —. Préparatifs de Dieu pour la naissance de la Civilisation. — LES TROIS NOEUDS DU MOUVEMENT. Les trois discordances du mouvement. Création et durée des substances. Notions préliminaires sur les séries et l'éducation naturelle. — L'INVENTEUR ET SON SIÈCLE. - L'ÉNIGME des 4 MOUVEMENTS. L'entretien. Du Monopole de Paris.— DU GARANTISME. Des 12 droits de l'homme. Du garantisme visuel en édifice. De la propriété composée en garantisme De la tribu simple ou association de ménages. — DE LA SÉRISOPHIE ou épreuve reduite. Plan d'opération. Choix des Sociétaires. Installation Service combiné simple. Système des plaisirs dans la Tribu. Courtoisie entre les 2 sexes. Fusion unitaire des classes. Du service passionnel composé. De l'esprit unitaire en répartition de dividende. — DES DIVERSES ISSUES DE CIVILISATION. — Banques rurales. — Vices des tentatives faites en association. — DE L'ESPRIT IRRÉLIGIEUX CHEZ LES MODERNES. —ANALOGIES.— FRAGMENTS.

LA QUESTION RELIGIEUSE. (15 articles). Par H. Doherty. — Nouveau droit administratif, et histoire de la législation française ; par Victor Hennequin. — Du droit au travail et de son organisation par F. Cantagrel. — Nouveau principe à introduire dans les Compagnies Actionnaires. — De la propriété et des diverses manières légitimes d'acquérir. - Salon de 1845 et 1846, par Laverdant. — Vues historiques sur la propriété, par Gilliot. — Poésies, par M. Leconte de Lisle. — Brunhild et Colombanus, drame, par Charles Bénézit. —Le Roi Rodrigue, drame, par Guillemon. -Nécessité d'une réforme scientifique. Physiologie générale et particulière des académies, et autres articles par Victor Meunier. —L'analogie des langues, par Tito Pagliardini. — Considérations positives sur la science sociale, par L Bresson. —Du crédit foncier, par A. Cieskowski. — La série, loi universelle de la nature, introduction par H. Doherty. - Les économistes, par E B. etc., etc. — Divers articles de **BIBLIOGRAPHIE** et de **MÉLANGES**.

Imprimerie LANGE LEVY et Comp., rue du Croissant, 16.

L 229

m

